LE BIEN VNIVERSEL OV LES ABEILLES MYSTIQVES

DV CELEBRE DOCTEVR

THOMAS DE CANTIMPRÉ,

DE L'ORDRE DES FRERES PRESCHEVRS,

Evesque & Suffragant de Cambray.

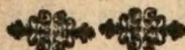
Traduit de Latin par R. P. Frere VINCENT VVILLART,

D'ARRAS, ET DE MESME ORDRE.

Omnes nos manifestari oportet ante Tribunal Christi, ut referat unisquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum.

2. Ad Corint. Cap. 5.

Deguillon à Douay



A BRVXELLES,

Chez IEAN VANDEN HORICKE, vis à vis l'Eglise des PP. Iesuites, au Compas d'or. 1650.

Avec Permission.

A HAVTE ET PVISSANTE
PRINCESSE,
MADAME
CLAIRE EVGENIE
NÉE PRINCESSE D'AREMBERGHE,
PRINCESSE DOÜARIERE DE CHIMAY,
ET DV SAINCT EMPIRE.
BARONNE
De Quievrain, Caumont, VVallers, &c.



ADAME,

Si aucuns font croire aux hommes, que ceux qu'ils doivent reverer, comme estans, les plus hautes grandeurs, & au rang supréme, sur eux, ne peuvent recevoir de present, qui ne soit au dessous, de ce, qui leur est deü; c'est qu'ils n'ont pas bien consideré, les Oeuvres des anciens Theologiens, aussi illustres en sainteté, qu'en sapience & doctrine: esquelles sont des racourcis des sacrez Caïets, ou des sõmaires des Loix de Iesus & de sa chere Espouse l'Eglise (par lesquelles elle subsiste malgré les portes d'enfer, & dont l'entiere observance

resistera glorieusement aux violēces de l'Antechrist) car tels Volumes, sont necessaires en ce siecle depravé, tant pour le salut privé des fideles, que pour le publique; & requierent le respect & la protection des Princes & des Monarques : afin, parmy la foulle, & la confusion d'autres telles ouvrages, d'estre avācés & maintenus, par leur puissance & authorité, pour recouvrer leurs rangs, & pouvoir, cōme és siecles passez, produire leurs fruits parmy l'Eglise universelle.

Entre les livres que les hommes plus sincerement zelez pour la gloire de Dieu, & le salut des ames, ont tousjours estimé plus excellens & plus utils ; ce BIEN VNIVERSEL, *apres ceux des Escolles, & autres des SS. Docteurs plus anciens de l'Eglise, est estimé l'un des premiers : & justement ; d'autant, que c'est une pratique universelle, comme extraitte du Corps-Canon, enrichie d'exemples & d'histoires tres-puissantes, pour porter toutes conditions de personnes, à fructifier, & efficacemēt entrevenir pour le bien commū & universel. C'est un composé de tres saine & salutaire doctrine, qui ne vieillit, non plus que les perles ou les diamans: cōme n'estant d'autres choses, que de cōclusions & determinations des sacrées Loix, de nature, & des divines, & de l'Eglise.*

En effect, ce Livre, Latin, a tousjours esté, depuis quatre cens ans, chez les ames fideles, heureusement choquant l'impieté, & le vice: maintenant glorieusement la justice & la charité Chrestienne, ou la pieté & la S. Religion en splendeur & esclat, & restituant à toutes les vertus, leur lustre & perfection; ce qu'avoüeront ceux, qui assiduëment le liront : ils le jugeront digne ouvrage d'une sage & prudēte discretion, & incōparable. Tousjours, depuis, encore que divers, grands & petits, se soyent efforcez d'escrire de mesme sorte, ils n'ont peu faire chose semblable. Aucuns en ont enrichy

richy leurs escrits : & plusieurs és sermons declamans ses histoires, en ont, de tous temps, fait grands fruits. I'espere qu'il restituera le service de Dieu, ou la pieté (reduite à des œuvres si petites, ou, dans tant d'irreverence) au pied du sanctuaire : & remettra, de mesme, en estre, tout ce qui est de la Iustice Chrestienne; puis que son Autheur a tousjours esté recognu, du nombre des Hommes forts, *que Dieu promit, par S. Hildegarde (selon ses lettres au Clergé de Coulogne) donner* en la plenitude du temps, *auquel* Sa Majesté accomplit ses misericordes, *qui fut le douziéme siecle de l'Eglise: auquel nostre Ordre, pour sa part, eut tant de ces hommes, en sainēteté & sapience incomparables: dont le S. Siege nous fait en celebrer avec festes solēnelles la memoire de huict, qui ou és Sermons, ou en leurs escrits* des ancien & nouveau Testamens, & des autres paroles du S. Esprit *par les SS. Peres, nous donnerent* de si admirables, & si pretieux joyaux, enrichis de pierres pretieuses mystiques, si merveilleuses: *comme sont les œuvres de S. Thomas & de S. Albert le Grand son Maistre: & telle est aussi, en faveur du publique, cette œuvre de nostre Autheur: par laquelle, selon la susdite prophetie de S. Hildegarde, en effect, depuis,* plusieurs *furent, &* seront faits bons, & vivront sainctement.

Or à ces fins, MADAME, *je vous presente & dedie ce* BIEN VNIVERSEL, *dans l'esperance, que par l'authorité puissante, & la splendeur de Vostre Illustre Grandeur, il aura heureux cours, & sera dignement reçeu parmy nos Provinces, & les autres de l'Europe. C'est pour secōder vos plus fervens desirs, & vostre tres-ardante devotion, qui ne respire rien avec plus de passion, que la gloire & le service de nostre Seigneur, de sa Cour celeste, & la paix & le bien de l'Eglise militante.*

Ce BIEN VNIVERSEL, *si necessaire au monde, sera donc, par la faveur de V. Exce, en asseurāce contre ses adversaires, & dans l'estime & tout le respect, que je luy pourrois souhaitter. Et pour justifier mon action, je pourrois m'appuyer sur les preeminences de vos vertus; si la profonde veneration, que je leur porte, ne m'estoit un tres-puissant motif, pour me taire. Et aussi; je considere, que les vertus ainsi eminentes, requierent ordinairement, & pour Panegyriste l'admiration, & pour interprete le profond silence: d'autant, que tout ce qu'on en peut dire, est tousjours moins glorieux, que la croyance qu'on doit avoir, de leurs illustres grandeurs.*

En fin, MADAME, *je m'asseure, que vous annoncer les couronnes eternelles, que la misericorde infinie de nostre Sauveur, par sa grace, vous a donné meriter, c'est faire, tout ce, qui vous peut d'avantage aggréer. Cependant, en toute devotion, je perseevereray priant la divine Clemence, de vous continuer & augmenter ses faveurs & ses graces: & vivray dans les desirs d'estre tousjours,*

DE VOSTRE EXCELLENCE,

Tres-humble Serviteur,

FR. VINCENT WILLART.

Au Convent *S. Vincent Ferrier* à Bruxelles le 5. de Mars jour de sa Feste l'an 1650.

LA LICENCE DE L'ORDRE
Des Freres Prescheurs.

NOus, soubsigné, Docteur en Theologie, & Prieur Provincial d'Alemagne inferieure, commettons au Reverend Pere F. VINCENT WILLART, Lecteur en Theologie, de mettre en lumiere sa traduction intitulé, LE BIEN VNIVERSEL, OV LES ABEILLES MYSTIQVES DV CELEBRE DOCTEVR THOMAS DE CANTIMPRE, &c. à condition, que ce qui est des decrets du sacré Concile de Trente, soit observé. Fait à Bruxelles le 15. d'Octobre 1647.

FR. IOAN. RYDERUS,
Qui suprà.



APPROBATIONS

Des Docteurs deputez à la censure des Livres, en la Province des Freres Prescheurs, aux Païs-bas.

NOus soubsignez, Professeurs en saincte Theologie, à Doüay, au College S. Thomas d'Aquin de l'Ordre des Freres Prescheurs, par commission speciale de nostre R. Pere Provincial, avons diligemment leu ce volume, intitulé, LE BIEN UNIVERSEL, &c. DU CELEBRE DOCTEUR THOMAS DE CANTIMPRE, &c. où n'avons veu qu'excellente & tres-utile doctrine, enrichie d'aggreable varieté d'histoires, aussi fructueuses que rares & prodigieuses; qui serviront au plus grãd bien universel des Estats de l'Eglise militante, à la plus grande gloire de la triomphante, & specialement, à l'honneur de la Reyne du S. Rosaire: ce pourquoy avons

avons jugé cét œuvre tres-digne d'estre imprimé, & necessaire à toutes personnes zelées de la gloire de Dieu, & du salut des ames. Fait à Doüay le 10. d'Aoust 1647.

Fr. François Vermeil, *Docteur en sainte Theologie, & Regent dudit College.*

Fr. Antoine Genuart, *Licentié en sainte Theologie, & second Regent au mesme College.*



APPROBATION.

CE *Bien Universel ou les Abeilles mystiques du celebre Docteur Thomas de Cantimpré de l'Ordre des Freres Prescheurs, &c. traduit de Latin par le R. P. F. Vincent VVillart, &c.* estant de doctrine saine, & de grande edification pour les mœurs Chrestiennes, sera tres-utilement imprimé, & de grand fruit en l'Eglise, contre les nouveautez de ce siecle. Fait à Bruxelles, le 10. de May 1649.

HENRICUS CALENUS, *Vicaire General de Monseigneur Illustrissime Archevesque de Malines & Censeur des livres.*

AVANT-PROPOS.



PVis que, Amy Lecteur, les diſcordes & diviſions, maintenant, plus que jamais, par les meſchantes menées de ſatan & du mõde, traverſent & affligent l'Vnivers; vous avoüez que produire & avancer les Oeuvres des Docteurs, auſſi celebres en ſaincteté, qu'en ſapience, faites, pour preſerver les hommes des calamitez & temporelles & ſpirituelles, ou pour les en delivrer, c'eſt digne ſervice de Dieu, & le bien de l'Egliſe. Nous ne reſſentons que trop, ces ſi furieux & ſanglants efforts de l'enfer, & de ſes mortels ſuppots, durant ce ſi long temps de deplorable & lamentable guerre: Pour deſchirer le veſtement, dont le Pere eternel & Ieſus ſon Fils envoyans le S. Eſprit, reveſtirent l'Egliſe, ſelon que noſtre Sauveur, en ſa triomphante Aſcenſion, promit à ſes Diſciples.

Il eſt certain, que nulle puiſsãce pourra jamais ravir les eſleuz, ou predeſtinez, de mains de Sa divine Majeſté; à condition, toutesfois, qu'ils faſſent les fruicts de penitence, accompliſſans l'ordre de leur vocation & predeſtination: c'eſt pourquoy nous ſommes aviſez, de tousjours prier (comme l'Egliſe fait és ſept Heures canoniales, par excellence: & le peuple feroit de meſme, diſant journellement, ſelon l'advis de la B. Vierge Marie, le Roſaire avec ſes meditations) puis que ſans Dieu, ou ſon ayde, nous ne pouvons rien faire: ny, ſelon S. Paul, eſtre ſuffiſans de bonnes penſées: diſant auſſi, que Sa Majeſtè donne vouloir, & parfaire, ſelon ſa bonne volonté. Pour donc, ſelon qu'exhorte S. Pierre, rẽdre noſtre vocation certaine; il nous faut bien prier, & ſoigneuſement ſouffrir, & travailler, & faire des autres bonnes œuvres. Depuis que nos ennemis ne ceſſent de nous faire

choir

choir és pechez, & qu'ils sont si puissãs, que sans secours du Ciel, nous ne pouvons vaincre: quelle necessité de nous rendre dignes de ces divines Misericordes ? Voila pourquoy l'Eglise jouit des SS. Lettres; nous avons besoin de Sermons, & de lire des bons livres: & à ces fins nostre Seigneur, selon S. Paul, avec les Apostres, a donné aussi des SS. Docteurs à son Eglise pour rencontrer les meschantes machinations continuelles du diable & de ses suppots, qui ne cessent de sursemer leurs zizanies: Ce pourquoy donc, il est besoin de donner au Public, leurs livres de doctrine saine en la Foy, & puissans de porter les fideles aux horreurs des crimes & des vices, & de les edifier, & radresser au chemin du Ciel.

Ce Volume vous fera voir la tres-certaine doctrine de l'Eglise, reluire & esclatter en la nature, és admirables employes, & industrieuses œuvres des Abeilles; qui par leurs prodigieux instincts, nous adressent aux devoirs chrestiens & religieux: selon que nostre Autheur le Reverendissime Thomas de Cantimpré remontre tres-evidemment: & par le raport de varieté & multitude d'histoires merveilleuses, il rend ses exhortations sensibles & puissantes, de deporter les mortels du mal, & les ranger en leurs devoirs. Ce que cette lecture fait, si heureusement, qu'encore que ce BIEN VNIVERSEL, serve à l'Egilse durant quatre siecles, cependant, il ne vieillit non plus que les pretieuses pierreries, les perles & les diamans: tout ce qu'il porte estant de beauté si ravissante, & de bonté si excellente. Ce sont veritez certaines, & tres-importantes pour le bien, qui le remplissent, & fort efficaces pour reüssir à la reformation generale de l'Eglise: lesquelles aussi n'ont rien de commun, avec celles de la multitude de livres des Escrivains de nostre temps, que ce qu'ils en ont puisé, & qui les rend plus utiles & plus riches.

La lecture de ce volume apporteroit grandement, pour disposer à la Paix generale de l'Eglise, ou pour son bien Vniversel. Son Autheur le represente au B. Humbert son General; le luy dediant pour estre examiné, corrigé, & par nostre Ordre co-

copié pour venir, ſelon la maniere de ce ſiecle, n'ayant l'imprimerie, en publique. Il requiert de ſes Lecteurs, à ſon treſpas, le merite d'une Meſſe; & à cette occaſion, pour dire la raiſon, ou la pieuſe cauſe de ſa juſte ſupplication, il remontre l'importance de ſon labeur pour le bien de ſes Lecteurs, qui aſſiduement le mediteront, diſant: qu'il n'eſt beſoin, que de quelque lumiere de raiſon, pour le voir tres-utilement convenir, à toutes ſortes d'eſtats & conditions de perſonnes, par ſes textes & ſentences diverſes, avec le raport de varietez de narrations, tres-joyeuſes & gratieuſes, de veritables hiſtoires, & d'exemples tres-ſalutaires: tellement, dit il, qu'en multitude d'autres livres, vous ne trouverez preſque rien de plus generablement & fructueux, & convenable: & pour ce, dit avoir nommé ou intitulé ce volume, LE BIEN VNIVERSEL.

Pour plus clairement recognoiſtre l'importance de ce volume pour le bien publique, il eſt beſoin de conſiderer ceux, qui le mirent en lumiere, ou leur merite & grandeur, en ſainčteté & ſapience. C'eſt noſtre Ordre des Freres Preſcheurs, commençant ſon cours, comme un ſoleil, libre, comme l'Egliſe, d'eclipſe, pour ne terminer autrement qu'en l'eternité de la gloire: fourniſſant à l'Egliſe de ſiecles en ſiecles ſes fideles & veritables Docteurs & Predicateurs, ſuffiſſamment, pour tout l'Vnivers, dez ſon commencement. Noſtre Ordre at eſté conçeu au Concile de Latran ſous Innocent III. à l'occaſion de la Conſtitution qui eſt en ces termes au chap. 10. *Cum ſæpe contingat, quod Epiſcopi, propter occupationes multiplices &c. generali Conſtitutione ſancimus, ut Epiſcopi, viros idoneos ad ſanctæ prædicationis officium ſalubriter exequendum aſſumant, potentes in opere & ſermone, qui plebes ſibi commiſſas, vice ipſorum, cum per ſe nequiverint, ſollicitè viſitantes, eas verbo edificent, & exemplo: quibus ipſi, cum indiguerint, neceſſaria miniſtrent &c. non ſolum in prædicationis officio; verum etiam, in audiendis confeſſionibus, & pænitentiis injungendis, ac cæteris, quæ ad ſalutem pertinent animarũ. Si quis autem hoc neglexerit &c.* Noſtre glorieux Patriarche, comme S. Vincent martyr, avoit fait ces offices de

 pre-

predication à l'Eglise en Espagne : & depuis en France : & avec l'Evesque de Toulose faisoit ces fonctions de Docteur & Predicateur, en ce Concile de Latran, y refutant les heresies qui y furent condamnez. Pour l'execution donc de cette Constitution; nostre Ordre des Freres Prescheurs, à cette fin, reçeut à mesme temps, son nom du S. Siege, & fut approuvé. Et voila aussi pourquoy, l'an 1216. estant confirmé par Honoré III. tous les Evesques de l'Eglise universelle edifierent bientost, depuis, dans leurs Dioceses, nos Convents. Et ce Pape, prevoiant le bien universel, que nostre Ordre feroit parmy l'Eglise : en la premiere Bulle, de sa confirmation, il predit, que ses Religieux seroient des champions de la foy, & des vrayes lumieres du mõde. Et en la seconde, plus ample ; il nous oblige à observer l'Ordre Canonique, le divin Service : & joint cette condition: que tous nos Convents ont observé, tres-ponctuellement & exactemẽt, en toutes solemnités, jours & nuicts, durãt quatre siecles. Ils en reçeurent aussi, de l'Eglise triomphante, tousiours, des merveilleuses benedictions : par lesquelles, ils ont subministré à l'Eglise tant de Pontifes, Pasteurs, & de Docteurs & Predicateurs. Nostre Autheur en est l'un des premiers. Il a commẽcé en nostre Convent de Louvain ces services, y formant l'Office divin estant Soupprieur. Et, selon nos anciennes Croniques ; apres ses estudes de Theologie avec S. Thomas, sous le B. Albert le Grãd, il fit ses licences : & Bachelier formé, fut à Louvain Professeur de cette faculté. Il avoit faict les services de Docteur Predicateur, & de Vicaire en divers Eveschez durant 30. ans, selon que le Concile susdit, de Latran ordõne, lors qu'il commit ce Traitté à examiner & corriger à nostre Ordre, & à son General le B. Humbert: & Evesque de Sutrin, à mesme temps, Suffragant de Cambray (au raport d'anciens & modernes Autheurs celebres & tres-dignes de foy) il fut crée Patriarche de Hierusalem. Peut estre, apres le refus, qu'en fit le General Hũbert. Ce sont donc, deux des celebres Prelats de leur siecle, qui avec leur Ordre des Frs. Prescheurs, apres deüe examen & correction, nous asseurent

des

des verités de ce Volume. Car, ce que j'ay adjouté en cette traduction, qui est presque tout compris au dernier Chapitre, est extraict *de Vita Fr. Ord. Prædic.* qui at esté examiné à mesme temps par nostre Ordre, & approuvé l'an 1260. au Chap. General: de sorte, que ce Volume augmenté, est de mesme examen & approbation. Il est tres-digne de foy, aussi, à raison que nostre Ordre estoit desja celebre en doctrine & saincteté, aiant des Docteurs, entre les examinateurs des Traittés de ce Volume, qui par leurs Oeuvres, ont grand raport aux quatres Docteurs de l'Eglise; à sçavoir, Hugue Cardinal, avec S. Hierome: le B. Albert le Grand a travaillé au service de l'Eglise, toute sa vie, comme S. Ambroise: S. Thomas est ainsi comparable à S. Augustin, & le General Humbert, qui estant Provincial de Rome fut esleu, par plusieurs Cardinaux, pour le souverain Pontificat, à grand raport avec S. Gregoire; tant par sa tres-excellente doctrine morale (comprise, presque toute, & enrichie, de pareille, de S. Thomas, exposante maintenant en deux tomes, la Regle S. Augustin) que par ses sainctes Institutions monastiques, en perfection merveilleuse, determinantes les devoirs de tous les Officiers de nostre Ordre, & de ses Cõvents: & ausi par le divin Service, qu'il rendit uniforme, & tres-accomply en toutes ceremonies, & qu'on a tousiours entierement observé jusqu'à ce siecle. Ce sont ces SS. Docteurs, avec plusieurs autres, qui approuverent ce *Bien Universel*, & qui, avec son Autheur, nous proposent ses verités.

L'authorité du R. P. Thomas de Cantimpré, devroit suffir pour nous rēdre certains, que ce Volume porte des veritables histoires, & des utiles & salutaires exēples, ou tableaux, ou miroirs de vraies & solides vertus; lesquels, ne se peuvent dire fables: encore qu'elles ne seroiēt que similitudes, ou paraboles: puis qu'on en rēcontre, tāt, parmy les SS. Peres: ce sont celles des heretiques, lesquelles, à raison qu'elles enseignent des mensonges, & des calomnies & blasphemes, sont pernitieuses & meschantes fables. Pour exemple; ils semerēt cecy en Arras, parmy les enfans, pour servir à choisir ceux de leurs jeux, en ces termes: Pain, boire, oublie,

blie,oublie,bis candeille,estampenaire,biscando. Ce,qui decrie la Messe, ou qui nous confirme en nostre croyance : puis que semblable jargon fait voir,la furieuse passion infernale, agissante les autheurs de telles fables. Nostre autheur ne produit que des histoires graves,ou des exemples de grande edification: & ce,avec tres-grande devotion , pour n'escrire , jamais, que des veritez. En la vie de S. Marie d'Oignies, il escrit en ces termes: *Ad me non pertinet, nisi ea , quæ pro certo noverim , legentibus indicare. Il ne me convient d'escrire autre chose, que ce,que je sçay certainement.* En celle de S. Christine: *Quiconque*,dit il,*lira cette vie*,qu'il soit certain,que je n'ay creu que des persõnes si esloignées,de se plaire à feindre la verité,qu'elles aymeroiẽt mieux livrer leur vie à la mort, que tant soit peu , se fourvoier du sentier de la verité. Et escrivant la vie S. Lutgarde en l'Epitre , il promet n'escrire que des veritez. Le celebre Surius to. 3. 23. Iunii, le dit , avec le Cardinal de Vitriaco tres-digne de foy. Ceux qui ont enregistré les Escrivains de l'Eglise,disent des loüanges de nostre Autheur,& de ses Abeilles: comme aussi, les autres Docteurs , en faisant mention dans leurs escrits : ce qu'on peut voir , és editions latines de ce bien Vniversel. Henry de Gand, Archidiacre de Tournay , en escrit au chap. 51. de son livre des Escrivains illustres , de l'Eglise. Iean Tritthemius , & Denis le Chartreux , en disent des loüanges grandes, en divers lieux de leurs œuvres: & l'escrivent de signalée doctrine, & sainćteté. Leandre Albert , Guillaume Eysengrein, Antoine de Sienne,Iean Moloanus,Iuste Lipsius, & Valerie André , raportent , de mesme, ses hautes qualitez de naissance,sa noblesse de vertu & de sciẽce, ses offices en son Convent de nostre Ordre, à Louvain , de Souppriour , en sa jeunesse, & de Lecteur, ou Docteur: ses dignitez d'Evesque de Sutrin, & de Patriarche de Hierusalem,& sa Suffragance de Cambray. Les RR. PP. Antoine Possevin , & Pierre Antoine Spinelli, de la Compagnie, avec le Cardinal Bellarmin , en escrivent, encore de mesme: & asseurent,ce *Bien Vniversel* estre tres-utile,& que ses histoires & exemples sont vraiement , & fidelement descrites.

tes. Iean Gilman, Soupprieur des Chanoines reguliers de Rouge Cloistre, proche de Bruxelles, environ l'an 1480. escrivit sa vie: que, depuis, le Chancelier de l'Vniversité de Douay, & Docteur en Theologie, George Colvenerius escrivit plus ample: & a donné à l'Eglise ce *Bien Vniversel*, le corrigeant selon l'ordonnance du Concile de Trente: & d'avantage, l'augmenta de tres-curieuses Annotations, & de remarques, & rencontre de doctrine & d'histoires, qui meritent d'estre incorporées à cette Oeuvre. Ce Professeur Royal asseure, en l'edition derniere, de l'an 1627. qu'és deux premiers mois de sa premiere, qui fut l'an 1597. plus de quatre cens exemplaires furent aussitost distribuées.

Lors que la doctrine & la saincteté d'un Autheur reluisent en ses escrits; il porte tousjours puissamment, & achemine heureusement son devot Lecteur à son butte, & selon son dessein. Et c'est en quoy nostre Autheur a tousjours reüssi si glorieusement, qu'il en est si recherché. Il ne voulut son nom, selon l'ordinaire, sur le front de son livre: ce qui est cause, qu'aucuns l'appellent Guillaume, les autres Henry Brabançon, aucuns, de Barbéçon: mais on est, depuis, certain, que son nom est Thomas, & a pour surnom, de Cantimpré: à cause que sa premiere profession religieuse a esté de Chanoine reguliere, au Monastere de Cantimpré, lez Cambray: maintenant, dez le commencemét de ce siecle, par l'injure du temps, destruit, & transporté en Brabant, à Belin. Ce Docteur a tellement, tousjours, ravi le monde par ses escrits; que les hommes ont esté fort devots pour son honneur: de maniere, que le R. Pere Nicolas Serarius en son livre 2. question 7. escrit, qu'on a accoustumé de dire, *Bienheureux Thomas de Cantimpré*: comme on dit, *Bien-heureux Albert le Grand*. Le R.P. Iean à Zichenis, Predicateur General, & Prieur de nostre Convent de Louvain, en ses Litanies des Saincts ou Bienheureux de nos 17. Provinces, le range parmy les Saincts Pontifes. Le Docteur Hiacinthe Choquetius raportant sa vie, parmy celles des autres Saincts de nostre Ordre, en cette Provin-

ce de l'Alemagne inferieur, luy donne le titre de Bien-heureux. Aubert Miræus & Arnould de Raiſſe, le qualifient, de meſme, és additions de Molanus, au 15. de May : ſelon les memoires anniverſaires de ſon Convent de Louvain, jour de ſon heureux treſpas en noſtre Seigneur. Quand à ſa qualité de Docteur; il fit le cours de Bachelier à Paris, avec noſtre Docteur Angelique S. Thomas, le B. Ambroiſe de Sienne, & autres ſemblables lumieres de ſainčteté & de ſcience, acquiſe, ſous la Regence du B. Albert le Grand. Et apres ſa Licence, Docteur; il l'enſeigna comme dit eſt, en ſon Convent de Louvain. Noſtre Autheur donc, eſt un ſainčt Docteur, & tres-pieux Pontife, admirablemēt zelé pour la gloire de Dieu, & ſon ſervice, juſqu'aux deſirs du Martyre, tres-ardants, ſelòn qu'il nous fait voir en ce livre, & pour l'honneur des Sainčts, & le ſalut des ames. Qui pourroit dignement dire de ſa ferveur ? on en voit les effečts en ſes Oeuvres; qui reluiſent clairement en ce Volume. Et on croit, que né au commencement du douzjéme ſiecle, il mourut ſur la fin: & ainſi, dés ſa tendre jeuneſſe, s'emploiant à l'eſtude de la vertu & des ſainčtes lettres; il fut ſacré Preſtre, par ordre de ſes Prelats, obligé de ſolliciter le ſalut des ames, parmy pluſieurs Provinces, & Royaumes : Preſchant glorieuſement Ieſus Crucifié, & la perfection Chreſtienne en toute humilité, & adminiſtrant tres-pieuſemēt le Sacrement de penitence, parmy l'Alemagne, ces Provinces, & la Frāce durant environ cinquāte ans, & juſqu'à ſa mort. Qui n'admirera ſes merites? vous verrez quelques miracles de ſa vie en ce Volume: & ſpecialement, une prodigieuſe peſche de poiſſons, & comme, par ſa doctrine, il confondoit les diables: & ainſi le chaſſoit de leurs poſſeſſions. Il eſtoit ſi fidele & prudent ſerviteur, eſtably, pour le ſalut des ames par noſtre Sauveur ; que la Vierge ſa Mere lui envoioit de penitens. Or, qui m'eſcroira les eſcrits de ce Docteur ? Sa converſation fut tousjours, dés ſa jeuneſſe avec les ſçavants, les ſainčts, & les grāds & puiſſans de ſon ſiecle. Il eſt auſſi illuſtre, en viſions & revelations celeſtes, dont il en raporte aucunes : à ſçavoir, la Croix celeſte, & la face de noſtre Seigneur en la S. Euchariſtie.

Ce S. Docteur & Pontife donc, vous parlant en ſon livre, il ne vous raconte que fort peu d'exemples, que les heretiques appellent fables, à cauſe que ce ſont des anciens tableaux, ou ſimilitudes, demontrantes les verités de la foy & des ſainctes loix de l'Egliſe, ou les vertus, ou les vices. Son livre eſt remply d'hiſtoires, dont il avoit veu les perſonnes, & les lieux, ou en avoit teſmoignage: & s'il ne les nomme touſiours; il eſcrit au General Humbert, que c'eſt par diſcretion, pour n'intereſſer leur honneur, ou pour ne dõner occaſiõ de vaine gloire. Il ne faut craindre, en ce volume, de donner à aucune fable l'honneur de verité; d'autant que fable eſt fiction vaine, & amuſement ſans fruicts: autrement les paraboles & ſimilitudes ſeroient fables. Ce grand Docteur de verité, digne de gloire & d'honneur, a touſiours eu trop grand horreur, d'imiter le diable & ſes ſuppots, parſemans pernitieuſement le monde de blaphemantes fables, & injurieux menſonges. Il eſt vray, que le croire, c'eſt condamner le monde trempant dans ſes vices, & avoir horreur des toutes les erreurs des heretiques: mais, pource qu'il preſerve ou delivre des malheurs, & eſt puiſſant de diſpoſer (moiennant les ſecours & graces du S. Eſprit, qui ſeul abſolument delivre du mal & porte au bien) faut il ſe deporter de le lire? Aucuns rencontrants dans ſes remontrances, des abominations, & des terribles punitions de la ſenſualité lubrique, & des paillardiſes, craindront, peut eſtre, d'offenſer l'innocence virginale, ou la pudicité: mais ſi on conſidere, que c'eſt prevenir le diable, & les autres miniſtres du ſervice de luxure, & la corruption de la nature, avec antidotes des gehennes & tourmens accompagnans ces abominations; on verra, que le trentiéme chapitre de ſon ſecond livre, eſt vraiement un preſervatif pour les innocens: & on experimentera, que c'eſt un tres-puiſſant remede pour guerir toutes ſortes d'incontinences & de palllardiſes. Autrement, telle perſonne, ſeroit moins ſenſé, qu'une beſte: qui quittera touſiours ſa plus neceſſaire paſture, pluſtot, que l'aller prendre parmy le fer, les gehennes, & les flammes.

La lecture de ce Volume est absolument necessaire, pour y recognoistre la vraie & legitime observance de la premiere table du Decalogue, & le necessaire exercice du premier precepte de Charité, envers Dieu. Qui se fait en perfection en l'Office divin, ou au divin Service. Ce que plusieurs Religieux de nostre Ordre, mourans, en chantant des Hymnes ou Antiennes, que le S. Esprit leur suggeroit, nous font voir clairement. D'avantage, il est certain, que depuis ce S. temps du Iubilé 1650. des temeraires en leur authorité, supplians leur Chœur ne chanter pour mediter; ces gens furent advertis, qu'ils requeroient, asseurement, la destruction de l'Eglise. C'est la declaration des SS. Canons, dont l'observance ne sera abrogé, que par l'Antechrist: qu'on se garde bien, en cecy, de preparer son siege. La lecture de ce volume fera voir beaucoup d'autres tres-pernitieuses erreurs, ou ignorances, ou malices de ce siecle. Ce Traitté remõtre principalement, ce que doivent les Superieurs de tous les estats & conditions de personnes, & leurs inferieurs, & ainsi, tous les hommes, pour en perfection accomplir la seconde table du Decalogue, ou le precepte de charité pour le prochain, tant envers les vivants, qu'en faveur des trespassez. Il enseigne la perfection Chrestienne de justice, que nostre Seigneur asseure, que nous devons avoir plus accomplie, que celle des Pharisiens & des Scribes. A cette fin, vous y verrez les veritables œuvres de charité, ou de misericorde: & des histoires de verité certaine, & des exemples fort puissantes, & tres-necessaires, en ce siecle, pour exciter l'impieté des mortels, à faire ces biens à leurs ames, pour la vie eternelle. Remarquez; que ce n'est pas grande gloire à Dieu, ny beaucoup meriter, observer les preceptes negatifs, sans se soucier d'accomplir les affirmatifs qu'ils insinuent, & recommandent; pour exemple ne commettre d'infidelité contre le premier precepte: puis, ne jurer: mais il faut accomplir ces preceptes adorant Dieu, aux occasions avec amour pour sa Majesté de tout vostre cœur, & vostre ame: reverer son S. Nom, faire fruits de ses sacrées paroles; & specialement és jours de Festes, assistans aux divins Offices,

fices, à la Messe solemnele, & aux Sermons. De mesme, pour accomplir la seconde Table, qu'est-ce? ne pas tuër: & ainsi des autres: ce n'est pas faire bien, ou charité au prochain, qui est requis, pour observer en perfection la seconde Table. Mais il faut donner à manger à ceux qui ont fain, & faire les autres charitez & misericordes corporelles & spirituelles. Et si vous voulez estre parfait, vendre ce que vous possedez, le donner aux pauvres, & imiter Iesus: à sçavoir, observant les autres conseils & exemples de l'Evangile. C'est ce que ce volume represente, & exhorte à faire. Il ne fait aucune mention d'application d'intention, d'offrir la communion, de communier pour quelqu'un vivant ou trespassé, ou à l'honneur des Saints. Ce sont nouveaux exercices de religion, qui ne sont, en partie, que de ce siecle. Ces devotions sont en effect, bien faciles: & ainsi le merite communicable satisfactoire, petit en son espece. Mais, que dis-je; puis que les fideles sont maintenant, si delicats au service de Dieu, & de si petit faict, ils auront peur, que la lecture de ce volume, ne traverse leur paix interieur, ne change leurs exercices, &c. je la rends, donc, redoutable. Ie desire que ceux, qui s'estiment si suffisans, qu'ils croient, n'avoir besoin d'en faire fruit, permettent aux bonnes ames d'en faire proufit. On ne redoute, avec raison, la doctrine qui est approuvée de l'Eglise, & pratiquée durant tant de siecles: mais il faut redouter des autres doctrines qui seroiēt nouvelles: car celle-cy ne produit que l'ancienne pratique, ou l'exercice ordinaire de la S. Religion Catholique, que l'Eglise a tousjours presché & enseigné: & qui est necessaire pour reformer les excez & abus de ce siecle, & pour mettre en evidēce l'ancienne pieté & devotion. Pour n'escrimer contre l'air; considerez les irreverences contre les choses les plus sainctes; l'adorable Image de la Croix, se voit, servir pour preserver la corruption des portes: pourquoy à cette fin n'usent on des armoiries des Seigneurs. Les Loix ordonnent, que la Croix ne soit gravé sur la pavé. *L. 1. C. Nemini licere signum Salvatoris.* Ce sont les Empereurs Theodose, & Valentinian, qui commandent dans

un Decret, exprés. *In Trullanis Cano.* Et sainct Loüis Roy de France l'obſervoit exactement. Quant à la reverence de la Meſſe, de la ſaincte Euchariſtie; elle n'eſt pas beaucoup plus grande. L'Egliſe a banny des divins Offices les muſiques prophanes, & decriées par les ſaints Peres, & declarées lubriques; & nonobſtant, on en fait les plus grandes Solemnitez. Voiez és *Extravag. com. lib. 3. de vita & honeſtate Clerc. tit. 1.* Noſtre Docteur Angelique ſainct Thomas, 22. *quæſt.* 81. *art.* 2. *ad.* 3. nous adviſe; qu'encore que la lumiere naturelle nous montre, qu'il faut apporter des actions exterieures, & uſer de choſes materielles au ſervice de Dieu, ou pour reverer, ou adorer ſa Majeſté; toutesfois, nous ne pouvons faire, ny offrir, ce que nous jugeons convenir, ou que nous voulons: mais, ce qui ſe peut faire, ou qui peut ſervir, eſt, dit il, *de l'inſtitution du Droit divin, ou humain.* C'eſt donc faire injure, ou uſurper ſur le Droit divin, ou de l'Egliſe, adjouter, alterer, ou otter, au divin Service: c'eſt ſuperſtitieux ſacrilege. Et en la queſtion 93. ad. 2. ce S. Docteur de l'Egliſe dit; qu'en la loy de nature, on obſervoit, pour le ſervice de Dieu, ce qu'un homme juſte inſpiré de Dieu determinoit: *Mais depuis*, dit il, *les hommes ſont iuſtruits de tout ce qu'il faut faire au divin Service*; ce qui ſe voit au Decret, & és Decretales: & és Rituels: *Et faire autrement*, il dit que, *perſtiferum eſt, c'eſt une contagion peſtifere en l'Egliſe.* Les Preſtres anciens, offrans le feu qui n'eſtoit ordonné, en ſont bruſlez tout vifs: & les Rois de Iudæe, ſçavoient, que l'un d'eux voulant offrir l'encens, fut frappé de lepre. Nos Autels, & leurs Oblations, Hoſties, & Miniſtres, ſont ils moins ſacrez? pourquoy uſurper leur miniſtere, par muſiciens & muſiques, & ordeurs profanes, & charger les ſacrez Autels de ſpectacles, de pompes, & vanitez, és Solemnitez plus celebres? que le peuple ſçache, que c'eſt pour le mouvoir à venir ſe repaitre les yeux & les aureilles: Au prejudice, & detriment, du divin Service legitime: lors que les Heures Canoniales, & la Meſſe ſolemnelle ne ſe font, en chant, & temps decretez, & commandez par les ſaints Loix de l'Egliſe: obſervez ſi

ſe-

ſerieuſement & religieuſement durant tant de ſiecles, perpetuellemẽt, jour & nuict, juſqu'à ce temeraire ſiecle, parmy l'Vnivers: C'eſt ſon bien principal: en ſigne de quoy, les Roys & les Princes ont fait des ſi grandes magnificẽces aux Egliſes du Clergé & des Reguliers. Les Chœurs donc, chantans jours & nuicts, ſont de grands merites: eſtans commandez de l'Egliſe de le chanter en commun; voicy, de l'Extravagante, cy deſſus cité, le precepte reïteré, en termes clairs: *In Eccleſiis Dei Pſalmodia cantanda præcipitur.* Comme en particulier nous devons proferer noſtre Office, pour n'offenſer; les Chœurs, ainſi, chantent: autrement, au moins, ceux qui ont tousjours chanté avant ce ſiecle, ne ſont ils criminels? Qui pourroit dire des ſacrileges de ce ſiecle? ny on ne peut, non plus, repreſenter ſes uſures & ſimonies, ny encore moins, ſes crimes & forfaits cõtre tous Droits, divins & humains. Voilà pourquoy, le Ciel irrité afflige l'Vnivers de guerres, d'hereſies, & de tant de malheurs. Il eſt donc beſoin, de lire ce *Bien Vniverſel*; puis que les mortels y verront des puiſſants motifs, pour les mettre en horreur de tous vices & pechez, & pour les inciter aux œuvres & vertus contraires: & ainſi, les acheminer, des abominations d'enfer, à ſe tranſporter avec ferveur, és voies & ſentiers du Ciel.

Ce Volume ne propoſe pas ſeulement des veritez; mais à raiſon, que ſans la grace & les ſecours celeſtes du S. Eſprit, & les interceſſions des Saincts, & ſpecialement de la glorieuſe Reyne du S. Roſaire on ne peut riẽ: il traitte de ces moiens. Pour exemple, il traitte au chapitre 30. des horribles punitions de la luxure, & de ſes abominables voyes, qui y acheminent: & au chapitre precedent, il remontre les beautez delitieuſes de la chaſteté, & les admirables miſericordes de noſtre Dame: où on voit, par les merites du S. Roſaire, un desbauché ſauvé, avec la couronne de Virginité: & un autre, mort en peché mortel, reſuſcité, pour ſe confeſſer, & faire reſtitution: & en ce meſme chapitre 29. ſe voient des miracles qui nous recommandent, tout ce qui ſe fait en l'Egliſe, par la Confrerie du S. Roſaire: qui eſt un moien

 tres-

tres-efficace pour triompher, & de la luxure, & de tous vices & pechez. Or d'autant que maintenant, plusieurs blasphement ce qu'ils ignorent (si grande est la presomption du siecle) voyez és Sermons du B. Humbert, General V. susdit, de nostre Ordre liv. 2. ser. 59. & 90. où il dit, que les Confreries imitent l'Eglise primitive; 1. par assemblées, 2. en union de devotion en nostre Seigneur de cœur & d'esprit, 3. faisant les bonnes œuvres, & 4. és troncs, & à la Messe, faisant des oblations volontaires, sans exactions, ou taxe aucune, ou humain respect. Et dit, qu'alors, principalement parmy l'Italie, tout cecy se faisoit, *in Confratriis B. Virginis*, ou de nostre Dame du Rosaire. Et notez, dit il, *Hoc valet ad Spiritum sanctum* accipiendum : cecy est puissant pour pouvoir *receuoir le S. Esprit*. Et en l'autre Sermon, il raport les grands fruicts de ces Confreries, à sçavoir ; qu'on y celebre les divins Offices, les Sermons, qu'on y fait des aumosnes, des offrandes, pour, non des musiques, ou autres pompes prophanes, mais pour les luminaires, & autres choses du divin Service ordõnées de l'Eglise. On y fait les Obits, & autres prieres, pour les Trespassez: & d'autres devoirs chrestiens d'oraisons, d'aumosnes, & de correction fraternelle. Et le fruict principal est, que chacun des Confreres est participant à tous les merites de la Confrerie, jusqu'à son entrée au Ciel. Puis, il asseure, que ces devoirs, n'obligent avec peché, obmis. Et dit encore, que les grãds, glorieux, & insolents mondains, ne sont dignes, ny capables de ces sainctes Confreries. A mesme temps que le B. Humbert preschoit ces Sermons ; Vrbain IV. ordonna qu'à l'*Ave Maria* seroit adjouté à *fructus ventris tui, Iesus Christus*: octroiant à ceux qui observeroient cette Constitution, pour chaque fois trente jours de pardon, que Iean XXII. l'an 1330. a confirmé & redoublé. Et Clement IV. & Alexandre IV. enrichirent les Eglises de nostre Ordre de grandes Indulgences, qu'on gaignoit és festes de nostre Dame, & de S. Dominique.

Or, pour plus ample instruction de cette tres-ancienne & celebre Cõfrerie, voicy le sommaire du biẽ qu'elle fait en l'Vnivers.



LE Patriarche S. Dominique avec son Ordre, par commission speciale de la Reine des Anges, a planté & arrousé le Rosaire si heureusement parmy l'Univers, qu'il prit bien-tost accroissement jusqu'à estre comme un Royaume des Cieux en terre: ses Chapelles & Confreries en sont les Citez & Provinces, presque aussi grandes que le Christianisme.

Le Rosaire n'est autre chose qu'une Congregation en nostre Seigneur, sous le Nom, ou, auctorité de la tres-pieuse Vierge sa Mere, faisant mutuelle Communication de merites, & estat (sans obligation de peché) de mediter, en sa Majesté crucifié, les quinze principaux Mysteres de nostre Redemption, & dire quinze fois Pater noster *& ensemble autant de dixaines d'*Ave Maria. *C'est une Confrerie, qui par sa Communication de merite, n'at autre fin, que l'eternité: de sorte, que par cette mutuelle participation de merites, les ames, tant apres la mort, que durant leur vie, en reçoivent tousjours aide & secours, jusqu'au point de joüir de la gloire eternelle.*

Cette Confrerie s'exerce, en vertu de la grace, de la charité, en foy, esperance, & és dons & autres vertus infuses, & s'efforce d'imiter la devotion & les prieres de l'Eglise primitive. La Vierge-Mere y preside & la regit en qualité de Reyne: & les fervents Confreres imitent S. Marie Magdeleine & les Disciples: selon que nostre Sauveur leur avoit ordonné, disant; Sic orabitis; Pater noster &c. *Et ils prioient, dit le Docteur Alain, aussi la Vierge d'estre leur Mediatrice, disants la Salutation Angelique, en meditant les mysteres de la vie, des souffrances, & de la gloire de sa Majesté. Et ainsi le Rosaire edifiant, fait vrayement en l'Eglise, ce que l'heresie destruisant impudemment s'arroge.*

Il est vray que l'Eglise a tousjours observé la Constitution de nostre Seigneur, imitant ses Disciples, disant le Pater *avec l'*Ave Maria, *les reïterant avec instance, & selon l'Evangile perseverant en prieres; non toutesfois avec les nombres, dispositions, & specification des mysteres, telle, que la Reyne des Anges a determiné & ordonné à S. Dominique*

de

de prescher : ce que les Souverains Pōtifes recognoissants, en leurs lettres Apostoliques, ils asseurent, qu'il en est en terre l'Autheur, & en avoir eu l'instruction du Ciel. Et Clement VIII. denonce que ce S. Patriarche en establit la Confrerie à Rome en son Eglise de S. Sixte l'an 1216.

La divine Toute-puissance a tousjours fait, donnant accroissement à cette devotion du Rosaire, tant de miracles & de prodiges, & la favorisa de si abondantes graces qu'il faut avoüer qu'elle est planté de la dextre du Pere eternel : & puis aussi, que depuis tant de siecles les efforts de l'impieté ny de l'enfer ne l'ont peu jamais desraciner, qui en peut douter ?

C'est pour maintenir les fonctions principales de la Religion Chrestienne, à sçavoir, l'Oraison mentale & vocale, la frequentation des Sacremens, des divins Offices, & des Sermons : La devotion pour les Processions, & envers le tres-saint Sacrement de l'Autel: La reverence aux Images: L'invocation de la tres-glorieuse Vierge & des Saincts : & pour se rendre digne des Indulgences. En fin les devots observants les devoirs de la Confrerie du S. Rosaire font heureusement l'exercice, & l'entiere profession de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine. Et ainsi glorieusement confondent l'heresie, & triomphent de l'impieté: & voilà pourquoy aux Processions du Rosaire ; on port des guidons & on chante Gaude Maria Virgo cunctas hæreses sola interemisti: *des congratulations à la Vierge Marie, pour avoir destruy seule toutes les heresies.*

Ce qu'en effect l'Eglise vid au commencement de son douziéme siecle, lors que le Rosaire fut establie parmy l'Univers. Et encore, depuis, les histoires & les lettres Apostoliques nous font voir que le restablissement du Rosaire l'an 1476. obtint du Ciel la paix à l'Empire, & à ces Provinces. Comme aussi cent ans apres, par l'entremise du Pape Pie V. de l'Ordre des Freres Prescheurs & tres-devot au Rosaire, l'heresie se voit tant de fois vaincue en France, en ces Païs-bas, & par tout aller en decadence: De mesme que fit, peu apres, la tres-reformidable puissance du Turc defaite par la petite ligue Catholique, miraculeusement par les merites du Rosaire, au detroit de Lepante, à mesme jour & heure que les Confreres parmy l'Eglise universele, observoient la constitution d'Inno-

cent III. l'an 1212. ordonnant les offrandes és troncs & la Procesſion és premieres Dimanches des mois: ce pourquoy Pie V. Gregoire XIII. & Clement VIII. ont commis à la Confrerie d'en celebrer annuellement les actions de graces avec Feste & Procesſions ſolemnelles.

La Communion generale eſt inſtitué par Gregoire XIII. avec Indulgence pleniere pour les Confreres, communians en leur Chapelle du Roſaire, eſdits jours de Dimanches de chaque mois.

Cette Confrerie, & ſa priere du Roſaire, ont touſiours eſté recommandé de noſtre Seigneur, par les merites & interceſſions de ſa trespieuſe Mere, aux fideles: à cette fin, ſa Majeſté, depuis le commencement du ſiecle 1200. juſqu'à preſent, aiant fait des graces miraculeuſes, incroiables, en prodiges, & en nõbre: par leſquelles plusieurs tres-abominables ames pechereſſes ont reçeu le bonheur de vraie penitence, & la gloire: Deſquelles, les hiſtoires remplient des gros volumes. Pour exemple; l'an 1630. un Soldat eſpagnole, és Iſles Philippines, Confrere du Roſaire, encore que grand pecheur, le diſoit quelques fois: & un jour, dans un rencontre, lapidé, couvert de plaïes pourriſſantes en ſon ſang eſpanché; & giſant aux ardeurs du ſoleil, parmy les rochers d'un deſert, quitté comme mort, invoquant noſtre Dame du Roſaire, eſt prodigieuſement vivant, ſans rien goutter, en pourriſſant. Il vivoit, ſelon qu'il ſupplioit, pour ſe confeſſer: & apres une ſuitte d'autres miraculeux prodiges, confeſſé, ſelon ſon deſir, la Reine du Roſaire le conduit, par ſon treſpas, à la gloire eternelle. Depuis, l'an 1640. les Eveſques d'Allemagne, & apres de l'Univers ont recognu, la verité, d'une autre ſemblable prodigieuſe grace, faite à une ſorciere, apres avoir eſté ſept ans dans ces abominations, accuſé, & cõdamné: le diable l'incita & aida à s'eſgorger: & à demy rotie, eſt reſuſcité parmy les flammes. Depuis, elle ſe confeſſe en parfaite contrition, & aſſeure une & deux fois, ſon ame avoir comparu devant le Tribunal de noſtre Seigneur Ieſus: & qu'il l'argua de n'avoir confeſſé ſes abominations diaboliques: & luy dit, que la Vierge Marie avoit intercedé pour elle, à cauſe qu'avant ſes grands pechés, en la Confrerie du Roſaire, elle avoit, aucune fois, fait cette priere. Et apres, loüant Ieſus & ſa Mere de luy avoir fait la grace de ſe confeſſer avec digne cõtrition, pour ſatisfaire à la divine Iuſtice, à cauſe de ſes grands forfaicts & crimes, elle ſouffrit,

volontier, l'execution de la ſentence porté contre elle. Les Docteurs Nider & Michel de Inſulis raportent des punitions horribles des deſtracteurs du Roſaire, ou qui directement ou indirectement luy ſont contraires. Quelle merveille ? puis que tels deſtruient ce que Dieu & l'Egliſe edifient depuis tant de ſiecles, en faiſant de ſi grands prodiges, & de ſi admirables faveurs aux fideles.

La priere du Roſaire eſt de ſi grand merite, que paſſé cinquante ans le Docteur Martin Navarrus avec un Grand de l'Egliſe ſuggererent ſa Pſalmodie en aſſemblez, par Chœurs, à voix haute (ce qui contrecarre & confond l'hereſie avec ſes preſches & Pſalmodies) & ainſi tres-ſainctement le peuple (comme le Clergé au divin Service) au nom de noſtre Seigneur & à l'honneur de ſa Mere fait des congregations & prie avec inſtances, & preſervance ſelon que requiert l'Evangile. Rome, depuis lors, continue cette devotion: & Naples, depuis l'an 1617. eſt admirable en ferveur pour cette Pſalmodie, & l'an 1623. par l'entremiſe de ſeptante deux venerables Hommes, intitulez Ouvriers du Roſaire, fait ces aſſemblez par toutes les places & ruës de la ville, dreſſant des Autels & des Chapelles en forme de pavillons, avec des devotions merveilleuſes. Cette Pſalmodie l'an 1630ſ. ut recognu, par force miracles, aggréer au Ciel, eſtant celebre par toute l'Italie: & maintenant elle ſe fait preſque par tout le monde.

Si on porte le Roſaire benie de 15. ou 5. dixaines à deſcouvert, on gaigne chaque jour 300. jours de pardons. Et à la mort on doit recevoir l'Abſolution generale.

De faict donc, ou de paroles mouvoir contre le Roſaire, c'eſt offencer contre le Ciel & noſtre Pere eternel, qui durant tant de ſiecles le maintient plãté en terre malgré les portes d'Enfer. C'eſt œuvre de ſes mains, de IESVS *ſon Fils, & de la Tres-glorieuſe Vierge-Mere. Mais auſſi apporter ſon pouvoir pour la propagation & dilatation de cette Confrerie & de ſa devotion & priere, c'eſt rendre ſervice à Dieu & à ſa Mere tres-aggreable & tres-meritoire. Ce que ſa Majeſté Catholique conſiderant, commande cette priere eſtre ſolemniſé, par ſes lettres de cette teneur.*

LE ROY.

Reverend Pere en Dieu Evesque N. de mon Conseil.

LA devotion que je porte à la tres-saincte Vierge m'esmeut à la tesmoigner, par toutes sortes de moiens, & à desirer que telle devotion soit grande & stable dans mes Royaumes, en recognoissance, & pour remercier cette saincte Vierge des faveurs que par ses intercessions nous recevons de son pretieux Fils.

A cette effect, j'ay jugé expedient de vous mander & encharger (comme je fais par cette) de dōner ordre, qu'en tous lieux, ou Eglises de vostre Diocese, ayant Confrerie ou Autel du Rosaire, on ait à y reciter le Rosaire à voix haute, par Chœurs, & si faire se peut, à mesme temps, le Curé de la Paroisse, ou autre Prestre ou Religieux traittera des Indulgences de la Confrerie, ou raportera des Miracles faits par nostre Dame pour recommander le Rosaire: & sur tout qu'il exhorte avec grande instance, pour promouvoir la devotion pour le Psalmodier en la maniere susdite.

Ie me tiendray grandement bien servy, si vous executez cét ordre, & si par mon Secretaire Antoine Alosa Rodarte vous m'advisez de ce qu'en aurez fait, & des effects que par vostre soin & diligence en resulteront. I'espere que promptement vous executerez le tout. De Madrid le 19. de Fevrier 1644.

LE ROY.

Par le commandement du Roy Monseigneur.

Antonio Alosa Rodarte.

Traduit jouxte la copie imprimée en Espagne. Fait ce 23. de Iuillet 1644. Iean Parent Censeur des Livres.

NOstre Sauveur zelé pour la saincteté de la maison de son Pere, monstre aux Confreres du S. Rosaire l'honneur qu'ils doivent apporter aux Chapelles de sa Mere. La saincteté de ces lieux recommandé du Ciel par de tres-grands & innombrables miracles, & enrichie de l'Eglise de si grandes Indulgences, ne peut rien permettre des abus du siecle sans crime de sacrilege. Que ses ornements donc soient sans faste, & seulement pour mettre l'Autel & ses Ministres en reverence digne du divin service, & du sacrifice de la Messe: & qu'elles aient pour richesses principales les quinze mysteres du Rosaire en tapisserie ou autremẽt: & qu'on n'y chante que selon les sacres Canons, in veste nuptiali, *par les Ministres ordinaires de l'Eglise.*

*Le devoir d'un Cõfrere, selon l'ancien institut, est journellemẽt loüer & benir nostre Seigneur, disant le Rosaire, & en sa Majesté Crucifié mediter les mysteres joyeux & glorieux avec les douloureux de nostre Redemption, pour appaiser sa divine Iustice, & pour se rendre digne des graces de IESVS & de sa Mere, & des immenses pardons & privileges de la Confrerie: Lesquels on merite, maintenant, disant au moins un Rosaire chaque semaine à une, ou trois, ou à autre diverses fois. Ce Rosaire seroit tres-fructueusement accomply, si le Lundy au matin on meditoit le premier Mystere, disant la dixaine pour obtenir la grace de pratiquer les vertus qui y reluiẽt en la Vierge, & en sa Majesté incarné: & au soir la seconde, de mesme: Ou à la Messe la premiere dixaine avec sa meditation avant la Consecration, & la seconde avant la Communion, ou la fin du S. Sacrifice: & faisant ainsi és autres cinq jours de la semaine des autres dixaines, meditant leur Mystere, le Dimanche suivant auroit la venue du S. Esprit, & ceux de la gloire de nostre Dame, & de la Cour celeste: Ce qui seroit faire journellement grand progrez en vertu, & meriter des tres-grandes Indulgences: d'autant que seulement pour terminer l'*Ave Maria *disant* fructus ventris tui IESVS Christus. *Vrbain IV. & depuis Iean XXII. octroierent à chaque fois 60. jours de pardons, ausquels Pie V. l'an 1566. adjouta encor 7. jours, & autant pour* MARIA. *Ces Indulgences, avec toutes les autres, sont approuvez par Sixte V. nommant quinze de ses Predecesseurs qui*

avoient

avoient recommandé & enrichie de privileges & Indulgences cette Confrerie: que Paul V. le 20. de Septembre 1608. en sa Bulle Cum olim *confirme, declarant que de droict elles luy appartiennent.*

Or afin que les Confreres Psalmodient, ainsi, le Rosaire meritoirement, il faut qu'ils jouissent de la grace, ce pourquoy ils communient les premieres Dimanches des mois, és jours des Mysteres du Rosaire, & autres Festes de nostre Dame, avec Indulgence pleniere. Les solemnitez des Mysteres joyeux sont; 1. L'Annonciation de N. Dame. 2. La Visitation de S. Elisabeth. 3. La Nativité de nostre Seigneur. 4. La Purification, & 5. l'Invention de IESVS *entre les Docteurs, le Dimanche dans l'Octave des Roys. La memoire des Mysteres douloureux se celebre, 1. le Ieudy & 2. le Vendredy saincts, de l'Oraison & de la Flagellation. Le 3. le 7. de May Feste de la Couronne d'espines, & és solemnitez de l'Invention & Exaltation de S. Croix on celebre la memoire des deux Mysteres de la Croix. Quand aux Mysteres glorieux ils se celebrent 1. à Pasques, 2. à l'Ascension, 3. à la Pentecoste, 4. à l'Assomption de nostre Dame, & 5. le jour de Toussaints.*

Le S. Siege exhorte aussi la Cõfrerie à faire des Processions ces jours susdits, & Pie IV. en sa Bulle Dum præclara *donne Indulgence pleniere (mesme à ceux qui n'ont que la volonté de se confesser ayans componction de leurs pechez) pour assister aux Processions és Festes de nostre Dame. Pie V. pour les Processions des Mysteres, & toutes autres de la Confrerie donne sept ans de pardons & autant de quarantaines, & puissance de porter les guidons. Afin, de pouvoir se former és meditations, il est besoin, d'oüir les sermons és Festes de ces Mysteres.*

Pour donc dignement celebrer confessez & communiez ainsi ces solemnitez, & ne commettre de sacrilege, on devroit concevoir devotion à S. Marie Magdeleine, & se preparer par bonnes œuvres la veille de Communion, pour obtenir la grace de contrition: C'est à quoy nous exhortent les Papes octroiants les Indulgences: & à chaque fois qu'on fait œuvre de misericorde corporelle ou spirituelle, ou jeune, abstinence, ou offrande pour celebrer la Messe, ou autre devotion, Gregoire XIII. par trois Brevetz l'an 1579. Ian. 3. May 25. & Iuin 1. donne des tresors de l'Eglise cent jours de pardons.

Le Rosaire est de merite devant Dieu tel, qu'au raport par lettres Apostoliques de Clement VII. en vertu de cette priere assiduement faite, des personnes mesmes rustiques ont fait progrez en la vertu si grand, qu'elles en sont parvenuz jusqu'aux signes & miracles. Ce que l'Eglise recognoissant, passé plusieurs années, parmy l'Univers fait continuellement en presence de la Cour celeste, cette tres-noble & tres-efficace priere mentale & vocale du Rosaire jour & nuict, à toute heure grand nombre de Confreres emploiants leur heure entiere en cette oraison, pour le repos des Tres-passez & la conversion des pecheurs. Et il faut avoüer, qu'entrer en communication de merite en cette Confrerie & se ranger de cette oraison perpetuelle, est moien tres-puissant, pour obtenir & la grace de justification, le don de perseverance, & des benedictions celestes.

C'est l'intention ou la fin pretendue és bonnes œuvres & prieres de la Confrerie: Voila pourquoy principalement on y frequente les SS. Sacrements, les divins offices & les sermons, & on recognoit que les Indulgences proviennent, en suite, de ces services renduz à la plus grande gloire de Dieu & à l'honneur de sa Mere. On n'offre pas, donc, la Communion, ny on ne communie principalement pour gaigner les Indulgences, ou à l'intention d'aucuns ou Vivans, ou Trespassez, afin de n'usurper sur le ministere Sacerdotal les deux parties des trois qu'il doit accomplir: mais on communie pour estre refectionné du Corps & du Sang de IESVS, & pour estre plus fort en vertu de cette nourriture pour glorifier sa Majesté, & rendre service à sa Mere: & on fait, de mesme, toute autre devoir de cette Confrerie, & ensemble pour le salut du prochain Vivant ou Trespassé, & ainsi on y accomplit avec sainteté d'intention les œuvres de pieté & de misericorde.

Ceux qui considererōt attentivement les grāds merites du S. Rosaire, jugeront, que c'est à bon droit, que ses Chapelles & Eglises joüissent des pardōs, des Stations, ou des Eglises de Rome, esquelles journellement sont Indulg. plenieres: & delivrances des ames de Purgatoire tous les Dimanches, les Mercredis, & plusieurs autres jours de l'an: Et que justement aussi y est privilege d'absolution de tous cas, comme au Iubilé, & d'estre dispensez des vœux & jurements és Festes de Pasques, de la Nativité, Annonciation, Visitation, Purification, & de l'Assomption de nostre

Da-

Dame, & trois jours avant chaque Solemnité: qui est donné aux Cõfreres se confessants aux Religieux de l'Ordre de S. DOMINIQVE.

Ceux qui ſont vraiement zelez pour la plus grande gloire de Dieu & ſon legitime ſervice, & de la tres-glorieuſe Vierge ſa Mere, s'ils conſiderent, ſans paſſion, comme la Confrerie du S. Roſaire invite & excite les fideles à touts deuoirs de perfection Chreſtienne, & que par ſa priere, le Roſaire, elle en peut obtenir les graces & ſecours celeſtes, à cette fin neceſſaires; ils ſeront fervents & conſtants, pour à toute occaſion, s'oppoſer aux temeraires, deſcriants les anciennes devotions, pour ſe donner la gloire, d'eſtablir leurs nouvelles. Pluſieurs Peres de la Compagnie ont eſcry des livres, pour aider à promouvoir le S. Roſaire, cooperants glorieuſement à l'Ordre des Freres Preſcheurs, afin d'arrouſer & cultiver cette heureuſe plante, qui raporte, depuis tant de ſiecles, & portera avec l'Office divin, à touſiours, des grands biens aux fideles, & à l'Egliſe. Au ſecond livre de ce volume chap. 29. Vous verrés, que cette Confrerie & ſa priere à eſté preſché paſſé quatre ſiecles, aſſeurement, non ſeulement parmy la France, l'Italie, & les Eſpagnes: mais auſſi, és Allemagnes, & en ces Provinces. En Brabant, noſtre Autheur aſſeure, avoir veu le jeune homme, qui mort, comparoiſſant au Tribunal de Ieſus-Chriſt; criminel de damnation eternelle, par les interceſſions de noſtre Dame du Roſaire fut reſuſcité, pour ſe confeſſer & faire les reſtitutions, dont ſa conſcience eſtoit chargé: Et de noſtre temps, l'an 1640. une ſorciere, recevoir par les merites du S. Roſaire & de ſa Confrerie, le meſme bonheur, de reſuſciter, & de ſe confeſſer (ſelon que des Dioceſes d'Allemagne ont, apres deües informations, certifiés) qu'eſt-ce que le Ciel doit faire d'avantage, pour nous aſſeurer des grands biens, que la Confrerie du Roſaire apporte en l'Vnivers? Ses Confreres vraiement fideles & devots, diſants ſouvent, ſelon la grace que noſtre Seigneur leur donne, le Roſaire; par cette Oraiſon d'eminente perfection mentale & vocale, ils ſe diſpoſent aſſeurement, & efficacement à la contemplation (ce ſeroit ignorance, dire, que proferer *Pater* &

Ave

Ave retarderoit l'inſpiration ou aſpiration divine, ou la cooperation de l'Eſprit) qui n'a que l'action, qui n'eſt vertueuſe, contraire. C'eſt par l'Oraiſon du S. Roſaire, que nous pouvons parvenir à la vie purgative, & illuminative : & pourquoy la prolation vocale du *Pater* & de l'*Ave Maria* nous empecheroit-elle de la ſureminente, ou de la perfection en la foy & eſperance d'amour ſurnaturel ? puis qu'en icelle, le S. Eſprit nous faict agir, ou poſtule pour nous, par gemiſſemens inenarrables? vous verrez au livre ſecond de ce Volume Chap. 52. comme la vie ſpirituelle releve du S. Eſprit : & par ſes ſept dons, qu'il met en nos ames, pour les rendre mobiles, & les faire cooperer à ſes mouvements, & enſeignements des verités de noſtre ſalut, à quoy il nous porte, & comme nous devons cooperer. Voicy, comme, Clement VII. parle, *motu proprio*, en ſes lettres Apoſtoliques, des grands biens univerſels, que le Roſaire fait en l'Egliſe. *Etſi temporalium cura &c. Conſiderantes igitur, quàm Religioni noſtræ ſalubre ac fructuoſum fuerit Roſarii Inſtitutum, quantaque exinde provenerint, & quotidie proveniant bona; quamobrem, tum Clerici, tum Laici, tam maſculi quam fœminæ, ad tantum devotionis fervorem pervenerunt, quod Deus & ipſa Virgo (ad cujus honorem fuit originaliter inſtitutum) eoſdem non ſolum gratiis decorare, verùm etiam miraculis illuſtrare &c.* Voila comme le S. Siege Apoſtolique annonce les biens incomparables, que le S. Roſaire fait, chez toutes ſortes de conditions de perſonnes, en la S. Religion Chreſtienne & Catholique, de touts temps, les tranſportant, & faiſant parvenir à ſi grande ferveur de devotion, que noſtre Seigneur & la Vierge ſa Mere (le Roſaire eſtant en ſon origine inſtitué à ſon honneur) ne les ont ſeulement reveſtu de graces, ou faveurs celeſtes; mais auſſi, les ont rendu, illuſtres, par miracles &c. Le Souverain Pontife de l'Egliſe parle, en cette maniere, paſſé cent & vingt ans du S. Roſaire: & ſes Succeſſeurs ont eu touſiours, depuis, plus grands ſujets de dire hautement de ſes merites, & de ſon efficace pour le bien univerſel. C'eſt un moien ſingulierement propre avec le jeune, pour obtenir l'habit nuptial, neceſſaire, *pour le ſacré banquet de la Communion.*

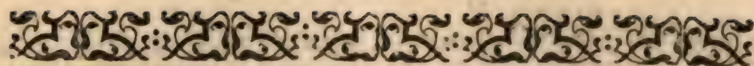
nion.Mais vous dirés; que le Catechisme de 41. Leçons dit, que le chappelet peut estre diminué ou augmété: Ie responds; que cecy se doit entédre des chappelets de six dixaines ou autres, composés des hommes : & non du Rosaire, ny de ses trois chapellets, approuvez & recommãdez de l'Eglise militante & triomphante. Si vous dites; que le Rosaire est une trop grande priere: Ie vous prie considerer, que c'est le Psalterion du nouveau Testament, & tres-propre, pour faire aussi grand, & ausi petit service, qu'il vous plaira, à la Reyne de l'Vnivers : vous ne blasmez pas une grande espinette, ou orgue : si ces instruments sont propres pour des parfaites melodies. Comme par l'Office divin, ainsi par le Rosaire, les hommes font en cette valée de misere, ce qui se fait & sera eternellemét au Ciel: pratiquez donc humblement & devotement ce Bien Vniversel.

Les miseres spirituelles du temps m'ont porté au deduit d'un si long prologue. En fin, je dois vous advertir, ausi, que cette traduction est divisé en trois livres à l'occasion de l'addition des histoires, de pareille certitude & de mesme examen & approbation. Ce troisjéme livre est justement des Superieurs & Inferieurs en l'eternité, & je m'asseure, qu'on le verra de grands fruicts & utilitez. Tout ce que vous y rencontrerez de nostre Ordre, s'est fait durant les quarante premieres années, depuis sa confirmation : & est approuvé par son Chapitre general, l'an 1260. On voit en ces histoires, la saincteté des Freres Prescheurs en leur establissement : & Dieu aydant, je propose de traduire la Formiliere du celebre Docteur Iean Nider, qui imite ces Abeilles avec perfection: où se verra l'estat de l'Eglise & de nostre Ordre, depuis les ruines du grand Schisme, des heresies, & de la peste du siecle treizjéme, qui fit tant de regions desertes, & si grand dommage à la saincte Religion, qu'elle a encore besoin de ces œuvres, pour recouvrer ses anciennes perfections. Ie n'ay à cette fois, apporté la correction desirée, ne l'ayant peu: au reste, les fautes sont si appertes qu'on les peut facilement amender. La plus grande est sur la fin, assez visible, c'est VI. pour IV. que

n'estimeront ceux qui sçavent, qu'Alexandre VI. devoit dire, aussi hautement, du Bien Vniversel que nostre Ordre apportoit de son temps à l'Eglise, comme a fait Alexandre IV. Nos Peres ont tousjours en grande union & concorde, en pauvreté & labeurs, en humilité & patience faict leurs fonctions de Docteurs, de Predicateurs, parmy presque tous les Dioceses de l'Eglise Vniverselle, en modestie, à l'imitation de nostre Seigneur & de ses Disciples, preschants sa Majesté crucifié de village en village, aussi bien, que parmy les bourgades, & les villes & citez : Et en ses Convents jours & nuicts chantans les divines loüanges, observent, en diligence, les Loix & Constitutions de nostre Mere la S. Eglise. Ils eurent tousjours tres-grand soin, pour n'enseigner les doctrines & commandements, ou preceptes des hommes. Leurs maximes & principes sont à jamais, ceux de l'Eglise, & des SS. Peres : ce que nostre S. Pere Innocent X. reconnoissant, le Dimanche dans l'Octave solemnele du S. Sacrement, cette année de Iubilé, asseura nostre Pere General Iean Baptiste de Marinis de ses bons desirs pour nostre Ordre en semblables termes ; *Nous voudrions vous mettre sur le Pinnacle du Temple, d'autant, que vous estes les Colonnes de l'Eglise.*

C'est ce que le Ciel fit voir à Innocent III. Sa Majesté divine verifie cette vision prophetique, emploiant tousjours nostre Ordre pour le Bien Vniversel de son Eglise. Ce que nostre Pere S. Dominique, S. Thomas, & les autres Saints & Sainctes de nostre Ordre par l'entremise de la Reyne du S. Rosaire, impetrent de la Clemence de nostre Seigneur : qui sera, à tousjours, ainsi liberal de ses graces, en faveur de ceux, qui ne recherchent leurs interests, mais ceux de sa divine Majesté, de la Vierge sa Mere, & de l'Eglise. *Non quasi hominibus placentes : sed Deo, qui probat corda nostra. Vale & save.*

TABLE



TABLE

DES CHAPITRES DES TROIS LIVRES DU

BIEN VNIVERSEL.

Les Abeilles & leurs proprietez & exercices, extraittes d'Aristote, Solin, & Pline, anciens Philosophes, & de S. Basile le Grand, & de S. Ambroise, Docteurs de l'Eglise, & d'autres: le tout raporté, faisant le texte de ce traitté commenté ou exposé, par le venerable Docteur Thomas de Cantimpré.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Les Superieurs doivent les œuvres de vertu au service de Dieu, & du prochain. Page 1

CHAPITRE II.

Les personnes d'esprit sont recommandables és elections, si elles ne sont vicieuses. 5

CHAPITRE III.

Es Monasteres on doit humilier les ambitieux & arrogants. 8

CHAPITRE IV.

La clemence & douceur de mœurs est necessaire és Superieurs. 13

LE TEXTE.

Le Roy des Abeilles est de mesme couleur que le miel, & composé de fleur choisie, & de toute abondance.

Plusieurs Roys dans une ruche souvent commencent à regner.

Les Abeilles, que nous appellons insolentes, lors qu'elles sont grandes, de peur qu'elles ne dispersent les troupes, & ne suscitent des seditions, toutes les autres de commun consentemēt en tuënt les meschantes.

Les Autheurs, traitans de la nature des Abeilles, portent, que leur Roy est sans aiguillon, & armé seulement de Majesté.

d 2 Une

CHAPITRE V.

Une Eglise ne requiert qu'un Prelat zelé d'affection paternelle pour ses sujets. 15

Dans une Ruche un Prince seul de marque regit.

CHAPITRE VI.

Le Prelat digne est de pureté de cõscience, & presche par paroles & & par son exemple. 17

Le Roy des Abeilles est comme dans la splendeur d'un diademe, par la marque qu'il porte sur le front.

CHAPITRE VII.

L'ornement superflu au Prelat est vituperable. 18

Le Roy des Abeilles n'est pas orné d'autre chose notable que les autres.

CHAPITRE VIII.

Le Prelat est choisi hors le troupeau, à cause de sa preudhomie, pour porter les fardeaux de ses sujets. 22

Le Roy des Abeilles est tousjours de plus riche taille, & deux fois plus grand que les autres.

CHAPITRE IX.

Le Prelat n'estant si libre ou disposé pour la contemplation, qu'il ne se plaigne. 25

Les ailes du Roy des Abeilles sont plus courtes.

CHAPITRE X.

Le Prelat doit à ses sujets sa presence avec allegresse. 28

Lors que les Abeilles sortent en troupes, leur Roy tient place au milieu.

CHAPITRE XI.

Le bon inferieur s'employe tousjours à bien faire. 30

Les Abeilles s'esjoüissent d'estre veu rendre leurs offices à leur Roy.

CHAPITRE XII.

Les inferieurs doivent prier pour le bien de leur Prelat en chemin. 33

Le Roy des Abeilles, lors qu'il sort, tout l'essain l'accompagne en gros, autour de luy, & le ceint & defend.

CHAPITRE XIII.

Il faut se garder de distraire le Prelat de la contemplation. 35

Si quelqu'une passant proche le Roy touche son aile, elle n'eschapera pas les rigueurs de l'armée.

CHAPITRE XIV.

Le Prelat doit toute sa vie faire exemple de vertu. 37

Les Abeilles ne sortent, par respect, qu'apres que leur Roy en voletant ait paru en majesté de Prince.

CHAPITRE XV.

Le Superieur doit reconnoistre les œuvres de ses inferieurs & par exhortations, & quelquesfois mesmes de ses mains, les ayder. 39

Le Roy est au travail, le reste du temps. Il circuit aux environs des Abeilles qui travaillent : luy seul, n'y estant obligé.

Le

CHAPITRE XVI.
Le Prelat aura tousjours de ses sujets, pour garde fidele de son innocence. 40

Le Roy des Abeilles est tousjours acompagné de quelques sergeans, pour garde de son auctorité.

CHAPITRE XVII.
Le Prelat doit soigneusement corriger les deffauts, & extirper les vices. 43

Le Roy des Abeilles at aussi autour de luy des cruels bourreaux, qui punient de mort les criminelles.

CHAPITRE XVIII.
Le Prelat, sans cause urgente, ne peut s'absenter du Convent. 45

Le Roy des Abeilles est tousjours chez soy en sollicitude, & ne permet pas facilement d'estre veu: c'est à dire, sans cause.

CHAPITRE XIX.
Le Prelat, ayant necessité d'aller en publique, doit prier Dieu d'estre preservé de mal. 48

Car le Roy des Abeilles ne sorte de chez soy, n'est que l'essain ait à se transporter.

CHAPITRE XX.
Le Prelat doit rechercher & adresser les errans, & relever ceux qui succombent sous leur charge. 54

Si quelqu'une des Abeilles est lassée, ou si fortuitement elle s'est egaré, le Roy la poursuit à la piste de l'odeur; c'est à dire, pour la relever, & la ramener: relever celle qui est lassée, & ramener celle qui est égarée.

CHAPITRE XXI.
Le Prelat sera benin, & fort soigneux pour maintenir la paix. 59

La benignité du Roy & sa sollicitude pour le peuple est tres-grande, & l'obeïssance du peuple envers le Roy si constante, que jamais on ne s'y meut l'un contre l'autre, par haine ou discorde.

CHAPITRE XXII.
De l'obeïssance deüe aux Prelats. 62

Obeïssance admirable du peuple envers le Roy est maintenuë.

CHAPITRE XXIII.
Les Superieurs doivent estre aydez par les prieres de leurs sujets. 65

Le Roy des Abeilles dans l'expedition est supporté du peuple.

CHAPITRE XXIV.
Les plus vertueux és Monasteres doivent, és offices, ayder à leurs Superieurs. 68

Les plus valeureuses Abeilles supportent de leurs espaules le Roy lassé, ou le portent tout à fait.

CHAPITRE XXV.
La mort des bons Prelats doit estre

S'il advient que le Roy meurt, le peuple triste s'amasse aux environs de son

pleurée. 72



LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Les Anciens & Officiers des Monasteres doivent estre de grande charité envers le prochain. 79

CHAPITRE II.

L'employ principal des Religieux. 92

CHAPITRE III.

Du bien de l'humble subjection. 69

CHAPITRE IV.

Les Laics ne peuvent accuser les Clercs qu'avec reverence. 103

CHAPITRE V.

Du service des Freres Cõvers. 105

CHAPITRE VI.

Les pervers Freres Convers doivent estre chassez. 106

CHAPITRE VII.

Les Anciens,& les Inferieurs,se doivent mutuellement ayder. 108

CHAPITRE VIII.

Les labeurs doivent estre communs. 111

corps & le voyant mort, le pleure & alors, n'est qu'on y pourvoye, ces Abeilles meurent de faim.

LE TEXTE.

Les peuples des Abeilles sont distribuez en trois ordres ou en trois parties; & la premiere est composée de celles qui sont meres, & d'excellence de merite, & sont plus grandes que les autres: Or elles president en chaque office, & és ouvrages.

L'autre partie des Abeilles est celle, laquelle durant la vigueur de son âge, fait beaucoup d'ouvrage: elles sont par quelque discipline sujettes aux meres, & ne font rieu sans ordre des anciennes plus grandes.

Par discipline speciale elles sont sujetes aux Meres, & ne font rien sans ordre des Superieurs.

La troisiéme partie des Abeilles, qu'on dit estre noires, sont sans aiguillons & imparfaites.

Ces Abeilles noires sont comme en subjection ou protection des autres, & au service des premieres & vrayes Abeilles.

Les Abelles chassent les premieres tardives en leurs ouvrages, & sans clemence les tuënt.

Les Abeilles plus jeunes, qui sont noires, n'aydent pas seulement les meres aux travaux, mais aussi pour concevoir les autres, elles assistent les meres, la troupe apportant pour la chaleur.

Le travail est commun à toutes les Abeilles.

De

CHAPITRE IX.
De la diligence pour les labeurs communes. 113

Elles se poussent indifferemment toutes à faire leur ouvrage.

CHAPITRE X.
Il faut fuïr l'oisiveté. 114

Aucun jour ne se passe, sans travail, si le temps le permet.

CHAPITRE XI.
Du bien provenant de la vie sociale. 134

Les Abeilles ont toutes une mesme demeure : & la nature n'endure pas qu'elles soient divisez.

CHAPITRE XII.
De la communauté, ou partialité, au boire & manger. 137

La viande est commune à toutes. Car elles ne mangent pas separément : afin qu'il n'y ait inégalité d'ouvrage, de viande, ny de temps.

CHAPITRE XIII.
Du Silence, & de sa vertu. 141

Elles tiennent ensemble silence ; car le soir venu, dans la ruche, elles font moins de bruit, jusqu'à la venuë d'une certaine, laquelle voltigeant par tout, par la trompette de sa voix, commande le repos : & ce, selon qu'il se fait és armées. Le mesme se fait au matin.

CHAPITRE XIV.
De la Paix mutuelle. 145

Le bien principal, entre elles, c'est la Paix.

CHAPITRE XV.
Il faut dissiper les contentions. 150

Contre les Abeilles se font quelquesfois des debats pour apporter des fleurs, mais par le moyen de la poußiere, ou de la fumée ces querelles cessent.

CHAPITRE XVI.
Les Inferieurs se doivent des admonitions. 152

Chacunes des vrayes Abeilles ont leur aiguillon ; mais elles n'en usent contre celles qui sont douces : & si aucunes ont les sueurs ameres, & sont, de leur nature, puantes, elles les persecutent & les piquent.

CHAPITRE XVII.
Du peril de ceux qui ne sont zelez pour la correctiō fraternelle. 157

Les Abeilles qui perdent leurs aiguillons, ne sont plus puissantes de faire du miel.

CHAPITRE XVIII.
Il faut pardonner les injures. 159

On treuve außi des Abeilles rustiques, d'aspect horrible, beaucoup plus coleriques que les autres : mais de plus grand labeur, & qui font plus d'ouvrages. Lesquelles, quelques-

fois, portent si avant leurs aiguillons dans leurs piqueurs, que leurs entrailles y demeurent, & aussi-tost en meurent.

CHAPITRE XIX.
Il se faut garder de la vaine gloire, & de l'ambition. 163
Entre tous les genres d'animaux, c'est chose fort admirable, que les Abeilles ont leurs petites communes, & que le fruit leur est commun.

CHAPITRE XX.
De la vraye & mutuelle amitié. 165
Les Abeilles s'entretiennent ensemble, en amitié merveilleuse.

CHAPITRE XXI.
De l'Hospitalité. 167
Les Abeilles s'adonnent à la vertu d'Hospitalité, car elles reçoivent chez elles les estrangeres: pourveu qu'elles soient de bonne & douce nature.

CHAPITRE XXII.
Contre l'Avarice. 169
Encore que plusieurs genres d'animaux soient avares & convoiteux, les Abeilles ne sont en rien soüillé de ce vice : mais reconnoissent les benefices.

CHAPITRE XXIII.
Loüanges de la Vertu. 117
Es Abeilles, vous treuverez comme habituellement le sommaire de toutes vertus, & que la mere-nature, par un tres-grand benefice, a ramassé en elle celles, qu'on void esparses & particulieres és autres animaux.

CHAPITRE XXIV.
Le compte qu'il faut rendre de l'administration. 175
Les Abeilles ont divers offices: les unes bâtient, les autres polient, aucunes suggerent, & d'autres distribuent ce qui est apporté.

CHAPITRE XXV.
Divers combats de la Vertu. 176
Vous les verriez toutes se debatre pour leur devoir.

CHAPITRE XXVI.
De la vigilance des Officiers. 186
Vous verriez les unes solliciter pour chercher les vivres, les autres pleines de soucis pour la garde, & apporter grande diligence pour faire cette garde.

CHAPITRE XXVII.
Les Prelats doivent plus diligente garde sur leurs sujets suspects. 190

Vous en verriez d'autres soigneuses pour les escadrons, & y apporter en diligence la garde.

CHAPITRE XXVIII.
Du joug de nostre Seigneur à porter dés l'enfance. 191

Celles qui sont dans d'adolescence sortent pour faire leurs ouvrages : & les plus vieilles travaillent dans la Ruche.

CHAPITRE XXIX.
De la Chasteté. 196

L'integrité virginale de corps est commune à toutes les Abeilles.

CHAPITRE XXX.
De l'horreur du peché contre nature. 225

Les Abeilles ne s'accouplent nullement : & n'encourent aucune lubricité.

CHAPITRE XXXI.
De la tres-chaste generation d'enfans spirituels. 254

Les Abeilles joüissent d'une grande multitude d'enfans, encore qu'elles ne s'accouplent.

CHAPITRE XXXII.
De l'Oraison, & de son efficace. 257

Surprises de nuict en leurs expeditions, elles se couchent sur leur dos, pour se preserver les aisles de l'humide de la rousée.

CHAPITRE XXXIII.
La vraie liberté ne se retreuve qu'au service de Iesus-Chr. 262

Encore que les Abeilles soient sous une loy, elles sont toutesfois libres.

CHAPITRE XXXIV.
De l'election des Superieurs. 265

Comme elles ordonnent un Roy, ainsi elles créent des peuples.

CHAPITRE XXXV.
De la vraie Iustice & de la fausse. 269

Elles tiennent examen prerogatif de jugement; car elles remarquent les incorrigibles & les chatient, puis, & les punient de mort.

CHAPITRE XXXVI.
La simplicité & innocence est de vertu. 272

Elles sont de merveilleuse innocence.

CHAPITRE XXXVII.
La vraye innocence ne veut nuire à personne, ains estre utile à tous. 275

Elles ne nuissent à aucuns fruicts : ny mesme aux morts.

CHAPITRE XXXVIII.
Nous devons nous exciter à la reformation de nos deportemens, aussi bien par les exemples des

Elles font leur miel, non seulement des plantes de suavité d'odeur, mais außi de celles qui sont puantes. Toutesfois elles prennent merveil-

meſchans que par ceux des bons. 278

leux plaiſirs és bonnes odeurs, & naturellement fuïent les mauvaiſes : & außi demeurent en icelles, pour la perfection du miel, durant quelque temps, utilement.

CHAPITRE XXXIX.

La S. Religion eſt purgée de ſes immondices és Chapitres par la rigueur de Iuſtice & le zele de la correction fraternelle exactement obſervée. 281

C'eſt une merveilleuſe netteté autour d'elles. Car elles amaſſent toutes les ordures au milieu ; nulles œuvres d'immondices, ſont cachez: d'autant & qu'elles mettent dedans les excremens de celles qui travaillent, de peur qu'elles ne s'éloignent d'avantage qu'il ne convient: afin que tout en amas, dans un lieu, és jours moins ſerains, & de loiſir, ne faiſant leurs ouvrages, de porter hors ces ordures.

CHAPITRE XL.

Il faut chanter avec attention d'eſprit & ſuavement la Divin Service. 285

Les Abeilles aſſemblées chantent avec accord ſuavement.

CHAPITRE XLI.

Le chant doit avoir pour effect la devotion. 295

Elles ont une aggreable & merveilleuſe ſuavité de voix.

CHAPITRE XLII.

Pour ne ſe tromper il faut uſer de conſeil. 297

Elles font privément leurs conſeils.

CHAPITRE XLIII.

A toute occaſion il eſt beſoin de prevoir les choſes paſſées, preſentes, & futures, avec circonſpection. 299

Elles prevoient les temps.

CHAPITRE XLIV.

Il faut en patience endurer les afflictions. 304

Elles prevoient les pluïes & les vents & ſe tiennent à couvert.

CHAPITRE XLV.

Le repos du corps & de l'eſprit eſt requis pour contempler és ſaintes Eſcritures. 306

Lors que le jour ſera ſerain, elles s'en volent toutes.

CHAPITRE XLVI.
De l'utilité de la lecture des saintes Escritures. 308

Voltigeantes parmy les prairies odoriferantes, elles sont paßionnez pour les fleurs, & pour les ruisseaux coulants sur la verdure : & s'attachantes aux herbes douces, elles tachent curieusement d'en experimenter les odeurs.

CHAPITRE XLVII.
Les estudes doivent estre és limites de la doctrine de l'Eglise Apostolique & Romaine. 313

Elles sont comme enfermez dans les limites d'un païs.

CHAPITRE XLVIII.
Il faut avec pieté & devotion traitter les saintes Escritures. 315

Elles ne franchissent leurs limites.

CHAPITRE XLIX.
La predication de la parole de Dieu achemine à la perfection Chrestienne. 320

Elles s'esjoüissent à l'applaudissement & au son de l'airain.

CHAPITRE L.
De la joye d'une bonne conscience. 332

La santé des Abeilles se void en leur netteté & allegresse.

CHAPITRE LI.
Il est plus facile de satisfaire à Dieu, pour ses pechez en ce monde qu'en l'autre. 339

Aucuns disent que les Abeilles mortes recouvrent la vie, si on les garde l'hiver dans le toict : & au printemps, si on les remet au Soleil.

CHAPITRE LII.
De la perfection Chrestienne & Religieuse.

La vie plus longue des Abeilles est septennaire: & jamais ne peuvent vivre plus de dix ans.




LIVRE TROISIEME. — TEXTE.

CHAPITRE I.
De la veneration des Saints, des Reliques de leurs corps, & des suffrages, ou des œuvres meritoires pour le soulas & repos des fideles Trespassez. 361

Les Abeilles durant l'hiver se tiennent cachez : & alors elles se nourrißēt du miel, qu'elles ont amassez pendant l'Esté.

CHAPITRE II.
De la felicité & des joyes des saintes Ames. 390

Les Abeilles en Esté, comme apres la longueur ennuieuse de l'Hiver, fatiguées, prennent la campagne, & avec toutes sortes d'exultations, ayant estendu leurs membres & leurs aisles, s'esbattent avec grande liberté en l'air.

CHAPITRE III.
La varieté des tentations diaboliques. 403

Les arondelles & aucuns autres oiseaux, ravagent & destruient la Republique des Abeilles.

CHAPITRE IV.
Les gourmans sont facilement tentez. 407

Lors que les Abeilles se rafrechissent d'eau, les grenoüilles les guettent, pour les surprendre.

CHAPITRE V.
Les diables troublent l'air. 409

Les bourdons persecutent les Abeilles, & sont portez de haine naturelle pour les combatre.

Fin de la Table des Chapitres.

Ce Texte des Abeilles est un Chapitre d'un volume de 19. ou 20. livres intitulé *De Natura Rerum*, que le Docteur Thomas de Cantimpré a composé avec grand travail l'espace de quinze ans. Il est encore manuscript chez les heritiers du Docteur Colvenerius, & au Monastere des Peres Chartreux de Gonay en Arthois, proche de Bethune, digne du publique, & de trãslation.

Les Autheurs alleguez en ces trois livres.

ADam de S. Victor, B. Albert le Grand, S. Ambroise, Aristote, S. Augustin, le vener. Bede, S. Benoist, S. Bernard, la S. Bible, Boësse, la Chronique, les Actes de Charlemagne, les Actes de S. Cyprian & Justine, les Actes des Philosophes, Gerard de Limoge, la Glosse ordinaire, S. Gregoire le Grand, S. Hildegarde, B. Humbert, S. Jerôme, Jean de Cantimpré, le Droit Canon, le Droit Civile, Lucan, Pierre le Chantre, Pline, Philippe Galtere de Chatillone, Possidius, Priscian, S. Thomas d'Aquin, Senec, Sever Sulpice, Vincent de Beauvais, la Vie des SS. Peres, Volusian.



LE BIEN VNIVERSEL OV LES ABEILLES,

DV CELEBRE DOCTEVR THOMAS DE CANTIMPRÉ, DE L'ORDRE DES FRERES PRESCHEVRS, EVESQVE ET SVFFRAGANT DE CAMBRAY.

LIVRE PREMIER.

LEs Abeilles, en ce Traité, proposent mystiquement aux Fideles leur devoir envers leur Chef supreme, Roy & Pontife Iesus-Christ, & ses Lieutenans en terre regissans par le ministere de la Foy le Clergé, qui aussi Pontifes & Prelats, comme Roys, gouvernent l'Eglise : pour laquelle l'univers subsiste.

En ce premier Livre le Texte exposé monstre les qualitez, & devoirs des Superieurs : & leur estat & condition, comme en miroirs, en des Histoires prodigieuses.

Les Superieurs doivent les œuvres de vertu au service de Dieu, & du prochain.

CHAPITRE PREMIER.

Le Roy des Abeilles est de mesme couleur que le miel, & composé de fleur choisie, & de toute abondance.

COMMENTAIRE.



QV'est-ce que le miel signifie mieux, que la sincerité ou sainčteté de mœurs ? la fleur represente, par sa suavité d'odeur, la bonne renommée : & le Roy des Abeilles en estant formé, monstre comme le Superieur est redevable à Dieu, & à soy-mesme, de bonne conscience, & au prochain, de sa bonne renommée.

Au sermon 1. de la vie com. des Clercs. Nostre Pere S. Augustin luy en donne advis : *Pour toy ta conscience,* dit il, *& pour ton prochain ta reputation.*

Mais, dit Seneque, *ceux qui pensent à bon escient pour leur conscience, sont si rares ; & plusieurs ne songent que pour leur honneur: & ne s'abstiennent d'offenser par la crainte de Dieu, mais de peur d'encourir le blasme.* *Aux Proverbes.* *Craindre,* dit ce Philosophe, *infamie des infames; quelle folie? Que semblables soit sur nos testes, soit sous nos pieds s'esmeuvent ou grondent, que nous en chaut il? La personne sage &* *Epist. 92.* *discrete, pense tousjours quelle doit estre sa vie, sans se soucier, ny pour sa grandeur, ny pour sa gloire. Ne vivez* *Epist. 7.* *donc pas,* dit il, *pour joüir de plaisirs: mais que la fin de vostre estude soit, pour parvenir à la connoissance de* *Aux Proverbes.* *vous-mesme. Il est certain, qu'estre digne de gloire & n'en vouloir, est chose grande. La vraye joye ne se rencontre* *Epist. 60.* *qu'és ames doüées de sapience : laquelle ne provient que de la joüissance du vray bien. Considerez donc, que cette delicieuse & ravissante joye est effect de la sapience : & qu'elle n'est autre, que celle de la bonne conscience.*

Ep. 110. Quant au devoir du Prelat envers le prochain; *Pour en effect,* dit Seneque, *conduire autruy en la vie vertueuse, il est besoin, auparavant, d'avoir fait suffisant progrez en ce noble exercice, & de s'en estre tellement reglé & ordonné la vie, qu'elle puisse mouvoir efficacement, par son exemple, & heureusement porter aux œuvres vertueuses.*

C'est l'advis que nostre Sauveur donna à ses Disciples : *Que la splendeur de vos vertus,* dit il, *reluyse en telle maniere devant les hommes, qu'ils en glorifient vostre Pere qui est és Cieux.* *S. Matt. 8. chap. 5.* Le bien donc que les Superieurs portent en leurs ames, doit en leurs œuvres avec splendeur paroistre exterieurement, pour servir à l'edification de leurs sujets, & glorifier ainsi sa Majesté divine. C'est à quoy aussi S. Paul les exhorte, à sçavoir, de se prouvoir du bonheur de la vertu devant Dieu, & chez les hommes. *Aux Rom. 12.*

Puis, en ce que le Texte dit, le Roy des Abeilles estre formé de fleur choisie, est monstré, comme le Prelat doit tenir son estat, pour y estre avancé par le droict d'election, & non pour en avoir emporté la provision : puis que la Loy Divine le deffend si expressement, ordonnant, que personne ne s'empare du degré d'honneur, n'est celuy qui y est appellé de Dieu, comme Aaron. Or l'election, qu'elle n'ait autre motif, ou cause de son choix, que la suave odeur des parfums des vertus, & de la bonne renommée.

Ce Roy se fait aussi de toute abondance, pour signifier, que le Superieur doit estre accomply en toute perfection de vertu, de bonnes œuvres : & aussi il faut qu'il reconnoisse, que selon S. Iacques, celuy qui peche contre un commandement se rend criminel des autres. *Chap. 2.*

Voyons maintenãt le bien que les Superieurs vrayement bons font en l'Eglise. Le Prophete Osée le declame, disant, que par leur vigilance & leurs travaux, Chap.10 *Israël est une vigne, couverte de fueilles verdoyantes, & remplie de fruicts.* Le bien universel de l'Eglise provient des bons Prelats ou Superieurs. Seneque nous confirme en cette croyance, disant, qu'on ne treuve *rien plus puissant, pour ranger à leurs devoirs les courages declinans au mal, & les adresser & conduire à toute honnesteté, que la vertueuse conversation des Superieurs. D'autant,* Epist.95. dit il, *qu'insensiblement & puissamment ils parviennent jusqu'à toucher les cœurs, de telle sorte, que leurs actiõs portent la force & vigueur de precepte. Souvent,* adjout-il, *voir & oüir parler les personnes doüées de sapience, & joüir de l'occasion de leur rẽcontre, fait grandement pour inciter, ou exciter à bien faire: & pres-qu'aucunes de leurs actions ne passent parmy nos esprits, que nous n'en fassions proufit.* Puis; *S'il nous estoit possible,* dit il, *de contempler le cœur d'un homme vrayement vertueux en sa complaisance & magnificence, ô! que nous en verrions* Ep.116. *la face estre de beauté & saincteté merveilleusement resplendissante.* Et dit encore, que celuy qui ne fait fruict des advis de ces grands hommes, est d'esprit plus chetif, qu'aucun des plus insensez du monde.

HISTOIRE.

Election miraculeuse d'un Prelat.

L'Illustre Seigneur Philippes de Montmiral, de grande pieté & saincteté, m'a fait le deduit, & m'at asseuré de la verité de cette histoire.

L'Eglise du Mans en France, me dit il, apres avoir long temps gemy, pour obtenir un bon Pasteur, se treuva enfin avec l'occasion & la puissance d'en faire l'election. Et comme on ne voit cõgregation si desreglée, qui n'ait aucũs des siens zelez pour le bien: une Sainte Recluse fut supplié de l'un des Chanoines de ce Chapitre, de prier la grace du S. Esprit aux electeurs, pour l'electiõ d'un digne Pasteur de leur Eglise. Elle eut asseurance d'estre exaucé en ses prieres, par cette vision: qu'elle raconta, à mesme temps, au bon Chanoine. *Dans un ravissement au Ciel,* dit elle, *j'ay veu la tres-glorieuse Vierge Marie, Patrone de vostre Eglise, prier son Fils en vostre faveur: & nostre Sauveur se lever par honneur, disant;* Ce sera vous ma Mere, qui selon vostre bon plaisir, dõnerez un Evesque à cette Eglise. *Et puis la tres-benigne Mere de Dieu de l'advis des Anges, esleut l'Archidiacre de Troye Maurice: nostre Seigneur en agreant & ratifiant l'election.*

L'Archidiacre Maurice avoit parcouru le Diocese de Troye à pieds, aydé d'un baston, preschant par toutes les Paroisses ; & pour reformer un Monastere de Religieuses (qui par aumosnes l'avoit nourry en sa jeunesse) & prescher les peuples circonvoisins, fort ignorans, avoit resigné son benefice.

Or, ce Chapitre du Mans en division, esleut & le Doyen, & le Prevost: puis ces esleux consentēt unanimement à l'election de Maurice, le Prevost remonstrant que c'estoit le bien de leur Eglise, & que par la divine Providence, qui secondoit toutes ses entreprises, il pouvoit regir heureusement le monde. Les deputez luy portans l'election, le recontrent en chemin, pour prescher. Il ordōne que ces Chanoines soient logez chez soy, poursuit ses travaux de la predication & des confessiōs ce jour, & employe la nuict en prieres. Puis, le matin dit aux Chanoines, estre la volonté de nostre Sauveur & de sa Mere, qu'il se soumit à cette charge. Il l'administra depuis, durant cinq ans, avec tant de vigilāce, de pieté, & de justice, que cette Eglise fut bien-tost tres-serieuse & fervente en devotion, & en tout ce qui est de la Religion Chrestienne.

Les Regles de S. Augustin & de S. Benoist, pour les Superieurs.

Nostre P. S. Augustin en sa Regle ordonne les devoirs des Prelats, en ces termes : *Celuy*, dit il, *qui vous est Superieur, qu'il ne s'estime pas de puissance dominante, mais heureux, de servir en charité. Le Prelat par hōneur qu'il vous precede tousjours: en crainte, devant Dieu, qu'il soit prosterné à vos pieds: Envers tous, qu'il se comporte en exemplaire de bonnes œuvres. Qu'il corrige les insolens, console les pusilanimes, reçoive les infirmes, & soit patient envers chacun. Qu'il tienne volontier la discipline : & qu'il en use avec crainte. Encor que l'un & l'autre soit necessaire, toutesfois, qu'il estime d'avantage d'estre aymé de vous, que craint : pensant tousjours au compte, qu'il aura à rendre à Dieu pour vous. Voylà pourquoy, vous en obeissant plus parfaitement, n'ayez seulement pitié de vous, mais aussi de celuy, qui entre vous, pour estre en degré plus haut, est en peril d'autant plus grand.*

Voilà donc comme le plus disert entre les hōmes, descrit aussi parfaitement, que briefvement, les devoirs & l'estat des Prelats.

Le glorieux Patriarche S. Benoist, en sa Regle determine aussi distinctement, ce que le Superieur doit estre, & faire en sa charge. *L'Abbé*, dit il, *digne de regir le Monastere, doit avoir tousjours en la memoire ce qui se dit, & par ses bonnes œuvres se rendre digne du nom de plus grand : puis qu'on le revere en qualité de Vicaire de Iesus-Christ*. Puis, dit plus bas; *Qu'il ait tousjours au cœur, qu'au redoutable jugement de Dieu, sa do-* *Chap. 2.*

doctrine sera examiné, & l'obeïssance de ses sujets : & qu'il sçache, que de tout ce, que le Pere de famille pourra trouver de moindre utilité en ses brebis, le Pasteur en doit craindre la coulpe. Apres il escrit encor: *Celuy*, dit il, *qui reçoit le nom de Pasteur, qu'il advise à instruire ses Disciples en la doctrine de Dieu; à sçavoir, en tout ce qui est de bonnes œuvres, & de sainćteté; & plus par œuvres que par paroles: afin, par icelles, que proposant aux plus capables la discipline des commandemens de nostre Seigneur: aux plus simples, & plus rudes de cœur, de les leur monstrer par ses œuvres. Mais aussi, tout ce qu'il aura enseigné estre contre la loy de Dieu; en ses actions, qu'il monstre qu'il se faut garder d'en rien commettre: de peur que preschant aux au-*
1.Cor.9. *tres, il ne soit fait reprouvé.* Et *celuy*, dit il, *qui veut autrement gouverner: s'en rend indigne, & fait que la dignité se retreuve dans l'ignominie. Car le Prelat, qui ne proufite en son sujet, ne proufite en soy-mesme.*

Seneque asseure, qu'entrevenir au proufit du prochain, ou à son progrez en la vertu, c'est grandement partager à sa justice, ou à ses merites. *Nous avons grand besoin*, dit Epist.11.
ce Philosophe, *d'un homme vertueux pour la correction de nos mœurs : & encore, pour les dresser selon nostre regle nous devons faire le choix d'un homme, & à toute occasion, nous le representer, comme spectateur de nos actions, durant le cours de nostre vie.*

Voilà donc, quel doit estre le Roy des Abeilles mystiques, le Superieur, & ce que signifie sa composition de fleur choisie.



Les personnes d'esprit sont recommandables és elections, si elles ne sont vicieuses.

CHAPITRE II.

Plusieurs Roys dans une ruche souvent commencent à regner.

COMMENTAIRE.



1.Cor.9. EN l'Eglise primitive, selon S. Paul, encore que le nombre des sages, ou prudens, selon la chaire, ou des nobles, ou puissans fut petit; toutes-fois, depuis, & maintenant plus que jamais, si grand nombre de ces gens se rencontrent en tous les estats de l'Eglise. Pleut à Dieu qu'ils fussent aussi prudens, nobles, & puissans

pour la vertu, & le service de nostre Seigneur, qu'ils en ont la reputation & l'honneur, selon le monde. Preferez de leurs partisans aux sçavans, pieux & modestes, pour les estats de prelature, qu'ils n'oppressent ny les simples, ny les humbles. La Sapiẽce deplore cette iniquité, disant, avoir veu des valets à cheval, & les Princes cõme laquays cheminer sur la terre.

Mais, si ceux qui és elections, aux nobles vicieux, ou sçavans, ou puissans mondains, postposent les personnes spirituelles, ou d'integrité de mœurs sont criminels; ô! que ceux qui avacent aux prelatures des ignorans, ou d'esprit stupide, & de petit jugement (les preferans aux bons esprits & genereux pour la verité & le bien) commettent grande iniquité! puis qu'on void souvent, ceux qui sont de sagacité d'esprit & prevoyans (si la malice ne predomine en leur ame) estre d'inclination grande, pour vouloir, & pour faire le bien: de maniere, qu'encore qu'ils ne soyent de science relevée, toutesfois on les treuve tousjours prompts pour se porter, à tout ce qui est de verité, & equité. D'où provient aussi, que fort facilemẽt ils quittent les excez, ou dereglemens de leur vie, & embrassent valereusement, avec discretion, les devoirs de leur estat, & de la perfection.

Mais, au contraire, les ignorans, & les petits esprits, presque jamais ne flechissent à la raison, si elle ne rencontre à leur caprice; ains font lictiere de vraye pieté, & equité, inconstãs à faire le bien, & facilemẽt se precipitent de mal en pis.

Seneque descrit tres-bien leur genie, disant, *la niaiserie ou sottise estre chose vile, abjecte, sordide, servile, agité de varieté de dangereuses affections, & en peril de commettre des cruautez*. Or nous voyons de ces gens administrer, avec de ces desastreux evenemens, les plus grandes charges: & aussi voit-on des autres, d'autant plus fervens & serieux pour administrer leur estat au plus grand bien de leurs sujets, qu'avant estre eslevez à leur degré de prelature, ils avoiẽt d'avantage negligé leur propre salut. *Epist. 37.*

HISTOIRE.

Election secondée extraordinairement de grace celeste.

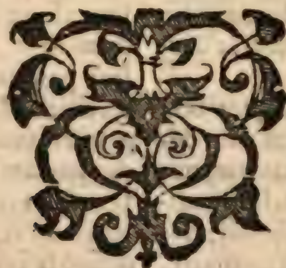
VN certain Chapitre en division, ne voyant l'apparence de terminer, ou former l'election de son Evesque, la commit (à condition qu'il seroit de son corps) au Doyen & au Prevost. Et pendant qu'on traitoit cette affaire; l'un des Chanoines impatient de retarder sa refection, extremement dans la vanité, encore que

de grand esprit, vient à l'hostel voisin : où ayant disné, à mesme temps, au Chapitre, les electeurs susdits conclurent l'election : & pour n'avoir homme spirituel, le jugerent, le plus capable de la charge Episcopale. A mesme heure donc, ils viennent capitulairement le treuver. Il reclame; mais à toute force on l'emporte, & selon la coustume est conduy au siege Espicopal. Où le Ciel misericordieusement aussi, luy fit des grandes graces, puis, qu'aussi-tost il mit tel ordre en sa conduite & en sa vie, qu'on le trouva tousjours, fort fervent en pieté & devotion, & administrer son estat en grande integrité de justice, & avec promptitude nonpareille.

Epist. 37. Il voyoit en effect, que pour ranger ses sujets à leur devoir, & les adresser à l'obeïssance, il ne falloit que selon qu'enseigne Seneque, se soumettre soy-mesme en tout, aux termes de la raison.

Si la raison, dit ce Philosophe, *est le principe universel de vostre conduite, asseurement que vous pourrez heureusement regir, ou gouverner un monde. Comme la flamme tendante vers sa sphere ne peut non plus arrester contre terre, qu'estre sans mouvement : de mesme, nostre esprit, sans repos est tousjours agissant, & avec vehemence autant plus grande, que son activité est plus puissante. O ! que ceux là sont heureux, qui employent l'impetuosité de leur esprit, ou leur vehemence, pour le plus grand bien au service de Dieu.*

Or maintenant, de l'election susdite, de cette insolente jeunesse, encore qu'alors il en soit provenu du bien, toutesfois il se faut bien garder de tirer ce cas en consequence. C'est un trop rare evenement. Nostre Texte suivant enseigne les Congregations, avec quelle discretion elles se doivent comporter envers les sçavans, ou nobles, ou puissans, lesquels ne sont vertueux, lors qu'ils font des efforts pour se prevaloir de preeminence.



Es

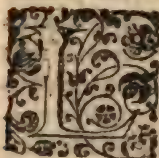


Es Monasteres on doit humilier les ambitieux & arrogants.

CHAPITRE III.

Les Abeilles, que nous appellons insolentes, lors qu'elles sont grandes, de peur qu'elles ne dispersent les troupes, & ne suscitent des seditions, toutes les autres de commun consentement en tuent les meschantes.

COMMENTAIRE.



Ors qu'és Monasteres, ou Congregations, par malheur, des personnes semblables à ces Abeilles insolentes se soulevent, pour faire montre de leurs cornes libertines; ceux qui sont plus vertueux, & Superieurs, doivent apporter, pour les delivrer des occasions de leurs pernitieux desseins: & il est besoin de les descharger de leurs offices. C'est ce que le
Chap. 21 Prophete Ezechiel ordonne: *Ostez la Mitre*, dit il, *emportez la Couronne.*

Or, si on demande, à quoy bon ces clameurs, & si c'est pour décrier les sçavans, & montrer, que les nobles, ou puissans, sont indignes des charges. Ie respond; que tant s'en faut: & qu'au contraire, pourveu qu'ils soient d'integrité de mœurs, & ayent des sentimens & inclinations pour la vertu, qu'il faut avoüer, avec S. Paul, qu'ils sont au double, dignes d'honneurs.

Mais helas! le malheur est, que 1. Tim.
ceux, qui sont dans l'estime ou chap. 5.
reputation d'estre hommes de lettres, ou qualifiez de quelque science, s'en enflent ordinairement d'orgueil, jusqu'à faire litiere de la vertu. Et les autres de condition noble, si souvent, degenerent de la vraye vertu, tellemẽt qu'ils font gloire du vice & des exces, & abusent ignominieusement de leur puissance. Sainct Paul tres- 1. Corint.
sçavant és Loix, n'usa pas de son chap. 1.
grand sçavoir parcourant le monde, portant l'Evangile: mais par sa predication, telle, qu'on la reputoit folie, il nous asseure, avoir donné le salut aux croyans. Quãt à S. Pierre; c'est apres qu'il a tout quitté, & ses retz, & sa nasselle,

qu'il

qu'il se void, se soumettre l'Empire Romain & l'Vnivers. Il faut croire que l'Eglise, qui prit son accroissement par le sang espãché, & la mort des saincts Martyrs, ne se maintient pas en la splendeur de sa grandeur & de sa puissance, par la noblesse mondaine (si elle est de mœurs pueriles, & asservie à ses passions (puis que le Prophete Hieremie, encore qu'avant sa naissance sanctifié, & donné de Dieu pour reformer les nations du monde, crioit: *Ha, ha, ha, Monseigneur mon Dieu, voilà que je ne sçay parler: d'autant que je suis encor enfant.*

Et Actes chap. 9. & 22.

Hier. I.

Le Patriarche Ioseph, representoit nostre Sauveur: & les Prelats, ou Pasteurs, sont signifiez par ses freres: or un jour, il les asseuroit, qu'ils ne verroient jamais sa face, s'ils ne luy amenoiét leur petit frere. C'est pour apprendre aux Superieurs, d'avoir soin de ceux, qui sont de mœurs pueriles, ou sans la conduite de la vertu, ou de la raison: & pour leur montrer la charge qu'ils ont, de servir à leurs freres les bons exemples de sainċteté, & les exhortations pour heureusement les adresser au Ciel tous, jusqu'au plus petit. O que la multitude de ceux qui sont en ces charges, & negligent ces devoirs, est grande! O que de Superieurs donc, ne joüiront du bonheur de la face de Dieu!

chap 42 & 43.

Moyse eut ordre du Ciel, de commander en sa Loy, que le boucq, qu'il falloit chasser au desert, fut chargé des iniquitez des Enfans d'Israël. N'est-ce pas une figure, faisant voir les Prelats estre chargez des iniquitez & forfaits de leurs sujets, pour en rendre raison, & en satisfaire à la divine Iustice au desert de tous biens, aux gehennes eternelles? C'est ce que monstre le funeste commandemét ordonnant aux deserts, que les Princes, qui n'avoient empesché les Enfans d'Israël de perpetrer des fornications avec les Madianistes, fussent pendus, contre le Soleil: Faisant voir, que les Superieurs doivent prendre garde sur leurs inferieurs, pour empescher leurs excez, sur peine de grands tourmens: s'ils manquent à leur devoir. O, dit la Sapience, *que ceux qui commandent subiront jugement rigoureux!*

Levit. 16.

Num. 25.

Chap. 6.

HISTOIRES.

Damnation d'un Superieur obstiné en ses vices.

VN homme en Alemagne, de grande vertu & sainċteté, m'at asseuré; qu'en l'une des Provinces de l'Empire, un jeune Prince en estat de superiorité, encore que selon sa naissance, tres-genereux; toutesfois, ce ne fut pour la vertu, ny les fonċtions de sa charge:

ge : puis que, premierement, avec vergongne, il se chargea de rapines & de luxures : & depuis, impudemment, se prostitua, comme faisant gloire de ces vices.

Nostre tres-benin Sauveur le flagella, premierement de plusieurs afflictions : mais d'autant, qu'au lieu d'en faire fruict, par le changement de sa meschante vie, il s'en enfloit de superbe: sa divine Majesté l'abandonna à la mort des reprouvez. A mesme temps, le

Iob chap 24. venerable Esvesque d'Hidelme, Conrard, à my-nuict, apres matines se preparant pour le jour venu, faire le sermon, eut cette vision. Il vid un Prelat couvert de ses ornemens, avec la face caché, estre presenté à recevoir son jugement; & accusé, par des Sergeans, horribles à voir, des crimes de rapines, d'homicides, & de paillardises. Le Iuge fit expedier le proces: la sentence est donnée, il l'approuve à l'instant : & ce malheureux fut despoüillé par ces noirs ministres, & tout nud, est jetté aux pieds de son Iuge: puis, aussi-tost, avec terribles clameurs, est emporté aux enfers. Pendant que ses juges quittans leurs sieges, chantoient, avec incomparable melodie, ces paroles de S. Paul, *Dum* *Galat. chap. 6.* *tempus habemus, operemur bonum ad omnes. Faisons du bien à tous, pendant que nous en avons le temps.*

Depuis, le sainct Evesque rendu à soy-mesme, apprent, qu'un Prelat, qu'il connoissoit, venu le soir dans un village voisin, y avoit alors subitement terminé sa vie. Et ainsi reconnoit sa vision verifié, & deplore ce malheureux en ses suplices.

Revelation des tourmens d'un Superieur damné.

VN Religieux de grande dignité & saincteté, m'a fait certain de la deplorable fin, d'un autre grand Superieur, semblable: & dont la damnation fut aussi revelée à un S. Homme en cette maniere.

Il vid cette ame malheureuse, avec des horribles tourmens, arrachée de son corps, & en enfer estre presenté au Prince des Diables, seant en sa chaire de feux & de fer. Lequel la salüa courtoisement, & luy presenta le pot, qu'il tenoit devant soy, luy disant, une & deux fois, estre le bien-venu; Et puis, d'autant, dit il, *que vous m'avez si long temps fidelement, & infatigablement servy, voylà, que je vous fais boire de mon pot.* Ce que cette ame refusoit, avec horreur extreme: mais elle fut contrainte, par les ministres, de prendre ce pot de la main du Prince, & de boire. Et soudain, voilà, qu'elle jette feux & flammes de souffre par la bouche, par les yeux, par les oreilles, & les narines : & ainsi, se

trou-

trouve commencer ses eternels tourmens & gehennes.

Voilà donc, la fin que doivent attendre ceux, qui eslevez és charges, en gloire & puissance, en abusent, se surchargeans de vices, & de crimes. Or, considerez le bien, que font ceux, qui s'opposent aux promotions de telles personnes, & avec constance, unanimement, les empeschent de parvenir à leurs pretensions : & voyez aussi, que c'est faire tres-utile service à l'Eglise.

Vn Prelat encourre l'ire de Dieu favorisant les infideles & l'heresie.

EN France, j'ay veu un Archevesque, de naissance noble, & homme sçavant, qui encourut l'ire de Dieu, pour avoir retardé, que le Thalmud ne fut supprimé, & bruslé. Ce livre est plein d'heresies, & de blasphemes contre nostre Sauveur, & sa Mere : & le tres-pieux S. Loüis, à l'instance du tres-fervent Predicateur Henry de Coulogne, de nostre Ordre des Freres Prescheurs, l'an 1239. commanda, sur peine de perdre la vie, de ne tenir ce meschant livre: dont plusieurs exemplaires furẽt amassez à Paris, pour estre bruslez.

Mais les Iuifs, extremement affligez de voir ainsi leurs erreurs recherchées, firent present à ce susdit Seigneur Cõseiller du Roy, de telle somme de deniers, qu'il expedia leur cause. Fort puissant, sur l'esprit du jeune Roy, il fit revoquer l'edict contre ce livre : & les Iuifs comblez de joye, en determinerẽt annuellement celebrer feste ce jour : mais en vain, car nostre Seigneur disposoit de cette affaire : puis que l'année suivante un certain jour, ce grand ministre d'estat au mesme lieu, auquel il avoit obtenu revocation de l'arret contre les Iuifs, ou leur livre, au bois de Vincenne, venu au Cõseil pour traiter avec le Roy, fut surpry d'extremes douleurs d'entrailles, parmy lesquelles, avec des grandes clameurs, il mourut, le mesme jour. Et le Roy, dans l'effroy avec sa Cour, aussi-tost quitte ce lieu : de peur d'y encourir semblable malheur. Et depuis, à l'instance du Pere susdit, le Roy, sur peine de mort, fit ramasser ces livres parmy son Royaume, lesquels en grande quantité, furent bruslez à Paris. Ce livre est si abominable, qu'en Oriẽt, les Iuifs mesme reputent, ceux de leur nation heretiques & excommuniez, qui le detiennent: Voyez comme on doit rechercher, & brusler les livres blasphemans contre nostre Seigneur & nostre saincte Foy. Ce seroit extirper l'heresie ; puis que S. Paul se servit de ce moyen, pour abolir le paganisme. Mais quel *Es Actes des Apost. chap. 19.*

quel crime commettent les Superieurs, qui dissimulent en semblables occasions ? & ceux qui les avacent aux prelatures comme sont ils coupables ? ces vers font voir la gravité du peché d'un electeur de ces sortes de Superieurs.

Peccat in Auctorem, pervertit jus, tribulatur
Pax status Ecclesiæ, pro quo, reus hic feriatur.

1. Ces Electeurs donc, offensent contre Dieu, Aucteur de toute chose. Le Prophete Ezéchiel dit à ce propos ; *Que vos forfaits vous suffisent, maison d'Israël, à cause que vous introduisez des estrangers, & incirconcis de cœur.* *Chap. 44*

2. Par l'election de personnes vitieuses, le droit est perverty. Ce que la Sapience remonstre, disant, voir des valets à cheval, & les Princes cheminer à pieds comme laquays. *Eccl. chap. 10.*

3. Et la paix de l'estat de l'Eglise, quelle dommage reçoit elle de tels Superieurs ? Salomon en apporte la cause, disant, que faire honneur au fol, c'est mettre une piece dans l'amas de Mercure, & faire offrande aux Idoles. *Prov. 26.*

Voilà donc, comme l'election de personnes indignes des charges, est grand peché, & irritant à courroux la divine Iustice de nostre Sauveur zelée du bien de son Espouse l'Eglise, de la paix des fideles, & du salut des Ames. Ce pourquoy aussi, le Prophete crie, qu'on emporte la couronne, & qu'on oste la Mitre : ce qui se fera lors, que ces Superieurs seront condamnez d'estre despoüillez de tout honneur, & à endurer la rigueur des eternels suplices. *Ezech. 21.*



La



La clemence & douceur de mœurs est necessaire és Superieurs.

CHAPITRE IV.

Les Autheurs, traitans de la nature des Abeilles, portent, que leur Roy est sans aiguillon, & armé seulement de Majesté.

COMMENTAIRE.



PAr l'aiguillon est signifié la severité ou cruauté de l'esprit.

Le souverain Prince des Pasteurs fut tousjours biẽ esloigné de chose semblable, & commande aussi à ses Disciples de se former en debonnaireté & clemence à son imitation. *Aprenez de moy*, dit il, *à estre doux & humbles de cœur, & vous treuverez repos à vos ames.* (S. Matt. 11.) On ne joüit vrayement de la paix, qu'à la faveur de la vertu d'humilité; car *la voye du superbe*, selon la Sapience, *est parsemées d'armes & d'espées.* (Prov. 11. & 22.)

Le Prelat n'est armé que de sa Majesté, si és yeux de ses bons sujets, sa face ne porte que l'image requise, pour, leur donnãt amour, ensemble les retenir dans les bornes de la crainte necessaire à sa reverence. Mais és Monasteres (qui n'ont le bien de la ferveur de vertu & de pieté) à cause que la crainte les regit, il est besoin que les Superieurs y apportent souvẽt la rigueur de l'aiguillon; comme nostre Sauveur fit, pour la conversion de S. Paul: La splendeur de la gloire de sa Majesté l'ayant fait aveugle, apres que sa Toute-puissance divine l'eut terrassé. (Es Act. chap. 22.) Et aussi remarquez, la divine Clemence ne le charger de playe sur playe: (Iob chap. 16.) & comme la rigueur de l'aiguillon est moderée. *Levez vous*, dit nostre Seigneur, *& entrez la ville*: Et puis, *Comme des escailles tomberent de ses yeux, & reçeut l'usage de la veüe.* (Es Act. chap. 9.) C'est misericordieusement, que la divine pieté use de l'aiguillon: & si le Docteur des Gentils est privé de la lumiere du Soleil, n'est-ce pas afin que son ame soit disposé, pour recevoir la lumiere de la foy, qu'il devoit porter parmy l'Univers? Il est aussi

aussi prosterné par terre, pour estre spirituellement conforté, & pouvoir à l'advenir (infatigablement preschant Iesus-Christ crucifié) soustenir contre les sinistres evenemens, qu'il devoit rencontrer au monde. Icy donc, le Prelat pourra voir, comme il doit preferer à la rigueur, la pieté & douceur. Toutesfois, il nous semble, qu'user discretemét de rigueur & de douceur, és fonctions de sa charge, & aux autres occasions, c'est le moyen plus propre, pour deüement, & plus heureusement s'en acquitter.

Il ne faut avoir la clemence, selon qu'escrit Seneque à Neron, *vulgaire; puis que c'est chose aussi cruelle, de pardonner à toute occasion, comme de ne faire misericorde à personne. On doit se moderer; mais d'autant que cette moderation est difficile, tant à trouver, qu'à tenir; tout ce que nous rencontrerons exceder, est ce, que nous devons avec plus grande humanité, conduire & adresser. La clemence*, dit ce Philosophe, *establit le bonheur & la tranquilité en la maison, où elle commande: & és Cours des Roys, elle y est d'autant plus merveilleuse, qu'elle s'y retreuve plus rarement.* La colere donc, violente & inexorable, ne convient nullement, à la personne d'un Superieur. Il a besoin de ce principe pour se ranger à son devoir: qui est, se proposer, comme il desire qu'un jour, le souverain Iuge le traite; & se comporter de mesme maniere, envers ses prochains & ses freres.

Livre 1. de la Clem. chap. 2. — *Chap. 5.* — *chap. 7.*

La clemence, dit Seneque, *ne fait pas seulement les hommes plus honorables, mais aussi plus puissans: & c'est l'ornement des Empereurs, & ensemble leur salut tres-certain. Au Roy, doux, & tranquille, sont renduz, de ses sujets, tous fideles services. Ny personne ne joüira de ministre, qui soit de volonté constante en fidelité, si, durant la paix, il en use avec violence. Par tout où un Prince se recontre*, dit ce Philosophe, *il doit ranger toutes choses, selon sa plus grande douceur & mansuetude: & c'est la clemence: & qui luy est necessaire. On ne devroit traiter aucun animal avec plus de circonspection, que l'homme: & sur tout, on luy doit faire pardon.* Or maintenant encore que les Abeilles soient fort ardantes en colere, selon la capacité de leur petit corps, & promptes à se batre, jusqu'à quitter les aiguillons és playes de leurs adversaires; toutesfois, on dit, que leur Roy est sans aiguillon, afin qu'il ne puisse estre cruel: & ainsi enseigne aux Puissans du monde, & aux Prelats l'estime qu'ils doivét faire de la vertu, & comme il faut qu'ils usent ordinairement de douceur & de clemēce. *On se trompe*, dit Seneque, *si on pense que le Roy soit en asseurāce, au lieu, auquel il ne donne asseurance: puis qu'il faut que la seureté soit acquise par la seureté. Et quant à la crainte; il est necessaire d'en concevoir autant en soy-mesme, qu'on en veut donner aux autres. L'amour des citoyens*, dit ce Philosophe, *est l'un des plus*

chap. 11. — *chap. 12.* — *chap. 13.* — *chap. 16.* — *chap. 17.* — *Liv. 1. de la clem. chap. 19.* — *chap. 21.*

plus certains, & inexpugnables munimens: Et avec eux, & les estrangers inconnus, on doit traiter autant plus modérement, qu'il importe moins de les avoir contristé, ou affligé.

HISTOIRE.

Vn sainct Prelat affligé en Purgatoire pour avoir esté trop severe.

AV Monastere tres-celebre & observant d'Affleghem, de l'Ordre S. Benoit, mourut le Venerable Evesque de Cambray Guiard, hõme de grande saincteté, y estant venu pour se transporter en Anvers, & y extirper l'heresie. Depuis à Gand j'appris de nos Peres tres-certainement, qu'à mesme heure de sa mort, il apparut à l'un d'iceux; lequel le requit de luy dire de son estat; & il l'asseura qu'avant joüir de la gloire eternelle, il devoit endurer de grandes peines en purgatoire: & ce, pour avoir trop severemẽt administré sa charge: & aussi, que le merite du travail, qu'il avoit cõmencé pour l'extirpation de l'heresie, abregeoit ce retardement de joüir de Dieu, & le deschargeoit beaucoup de ses peines.

Les Superieurs reconnoistront icy, que si la necessité urgente ne les contraint, leur devoir estre, de se garder d'user de l'aiguillon de grande rigueur, & de se contenter des armures de Majesté: afin de perseverer, tousjours, chez leurs fideles sujets, en degré pareil d'amour & de crainte.



Vne Eglise ne requiert qu'un Prelat zelé d'affection paternelle pour ses sujets.

CHAPITRE V.

Dans une Ruche un Prince seul de marque regit.

COMMENTAIRE.



VN Empire ne veut qu'un Empereur, & un Royaume ne souffre qu'un Roy: ainsi une Province ne requiert qu'un Iuge, & une Cité, selon les SS. Canons, ne doit recevoir qu'un Lieutenant de Dieu, un Pontife. Cest par raison d'estat; importãte, & decretée par le S. Evangile. *Personne*, dit nostre Sauveur, *ne peut servir à deux Maistres*. Et, *Tout Royaume en division sera desolé*. Que

les

les congregations, donc, se gardent de se former monstrueusement deux chefs sur leurs corps mystiques, sur peine d'en encourir le blasme, & la confusion, de soustenir une chimere sans autre puissance, que pour les dissiper.

HISTOIRE.

Le Schisme est cause de grands malheurs.

L'Eglise se treuva en grande confusion & desolation, lors que l'Empereur Frederique contraignit le Pape Alexandre de fuïr de Rome; & ouvrit à plusieurs heresies le sein de cette Espouse de Iesus-Christ, pour y vomir leurs venins, creant un Antipape : qui fut cause d'un Interdict du service divin, & de si grandes ruines: non seulement és Provinces esloignées: mais mesme en la Lombardie: où l'heresie Manicheene, parmy les autres, fut si puissante & cruelle l'an 1252. qu'elle sacrifia à sa fureur S. Pierre Martyr de nostre Ordre.

Or, si la division ou Schisme, à Rome, si puissante, cause tant de ruine & de desastre; que faut il attendre de ce malheur, lors qu'il fait bresche sur quelque congregation, ou Eglise moins puissante? Nous avons veu ces discordes renverser le bien de divers grandes & puissantes Eglises, & mettre en ruine des florissantes principautez.

Dans une Ruche mystique de l'Eglise donc, un seul és honneurs Royales y doit commander : & on n'y peut souffrir de second, pour aller de pair, sans y endurer des miseres fort grandes.



Le

Le Prelat digne est de pureté de conscience, & presche par paroles & par son exemple.

CHAPITRE VI.

Le Roy des Abeilles est comme dans la splendeur d'un diademe, par la marque qu'il porte sur le front.

COMMENTAIRE.



Chap. 6. LE S. Esprit ordonna un jour au Prophete Zacharie, de couronner le Pontife ancien Iesu. *Prenez*, luy dit-il, *de l'or & de l'argent & faites une couronne sur la teste de Iesu.* Que signifie l'argent autre chose que la parole de Dieu; *Paroles chastes*, dit le Psalmiste, *argent*
Psal. 118. *examiné par le feu.* Et l'or nous represente la charité, & la pureté d'une serieuse conscience. C'est ce qui doit orner le chef d'un Prelat, & le couronner. Et il joüira de cét honneur si genereusement, il presche & maintient la verité & le bien, le portant en son cœur & en son ame : & s'il persevere en ferveur pour correspondre à ses paroles par ses œuvres, & en vigilance, pour n'en perdre aucune occasion.

Le Prophete Zacharie, selon la lettre, instruit icy l'Eglise, de donner aux grands Prestres des ornemens riches, d'or & d'argent; les mitres à porter sur leur testes: dont les Evesques, presque seuls avec les Cardinaux de l'Eglise Romaine, devroient user, pour signifier leur plenitude de science du vieil & nouveau Testament, par laquelle ils regissent le monde. Et c'est par privilege special, que les Abbez des plus grands & celebres Monasteres de l'Eglise, les portent,

ADVERTISSEMENT.

La recherche avec frais de ce privilege, au siecle douziéme, n'estant loüable chez les Evesques, & nostre Autheur, Evesque, blasmant icy un certain Abbé de s'en estre prouveu avec grande despense; son zele pour les sainctes ceremonies de l'Eglise, & contre les nouveautez de son temps, est maintenant interpreté de si mauvaise part: & par Caramuel, avec des impostures pleines d'extravangances. Voilà pourquoy ce Chapitre est sans autre histoire.



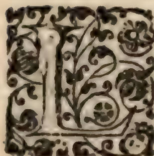
L'ornement superflu au Prelat est vituperable.

CHAPITRE VII.

Le Roy des Abeilles n'est pas orné d'autre chose notable que les autres.

COMMENTAIRE.

Serm. 2. de com. vit. cler.



E Prelat void icy, que la pompe des habits est damnable. Le grand Prelat S. Augustin dit ces paroles dans un Sermon ; *La pourpre est peut-estre seante à un Evesque, mais nullement à Augustin.* Voyez cependant sa grandeur, en ces vers, de l'une de ses images.

Ordo gemmarum designat septuagenus,
Ipse quibus praerat septuaginta polos.
Soli pro meritis est tradita tanta potestas,
Nec successit ei Pastor honore pari.

Or si les habits pretieux n'estoient seans à S. Augustin si puissant: qui est le Regulier, qui pourra sans vergongne en user ?

HISTOIRES.

Les habits damnables d'un Superieur.

IE rencontray un jour, un Abbé à cheval, accompagné de gens & de chevaux, comme un Duc, ou un Prince : il estoit couvert d'habits seculiers d'escarlate, richement doublez, descendans jusqu'aux genoux, tres-curieusement botté, & eut esté reconnu jeune Chevalier, s'il eut porté une couronne sur la teste. O le malheur! où est le Senat de nostre Seigneur allant en Ierusalem : où est la ceinture de peau de chameau de Sainct Iean : où est le cilice de Sainct Benoist, ou de Sainct Hilarion?

Punitions des Reguliers, & confusion pour avoir quitté l'habit.

VOyons maintenant qu'un Regulier ne peut ſans offenſer eſtre deſpoüillé de ſon habit, durant une heure, ſelon que monſtrent les accidens ſuivans, ſi funeſtes Trois Religieux dans une chambre de leur dereglé Monaſtere, à table, l'un avalant ſans bien macher un morceau de pain s'eſtrangle : Les deux autres ne laiſſent d'achever leur diſner: & puis, annoncent au Monaſtere le malheur advenu à leur confrere. Depuis, ces deux camarades deſpoüillez, prenans leurs esbats en la riviere voiſine, l'un fut noyé: & enterré le ſoir apparut à ſon compagnon (couché ſans eſtre couvert de ſes chauſſes) ſe diſant eſtre, à cauſe de ſes lubricitez damné, à des tres-horribles tourmens, & à cauſe qu'il s'eſtoit deſpoüillé pour nager, en eſtre inſurportablemẽt moqué & confus des diables.

Et pour rendre la verité de cette apparition plus certaine, & faire montre de ſes horribles tourmens ; reçeut les chauſſes de ſon amy diſparoiſſant: & une puanteur intolerable, depuis, infecta le Cloiſtre. Ce Moine raconta ſa viſion, & le tranſport de ſes chauſſes: leſquelles furẽt treuvées pleines d'ordure tres-noire, & plus puãtes qu'aucune charõgne pourrie; de ſorte, qu'il fallut les enterrer. Ce ſpectacle, tels malheurs, & ces damnations mouvantes les ſpectateurs à horreur, aux ſãglots, & aux larmes, admirans les redoutables jugemens de Dieu.

Le Diable a puiſſance ſur les Reguliers deſpoüillez de leurs habits.

EN Alemagne un Religieux de l'Ordre de Ciſteaux, malade de fort ardantes fievres, & deveſtu de ſon habit religieux; dans l'Infirmarie fut oüy un ſi eſpouvantable bruit, qu'au dortoire on la creut renverſé de fond en comble. Et un S. Religieux alors en prieres, ſaiſi de terreur vid le diable, luy diſant, par ſes prieres avoir eſté empeché de corporellement affliger ce Moine deſpoüillé de ſon habit : & que par colere il avoit fait ce ſi grand tintamarre. Ce S. Religieux adviſa le malade de reprendre ſon habit & de ſe confeſſer: & apres la criſſe fut guery: mais depuis par reçeute, avec devotion treſpaſſa heureuſement de ce monde.

La Regle pour les habits des Religieux.

Nostre glorieux Pere S. Augustin en sa Regle minute tout ce qui touche les vestemens. *Que vostre habit*, dit-il, *ne soit notable, & ne vous affectionnez pas aux vestemens, mais és bonnes mœurs.* Puis dit; *Ayez vos habits ensemble sous un Gardien, ou deux, ou autant qu'ils suffisent pour les nettoyer, afin qu'ils ne soient offensez de la tigne. Et comme vous mangez d'une celerie, ainsi soyez revestuz d'un vestiaire. N'ayez soin, s'il se peut faire, de quel vestement, selon le tẽps, vous soyez prouveu: sçavoir, si l'un reçoit ce qu'il avoit auparavant, ou qu'un autre auroit eu: pourveu toutesfois, qu'à aucun ne soit denié ce qu'il a besoin. Mais, si à cette occasion des contentions & murmures s'eslevent entre vous, l'un se plaignant, d'avoir reçeu pire qu'il n'avoit auparavant, & d'estre tenu indigne d'estre vestu comme un autre: d'icy reconnoissez ce qui vous manque dans l'interieur vestemẽt du cœur, puis que vous querelez pour l'habit du corps.*

Sainct Benoist ordonne aussi en sa Regle pour les habits, disant: *Que les vestemens soient donnez aux Freres, selon que requiert le lieu de leur demeure, ils en ont plus grande necessité és regions froides, qu'és autres. L'Abbé aura cette consideration.* Et puis; *Quant à la couleur*, dit il, *& au pris, que les Moines n'en disputent: mais qu'ils usent de tels, qu'on pourra treuver en la Province qu'ils habitent, ou qui se peuvent procurer à pris plus vil.* Voilà ce que commande S. Benoist pour les vestemens religieux. Et nonobstant, un Religieux & un Seigneur se couvrent de mesme drap: on en fait un manteau à l'un, & une tunique à l'autre.

Exhortation pour la pauvreté.

Seneque escrivant de la mode-
Epist. 5. ration és habits, veut, que *tout ce dont nous usons à l'exterieur, soit convenable selon le peuple: que la robe ne soit ny sale, ny trop en splendeur. Achetez donc*, dit il, *non ce qui vous*
Epist. 95. *plait, mais ce qui vous est besoin. Quelle vertu est-ce contemner ce qui nous*
Epist. 111. *est superflu? Ce sera lors, que vous ne vous soucierez d'user de ce qui vous est necessaire, que vous donnerez de*
Epist. 112 *l'admiration. Et non seulement devons nous mespriser ces choses, mais aussi, mesme nostre vie: à cause que celuy qui l'estime trop, ne la peut bien ordonner. Qui est vrayement pauvre, si non celuy, qui s'estime riche? Et ne desirer des richesses, c'est tres-grande opulence. Qui est-ce qui a trop? n'est-ce pas celuy, qui ne veut que ce qui est moindre.* Or que ceux, qui se vantẽt d'avoir laissé toute chose, soient porté d'ambition pour ce qui est superflu, c'est ce que j'admire.

Ils se veulent donner le nom de pauvre, & non la vertu. Attachez aux choses mondaines ils veulent l'honneur de les fuïr. Malheur, malheur aux pompes des mondains & des grands, encore que ce ne soit qu'à la mode : mais aussi trois fois malheur, sur les pompes tres malseantes des Religieux.

Le Ciel argue un Abbé de recevoir trop d'honneur.

J'Ay connu un Abbé de Cisteaux, homme sçavant, & de grande vertu, auquel le Ciel fit voir un jour, comme le luxe & la prompe mondaine és Religieux, est intolerable. Ce bon Prelat prenoit de l'eau pour se laver les mains, deux grands Seigneurs luy faisans l'honneur de tenir la serviette sur ses habits, & à mesme temps, oüit une voix, proferant ces termes; *Quare pannus ante pannosum? Pourquoy un drap devant un pauvrement vestu?* Et aussi-tost, saisi de crainte & de terreur, met bas le drap, & apparent, qu'encore qu'on pourroit tolerer cette ceremonie estre faite, à quelqu'un couvert de diverses couleurs de soye, que c'est en vain, qu'elle se fait sur un vestu d'autre estoffe : & pour montrer aussi, que c'est seulement à Dieu qu'est deüe grãde honneur: & qu'il ne cedera jamais, à autruy sa gloire. 1. *Tim.* 1. *Isai.* 42.

Le luxe n'est permy à personne.

NY la grandeur plus sublime, mesme au sexe feminin n'eut jamais permission d'exceder en luxe & delices. La mort de la Cõtesse de Champagne Marie nous oblige à recõnoistre cette verité. Elle fut Fille du Roy de France Loüis le Pieux, Sœur du Roy Philippes, & de quatre Roys d'Angleterre, & Femme du tres-noble Henry Comte de Champagne : leur Fils fut Roy en Orient. Elle survescut vefve plusieurs années, prennant ses esbats, voyageant avec pompe & magnificence : & à sa mort, requit un sainct Abbé, de l'aider à rẽdre son esprit en nostre Seigneur. Venu; il n'eut entrée : & attendoit à la porte, lors que ceux de son service se chargeoient de la vaisselle, & autres richesses, & pendant que l'un des laquays enlevoit le lict, où elle ne faisoit que mourir. Il retournoit le corps sur la paille, lors qu'un Seigneur fait rompre la porte, pour introduire le Prelat; on voulut couvrir ce corps nud dans la paille, mais le Prelat l'empecha, montrant au monde presẽt la fin ignominieuse de la gloire & des delices mondains en ce

corps tres-delicat, & si noble, ainsi exposé.

Puis donc, que mesme les personnes plus puissantes & plus grãdes, subient l'ignominie apres les honneurs mondains, que doivent attẽdre les Ecclesiastiques ou Reguliers, sans comparaison plus abominablement criminels dans leurs ambitions ? Il ne faut estimer autre honneur ou gloire, que celle qui est inseparable des bonnes œuvres, ou de la vie vertueuse.



Le Prelat est choisi hors le troupeau, à cause de sa preudhomie, pour porter les fardeaux de ses sujets.

CHAPITRE VIII.

Le Roy des Abeilles est tousjours de plus riche taille, & deux fois plus grand que les autres.

COMMENTAIRE.

1. Reg. 9. Oyez icy une ancienne Grammaire, en ce qu'on lit és Livres des Roys de Saul, qu'il surpassoit le peuple des espaules. Nous portons les fardeaux sur les espaules, à l'imitation de nostre bon Pasteur, qui
1. Petr. 2. fut ainsi chargé de nos pechez, *pour les porter sur le bois de la Croix ; à fin que nous vivions en justice: & que comme brebis errãtes, nous soyons ramenez au berçail celeste des Anges*. Qu'est-ce donc ? si nous avons les espaules chargées de personnes, *dans l'estat de Prelature*. C'est pour accomplir la loy de Iesus-Christ, & selon l'Apostre S. Paul, nous devons les ayder à porter leurs charges. *Aux Galats chap. 6.* Quelles sont donc les charges des plus grands Princes ou Prelats? Ils ont à porter autant de diverses charges, qu'ils ont de testes à gouverner: & doivẽt se preparer journellement, à endurer en patience autant de varietez d'importunitez, qu'elles changeront de fois de volontez.

Le Prelat donc sera tousjours en toutes vertus, deux fois plus grand que les autres; & en charité envers Dieu & le prochain (qui est la forme des vertus) il doit estre beaucoup plus excellent, ou eminent, qu'aucun de ses sujets. Si on dit ordinairement que les petits ne font, de bonne grace, que des

des choses petites: aussi faut il dire, que les Grãds doivent les choses grandes. Et, encore qu'à cause que nous sommes en grandeur, nous soyons tous obligez à faire des œuvres grandes, toutesfois les plus Grands que nous, ou plus puissans, doivent aussi des choses d'autant plus grandes: Puis que leurs dits & leurs faits sont tousjours produits, pour servir d'exemples. Et encore que chacun soit obligé d'estre sauvegarde asseurée à son prochain, & à soy-mesme: cependant c'est le fait des plus grands en authorité & puissance, d'exciter les moindres efficacement aux bonnes œuvres, & de les instruire & adresser à la perfection Chrestienne.

HISTOIRE.

Vn Prelat de grande vertu & justice en la distribution des biens de son Eglise.

Chap. 4. LE venerable Maurice Evesque du Mans, selõ qu'est porté cy dessus, estant depuis Archevesque de Roüẽ, perseveroit tousjours en sa vertu, & faisoit des exemples dignes & d'imitation & de memoire. Son Chapelain Robert, jadis Abbé de Blois, me raconta; qu'ayant necessité de peaux, à cause de sa vieillesse, & le maistre d'Hostel luy en ayant proveu de trop grossieres; l'Archevesque en voulut user dans ses habits: ordõnant que Robert fut servy, selon son desir. Il estoit ainsi, en toute autre chose, austere envers soy-mesme, & tres-liberal pour autruy. Il ne souffroit, que la dispense d'un jour pour toute sa famille fut de trois ou quatre francs: & commandoit à son aumosnier de distribuer aux pauvres journellement les dix ou douze livres. D'avantage, de ses esprons & du frein on en reparoit par son ordõnance trois, quatre, & cinq fois les courroyes: & fort souvent se despoüilloit de ses habits, pour en revestir les Prestres anciens, ou autres Clercs indigens. Ses reçeveurs luy monstrans ses revenuz estre de douze milles livres; il ordonnoit que deux ou trois milles fussent employez pour la maison, à fin d'en vivre sobrement: se disant n'avoir aucun droit de disposer du reste; *A cause que c'est*, disoit-il, *le bien des pauvres:* & en ordõnoit la distribution aux necessiteux. Voire mesme quãt à sa part; il se disoit en estre non le possesseur, mais en avoir seulement l'administration: & n'en vouloir des reproches au jour tres-redoutable du Iugement general. *Alors*, disoit- Iob
il, *à milles reproches je ne pourrois* chap. 9.
faire une response: je me tairay comme serviteur inutile, lors qu'on me deman-

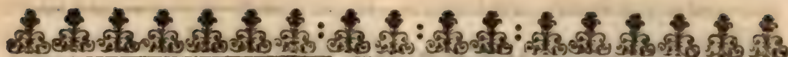
dera

dera compte sous le tres-juste Iuge Iesus-Christ.

Les Prelats mitrez donc, se reconnoistront (& leurs anneaux doivẽt servir pour en cõserver la memoire) à sçavoir, d'estre espoux de l'Eglise, & avoir charge de disposer pour son service & son bien. Quant à son dote dõc, qu'ils ne le dissipent de maniere pire, que prodigalemẽt. Ce qu'ils font, s'ils en enrichissent les riches, & en font honneur à ceux, qui ne sont de merite. Qu'ils se gardent bien de ne solliciter le bien de la famille de leur Espouse : ou pour mieux, dire, ses membres, les pauvres: ou au moins qu'ils ne les vilipendent ou oppressent. Ie sçay certainement que leur Espouse feroit toute instance chez un Iuge (si sous le Ciel elle en avoit le bien) pour faire divorse avec ceux qui manquent à ces devoirs de fidelité, & qui sont si impies & si iniques. Mais le jour viendra auquel nostre Seigneur celebrera son Iugement general: & lors l'Eglise avec asseurance & joye demãdera raison & justice : & selon le Prophete : *Ce sera en ce jour, que toute grandeur des hommes sera courbée & humiliée, & que le Seigneur seul sera exalté.* Et à cette heure, il foulera à pieds vostre pompe & superbe: & selon qu'és plaisirs & delices, vous vous serez plus glorifié, vous vous treuverez d'autant plus surchargé d'angoisses & de tourmẽs. *Isai. chap. 5.* *Apocal. chap. 18.*

Si donc vrayement on desire n'encourir ces malheurs, & avec le S. Prelat Maurice se comporter en Espoux digne de l'Eglise, il faut, selon l'advis de nostre Seigneur, pour estre adjugé à la gloire eternelle, emporter par bonnes œuvres l'honneur d'estre fidele & prudent serviteur; & à cette fin il ne suffit d'égaler en perfection de vertu l'un de ses meilleurs sujets : mais il est necessaire d'estre formé en charité deux fois plus grãde, & de joüir de la splendeur de toute honnesteté. *S. Matt. chap. 24.*





Le Prelat n'estant si libre ou disposé pour la contemplation, qu'il ne se plaigne.

CHAPITRE IX.

Les ailes du Roy des Abeilles sont plus courtes.

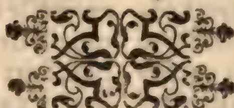
COMMENTAIRE.



LEs Superieurs veillans sur leurs troupeaux en sollicitude pour deüement s'acquitter de leurs charges, s'ils se treuvent avoir l'esprit embarassé sans pouvoir se porter promptement à la contemplation, quelle merveille? Saincte Marthe soigneuse pour servir diverses choses, & dans l'empressement & l'inquietude, à cette occasion, avec complainte se transporte deçà & delà, & ne peut s'arrester ny mediter en repos aux pieds de nostre Sauveur, ny gouter sa suavité & douceur. *S. Luc 15. 10.*

Voilà pourquoy le Roy David, dans les affaires de sa couronne souhaitoit avec tant d'affection & de passion des ailes de colombe, pour se soulever des negoces temporelles, & pouvoir voler en Dieu en la contemplation, & voir & traiter avec sa Majesté en Sion. *Psal. 33.* *Psal. 54.* *Psal. 83.*

Le Superieur n'a sujet de se plaindre d'avoir les ailes plus courtes en sa condition, puis que d'autre part, il reçoit compensation. Car le texte porte, *qu'il est pourveu de la forme des parfaits.* Ce que S. Paul aussi annonce, disant, que ceux qui regissent heureusement les autres, sont jugez dignes d'honneur au double : à sçavoir, de benedictions temporelles & spirituelles. Ils despoüillent avec joye la graisse de la terre, la grace en cette vie : & se voyent en esperance reçevoir la rosée celeste, & les soulas eternels. *1. à Tim. chap. 5.*



HISTOIRE.

Vn Cardinal de grande perfection és vies active & contemplative: & de ses graces & de sa rare discretion.

LE tres-noble homme & venerable Prelat Conrard, que nous avons veu Abbé de Villers, puis de Cisteaux, & apres Evesque Cardinal se possedoit les passions & facultez de son ame avec empire tel, qu'il s'appliquoit librement & facilement avec grande moderation, se dépetrant des negoces temporelles, & se portoit à mesme temps aux spirituelles: nonobstant qu'il usat de merveilleuse sagacité d'esprit en l'administration de son estat de Prelature. Il s'estoit acquis cette perfection par ses assiduës exercices ou employes de la contemplation, qu'il n'obmettoit que par contrainte à traiter d'affaires pour le bien publique. Et l'Abbé de Villers Guillaume me dit, que ses doigts dont il touchoit le Corps de nostre Seigneur à la Messe, de nuict estoient lumineux; de sorte que sans autre lumiere il pouvoit lire: & que ce merveil estoit tres-veritable.

Envoyé du S. Siege Legat en Alemagne, passant à Paris, & y voyant les Freres Prescheurs cōmencer leur Ordre, il pria Dieu pour connoitre la cause de ce nouvel Ordre. Et à mesme temps ouvrant un Messel, leut en la preface de *Beata*, d'abord ces termes; *Laudare, benedicere, & prædicare*, lesquels respondoient à sa pensée, à sçavoir, que nostre Ordre estoit pour loüer & benir Dieu, & prescher sa parole. Et aussi-tost le sainct Prelat s'espādant és loüanges de nostre Seigneur, dit, qu'encore qu'il fut de profession d'un autre habit, que nonobstant, toute sa vie, il luy porteroit l'affection de frere: & promit qu'aucune tribulation ne le pourroit jamais separer.

Or voyez icy d'où provient, que cét Ordre porte le titre si honorable de Prescheur ou Predicateur. Le sainct Siege luy donna ce nom, & l'approuva à sa confirmation, apres la consulte s'il conviendroit l'appeller Ordre des Freres Preschans ou Predicans. Sa Saincteté delibera qu'il seroit appellé d'un nom substātive, verbal, & personnel, signifiant office; & non d'adjective, comme est Predicant ou Preschant, qui ne signifie qu'action de predicatiō & non l'office: puis que nostre Ordre avoit esté cōceu en l'Eglise au Cōcile de Latran sous Innoçent III. pour faire parmy l'univers cét office. Ce pourquoy tous les Evesques s'en procurerēt des Convēts

en

en leurs Diocefes, pour felon la conftitution du S. Concile, joüir de la predication de nos Peres en leurs Eglifes. Et ainfi la Cour de Rome approuva & confirma le titre de Predicateur ou Prefcheur à noftre Ordre : lequel, depuis l'herefie moderne, eft appellé des Dominicains, ou fimplement, ou par ignorance, ou par envie.

Le S. Cardinal Legat fufdit, à Coulongne, prefident au Synode, fur la cõplainte d'un Curé mouvant la querelle de la ruine des paroiffes, & de l'intereft des Pafteurs : il luy demanda le nombre de fes paroiffiens; & refpondit: qu'il en comptoit neuf milles. Le Legat Conrard à cette refponfe fait le figne de la Croix, difant ces paroles; *Qui eftes vous, pauvre miferable ! qui vous eftimez pouvoir fuffir feul pour deüement adminiftrer au falut de tant de milles ames? ne fçavez vous pas, homme tres-perdu, qu'au jour horrible du Iugement, il vous faudra rendre compte de chacune devant le Tribunal de Iefus-Chrift. Et maintenant fi vous joüiffez de ces Vicaires qui gratuitement relevent voftre charge, fous laquelle infenfiblemẽt vous fuccombez, devez vous les quereler? D'autant que par voftre complainte vous vous jugez tout à fait indigne de voftre Cure, ce pourquoy je vous prive de tout benefice & office paftoral.*

Puis auffi-toft, il publia au Synode l'auctorité donnée fpecialement à noftre Ordre, par les Souverains Pontifes Innocent III. Honoré III. & Gregoire IX. commife & enjointe de prefcher les peuples, & de les abfoudre de leurs pechez. Bien entendu toutesfois, que celuy qui refuferoit d'eftre connu de fon Pafteur, fe rendroit indigne d'eftre reçeu à joüir du privilege.

Nous fçavons encore tres-certainement de ce tres-fainct Legat, qu'en Brabant, priant au fepulcre de la bien-heureufe Marie d'Oignies, de nuict, avoir veu cette Saincte prier noftre Seigneur en fa faveur, & puis le confoler doucement fur fes labeurs, & fes follicitudes.

Ce fainct Prelat donc, encore que dans les plus grandes charges de l'Eglife, il ait apporté tousjours le foin & les follicitudes requifes pour s'en acquitter, toutesfois, pour avoir eu le bonheur de la forme des parfaits, ou la charité heroïque pour Dieu & le prochain en degré fort fublime, il eut le bien de fe porter à force d'ailes à tres-haute contemplation de la divinité.



Le Prelat doit à ses sujets sa presence avec allegresse.

CHAPITRE X.

Lors que les Abeilles sortent en troupes, leur Roy tient place au milieu.

COMMENTAIRE.

SI un Convẽt se retreuve sans la presence de son chef; qui ne void que c'est un corps sans teste, & chose tres-perilleuse & malseante. Nostre Sauveur fut tousjours parmy ses Disciples, & à sa Resurrection, il se presẽte debout au milieu d'eux, les asseurant qu'ils possedoient la paix. Vn Convent aussi joüit de ce bonheur, si le bon Superieur luy fait assiduëment le bien de sa joyeuse presence.

Le Texte adjoute, que les Abeilles sont toutes avec desirs d'approcher leur Roy. Ce ne sont vrayemẽt Brebis qui fuyent leurs Pasteurs: puis que nostre Seigneur nous asseure, que ses Brebis oyent sa voix, & qu'elles le suivent. S. Luc chap. 24.

Si dõc vous voulez estre vrayement Religieux, reconnoissez vostre Pasteur, suivez vostre Prelat, & gardez vous de le fuïr, comme s'il estoit un loup. C'est ingratitude, le fuïr, c'est signe que vous luy estes contraire. Nabal mesme, encore que fou, au livre des Roys, ne peut souffrir que les serviteurs fuyent la presence de leur maistre. S. Iean chap. 10. Chap. 5.

Mais aussi malheur aux Superieurs, qui en quelque maniere, donnent occasion à leurs sujets de les fuïr. Seneque montre quels doivent estre les maistres & Prelats, & comme il est besoin qu'ils se comportent envers leurs sujets pour les obliger à ne les fuïr. *Comme vous voulez*, dit-il, *que vostre Superieur vive avec vous, c'est ainsi que vous devez vivre avec vostre sujet. Autant de fois que vous vous representez, ce que vous pouvez sur vostre inferieur, considerez, que c'est ce que peut sur vous vostre Superieur. Qu'aucuns de vos sujets ayent l'honneur de souper à vostre table, en reconnoissance de leurs merites; ou afin qu'ils s'en rendent dignes: & par ce moyen, ce qui est en eux servile & sordide sera effacé par l'honnesteté, qu'ils y apprendront. Vous n'avez pas seulement à vous faire des* Epist. 47.

amis en la Ville & en la Cour; mais außi vous en avez besoin chez vous: & si vous y cõsiderez bien tout, vous en treuverez. Vsez de clemence ordinairemẽt avec vostre inferieur: recevez-le és discours avec douceur & benignité, & faites luy part de vos conseils & de vostre table: car souvent des bonnes estoffes ne sont en employ, faute d'ouvriers. Tentez fortune & faites experience. Soyez tousjours alaigre au milieu de vos sujets, gardez d'estre ou de paroitre superbement Superieur, & procurez vous plustot leur reverence que leur crainte.

Celuy qui ne regarde que soy-mesme, convertissant ou adressant tout pour son proufit & utilité; ainsi interessé, peut il jamais bien regir? Il vous faut vivre faisant bien à autruy, si vous voulez vivre pour faire vostre proufit. Si vous voulez vous estudier pour maintenir la paix, & la tranquillité, il ne faut pas agir en maistre, mais vous devez vous comporter en compagnon.

HISTOIRE.

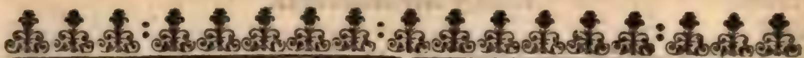
Vne saincte Abbesse zelée de l'observance de la vie monastique, apres en avoir fait exemple toute sa vie, à sa mort est honoré de vision & revelation celeste.

AV Monastere de Florival en Brabant, nous avons veu l'Abbesse Gente en la trentjéme année de sa Prelature, en l'Ordre de Cisteaux, & y achever le cours de sa vie. Elle estoit de naissance noble, de rare beauté, de grand esprit, & accomplie en toutes vertus, dont elle s'estoit enrichie en l'habit noir de l'Ordre S Benoist. On asseuroit tres-certainement, qu'elle ne despensa cinq souls, durant les trente ans de son office, pour mãger ou boire hors le Refectoire. Son lict n'estoit autre, que les autres de ses Sœurs; & de mesme aussi au Dortoire: elle prenoit tousjours sa refection avec le Convent: & encore que pour avoir cheminé elle envoyat les Sœurs de sa compagnie manger en l'Infirmarie, cependant elle faisoit son repas, comme le Convent, & au Refectoire. Lors qu'elle licentioit le Convent de prendre quelque soulas, elle estoit tousjours au milieu, & les entretenoit en discours de choses divines, des Escritures sainctes, ou des mœurs, & de la perfection religieuse: & ce avec tant de grace & de dexterité, qu'elle en fomentoit leur reverence & amour en son endroit; de maniere, qu'elles ne joüissoient jamais assez de ses saincts discours, ny de sa presence.

Avant terminer sa vie, elle fut long temps trempãt dans une langoureuse maladie, faisant son purgatoire heureusement en cette va-

lée de misere. Ie la visitay en ses derniers jours, & luy demanday en secret, de l'estat de son ame; & humblement me respondit en ces termes: *Soyez certain mon Pere, que par la grace de Dieu, le plus profond de mon cœur & de ma conscience est en paix & tranquillité, & que mon ame s'esjoüit en l'attente de la visite tres-heureuse de nostre Sauveur. I'espere que je ne seray frustré de sa misericordieuse bonté : mais libre des liens de ce corps mortel, je seray rassasié de sa tres-souhaitable presence, dont il me daigna consoler quelque fois dans cette vie mortelle.* Puis aussi tost se levant, montre du doigt aux Religieuses, disant, en cette place, un globe de lumiere tres-resplendissant luy estre apparu trois nuicts, sans se mouvoir durant une grande partie du temps. Ie jugeay, que c'estoit un signe qui prognostiquoit chose grande à advenir. Depuis on me manda son trespas, & qu'un globe de feu, fort lumineux, avoit accompagné son ame en clarté celeste tres-passante de ce monde.

Que le bon Prelat donc, se retreuve tousjours au milieu de ses freres : & comme abeilles fideles il les verra se presser pour joüir de sa presence, & luy complaire; se portans tousjours à bien faire: selon le texte suivant.



Le bon inferieur s'employe tousjours à bien faire.

CHAPITRE XI.

Les Abeilles s'esjoüissent d'estre veu rendre leurs offices à leur Roy.

COMMENTAIRE.



Qvelle merveille? de mesme, les bons sujets de nostre Seigneur s'esjoüissent de rendre leur service; & ne le font pour paroistre ses serviteurs à l'œil : mais se travaillent autant plus volontier, & plus gratuitement, qu'ils voyent leur Prelat present, & qu'ils se representent sa joye en la memoire.

Les Siriens & Libiens, au livre de Iudith, vouloient bien reçevoir Holoferne, & luy offroient de le servir selon son bon plaisir, pourveu qu'il les traitat, comme doit faire un Seigneur pacifique. On ne rencontre rien de plus grief & à cõtre-cœur, que de servir des ingrats, ny que souffrir un maistre trop

trop importun à faire des instançes pour avoir son ouvrage.

Genes. chap. 10. Le robuste veneur Nembroth donna jadis commencement à la tyrannie ; & cette cruelle folie persevera depuis, parmy les hommes qui sont sans observance des loys, & perdus: mais maintenant, en ce temps de la loy de Iesus-Christ, de grace & de clemence, cette cruauté & barbarie n'est elle pas bannie ? mais helas ! la voicy qu'elle regne avec plus presomptueuse & arrogante superbe que jamais: & autant plus dangereusement & avec plus grand peril, qu'elle est plus puissante pour toucher les cœurs au vif, & affliger les ames. On endurera avec grande douleur une playe cuisante sur les espaules: mais aux entrailles les ulceres y sont intolerables, & on ne les souffre à moins, qu'au peril de la vie. Ainsi les persecutions & affronts parmy le monde, causent des afflictions ameres à souffrir: mais és Cloistres, la moindre action tirãnique n'est pas sans force malheureux effects, & tres-horribles à redouter, à sçavoir; des banqueroutes fort souvent au service de Dieu, à la vertu, & l'abandon aux excez & au vice. Or voicy, pourquoy les hommes és monasteres, sont si sensibles, ou si irritez és afflictiõs, encoreque moindres que celles du monde; c'est que lors qu'ils en sont chargez, ils ne peuvent fuïr les surcharges, comme au monde: d'autant que celuy qui les tourmente est souvent le verroüil qui les detient, leur serrant la porte : & ainsi un pauvre religieux se retreuve dans l'ignominie confus, & sans esperance d'autre secours que de Dieu, qu'il doit en prieres implorer avec grãde confiance & perseverance. Mais aussi le mal est encore, que tous ne peuvent cette devotion : plusieurs ne sõt de vertu requise pour pouvoir imiter le Psalmiste, qui prioit à mesme heure que l'envie detractoit de luy: ny pour se conformer à N. Seigneur sur la croix, priant pour ses ennemis : toutesfois ceux qui se voyent dans l'oppression doivent necessairement s'esforcer de perseverer en prieres. Et nostre tres-pieux Sauveur leur donnera asseurement ayde & secours : les Anges surviendront pour le deffendre: & les Saincts serõt leur sauvegarde & protection.

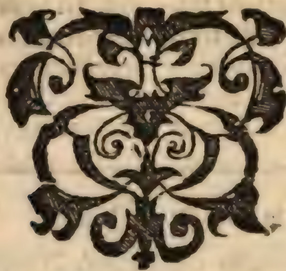
HISTOIRE.

Vn Religieux vertueux toujours disgratié de ses Superieurs, en affliction est consolé par le chant des Anges, & conforté à estre de rare vertu.

VN Chanoine regulier fort serieux en l'observance de son Ordre, dont j'ay connu la conscience & ses plus grands secrets,

crets, traitoit assiduëment avec Dieu en prieres & meditations, & estoit si desaggreable à ses superi-reurs, qu'il ne pouvoit, par aucun service ou devotion pour leur complaire, presque appaiser leur aigreur, encore qu'il attentat en toute maniere de vaincre leur malice : il voyoit tousjours à la fin, se travailler en vain. Vne veille de S. Maurice au soir, en amertume de cœur à cause de son affliction qu'il ressentoit insurportable, se fondant en larmes supplioit les saincts Martyrs, pour obtenir le secours de leurs prieres. Apres donc, des grandes instances en veilles & oraisons; en sa chambre, dãs un doux sommeil se void joüir de paix interieur, & sensiblement oüir les chœurs des Anges chantans au Ciel, *Gaudent in Cœlis, animæ Sanctorum qui Christi vestigia sunt secuti : & quia pro ejus amore sanguinem suum fuderunt, ideò cum Christo regnabunt in æternum.* *Les ames des Saincts, qui ont suivy les vestiges de Iesus-Christ, s'esjoüissent au Ciel : & d'autant qu'ils ont espanché leur sang pour son amour : voilà pourquoy eternellement ils regneront avec luy.* Et il me dit, que la descẽte des petites nottes, qu'on appelle avallées, en ce chant, resonnoient avec si grande douceur & melodie, que si sa Majesté divine n'en eut autrement disposé, qu'elles eussent presque ravie à tousjours son ame de son corps. Il estoit alors affligé de tres-griefve infirmité; & le plaisir qu'il reçeut de ce chant fut tel, qu'il le guerit parfaitement de corps & d'esprit : de sorte que depuis, aucune adversité ou perturbation ne le peut oncques nullement offenser.

Envers tel Prelat que vous ayez, soyez donc complaisant : & principalement s'il est bon : & si vous ressentez qu'avec sincerité de cœur il s'esjoüit de vos bons offices, ayez sa presẽce aggreable.



Les



Les inferieurs doivent prier pour le bien de leur Prelat en chemin.

CHAPITRE XII.

Le Roy des Abeilles, lors qu'il ſort, tout l'eſſain l'accompagne en gros, autour de luy, & le ceint & defend.

COMMENTAIRE.

ICy ſe void le ſoin que les inferieurs doivẽt avoir pour leur Superieur, lors que pour le biẽ du Monaſtere il s'expoſe aux perils des chemins, & aux dangers qui ſe rẽcontrent en traitant avec le monde. Ils le doivent accompagner en eſprit, s'ils ne ſont de ſa ſuite, & en toutes ſiniſtres occaſions, par leurs prieres le ſecourir. Voilà comme les Preſtres de l'ancienne loy faiſoient; ils aidoient avec larmes & prieres David, & Iudas Machabé, & les autres Roys, Duques, & Iuges d'Iſraël en campagne, & en armes pour defendre le peuple de ſes ennemis. Ainſi Moyſes eſlevant ſes mains en prieres pour les Princes du peuple de Dieu, combatans contre Amalech, les defendoit, & les faiſoit vaincre. Et Iudas Machabé reçoit l'hõneur d'eſtre Prince du peuple, ſe confiant en ces prieres: & recevoit aide, & ſecours de ſes freres.

1. Des Roys chap. 4. & 7.

En Exod. chap. 17.

1. Des Mach. chap. 3.

HISTOIRE.

Les prieres ſont declarez eſtre de grand merite & efficace, pour obtenir affranchiſſement des malheurs qui traverſent le cours de cette vie.

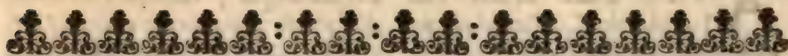
ON raconte d'un Comte de Champagne, qu'ayant nourry de ſes aumoſnes un pauvre languiſſant de grande vertu, & voulant ſe mettre en chemin pour ſe tranſporter outre-mer, il ſupplia ce pauvre malade de prier noſtre Seigneur pour l'heureux ſuccez de

de ſon voyage. Il remontra la langueur de ſon cœur, ſa debilité extréme de la teſte, & ſa neceſſité de journaliere nourriture; & le Comte commanda à deux des officiers de ſa maiſon, de ne pas mãquer de le pourvoir de tout ce qu'il auroit journellement beſoin: ce qu'ils firent durant quinze jours : puis, le negligerent: & en fin ne s'en ſoucierent plus : & le pauvre malade ainſi traité, ceſſa auſſi de prier pour la proſperité du Comte. Or ce Seigneur, à faute des prieres du malade, encourut en ſon voyage force rencõtres ſiniſtres, & des grands dangers. A ſon retour, il demanda de l'eſtat de ce pauvre, & vint le viſiter. Il dit l'avoir creu mort, n'ayant reſſenty que quelque temps le merite de ſes prieres: *Fort peu*, dit-il, *apres les premiers quinze jours de mõ chemin, je me treuvay accueilly de tant de malheurs, & rencontrez tant de dangers juſqu'à preſent.* Et le pauvre reſpond avec larmes, que durant qu'il avoit reçeu ſes aumoſnes, que noſtre Seigneur l'avoit ſecouru & preſervé: & remonſtre, que l'ordre de le nourrir n'avoit eſté obſervé guere plus de quinze jours: & en avoir eſté, à faute de ſes aumoſnes à la mort & impuiſſant de prier en ſa faveur.

Le Comte donc juſtement irrité de cette impieté & iniquité, argue ſeverement ſes officiers, les declarant criminels de tous les maux & dangers qu'il avoit enduré en ſon voyage : confiſque leurs biens & les bannit de ſes terres. Depuis, ces bannis ayans ſouffert trois ans leur exil, par l'entremiſe de la nobleſſe eurent accez en la Cour: & le Prince ne voulut leur donner autre grace, que celle que noſtre S. Pere le Pape (apres la connoiſſance du fait) leur voudroit faire. Ils viennent à Rome avec lettres pour ſa Saincteté ; le Comte mandant ſon intention eſtre, de leur faire reconnoiſtre leur faute, & ſervir d'exemple. Le Pape les renvoye avec lettres de leur ſatisfaction à faire, à ſçavoir, de preſenter à leur maiſtre chacun une piece d'or. Mais le Comte leur enjoint d'aller derechef à Rome, pour oüir de la bouche de ſa Saincteté la grandeur de leur piece d'or. Le S. Pere leur remontra, ſelon qu'il avoit advis, quelle devoit eſtre la grandeur de cette piece d'or : & eſcrit qu'il falloit qu'elle égalat celle de la terre, & qu'elle fut en groſſeur juſques ſur les cieux: à raiſon que l'oraiſon de l'humble juſte eſt de ſemblable grandeur & merite, cõfortant toute choſe, & portant & penetrant juſqu'au Ciel. Le bon Seigneur en fin, fit voir à ces officiers infideles le grand tort qu'ils luy avoient fait, le privant par leur impieté tres-inique des prieres du pauvre malade : & comme ils eſtoient impuiſſans d'en faire la ſatisfaction : & les r'envoya encore à Rome pour en obtenir

la remiſſion : & depuis les reſtitua en leurs poſſeſſions & en leurs biens. Et ainſi fit voir à la poſterité l'efficace des prieres des juſtes, & leurs grands merites.

Les inferieurs donc verrōt icy, l'obligation de prier pour leur Superieur allant en chemin, à cauſe des affaires du Monaſtere: & comme avec affection & ſincerité de cœur, ils doivent compatir à ſes labeurs.



Il faut ſe garder de diſtraire le Prelat de la contemplation.

CHAPITRE XIII.

Si quelqu'une paſſant proche le Roy touche ſon aile, elle n'eſchapera pas les rigueurs de l'armée.

COMMENTAIRE.



LA vie ſpirituelle, ou la profeſſion de s'employer aux œuvres de contemplation, pour en pouvoir obtenir le bonheur du Ciel, eſt fort bien ſignifié par une aile: & ſi on eſt cauſe au Superieur de diſtraction, tels meritent juſtement des rigoureuſes reprimendes du Monaſtere. Car l'Eſpoux des Cantiques deffend avec trop d'inſtance d'éveiller l'ame fidele, ſa chere Eſpouſe ; *Fille de Ieruſalem*, dit il, *je vous adjure par les chevres & les cherfs des champs, de ne faire lever, ny éveiller la bien-aymée, juſqu'à tant qu'elle le veüille.* Et noſtre Sauveur prevoiant les diſtractions empreſſantes qu'auroient les bons Prelats parmy le tracas du monde, les en adviſe & les exhorte à rechercher la paix, ou le bonheur de la contemplation en ſa Majeſté. *Au monde*, dit il, *vous ſerez dans l'empreſſement : mais en moy vous joüirez de la paix.* Or, puis que la paix du Prelat aporte pour la paix & le bien du Monaſtere, gardez vous de luy eſtre cauſe de diſtraction : faites ce que vous pouvez pour ſa paix, & pour ſon progrez en la contemplation : & le Convent joüira d'un ſain chef & d'heureuſes influences.

Chap. 2. & 3.

S. Iean chap. 16.

HISTOIRE.

Vn Superieur parmy la conversation du monde perd sa recollection & devotion de la vie monastique.

A Treve nous avons veu l'Abbé de S. Matthias, en noblesse, de sang royal, fils & frere de Ducs, & dez sa jeunesse dans les delices des œuvres de la contemplation, ou de la vie monastique. Mesme dans son estat de prelaure, il persevera plusieurs années tousjours au Convent, au service divin, & par tout: ne sortant le cloistre, que contraint par necessité urgente.

Le diable machina pour sa ruine de ce Prelat, incitant les officiers du Monastere à l'induire pour solliciter & procurer des affaires temporelles, de traiter avec le monde & le converser: ce qu'il fit, au cõmencement, avec déplaisir, lequel parmy les caresses des mondains & leurs appasts se pervertit en plaisir vain: & en fin s'embarassa de telle sorte és choses mondaines, qu'il ne possede presque seulemét le bien de l'honnesteté, & de voir encore volontier les personnes spirituelles, estant tout distraict de la cõtemplation.

C'estoit son bien & des siens, de perseverer és exercices monastiques, tant pour les affaires temporelles que spirituelles de son Convent. Il doit craindre la menace que nostre Seigneur fait en l'Apocalipse, contre l'Evesque d'Ephese pour avoir manqué à sa foy premiere & quitté sa pratique des bonnes œuvres, qu'il faisoit au commencement, l'exhortant de les reprẽdre: autrement il l'advise de sa venuë, & l'asseure qu'il transportera son chandelier. *Chap. 2.*

Le Prelat donc joüissant de la meilleur part des œuvres de contemplation, qu'il persevere au milieu de son Cõvent jour & nuict, au divin service, s'estudiant à la connoissance de soy-mesme, & veillant sur les pas de son troupeau: & qu'il soit certain de la prosperité, mesme temporelle, de son monastere: puis que la promesse de l'Evãgile sera tousjours verifié, à sçavoir, que pour se voir joüir de tout ce qui nous est besoin, qu'il ne faut que rechercher le Royaume des cieux, & faire les œuvres de pieté & de justice. *S. Matth. chap. 6.*

Mais, au contraire, ceux qui sous pretexte de procurer le bien du Monastere frequentent les Cours des Princes à grands fraiz, on verra tousjours qu'ils dissipẽt les biens temporelles en vain: & de leurs poursuites & sollicitudes n'en r'emporteront que des pechez & des remords tres-amers de conscience.

Gar-

Gardez vous bien donc, d'offenser l'aile de la contemplation de vostre Prelat, de peur, que si les Abeilles mystiques de vostre monastere ne vangent cette injure, que les ministres de la divine justice n'ayent charge de cette punition.



Le Prelat doit toute sa vie faire exemple de vertu.

CHAPITRE XIV.

Les Abeilles ne sortent, par respect, qu'apres que leur Roy en voletant ait paru en majesté de Prince.

COMMENTAIRE.



Es Enfans d'Israël en leur chemin d'Egypte vers la Terre promise, suivoient tousjours les vestiges des Prestres chargez de l'Arche d'aliance, marchans à la teste de l'armée. Tobie pratiquoit donc à la lettre l'instruction de la saincte Escriture, ordonnant à sa famille de seulement suivre ses pas. Et nostre Sauveur pour nous exposer ces figures, reprochoit aux Scribes de charger les hommes de trop pesans fardeaux, sans vouloir seulemẽt porter le doigt pour les mouvoir.

Aux Nō. chap. 10. *Iosu. chap. 3.* *S. Matt. chap. 23.*

Quant aux limites, que les Abeilles habitent, & dont elles ne sortent que par l'empire de leur Roy, elles nous representent les termes qui composent les Regles monastiques, que nos Peres ont minutez & ordõnez d'observer. Or, que personne ne presume de s'en forligner ou les franchir, mesme sous pretexte de faire des exercices de surerogation: n'est que le Prelat, par son exemple de plus exacte & plus sublime voye de vertu, n'auroit semoncé à le suivre. *Le Disciple*, dit N. Seigneur, *ne peut se prevaloir sur son maistre: ny le serviteur n'est plus grand que son Seigneur.* Il n'appartient qu'aux Superieurs & aux plus grands en vertu, de faire des ordinations ou reglemens, & le devoir des inferieurs est, de les observer. Toutesfois, sans leurs consentemens aussi, ne peut on licitement les surcharger de rien de grand ou difficile, puis qu'ils ne doivent que la teneur de leur profession: de maniere, que si des excez se commettent, ou si on obmet quelques devoirs

Matt. 10.

voirs de la saincte Religion : le Superieur par son observance exemplaire provoquera heureusement ses bons sujets à reparer ces ruines, & reformer ces abus : comme aussi, pour restituer les loüables & sainctes coustumes des œuvres de discrete surerogation.

HISTOIRE.

Vn Curé par paroles & par œuvres edifiant son peuple.

NOus avons connu plusieurs de ces prudens & fidéles Superieurs ; entre lesquels un certain Curé en Brabant, tres-devot & diligent à veiller & travailler, en grande pudeur virginale, pour le salut des ames, est digne de memoire. Il commença sa ferveur au service de Dieu dez sa jeunesse: & sacré Prestre reçeut la charge de sa paroisse. Sa ferveur pour le salut de son troupeau, faisoit tousjours, qu'apres toutes instãces par paroles, pour amener chacun à la raison, il attentoit de reüssir par l'exemple des bonnes œuvres de sa saincte vie : & souvent joüissoit de ses pretentions. Il jeusnoit lors que son peuple faisoit ses bãquets & festins : & prioit avec jeusnes pour vaincre l'obstinatiõ des plus rebelles & resolus de continuer leurs dissolutions & débauches: implorant les effects de la divine misericorde, la grace, pour la conversion des pecheurs absolument necessaire, & perseveroit ainsi avec importunité jusqu'à les porter à cooperer. Quant aux œuvres de misericorde corporelle : en un mot, il vivoit en cõmunauté avec les pauvres. Qui pourroit raconter les perfections interieures de son ame ? Il mena cette saincte vie l'espace de vingt ans : & à sa mort heureuse, qui fut à minuict, parut une lumiere celeste, comme du soleil dissipant les tenebres une lieüe aux environs, ce que les milles personnes admirerent, & reconnurent que ce sainct Homme, ayãt toute sa vie marché en lumiere de la verité evangelique, qu'à bon droit, il trespassoit en la lumiere de la gloire : & par ce merveil furent confirmez en la croiance qu'ils avoient de sa Sainteté.

O ! que le Prelat est heureux, qui par l'exemple de sa vie adresse les siens au chemin du Ciel : ce qu'il fera autant plus asseurement, qu'il s'esforcera de s'avancer d'avantage en la perfection Religieuse.



Le Superieur doit reconnoistre les œuvres de ses inferieurs & par exhortations, & quelquesfois mesmes de ses mains, les ayder.

CHAPITRE XV.

Le Roy est au travail, le reste du temps. Il circuit aux environs des Abeilles qui travaillent: luy seul, n'y estant obligé.

COMMENTAIRE.

Act. 20. 

SAinct Paul enseigne autrement les Superieurs, lors qu'il se procure & aux siens les necessitez temporelles par les œuvres de ses mains; ce, toutefois qu'il ne faisoit par devoir, mais gratuitement: car ses travaux de la predication, & sa sollicitude pour l'edification de

1. Cor. 11. l'Eglise, le rendoient digne d'estre pourveu de ce qu'il avoit besoin. Puis que, selon le tres discret Pere S. Augustin, celuy là ne peut estre qu'à tort reputé oiseux, qui s'employe à l'estude de la parole de Dieu: ny non plus, celuy aussi, qui avec sollicitude digne administre sa charge de Prelature.

Quant aux Religieux sujets, pour n'encourir les malheurs de loisiveté, apres les heures canoniales & autres offices du perpetuel Sacrifice de loüange (que l'enfer s'esforce de décrier & que l'Antechrist enlevera) qui n'est autre chose qu'exercice de la vertu de Religion, la pratique de la premiere table du Decalogue, & l'accomplissement en partie de la loy & des Prophetes: ils doivent chez eux d'autres meditatiõs & lectures des sainctes Lettres: & il faut que les Superieurs par exhortations & par leur exemple les incitent à s'employer ainsi journellement selon leur capacité: & és autres travaux de la Religion, ils ne se montreront aussi, estre semblables aux Scribes & Pharisiens, qui selõ que leur reproche nostre Seigneur, chargeoient les hommes de fardeaux si grands, qu'ils ne vouloient les toucher du doigt.

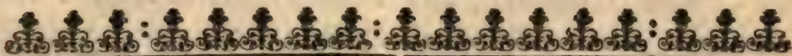
HISTOIRES.

Sainct Augustin & autres Prelats font exemples des œuvres manuelles.

NOus lisons au livre contre les Academiens, que nostre Pere S. Augustin, quelquesfois, travailloit des mains, pour exciter ses disciples à rendre leurs travaux des œuvres manuelles : ce grand Docteur faisant cét exemple à la posterité.

I'ay veu le tres-venerable Evesque de Tournay Waltere de Marnis, & ay appris pour tres-asseuré, que chez soy on ne le vid jamais oisif; ains tousjours agissãt, ou en prieres, ou en estude des sainctes Escritures, en confessant, ou expediant les procez : & apres la fatigue de ces exercices, on le voyoit souvent se porter aux œuvres manuelles.

C'est le devoir du Superieur, de reconnoistre les ouvrages des siens, & de les exhorter par paroles & par exemple, en commun & en particulier, aux labeurs.



Le Prelat aura tousjours de ses sujets, pour garde fidele de son innocence.

CHAPITRE XVI.

Le Roy des Abeilles est tousjours accompagné de quelques sergeans, pour garde de son auctorité.

COMMENTAIRE.



QVi avoüera jamais, que ce ne soit contre la bienseance qu'un Prelat fasse quelque negoce sãs spectateurs ou tesmoins de ses actions, de peur, que comme le Patriarche Ioseph, encore qu'aussi juste & innocent, il n'encourt en sa reputation quelque blasme ou sinistre opinion. *Genes. chap. 39.*

Mais qu'il se garde de prendre pour sa compagnie des semblables aux Cõseillers du Roy Roboãm, jeunes gens, indiscrets, qui detacherẽt de sa couronne dix tributs des *3. Des Roys chap. 18.*

2. Des Roys chap. 3. & 4. des Enfans d'Iſraël : Et qu'il ne s'appuye non plus ſur des nonchalans, tels qu'eſtoient ceux d'Isboſeth, qui dormans l'expoſerent à ſes ennemis, juſqu'à en encourir la mort : mais qu'ils ſoient des plus vertueux & plus anciens, *2. Des Roys chap 8. & 23.* genereux comme les gens de David, & vaillans comme ceux de Salomon, environnans ſon lict de *Aux Cant. chap. 3.* crainte des occaſions nocturnes. O craintes & frayeurs nocturnes! par tout tenebres, par tout ſe treuvent des embuces. Ce ſont malheureuſes tenebres: & de toute part ſont tendus les lacets. Il eſt bien malaiſé de diſcerner un amy d'un ennemy. David parlant en la perſonne de noſtre Seigneur, dit ; *Celuy qui mangeoit mon pain, a magnifié ſur moy ſupplantation*: à *Pſal. 40.* ſçavoir, Iudas, le ſupplantant és mains des Iuifs, en ayant reçeu à cette fin trente deniers. Or ſi au College des Apoſtres verdoyant *S. Luc chap. 23.* en toute vertu, s'eſt joüé cette deteſtable tragedie, que ſera-ce d'une aſſemblée ſans les eaux de la grace celeſte, & ſeiche par ſes crimes & forfaits?

HISTOIRE.

La mort violente d'un Superieur, & la punition des criminels du forfait.

A Blois au Monaſtere de noſtre Dame fut unanimemẽt eſleu Abbé le venerable Henry, qui apres ſes longues & fructueuſes eſtudes en l'Vniverſité de Paris, reçeut, contre ſon gré, cette charge. En ce Monaſtere vivoient lors vingt Chanoines reguliers, moins chaſtes & religieux, que ſçavans & diſcrets ſelon le monde. Or ce Prelat zelé de la gloire de Dieu & de leur ſalut, n'obmit rien de tout ce qui eſt poſſible, pour en eſprit de douceur & en patience, les inſtruire & exhorter aux vertus de l'eſtat religieux: mais en vain. Et pour n'employer les biens de l'Egliſe & des pauvres en procez, vint à Rome; où recõnu de ſa Sainɛteté, par ſes merites obtient bientoſt telles lettres de l'auctorité Apoſtolique, qu'il avoit beſoin, pour la reformation de ſon Monaſtere. Depuis voyant qu'il ne pouvoit riẽ par douceur, il s'esforça d'obtenir ce qui eſtoit de raiſon avec rigueur, uſant de ſon auctorité de Paſteur. Preſſez, ils virent qu'il leur falloit ſoumiſſion, & rendre l'obſervance entiere de la Regle: auſſi le ſainct Prelat leur fourniſſoit il tres-amplement, tout ce qui eſtoit des veſtemens & de la nourriture: dans les exercices & la cloiſture monaſtique. Ceux qui eſtoient en ſincerité & integrité de conſcience plus aſſeurez, adminiſtroient les offices:

ces: & avec eux aucuns ſubtilement hypocrites furẽt auſſi reçeu en ſa familiere converſation. Et ce Prelat (ſelon la candeur des ames ferventes en charité) ſouffrant tout, donnant croiance à tout, & ſouſtenant toute choſe, la malice accreut és ames reprouvées, juſqu'à ce poinct, que pluſieurs de ces obſtinez conſpirerent ſa ruine. Pour mettre donc à chef leur funeſte & deteſtable deſſein, par argent ils pratiquerent trois aſſazins, qui le ſurprirent en chemin accompagné de Robert (qui fut ſon ſucceſſeur) un ſoir, aux champs, pour negotier les affaires du Monaſtere. Le bõ Prelat prioit, bon rencontre, à ces cruels, lors qu'ils le chargent & le percent de leurs eſpées.

Le Prelat mort, ſon corps au Monaſtere expoſé en l'Egliſe, ſes meurtriers impudemment y entrans; voilà que les playes ſerrées s'ouvrent, & le ſang qui en découle en abondance : comme celuy d'Abel criant vengeance au Ciel. Ce corps du glorieux Martyr enterré, le Chapitre eſleut le ſuſdit Robert pour Abbé : & le meſme jour s'achemina vers le S. Siege, pour informer le ſouverain Pontife d'un ſi execrable crime : & reçeut des lettres du Pape pour Philippes Roy de France, & pour le Comte de Blois Loüis : Et ces Princes firent enſerrer les infames du paricide, deſquels aucuns confeſſerent leur forfait, & furent condamné pour en faire penitence à priſon perpetuelle: des autres dégradez, furent puny de mort: & ſeize (qu'on croioit plus criminels en ce faict) ſe deſeſperans par leurs mains violentes, finirẽt leur deteſtable vie par divers genres de mort. Le venerable Abbé Robert quitta ſon office, & s'emploia au ſervice de l'Eveſque de Roüen Maurice, ſelon que porte le chapitre 8. cy deſſus : & apres le decez de ce Prelat ſe rangea en noſtre Convẽt des Freres Preſcheurs: où il mourut heureuſement en noſtre Seigneur.

Que le Prelat donc, aye touſjours des bons & fideles teſmoins de ſes actions, par leſquels il puiſſe eſtre dignement aidé & preſervé de malheurs.



Le



Le Prelat doit soigneusement corriger les deffauts, & extirper les vices.

CHAPITRE XVII.

Le Roy des Abeilles at aussi autour de luy des cruels bourreaux, qui punient de mort les criminelles.

COMMENTAIRE.



L'Eglise, comme on void, ne vangeant pas les crimes par la mort, ceux qui accompagnent les Prelats, doivent estre zelées pour la raison & la justice, & confondre és rencontres les detracteurs & seditieux, qui par leurs moqueries, flateries, & autres malheurs, destruient la Religion. Ils sont Vicaires des Prelats, & leur devoir est avec rigeur d'arguer & corriger les deffauts. Et selon S. Paul, c'est le bien de telles gens d'estre abandonné, quant au corps, au diable : afin que l'ame puisse recouvrer le salut. Et en effect, quelle proportion entre les afflictions temporelles, & les tourmens eternels ?

1. Aux Corint. chap. 5.

Toutesfois, Seneque enseigne, à ne corriger les fautes qu'avec moderation. *Soyez*, dit il, *auparavant purgeant vos vices, & ne recherchez curieusement ceux d'autruy, ny les arguez aigrement. Corriger en soy le vice, sur celuy de son prochain, c'est faire sagement : puis que journellement vous pechez, voyez, que c'est tres-bien fait, d'apporter la moderation en la correction des autres. Que vos reperimendes soient toujours avec benignité. Il vous faut mettre és cœurs de vos sujets, non la crainte d'offenser, mais la haine du peché. Et à cette fin, il est besoin d'observer la maniere, dont userent vos anciens, s'ils vous ont laissé bon exemple.*

Livre des vert. c. 3. Prov.

Pour le moins que la jeunesse d'un monastere soit par tout devant les yeux d'un maistre prudẽt en la vie religieuse : à fin qu'il les puisse arguer & corriger. Ce qui est bien necessaire, selon nostre Pere S. Augustin en ses confessions ; *Lors que j'estois enfant*, dit il, *on me relachoit la bride desordonnement à diverses dissolutions : & mon iniquité s'en ensuivoit, produite comme de la graisse.*

Livre 1. chap. 3.

HISTOIRES.

Vn jeune Religieux ſauvé en vertu des rigueurs de la diſcipline monaſtique.

EN Angleterre, dans un certain Monaſtere, un enfant noble, beau, doüées de grands dons de nature, & de bonnes meurs, eſtoit trop careſſé des officiers & des anciens, & joüiſſoit de liberté qui déplaiſoit au Prieur, à cauſe que, ſelon Seneque, il ne ſuffit pas aux enfans de les admoneter, mais il les faut auſſi contraindre. Il ne mãqua pas donc, de ſerrer de prés cette jeuneſſe, la chargeant diſcretement de diſcipline : & la treuva depuis avoir les heureuſes impreſſions de toute ſainɛteté, & religion, à vingt ans, à ſa mort. Il apparut quelque temps apres au Prieur, & le remercia de ce, que ſa diſcretion l'avoit juſtemẽt corrigé, lors que l'inſolence de ſa jeuneſſe l'alloit emporter és diſſolutions, & és œuvres de damnation. Et puis, cette ame reſplendiſſante en lumiere celeſte tres-grande, fit ſa retraite au Ciel.

Deux Chanoines ſauvez par la diſcipline de leur Chapitre.

EN Alemagne, environ l'an 1242. un jeune Chanoine, ſelon que j'ay appris d'un Pere de noſtre Ordre, d'extraction noble, apres avoir encouru l'infamie d'un peché de luxure, reçeut deffenſe au Chapitre d'entrer en l'Egliſe : & fut reſerré en forme de priſon: où il enduroit fort volontier les diſciplines & reprimendes du Doyen & des autres anciens : & voyez l'horreur extréme de ce peché, elle fit qu'un Chanoine le venant treuver, la nuict, le tua. Cette meſme nuict (voicy auſſi comme la penitence apaiſe Dieu) un autre Chanoine de grãde ſainɛteté, priant apres matines, void ſoudain l'Egliſe en lumiere celeſte; & la tres-glorieuſe Vierge Marie accõpagné d'une grande multitude d'Eſprits biẽ-heureux s'aſſeoir & traiter des affaires de l'Egliſe univerſelle: & puis le Patron de cette Egliſe remontre, qu'il avoit un Chanoine qui meritoit miſericorde, & les interceſſiõs des Sainɛts vers la Reyne Mere de Dieu. Ils la ſuplierent pour l'ame penitente : laquelle fut amené, & les Sainɛts dirẽt, qu'à cauſe que la diſcipline eſtoit de vigueur en cette Egliſe, & que ce jeune Chanoine avoit volontier enduré ſa punition

tion avec vraye penitence & douleur de contrition au cœur, que sa mort innocente luy estoit son Purgatoire. Puis dirent à cette ame, qu'elle requit ce qu'elle desiroit. Et elle demanda le salut de celuy qui l'avoit tué: qui aussitost, en avoit esté repentant, & à mesme heure s'estoit acheminé à Rome à fin de reçevoir penitence du sainct Siege Apostolique. Le sainct Homme oüit encore que cette ame impetroit sa demande. Il advertit les autres de sa vision, treuverent le prisonnier mort, trépant en son sang, & apprirent aussi que le criminel estoit en chemin pour Rome, lamentant son forfait.

Que les Prieurs donc, és Monasteres, & les Doyens ou Prevots és Eglises soient genereux & vigilans, pour reconnoistre & corriger les deffauts, & extirper les vices: de peur qu'encore qu'innocents ou sans peché provenant de leur personne, ils ne soient treuvez criminels és offenses des autres.



Le Prelat, sans cause urgente, ne peut s'absenter du Convent.

CHAPITRE XVIII.

Le Roy des Abeilles est tousjours chez soy en sollicitude, & ne permet pas facilement d'estre veu: c'est à dire, sans cause.

COMMENTAIRE.



Ecy argue les Superieurs impatiens chez eux, lesquels à grands fraiz & despens, sans necessité, souvent fõt des voyages. Est-ce qu'ils veulent imiter le Roy & Prophete David, requerant des ailes pour voler & treuver repos? qu'ils aprennent donc, ce qu'il veut dire. Il enseigne à s'abstenir de vaines divagations, lors qu'il demande des ailes de colombe; c'est pour se conformer à ces animaux qui se plaisent en troupe: & aiment le bien commun. David, de mesme, veut voler & reposer au milieu de son royaume, ou de ses sujets; mais encore, Royal Prophete, lors que vous

Psal. 54.

vous montrez vous estre eslogné fuïant, & avoir sejourné en la solitude, n'est-ce pas abandonner vostre throsne & vostre Palais Royal ? tant s'en faut ; il nous asseure, sur la fin de ce Psalme, que sa solitude & sõ repos est en l'union de son esprit avec Dieu. *I'ay crié*, dit-il, *devant mon Seigneur*, *& il m'a exaucé.* Or voicy ce qu'il a obtenu ; *Il rachetera en paix mon ame de ceux qui s'adressẽt à moy d'autant qu'entre plusieurs*, *il estoit avec moy* : à sçavoir, en mon cœur, en mon repos, *affrãchy de pusillanimité d'esprit & de la tempeste.* C'est donc fuïr le bruit & tumulte du mõde, & en volant estre racheté en paix spirituelle, en nostre Seigneur se retreuver parmy les peuples sans distractions par leur tumulte, & se reposer sur les espaules de nostre tres-aimable Sauveur: & ainsi avec sa Majesté en ardeur d'amour mutuel, estre de courage genereux, pour telles charges ou surcharges, qu'il sera besoin de porter pour le service de son Eglise.

Mais le Superieur parmy ses visites, ses valets, & ses chevaux, ausquels il se treuve souvent engagé de servir, se ressent que trop n'avoir ces ailes de colombe ; les traverses interrompantes son repos, & les inquietudes avec les amertumes d'esprit & autres accidens semblables qui les suivẽt, ne l'affranchissent pas des tumultes ou des tempestes de l'esprit de pusillanimité: il s'en treuve souvent accueilly si miserablemẽt devant & derriere, à droite & à gauche. On dit ordinairement, un soldat pour son service joüir d'un valet, un Ecclesiastique nourrir un compagnon, & un Religieux estre servy de sõ maistre. En effect je vous asseure avoir veu fort souvent les maistres contens de peu de choses, & leurs valets à mesme occasion rechercher avec ardeur les excez. Chose indigne, & infame chez les Prelats! Qui at-il de plus mal-seant & de plus reprehensible és Monasteres ? C'est un malheur bien pernitieux chez les Ecclesiastiques: mais d'autant qu'ils sont capables de posseder & de disposer des choses temporelles en proprieté, ils en peuvent faire largesse : mais les Religieux n'est qu'ils soiẽt Evesques ; & encore ne peuvent ils dissiper, mais seulement, selon que les saincts Canons de l'Eglise ordonnent & la justice, faire distribution: comme doivent faire les autres Ecclesiastiques des deniers & autres biens de leurs benefices, dont ils ne peuvent que sobrement en vivre avec les pauvres: comme mangeant leur pain. Ne pensez pas toutesfois, que je veüille dire, que les services rendus aux Religieux ne doivent estre recompensez : tant s'en faut. L'Evangile nous remõtre le Pere de famille, ordonnant, que tous ses ouvriers soient satisfaits, & reçoivent leur salaire. Mais que ceux

qui diſpoſent des biens des Monaſteres ou de l'Egliſe, ſoient chiches pour pourvoir les neceſſitez à leurs freres inferieurs en la ſaincte Religion : & nourrir avec excez & enrichir des valets, ſelon mon jugement, c'eſt impieté & deteſtable ſacrilege. Les pauvres Religieux ſeront ils juſtement reveſtus de haillons & chauſſez de peau de vache: & ceux cy de draps pretieux & botté de peau de bouc; quelle iniquité ? Et encore ſi cecy ſuffiſoit; n'en void on pas aucuns, qui acquierent telle ſomme de deniers (leur maiſtre conſentant ou diſſimulant) qu'ils en achetent des terres & heritages: juſqu'à en changer de condition & de rotuviers s'égaller, par aliance à la nobleſſe. Et tels ſouvent ſont les freres, couſins, ou alliez ſi deſordonnement recompenſez. Ils n'ont pas leu és vies des SS. Peres, que les œuvres des moines ſont feu. Oüy; comme le bois, & la paille, parmy le feu ſe reduiſent en cendre : ainſi les biens mal-acquis, & provenants des Religieux ou Eccleſiaſtiques, meſlez avec leur patrimoine, diſſipent tout. Dequoy nous avons veu que trop d'exemples, deſquels en voicy un.

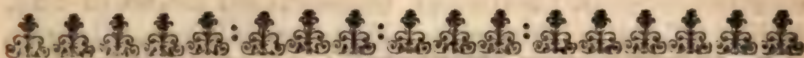
HISTOIRE.

Les biens des Religieux ne proufitent aux ſeculiers.

L'Abbé d'un Monaſtere tres-riche, faiſant venir un ſien néveu de la charrue pour le ſervir: il en fut bien-toſt capable, à ne plus cheminer qu'à cheval, & d'eſtre maiſtre d'hoſtel : de maniere, que celuy qui auparavant la teſte panchante gouvernoit une charrue ; depuis, la teſte droite offroit les viandes aux Princes. Bref, il eſt ſi grand économe, qu'il poſſede auſſi-toſt des grandes richeſſes, & fait alliance noble. Mais peu apres, le pied qui le portoit aux grandeurs, luy eſt coupé : ſon oncle mort, il eſt confus, & contraint de faire ſa retraite. L'Abbé ſucceſſeur luy montrant avoir uſurpé diverſes parties ; dont il eſt honteuſement dépoſſedé : & d'avantage la main juſtiere de Dieu ſur le reſte de ſes biens, le met incontinent à extréme pauvreté; de ſorte, qu'il eſt cõtraint de reprendre ſa charrue pour gagner ſon pain, ſa femme avec ſes enfans s'eſtant derechef logé chez ſon pere. Les amis fideles de feu ſon Oncle, depuis, eurerent compaſſion de ſa miſere : & luy firent des aumoſnes, par leſquelles, & avec le ſalaire de ſes labeurs, il parvint à quelque ſuffiſance pour vivre en ſa condition.

Les Superieurs de vertu & preudhomie donc, apporteront tous-

tousjours grande vigilance & circonspection, pour reconnoitre les comportemens de ceux de leur charge: & ils ne paroitront en publique, ou parmy le monde, qu'és cas de necessité urgente. Et alors ce ne sera avec faste, ny pompe de Comte ou de Prince: mais simplement avec la modestie & bienseance requise à un Religieux serviteur de Iesus-Christ: & sa famille sera de peu de personnes, utiles & vertueuses.



Le Prelat, ayant necessité d'aller en publique, doit prier Dieu d'estre preservé de mal.

CHAPITRE XIX.

Car le Roy des Abeilles ne sorte de chez soy, n'est que l'essain ait à se transporter.

COMMENTAIRE.



CE Texte ne requiert autre exposition, que celle du Chapitre precedent. L'essain ou l'armée des Abeilles se dit prendre la campagne, lors que le Prelat se treuve forcé par grandes instances, & par necessité du bien commun, de sortir du Monastere, pour expedier ses plus importantes affaires.

HISTOIRES.

La priere delivre de tous maux.

VN Prelat des plus grands de l'Eglise, que j'ay veu, lequel estoit quelquesfois requis de traiter des affaires publiques; & chaque fois qu'il partoit du Monastere, auparavant, en son oratoire, il se prosternoit en prieres, & avec larmes imploroit le secours divin, pour allant & revenant estre preservé de mal, & supplioit que les affaires qu'il avoit à traiter eussent issuë heureuse. Or voyez le fruict de ces prieres; nous sçavons, par relation tres-certaine, que durant presque tout le temps de sa Prelature, il n'encourut ou souffrit aucun tort ou injure.

N'ad-

N'administrer sa charge du salut des ames est grand peché, & rigoureusement puny en Purgatoire.

EN Alemagne le Curé de Montmar (selon que le Pere Henry de Coulongne m'a racôté) nommé Bruno, sçavant & fort ancien, voulut achever le cours de sa vie en la saincte Religiõ, & resigna sa Cure à son nepveu, appellé aussi Bruno : toutesfois sa crainte de n'administrer deüement le salut des ames, fit, que (content de vingt marques annuellement de la Chapelle du Chasteau) il commit sa paroisse à un autre Prestre pour sa descharge : & cependant son Oncle, fait Religieux, mourut bientost : & luy apparut couvert d'une chappe noir, & l'argua proferant ces vers.

In grege commisso malè te geris, & pede scisso
Claudus es : inspicito quæ pœna futura, redito.

Tu te comporte mal envers le troupeau qui t'est commis, & ayãt le pied coupé tu es boiteu : regarde la peine qui t'attent, r'entre en toy-mesme : & luy montre ensemble, son corps bruslé, levant sa chappe. Il en est esveillé la vision disparoissant : il repete ces vers, & se rendort. Le Tres-passé apparoit derechef, & dit :

Tu pœna causa, requies per te mihi clausa :
Aspice sic uri, cibus ignis & esca futuri.

Tu est la cause de ma peine, & que je suis privé de mon repos : regarde, estre ainsi bruslé, viande & manger du feu à venir. Luy montrant encore son corps rotie des flammes. Puis le néveu à cette reproche derechef esveillé, considerant cette vision & ces paroles, s'endort. Et le Tres-passé apparoissant dit :

Mundi delitiis interdum seria misce :
Ex his primitiis cape partes, aut resipisce.

Entremesle quelque-fois les plaisirs du monde d'actiõs serieuses : prens part à ces primices de peine, ou reprent ton devoir. Et alors Bruno, prosterné en la presence de Dieu luy fait vœu, d'accomplir la promesse faite à son Oncle : d'administrer le salut des ames de sa paroisse. Et aussi tost, le Defunct apparoit encore avec merveilleux esclats de splendeur celeste, & en joye & liesse à cause de ce vœu, & dit :

Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi :
In domum Domini ibimus.

Ie suis comblé de joye à cause des choses qu'on m'a dit:nous irõs en la maison du Seigneur. A mesme temps se transportant au Ciel. Voyez donc le grand peril de recevoir charge d'ames, & de le mettre és mains d'un negligent à rendre le service,& que c'est avoir le pied coupé & estre boiteu, mãquant d'affection pastorale, negligeant sa paroisse pour le service d'une Chapelle. Mais, à ce propos, voyons s'il est licite de joüir de plusieurs benefices.

Il n'est licite de joüir de plus d'un benefice, s'il est suffisant pour vivre sobrement.

IE desire qu'on sçache, que l'an 1238. à Paris, j'ay veu le venerable Evesque Guillaume avoir achevé sa regence,ou sa lecture de la saincte Theologie. Et solemnellement fit assembler tous les Docteurs de l'Vniversité au chapitre des Freres Prescheurs,& disputer une question, laquelle fut longtemps profondement & de tous poincts agité,avec resolution affirmante, qu'on ne peut joüir de deux benefices (si l'un estoit de quinze livres parisis annuellement de revenu) & faire le salut de son ame.

Cette question fut ainsi determiné par le susdit Evesque Guillaume, & par les Docteurs Frere Hugue de S. Theodoric, depuis Cardinal, Frere Gueric, & Frere Gaufride, de l'Ordre des Freres Prescheurs.

Depuis le Docteur Frere Iean de Rupella en son Escole du Cõvent des Freres Mineurs,& beaucoup d'autres Docteurs en leurs Escoles determinerent cette question successivement,faisans la susdite conclusion.

Trois ans auparavant, à sçavoir l'an 1235. se celebra une dispute, sur la mesme cõclusion, beaucoup plus solemnelle : en laquelle tous les Docteurs de l'Vniversité affirmerent estre tres-certainement veritable (à sçavoir que joüir de plusieurs benefices est vivre en estat de damnation ou en peché mortel) si l'un est de 15. livres de Paris. Deux Docteurs seulement opinierent au contraire: dont l'un fut le Chancelier de la Faculté appellé Philippe,& l'autre Arnould, depuis Evesque d'Amiens. Or la juste punition, que le Chancelier encourut par son obstination,fera croire cette verité.

Vn Docteur damné, pour avoir voulu voir, si on ne pouvoit justement joüir de plusieurs benefices.

LE susdit Chancelier Philippe, d'opinion contraire à la resolution de la Faculté, sur la detention de plusieurs benefices; estant au lict mortel, l'Evesque Guillaume le visita par sa sollicitude paternelle pour son salut, & le pria de se déporter de son opinion particuliere touchant la question susdit: & voyant qu'il mouroit chargé de plusieurs benefices, le bon Prelat l'exhorte d'en retenir un, & de resigner les autres és mains de l'Eglise, s'obligeant de luy donner annuellement tous leurs revenuz : mais le superbe Docteur, dit vouloir sçavoir en effect, si posseder deux benefices estoit peché mortel. Il meurt en cette resolution: & quelques jours depuis, l'Evesque apres Matines priant en l'Eglise, void entre sa personne & la lampe une fort noire ombre d'un homme : il fait le signe de la Croix, & luy commande de parler, si elle apparoissoit de la part de Dieu. Et respondit en ces termes: *Ie suis alienè de Dieu: & toutesfois sa creature est admirable.* Puis, se dit estre le tres-miserable & malheureux Châcelier Philippe, condamné à la mort eternelle: premierement, pour s'estre reservé les fruicts croissans contre les pauvres : Puis à cause de son opinion sur le sujet de la pluralité des benefices contre la sentence commune, affirmante estre peril de peché mortel d'en posseder plusieurs: & à raison de sa vie scandaleuse, & de ses paillardises. Puis; *Le monde*, dit il, *n'est il pas finy ?* Et l'Evesque demandant comme il faisoit cette demande : estant de si grande science. Il respondit; *Ne vous esmerveillez pas, d'autant qu'és enfers, on n'a ny science, ny œuvre, ny raison.* Et disparut. L'Evesque, depuis, preschant le Clergé raporta cette histoire en son sermon.

Vn autre Docteur damné, pour seulement avoir possedé plusieurs benefices.

VN certain joüissant de deux benefices, & à la mort me demandant advis pour le salut de son ame; je luy remontray, comme il avoit entrevenu en la susdite dispute solemnelle, où par sa grande doctrine il avoit veu la charge de sa conscience, à raison de ses deux benefices, & avec grâde instance & abondance de larmes, je l'importunay de se deposseder de l'un de ses benefices : il me sup-

ſupplia de prier pour ſon ſalut, afin que noſtre Seigneur l'inſpira de deſcharger ſa conſcience. En ſon agonie, ſon néveu le pria de faire la reſignation du benefice, qu'il tenoit contre ſa conſcience: & impuiſſant de parler fit ſigne de la main, & mourut.

Depuis, un de nos Peres admirant ſur la certitude de la concluſion ſuſdite, cõdamnante les conſciences chargées de pluſieurs benefices, puis qu'un ſi grand Docteur mouroit ſans s'y cõformer. Ce Tres-paſſé luy apparut, diſant ces paroles : *Ces prebendes, ſont la ſeule cauſe de ma damnation eternelle.*

Divers grands Prelats & Docteurs condamnent de peché mortel ceux qui joüiſſent de pluſieurs benefices : & aucuns d'iceux meurent avec ſignes de reprobation, de mort ſoudaine ou violente.

EN Orient, au Cãp des Chreſtiens, le Cardinal Iacques de Vitriaco, avant le premier ſiege de Damiette, requit le Cardinal Robert de Chorton en ſa maladie mortelle, de luy dire ſon ſentiment ſur la queſtion, ſi la pluralité des benefices eſt licite. Il reſpondit en ces termes: *Me voicy pour tres-paſſer de cette vie : & je dis, que tenir pluſieurs benefices, l'un eſtant ſuffiſant pour vivre, eſt peché mortel.*

Le Docteur Pierre Chantre de Paris enſeigna le meſme en ſes eſcoles, de vive voix, & en ſes Eſcrits.

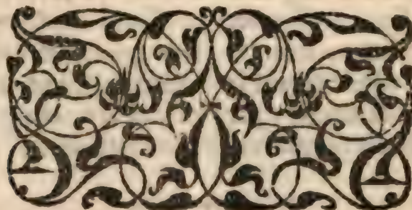
Le Docteur Guiard Eveſque de Cambray dit, un jour, que chargé de deux benefices il n'eut voulu dormir une nuict, encore que le matin il deut en conferer l'un à hõme des plus dignes, & qu'il auroit en toute equité & juſtice à en reçevoir tout l'or d'Arabie : & ce à raiſon des perils de cette vie.

Le Pere Bernard de l'Ordre des Freres Preſcheurs, Penitentier du Pape Gregoire IX. me racõta, que ſa Sainctetè fut un jour ſupplié de dire, ſi par ſa plenitude de puiſſance Apoſtolique ſe pouvoit octroyer diſpenſe, en faveur de ceux qui detenoient pluſieurs benefices. Il reſpondit, ne pouvoir diſpenſer, que ſur leur vexation. Que perſonne de prudence & diſcretion ne ſe flatte donc ſur ſa diſpenſe. Et nonobſtant qu'aucuns Docteurs opinẽt au cõtraire; toutesfois perſonne ne doute que ſe cõmettre au peril de pecher mortellement, ne ſoit peché mortel: & c'eſt la ſentence de l'incomparable Docteur S. Auguſtin.

Gardez vous bien donc d'eſtre uſurpateur inique des biens de noſtre Sauveur crucifié, ſous l'invocation de la tres-ſaincte Trinité : ny de poſſeder trois ou quatre benefices, puis que ce n'eſt qu'un

ſeul Dieu qui eſt invoqué. Cōſiderez Lucifer en ſa grādeur de beauté, de richeſſe, de nobleſſe & ſapiēce : ce merveille parmy les Anges, pour ne vouloir ſe ſoumettre à Dieu, ſe void depuis, eſtre le plus horrible & abominable de toutes les furies infernales. Et en effect, ces riches de benefices, dans leurs honneurs & dignitez, à meſure qu'ils ſe voyent plus glorieux en richeſſes & puiſſances, ne s'en enflent-ils pas de plus abominable ſuperbe, tant envers Dieu, que contre les hommes ? qu'ils reconnoiſſent bien avec quelle ſoumiſſion & reverence ils adorent ſa Majeſté en leur office du divin ſervice, & à toute autre occaſion.

Dans une Cité Epiſcopale, durant onze années de ma jeuneſſe, j'ay veu en l'Egliſe Cathedrale, que ſoixante Chanoines faiſoient le divin ſervice avec prebendes, d'envirō deux cents livres de Paris, deſquels pluſieurs detenoient encore divers autres benefices ; Voyez maintenant la vengeance horrible de Dieu ſur ces uſurpateurs des biens des pauvres Clercs & des autres, & de l'Egliſe ; la tres-ſaincte Trinité me jugera, & teſmoigneroit, que je n'ay veu que fort peu d'iceux autrement treſpaſſer de ce monde, que par mort ſoudaine, ou avec autre manifeſte ſigne de reprobation. Tellement qu'un certain, un jour, aux triſtes nouvelles qu'un autre Chanoine de ſes amis (qui ayant le ſoir bien ſoupé, le matin fut treuvé mort) ce Chanoine, frappant des mains, dit ces paroles : *Que voulez vous ? il eſt mort ſelō l'ordinaire de noſtre Egliſe.* Dans quelques années, quatre Archidiacres de ce Chapitre, treſpaſſerent de mort violente ; à ſçavoir, le premier de la cheute d'un cheval eut la teſte eſcraſé ; le ſecond fut treuvé mort le matin en ſon ſiege : le troiſjéme tomba ſans parole à l'elevation de la grande Meſſe, & mourut trois jours apres impenitent : & le quatriéme refuſant, par deſeſpoir, les ſaincts Sacremens, fut enterré hors le Cimetier.





Le Prelat doit rechercher & adresser les errans, & relever ceux qui succombent sous leur charge.

CHAPITRE XX.

Si quelqu'une des Abeilles est lassée, ou si fortuitement elle s'est egaré, le Roy la poursuit à la piste de l'odeur; c'est à dire, pour la relever, & la ramener: relever celle qui est lassée, & ramener celle qui est égarée.

COMMENTAIRE.



N peut dire, celuy qui cesse de courir avec ferveur en l'observance des saincts Commandemens de Dieu, ou devient tiede, estre las au chemin du Ciel.

Et l'abeille est dite errer mystiquement, lors qu'un Religieux ou autre inferieur se fourvoye de la sentiere droite de la vertu, & de la juste observance de sa Regle: se laissant emporter sans vergongne, au torrent des vices & pechez.

Le bō Superieur administrant sa charge avec justice & equité; par l'odeur de la renōmée poursuivera & treuvera son inferieur pour en reconnoistre la verité, ou pour le corriger, ou le secourir de ses ardantes prieres: ou en esprit de douceur, pour compatir à son infirmité l'exposante au peril de perdition. Le Prophete nous remontre à ces fins, l'exemple de nostre Seigneur le souverain Prince des Pasteurs, disant, qu'il ne briseroit le roseau cassé, ny esteindroit le bois fumant. Malheur dōc à ceux, qui severes par excez, oppressent leurs sujets: & malheur tres-grand sur ceux, qui par les exemples scandaleux de leurs vies depravées, esteignent la vertu en leurs inferieurs.



HI-

HISTOIRES.

Vn Superieur argué severement de S. Pierre d'avoir mortifié ses bons sujets, & exalté les autres : & d'estre cause de leur damnation.

VN certain, apres plusieurs années de l'administration de sa Prelature (selon que le tres-pieux & celebre Docteur Iean de Liege me raconta) gisant au lict affligé de griefve maladie, eut cette vision. Il vid S. Pierre Apostre, de son regard le mettant en effroy extréme, & luy commandant de lire dans le livre, qu'il luy mõtroit. Ce qu'aiant horreur de faire, le Sainct le cõtraignit, & en leut ces termes. *Tu mortifiois les ames qui ne meurent : & vivifiois celles, qui ne vivent.* (Ezech. chap. 13.) Et ce Prelat, en grande terreur, refusant à toute force de lire autre chose; le glorieux Apostre insistoit d'autant plus severement, pour le faire lire la glosse de ce Texte: & contraint leut ces paroles : *Quand retirera tu d'enfer les ames, lesquelles n'ayant edifié par ton exemple, tu as livré aux supplices eternels.* En confusion donc & frayeur tres-grande, n'ayant rien à respondre : la vision disparut. Or rendu à soy-mesme, il se treuva en crisse & en sueur, avec horreur de sa vie, telle, que bien tost apres (observant le conseil du susdit Docteur) il quitta le monde pour parfaitement se ranger au service de Iesus-Christ : ce qu'il fit au tres-fervent Monastere de Cambron en Hainau : où il termina tres-heureusement le cours de sa vie.

Les Superieurs sont en grands perils de se perdre.

QVe le degré d'honneur & de gloire de la Prelature, avec la charge de procurer le salut des ames, & specialement à cause de la malice du diable tentant par tous moyens tousjours d'abatre ce qui est grand, mette les Superieurs en manifestes perils plus grands de leur salut, c'est ce qu'on doit redouter : puis que mesme l'un des plus saincts Prelats, à sçavoir, S. Martin, au raport de Severe Sulpice, se disoit avant sa prelature avoir ressenty en son ame plus grande vertu divine, que depuis. Et en effect, en cét estat, il ne resuscita par le don de miracle qu'un mort : en ayant resuscité deux avant sa promotion à la dignité Episcopale.

Vn Chanoine regulier refuse tres-constamment l'estat Episcopal.

AV Monastere de S. Victor à Paris les Chanoines me raconterent qu'un de leurs Confreres noble de sang, grand en sainteté, & de rare science & prudence, esleu Evesque ; contre l'advis de ses Superieurs & de ses anciens, avec constance merveilleuse, refusa cette charge. Lõg temps depuis, en sa maladie mortelle un sien familier le pria (supposé le bon plaisir de Dieu) de luy apparoitre apres sa mort. Ce bon Religieux fut exaucé ; cette ame luy apparut, & forma le signe de la Croix sur la muraille, & dit : *Ne doutez pas de cette vision, qu'elle ne soit vraye & bonne : demandes vostre desir, & me permettez faire ma retraite, pour joüir du plus grand bonheur.* Ce Religieux alors comblé de joye par cette vision. *I'ay desiré*, dit il, *sçavoir, si pour avoir si opiniatrement, contre l'advis de vos anciens, refusé l'estat de prelature, auquel vous pouviez faire grand fruict au salut des ames, & autres grands biens, vous n'enduriez, au moins, des grandes peines en Purgatoire.* Et cette ame respond : *En la dignité Episcopale, selon l'ordre de la disposition divine, je me fusse treuvé en peril de damnation eternelle. Ie redoutois ce que je vois, en la tres-clemente bonté de nostre Seigneur.* Et apres en tres-esclatante splendeur celeste disparut.

Nonobstant, on doit avoüer, que desirer la prelature, simplement, pour employer sa puissance en toute maniere pour le bien du Monastere, le salut des ames, & la plus grande gloire de Dieu, c'est souhaitter une bonne œuvre : si elle ne surpasse les forces de celuy qui la desire, ou sa puissance. Ce pourquoy de peur de la detestable ambition & presomption, & à cause que la cheute de plus haut, fait plus grãde ruine: il faut dans la reverẽce deüe aux Superieurs, fuir ces dignitez & ces honneurs.

Le Diable fait prescher, que par la negligence des Pasteurs, beaucoup d'ames avec eux fondent aux enfers.

VN Synode d'Evesque se celebrant un jour, à Paris, un certain du Clergé eut commission de prescher : & pendant qu'il se proposoit de traiter des choses dignes d'une si noble & si sçavante audience, & prioit avant se presenter ; le diable luy apparut, disant, qu'il se travailloit en vain pour prescher ces Clercs : & qu'il devoit seulement dire ces paroles: *Les Princes des tenebres infernales saluent*

luent ceux de l'Eglise. Nous tous leurs rendons graces, pource qu'avec eux on nous apporte ceux de leur charge: & que par leur negligence, presque tout le monde tombe dans nos flammes, & est reduit en nostre puissance. Commandé & forcé par le Tres-haut, dit il, *je t'asseure que tout cecy est veritable.*

Or le Predicateur disant, qu'on ne croiroit à sa parole; le diable luy touchant la joüe dit: *Voicy un signe, c'est une tache noire sur ta face: avant prescher ce seroit en vain que tu t'esforcerois de l'effacer: & apres ce sermon tu pourras te nettoyer avec de l'eau benite.* Ce Predicateur paroit, & on est estonné du noir de sa face: il declame sa commission d'enfer: & le monde en est en terreur & en confusion. Cette solemnelle legation d'enfer fut ainsi faite à Paris l'an 1248.

Si on considere les deportemẽs du monde; on verra vrayement, que la paresse & les pechez charnels, avec l'avarice & la superbe, precipitent incessamment de tous les estats aux enfers une infinité de personnes.

Vn Grand, Doyen de Cambray, pour n'estre Evesque se fait Religieux.

LE venerable Hugue Doyen de l'Eglise Cathedrale de Cambray, de naissance tres-noble, & orné de toute hõnesteté & vertu, importuné de consentir aux elections, que plusieurs Eglises faisoient de sa personne pour la dignité Episcopale, voyant que le Pape le pourroit contraindre, & considerant que son salut en seroit en plus grand peril: il se consacra au service de nostre Seigneur solemnellemẽt en l'Ordre de Cisteaux au Monastere de Vaucelle: où avant entrer il lacha un oiseau de proye, de grãd prix, qu'il avoit refusé à plusieurs Seigneurs de ses amis, pour le mettre en liberté à mesme temps qu'il se rangeoit à l'obeïssance.

Le Docteur Angelique estant Novice, refuse des grands estats, & benefices de l'Eglise.

SAinct Thomas d'Aquin de nation Romain, & de famille des plus nobles; dés sa tendre jeunesse, considerant les grands & frequẽs perils de perir qui se rencontrent parmy le monde; se rangea en nostre Ordre des Freres Prescheurs: où en grande ferveur & alegresse d'esprit, s'employant au service de nostre Seigneur, par l'envie de l'ennemy commun de nostre salut, ses parens impetrerent

rent patentes de la Cour de Rome, par lesquelles, il y comparut. Ses deux freres tres-puissans & fort fiers agissoient en cette affaire; & luy fut commandé de quitter son habit & son Ordre : & de recevoir des dignitez en l'Eglise. Avec cõstance merveilleuse il refusa ces honneurs : & ses freres furtivement l'emporterent de la Cour, & le serrerent secretement en prison: où il fut affligé de grãde faim, froid, & necessité de toutes choses : parmy lesquelles ses bourreaux ne peurent jamais, ny luy faire changer les abstinences, ny quitter l'habit de son Ordre. D'avantage ils userent d'une plus abominable impieté, ils enserrerent avec luy, pour esbranler sa constãce pour la chasteté, des femmes deshonnestes : mais il en fut plus genereux champion de Iesus-Christ : & en toute pureté & ferveur de devotion, combatit ses ennemis durant deux à trois ans, & en emporta une infinité de glorieuses victoires.

En fin le General, de Bienheureuse memoire Iean, vint à Rome se plaindre à l'Empereur Frederic, sur l'inique & impie emprisonnement de son Novice. Ce qu'estant examiné & connu, l'Empereur fit chercher ces Seigneurs, freres susdits, pour venger cette outrage qu'ils faisoient à leur frere: & n'eussẽt pas eschappez la mort, si le General eut fait instance en sa complainte : mais craignant le jugement de sang, l'Empereur estant fort en colere contre cette barbarie de freres, il l'appaisa. Et ses freres à ce bruit effrayez mirent leur frere S. Thomas en liberté: que le Pere General amena à Paris. Mais l'enfer ne permit qu'il joüit long temps de ses si genereux desirs de nostre saincte Religion ; car ses freres charnels & leurs amis obtinrent derechef des lettres Apostoliques, par lesquelles il fut encore obligé de cõparoitre en la Cour de Rome: où le Pape luy enjoignit d'administrer l'Abbaye du Mont Cassin ; tres-grande Prelature, Superieure à environ sept Eveschez : laquelle joüit de tous les hõneurs de Pontife. Mais le sainct Novice Frere Prescheur, renonça pour estre pauvre, à cette dignité, & la refusa avec constance nonpareille. Sa Saincteté luy octroya, de ne quitter son habit ny son Ordre des Freres Prescheurs, voulant qu'il se soumit, & reçeut ce benefice: à quoy il ne voulut non plus entendre : & en cachette fit sa retraitte de la Cour de Rome, & vint à Coulongne, où il travailla si heureusement, sous l'incomparable Docteur le Bien-heureux Albert le Grand, en Theologie: & le suivit, depuis, à Paris, où il enseigna si glorieusement les sentences. Ce que fit aussi apres luy le Docteur Thomas avec honneur & gloire, justement deüe à ses merites : & perseveroit en santé ren-

dant ces devoirs, lors que cette histoire fut donnée au publique.

Pour conclusion, si vous voulez eschapper la confusion & la peino d'eternelle damnation avec les bons Prelats, recherchez les errans, supportez les las & infirmes: & que par vostre mauvais exemple, ou negligence, ils ne perient.



Le Prelat sera benin, & fort soigneux pour maintenir la paix.

CHAPITRE XXI.

La benignité du Roy & sa sollicitude pour le peuple est tres-grande, & l'obeïssance du peuple envers le Roy si constante, que jamais on ne s'y meut l'un contre l'autre, par haine ou discorde.

COMMENTAIRE.



Oylà que le vice provenant de la nature corrompuë est de grande coulpe, puis que l'Abeille si petite parmy les volailles, se garde si bien d'en estre contaminée. C'est merveille que l'homme, capable de l'usage de raison, soit de si grande brutalité d'esprit, qu'il en transgresse les termes. Sainct Augustin dit en la Cité de Dieu; qu'il n'y a rien de si discordant que le vice: & que rien n'est plus social ou accord que la nature. Mais aussi contre le vice de dissention ou discorde, qui a il de plus puissant pour le prevenir, ou pour tout à fait l'esteindre & dissiper, que cette consideration; que Dieu ait voulu creer Adam seul, pour en peupler l'univers: n'est-ce pas pour establir & maintenir la paix & concorde parmy le genre humain. Puis, tant d'animaux sauvages & cruels tousjours seuls, vagabonds à la chasse de leur proye pour la devorer: comme les lions, les renards, les tigres, les ours, & les aigles: lesquels cependant ont de l'inclination pour leurs aiglons & faons: puis qu'oublians leur ferocité, ils les flattent & caressent. Les milans & tels autres oyseaux carnaciers, ne volans que seuls, &

L'Eccl. chap. 11.

Liv. 12. chap. 26.

pour surprendre & deschirer les autres : ne s'accouplent ils pas? Ils font leur nids, couvent leurs œufs en toute diligence, en mutuelle union & cōcorde nourrient leurs poussins, & avec les femelles (comme meres de familles) gardent societé domestique, autāt qu'il se peut, en union de paix. O! que l'homme donc est desnaturé s'il n'est soigneux & ne se travaille, pour perseverer en paix & union de cœur avec son prochain : il doit contracter societé bonne avec les hommes, pour n'estre plus sauvage que les bestes cruelles : s'il veut, selon son pouvoir, observer la loy de nature. *De la Cité de Dieu. Liv.19. chap.12.*

Exhortation pour la Paix.

Senec. liv. des meurs. Epist. 51. Ep.105. LE Philosophe moral à ce propos : *Vous ferez*, dit il, *la guerre contre les vices : & avec les hommes la paix. Que les autres commencent toutes les querelles : mais vous faites les recōciliations. Nostre mal est en nous dans nos entrailles, & fait sa retraite dans nostre cœur : c'est en vain que nous nous mouvons en discorde : & d'autant que nous mesconnoissons nostre maladie, voylà pourquoy si difficilement nous recouvrons la santé. Il faut rechercher non autre lieu à y sejourner, mais la medecine propre pour nostre santé. Ce que vous fuyez vous accompagne: il est besoin de vous amender. Si vous desirez vos esbats estre plaisans, guerissez ce qui traverse vostre plaisir. Pour vous dépoüiller des vices, il faut vous esloigner de ses exemplaires. La nature nous fait magnanimes: & cōme elle arme aucuns animaux de cruauté, faisant les autres stupides ou timides, aussi avons nous l'esprit relevé & tres-glorieux, si nous recherchons pour en toute douceur & honesteté pouvoir vivre.*

Nous n'attentons à faire plusieurs choses pour nostre bien, non pour estre par nature difficiles : mais pource que nous les estimōs difficiles nous ignorons leur facilité. *Epist.67.* *Nostre nature ne treuve son bien absolu, qu'en la paix de nostre ame & de nostre cœur. Si vous demandez pourquoy fuyant les occasions de desplaisir, cette fuite ne vous proufite; c'est parce que vous fuyez avec vous-mesmes. Il est necessaire de vous descharger de vous-mesmes : puis qu'autrement aucun lieu ne vous peut estre plaisant. Si vous cherchez vivre en paix, elle se retreuve en tous lieux. Ny aussi aurez vous grand proufit de vous estre dépoüillé de vos vices: si vous estes aux prises contre ceux d'autruy. C'est le propre d'un grand courage, se posseder en repos & tranquillité, ne tenir compte des injures: & ainsi les mépriser. Parmy tout ce qui vous semble contraire ou amere soyez tellement constāt, que rien ne vous empesche jamais de faire ce qui est de droict & raison. Le courage est plus puissant qu'aucune fortune : & il adresse les choses à leur fin* *Epist.28.* *Liv. de la Clem. chap.5.* *Epist.97.* *Epist.99.*

fin vraye ou apparente: & se fait la vie ou heureuse ou malheureuse. L'adresse à supporter, ou la coustume de souffrir, amollit les choses dures & aspres. La vertu est chose si noble, qu'on ne la peut gratuitement acquerir. Que si vous l'estimez selon son merite: vous ferez sans murmure tout ce qui est requis pour en joüir. Vn soldat, qui gemissant suit son Capitaine, ne vaut rien. Ep. 105.

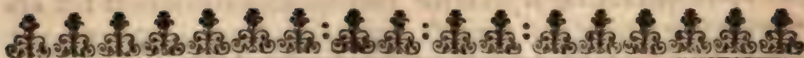
Nostre Sauveur à sa naissance fit chanter ce bonheur, à sçavoir, que la paix se retreuveroit au mõde, parmy les hommes de bonne volonté. Il prescha cette paix durãt sa vie, & apres sa Resurrection il la donne si heureusement à ses Disciples. Mais le malheur est, que le monde se porte envers sa Majesté de façon contraire. Or que rendrõs nous à Dieu pour reconnoissance de ses magnificences! la paix à nostre prochain; encor qu'il nous persecute. Lors que nous correspondons seulement aux effects de la bienveillance, nous ne faisons rien à l'imitation de Iesus-Christ.

Mais si nous devons la paix à chacun des mortels, quelle obligation avons nous envers ceux qui nous sont en vertu, & gẽre de vie superieurs? aux hommes Apostoliques joüissans du Testament, que nostre Seigneur fit en leur faveur, par lequel ils possedent la paix. *Ie vous donne ma paix*, dit il, S. Iean la veille de sa Passion, *je vous laisse* chap. 14. *ma paix.* En effect, parmy le monde se rencontrent tant de personnes joüissante de la paix: la persecution, tousjours, y est plus rare, mesme, qu'en l'estat Ecclesiastique: & parmy les Reguliers les dissentions & discordes renversent souvent ce qui est de Religion & de Iustice, & y font regner la force & la violence.

HISTOIRE.

Quelques fins malheureuses des vices & des discordes.

PRoche de Pavie, en Lombardie, au Monastere de Saint Pierre, où repose le corps de nostre tres-glorieux Pere S. Augustin, avec ceux de S. Chrestien martyr, & de Boëce Philosophe, sous Innocent III. Pape; les inferieurs mirent cruellement à mort leur Superieur. Ce pourquoy justement chassez de ce sainct lieu: les Chanoines Reguliers en furẽt fait possesseurs. A mesme temps, un autre plus Grand parmy le monde, vivant en paillardises & rapines, est privé de son benefice, & hors de son siege: auquel un noble sçavant & vertueux est eslevé, lequel veillant en justice & pieté sur son troupeau, est ravy & occy par le deposedé: qui depuis, par son propre frere est apprehendé, & puny de mort.



De l'obeïssance deüe aux Prelats.

CHAPITRE XXII.

Obeïssance admirable du peuple envers le Roy est maintenuë.

COMMENTAIRE.

Nous traitons maintenant de l'obeïssance; elle est d'autant plus aggreable aux inferieurs, que par necessité, & avec plus de crainte & de retenuë, elle est imposée & maintenuë par l'auctorité des Superieurs.

L'obeïssance fut tousjours requise au monde: & la desobeïssance encourut souvent des soudaines & severes punitions. Adam & Eve commettent ce peché au Paradis terrestre; & en punition de leur crime ils en sont bannis avec leur posterité: & d'avantage à quelles miseres sont-ils assujettis? Moyse & Aaron aux eaux de contradiction, n'obeïssent pas si prõptement, & avec deüe croyance & confiance ne frapent la pierre d'Oreb pour en tirer des eaux miraculeuses: ce pourquoy ils sont privez du bõheur de la Terre promise. Saül esleu pour exterminer les Amalechites; permettant aux soldats de s'accommoder du meilleur de leurs despoüilles, (qu'ils devoient faire passer par le fer & le feu) Dieu en est irrité, & Saül en perd son Royaume.

Gen. 13. *Num. 8. 20.* *1. Des Roys chap. 15.*

Mais si vous dites, que vostre obedience est deüe à Dieu, & non aux hommes. Voyez ce que dit sa Majesté; *Celuy qui s'eslevera en superbe, ne voulant obeïr au commandement du Prestre mourera.* Et puis plus bas: *Si l'homme at eslevé un fils rebelle, qui ne veut ouïr le commandement de son Pere, ny de sa Mere, & dans la contrainte aura contemné d'obeïr: le peuple le lapidera.* Que le Convent donc ne dissimule, ou deffende en son mal un desobeïssant: de peur que, comme jadis, par la desobeïssance d'un, plusieurs ne soient faits pecheurs. Et S. Paul ordonne, que tels soient reputez comme excommuniez. *Si aucun*, dit il, *n'obeït à nostre parole par lettre, remarquez celuy-là, & ne conversez avec luy.*

Deut. 17. & 21. *Rom. 5.* *2. Thess. chap. 3.*

Iesus-Christ Dieu & homme selon l'Evangile, assujetty à sa Mere, luy at obey: & qui plus est; à son

Luc 2.

S. Ioseph. à ſon Pere putatif. Qui eſt donc l'homme, qui preſume de croire à ſoy-meſme, & refuſe d'eſtre gouverné par autruy ne rendant l'obeïſſance. Dans des grands vaiſſeaux, en la mer, ſouvent pluſieurs milles hommes s'expoſent aux perils de perir, ſous la direction d'un petit timō: & pourquoy les fideles de Ieſus-Chriſt ne ſe ſoumettront ils à ſes lieutenans? puis que ſa Majeſté nous fait encor, avec eux compagnie, juſqu'à la conſommation du monde.

Chap. 41. Or ſi vous demandez comme il faut obeïr; Pharaon au Geneſe, en figure, promet à Ioſeph de luy en faire paroitre la maniere, diſant, que ſans ſon ordonnance ou permiſſion, parmy toute la terre d'Egypte, perſonne ne pourroit mouvoir ny pied ny main. Le Patriarche avec cette auctorité & *Gen. 41.* puiſſance du Roy d'Egypte Pharaon, ſignifie tres-bien ce que peuvent és Monaſteres les Superieurs. En effect, ſelon la teneur de leur profeſſion, & en pluſieurs Religions, comme és Ordres des Freres Preſcheurs & des Freres Mineurs, juſqu'à la mort, les Religieux ſe ſont obligez de faire le bien qui leur ſera commandé: & doivent ſimplement obeïſſance pour conformement à leur Ordre faire tous biens. Or voyez la raiſon pourquoy un homme at empire ou commandement ſur d'autres hommes, & pourquoy on luy doit obeïſſance: elle eſt porté en Ioſué Chapitre 10. Noſtre Seigneur y obeïſſant à la voix d'un homme, les cieux, & leurs aſtres, retardans leurs cours. *Lettre C. nomb. 12.*

HISTOIRE.

La puiſſance de l'Egliſe à punir la deſobeïſſance, en la perſonne d'un Chanoine: depuis, il eſt conſolé en ſa punition, noſtre Seigneur luy apparoiſſant crucifié.

LE venerable Fulco, Chanoine de S. Pierre à Lille, nous fit le narré de ſa deſobeïſſance & de ſa punition, qui fut telle. Le Docteur Iacques de Vitriaco Legat du S. Siege Apoſtolique, & Predicateur de la Croiſade cōtre les Albigeois le pria, de vouloir avec luy la preſcher parmy la Flādre. Il inſiſta de luy demander cette ayde, ſi pieuſe & neceſſaire à l'Egliſe, une & deux fois emploiant, meſme les inſtances de ſes amis pour le flechir, & refuſa de faire ce S. Office. Il attenta d'y apporter le precepte, pour l'obliger par crainte. *Par l'auctorité,* dit-il, *dont je fais la fonction, je vous commande d'entreprendre cette affaire.* Et dit, qu'il n'en feroit rien, ſuppliāt de n'en eſtre d'avantage importuné. Alors le Legat en eſtant d'emo-

motion, presque jusqu'aux larmes: *Puis*, dit il, *qu'en vertu de l'auctorité qui m'est commise, je vous puis justement excommunier, & à cause de vostre desobeïssance & contumace vous priver de tous benefices; toutesfois, pour ne charger d'une telle peine un homme de merite, je ne le feray: mais je prie Dieu, qui void le fond de nostre cœur, qu'il vous rende, non seulement pour la predication, mais encore pour toute autre fonction, impuissant ou inutile.* Or voyez icy un prodige de la puissance de l'Eglise, en ce Legat de nostre S. Pere le Pape; aussi tost, comme en vertu de ses paroles, voila que ce Chanoine se ressent puny de sa desobeïssance: car il en est affligé de fievre quarte, & d'un flux de ventre, en telle sorte, que, depuis durant vingt-cinq ans (qui fut le reste du terme de sa vie) par aucune voye humaine, il ne peut relever de ces maux. Cependant, ô merveilleux secrets de la divine Iustice! dans cette penitence de sa desobeïssance, il fut de perfection de vertu si grande, qu'au raport tres-veritable du Pere Gilles de nostre Convent de Gand, il fut treuvé digne de la visite de nostre Sauveur; Qui luy apparut la derniere année de sa vie visiblement, tout sanglant, comme freschement flagellé, crucifié: & luy revela qu'il mourroit sur la fin d'Aoust de cette année. Et encore qu'il fut de si grãd merite; toutesfois, nostre Seigneur ne voulut le delivrer des peines, ausquelles l'Eglise l'avoit engagé. Considerons icy, avec quelles rigueurs seront punies nos si frequentes desobeïssances, cõtre nos parens, nos Superieurs, & contre la volonté de nostre Pere eternel: qui nous a creé, & qui nous nourrit.

Les Abeilles mystiques donc, les ames fideles à nostre Sauveur Iesus-Christ, apprendront icy, à, en toute humilité & sincerité de cœur, s'accorder avec leurs Superieurs; lesquels conserveront la paix avec leurs inferieurs, s'estudians de vivre en paix avec eux: & ainsi fructifieront en grace & honneur, & prendront accroissement en tous biens, jusqu'à parvenir heureusement à la paix eternelle.



Les

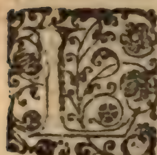


Les Superieurs doivent estre aydez par les prieres de leurs sujets.

CHAPITRE XXIII.

Le Roy des Abeilles dans l'expedition est supporté du peuple.

COMMENTAIRE.



Es Inferieurs verront icy, comme ils doivent se comporter envers leurs Prelats. Ils en ont l'ordre du S. Esprit par S. Paul: *Obeïssez, dit il, à vos Prelats, & assujetissez vous à eux: puis qu'ils ont à rendre raison de vos actions: & qu'ils sont surveillans pour le bien de vos ames.* (Aux Hebr. chap. 13.)

Si vous demandez ce que signifie, le Roy, le Prelat estre supporté dans l'expedition; C'est lors que Satã prepare ses stratagemes contre le Superieur, luy survenir avec prieres: Ou si les ruses & appasts du mõde deçoivẽt ses inferieurs: ou, si contre la paix du Convent, l'horreur de la persecution s'esleve: ou si le luxe & la vanité s'introduit au Monastere, il y faut opposer en tous ces cas les prieres: & c'est avec Moyse lever les mains au Ciel, avec David les yeux, & avec Anne l'esprit: & (Exod. chap. 17. Psal 120 1. Des Roys chap. 2.) ainsi batre valeureusemẽt & heureusement ces ennemis, avec bien plus glorieuse issuë, qu'user d'armes materielles, ou du siecle. Et encore qu'ils nous offensent; toutesfois il se faut bien garder de desister de prier. D'autant que les prieres avec larmes, ce sont les bras des robustes soldats de David, & des valeureux champions de Iesus-Christ. (2. Des Roys chap. 23.) C'est ce que nostre Seigneur nous fait voir parlant au Roy Ezechie: *I'ay oüy ta priere, dit il, j'ay veu ta larme.* (4. Des Roys chap. 20.) Les larmes demontrent la douleur: & nostre connoissance releve plus de certitude de la veüe, que de l'oüie. Or ces armes, les larmes avec prieres, sont horribles au diable, invincibles au monde, & nous sont un salutaire bouclier, pour heureusement parer tous les coups des assauts importuns de la chair, nostre ennemy domestique. Tous ceux qui presomptueusemẽt n'ont tenu compte de ces armes,

de ces bras, se sont veu faire naufrage, & perir parmy les tempestes de ce monde. David ayant veu les ruines de Saul & Ionathas, les lamente avec imprecations contre les montagnes de Gelboë. *Que ny rousée*, dit il, *ny pluye vienuët sur vous mõtagnes de Gelboë. Puis, que les forts & vaillans soldats d'Israël sont tombez sur vos coupeaux : que Saul y a quitté son bouclier, & que Ionathas y perdit la vie.* Saul & Ionathas signifient les Prelats, qui perient sur Gelboë ; qui signifie la superbe, laquelle fait quitter le bouclier, la patience : par laquelle ceux qui sont forts & puissans en la vertu, triomphent de l'impieté & de l'iniquité. Ce qui fait dire à un Poëte :

Nobile vincendi genus est patientia, vincit
Qui patitur : si vis vincere disce pati.

Que c'est un genre de victoire noble, la patience ; que celuy qui souffre, triomphe : & qui veut vaincre, qu'il doit apprendre à patir. Or Gelboë, signifiant amassant (à sçavoir, selon S. Paul, *Aux Rom. 2.* l'ire de Dieu pour le jour horrible du Iugement) nous represente la superbe : par laquelle, selon le Prophete, alors les impies ardrõt, comme la paille, sans jamais se cõsommer. *Nahum chap. 1.* Il n'y a rien de plus odieux à Dieu, que la superbe : & specialemẽt celle, qui regne maintenant, parmy les Superieurs & les autres Clercs. Or donc, vray Saul, Prelat doux & humble : & Ionathas, don de la Colombe, lors que vous estes dans l'expedition ou les fonctions de vostre office, ne levez pas les cornes comme le taureau : mais confiez vous aux merites des prieres de vos bons sujets, qui vous transporteront au Ciel : & toutes les negoces qui vous empressent & inquietẽt, auront expedition heureuse. Car les prieres cõtinuelles des justes sont de grande efficace devant Dieu : S. Iacques nous en asseure : & nous verrons cette verité dans un evident miracle de l'histoire suivante. *Eccl. 6.* *Chap. 5.*

HISTOIRE.

Vne Vierge, dés son enfance inspiré & exhorté de nostre Dame à dire le Psautier, persevere en sainctetè merveilleuse, & ressent l'efficace de ses prieres.

EN Brabant, j'ay connu la tres-grande saincteté d'une valeureuse femme en la vertu : dont voicy le sommaire de sa vie. Enserrée dans une petite logette de pierre ; elle estoit couverte à nud d'une

d'une cotte de maille, d'une chemise de fer, & pardessus d'un cilice, afin qu'elle en fut plus sensiblement piquée. Elle ne se couchoit que certain temps, & ce sur des cailloux cornus, & avec les pieds nuds, & ne mangeoit que du pain, à demy de cendre, petri de lessive, par portiõ, & seulement trois fois la semaine, en faisoit sobrement sa refection.

Or journellement elle recommandoit à Dieu, parmy ses prieres, plusieurs personnes pour estre preservées de toutes adversitez. Et voicy un merveil digne de tres-grande admiration, qu'elle mesme me raconta. A mesme tẽps qu'elle faisoit memoire d'icelles en particulier, elle ressentoit leur defaut de grace ou de vertu en soy, aussi sensiblement, que quelque blessure en son corps ou en quelque article de ses membres. Et pour ma part j'ay treuvé tres-certainemẽt, que plusieurs furent par les merites de ses prieres delivrez de diverses tentations inveterez, & d'autres perils & adversitez.

De cette Saincte, un miracle tres-certain & asseuré estoit publique. Elle estoit né de parens tres-pauvres, & avant l'âge de sept ans, ardante en merveilleuse ferveur d'esprit pour journellement dire le Psautier : elle importunoit son Pere avec larmes pour avoir un Psautier, afin le disant journellement de perseverer en prieres. Mais il luy remontre, qu'il ne travailloit que trop pour la nourrir seulement de pain, & qu'il ne luy pouvoit acheter de Psautier. Ce qui fut cause que depuis, elle persevera l'espace d'un an à prier nostre Dame de luy donner un Psautier, promettant d'estre à tousjours sa servante. En fin, la tres-benigne Vierge Mere luy apparut avec deux Psautiers, disant; *Prenez maintenant ma fille, & choisissez de ces deux Psautiers.* Or avec tres-grande joye & liesse, estimant en tenir l'un, la vision disparut: & l'enfant esveillé, se pensant avoir esté trompé de nostre Dame, se prit à pleurer tres-ameremẽt. Son Pere en riant, pour la consoler l'advisa d'aller chez la maitresse qui enseignoit les filles riches à lire le Psautier, & la prier de l'enseigner és jours de Dimanches & Festes, luy disant, que lors qu'elle sçauroit lire le Psautier, que peut estre la Vierge luy en procureroit un. Chose merveilleuse! la petite vient en l'escole des filles riches, ouvre un Psautier, & lit aussi prõptement que la maitresse : & ainsi la tres-benigne Mere de Dieu accomplit sa promesse, bien plus miraculeusement, que si elle luy eut donné un Psautier. Depuis, les matrones riches de sa paroisse luy acheterent un Psautier: & voyant sa perseverance à le dire journellement en ferveur au service de nostre Seigneur, elles la pourveurent d'un reclusoire, ou d'une pe-

petite cellule proche l'Eglise.

Soulevez donc vostre Prelat, ou vostre amy, par l'entremise de vos prieres ; & croyez pour tres-certain, que le merite vous en retourne au double en vostre sein: à raison de la charité par laquelle vous faites cette bōne œuvre : Et vous serez treuvé meriter d'autant plus d'estre exaucé en faveur de vostre bien particulier, que vous aurez esté plus fervent par les suffrages de vos prieres, à secourir vostre prochain en ses miseres.

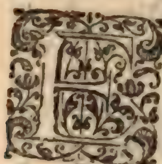


Les plus vertueux és Monasteres doivent, és offices, ayde à leurs Superieurs.

CHAPITRE XXIV.

Les plus valeureuses Abeilles supportent de leurs espaules le Roy lassé, ou le portent tout à fait.

COMMENTAIRE.



EST il possible de treuver quelqu'un si genereux, ou de si grand courage, qu'encore que continuellement sous des grandes charges, il ne se ressente toutesfois las, & dans la fatigue ? Nostre Sauveur nous represente ceux, qui sont harassé parmy les travaux du service de son Pere, encore que Geant de deux substances, disant; *O generation depravée & perverse, jusqu'à quand seray-je entre vous ? Combien long temps endureray-je de vous ?* Mais pourquoy, tres-pieux Iesus, ces exclamations si extraordinaires à vostre patience, & si rēplies d'amertumes. C'est asseurement, que cette generation de meurs incorrigiblemēt depravez, & perversement incredule, vous detient si long temps. Que les Inferieurs donc, corrigent leurs meurs, & reçoivent les instructions de discipline salutaire pour le bien de la Religion. Ils doivent comme des asnes forts, soumettre les espaules aux loix divines, pour entierement les observer : & ainsi ils supporteroiēt leurs Superieurs parmy leurs fatigues. Or ceux là sont estimez plus valeureux és Monasteres, qui s'exercent és plus nobles vertus celestes, par lesquelles ils sont & bons sujets, & peuvent

S. Matt. chap. 17.

vent heureusement regir les autres. Ce sont les Vicaires & autres officiers des Prelats, qui les portent, ou selon qu'advise S. Paul, tout à fait en charité les supportent. *Aux Ephes. 4.*

HISTOIRE.

Vne Prieure paralitique regit heureusement son Monastere : & est miraculeusement guerie en priant nostre Seigneur au S. Sacrement.

EN Alemagne, dans un Monastere de Religieuses de nostre Ordre, la Prieure, ces années passées, apres les saincts devoirs de son office en toutes perfectiōs, devient percluse de tous ses membres parmy ses fatigues. Elle supplie en secret son Superieur avec larmes, comme elle avoit fait encore auparavant plusieurs fois, d'estre absoüe de son office, alleguant alors sa paralisie, & son impuissance pour les fonctions de cét office. Le Prieur de Turin auctorisé incline à sa petition, la voyant raisonnable : mais si tost que le Convent en ressent le vent, il s'y oppose efficacement; disant, que l'usage de sa langue, qu'elle avoit encore libre, suffisoit pour tres-bien gouverner : & ces bonnes Religieuses pleines de larmes prosternées, avec promesses de parfaite obeïssance, supplierent ainsi pour la cōfirmation de leur Prieure en son office. Elles furent exauccez, & quatre furent deputées pour la porter & transporter au Chœur, au Chapitre, au Refectoire : & elle fait depuis toutes ses fonctions capitulaires & autres avec toute integrité, vigilance, devotion, & discretion merveilleuse. Or son humilité & sa bonté ayant insupportable le travail de ses sœurs à son service, & à la transporter; un jour, pendant que le Convent estoit au Refectoire, priant en l'Eglise seule, supplia nostre Seigneur au S. Sacremēt, ou d'estre deschargé de son office, ou de luy rendre la santé. Voyez un miracle; à l'instant elle est pleine de force, & de joye & de liesse, elle quitte son siege: & vient rencontrer le Convent chantant le *Miserere* des graces : qui apres l'étonnement & l'admiration, voyant que c'estoit sa Prieure, le change en *Te Deum*, & action de grace d'un si signalé benefice, & d'un si grand miracle : Digne recompense des offices de la saincte Religion.

Exhortation pour la fidelité és offices.

MAis helas! que ceux qui sont de bonne volonté pour porter sans vouloir estre portez sont rares! On fait si souvent les devoirs des offices pour ses propres interests : & pour ceux de Iesus-Christ, on ne s'en soucy. Il est certain que Iudas commettoit des larcins, il avoit une bourse & portoit ce qu'on y mettoit. Et aussi infidele, se porte par tout infidelement, & murmure contre nostre Seigneur, la verité mesme: pour avoir permy l'effusion de l'õguent pretieux, accõplissant un mystere sur sõn tres-sacré chef. Cette noire malice de sõ envie accreut encore à estre plus detestable, lors qu'il en fut porté jusqu'à vẽdre à vile pris nostre Sauveur. Or croyez vous que Iudas ait des sectateurs de ses execrations parmy les officiers des monasteres? n'en doutez point: aucuns d'iceux proufitent apres leurs Prelats, les autres gaignent sur le Convent, d'autres prennẽt part aux aumosnes des pauvres, & en font des espargnes, & en emplisent leurs marchepieds. Puis, piquez d'ambition, sans conscience de simonie, en parviennẽt aux dignitez. Voir mesme, quelquefois, en viennent jusqu'au poinct de lever leurs mains sacrileges sur leurs Superieurs, cõme Iudas fit sur N. Sauveur, éventãs des ignominies, ou s'ils n'en ont l'occasion ils en inventent : & souvent par faux tesmoins forgent leurs calomnies: & ainsi en cachette devorẽt le pauvre innocẽt pour regner en sa place, ou y eslever, à la force, quelque autre abominable hipocrite : & ainsi reüssir en leurs desseins. Et nonobstant toute serieuse diligence, pour couvrir & deguiser ces malices: toutesfois elles se voyent souvent si appertement. Iá n'adviẽne que la parole de nostre Sauveur (que rien n'est si caché qui ne vienne à découvert: ny de si secret qui ne soit un jour en evidence) ne soit verifié. Iudas est larron inconnu: mais pendu crevant par le milieu & ses entrailles esparses: on treuve aussi qu'il estoit larron. Que les Iudas du siecle donc, ne doutent de reçevoir semblable confusion & jugement. Ils peuvent bien durant quelque temps, dissimuler leur malice: mais aussi, plustost qu'ils ne pẽsent, à tort ou à droit, l'occasion se presẽtera qui publiera leurs confusions & leurs abominations avec evidence. Ils n'eschaperont non plus l'impudente audace des peuples, lesquels en farsirõt leurs histoires ignominieuses: Ils se verront porté indiferement de toutes sortes de langues, avec detestations & execrations

Aux Phil. 2. S. Iean 12.

S. Luc chap. 12.

Es Act. 1.

Nota

tions à leur tres-grãde confusion: si leur impudence ne les rend insensibles à la ruine de leur reputation. Que leur hautesse ne les trõpe non plus; puis qu'Absalõ estoit de si grande estime en Israël; lors qu'il rebella contre David son Pere: il estoit en beauté incomparable, & par ses courtoisies obligeantes, & ses caresses charmantes, avoit presque ravy le sceptre & la couronne à son Pere: & il en demeure avec la confusion d'estre pendu à un chene par ses cheveux, & à avoir son cœur, ambitieux avec outrecuidãce parricide, percé de trois lãces. De mesme, semblables se verront bien-tost out rez de cuisants remors de cõscience, & d'infamie insupportable en leur renommée: & des horreurs & des gehennes infernales: s'ils ne font les fruicts dignes de penitence de leurs forfaits. Or de ces malheurs, on en voit autant d'exemples, qu'on treuve de Royaumes & de Provinces.

2. Des Roys 14. 2. Des Roys 15. & 18.

HISTOIRE.

Perfidie de sanglante malice d'un Valet: & sa punition.

EN Flandre un Prestre de cette Province me racõta une perfidie publique, tres-detestable, qui provint de l'inimitié mortelle de deux personnes riches. L'un de ces hommes estoit servy d'un valet, qui avoit esté du service de l'autre: & ce meschant garnement conçoit la perfidie cõtre son maistre, pour servir à la sanglante passion de son ennemy. Il le vient treuver, se plaint de n'avoir que traitement tres-severe & cruel de son maistre, & suggere les voyes & moyens de le faire passer de ce monde: il reçoit asseurance de recompense: & execute sa sanglante & meschante menée. Depuis, il redoubla sa detestable perfidie; car il s'adresse avec presomptueuse impudẽce aux parens de son maistre meurtry par sa menée (croyãt que son faict fut caché) & promet de leur livrer le meurtrier: mais il fut bien estonné de se voir aussitost arresté & accusé, condamné, pendu & estranglé.

Mais voyez que cette execrable perfidie requeroit une punition plus severe. Ses amis obtinrent terre saincte à son corps, & fut enterré la nuict. Le lendemain une multitude de chiens apparurent à la veüe de plusieurs personnes, deterrerent le corps de ce malheureux en leur presence, & le demembrerent & deschirerent en mille pieces: faisans voir l'execration de sa malice devant la divine Iustice.



La mort des bons Prelats doit estre pleurée.

CHAPITRE XXV.

S'il advient que le Roy meurt, le peuple triste s'amasse aux environs de son corps, & le voyant mort, le pleure: & alors, n'est qu'on y pourvoye, ces Abeilles meurent de faim.

COMMENTAIRE.



LEs histoires ny humaines ny divines ne rapportent aucun dueil, semblable à celuy, qui se void icy, és Abeilles pour leur Roy. Où treuve-on des enfans avoir enduré la mort pour l'amour de leur Pere? Peut-estre qu'aucuns, pour vanger la mort ou autre injure de leurs parens ou amis (à faute de bien joüer leur partie à l'occasion) auront succombé vaincus de leurs ennemis. Toutesfois quant aux Peres pour leurs enfans, aux maris pour leurs femmes, & aux fideles amis, on en a veu plusieurs se dueiller jusqu'à la mort. Isaac pleure biẽ la mort de Sarra sa Mere, Ioseph son Pere: non toutesfois, comme Iacob son fils Ioseph; le voulant accompagner jusqu'aux enfers: ny comme David lamentoit Absalon; voulant mourir pour luy. Or la cause pourquoy cét amour ne se void de tout poinct mutuel: il faut icy cõsiderer la corruption de la nature: N'est que nous disions avec aucuns, que c'est l'ordre de la nature; qui se void aux arbres en leur humide provenant de leurs racines, lequel s'espand jusqu'aux branches sans retourner à la racine. Il faut cependant avouër qu'en la Loy nouvelle, tant de milles Martyrs se sont offerts aux tourmens & aux morts, pour la querelle de nostre Sauveur: qui est leur Pere, pour en avoir esté regenerez. Et le Prophete nous asseure, que le monde ne joüit vrayement de rien plus pretieux, que de la mort des Saincts: qui par amour reciproque avec nostre Sauveur, ont achevé le cours de leur vie, espanchans leur sang en tesmoignage de leur fidelité au service de sa Majesté.

Au Genes. 24. 50. & 37.

2. Des Roys 18.

S. Paul à Tite 3.

S. Pierre 1. Ep. 1.

Psal. 115.

HISTOIRE.

La cruelle harpie enseigne à pleurer la mort & la passion de nostre Sauveur.

AV desert des Indes appellé Stragopales, voisin de la mer Ionique, au raport du livre *De natura Rerum*, se rencontre un oyseau fort cruel, nommé Harpie, ayant la face humaine, & se nourrit de rapine. Cette beste est si meschãte, qu'elle tuë le premier homme qu'elle rencontre: & puis se mirant dans l'eau, & voyant avoir donné la mort à celuy, qui luy est semblable de face, elle lamente son faict avec tant de douleur, & si grande tristesse, qu'elle deplore cette mort durant tout le cours de sa vie.

La nature, en cette beste cruelle, nous fait une leçon de bien grande importance; puis qu'elle est une image vivante de la nature depravée de l'homme, qui ordinairement s'emporte aux occasions, aux cruautez, & au carnage: tellement que le Createur mesme de l'Vnivers, revestu de nostre nature pour nostre Redemption, rencõtré des hommes dans le desert de ce monde, en est tres-inhumainement traité, flagellé & attaché en Croix: y meurt. Qui est l'homme maintenant, qui considerant qu'à son occasion, & par la malice des hõmes, Dieu Iesus-Christ subit tãt d'abjections & de souffrances, comme fait voir le S. Evangile, & n'aura horreur de soy-mesme avec tres-amere douleur, & ne se lamentera de ses pechez journellement, en angoisse de cœur & avec pleurs?

C'est à quoy le S. Esprit par le Prophete Iob nous exhorte, nous Chap. 5. asseurant, que si assiduëment nous visitons dignement, avec ferveur d'amour & ardeur de devotion nostre espece (c'est à dire, l'humanité de nostre Sauveur en ses souffrances, & mourant crucifié) nous ne mourrerons par le peché spirituellement ou eternellement. S. Paul en l'Epistre aux Hebreux Chap. 12. nous commande de penser souvẽt & mediter l'aucteur de nostre foy, Iesus-Christ crucifié, & criant que l'œuvre de nostre redemption est consommé ou accomplie: & repenser ses ignominies, ses souffrances, son sang & sa mort. Il nous faut, selon ce S. Apostre, compatir à la confusion & aux douleurs de nostre Sauveur, si nous voulõs avoir part à sa gloire & à son bonheur: *Si nous compatissons*, dit 2. Aux il, *nous conregnerons*. Corint. 1.

Chargez dõc de l'ignominie de la Croix de sa Majesté, quittans & de cœur & d'esprit le monde, il nous faut ranger à sa suitte, & luy ren-

rendre digne ſervice. *Quant à moy que feray-je, en reconnoiſſance de tous les biens qu'il m'a fait? avec le Prophete Pſalmiſte je prendray le calice amere des ſouffrances & de la mort; ce calice* Pſal. 115. *ſalutaire : & en ſon diuin ſervice, j'invoqueray toute ma vie le nom du Seigneur; afin d'implorer avec l'Egliſe inceſſamment ſon ſecours & ſon ayde, chantant ſa gloire: car qui pourra choſe aucune, ſans ſon ſecours, ou l'ayde de ſa grace?* O que de bonheur à la perſonne, qui en quelque maniere rend les actions de graces, de benedictiõs, ou loüanges, en reconnoiſſance des biens reçeus de ſa Majeſté. O que la mort de telles perſonnes eſt heureuſe, & plus pretieuſe que mille vies. Puis que leurs ames vont joüir au Ciel des lumieres, qu'elles ont apperçeu icy parmy les tenebres de la foy: & ſont affranchies des autres, qui affligẽt. Hé! craindriez vous dans cette eſperance, l'eſclat brillant d'un coup d'eſpée, dans un moment, beuvãt le Calice de la mort pour l'amour de Ieſus-Chriſt?

Exhortation à aggreer la mort.

Epiſt. 24. IE *vis dans un exil*, dit Seneque, *auquel le grand poid de mon corps m'engageant me detient. Voir-meſme encore que la fortune m'ait fait heureux, toutesfois je ſuis malheureuſemẽt deſſeichãt: & je ne m'eſtimeray jamais heureux, n'eſt que je me vois ravy par une mort heureuſe. Ie ne pourray plus eſtre ny malade ny priſonnier, ny je ne pourray plus mourir, lors que j'auray le bonheur de bien mourir. Souhaittez* Epiſt. 30. *donc tousjours une bonne mort, afin que jamais vous ne la redoutiez. Lors que l'heure inevitable de la mort ſera venu; partir de ce monde volontier, avec vraye paix interieure, c'eſt une affaire bien grande: & il faut garder d'eſpargner le temps pour l'apprendre. Celuy qui ne veut mourir, n'a pas voulu vivre. Perſonne ne reçoit la mort à ſon arrivée avec allegreſſe, n'eſt que durant fort long temps, à cette fin on ſe ſoit preparé. Et vrayement*, dit ce Es Prov. Philoſophe, *mourir pour une bonne cauſe eſt une honneſte turpitude.* Mais moy je dis, que c'eſt une choſe d'honneſteté tres-belle, à l'inſtant mourir pour à tousjours & à jamais vivre : puis que nous avons veſcu pour mourir.

Or pour quel fin devons nous vivre? S. Paul l'eſcrit aux Romains; Ieſus-Chriſt eſt la fin de la Chap. 10. loy : & ſpecialement de la loy de la mort, neceſſaire pour la juſtice de tous les fideles. Ny on ne peut eſtre treuvé digne d'heureuſe mort, n'eſt qu'on ait paſſionnement ſouhaitté la vie eternelle.

HISTOIRES.

Vn Homme devot meurt en la consideration de la mort, & de la Paßion de nostre Sauveur.

COnsiderez cette histoire, que nous avons appris de gens digne de foy, & que nous sçavons estre tres-veritable.

L'an 1216. un homme de rare vertu, Bourgeois de Dinant au Diocese de Liege, acheminé par devotion en la Terre-saincte, & en Hierusalem, visitant en sa ferveur de devotion les sacrez lieux esquels nostre Redempteur opera nostre salut en accomplissant ses mysteres; par l'ardeur de sa devotion, il les arrousoit de ses larmes: mais parvenu sur la montagne de Calvaire, ses souspirs & ses pleurs y redoublerent, considerant les ignominies & douleurs que nostre Sauveur y souffrit: son cœur en fut en telle angoisse, que pour respirer, il fallut des sanglots & des clameurs: & dit semblables paroles: *Tres-benin & aymable Seigneur Iesus, en reconnoissance des œuvres merveilleuses que vous avez fait pour moy, me prevenant en amour, que feray-je, que feray-je? I'ay veu les saincts lieux où vous avez celebré vostre naissance, & cōversé avec les hommes preschant le S. Evangile, & où pour nous asseurer de vostre Divinité, vous avez fait tant de miracles: & par la reverence & l'amour que je porte à vostre adorable Majesté, avec sincerité de cœur, en la foy, je les ay reveré & embrassé: mais quant à ce lieu tres-sainct par vostre mort, & vos plus grandes confusions & souffrances, mon ame ne peut supporter l'amertume ou l'horreur qu'elle endure. Que vous y ayez esté crucifie & blasphemé, que vous y ayez enduré la mort, & vostre costé percé d'une lance, pour nous donner les Sacremens & la vie eternelle.* Et s'escriant à toutes forces en cette consideration; ses veines vitales du cœur rompirent, & en tres-fervent & vehement amour pour nostre Seigneur, rendit son esprit.

Vn Prieur devot à la Paßion de nostre Seigneur, & faisant souvent le signe de la Croix, est treuvé apres sa mort l'avoir imprimé sur l'os de sa poitrine.

EN Allemagne, à Strasbourg, le venerable Pere Voluand, Prieur de nostre Convent, tres-devot à la Passion de nostre Seigneur, & principalement au mystere de la Croix, selon les certains

tains rapports que j'en ay reçeu, & se faisoit presque tousjours avec le poulce le signe de la Croix sur la poitrine. A Mayence, nostre Ordre n'y ayant encore Convẽt, il trespassa de ce monde chez les Freres Mineurs, & y eut sa sepulture. Nostre Convent de Strasbourg fit toutes instances pour transporter chez eux le S. Corps: mais en vain. Deux ans depuis, cette maison de S. François fut edifié en autre lieu : & nos Peres de Strasbourg sans opposition, firent la translation de leur sainct Prieur. Ils laverent ses os, & treuverent que celuy, qui tient & lie les cottes ensemble, & est comme l'escusson preservant de mal le cœur, estre surnaturellemẽt enrichie d'une croix, tres-artistemẽt formée. I'ay pris la peine de quarante lieuës de chemin, pour voir ce prodigieux miracle. Ie l'ay veu, au milieu de l'os, en relief, ayant les deux bras & la partie superieure de longueur egale, se terminants en forme de fleurs de lys recourbées, & la partie inferieure de longueur proportiõnée aux autres croix, avec la poincte, comme pour estre fiché sur un soubas.

Ce miracle, asseurement, signifie des grãdeurs de ce S. Pere. Cette Croix ne fait elle pas voir, que son ame eut le bonheur des stigmats de la passion de nostre Sauveur: ses fleurs de lys montrent sa virginité, & la pointe de la Croix, la memoire continuelle des souffrances de sa Majesté, avec la compassion & douleur qui affligea son cœur & son esprit, durant le cours de sa vie : estant transporté en ferveur d'amour pour Dieu.

Vne Fille par la meditation assiduë & fervente de la Passion, reçoit & porte une grande playe au costé.

EN Brabant, j'ay connu la cõscience d'une vierge doüée de prerogative de Saincteté; de laquelle on a prouvé par tesmoins tres-veritable de l'Ordre des Freres Prescheurs, que par ses meditations des playes & de la passion de N. Sauveur, une playe sanglante & grande luy en provint au costé, qu'elle la porta durant plusieurs annees, & que le sang en decouloit en grande abondance, & presque continuellement. Nous avons veu une quantité de ce sang, conservé dans un vaisseau de verre, estre de bonne odeur, en sa propre couleur, & sans aucune corruption ou alteration : nonobstant que passé long temps il fut gardé en ce verre : ce qui met en evidence la verité d'un si grand miracle.

Vn Chrestien esclave ayant tousjours l'ame affligé de compaßion pour nostre Seigneur crucifié, est treuvé en porter l'Image imprimé & formé en son cœur.

LA verité de l'histoire presente, advenuë de nostre temps, m'at esté monstré estre certaine.

En Barbarie un Chrestien esclave de grãde vertu & devotion, de sorte qu'il est justement appellé Martyr; & joüissoit tellement de la grace de son maistre, qu'il devoit avoir joye & contentement en son esclavage & en sa servitude: & nonobstant, se voyoit tousjours avec la face portant l'image des douleurs & angoisses de son ame & de son cœur. Son maistre un jour, en veut sçavoir la cause: & le fidele Chrestien confesse sa foy ingenuëmẽt, & dit qu'il avoit continuellemẽt en son ame la memoire des opprobres & souffrãces de Iesus-Christ nostre Createur & Sauveur crucifié, & qu'il en portoit en son cœur les stigmats. Cette franche confession de nostre croyance offensa tellement le barbare tyrã, qu'il en fut en grande colere, & dit, qu'il en vouloit voir la verité, s'il portoit Iesus-Christ crucifié ou son Image, ses stigmats en son cœur. Il fait donc venir sur le champ un des bouchers des tyrans faisans boucherie des Chrestiens, & commande qu'on luy ouvre la poitrine, & qu'on en arrache le cœur pour y voir ces stigmats, la Croix de nostre Sauveur. Voyez maintenãt le prodige merveilleux. Le Martyr offre son corps & son cœur aux souffrances, sa poitrine est ouverte, son cœur est coupé en deux pieces, & les barbares sont estonnez de voir une partie du cœur portãt l'Image de nostre Seigneur crucifié, de relief & en bosse, & l'autre, en avoir esté comme le cachet. Ils considerent ce miracle si admirable: & le tyran en reçoit heureusemẽt la lumiere de la foy, & le S. Sacrement de Baptesme avec sa famille.

Quelle merveille? C'est la promesse que les Prophetes ont annocé, faite par le Pere eternel en faveur de son Fils unique nostre Redempteur; disant, que, *s'il* *Esai.* 53.
mettroit son ame en remißiõ des pechez, qu'il verroit une longue posterité; tous les siecles futures porter les conversions des nations: *& qu'il auroit en sa main l'adresse de la volonté de sa Majesté divine.* Or donc, cette lõgue posterité, c'est que l'Eglise subsistera tousjours, malgré les portes d'enfer, joüissant de la presence de son Espoux Iesus-Christ, perpetuellemẽt en la tres-saincte Eucharistie, jusqu'à la fin, ou la consommation du monde, en se dilatant

tant parmy l'Vnivers. Et en ce, *qu'en sa main, la volonté de Dieu seroit accomplie*; c'est à dire, l'ordre de la divine predestination des esleuz: l'accomplissemēt des commandemens de Dieu & de son Espouse l'Eglise, par les fruits dignes de penitence, les œuvres de pieté & devotion envers Dieu, & de misericorde corporelle & spirituelle envers le prochain.

Si donc, *Abeilles mystiques, fideles*, vous joüissez du bonheur d'estre regie d'un vertueux & bon Prelat; venant à mourir: c'est à juste raison que vous vo⁹ deüeillerez, & pleurerez sa mort: & personne sage ne vo⁹ en arguera: voire mesme ceux qui s'esjoüiront du trespas d'un tel Superieur, seront justement blasmez (mesme de gens plus perdües) reputez & jugez meschants, & tres-pervers reprouvez.

Ce Traité des Roys des Abeilles, c'est à dire, des Prelats, terminant icy, suffira. Et pour traiter maintenāt de maniere plus agreable mystiquement des peuples des Abeilles, nous rangerons le tout, dans un autre livre: & cette distribution portera l'interstice d'une petite pose pour pouvoir respirer parmy le travail de cette œuvre.

Fin du Premier Livre.



LE



LE BIEN VNIVERSEL OV LES ABEILLES,

DV CELEBRE DOCTEVR THOMAS DE CANTIMPRÉ.

LIVRE SECOND.

LA republique merveilleuſe des Abeilles ſe void icy,diſtinguée en trois ordres, repreſenter la hierarchie de l'Egliſe univerſelle; en laquelle ſous le ſouverain Pontife ſucceſſeur de S. Pierre, en la condition de Paſteur univerſel, ſont les Eveſques, les Preſtres, & les autres Clercs: comme en l'Eſtat ſeculier ſous l'Empereur Romain les Princes, la milice, & les peuples ſe regiſſent : deſquels nous ne traiterons que par incident.

Le Texte donc, expoſé, ſera voir en la diſtribution des Abeilles en trois Ordres: premierement, la diſtinction neceſſaire és Monaſteres,de trois cōditions de perſonnes ſous un Superieur, à ſçavoir, des Anciens & des Officiers,de ceux du chœur,& des Freres Cōvers: & leurs qualitez & devoirs ſeront repreſentez en doctrine rare, en exemples merveilleuſes, & Hiſtoires prodigieuſes.

Les Anciens & Officiers des Monaſteres doivent eſtre de grande charité envers le prochain.

CHAPITRE PREMIER.

Les peuples des Abeilles ſont diſtribuez en trois ordres ou en trois parties;& la premiere eſt compoſée de celles qui ſont meres, & d'excellence de merite, & ſont plus grandes que les autres : Or elles preſident en chaque office, & és ouvrages.

COM-

COMMENTAIRE.



Ette premiere partie, ou ce premier ordre des Abeilles nous montre le degré, que les Officiers avec les Anciens, és Monasteres, doivent tenir : & en ce qu'elles ont la condition de meres de merite ; les Prieurs, Souppricurs, & autres Anciens & officiers, sont enseignez, de porter en leur ame, pour l'amour de Dieu, envers leur prochain des affections de mere : lesquelles asseurement ils concevrõt d'autant plus fructueuses & utiles pour leurs freres, que leur motif proviendra de la charité, plus pure & plus fervente pour sa Majesté divine.

Remarquez que S. Paul par son exemple, les exorte à adjouter aux grandes & fortes affections de Pere, les tendres & plus sensibles de mere ; traitant les Galates en ces termes: *Mes petits enfans que j'engendre derechef, jusques à tant qu'en vous, soit formé Iesus-Christ.* Chap. 4. Nostre glorieux Pere S. Augustin les advise à rendre ces offices de mere ; & en determine les principaux en sa Regle, disant: qu'il faut *accueillir les malades & infirmes, consoler les pusillanimes, & en patience les supporter tous.* O, que les Superieurs qui sont portez de compassion & pieté envers leurs Freres, sans exception de personne, seront comblez de bonheur ! O, asseurement, s'ils se conforment à S. Paul, disant ; *Qui est infirme, & ne suis-je pas de mesme? Qui est scandalisé, & ne suis-je pas bruslé?* 2. Aux Cor. 11.

Les Anciens des Monasteres doivẽt aussi estre eminens en merites ; à sçavoir, de plus grands merites que tous les autres : puis qu'ils sont en reverence plus haute, & en auctorité plus grande. Voyla pourquoy le Prophete les nomme, *peuples graves* ; c'est d'autant que nostre Seigneur est glorifié de maniere speciale par leur discretion, & que la S. Religion en est plus constante au bien, & plus loüable & honorable. Psal 34.

Ils sont fort bien representez, par les vingt-quatre Vieillarts de l'Apocalipse; puis qu'ils sont aussi seans sur des thrones: sonnans une musique tres-melodieuse des divines loüanges, ne s'estimãs d'autre merite, que de celuy qu'ils ont, selon la disposition de la divine misericorde de nostre Sauveur. L'Apoc. 4. & 5.

HISTOIRES.

Quelques Hommes illustres en vertu & merites.

AV Monastere de S. Matthias à Treve, j'ay veu avec admiration, le tres-venerable Vieillart Otton, lequel procura le salut des ames en la charge de Prieur de son Monastere plus de quarante ans; tousjours si zelée pour la gloire de Dieu, & pour la perfection de son service, qu'il se treuvoit journellement le premier à toute heure nuict & jour au Chœur, sans jamais s'appuyer, ou seoir: ce que la poussiere de son siege faisoit voir: estant perpetuellement dans les efforts d'attension à Dieu : ce qu'on voyoit clairement en ses yeux, & és autres dispositions de sa personne. Il parloit peu, estoit assidu en ses estudes, & presque continuellemẽt en oraison & meditation. Il avoit merveilleux soin, que rien des necessitez ordinaires ne manquat au Convent; & aussi par ce moyen il obligeoit ses Freres, à rendre en perfection tous les devoirs de leur vocation. Sur tout, il sollicitoit que les Novices fussent sous la rigueur de la discipline: pour les affranchir des lubricitez charnelles, & les former en bonnes meurs.

Ce sainct Religieux cacha genereusement sa maladie mortelle jusqu'au septjéme jour (qui fut celuy de sa mort) sans rien obmettre de ses fonctions ordinaires du Chœur & du Convent : jusqu'à tant que la forte fievre qui l'affligeoit, ne luy permit de se tenir en pieds: & alors seulement, fut porté en l'Infirmarie. I'accõpagnay le Medecin pour aussitost le visiter : & fut jugé n'avoir sa maladie que par ses excessives austeritez, ou par exinanition : ce pourquoy, nonobstant la saincteté du jeusne du Mercredy de la Semaine saincte, fut ordõné qu'il mangeast d'un poulet : ce que le sainct Homme refusa de faire en détournât la teste. Ie luy remontray qu'il ne pouvoit en bonne cõscience obmetre, ce que le Medecin luy ordonnoit licitement, selon le droit escrit. Alors, avec la face seraine, dit ces paroles: *Que la volonté de Dieu soit accomplie en moy.* Et puis s'estend les pieds & les mains au lict, levant les yeux au Ciel, & rend son esprit glorieusement en nostre Seigneur.

A Louvain en nostre Convent des Freres Prescheurs; j'ay tres-bien connu un autre grand Religieux, tât en saincteté qu'en science, & d'admirable ferveur de charité pour le salut des ames, appellé Conrard. Ayant à achever le cours de sa saincte vie, on le creut

ſans l'uſage des ſens & ſans parole quelque temps avant ſon tres-pas. L'heure donc venuë de ſon heureux partemẽt de ce monde, nous l'avons veu contre l'attente de tous, lever les yeux & les mains vers le Ciel, & avec la face remplie de tres-grande joye & lieſſe, ſe porter vers le Crucifix, diſant; *Seigneur emmenez mon ame de la priſon, pour confeſſer la gloire & les loüanges de voſtre nom.* Il reïtere trois fois cette priere tres-devotement, & puis baiſſant les yeux, rend heureuſement ſon eſprit à Dieu.

Le Pere Gervais, au meſme Convent de Louvain, me fut amy tres-cher & confident, il ſervit à Dieu en l'entiere & fervente obſervãce de noſtre Ordre, augmentant journellemẽt ſes grands merites, l'eſpace de trente-cinq ans. Ceux qui joüirent tousjours de ſa converſation, m'aſſeurerent, que par ſa faute ou par ſa negligence, il ne fut jamais, à perſonne, occaſion de meſcontentement. Ie l'ay veu & connu en effect, eſtre d'humilité & manſuetude telle, qu'il me faut avoüer, que jamais je ne recontray ſon ſemblable: & on le voyoit auſſi admirable en ferveur de charité, & avec des grandes tendreſſes de cõpaſſion pour le prochain. A ſa mort en l'agonie & en la deffaillance de ſes forces corporelles, on le voyoit en ſes yeux & par les geſtes de ſes mains, en joüir de bien grandes ſpirituelles: anhelant avec ardeur merveilleuſe, apres le celeſte bonheur. Vn Religieux luy parla pour la paix de ſon ame & de ſa conſcience: & il reſpondit en toute humilité & en grande devotion preſque en ces termes: *Vne paix certaine & fort conſtante eſt entre moy, & l'Autheur de noſtre ſalut: & je ne ſeray plus long temps, ſans joüir de la contemplation de ſa Majeſté Divine.*

En noſtre Convent de Gand, j'ay veu le Pere Gilles doüé de grande bonté. Chanoine de S. Omer, il quitta ſon benefice, pour ſe conſacrer au ſervice de Dieu en noſtre Ordre. Il fut tousjours dãs la reputation de ſainctеté, à cauſe de ſes larmes preſques continuelles, parmy le divin ſervice, ſes oraiſons particulieres, & ſes autres exercices de la vie religieuſe: leſquelles procedoient de ſa joye & de ſon allegreſſe ſpirituelle, & de ſon tres-ardant zele pour le ſalut des ames. On a teſté confirmé en cette croyance, ſur la fin de ſa vie, en cette maniere. Voyant qu'on travailloit pour lever la pierre du tombeau de ſon Frere, il dit, qu'il moureroit bientoſt, & qu'on l'enterreoit ſous cette pierre: & qu'alors on la pourroit remettre, cõme il eſtoit requis: ce qui fut accomply. La veille de ſa mort, requis de ſa diſpoſition; il dit: *Mon tres-cher Frere; Ie ſuis tres-bien: Paſſant de ce monde, je ne ſeray que trois*

jours en Purgatoire: & aussi-tost apres par la misericorde de nostre Seigneur, je parviendray à joüir de la gloire eternelle.

En l'Ordre des Freres Mineurs, j'ay veu un Docteur regēt en Theologie à Paris de tres-grande vertu : C'est le Pere Guillaume de Militona. Vn jour preschant en cette Ville, il fut une heure en silence, & puis, avec la face tres-seraine reprenāt son sermon, en la fin, dit l'Adieu au peuple, & trespassa en paix de ce monde.

En nostre Ordre, j'ay joüy de la presence du Pere Odon, Regēt en Droit, homme de grande bonté & sainćteté. Il ne vouloit user pour sa refection necessaire, de rien qui provint d'animaux : & se nourrissoit sobrement de choux & de poix. Dés son entrée en nostre Ordre, il apprit par revelation divine, le reste du cours de sa vie: qu'il revela à plusieurs Religieux, avant son heureux trespas.

I'ay veu le Ministre Provincial d'Alemagne des Freres Mineurs le Pere Conrard, enrichy de graces merveilleuses: & tres-fervent pour la veneration des Saincts, il fit des actions dignes de gloire.

Au Monastere de Cantimpré, j'ay conversé avec un Chanoine Regulier appellé Iean Bon-valet onze jours avant sa mort. Il fut de science grande, & doüé de rare bonté. Il vescut dés son enfance en tres-grande pureté de cōscience, durant un siecle. Les Chanoines qui l'avoient conversé plus familierement, me dirent, qu'à Paris, disciple du bien-heureux & celebre Docteur Pierre Chantre de l'Eglise de Paris, il fut affligé de tentations & de quelques doutes : & que priant pour en estre libre, les glorieux Apostres S. Pierre & S. Paul luy apparurent tres-manifestement : & par le soulas & la consolation qu'il reçeut de cette celeste vision, il en fut conforté pour vivre avec plus de joye interieure. Il a esté de ferveur merveilleuse pour la gloire & l'honneur de la Vierge Mere de nostre Seigneur : & entre autres vers qu'il composa à sa loüange, les suivans sont remarquables.

Fœlix Mater ave, quâ mundus solvitur à va :
Quæ genetricis Evæ, væ facis esse breve.

Par ces mots, la glorieuse Vierge Marie est salüée avec l'honneur, d'avoir delivré le monde des malheurs de l'eternité, causez par la premiere mere Eve: & en abreger aussi les temporels.

I'ay veu le Docteur Salomon, Predicateur grādement solemnel; qui fut, à cause de sa rare doctrine

& de ses merveilles, par toute l'Alemagne tres-celebre. En la fin, pour l'amour de Iesus-Christ il renonça à tous ses benefices, & en sa grande vieillesse se rangea en nostre Ordre des FF. Prescheurs, au Convent de Coulongne : où apres avoir conversé en grande mansuetude & benignité, comme un enfant, tres-humblement durant quelques années, trespassa de ce monde en grande sainĉteté.

Le Pere Helger, d'extraction noble, & tres-illustre en vertu, est digne de memoire. Il fut fils d'un Comte tres-puissant, & faisant profession de nostre Ordre dés sa jeunesse, quitta avec le monde des grandes Seigneuries & richesses, pour imiter la pauvreté & les travaux de Iesus-Christ. Depuis, estât Prieur, par ses macherations, labeurs, & jeusnes, il fut impuissant de cheminer à pied : & usoit d'un Asne pour sa monture. Vn jour au Chapitre Provincial, sur le poinct de confesser ses coulpes en presence des Definiteurs & des Prieurs, son Asne se prit à braire à toutes forces : & dit ces paroles; *Voylà mes Peres, que mon Asne m'accuse, & me proclame indigne & impuissant des devoirs de mon office de Prieur, ne cheminant à pied, mais me portant sur son dos, contre les statuts de nostre Ordre.* Ce qui fit sousrire aucuns, & les autres en furent esmeuz jusqu'aux larmes. Il fut confirmé en son office, qu'il administra heureusemēt jusqu à sa mort: & nostre Seigneur pour manifester ses merites, fit à son invocation plusieurs tres-grands miracles.

Vn des Peres du Convent de ce sainct Prieur susdit, appellé Cōrard, à mesme temps, fut honoré de la Toute-puissance divine de miracles innombrables, mesme durant sa vie: entre lesquels, il ressuscita trois morts.

Le Seigneur Raymond Guasco en la puissance des Tartares, par la valeur de ses armes, leur fait voir & ressentir celles des Chrestiens estre redoutables.

Vincent Evesque de Beauvais en son hist. liv. 30. ch. 146. & 147.

S. Antonin Archevesq; de Florēce 3. partie de son hist. tit. 29 ff 14.

SI s'engager aux fatigues de la guerre, & exposer son sang & sa vie pour la querelle de son Prince, & le salut de sa patrie, est chose digne d'honneur & de merite ; s'embarquer, pour parmy les milles perils, franchir les mers, se transporter dans une autre emisphere, & rencontrer toutes sortes d'incommoditez & de barbaries; O, que ces courages sont dignes, de loüanges & de merites ! l'Eglise en son douzjéme siecle, joüissoit en Orient, de plusieurs de ses fideles, qui avoient ainsi consacré leur vie, pour l'employer à effi-

efficacemẽt porter les armes, pour ſa defence contre les nations barbares & infideles. Ils eſtoient rangez ſous les enſeignes de divers Princes & Seigneurs: qui auſſi, par leur devotion exemplaire pour noſtre Sauveur & pour ſon Egliſe, les maintenoient en pied, avec cõſtance & perſeverãce en cette ſainĉte milice. Que ſa divine Majeſté rendit glorieuſe par forces heureux ſuccez: ſi admirables! que ſi on ne les voyoit provenans de la divine Toute-puiſſance, on jugeroit difficile de leur dõner croyance. Pour exemple; que trois cens Chreſtiens ayent deux fois deffait les Tartares, & contraint en plein jour, de quitter l'advantage de leur poſte, à meſme temps qu'ils eſtoient ſi puiſſants, comme les Indes, l'Etiopie, & tant d'Empires & de Royaumes (juſqu'à ceux de Poulongne & de Hongrie) firent voir, cedans à leurs armes; quelle merveille?

Ces barbares donc, dans l'admiratiõ des armes des Chreſtiens; un jour, voyans en leur puiſſance par un ſiniſtre accident de guerre, le Seigneur Raymond Guaſco, & un autre appellé Guillaume à Brunduſio, & admirans les perfeĉtions de leurs perſonnes, creurent pouvoir en eux, avoir le contentement de voir l'adreſſe, la generoſité, & la valeur des armes Chreſtiennes. Ils ſont condamnez à mourir, & on leur ordonne de s'armer & de ſe batre. Aucunemẽt armées, & à cheval, ils invoquent ayde & ſecours du Ciel; & reconnoiſſent qu'en effeĉt, montrer & faire reſentir à cette reformidable armée barbare la generoſité de leur courage, & leur valeur, que c'eſtoit le ſervice de l'Egliſe. Ils ſe deliberent, & ſe diſpoſent pour la vie eternelle, par la douleur & contrition de leurs pechez, & par la confeſſion, qu'on croit, que (n'ayans Miniſtre ordinaire) ils ſe firent: Et puis, apres les ceremonies, font mines de ſe rencontrer pour s'entrepercer de leurs lances: mais avec admirable impetuoſité fondent bruſquemẽt contre l'armée Tartare, y mettent ſi grande confuſion, & telle effroy, perçans ces barbares de leurs lances, & puis chamaillans ſur eux de leurs eſpées, que quinze meurent ſur le champ, & 30. en ſont treuvez griefvement bleſſez, avant que ces tres-genereux Heros rendent ſi glorieuſement leurs ames à Dieu, en eſpanchant leur ſang à ſon ſervice, & combatans pour l'hõneur & la gloire de ſon Egliſe. Noſtre Sauveur la veille de ſa Paſſion, apres l'inſtitution du ſainĉt Sacrifice de la Meſſe, ne demanda pas en vain à ſes fideles Diſciples, s'ils avoient à la main des eſpées; il ſemble qu'elles ayent eſté portez à cette ſuſdite occaſiõ contre ces cruels infideles: car les Ambaſſadeurs du S. Siege Apoſtolique, chez le grãd Cam de Tartarie, Religieux de noſtre Ordre, in-

informez de ces histoires & d'autres, qu'ils ont fidelement raportez, asseurerent, que par ces faicts d'armes, les Tartares en furent en telle terreur, qu'ils se deporterent d'attẽter l'execution de leurs desseins contre l'Eglise.

Vn Religieux se lamente apres une vision, navré d'amour & de compaßion, à cause de la mesconnoissance des hommes envers nostre Sauveur.

VN Religieux de grãde saincteté & devotion, de l'Ordre de Cisteaux, que je doute avoir veu, eut cette revelation tres-utile & fructueuse. En Brabant, à cheval cheminant un jour de grande neige, rencontra sur la campagne un enfant comme âgé de trois ans, tres-beau, seant en la neige, & pleurant avec clameurs. Ce bõ Religieux met pied à terre, prent l'enfant entre ses bras, & pleure avec luy, en demandant la cause de ses larmes. L'enfant arrestant ses cris: il insiste & demande de sa mere, s'il l'avoit perdu: mais l'enfant pour response augmente amerement ses pleurs, & ses clameurs. En fin il parle en semblables termes : *Hé, hé! comment ne pleurerois-je! pourquoy ne me lamenterois-je! ne voyez vous pas ma pauvreté & mes neceßitez, en ce, que je suis ainsi seant seul sur la neige, & abãdonné: Personne ne me reçoit chez soy, pour me loger.* Et le bon Religieux l'embrassant le baise, disant: *Mon tres-cher enfant ne pleurez plus, je vous porteray dans un logis, & je vous serviray tout ce qui vous sera requis.* Puis, pensant monter à cheval, l'enfant disparut entre ses bras. C'estoit le Fils de la Vierge, le Sauveur du monde. Alors le Moine parmy des tres-poignantes atteintes de douleur, avec cris & clameurs tombe sur la neige, pleurant si long temps, que son valet (qui l'attendoit au village voisin) treuva bon de le venir chercher: & le mit sur son cheval, pour le transporter à l'hostellerie. Où, requis de dire la cause de sa si cuisante douleur, & de ses pleurs; il se treuvoit impuissant de proferer autre chose toute la nuict, que ces paroles; *Hé! bon enfant, tres-beau enfant, pourquoy m'avez vous quitté? pourquoy vous estes vous en allé? Comment vous ay-je perdu?* Depuis, ce sainct Religieux fit le narré de tous poincts de cette histoire, & de cette merveilleuse grace à son amy confident, qui la communiqua à ceux, qui me la racõterent.

Si nous cõsiderons avec quelle ferveur & quelle ardeur d'amour & de devotion nous devons nous cõporter envers nostre Seigneur en son corps mystique, les pauvres

Re-

Religieux, & autres necessiteux, & comme il nous faut reverer & adorer sa Majesté en la tres-sainćte Eucharistie, & la recevoir avec feux & flammes de charité, & ardeur de contrition : & si ensemble nous remarquons comme sa Divine Bonté est mesconnu & traité ; nous verrons en effećt, que nos cœurs (si par le Sacrement de Penitence, ils ont peut estre la blancheur de la neige) aux occasions, on void que trop souvent & trop clairement en tant de personnes, que toute cette pureté est froide comme la neige, & qu'elle se fõd aussi aux premiers mouvemens des passions, & aux atteintes des tentations. Et n'est-ce pas recevoir nostre Seigneur en son humilité, qu'il avoit enfant entre les bras de sa Mere, sur la neige, & l'abandonner seul és rigueurs de l'hiver spirituel du monde? Nostre Sauveur a faim de l'accomplissement de la volonté de son Pere, & soif du salut de nos ames: & en ses membres mystiques, les pauvres, endure toutes sortes de necessitez. Reconnoissons donc, ce qui est de nostre devoir, & avec ferveur de charité, advisons en toute devotion & reverence, à dignement servir à sa Majesté.

Quelques merveilles & prodiges montrans les merites d'un Predicateur des premiers Peres de nostre Ordre.

L'Italie a veu tant de miracles & de prodiges, que nostre Seigneur a fait, pour seconder les predications de l'un des premiers Peres de nostre Ordre, nommé Iean de Vicence, qu'on le croit en merite, cõparable aux premiers Predicateurs de la Religiõ Chrestienne : & au Ciel joüir de la gloire, au rang des plus grands Saincts de l'antiquité. Parmy les innombrables miracles, on void, qu'il resuscita sept morts. Ie pense que la Divine Toute-puissance de nostre Seigneur opera tant & de si grandes merveilles, pour confondre l'heresie, qui alors infećtoit ces Provinces : & aussi pour montrer les merites des predications, austeritez, & travaux de l'Ordre des Freres Prescheurs, afin qu'ils fussent dignement reçeus parmy l'Vnivers, pour rendre à Dieu & à l'Eglise par tout, ses saincts offices, & ses predications de l'Evangile. Pour donc à cette fin cooperer avec nostre Seigneur, je raporteray icy quelques prodiges, publiques parmy la Lombardie.

Ce venerable Pere par ses tres-ferventes & fručtueuses predications, & à cause de tant de miracles, estoit de grande reputation, & parmy ses chemins journellement suivy d'une merveilleuse multitude de peuple se pressant pour

pour approcher sa personne, pour toucher ses habits, & reçevoir sa benediction : de sorte qu'il ne pouvoit faire ses chemins à pied: & specialement un jour apres son sermon dans un Village, pour se transporter dans une autre Paroisse, le monde le detenant, envoya mander à un certain Prevost de le pourvoir à cette occasion de sa monture. Pour response il dit, n'avoir qu'un cheval, qui ne souffroit que son maistre, & le valet qui luy faisoit service. Il est amené, le Pere fait le signe de la Croix sur la teste de cette beste (pendant qu'en fougue, elle respiroit feu & flammes) & dit ces paroles ; *Que Iesus-Christ Prince de paix te rend doux & traitable*. Or voicy le prodige ; le peuple à l'instant void cette beste, se fleschir les genoux en douceur & soupplesse merveilleuse, presentant le dos au S. Predicateur pour le porter : le monde present estonné de ce spectacle & de le voir porté vers le Village où il vouloit prescher. Ce Prevost susdit apprenant ce miracle, ne voulut plus ce cheval, l'offrant au service du S. Pere: lequel en usa durant plusieurs années : le portant prescher, & se prosternant tousjours pour le reçevoir & transporter.

Vn jour, apres ses travaux à prescher parmy la Province de Lombardie par tout les villages, retournãt à Boulongne les Bourgeois & la Noblesse le vinrẽt rencontrer, porterẽt un baldaquin de drap de soye sur sa personne par honneur, & avec joye l'introduirent en la ville. Il ne pouvoit empecher un peuple de luy faire cét honneur (n'escoutant en telle occasion aucune raison) & l'enfer s'esforça d'en user pour perdre ce tres-humble Pere. La Cour de Rome en ressent le vent, les Cardinaux & autres Prelats sont assemblez, pour empecher le sainct Predicateur de s'arroger les honneurs deües à sa Sainteté Apostolique: & on estoit sur le poinct de l'excommunier, lors que le sainct Evesque de Modena remontre au Pape, qu'il se falloit garder de precipiter censure cõtre une personne si venerable & si saincte. Et voyant qu'il n'estoit oüy; il se fait apporter les sainctes Evangiles, & trois doigs sur le sacré Texte, dit: *Ie jure sur ces sainctes paroles, avoir veu de mes yeux propres, ce Frere Iean en question, estant en chaire pour prescher, & qu'un Ange de la part de nostre Seigneur descendant du Ciel, mit une Croix d'or sur le front de ce sainct Predicateur. Et j'adjoute ; que jamais je n'eusse revelé cette vision à personne, si ce cas de la vergongne du Pape & de la Cour Romaine (qu'il faut necessairement eviter) ne se fut presenté: & ensemble excuser l'innocẽce d'un si sainct Homme.* Ce que le souverain Pontife ayãt oüy, en fut jusqu'aux larmes : & satisfait. Il fit informer des circonstances du faict à Boulongne: & l'innocence fut reconnuë,

nuë, & la calomnie confuse.

Le venerable Abbé de Blois Reginalde me racôta, que ce biẽheureux Pere Iean suivy d'une tres-grande multitude de peuple, entrant dans un Bourg, une femme tirant du vin dãs sa cave, monte & vient pour voir passer le S. Predicateur, pendant que son vin coule de sa tonne & trempe le pavement de sa cave: depuis voyant tout son vin espandu, & redoutant la grãde colere de son mary; en extreme amertume de cœur, avec larmes & clameurs, implore ayde & secours du sainct Homme: Il a compassion de son affliction, la benit, & luy commande avec confiance en nostre Seigneur de retourner chez elle. Or voyez maintenãt un prodige inoüy: Elle voit le vin auparavant espandu parmy sa cave, dans la tonne, comme devant: & en memoire d'un si prodigieux miracle, la tonne fut suspẽduë en l'Eglise de ce Bourg, que le susdit Abbé m'asseura avoir veu. Et encore un autre merveille.

Vn Païsant aux champs, me dit il, voyant un Aigle, & le desirant pour en faire present au sainct Predicateur, l'adjura au nom du Biẽheureux Frere Iean de l'attendre, & de se laisser prendre: & la beste sauvage obeït, est aprivoisé, & est donné au sainct Predicateur. Elle l'accompagne par tout, & preschant se tient proche de sa personne: puis, achevant, elle est voletant, & à sa façon comme benissant son Createur, avec joye & liesse. Le mesme Abbé susdit, me tesmoigna ces merveilles.

Vn Religieux de nostre Ordre, appellé Nicolas, me raconta, qu'estudiant en Droict à Boulongne, il avoit veu le Bien-heureux Pere Iean Vicentin, prescher un jour un tres-grand monde couronné presque tous de roses; & qu'à la fin du sermon, il les exhorta à considerer, que les fideles sont membres du corps mystique de nostre Seigneur flagellé, crucifié, & couronné d'espines: & qu'ils devoient avoir vergongne d'estre couronné de roses, voyans que nostre Chef est couronné d'espines. Puis dit; *l'excommunie, non les personnes, mais ces couronnes de roses, à cause du peché commis à les porter*. Et on portoit tel respect à sa parole, que depuis, personne n'eut l'asseurance d'en plus porter. Il advint quelque temps apres, qu'un enfant allãt aux nopces, portoit en la main une couronne de roses. Vn jeune temeraire, avec contumace, prit cette couronne, & lors qu'il se la mettoit sur la teste, à l'instant, par un merveilleux prodige, la voyla en feu & en flamme, tellement, qu'avant que cét insolent s'abaissa la teste avec les efforts de ses mains; tous ses cheveux furent bruslez, & fut ainsi puny de sa temerité: & le peuple confirmé au respect & en la reverence qu'il portoit aux paroles du sainct Pre-

dicateur, loüant Dieu si admirable en ses Saincts.

Vn autre Religieux de nostre Ordre m'asseura, qu'en la solemnité de la Translation de nostre Pere S. Dominique à Boulongne l'an 1233. ce Bien-heureux Pere Iean eut ordre, de se tenir aux pieds du sainct Corps, un Cardinal Evesque estant à la teste : Or voicy le prodige; au grand estonnement du monde present, ce Bien-heureux Pere fut une & deux fois transporté à la teste, & le Cardinal aux pieds, changeans ainsi miraculeusement de place : nostre Seigneur faisant voir la dignité de son Predicateur.

Auparavãt, à sçavoir l'an 1231. une autre merveille estoit vulgaire; qui est, qu'un homme de grande devotiõ logeant chez soy le S. Predicateur venant prescher en sa Paroisse, avoit une pie accoustumé de proferer certains mots, qui fut tué & mangé d'un valet : or depuis le sainct Homme provocant la pie de parler, en effect fut oüy du ventre de ce valet, une semblable voix à celle de la beste, formant la respõse qu'elle souloit donner : & plusieurs furent tesmoins de ce prodige.

Vn Pere de nostre Ordre invoqué en son absence, de son vivant, resuscite une Femme trespassée de trois jours.

LE Bien-heureux Pere Pierre, de nostre Ordre, en Espagne, estoit de si grands merites, que les miracles que nostre Seigneur fit pour en asseurer l'Eglise, sont innombrables : l'un d'iceux est tres-digne de memoire. Vn certain Clerc d'une Paroisse, logeoit le B Pere y venãt prescher, ayant sa fẽme fort facheuse. Vn jour, au matin, il la treuva mort en son lict, fut calomnié de l'avoir estrãglé, & selon la loy du Païs condamné, avec le corps mort de sa femme sur luy, d'estre enterré vif, pour ainsi mourir. Or avant qu'on le chargea, avec ce corps mort, encore de terre, dãs le tombeau, en la presence du grãd monde amassé à ce funeste spectacle, cria ces paroles ; *O! Frere Pierre, vous me promites la derniere fois que vous logeastes chez moy, de m'impetrer tout ce que je vous demanderois: maintenant donc, que me voicy innocent à la mort, ayez pitié de moy, aydez moy de vos merites & intercessions. Ie crois asseurement, que vous estes aussi puissant de me secourir absent, que present.* Voicy des merveilles; les Saincts, mesme durant leur vie mortelle, oyent les prieres, qui leur sont adressées, à mesme instant, & obtiennẽt de Dieu, ce que par leur entremise on requiert : un monde en est icy tesmoin

moin oculaire : car on void le corps mort de cette femme resuscité, se lever, sortir de la fosse avec son mary, parler & dire ; que par les merites de Frere Pierre, & pour tesmoigner l'innocence de son mary, elle estoit vivante. Il prent donc la main de sa femme, & la meine en sa maison avec joye & liesse, remerciant nostre Seigneur & Frere Pierre, d'une si admirable faveur. Ce mesme Bien-heureux en Espagne, resuscita encore durãt sa vie trois autres morts en sa presence : & fit d'autres miracles tres-grands presques innombrables.

En Frize, un celebre Predicateur, naturel de ce Païs, que j'ay veu, fort ancien, par ses tres-pieuses & ferventes predications, fit des merveilleux fruits parmy sa Nation. Elle estoit fort cruelle; pour exemple, lors qu'à cause de ses haines & inimitiez, quelqu'un estoit tué, les parens & amis pendoient le corps en la biere en sa maison pour seicher en l'aire, & ce jusqu'à avoir vangé sa mort, tuans un, ou plusieurs des parens & amis de l'homicide: & jusqu'alors, ils ne celebroient de funerailles. Or ce sainct Predicateur par ses continuelles & tres-ferventes predications & exhortations, porta sa Nation à un entier changemẽt de meurs, à toute humanité Chrestienne, mansuetude & douceur, & la deporta avec horreur de cette sanglante coustume.

I'ay connu beaucoup d'autres grands hommes en vertu & en merites, desquels plusieurs, fort zelez pour le salut des ames, attentoient tous moyens pour les bonnes œuvres de misericorde corporelle & spirituelle : aucuns trempãs en afflictiõs s'efforçoient à toute occasiõ de vaincre le mal, par les bons offices en patience heroïque : d'autres en pieté & grande pureté d'esprit en nostre Seigneur, à sa venuë, comme s'il eut esté un torrent inondãt d'eau, ces visites & consolations spirituelles les faisoient fondre en larmes, & perseveroient en ces ardeurs en prieres, implorans les divines misericordes : & plusieurs sur la fin de leurs jours, pleins de cõfiance en la misericorde de nostre Seigneur, joüissans de tres-ravissans & delicieux avant-gouts celestes, attendoient la mort avec joye & liesse, & en exultation spirituelle & jubilation.

Or, *Amy Lecteur*, soyez certain, que nuls de ces grands hommes de merite, ne penserẽt jamais avec croyance & confiance, que leurs graces & vertus, leurs soient provenus par les merites de leurs œuvres ; ains tous reconnurent leur bien proceder des graces & misericordieuses faveurs de nostre Sauveur : & n'avoient garde de relever leur joye & liesse d'arrogance ou de presomption : & aussi à la *Aux Rom. 12.* *Iob 21.*

à la mort, advisoient tous à se preserver des atteintes des ennemis de nostre salut. Que personne dõc, encore que de grande vertu, ne s'estime avoir acquis ses perfections; s'il ne veut s'exposer aux perils des tentatiõs & de sa ruine: puis que nous lisons, que mesme l'Autheur de nostre salut, apres ses jeusnes & prieres continuelles au desert durant quarante jours & quarante nuicts, se vid aux approches de l'ennemy, & oüit son outrequidance. Voir-mesme selon l'opiniõ d'aucuns, parmy les souffrances de sa Passion, & à sa mort, qui nous affranchit de l'enfer & de ses efforts, sa Majesté ne fut exempte de tentation.

Aux Hebr. 6. S. Matt. 27. *S. Matt. & S. Luc 4. Psal. 21.*



L'employ principal des Religieux.

CHAPITRE II.

L'autre partie de ces Abeilles est celle, laquelle durant la vigueur de son âge, fait beaucoup d'ouvrage: elles sont par quelque discipline sujettes aux meres, & ne font rien sans ordre des anciennes plus grandes.

COMMENTAIRE.



ON void icy, l'estat de la vie religieuse. Selon nostre texte dõc, ceux principalement qui joüissent encore de la vigueur de jeunesse, ou de pleine santé, és Religions ordonnantes les œuvres manuelles, les doivent rendre en temps & lieux, journellement, sur peine, selon la loy, au raport de S. Paul, de ne pas manger. Autremẽt, és Religiõs qui ne portent tels precepts; les loüanges de Dieu à chanter jours & nuicts, rendent les Religieux dignes du pain qu'ils mangent. Puis que ce divin service est composé de tout ce qui est plus noble és sainctes Escritures & és saincts Peres, comme voyent ceux, qui celebrent dignement tout l'office, porté par le Messel & le Breviaire; ceux qui le chantent jours & nuicts, ne travaillent ils pas *in verbo?* Toutesfois, ils doivent adjouter encore des meditations des sainctes Escritures, & les contemplations des biens

2. Aux Thess. 3. *1. Tim. 5.*

biens celestes & eternels és autres heures, journellement, avec les observances de la discipline reguliere : & faire le tout avec joye & allegresse. Or ces bonnes œuvres assiduëment exercées, auront pour fin principale le salut de nos ames, puis celuy de nostre prochain : & par le bon exemple de nostre vie, & la splendeur des vertus, avec ces loüanges de Dieu, & les prieres continuelles, à toute heure implorant ayde & secours: c'est faire au publicq tres-grands fruicts, & s'enrichir spirituellemẽt de grãds biens. Or se treuve-il pecheur si obstiné & endurci en ses vices, lequel considerant ces services de la Religion, rẽdus perpetuellement à Dieu, qui ne se sente dans des remors & des compõctions, le portant à vraye penitence? Et qui est si aveuglé & aliené de sentiment humain, dans les considerations des loüanges & benedictions des heures Canoniales, chantées à heures prefixes jour & nuict, qui ne se prosternera en esprit adorant la divine Majesté, & se deliberant à l'advenir de vivre en la crainte de l'offenser, & de se porter à son service?

Le monde subsiste, & les pecheurs reçoivent les effects de la bonté de Dieu, par le merite de l'Office Divin, celebré par les vertueux Religieux.

DE tous ceux qui sont vrayement de cœur & d'esprit Chrestiens, persõne ne doute, que ce soit par le merite des Chœurs religieux & devots, chantans le diuin serivce jour & nuict que le mõde subsiste, & que les pecheurs n'encourent les rigueurs des jugemens de la divine Iustice. L'oraison qu'ils font és Colectes (comme Ministres de l'Eglise) & en la Psalmodie, aux Hymnes, és *Pater noster* implorans l'ayde de Dieu à chaque heure, & la conversion à Complie, en requerant que sa Majesté divertie les effects de son ire, avec tãt d'obsecrations & aspirations mentales & vocales : cette oraison faite au nom de l'Eglise est de merite seulement connu à Dieu, & d'efficace, pour obtenir delivrance des malheurs, & tous bõheurs particuliers & communs ou publiques (car l Eglise sera tous jours exaucé) ce pourquoy l'Ante-Christe enlevera ce perpetuel sacrifice de loüange: autremẽt il ne pourroit reüssir en ses desseins, ny excuter sa malice. Et lors que le monde ne jouïssoit encore de ces suffrages, le Prophete Isaïe se lamentoit, disant à Dieu; *Personne ne se leve pour vous empecher:* à sçavoir, en prieres publiques, vous rendãt service de loüange, les benedictions, actions de graces, & obse- Esai. 64.

 cra-

crations. Voylà pourquoy aussi, il ne fit aucune misericorde aux Anges superbes au Ciel : & en la terre l'homme transgressant le commandemẽt, encourut les malheurs de son crime : comme depuis, les adversaires de la nature en Sodome : & les Idolatres & murmureurs d'Israël au desert.

Esai. 14. *Gen.* 3. & 19. *Exod.* 22 *nomb.* 11. 24. & 21.

HISTOIRES.

Vne saincte Religieuse asseure, que les Tartares tres-puissans & reformidables, n'affligeroient le Duché de Brabant: à raison des prieres, & du Service Divin religieusement rendu à Dieu en cette Province.

LEs Tartares presque durant le siecle 1200. firent des tres-cruelles & sanglãtes guerres parmy les Royaumes, Provinces, & Empires de l'Orient, & de l'Etiopie, & lors qu'ils faisoient leur cruauté sanglante, & leur horrible barbarie au Royaume de Hõgrie, & qu'ils attentoient de faire bresche sur celuy de Boheme ; un certain dans l'effroy, de crainte que les Provinces d'Alemagnes & le Brabant n'encourussent ces malheurs, vint treuver une Religieuse de grande sainćteté, & luy dit son ennuy & sa douleur. Elle l'asseura qu'il n'avoit que craindre pour le Brabant, à cause de tant de sainctes Ames qui y servoient à Dieu, principalement és Monasteres : desquelles les oraisons estoient vrayement des javelines, qui feroient bien-tost prendre la fuite honteusemẽt aux Tartares. Et comme il nous fut dit, ainsi fut il fait.

Psal. 47.

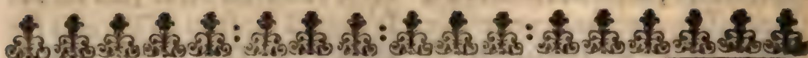
VN S. Hõme priant pour l'heureux succez des armes de la nation Flamãde, lors qu'en Walcheren, Isle de Zelande, elle estoit pour se batre contre le Comte Florent & les Zelandois sous le Roy des Romains Guillaume ; il eut cette response à sa priere : *Laissez humilier les superbes :* Ce qui se vid trois jours apres : où plusieurs innocens subirent la mort pour les pechez des autres. Leur mort fut leur Purgatoire. Puis que sans malice ils obeïrẽt à leur Seigneur, auquel il est certain qu'ils doivent le service de leurs armes. Selon qu'on nous a raconté ; alors la Mere dudit Roy, Machtilde, Comtesse de Holande, apres cette deffaicte, accompagné de deux Freres Prescheurs vint au champ de bataille, pour y secourir ceux, qu'elle y treuveroit encore vivãs : & guerir leurs blessures. Elle rencontra sur la place, une autre bonne femme, riche, qui estoit venu à mes-

à mesme fin, laquelle raconta à la Comtesse, que passant, un certain l'appella d'une voix pleurante; & que levant sa teste sur son giron & l'exhortant à reconnoistre nostre Createur & Sauveur de toutes ses forces, il leva les yeux & les mains au Ciel, & dit, que par contrainte il auoit pris les armes à cette fois, sans aucune volonté de nuire à quelqu'un, ny en ses biens, ny en sa personne: qu'il estoit blessé, & alloit mourir, & qu'afin que Dieu luy fit misericorde, dit, qu'il pardonnoit volontier à celuy qui l'avoit blessé: il desiroit avec grande ardeur le viatique, & encore qu'il n'avoit le bonheur de le recevoir reelement: que toutesfois il esperoit d'en recevoir la grace: & aussi-tost faisant le signe de la Croix, tres-passa en nostre Seigneur. Et cette venerable féme jura sur son salut, qu'à l'instant qu'il rendit son esprit, un oiseau de merveilleuse beauté, si grande, que la nature n'a rien de semblable, sortit avec une odeur ravissante, suave & delicieuse, de sa bouche, se guindant au Ciel. C'est une sentence de nostre glorieux Pere S. Augustin, que celuy qui à bien vescu, ne peut mal mourir.

Que les Abeilles mystiques donc, és Monasteres, employent leurs forces és travaux, ou à chanter le divin service, aux estudes des saintes lettres: qu'elles soyent ferventes en l'observance de la discipline reguliere: & ainsi feront exemple de grands fruicts au prochain, & preserverót les pecheurs de l'ire de Dieu, & de la rigueur de ses jugemens.



Du



Du bien de l'humble ſubjection.

CHAPITRE III.

Par diſcipline ſpeciale elles ſont ſujetes aux Meres, & ne font rien ſans ordre des Superieurs.

COMMENTAIRE.



Oicy l'humilité de la ſubjectiõ, & l'abnegation de la propre volonté : & en obſervant ces principes entieremẽt & conſtamment de cœur & de courage, on ſe verra exalté en joye: & joüir de la gloire d'abſoluë liberté. S. Paul nous en aſſeure, diſant, *La Ieruſalem celeſte, qui eſt noſtre Mere, eſtre libre.* *Au S. Paul 4.*

A ce propos une queſtiõ ſe preſente, qui eſt, pourquoy l'Egliſe conſeille & veut qu'un homme ſoit ſujete à un autre homme, puis qu'il eſt de cõdition raiſonnable, & crée à l'Image de Dieu, pour commander aux creatures irraiſonnables, & non pour s'aſſujettir les raiſonnables. Ce qui appert (dit noſtre glorieux Pere S. Auguſtin) en nos premiers parens & és Patriarches qui furent pluſtoſt gouverneurs de beſtes, que des hommes. Voicy leurs patentes: *Commandez aux poiſſons de la mer, aux vollailles du Ciel, & aux beſtes de la terre.* *De la Cité de Dieu 15.* *Au Geneſ. 2.*

La reſponſe à cette queſtion peut eſtre telle. Les anciens ſeulemẽt aſſujettis à Dieu, n'abuſoient nullement de la liberté qui leur eſtoit dõné de ſa Majeſté, & s'employoient à ſon ſervice en toute hõneſteté de mœurs. Mais depuis que les hommes vont ſe precipitans de pechez en pechez, & ſe veautrans és vices, de ſorte, que meſme parmy une tres-dure ſervitude, les en peut on retarder ou detourner. Cependant, au Deuteronome, noſtre Seigneur menace les enfans d'Iſraël de leurs pechez, en ces termes; *D'autant qu'en joye & lieſſe de ton cœur, à cauſe de l'abondance de toutes choſes, tu n'a pas ſervy au Seigneur ton Dieu: tu ſervira à ton ennemy, en faim, & ſoif, & aridité, & neceßité de toutes choſes: & je te mettray un joug de fer ſur le col.* *Chap. 28*

Voyez donc les menaces de noſtre ſouverain Iuge, & apportez la reverence & diligence que vous de-

De la Cité de Dieu liv. 19. chap. 15. devez à ſon ſervice. Qu'importe (dit l'incõparable Docteur S. Auguſtin) d'obſerver les ordres de qui que ce ſoit, à celuy qui va mourant, comme nous faiſons, pourveu que celuy qui commande, ne nous cõtraigne aux impietez ou aux iniquitez, puis qu'on rend ſervice plus heureuſement aux hommes, qu'aux vices.

Conſiderez la Majeſté divine, en la perſonne du Fils, reveſtu de nos miſeres, ayant quitté ſa gloire: pour nous reſtituer la vraye liberté, vouloir s'aſſujettir à ſes parens, & pour nos pechez, ſelõ le Prophete, ſubir ſi ſevere diſcipline *Eſai. 43. & 53.*

C'eſt donc ce que nous enſeignent tres-bien les Abeilles plus jeunes, aſſujetties aux meres, ne faiſantes rien ſans ordre expres. Voylà ce que les Religieux doivent és Monaſteres; renonçants à leur propre volõté, ne rien faire ſans licence ou commandement.

Reconnoiſſez auſſi, Ame religieuſe, l'autheur de noſtre ſalut Ieſus, eſtre venu en cette valée de miſere, non pour faire ſa volonté, mais pour accomplir celle de ſon Pere: & à cette fin avoir eſté obeïſſant juſqu'à la mort. At-il les mains ny les pieds libres, pendãt en Croix? y peut il ſeulement ſe mouvoir, parmy ſes horribles douleurs, ſon ſacré corps? il n'a que la voix libre pour prier.

Ie vous aſſeure, ma chere Ame, que le ſerviteur eſt criminel, qui apres avoir conſideré les ſouffrances que ſõ Seigneur a enduré pour luy faire exemple d'obedience, ſi de toutes ſes forces en diligence, il ne ſe porte à l'imiter. Vous n'aurez pas dõc, main levé pour donner, les pieds pour vous tranſporter, ny aucun membre pour faire aucune choſe ſans ordre: mais totalement attachez à la Croix de la ſaincte Penitence, vous aurez ſeulement la langue jouïſſante de liberté, pour chanter jour & nuict les loüanges de Dieu, & les actiõs de grace: pour vous confeſſer, & accuſer au Chapitre: & pour faire vos prieres. Si vos yeux ſont tentez de curioſitez & de voir les vanitez: conſiderez les yeux de Ieſus voilez. Contre la tentation d'oüir les vains diſcours: voyez les opprobres & ignominies qu'il reçeut en patience. Si vous deſirez joüir des ſuavitez d'odeur; ſa Majeſté a enduré la puanteur des crachats couvrans ſa face. Contre voſtre gourmandiſe: le fiel & le vinaigre de la Croix doit ſervir d'antidote. Si vos mains ſe veulent porter aux actions ou attouchemens illicites, ou ſi vos pieds pour ces fins, vous veullent tranſporter pour voir les regions ou Provinces eſloignées: voyez que N. Seigneur eſt attaché à la Croix avec les pieds & les mains percez: & que voſtre bonheur conſiſte en ce qu'en toute maniere, vous ſoyez conforme à ſa Majeſté crucifié, en ſilence & en eſperance, qu'apres la compaſſiõ vous

joüirez de la gloire.

Or touchant la tentation, sous tel pretexte que ce soit, de quitter son Monastere ou sa Province, il faut que le Religieux considere la fille de Iacob Dina en asseurance parmy ses Freres, mais pour avoir veu les fémes d'une region estrangere, voylà qu'elle encourt le malheur de perdre sa pudicité. Et encore que ce soit, d'abord, par violence; depuis toutesfois, on la caresse, & elle consente à son malheur.

Au Genes. 34.

Mais si vous dites, que vous n'avez que faire ny de Sichem, ny de Hemor, ny des amertumes, ny des travaux & labeurs mondains: que vous ne voulez retourner ny aux marmites, ny aux aulx ou oignõs, d'Egypte, pour y faire & cuire des briques: parmy les varietez des miseres, pour y rendre vostre cœur & vostre esprit amere, & à estre converty en fiel d'aspide; Mais que vous recherchez avec les ames pieuses & devotes, d'estre chargé du doux joug de nostre Seigneur, pour porter sa Croix, & pour la planter au delà de la mer: pour aller en pelerinage aux Lieux saincts, & vous transporter où l'Eglise exhorte ses fideles de s'acheminer: & que par les indulgences de coulpe & de peines, vous joüirez avec asseurãce de la remissiõ de vos pechez.

Or que le Religieux ne se trõpe, se promettant le Ciel par cette voye (sans deuë licence & contre son vœu) il est pieds & mains attaché en Iesus-Christ par sa profession à la Croix de la Religion. Qui le peut detacher & luy donner la liberté de cheminer? Peut estre, direz vous, que nostre Seigneur dit à S. Pierre & à ses Apostres en la resurrection de Lazare, *Délies-le & le laissez aller.* Et vous demandrez aussi pourquoy le Vicaire de nostre Seigneur, le Pape, ne pourroit dispenser. Vous dites biẽ, que tout ce qu'il délie en terre est ratifié au Ciel: mais voyez si vous en avez la cause legitime & suffisante, & si vous n'en avez pas fait croire à sa Sainctetè: car tant s'en faut, que ce seroit dispence. Il ne faut pas penser que le souverain Pere de nos ames, fasse des dispenses sans cause raisonnable: encore qu'elles semblent souvent moins justes. Puis que comme à S. Paul, encore que toutes choses luy soyent licites: toutesfois elles ne sont pas tousjours expedientes.

S. Iean 11.

1. Cor. 6. & 10.

A l'occasion de cette sentence, aucuns ont voulu impudemment, flatter le S. Siege, disans que son authorité pouvoit sur tout le droit positive, en ce qui est de negative: ou ils rapportoiẽt la simonie: que le vieil & nouveau Testament descrient & deffendent. La lepre de Giesi montre la gravité de sa malice absolute: comme aussi l'imprecation de S. Pierre sur l'argent & la personne de Simon, dont ce vice tire son nom.

Au 4. des Roys c. 5

LE venerable Docteur Guiart Evesque de Cambray en presence du Pape, à Lion, interrogé par l'un des plus grands Prelats de l'Eglise, comme par ironie s'il croyoit que le Pape peut cõmettre simonie, le S. Evesque avec un regard venerable & plein d'asseurance, dit; *Ie ne le crois pas, tres-sainct Pere, mais je suis tres-certain, que plustost, un plus vile que le Pape le peut, cõme moy, ou quiconque de tout le monde: & si vous en doutez, ou si peut estre vous simulez: je vous le prouveray manifestement, par le vieil & nouveau Testament.* Ce que le calomniateur entendant, n'apporta pas d'opprobre. Mais aussitost, comme surpris au mot se teut, voyant bien que l'homme estoit capable de prouver son dire par toute voye, ou raison & auctoritez.

Que personne donc des Superieurs ou Prelats és dispenses (mesmes parmy les causes dignes de dispenser) apporte pour raison sa volonté, ou son bon plaisir. Mais si la necessité de l'Eglise les requiert, qu'elles soyent faites avec tres-grande moderation : selon que le temps, le lieu, & la personne a besoin. Que le dispensant ne permette nullemẽt d'estre deçeu: & que celuy qui par force exige sa dispense, ne se trompe: car c'est le peril d'un mesme malheur ou decevoir, ou estre deçeu.

POur exemple, de nostre temps fut inventé un nouveau genre d'apostasie, qui deçeut mesme, plusieurs des Ordres si nobles, & si sainctes, des Freres Prescheurs & Freres Mineurs, lesquels n'estimãs les fonctions de leurs estats & de leurs Ordres, impudemment se rangent és Palais des grands Prelats, afin, ou par la predication de la Croisade, ou pour d'autres affaires d'estre exempts d'obediẽce à leurs Superieurs ordinaires. O que cette exemption est estrange! ô qu'elle est perverse & extrémemẽt esloigné de toute pieté & religion! voylà pourquoy aussi on a veu, par la juste vengeance de Dieu, que les affaires administrées par telles gens, ne reüssissent presque jamais, à fin deüe ou bonne.

Les bons Prelats ou autres Superieurs, feroient bien mieux, de commettre aux Superieurs des Ordres des Freres Prescheurs ou des Freres Mineurs (qui connoissent tres-bien de veüe leur troupeau) d'assigner tels qu'ils connoistroient de conscience plus asseurée & plus puissans pour les charges: & qui ne rechercheroiẽt, non leurs interests: mais seulemẽt ceux de l'Eglise, ou de sõ Espoux Iesus-Christ. Et je me promets devant Dieu pour tels, donnant pa-

parole d'asseurance, que si les deües affaires de l'Eglise ne prosperét par leur entremise, je veux estre treuvée imposteur.

HISTOIRE.

Revelation merveilleuse des Croisades.

ENcore que nostre digression soit longue, elle est cependãt tres-utile, & n'attediera point. Puisque que nous avõs dit cy-dessus quelque chose des pelerinages de la Croisade, en voicy une visiõ tres-memorable, que j'ay appris d'un Chanoine de Lille appellé Fulco, icy mẽtionné, homme fort pieux & religieux. Il me dit, qu'un tres-saint Hermite au Diocese de Beauvais l'ã 1141. l'Vnivers estãt affligé d'une horrible famine journellement, par tout, jonceant la terre de corps morts des hommes; se lamentant avec larmes de compassion, sur une si grande calamité & desolation: se pleignoit de ce que la divine Misericorde abandonnoit ainsi son peuple, le flagellant si severemẽt sans remede: une nuict, pendant qu'il perseveroit en cette complainte, un homme luy apparut, fort ancien, & grand de sa personne, disant; qu'il se leva, & dit la Messe, *Salus populi ego sum*. L'Hermite respõd, qu'il n'estoit loisible de celebrer avant le jour. Sans delay (dit la personne) il faut que tu celebre. Il obeït tout tremblant, se reveste; & apres l'Evangile & l'Offertoire. Cét homme vient à l'Offrande, & presente un vaisseau plein d'espits. Puis, commande de transporter le livre à l'autre costé de l'Autel, & de commencer la Messe. *Nos autem gloriari oportet in Cruce Dñi nostri Iesu Christi:* & à l'Offertoire, l'Ancien presente pour offrande, un vaisseau plein de faschines de divers couleurs, avec le signe de la Croix. Et fit derechef reporter le livre à l'autre costé de l'Autel, & dire la Messe de *Requiem:* & pour Offrande presenta dans un vaisseau, une teste de mort sanglante. L'Hermite en horreur extréme, & en grand doute, si cette vision estoit de Dieu. Cét Ancien respondit à sa pensée: Ie suis l'Apostre S. Pierre, dit-il, envoyé à toy pour te faire voir, ce qui doit estre au temps à advenir. Vous avez eu compassion du genre humain en cette mortalité, & Dieu vous at exaucé; en signe de quoy j'ay presenté à l'Offrande des espits: & avant la fin d'Aoust, vous verrez qu'une mesure de grain qu'on vẽd vingt souz, s'achétera vingt deniers. L'autre Offrande, de ces fascines avec leurs Croix, signifie divers Pelerinages, ou diverses Croisades: & la troisjéme cette teste de car-

Liv. ch. 22.

carcasse, signifie un temps en la fin de ces jours, auquel sera telle mortalité, que jamais ne fut, depuis le commencement du Christianisme. Et la vision disparut. Laquelle fut verifiée, premieremẽt quant à l'abondãce de la moisson: comme aussi ces croix de diverses couleurs eurent en effect leur presage accomplie, par les Croisades preschez cõtre les Albigeois. Et lors une tres-saincte Recluse en Brabant vid aussi des Croix diversement coulourées par tous les cantons du monde : & furent veües de plusieurs, lors que les Legats de l'Eglise l'armerent pour la seconde expedition, à fin entierement d'extirper cette heresie. Et moy le moindre de tous les fideles de nostre Seigneur, l'an 1246. lors que le tres-pieux Roy de France S. Loüis reçeut la Croisade d'outremer, je vis au Ciel une Croix tres-lumineuse, de clarté semblable à celle des astres, & jamais je ne pense avoir veu Croix en aucune matiere plus accomplie en sa forme : je la voyois parfaitement en longueur de huict coudées. Le Ciel estoit lors fort serain, & en nostre horison entierement d'une couleur.

Quant à la varieté de couleur des Croix; nous l'avons veu és diverses Croisades de nostre tẽps. La premiere fut contre les Albigeois, la seconde contre les Sarazins pour la Terre saincte, la troisjéme contre les Albigeois, la quatriéme contre les Heretiques appellé Stadingi, que le Duc de Brabãt Henry deffit, la cinquiéme fut encore pour la Terre sainte, la sixjéme contre la ville d'Aix, laquelle s'opposoit sottement, contre Guillaume Roy des Romains, esleu Empereur, pour le Schismatique Frederic, auparavant Empereur. La septjéme fut contre Heselin & ses cõplices heretiques, en Italie, qui affligea fort l'Eglise. Tãt de faschines de Croix, de tant de couleurs: signifioient ainsi, tant de Croisades.

Quant à l'Indulgence qu'on prescha, que ceux qui reçevoient la Croisade gaignoient, personne des fideles ne doute que ceux qui sont entieremẽt & vrayement penitens & confessez, n'ayent l'indulgẽce de tous leurs pechez: & dans la volõté & le desir qu'ils ont, lors que l'occasion se presentera de mourir pour la foy, ils reçoivent vrayemẽt remission de la coulpe & de la peine de tous leurs pechez: Ie suis certain de tout cecy, & de tout ce que sa Saincteté commãde de faire par ses Legats. Mais quant à ceux qui se deschargent de leur Croisade, moyennant quelques deniers, dont la somme n'est presque le dixjéme denier de leurs biens, ny le vingtjéme, ny mesme de leurs meubles le centjéme : lors que le chemin leur déplait, ou que leur gain cesseroit, ils supplient des dispenses par les Legats: or que par le moyen de

de si peu d'argent, qu'ils soyent satisfiez & libres de leurs pechez: telles lettres ne sont creu, si efficaces, à raison de l'insuffisance de la cause.

O que les Moines de Cisteaux & autres semblables, qui en abstinence perpetuelle, si longues jeusnes, & avec petite refection, dans un silence continuel, couverts d'habits rudes, avec frequentes disciplines severes, veilles & autres exercices monastiques, sans presque point de soulas, sont de grands merites! & cependant ne reçoivent lettres de la remission de leurs pechez. Ie crois à sainct Pierre, qui nous asseure, que nous devons adviser par bonnes œuvres, à rendre certaine nostre vocation. Et S. Paul dit, que sa divine Majesté rendra à chacun selon son labeur. Ie dis seulement des Freres Prescheurs, qui portent parmy l'Eglise universelle

1.Cor.3.

(cheminãs à pieds, sans avoir autre chose que les Epitres de sainct Paul, en pauvreté) la parole de Dieu de village en village: Et des Frs. Mineurs couverts d'une seule tunique, sans chape, ceins d'une rude corde, à pieds nuds, foulans la neige comme si ce n'estoit que laine, mendians journellement leur pain comme pauvres: ils ont bien à plus juste titre remission de leurs pechez, que ceux, qui s'en asseurent par quelque apparence. Comme nostre Sauveur porta sa Croix, aussi le bon Larron porta la sienne: & le Larron obstiné en fit de mesme: Mais les succez en furent bien differens. Ce que nous voyons encore, puis que plusieurs bonnes ames sont attachez en nostre Seigneur à la Croix des souffrances, & que d'autre part, tant d'ames reprouvez se treuvẽt aussi crucifiez: mais helas! sans aucuns fruits.

HISTOIRE.

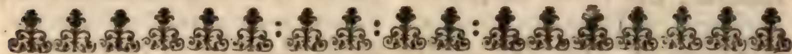
Devotion indiscrete de la Croisade, ou du Diable, par des Enfans, & des Bergers.

NOus avons veu l'an 1213. des troupes innombrables d'enfans prẽdre le chemin de Hierusalem, avec la Croix, deçeuz de l'esprit trompeur, & perir malheureusemẽt en divers lieux: desquels une tres-grande multitude, charmez par quelques Magiciens, furent vendus, & livrez en la mer, aux Sarazins.

Depuis l'an 1251. tres-grand nombre de Bergers, assemblez de diverses regions & provinces sous pretexte de la Croisade, incitez par la malice d'aucuns, se banderent contre les Gens d'Eglise, & s'emporterent à tels excez, qu'en plusieurs Provinces de la France, ils

ils se saisirent des villes & des peuples, & s'efforcerent de les destruire: tellement qu'ils attenterent mesme sur Paris & Orleans, où plusieurs Ecclesiastiques moururent par leurs mains meurtrieres. Elles en eussent perdus beaucoup plus, s'ils n'eussent fait d'efforts contre les autres : puis qu'ils entrevenoiēt avec eux pour perdre les ministres sacrées de l'Eglise: mais les laics avec les Ecclesiastiques se voyans envelopez dans les mesmes malheurs d'une playe cōmune; & nostre Seigneur voulant punir ces sacrileges: ils furent divisez, & subirent des punitions dignes de leurs demerites. Voyez d'icy, comme facilement l'Antechriste treuvera des peuples pour le suivre, mesme dans le Christianisme.

Que les fideles Abeilles mystiques donc, és Monasteres, embrassent la discipline sous les anciens, & ne fassent rien sans leur ordre ou licence, afin, apres avoir esté icy humilié, dans la vie future qu'ils soyent exaltez : & que par leurs devoirs temporels d'obedience, ils ayent le bonheur d'eternelle liberté.



Les Laics ne peuvent accuser les Clercs qu'avec reverence.

CHAPITRE IV.

La troisjéme partie des Abeilles, qu'on dit estre noires, sont sans aiguillons & imparfaites.

COMMENTAIRE.



ICy se void la condition des Freres Convers, ou Laics és Monasteres; ils sont sans aiguillon: puis qu'ils n'ont voix d'accusation au Chapitre cōventuel, n'est en celuy, qui leur est fait en particulier: ou ils se peuvēt bien proclamer. Car, selon S. Paul, contre un Prestre, il faut se garder de reçevoir facilement accusation. Et les loix ont decreté qu'on n'admette facilement tesmoignage de gens Laics, contre un Ecclesiastique, n'est qu'ils ayēt avec eux à mesme fin, des Prestres: mais cette loix est principalement pour les seculiers, puis qu'és Monasteres, par la grace de nostre Seigneur, entre les Freres Convers & les Clercs, on ne treuve de hai-

Es Act. chap. 8.

haine ou inimitié, comme on rencontre parmy le monde.

Les Anciens remarquerent entre cinq ſortes d'animaux, ſe retreuver grãde haine. Les premiers ſont l'homme & le ſerpent, puis le Gryphon & l'Elephant, apres entre le Loup & l'Agneau, le Corbeau & le Renard, & entre un Chien & un Chat : & je treuve une ſixjéme haine, qui eſt entre un Laic & un Preſtre : dequoy je puis produire pluſieurs exemples.

HISTOIRE.

Emulation des Freres Convers, & leur ruine.

EN France, de noſtre temps, dãs un Ordre des plus grãds, advint des malheurs, qui doivent faire exemple ſalutaire aux Monaſteres. Les Freres Convers ſe dreſſerent un Dortoire grand en magnificence, qui fut occaſion aux Moines, ou pour leur neceſſité, ou par emulation, d'en edifier un plus ample & plus ſomptueux: ce qui fut cauſe, que les Freres en conçeurent tant d'indignation, qu'ils en maltraiterent l'Architecte, & le tuërent. Ie ſuis confus eſcrivant la ſuite de ces malheurs. Les homicides & leurs complices furent apprehendez du bras ſeculier, & ſelon leur forfait traitez & punis : & ceux qui eſchapperent, ſeparez pour le reſte de leur vie, firent penitence de leurs delictes.

Quelle merveille donc, ſi les Freres Convers, cõme imparfaits, ſont à l'exemple de cette troisjéme partie d'Abeilles, ſans aiguillon, ou droit d'accuſation contre les Clercs: leur condition requiert tel ordre ou reglement.



Du



Du service des Freres Convers.

CHAPITRE V.

Ces Abeilles noires sont comme en subjection ou protection des autres, & au service des premieres & vrayes Abeilles.

COMMENTAIRE.

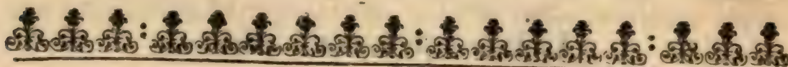


Ve les Freres Convers n'ayẽt pas d'indignation, d'estre appellez en nostre exposition, comme sujets ou serviteurs des autres Religieux; car encore que les œuvres, que par leur profession ils doivent és Monasteres, soient serviles, ils ne sont pas pourtant proprement serviteurs: aussi le Texte, ne les dit pas serviteurs, mais comme serviteurs: ils sont vrayement freres & non serviteurs. Toutesfois, qu'ils se gardent bien de mesconnoitre leur condition; qu'ils sçachent, qu'ils doivent se comporter en sujets & inferieurs aux autres: qu'ils apprennent à porter tousjours reverence deuë à la dignité des Clercs, & qu'ils se gardent de se preferer à eux, ou de s'esgaler.

HISTOIRE.

ON dit que le tres-venerable Abbé de Clervaux S. Bernard, un jour de la moisson voyãt un Frere Convers travailler devotement plus que ses forces ne permettoient, asseura ce Frere, que perseverant en sa ferveur aux travaux & labeurs, qu'il n'avoit plus à craindre de purgatoire apres sa mort. O, que celuy là est heureux, qui pour quelque peu de labeurs attent la mercede de recompense eternelle. Et S. Paul nous dit, que *de nos tribulations, ce qui est legere & d'un momẽt de durée, opere en nous un poid sans mesure, d'eternelle gloire.* Que les Religieux Clercs donc, reconnoissent les Convers comme leurs Freres, & qu'ils les honnorent comme compagnons, & ne leurs permettent de leur faire des services extraordinaires, n'est

que la necessité les requiert: & autant qu'ils les verront plus promptes à les rendre, qu'ils les reçoivent avec autant plus de contrarieté & de repugnance. Les proverbes nous asseurent que le superbe est talonné de l'humilité : & que cette vertu comble de gloire ceux qui la pratiquent. Chap. 29



Les pervers Freres Convers doivent estre chassez.

CHAPITRE VI.

Les Abeilles chassent les premieres tardives en leurs ouvrages, & sans clemence les tuënt.

COMMENTAIRE.



Omme les bons Freres Convers & bien instruits, sont dignes d'hōneur & d'amitié mutuelle : de mesme les pervers & superbes doivent estre chargez de reprimēdes & de confusion ; puis que l'habit seul leur donne le nom de Frere : estants par le peché asservis à tres-vile & damnable genre de servitude. Il faut que sēblables en leur labeur, soient chassez, & dans leur rebellion, tardifs, doivent estre sans clemence flagellez. C'est d'iceux
Eccl. 33. que la Sapience dit; *A manger & le foët & la charge à l'asne: le pain & la discipline & l'ouvrage au valet.* Et puis plus bas: *Au serviteur la torture & les sceptes: envoyez-le au travail, & qu'il ne soit oisif. Ce qui se fait*, selon S. Augustin, *non cruellement ; mais misericordieusement: afin que par contagion pestilentiele, plus grand nombre ne soient perdus.* Car la mauvaise coustume prevaillante, les autres journellement, ne se ressentiront ils pas du mauvais exemple ? & ainsi le Superieur dissimuleroit cruellement: & punira misericordieusement. Et selon la Regle S. Benoist, tels doivent estre excommuniez : & traitez selon leur démerite. Et ou le Texte porte, qu'il faut tuër ; nous disons, flageller, corrigeans la severité de l'exemple, au terme : encore que toute flagellation soit mortification, selon S. Paul, ordonnant que nous ayons à mortifier nos corps.

Que les pervers Frs. ne se meuvent d'indignation contre moy, pendant que j'advise, qu'il faut les Coloss. 3.

Chap. 33. les contraindre aux travaux. La Sapience asseure, que, *loisiveté enseigne de grands maux.* Les grandes
2. Des Roys 11. guerres de David ne peurent sur sa personne, rien de semblable, à ce que fit loisiveté. Que diray-je donc de ces paresseux? Croyez moy, je parle par experience; j'ay veu és Monasteres tels, qui parmy les travaux & labeurs vivoient sainctement, & dans la paresse ou les offices, cóme en liberté, se laisserent emporter à faire une cheute irreparable.

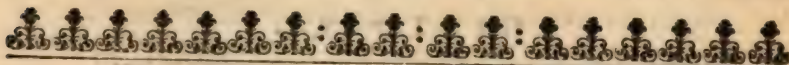
HISTOIRE.

Dieu exauce un grand Seigneur, priant de mourir esclave parmy les Barbares.

L'Armée Chrestienne contre les Sarazins, environ l'an 1203. en la Terre saincte, apres diverses grãdes batailles, & deffaites d'une part & d'autre, contraignoit les infideles de quitter les frontieres des Chrestiens: dont ils s'estoient emparez. Et parmy les prisonniers Catholiques, alors en la puissance des Sarazins, se retreuverent deux Escuiers, l'un François, l'autre Brabançon, avec un grand Seigneur: lesquels, l'espace de trois ans, furẽt contraints, nonobstant leur naissãce noble, de travailler de leurs mains. Vn jour (comme depuis l'un me raconta) que par les trop grands travaux, pour reprendre leurs forces, ils estoient couchez par terre, aux ardeurs du soleil; ces Escuiers avec souspirs souhaitoient leur liberté, & leur retour dans leurs Païs. Et ce Seigneur leur dit; O miserables! quels sont vos desirs? peut estre que vous retournerez en vostre Païs, & parmy les injures du pauvre peuple, vous vous verrez plus miserable, que vous ne fustes jamais: mais icy, si vous voulez, vous pouvez attẽdre tres-heureuse fin de vostre vie. Et lors se mit en genoux levant les mains & les yeux au Ciel, & dit; Nostre Createur tout-puissant, mõ Dieu, ne me dõnez jamais, de retourner en ma Province: mais, apres que j'auray fait penitence de mes pechez, qu'on me laisse icy, attendre la mort. Si cette constance est admirable, la disposition de nostre Seigneur de la persõne de ce Prince, est encore plus merveilleuse. Nous avõs veu ces deux Escuiers, peut estre plus affligez de maux chez eux, qu'ils n'estoient dans leur captivité. Et quant à ce tres-noble & bien-heureux Seigneur; apres que le Roy de Hierusalem, & plusieurs autres grands Princes, eurẽt travaillez pour sa delivrance: ils ne la peurent jamais obtenir. D'avantage, l'Escuier qui l'accompagna, & qui m'a raconté cet-

cette histoire, me dit, qu'apres ses tres-griefves labeurs du jour ; la nuict, il employoit tant de temps en genoux à prier, qu'il s'en rendit la peau dure comme celle d'un chameau.

Que ceux donc, qui ne songent qu'à se dõner du bon temps, prenne garde à ne tomber, dans un instant, aux enfers. Mais aussi ceux *Iob 21.* qui en la crainte de Dieu vivent en souffrance & travaux, doivent esperer d'oüir ces paroles de nostre Seigneur, *Courage bon & fidele* *S. Matt. 25.* *serviteur és labeurs, prenez possession de la joye eternelle.*



Les Anciens, & les Inferieurs, se doivent mutuellement ayder.

CHAPITRE VII.

Les Abeilles plus jeunes, qui sont noires, n'aydent pas seulement les meres aux travaux, mais aussi pour concevoir les autres, elles assistent les meres, la troupe apportant pour la chaleur.

COMMENTAIRE.



LE nom de Mere, signifiãt és Prelats & és Anciens des Monasteres leur charitable & pieuse affection pour le Convẽt; qui ne void, que les Freres Convers par leurs œuvres manuelles, leurs apportent ayde & secours: & lors qu'en affection sincere pour Dieu & le prochain, ils imitent les bons Superieurs, ils entreviennent à promouvoir & maintenir la vertu, & à augmenter, & fomenter au Convent, & au Monastere les ardeurs de charité. Si ces Freres observent exactement leur Ordre ; il n'y a pas devant Dieu, de distinction, entre les Iuifs & les Grecs, entre les Convers & les Clercs : si assiduz és prieres & larmes, ils perseverent és meditations des divins benefices, & des grãdeurs de la gloire : par leurs merites & bons exemples, ils augmentent le bien commun spirituel & entreviennent pour le salut des ames du Monastere.

HISTOIRE.

Vn S. Frere Convers utile par sa vertu.

EN Brabant au Monastere d'Eauwier de l'Ordre sainct Bernard, Frere Bernard, Convers fort infirme, & impuissant, de travailler, un jour, ses Freres le disant estre inutile & à charge au Monastere; j'appris, qu'il leur respondit tres-bien, disant, que si seulement il gardoit son ordre, s'il observoit sa Regle, selon que ses douleurs & sa langueur le permettoit, dans l'Infirmarie en patience, faisant le salut de son ame: qu'il avançoit le bien du Monastere d'avantage devant Dieu, que s'il luy acqueroit les richesses de milles marques. Que sa response est pieuse, juste & veritable! Les ames ne sont pas pour les Monasteres: mais au contraire. Dieu ne fait pas les choix des hommes, pour les lieux: mais en faveur des hõmes il fait election des places.

Exhortation pour l'honneur des Superieurs.

EN ce que le Texte dit, que les jeunes Abeilles aydẽt les meres; c'est remonstrer le precepte d'honnorer pere & mere, qui est un devoir de la pieté naturelle des cœurs humains. Mais helas! le vice souvent porte les hommes à telle impieté en ce poinct, qu'ils sont plus alienez de leurs parens, que pourroit estre, mesme aucune beste. Au livre *de natura rerum* se voyent des oiseaux, qui survienent à leurs parens anciens, déplumez, ou aveugles; ils les pourvoient de vivre, & de remedes à leurs infirmitez, les eschauffãs par leur approche, jusqu'à les guerir, ou jusqu'au terme de leur mort. Si donc l'hõme mãque de secours aux siens, le voyla plus cruel que les bestes brutes. Ces dénaturez font dire à Senec, que les parens se doivent bien garder, de donner, ny aux valets, ny aux enfans; Empire sur eux. O la grande folie, d'amasser des biens à ses heritiers, & n'en user au besoin: c'est avec ce grand heritage, vous faire d'un amy un ennemy: puis qu'il sera d'autant plus joyeux de vostre mort, qu'il aura à prendre possession de plus grands biens.

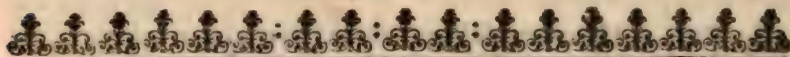
HISTOIRE.

Punition horrible d'un ingrate.

EN France, en Normandie, on a veu un homme mechanique, si riche, qu'un Gentilhomme voulut donner sa fille en mariage à son fils ; s'il luy transportoit tout son bien : à condition avec sa femme d'estre pourveu, de tout ce qui leur seroit besoin, durant le reste de leurs jours. Le bon Vieillart pour avoir sa posterité au rang de la noblesse, persuadé de ses amis, franchit sa repugnance: & la premiere année, reçeut de ces nouveaux mariez l'honneur deu, la seconde se vid retranché, la troisjéme il avoit vergongne de ressentir leur impieté : mais la quatriéme, ce fils ingrate & denaturé, à l'instance de sa femme, leur assigne une petite logette devant sa maison : afin d'estre déchargé de l'humeur desaggreable & importune de leur vieillesse: où il leur fait secretement porter chichement leurs vivres necessaires. Le bon vieillart avec sa femme ancienne endure forces pauvretez: & n'osoit plus entrer chez son fils, mais en obtenoit, par un petit valet, ce qui luy estoit de sa plus urgente necessité. Vn jour que sa femme avoit veu, chez leur fils, une oison, rotir, elle remontra à son mary qu'il avoit besoin de faire une fois sa refection, chez son fils, & de prendre cette occasion. Le bon homme donc supporté de son baton, y vient. Mais helas ! Monsieur son fils le voit venir, commande que l'oison my-rotie, soit porté hors la cuisine, & caché: puis vient à son Pere, l'interroge de ce qu'il cherchoit: & le pauvre vieillart voyant le faict, le dissimule : & se reporte sans mot dire aussi tost en sa petite loge. Ce fils inhumain & impie, mande que l'oison soit achevé de rotir ; & la servante treuvant un gros crapau dessus, s'escrie d'horreur. Monsieur y accourt avec les autres, s'esforce par une secousse de contraindre l'horrible beste à lacher sa prise : mais c'est pour la changer: le crapau de l'oye, se jette sur le visage de ce denaturé, & s'y attache en telle maniere, qu'aucun effort ne le peut faire demordre, de sorte, qu'il fut contraint de porter cette punition de son infame impieté, durant plusieurs années. Et le comble du miracle est, que lors qu'on touchoit le crapau, le miserable ressentoit d'aussi poignantes douleurs, que si on luy eut touché le cœur. Apres, en fin, la terreur & l'horreur de son impieté & de son ingratitude, detestant par grande contrition ses crimes, vint se cõfesser à son Evesque.

que. Il luy ordonna pour penitence, de se transporter par toute la Normandie & la France, la face découverte; & de raconter aux peuples, la cause de ce malheur: afin que les enfans, par cét exemple, conçeussent deuë devotion & constante, pour honnorer leurs parens: & reconneussent comme la mesconnoissance des travaux qu'ils ont pris pour les nourir, est une ingratitude tres-abominable. Fr. Iean du Grand-pont Religieux de nostre Ordre des Freres Prescheurs, ayant veu ce prodige, à Paris, en sa jeunesse, & oüy raconter publiquement cette histoire, m'en fit le narré. Des autres m'asseurerent, qu'apres, par les merites d'aucuns Saincts, il fut libre de ce malheur: le crapau, en un moment, disparoissant.

Que les Abeilles fideles donc, les enfans, voyent par cét exemple, comme il faut ayder, consoler, & honnorer Pere & Mere: & en effects reconnoistre l'amour qu'ils leur ont porté, & les travaux que pour leur bien, ils ont enduré.

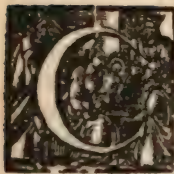


Les labeurs doivent estre communs.

CHAPITRE VIII.

Le travail est commun à toutes les Abeilles.

COMMENTAIRE.



C'Est ce que S. Augustin nous commande en sa Regle; *Que toutes vos œuvres*, dit il, *se fassent en commun, avec plus grand soin, & plus constante allegresse, que si vous travailliez chacun pour vostre particulier. Car la charité, de laquelle il est escrit, qu'elle ne recherche ce qui est sien, se doit ainsi entendre; à ses propres interests, preferer le bien commun, & ne faire le contraire. Et voylà pourquoy, à mesure que vous aurez plus à cœur le biẽ commun, que vos affaires propres, sçachez que vous aurez fait plus grand progrez en la perfection: afin qu'en tout ce dont use la necessité transitoire, la charité, qui est vertu permanente, y reluyse avec preeminence.*

S. Benoist en sa Regle; *D'autant*, dit-il, *que loisiveté est ennemy du salut de nostre ame; voylà pourquoy les Freres doivent estre certains temps occupez és œuvres manuelles: & aussi cer-*

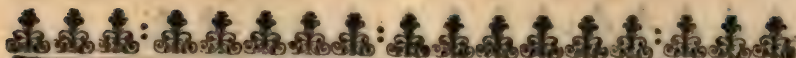
certaines heures s'employer en la lecture des lettres divines. Puis ce S. Pere ordonne le temps des travaux manuels, & les heures de leçon ou d'oraisons. La necessité transitoire donc, use des choses temporelles, selon la varieté de l'ordre, qu'elles ont : & l'estude joüit de son temps : & le tout doit reüssir aux fonctions du Service divin, & aux exercices des vertus: à condition toutesfois, que la charité aura tousjours, & sur tout, la preeminence: Puisque qu'elle n'est pas seulement vertu, mais encore la forme, ou perfection de toutes vertus. C'est elle, selõ Sainct Paul, qui est la tres-excellente voye, qui meine au Ciel: & celuy qui y chemine foullera tousjours à pieds, & les vices & le monde. *1. Cor. 12 & 13.*

HISTOIRE.

Vn Laboureur insatigable en charité.

A Paris, au Monastere de l'ordre sainct Bernard, j'ay veu un sainct Homme de merveilleuse pieté & debonaireté, appellé Frere Bruno. Voicy ses exercices ordinaires. Il employoit presque tout le temps de la nuict en prieres & en pleurs, & Chapelain proche de sainct Antoine, de grãd matin, faisoit le Service divin canonial, & en merveilleuse ferveur de devotion la Messe : puis, jusqu'à l'heure de None, reçevoit les confessions des Gens d'Eglise avec grãd zele & sollicitude pour leur salut. Quant à sa refection, il la faisoit de pain, & de peu de choux, ensemble escrivoit pour les pauvres estudiants, afin d'utilement employer toutes les heures du cours de sa vie : & continuoit à escrire journellement jusqu'en la nuict. Voylà de ses exercices exterieurs, qui provenoient d'une ferveur interieure de charité merveilleuse: par laquelle il fut envoyé pour le service de l'Eglise en la Grece : & en chemin l'an 1227. ou environ, en ardeur d'esprit admirable en nostre Seigneur mourut si sainctemẽt, que depuis, plusieurs miracles furent faits à son invocation, manifestans ses grands merites.

Que les fideles Abeilles donc, apprennent à faire en toute diligence, & avec allegresse, leurs œuvres, soit manuelles, soit spirituelles, pour le bien commun : & selon que le temps & les personnes requierent, par les statuts de leur Ordre: qu'elles secoüẽt tousjours toute paresse, & qu'elles employẽt leur temps plus utilement qu'elles pourront, pour obtenir la grace de paix perpetuelle en leurs ames, & de proufiter pour le bien du prochain.



De la diligence pour les labeurs communes.

CHAPITRE IX.

Elles se poussent indifferemment toutes à faire leur ouvrage.

COMMENTAIRE.



Oylà la diligence aux labeurs, que nous enseignent les Abeilles; & c'est ce que sainct Paul ordonne, disant, que celuy qui ne travaille, ne doit mãger. C'est un statut inviolable au sainct Ordre de Cisteaux, que sans exceptiõ de persõne le Prieur mesme y est le premier, n'est qu'autre cas de grãde necessité survienne: tous doivent manuellement travailler. Quelle merveille, que les inferieurs cooperent pour le bien commun avec leurs Prelats? & les enfans avec leur Pere? si les Superieurs & les Parens previennent leurs sujets, & leurs enfans, és labeurs, leur faisant exemple. Mais, ou ce bien ne se fait, la jeunesse, faute d'exemple, trempe dans la paresse, & est en peril evident, ou de pauvreté, ou d'iniquité.

HISTOIRE.

Punition horrible d'un paresseux.

J'Ay veu un jeune homme, dõt voicy une amere histoire. Veillissant dans l'oisiveté & la paresse, il vivoit des travaux de ses freres, & un jour, à table, par un merveilleux prodige, il luy sembla que tout ce qui estoit pour manger sur la table, fut converty en serpent: sans ressentir au goust autrement que l'ordinaire, & leur goust naturel. Il se treuva quelque temps dãs cette affliction: il en reconnut la cause, en fit digne penitence, & fut guery de son imagination.



Il faut fuïre l'oisiveté.

CHAPITRE X.

Aucun jour ne se passe, sans travail, si le temps le permet.

COMMENTAIRE.



Voyez, avec quelle diligence, il faut se porter au travail. Nostre Seigneur fait voir à Moyse, le malheur provenant de la paresse, lors qu'ayant sa main en sō sein, il la retire lepreuse. Salomon asseure, que les desirs traversans l'esprit d'un paresseux, l'affligent, jusqu'à le tuër. D'autant, dit-il, que ses mains ne veu-
Prov. 21. lent rien faire. Les paresseux n'ont rien à craindre d'avantage, que de tomber en paillardise, puis que David, si valeureux, en repos chez soy, parmy quelques regards, cheut au malheur d'un adultere. Salo-
Eccl. 22. mon dit, que *le paresseux sera lapidé de boüe:* c'est à dire, qu'il sera agité de passiōs luxurieuses, & que chacun le vilipendera dans son abominable malheur. Puis; *qu'il sera lapidé de fiente de bœuf:* & que ceux *qui le toucherōt secouëront leur main.*

Mais, les labeurs des mains, qu'ils comblent de grands biens; Dieu logea l'homme au Paradis terrestre pour le garder, & y travailler: & c'est merveille que sa Majesté voulut, que dans ce lieu de volupté, Adam y travaillast: il faut bien dire que la necessité des enfans d'Adam de travailler, requeroit, que leur Pere par disposition divine, leur en fit exemple. Aussi depuis, nostre Seigneur leur impose, la charge de gagner leur pain à la sueur de leur front. Et afin que personne ne s'excuse de l'observance de cette loy, sa Majesté ordonne par son Legislateur Moyse, que de l'un & l'autre sexe Deut. 7.
ne soit en Israël personne sterile, ou sans faire le *fruit des bonnes œuvres. La paresse,* dit Senec, *ameine tousjours la personne jusqu'à la haine* Epist. 79.
de sa propre vie. Accoustumez vous dōc au travail, car c'est chose laide de ceder à la charge. Celuy là n'est homme fort, ny de courage, qui fuït le travail. Que Senec.
vos mains ne refusent aucuns travaux, Epist. 22.
de ceux, esquels consiste l'honnesteté de la vie. Car la paresse du pauvre, montre son infamie. La main qui ne s'em- Epist. 52.
ploye au travail, ne cesse jamais de ses Epist. 57.

ac-

actions lascives : & que par l'employ, on se depetre des vices, on ne void rien de plus certain. Et aussi qu'un homme nourry fort delicatement, dise ou fasse quelque chose avec force & efficace, c'est ce qui est merveilleux. Epist. 33. *Tu mangeras* donc selon le Psalmiste, *les labeurs de tes mains.* Prov. 10. Et Salomon dit, que, *l'ouvrage du juste est pour sa vie,* & que, *les fruits de l'impie* le portent *au peché.* La Sapiẽce asseure, que *des bonnes œuvres, le fruit est glorieux:* & qu'en fin on ordonnera qu'au juste soit donné des fruits de ses mains, & qu'és portes il soit loüé de ses œuvres. S. Paul, dit nostre glorieux Pere sainct Augustin, de naissance noble, n'estoit nourry au travail; & cependant, escrit aux Corinthiens: *Nous travaillõs ouvrãs de nos mains.* Et aux Thessaloniceens: *Iour & nuict nous travaillons, pour n'estre à charge à quelqu'un de vous.*

HISTOIRE.

Les actes des Enfans d'un Roy d'Escosse de rare pieté.

DE nostre temps, la tres-illustre Vierge Mechtilde acheva en nostre Seigneur, le cours de sa tres-saincte vie. Selon qu'on nous racõta; il est probable, qu'elle est fille du Roy d'Escosse, ayant quatre Freres : dont le premier estant Duc, pour servir à nostre Seigneur en pauvreté ; quitta sa femme, & se transporta en exile volontaire : Le second estoit Comte, & laissa cette grandeur mondaine, pour vivre en solitude, Hermite: Le troisjéme Archevesque, renonça à son benefice, se rangeant en l'Ordre de Cisteaux: Et le quatriéme, appellé Alexandre; son Pere voulut qu'heritier de sa courõne, il regnat apres luy: mais la tres-saincte Vierge Mechtilde âgée de vingt ans, un jour, luy remontra ; que ses freres pour s'asseurer du Royaume eternel, avoient mesprisé ce Royaume tẽporel : & dit, qu'elle craignoit, que dans le monde, il ne perdit son ame & la gloire celeste. Il prit feu celeste d'amour divin, aux pieuses remontrances de sa sœur, & observant son cõseil, quitterent la Cour de leur Pere, & s'obligerẽt au service d'un Païsan: où Alexandre apprit de sa sœur, à accommoder le laict des vaches en fromages, & autres ouvrages : & puis, vinrent en France : & Alexandre fut reçeu au Monastere de Fonie Frere Convers : sa sœur depuis s'éloigna de luy, pour servir à nostre Seigneur, dépoüillé de toute sollicitude, & vivre sans la consolation de leur entreveu. Elle fit sa demeure à Lapion distante nœuf lieuës du Monastere susdit, dans une petite logette, vivant des œuvres de ses mains : ne re-

recevant aucun don ou aumosne de personne : & à la moisson, ne faisoit sa cueillette parmy les pauvres, mais au milieu des porques relevoit ce qu'elle pouvoit treuver. Pour se reposer la nuict, elle couchoit presque sur la terre, sans se soulever la teste : & prenoit sa petite refectiõ en genoux, lesquels & par sa perseverance, de mesme, en prieres, estoient couverts de grandes & dures galles: son esprit en oraison joüissoit de tel entretient en Dieu, que ny mesme les esclaires, ny les tonnaires, ne pouvoient le rapeller à elle mesme, ny beaucoup moins la distraire.

Quant est de son Frere Alexandre, je ne puis passer sous silence un miracle, qu'il fit depuis sa mort. Vn certain Moine affligé d'une fistule en la poitrine, provenante d'une ulcere, priant pour obtenir la santé par ses merites; le Sainct luy apparut, resplendissant avec plus d'esclat que le Soleil, portant és mains une couronne, & une autre sur la teste. Et requis de dire pourquoy ces deux couronnes, respondit, que c'estoit pour en avoir mesprisé une temporelle, qu'il joüissoit d'une particuliere, & que l'autre luy estoit commune avec tous les Saincts. Et pour asseurance de la verité de cette vision & revelation, il guerit le Moine de toutes ses infirmitez.

Il faut noter, qu'il fut inconnu en ce Monastere jusqu'au jour de sa mort, que son Prieur l'obligea de dire son extraction en vertu de la saincte obedience: & dit, qu'il estoit le Frere de Saincte Mecthilde de Lapion, & Fils du Roy d'Escosse. Il fut un jour reconnu estre d'extraction noble, par un acte, dont il se repétit bien, depuis l'avoir fait. Le Seigneur Hugue de Birmenni, ou Rumeni, chassant un sanglier fort grand, l'avoit reduy à se lever debout, selon sa coustume, pour se deffendre; & ce Seigneur mettant pied à terre, en disposant son poignart pour le frapper au ventre : & tout ensemble redoutant la furie de cette terrible beste, Frere Alexandre gardoit ses vaches en cette place, & prenant le poignart de la main de ce Seigneur, court contre la beste avec adresse merveilleuse, & la tüe. Or ce Seigneur à cause de cét acte embrassa Frere Alexandre, & le baisa, disant; qu'il n'avoit pas la nourriture d'une garde de vaches, ou d'un Païsan.

Et la Bien-heureuse Mecthilde sa sœur fut reconnu nœuf ans avant sa mort, par quelques soldats qui l'avoient veu en Escosse: & elle eut lors quitté Lapion, si les habitans à la force ne l'eussent empeché : elle fit divers miracles durant sa vie, & depuis sa mort.

Re-

Responſe ſur ce que les Freres Preſcheurs ne font œuvres manuelles.

PVis que nous avons montré par l'Eſcriture, & par exemples, que le travail des mains eſt ſi util & loüable ; il ſemble qu'avec raiſon on doit rechercher, pourquoy les Frs. & Preſcheurs & Mineurs ne gagnẽt leur vie par leurs œuvres manuelles, comme fit S. Paul, Predicateur par excellence. Et je reſpons brievement pour eux.

En cecy cõme en choſe moins neceſſaire, en eux eſt comme un deffaut : dont S. Paul ſeul n'eſt coupable:de quoy auſſi nous ſommes tres-certain n'encourir de coulpe.

Mais cette raiſon ne ſuffira, à ceux, qui peut eſtre,ne deſiſteront encore de rechercher des autres occaſions,de deſcrier les hommes de perfection.

La verité meſme, noſtre Sauveur reſpond à Marthe, ſe pleignant du loiſir de ſa ſœur Magdelaine, diſãt;que Marie avoit choiſi la tres-bonne partie, & qu'elle ne luy ſeroit otté. Or ſi c'eſt la tres-bonne partie de rechercher la connoiſſance de ſa Divine Majeſté & de cœur anhelant avoir ſoif de ſa parole,ou de la vie eternelle: donc celle de Marthe, qui parmy les ſollicitudes de ſes travaux pour une multitude de choſes ſe troubloit, eſt la moindre en dignité & perfection.

Voicy une autre probation. Ie demande ſi les travaux d'eſprit ne ſont plus nobles & plus utiles que les labeurs manuels. Noſtre Sauveur commande ces travaux, diſant à ſes Diſciples: *Travaillez,non la viande qui perit, mais celle, qui eſt permanente pour la vie eternelle.*

Ces labeurs ſpirituels ſont ceux de la predicatiõ, & des confeſſiõs; qu'il faut prendre grands, pour efficacement promouvoir le ſalut indifferemmẽt des ames : aller les Dimãches & Feſtes, Advẽts & Careſmes,journellement, en pauvreté de village en village, toute ſa vie, extenuée de veilles, d'abſtinences de chair, de jeuſnes, & autres macheratiõs de noſtre Ordre : ou de celles des Freres Mineurs, ou des autres : ne ſont ce pas labeurs incomparables aux manuels des autres Religions? Et ſpecialement les ingratitudes des mondains, & leurs meſpris, & les pauvres traittemens,& logemens, qu'ils rencontrẽt ordinairement, apres leurs grands chemins par neiges,ou par pluyes,à pieds, ſans argent, & ſans pouvoir manger chair, ce ſont labeurs de l'Evangile, dignes, & d'incomparable merite.

HISTOIRES.

Vne saincte Abbesse se justifie en Chapitre, accusé, de bien traitter les Freres Predicateurs.

EN Brabant, au Monastere de s'Hertoghendael, que Henry II. edifia à sa fille Marguerite, nous avõs veu la premiere Abbesse, Aleyde, de jugement & de vertu, tres-illustre, & prevenuë de grandes graces de Dieu. L'Abbé de Villers Guillaume, selon les constitutions de l'Ordre de Cisteaux, visitãt ce Monastere; l'Abbesse fut accusé, d'aucunes Religieuses, de traitter tousjours les Frs. Mineurs & Frs. Prescheurs, avec vin & poisson, de leur donner des tuniques pour reposer la nuict, & de leur preparer à laver les pieds : & ne faire rien de semblable aux Religieux de son Ordre.

L'Abbesse obtient licence de respondre ; & advouë que le tout estoit veritable, requiert en donner raison, & dit: *Ie donne aux Freres Prescheurs & aux Freres Mineurs du vin, & du poisson, lors que je puis, à cause qu'ils ne peuvent porter d'argent pour en acheter: & je confesse n'en donner à vos Religieux, d'autant, que je crois, & mesme que je sçay, qu'on leur donne l'argent dont ils en peuvent acheter. Ces Peres viennent à pieds, pleins de sueur & de bouë, & afin qu'ils puissent dormir la nuict, je leur donne des tuniques nettes, & à laver les pieds : Mais vos Religieux portez sur de grands chevaux avec leur valice, & tout ce qui leur est besoin, n'ont aucune necessité de ces benefices.* Ce que le venerable Prelat avec ses Religieux entendant, se prit doucement à rire, loüant le cœur noble, & la discretion de cette pieuse Abbesse.

Quelques necessitez des Freres Predicateurs parmy les Villages.

IE sçay plusieurs Histoires, esquelles ces Religieux endurerent de grandes miseres. I'en raporteray icy une, qui m'advint dans mon Païs, apres avoir fait un grand chemin, & dans une telle fatigue & debilité, que je m'en sentois le cœur en angoisse. Nous arrivasmes dans un Village, où n'ayans particuliere connoissance; chez le Curé, apres des instantes supplications, nous n'obtismes un seul morceau de pain noir, que mangeoit la famille : ny non plus parmy tout le village: en fin, nous treuvasmes une pauvre féme, qui nous

nous donna une piece de pain de son: grand don, dans nostre necessité; & pour moy tres-grand: nous nous asseons donc, & mangeons nostre petite piece de pain, dont les pailles nous piquoyent le palais: & nonobstant, je vous asseure, que jamais en ma vie, je ne gouttay rien de plus delitieusement savoureux. Ce fut alors aussi, que je consideray ce que les bons Predicateurs des Ordres Mendians endurēt, & combien de miseres & necessitez ils subïent, durant tant d'années, de leurs si frequens voyages.

Les Freres Prescheurs & Freres Mineurs font au service de Dieu & de l'Eglise, les offices & fonctions de Religion des autres Ordres, & estats de Clergé.

PRenez garde, je vous en prie, & remarquez qu'au Clergé se voyent trois diverses conditions de personnes; dont l'employ principal est, d'autant de fonctiōs differentes, necessaires au service de Dieu & de son Espouse l'Eglise, & en sont, la plus noble & plus illustre portion.

Les premiers, seulement dans la clericature, sans office ou benefice, ou ne residans; ils s'emploient aux estudes des SS. Lettres. Les autres, sont residens és fonctions de leurs offices, Chanoines Reguliers, ou autres, és benefices, ou au service de quelque Eglise, ou Chapelle, en l'Office divin, & c'est ce qu'ils doivent specialement au publique, en toute perfectiō jour & nuict le chantant, comme les Cherubins & Seraphins font en l'Eglise triomphante. Et les troisjémes rendent l'observance reguliere & monastique: selon leurs Ordres, & leurs professions.

Or voyez aussi, que les Ordres mendiās dans l'entiere observance de leur Institut, font glorieusement & pieusement tous ces SS. Offices & services à Dieu & au publique. Ils estudiēt aux SS. Lettres, les enseignent, & preschent heureusement l'Evangile passé quatre cens ans parmy l'Vnivers; sans avoir jusqu'à ce siecle, rien obmy du chāt & des solemnitez, ou ceremonies du divin Service, comme estant leur fonction principale: & aussi selon leurs Regles & Constitutions, s'exercent en la discipline monastique du Chapitre & du Cloistre: y faisans journellement les reprimendes, accusations, proclamations, abstinēces, jeusnes, disciplines, & toutes autres fonctions & observances de la S. Religiō. Les Freres Prescheurs à leur abstinence & silence perpetuel avec le jeusne continuel de my-Septembre jusqu'à Paques, & autres macerations, adjoutent au moins une dure corde serrante

leurs reins, sous l'infection des sueurs de leur tunique interieure de laine, provenante de leurs travaux. Et les Freres Mineurs font aussi des grandes labeurs & tant d'austeritez & mortifications; en mendians leur pain journellemẽt: comme doit faire, & à tousjours fait nostre Ordre au mois d'Aoust, chacun y travaillant sans exception aucune: & ce afin, durant tout le cours de l'année d'estre libre, pour assiduëment rendre à Dieu & au publique les autres fõctions, & faire de plus fructueuses estudes és sainctes Escritures.

O! tres-valeureux soldats de la milice Chrestienne, dans l'observance des statuts de la pauvreté Evãgelique, puis que nostre Chef mendia de l'eau à boire de la Samaritaine, n'ayez pas honte de mendier vostre pain: faites honneur de vostre condition de pauvreté & mendicité: d'autant que les sainctes Lettres des deux Testamens vous asseurẽt de la possession du souverain bonheur, en recompense de cette glorieuse condition.

Le bonheur de la pauvreté & les malheurs de l'avarice, selon les anciens Philosophes.

LEs livres des Philosophes Païens declament si hautement les grandeurs de la pauvreté, en vituperant l'avarice; & specialement Senec, recommandable par l'honneur qu'on luy fait, d'avoir eu le bien des Epitres de S. Paul, pour l'affranchir des tenebres & de l'obstination de l'infidelité. Ce tres-illustre Philosophe dit en ses Proverbes, qu'*il n'y a rien parmy les choses humaines, qui aille de pair avec un courage mesprisant les choses, que le monde fait voir grandes. La pauvreté*, dit il, *n'at affaire que de peu de chose: mais au contraire, qu'à l'avarice, tout manque. Et si ces deux pronoms, mien & tien, estoient enlevez du monde, les hommes joüiroient de bien grand repos, & tranquillité.*

Puis, en ses Epitres dit; *Celuy là estre asseurement heureux, qui n'a que faire de felicité, ou de bonne fortune: & c'est estre puissant, que se posseder soy-mesme.* *Epist. 91.* *L'avarice*, dit il, *amena la pauvreté au monde: & convoitant tant de chose, elle perdit tout. N'ayant pas d'adversaire, elle se plonge és miseres, comme si toute la nature luy estoit ennemy: & si les malheurs & desastres ne l'affligent, elle treuve sa trop grãde felicité mesme pour la bourreler. Souvent l'avarice en un jour, renverse & destruit, tout ce que durant longues années avec grands travaux, on a batie & edifié. Ce seroit asseurement un grãd soulas à nostre foiblesse, si les choses se pouvoient reparer, depuis leur ruïne, avec non plus de peine & de temps, qu'on apporta pour leur cheute. Mais les progrez sont maintenant* *Epist. 92.*

nant

nant fort tardifs, & tout concourt pour precipiter en ruïne. Depuis que l'or & l'argẽt sont en honneur, l'honneur vray fit sa retraite du monde. Ep. 116. Chacun soigneusement recherche celuy qui est riche: & personne ne se soucy de ceux qui sont bons. Les hommes sont d'autant plus dans l'estime, qu'ils possedent de plus grandes richesses: & encore que l'avarice engage à tant de peines: par sa nature, elle surcharge encore de peine. On n'endure pas tant de tourmens à rechercher les richesses, qu'on en souffre à les posseder. Il est besoin de s'accoustumer à se contenter de peu. Ie n'estime celuy là pauvre, qui
Ep. 124. est vrayement content, de ce qui luy
Epist. 1. reste: & la pauvreté joyeuse, est chose
Epist. 2. honneste. Qui ne convoite rien, joüit de tout bien plus asseurement, que celuy
Ep. 2. & 4. qui possede des grandes richesses: car celuy qui en sa pauvreté se treuve content, est heureusement riche. Attendre
Ep. 12. Liv. des 4. virtus cap. 3. le jour suivant sans sollicitude, c'est estre heureux: & avec asseurãce se posseder soy-mesme. Si les richesses sont
Ep. 124. petites, qu'elles soient sans angoisses. Ne vous affligez pas à l'occasion de vos affaires, ny n'admirez celles d'autruy: puis que jamais personne en ce monde n'eut l'accomplissement de ses desirs. On peut toutesfois ne vouloir, ce qu'on ne possede. Qu'avez vous à disposer ou à preparer? rien autre que vous-mesme. Ce qui ne vous touche que
Ep. 125. legerement, ne vous peut estre grief. La pauvreté ne repugne qu'à celuy qui luy resiste. Si tout vostre joye n'a sa cause & son origine que de la vertu, vous pouvez estimer avoir de la bonté. Lors que vous sçaurez tres-bien, que ceux qu'on repute malheureux, sont souvent les plus heureux, vous pourrez vous posseder vous-mesme. Mais aussi vous irriterez la calamité contre vous, si vous vous dites heureux. D'autant Epist. 75. que Dieu n'use des choses qu'on estime estre biens; il faut estre asseuré que ce ne sont vrayement des biens: puis qu'autrement, l'homme qui en use, seroit plus heureux que Dieu: ou il faudroit avoüer une chose incroyable; à sçavoir, que quelques biens manqueroient à Dieu. Et c'est ce qui nous persuade, & fait voir, que ces choses ne sont vrayement biens, puis que N. Seigneur n'en use. Or pour voir qu'en la Epist 81. & liv. de la pauvreté. pauvreté ne se retreuve pas de mal, cõsiderez les faces des pauvres & des riches, & vous verrez que le pauvre rira plus nayvement & plus souvent. De Epist. 81. ceux qui sont reputez heureux, l'allegresse est ou feinte: ou parce qu'elle suit la tristesse vaincuë & pesante: & d'autant plus, qu'il n'est loisible souvent, de faire paroistre sa misere en public. Telles gens ne font que representer, quelle doit estre la felicité. Vous les contemnerez, si vous vous adressez vrayement à vostre bonheur. On ne peut rencontrer homme plus riche & plus opulent, que celuy auquel la fortune ne peut rien treuver à donner. Mais celuy Epist. 82. liv. de la pauvr. qui ne se reconnoit, en ce qu'il use, ou possede joüir de toute abondãce: encore qu'il possedroit l'Univers, puis qu'il se ressentiroit tousjours trempant en la misere. Personne n'est digne de Dieu, Epist. 81. que celuy qui fait lictiere des richesses. Non que les seculiers n'en doivent posseder:

seder : mais je pretens faire, qu'ils les tiennent sans craindre de les perdre. Il se faut reduire à n'avoir affaire que de peu de chose & qui ne puisse manquer. Les larrons ne dépoüillẽt celuy qui n'est couvert que de vieux haillons : & mesme au chemin occupé des ennemis le pauvre y treuve la paix. Celuy est vrayement riche, qui n'a que faire de richesses. Le chemin le plus court pour parvenir aux richesses, est leur mespris & contemnement: puis que personne ne peut posseder seul toutes choses: & chacun peut tout contemner. Les richesses empeschèrent plusieurs de l'estude de la Philosophie : mais la pauvreté a tousjours apporté à l'esprit grande promptitude & de liberté, pour tout ce qui est de science & de vertu.

Epist. 20. liv. de la pauvr. Epist. 14. Epist. 63. Epist. 17.

Les Ordres des Freres Prescheurs & des Freres Mineurs ne se sont pas engagez au vœu de la pauvreté Evangelique mendiante sans cause : ce que ceux qui demolient leurs greniers, pour en faire des plus grands, ne considerent pas bien. Ils amassent des tresors pour se dire à eux-mesme; *Voylà que tu as des biens pour vivre plusieurs années : mange, bois, & repose* : mais qu'ils prennent garde qu'on ne die, comme jadis à celuy là mesme : *O sot, cette nuict ton ame sera mandé par la mort*; à comparoir devant le tribunal de la Divine Iustice : *& à qui appartiendra tout ce que tu amasse?* Il faut recevoir icy la responsé du Prophete David : *Ce sera la part des renards. Le corps donc, la portion des vers : l'ame aux diables : & les biens temporels la part de ces renards. On ne treuvera de procez, ny de different entre ces parties.*

S. Luc 12. Psal. 62.

Nostre Sauveur est tesmoin, que je ne recherche la gloire de ces Ordres, sa Majesté leur fera grace & gloire, & jugera en leur faveur : mais je suis contraint de respondre aux detracteurs, qui les jugẽt, calomnient, ou mesprisent. Ils condamnent les voyages des Predicateurs, & les appellent vagabonts, & fourageurs ou bribeurs.

O mes Freres! faites gloire avec Sainct Paul de parcourir l'univers portant la parole de Dieu; que les autres se tiennent dans leurs maisons, & que ce soit avec Marie: mais vous avec S. Paul, & ses Epitres, selon qu'en aurez l'obedience, cheminez. Et j'espere qu'encore que parmy le mõde que vous vous retreuviez plusieurs fois dãs l'empressement, toutesfois, en nostre Seigneur, souvent aussi, vous ressentez les fruits & delices de la paix: & plus grande, peut estre, que n'experimenteront jamais ceux, qui vivent dans les murmures, mécontentemens, & dans les divisions & rebelliõs chez eux. Que s'ils sont libres de ces malheurs; qu'ils se contentent de rendre le service de leur Institut, ou de leur devotion: & qu'ils ne controllent les travaux és fonctions de la predication : lesquelles ont apportez tant de bien à l'Eglise, re-

Aux Rom. 12. S. Luc 10. S. Iean 16.

retirans les ames rachetez du ſang de noſtre Sauveur de la puiſſance infernale : pendant que ceux qui doivent ce miniſtere, ou le negligent, ou ne le peuvent : ô que ſi tels aimoient vrayement Dieu ! qu'ils eſtimeroiẽt les travaux que prennent nos Freres à porter ſa Parole tant de fois durant un an, parmy preſques toutes les Paroiſſes des Dioceſes de l'Egliſe univerſelle.

HISTOIRES.

Vn ſainct Religieux apprent de la Vierge les merites des Freres Preſcheurs, l'exhortant à ſon imitation à les reverer & aimer.

VN ſainct Religieux de l'Ordre S. Bernard, à ce propos, eut cette tres-certaine viſiõ Dans un raviſſement joüiſſant de la preſence de la tres-benigne Vierge Mere; elle luy dit, qu'il devoit ſincerement aimer ſes Freres & ſes enfans tres-chers, & l'exhorta à prier pour l'heureux ſuccez de leurs labeurs. Il penſe que les Religieux de ſon Ordre ſeuls avoiẽt ce bõheur: & la Reyne des Anges le deſabuſe ſur ſa penſée, diſant, qu'elle avoit encore d'autres enfans & d'autres Freres. Puis ouvrant ſon manteau luy montre grãd nõbre de Freres Preſcheurs: & dit, que ceux là employoient toutes leurs forces de corps & d'eſprit, afin que le ſang eſpanché de ſon Fils ne ſoit ſans fruits, és travaux de leurs predications & exhortations.

La Reyne des Anges reprent une ſaincte Recluſe de ne reverer les Freres Preſcheurs.

EN Saxe, une Recluſe de grãde ſaincteté (ſelon que le Pere Waltere de Treve m'a raporté) ayant oüy dire des grandeurs de noſtre Ordre, deſira d'en voir des Religieux ; & quelque occaſion, un jour, luy en fit voir deux jeunes: & ſe pleignit de ce que noſtre Seigneur commettoit ſa Parole à ſi jeunes gens. Noſtre tres-pieuſe Advocate luy apparut à meſme temps, & ouvrant ſon manteau luy montra grand nombre de Religieux de noſtre Ordre, l'adviſant de ne meſpriſer ſemblables perſonnes : *Ie ſuis*, dit elle, *leur Rectrice & Protectrice, & c'eſt moy qui adreſſe leurs pas en la voye de paix.*

Or voyez en effect, cette verité. Nous avons veu des jeunes Religieux parcourir les Provin-

 ces

ces parmy la vanité mondaine, sans en estre soüillé, ny esbranlé. Avec leurs compagnons ils sont constants en l'innocence, & en la pieté, parmy l'impieté & l'iniquité : & comme des colombes simples, avec la prudence de serpent, on les void triompher des meschans, & de leurs fourbes. Ils se rencontrent souvent comme les trois Enfans de la fornaise de Babilone, ne brusler : ny mesme aucunement ressentir les ardeurs des flammes des vices, qui embrasent le monde.

A nostre grand regret, nous avons veu & oüy, des Religieux des Ordres plus austeres, parmy les conversations seculieres, ne pouvoir presque eschapper sans grand perils de perir : & nous voyons que les nostres, és labeurs & distractions, en angoisses & varieté d'affaires, persister stables & inébranlables : & cependant les autres vacants en toute attention & tranquillité d'esprit à leur propre salut, se retreuver ébranlez & vacillans ; mais est-ce à nostre industrie, recollection, ou à nos propres forces, que nous devons attribuer le bien de cette constance ? tant s'en faut ; ce bonheur ne nous provient que des misericordieuses faveurs speciales de la tres-pieuse Vierge Mere de Dieu, nous en obtenant les graces de son Fils & du S. Esprit. Si quelqu'un des nostres tombe, comme estant de chair, & nostre Ordre n'ayant pas de privilege, sur le College Apostolique, comme n'estant colomne du Ciel (ce qui n'appartient qu'à la Vierge Mere) la cause est, qu'ils s'appuyent trop par paresse, sur la canne rompuë d'Egypte.

HISTOIRE.

Vn Religieux preservé de perir par les misericordes de nostre Dame.

DAns nostre Convẽt de Bruge, en Flandre, nous avons veu Frere Raynere en sa jeunesse, d'esprit, & és lettres seculieres de grande erudition. Dans ses premieres années en nostre Ordre, fort ardant pour la Theologie; mais à cause que sans dispositiõ ou preparation il se transporta pour en speculer temerairemẽt les mysteres : & sa lumiere le reduisant dans l'estonnement, son courage n'avoit toute la force qu'il luy falloit : ce pourquoy il se treuva agité par les vents de varietez de pensées & sentimens, s'ébranler, & puis bientost estre emporté dãs le malheur de l'inconstance. Il commença en recherchant, si la verité estoit plus evidente en la Re-

Religion Iuifve, qu'en celle des Gentils, ou en la nostre. Pour connoitre celle des Iuifs ; il traitta avec eux : & ses Superieurs l'arguerent & l'empecherent de ce commerce. Mais comme le feu plus reserré éleve ses flãmes plus haut : aussi le jeune homme escoute tellement les siflemens & suggestions du serpent infernal, qu'il attente à my-nuict de fuïr du Convent. Or voicy comme la tres-benigne Reyne des Anges nous preserve de malheur. Elle vient rencontrer cét insensé, à la porte, & luy dit : *Vous estes inconstant en la foy : estant dans vostre vray chemin vous en pensez estre fourvoyé, & vous doutez de la verité, en la croyance à mon Fils. Sçachez donc, que la gentilité est pleine d'erreurs, que les Iuifs n'ont que divers ombres, dont ils s'offusquent l'esprit endurcy en leur malice : mais que la Loy Evangelique, ou de la grace, se void joüir de la vraye Religion : en ce qu'elle est resplendissante en charité, en humilité, & en chasteté : lesquelles vertus à l'œil de ton esprit, purgé par prerogative speciale, tu verras en ton Ordre, où tu t'és rangé. Ie suis la Mere de Iesus, Patrone de ton Ordre, & par ma pieté ordinaire je n'ay permy que ton naturel chaste fut deçeu.* Puis, la glorieuse Vierge laissant le jeune homme conforté en l'ame, cõfirmé en la foy, & avec le cœur en grande joye & liesse, disparut. Depuis, ce Religieux fut grãd Docteur en Theologie, qu'il enseigna glorieusemẽt en nostre Ordre : & bientost apres achevant son cours en cette vie, trespassa heureusement pour joüir du bonheur de l'eternité.

C'est donc avec raison & justement, qu'à Paris, fut ordonné que nostre Ordre chantat avec luminaires, solemnellement, tous les jours, le *Salve Regina*, en genuflexion, & procession à la plus grande gloire & honneur de la tres-misericordieuse Vierge Marie.

Que les médisans & impies detracteurs, donc, se gardent d'offenser la protectiõ que nous avons de la tres-glorieuse Mere de Dieu, nous impugnans & calomnians, de peur d'encourir son indignation offensant contre sa sauvegarde.

HISTOIRES

De la persecution des Ordres Mendians, à cause de leurs privileges de prescher, confesser, & des autres offices, pour la plus grande gloire de Dieu, & le salut des ames.

LEs souverains Pontifes, depuis les institutions & confirmations des Ordres Mendians, avoient successivement confirmé leurs privileges, & le cinquiéme (que par reverence au sainct Siege Apo-

Apoſtolique je ne nomme) ayant pour ſatisfaire aux importunitez de leurs ennemis, donné des lettres contraires (ſelon que ceux de la Cour nous en ont aſſeuré) le meſme jour, fut frappé de paraliſie, & ſans pouvoir depuis proferer aucune parole, ou relever de cette maladie. Son Succeſſeur au ſainct Siege, de l'advis des Cardinaux, les revoqua ſolemnellemẽt. Or voyez en quel peril eſtoit l'Egliſe, par l'impieté de cette faction adverſaire, & ces funeſtes bulles de ſurpriſe. Les plus puiſſãs Roys, dans l'Egliſe, apres avoir oüy de ces lettres, dirent avec jurement, que ſi on deſtruiſoit les Ordres Mendians des Freres Preſcheurs & Freres Mineurs, les empechans de leurs fonctions de preſcher, confeſſer, & de librement faire les divins Offices en toutes ſolemnitez, qu'ils ſe ſaiſieroient de toutes les biens Eccleſiaſtiques: d'autant que la vie exemplaire & la ſaine doctrine de ces Religiõs les montroient clairemẽt & aſſeurement eſtre envoyées & dõnées de Dieu aux hommes: & que tout l'Univers eſtoit certain en cette croiance.

Les ennemis des Ordres Mendians ſont condamnez à jurer la revocation de leurs machinations.

NY le monde ignoroit la vie des adverſaires des Ordres Mendians, entre l'eſquels quatre Docteurs de Paris avoient ſurpris le Pape, obtenu leſdites lettres ſoulevé les eſcoliers de Paris, & excité en eux ſi ardente cruauté & barbarie cõtre ces ſimples & pauvres Religieux, que ſi le Comte de Poitou Alphonſe, & ſon Frere le Roy S. Loüis, apres ſon retour de la Terre ſaincte, ne ſe fuſſent oppoſez comme murs au torrent de cette furieuſe ſedition, elle eut dépoüillé ces Religieux, & les eut maſſacré.

Ces obtinez adverſaires de la perfection Evangelique, attenterent un autre moyen pour la perdre; ils parſemerent le monde de lettres rẽplies d'impoſtures tres-iniques, & de calomnies: & en firẽt un livre intitulé; *Les perils des derniers temps*. Il commence en ces termes: *Ecce videntes clamabunt foris.*

Or pour rencontrer le menſonge, & preſerver l'Egliſe des malheurs, qui naiſſoient des erreurs, que ces Docteurs eſpãdoient contre les ſaincts Ordres des Freres Preſcheurs & Freres Mineurs leur mendicité & pauvreté, & leurs travaux pour le bien de l'Egliſe, & le ſalut des ames: les Cardinaux Hugues de ſainct Theodoric de noſtre Ordre, Richart & Gajetan, Humbert General de no-

ſtre Ordre, le General des Freres Mineurs, le Bien-heureux Albert le Grand, & noſtre Docteur Angelique ſainct Thomas avec pluſieurs autres Prelats & Docteurs eſcrivirent des livres, firent des conferences, & refuterent ces erreurs de vive voix en la Cour de Rome, & à Paris: de ſorte, que la verité fut ſi clairement expoſée & reconnuë de l'Egliſe, que les quatre principaux autheurs de ces calomnies furẽt citez & condamnez à Rome, ou en l'Vniverſité de Paris ils revoquerent avec juremens leurs hereſies publiquement en predication à Paris, & recouvrerent leurs benefices & dignitez, dont ils eſtoient, par ſentence du ſainct Siege, privez.

Le premier de ces Docteurs, ennemis de la ſaincte Religion, appellé Guillaume de S. Amour; avoit tellement ſeduye le monde à Paris, & à Rome le Clergé, que le Pape manda le ſainct & celebre Docteur Albert le Grãd pour découvrir la calõnie de ſon maſque, faire voir ſa turpitude, & mettre la verité en evidence: ce qu'il fit avec merveilleux applaudiſſemẽt, enſeignant l'Evangile de Sainct Iean & les Epitres Canoniques journellement au Palais du Pape, donnant telle admiration, qu'on jugea ſa doctrine provenir d'une ſuffiſſance tranſcendante toute capacité humaine. Et depuis, les ennemis de la ſainctet é & pieté des Ordres Mendians s'eſvanoüirent, comme la fumée.

Deux ans auparavant ce voyage de Rome du ſainct Docteur Albert, un ſainct Homme Prevoſt Regulier en Baviere, priant en l'Egliſe S. Pierre, penſoit en raviſſemẽt, voir cette ſi ſaincte Egliſe de Rome, pleine de ſerpens faiſans retentir leurs ſiflements avec horreur de la ville & de l'Egliſe: & puis void arriver un Frere Preſcheur (& luy fut ſuggeré, qu'on l'appelloit Albert) & ces ſerpẽs ſe jettent contre luy, & l'envelopent les jambes, les bras, & tous ſes membres avec ſiflans horriblemẽt: mais auſſi le voyoit-on s'en depetrer facilement, les jettans avec violence & valeureuſement arriere de ſoy, & puis monter le pulpitre de l'Evangile, ou liſant en celle de ſainct Iean ces paroles; *Verbum caro factum eſt, &c.* le bruit des ſerpens ceſſe, & prennent tous la fuite: l'Egliſe en eſt nettoyée, & toute choſe ſe void en paix & tranquillité.

Depuis ce ſainct Homme ne pouvoit treuver le myſtere, ou ce que cette viſion vouloit ſignifier: en fin dans ſon Païs la racontant à ſa ſœur (qui eſtoit Recluſe vivante en grande ſainctetė) elle l'adviſa avoir appris, que le ſainct Docteur Albert le Grand ſe devoit bien-toſt treuver chez le Comte Othenhen pour des affaires: où, il le reconnut eſtre vrayement celuy, qui luy avoit eſté mõtré en cette viſion, & ce par ſa phiſio-

sionomie, par une tache noire sous sa paupiere, à sa couleur, & à sa posture: & raconta sa vision au Bien-heureux Pere, laquelle apres cette susdite heresie, & sa confusion & extirpation, ils virent verifiée.

Nostre Seigneur par sa misericorde infinie, fit des graces à aucuns de ces Docteurs ennemis des Religieux. L'un des quatre principaux appellé Chrestien de Bauvais, avāt sa mort, contrit en tres-grande amertume de cœur, reconnut sa faute, & confessa que ny luy, ny ses complices, n'avoiēt aucune cause autre contre ces saincts Religieux de sainct Dominique & de sainct François, ou leurs Ordres, sinon qu'on n'estimoit plus leurs Escoles, ou leurs leçons, à raison qu'ils ne pouvoient les egaler en doctrine. Puis, dit à nos Peres, que n'ayant rien digne de satisfaire à l'injure qu'il leur avoit fait en cette persecution, pour manifester sa repentance, il leur donnoit son corps pour estre enterré en leur Monastere.

Le Docteur Laurent l'Anglois ayant trempé és mesmes crimes de cette persecution, en fit de mesme, penitence, donna à nostre Convent de Paris en remission de ses pechez ses livres, suppliant que son corps y receut sa sepulture; & apres une merveilleuse repentance de sa persecution si impie contre la sainctеté & sapience de ces Religions, fut enterré dans nostre Convent de Paris. Par la clemence & benignité de N. Seigneur, grand nombre d'autres Docteurs firent semblable penitence, de l'impieté & iniquité qu'ils avoiēt perpetré contre ces Ordres.

Considerez, je vous prie, l'horrible bruit que fit la fourbe des ennemis des Ordres Mendians, & l'esclandre ou le scandale qu'ils firent parmy l'Vnivers; premierement contre les Frs. Prescheurs, à cause des glorieuses leçons qu'ils continuoient à Paris, & principalement de celles que le B. Albert le Grand venoit de faire, & de celles que lors son disciple S. Thomas faisoit, non seulement les Ecclesiastiques seculiers, mais aussi les Reguliers de toute sorte d'Ordre, estoient dans des transports de passions contre ces innocens Religieux, & depuis aussi contre les Freres Mineurs: tellement que nulles raisons ny authoritez des saincts Peres, ne les pouvoient remettre aux termes de la raison: il fallut que le S. Siege & la Cour Romaine examina leur cause: & apres un procez exacte, par la sentence qui fut donné de l'innocence de ces Ordres, & le bien que l'Eglise en recevoit, les Bulles en faisant foy, ils acquiescerent à la verité, & se deporterent d'affliger & persecuter ces Ordres.

Le peril de l'Eglise par la persecution des Ordres Mendians.

EN Brabant, un Homme de grande sainćteté, dans un extase, au temps de cette persecution, vid comme toute l'Eglise universelle assemblé sous le Ciel, avec les Ordres Religieux, & que les Freres Prescheurs en merveilleuse splendeur estoient tres-brillans & esclatans. Et puis void aussi-tost, tout le monde en tres-noires tenebres, & presque sans aucune lumiere, & ensemble gemissant ce malheur : & aussi apres petit à petit l'Eglise ainsi assemblée joüir derechef, de sa precedente lumiere : & qu'au milieu de cette generale congregation estoit un homme en gloire surexcellente à celle des autres : & dans l'estonnemẽt demãdoit qui estoit cette personne. On luy dit, que c'estoit le Docteur par excellence de l'Eglise, S. Paul, qui avec grande compassiõ sur la misere de l'Eglise disoit, qu'elle ne fut jamais agitée & flottante en si grand peril.

Or voyez cette verité tres-evidente, en ce, que si ces Religieux si accomplis en sainćteté, en sapience, & prudence, eussent esté empeschez d'estudier & d'enseigner, de prescher & de recevoir les confessions, afin que les seculiers seuls, eussent fait ces fonctions : puis que la plus grande partie estant ignorante, ou de mœurs indigne de les rendre efficacement & utilement : & aussi impuissante de suffisammẽt servir à tous les fideles; quel estoit le tort qui se faisoit à l'Eglise, & au salut des ames rachetez du tres-pretieux Sang de nostre Seigneur. O, combien en treuve-on qui ne se soucient de ce qui est de Iesus-Christ, ou de son Eglise : lesquels ne songent & ne sollicitent que leurs interests. Ils aiment mieux laisser les ames de leur charge, durant un an, tremper és malheurs du peché mortel, qu'endurer que l'un de leurs chevaux ait quelques heures le pied encloüé.

Ces Docteurs ennemis dõc, n'avoient vrayement autre cause que l'envie, qui les transportoit aux outrages; ils voyoient les Escoles de Theologie des Frs. Prescheurs & des Freres Mineurs, tousjours pleines des meilleurs esprits, à cause de leur doćtrine tres-saine & doüée de toutes perfećtions: & aussi que les autres Docteurs dãs leurs richesses & leurs plaisirs, indisposez aux estudes, ne portoient que peu de choses en leurs leçons: ce qui faisoit que les Escoliers cherchoient ailleurs leur proufit. Le corps chargé de nourriture & de sang, n'est en disposition de faire de grãd fruit parmy ses estu-

des. *Le corps*, dit Senec, *chargé de nourriture esmousse l'esprit, rompt le courage, rend l'ame pesante, & l'empeche de subtilemẽt comprendre. Qu'un homme delicat*, dit il, *droit puissamment & efficacement, ce seroit merveille*. Or les Freres Prescheurs dãs leurs abstinences, & leurs jeusnes, parmy leur pauvreté, veilloient facilement, & concevoient dequoy satisfaire en leurs leçons. De maniere que la cause de leurs persecutions fut, qu'à ces Docteurs selon le proverbe, le soulier leur pressoit le pied. *Ils ne vouloient observer le precepte de Senec, disant, qu'il faut endurer, & ne pas charger de coulpes ceux qu'on ne peut imiter*. Car le malheur d'un envieux, & ses angoisses prennent accroissement à mesure, que le bonheur accueille ceux, qui sont de courage, & vrayement vertueux. Ce pourquoy, dit ce Philosophe, *les envieux que n'ont ils des yeux puissans de voir par toutes les villes: afin qu'ils soient affligez voyans les prosperitez de tous leurs habitans.*

A mesme temps de la susdite persecution, le Legat Apostolique Albert, accompagné du venerable Pere Philippe, Prieur de nostre Ordre, fut en ambassade pour la paix de l'Empire, de la part de Guillaume Roy des Romains, vers Alphonse Comte de Poitou, Frere du Roy S. Loüis, & Procureur de la France. Alors les Docteurs de la Faculté de Paris, & les Freres Prescheurs (abandonnez dans la vexation seuls) presenterent des lettres au Legat, par lesquelles, les parties se soumettoient à son jugement & arbitre, pour terminer leur different. L'Vniversité donc, en sa complainte remontra, que nostre Convent de Paris avoit deux Escoles de Theologie, & deux Regens, ou deux leçons: & qu'ils seroient contens s'ils n'ouvroient aux leçons journellement qu'une Escole, & s'ils se soumettoient pour observer les ordonnances & preceptes de l'Vniversité. Nostre Ordre promet observer le tout, à condition que les commandemẽs fussent escrits. Et ce sagement, à cause qu'aucuns asseurerent depuis, que l'Vniversité eut commandé à nostre Ordre absolumẽt de ne plus enseigner. Et en effect, le Legat asseurant l'Vniversité, à condition qu'elle determineroit ses preceptes par escrits, que nostre Ordre se soumettoit. Ces Docteurs voyans leur fraude sans effect, dirent brusquement, que les nostres demoliroient le mur divisant les deux Escoles, & que les leçons se feroient à autant d'auditeurs. Le Legat par cette response découvrant clairement la malice, les asseura de ce qu'ils treuverent depuis: à sçavoir, que nostre Ordre seroit maintenu en sa juste possession de deux Escoles en Theologie: ce que le mesme Pape (qui affligea tellement les Ordres Mendians par ses lettres)

apres

apres diverses appellations, jugea autant de fois, que nostre Ordre maintiendroit deux Escoles de Theologie.

Les justes apres les fruits remportez de leurs afflictions, voyent la vengeance divine sur leurs ennemis.

LEs meschans affligent les justes quelque temps, contemnans la verité ; mais jamais ils ne pourront les vaincre : S'ils sont dans le pressoir de souffrance & dans l'abjection ; c'est afin, à mesure de leur aneantissemét ou humilité plus grande, de les relever plus hautement, & qu'ils esclatent en gloire avec plus de splendeur. Mais quant à leurs ennemis, apres quelque apparente victoire, & la gloire imaginaire de quelque petit triomphe, ils se treuvent dãs les malheurs de l'ire de Dieu, & de ses punitions rigoureuses. *Non*, dit le Prophete Psalmiste, *le Seigneur ne permettra pas que la verge des pecheurs soit long temps sur les justes :* ou sur ce qui est à eux. C'est le mesme, comme dire, que Dieu ne permettra pas que les méchans, qui commandent aux justes selon leur malice, de les affliger tousjours ; mais lors que le temps de paix & de recompense sera venu, sa Majesté enlevra ces méchãs qui sont ses verges, & couverts de confusion, & dans le mespris & contemnemẽt impenitens, se verront precipitez aux enfers pour y brusler eternellement.

HISTOIRES.

VN certain Docteur de haute reputation, Prevost d'une grande Eglise, chassa les Freres Prescheurs d'une ville où ils avoient edifié leur Convent. Mais depuis, luy mesme, encourut bien plus grande confusion. Il est crée Evesque, & puis Cardinal; & persecuta avec aigreur furieuse les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs : & apres tombant d'une place haute, eut la teste escrasé & mourut.

Or voyez des merveilles ; le mesme jour de sa mort violente & soudaine, une saincte Féme eut revelation de son malheur, & la luy manda par un Pere de l'Ordre S. François. Il contemna cét semõce celeste, & dit au Religieux, qu'il n'estoit ny Prophete, ny fils de Prophete. *Et moy*, dit il, *j'ay sollicité, afin que ton Ordre & celuy des Freres Prescheurs soient assujetis aux Evesques: & je feray en sorte, que vous soyez humiliez sous les pieds de Prestres plus abjects.* Il devoit reconnoistre les signes, qu'on luy predisoit

soit accompagner son malheur : mais sa superbe l'avoit aveuglé. Car ces signes estoient ; que ce matin,il se mettroit en telle colere, qu'il ne la pourroit ranger à la raison pour celebrer la Messe : & que se lavant les mains,il perdroit son anneau Episcopal : ce qui fut tres-evidemment accomply.

Le Pape alloit benir, ce jour, une Eglise des Freres Mineurs;& ce Cardinal n'estant pas si tost receu en ce Convent, attendant pour avoir la porte ouverte,se mit en telle colere, qu'il ne peut s'appaiser ny mesme par la confession : & celebra la premiere Messe ardant en cette passion. Depuis, se voulant laver les mains pour manger,donna son anneau à quelqu'un assistant en sa presence, lequel il ne treuva plus, apres s'estre lavé : & admirant cette merveille dit,avoir perdu sa Prelature. Tous ceux qui estoient presens en furent estonné : & luy contre sa coustume, seul, vieillart, extremement foible & debile, monte, & allant pour entrer une chambre, un ais s'éleve, il tombe, & à l'instant meurt.

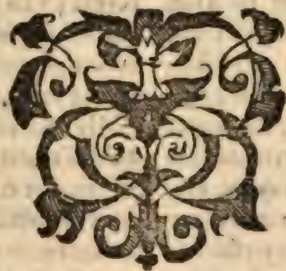
Voyez maintenant le reformidable jugement de Dieu : j'ay connu familierement cét homme, j'ay sejourné avec luy dans un mesme logis, & vescu à mesme table à Paris, estãt son bien-aimé: & je confesse n'avoir veu Ecclesiastique seculier si sobre, si hõneste, si affable, & si liberal aux pauvres que luy. Ie l'ay veu refuser les honneurs & richesses de nœuf Eveschez : & enfin estre durant trois mois menacé d'excommunication pour le contraindre à recevoir un Archevesché. Or depuis, élevé à la dignité d'Evesque Cardinal, il s'oublia en telle maniere, que de se laisser emporter à persecuter les Ordres Mendians. Mais je crois que nostre Seigneur qui ne retient en sa colere ses misericordes, n'aura pas oublié la pieté & devotion du cours de sa vie, & qu'il aura, peut estre, fait misericorde au penitent.

POur dire encore des merveilles de nostre Seigneur, en faveur des Ordres Mendians, un certain Prestre de ma connoissance, premierement Curé, puis Doyen, & apres Chanoine d'une Eglise Cathedrale, fort contraire à tous Religieux, & specialemét aux Freres Prescheurs & aux Freres Mineurs ; particulierement touchant les confessions, à cause de la crainte qu'il avoit, comme plusieurs autres,qu'ils eussent oüy de ses abominables impudicitez: Il est en fin, frappé de paralisie: & en cette affliction gisant l'espace de sept ans. Or parmy les visites charitables de son Evesque, de ses confreres Chanoines, & leurs remontrances & reprimendes, il est ob-

obſtiné, ny parmy les inſtantes exhortations & prieres des Frs. Preſcheurs & Freres Mineurs, il ne voulut jamais ſe confeſſer, ny penſer aux Sacremens, ny meſme invoquer le tres-ſainct nom de Ieſus: & mourant ainſi en reprouvé, fut enterré aux champs, hors le Cimetiere. Et ainſi celuy qui avoit voulu empecher les autres de recevoir la Parole de Dieu & le Sacrement de penitence des Ordres Mendians, par le tres-juſte jugemét de Dieu, encourt le malheur d'obſtination de ne les recevoir, & la reprobation.

Nous avons cy deſſus raporté au premier livre chap. 19. la mort & le malheur eternel du Docteur Philippe Chancelier de l'Vniverſité de Paris: & à tous rencontres parmy ſes ſermons, preſque en toutes ſes ſtations publiques, il declamoit contre noſtre Ordre; ce qu'ayant fait avec merveilleuſe felonie & aigreur quinze jours devant ſa mort: le Pere Henry de Coulongne de noſtre Ordre, tres-fervent & diſcret Predicateur, à Paris, en preſence de l'Vniverſité raporta toutes les médiſances & calomnies qu'avoit preſché le Chancelier contre noſtre Ordre, clairement les découvrant, & les montrant avec des ſentences de la ſaincte Eſcriture. Or cette improbation de ſon ſermon, & l'evidence de ſes impoſtures découverte, luy fut ſi aigre & cuiſante en l'ame, que ſoudain il en fut dans un friſon de la mort, qui le mit au lict mortel: & finit ſes jours malheureuſement, comme apres ſa mort il en aſſeura l'Eveſque de Paris.

Voylà quelque choſe des punitions que noſtre Seigneur a fait, des adverſaires des Religieux Mendians: & nous en avons veu encore beaucoup d'autres, que nous eſtimons incomparablement plus grandes. Ce ſont punitions de l'envie. C'eſt aſſez à preſent ſur ce ſujet, nous reprendrons le file de noſtre expoſition.





Du bien provenant de la vie sociale.

CHAPITRE XI.

Les Abeilles ont toutes une mesme demeure: & la nature n'endure pas qu'elles soient divisez.

COMMENTAIRE.


Ve ce soit un bien commun à tous fideles, de faire leur demeure en mesme maison, le Psalmiste le chante: *Que voilà*, dit-il, *un grãd bien, & de grãde joye & contentement, que les Freres demeurent ensemble.*

Ce qui est contre la coustume d'aucuns Monasteres, qui envoiẽt leurs Religieux (s'ils observent leurs Regles) ou leurs Clercs seuls és Cours, ou pour estre Curez: ou ils leurs commettent de sejourner ou habiter seuls cõtre l'exemple que nostre Seigneur fit à son Eglise, envoyãt ses Disciples deux à deux; *Malheur à celuy qui est seul*, dit Salomon, *à cause qu'il n'a personne pour le relever.* Ie puis parler avec asseurãce de la verité de cette sentence, comme en ayant veu tant de fois l'experience durant plus de trẽte ans, que j'ay esté Vicaire Episcopal en diverses Provinces & Eveschez: où j'ay veu, de ce que les Religieux se retreuvent seuls és chemins, és Cours, & autres occasiõs seuls, des grãds malheurs en provenir, encourir souvent des evidens perils de perdition, & faire d'horribles scandals: qui ne fussent jamais advenus, si ces Religieux n'eussent esté seuls.

Nostre Pere S. Augustin en sa Regle commande, que si la necessité requiert, que quelqu'un sorte du Monastere, que ce ne soit au moins qu'en compagnie de deux ou trois; Et il semble que les Superieurs Reguliers pechent griefvement contre leur vœux, ou leur Regle, s'ils envoient en chemins leurs Religieux seuls, & sans les accompagner au moins, d'un de leurs Freres.

Ils me dirent plusieurs fois, qu'il n'estoit necessaire que la cõpagnie fut d'un Frere, mais que ceux là suffiẽt, ausquels le Prevost commandera d'aller, selon le texte de la Regle: & ainsi qu'il suffit avoir la compagnie de quelque valet.

Or je veux prouver par la Regle, que tels interpretes se trompent, & font tres-mal leur conscience; & ce par le mesme texte, disant; *Quand vous estes ensemble en l'Eglise ou par tout où sont les femmes, gardez la pudicité l'un de l'autre. Et Dieu qui habite en vous, aussi en cette maniere, vous gardera par vous.* Si donc, vous par vous, c'est à dire, par un Frere, Dieu garde l'autre Frere. Que disent donc ceux, qui commettẽt la garde de leurs Freres en chemin, ou en autres lieux, à des valets vils, & qui n'ont aucune vertu, ny soin pour se garder eux-mesmes? Mais de deux Religieux, si l'un ne veut se garder de mal; l'autre le gardera & l'empechera de faire mal. O! avec quelle circonspection les Religieux se doivent ils comporter en la presence de ceux avec lesquels ils ont à traitter? ils ont à garder non seulement leur honneur, mais encore celuy de leur Ordre.

Puis que sainct Augustin institua son Monastere, selon la Regle determinée sous les Apostres; sans doute qu'elle a ses principes de nostre Sauveur: or il ordonna que les septante deux Disciples fissent leurs voyages à deux de compagnie: ce que depuis le S. Esprit approuva, envoiant sainct Paul & sainct Bernabé ensemble pour accomplir leur mission: Ceux donc qui font profession de la Regle sainct Augustin, & ne font scrupule de transgresser cét article, s'ils disent que c'est en vain, envoyer deux personnes pour faire ce qu'un seul peut facilement: & que les biens du Monastere doivent estre mieux employez; Ie dis que cette response est une moquerie: & que l'impieté ne doit se couvrir la teste chauve de fiente. Mais encore; on dit ordinairemẽt: que ce n'est icy que le loup fait sa retraite. Où sera ce donc? asseurement que ce sera où personne ne pourra le treuver. Il est vray, c'est au cœur que le peché se loge, où ne se treuve autre tesmoin, que celuy qui en void clairemẽt tous les recoins. Hé! que de despenses inutiles renversent la grãdeur de l'estat monastique? O! que ces richesses seroient bien mieux employez devant Dieu, pour la garde & l'asseurance des Freres, & du bien du Convẽt. On dit ordinairemẽt, que bonne garde joüit de bonne paix. Voicy mon sentiment; encore qu'il ne soit aggreable aux vitieux: je crois que mille perils & mille malheurs, sont advenus à ceux, qui transgressent ce precepte, dõt ils eussent esté libres, s'ils eussent eu un de leurs Freres pour compagnie. Mais c'est une verité certaine; celuy qui ayme le peril, y perira. *Et ce justement*, dit Senec, *journellement le jour advenir, est tousjours pire.* Celuy qui ne craint le peril de sa cheute evidẽte, est plus insensé qu'une beste. Mais vous direz, que celuy qui est commis à soy-mesme, est en sauvegarde certai-

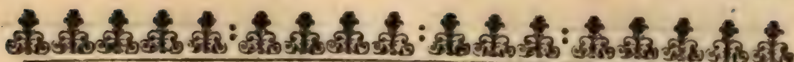
taine. Selon le lieu, le temps, & la personne: vous dites vray. Les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs n'ont ny or ny argent, & toutesfois ils cheminent accompagnez ordinairement, & ne peuvẽt se perdre ou separer de veuë: specialement, lors qu'ils ont à traiter avec personnes de l'autre sexe.

HISTOIRE.

VN Religieux de nostre Ordre, m'a raconté, qu'à son cousin aussi de nostre Ordre, lequel auparavant estoit homme riche, & de grande reputation, le cas suivãt advint. Il estoit accompagné en chemin d'un Religieux amy & familier, & dans un logis, pour dormir, ayant quitté sa tunique ou sa robe sur le chevet, fut éveillé d'une voix, disant; *Levez vous & voyez la disposition de vostre Frere, il est à la mort, il agonise.* Eveillé donc & ne voyant personne: il se r'endort. Et la voix luy dit derechef: *Levez vous, & visitez vostre Frere mourant.* Il s'éveille sans rien voir, & s'endort. Alors la voix dit; *Vous avez dissimulé mal, vostre Frere est mort.* A l'instant, s'éveillant treuve sa robe preparé pour se vestir: & vestu, avec confusion treuve son compagon trespassé.

Voyez icy donc, que nous avõs necessité de compagnon, & que vrayement, selon Salomon, le Frere qui est aydé de son Frere, est comme une cité constante & ferme. Caïm le tres-meschãt & premier homicide est interrogé de nostre Seigneur, à dire, où estoit son Frere: qu'il devoit deffendre, & ne le pas tuër. Il nie son cas, & dit, qu'il n'avoit son Frere en garde. Voilà pourquoy il est maudy de sa Majesté: & est vagabond parmy la terre. C'est une figure, qui nous fait voir que celuy qui refuse la garde de son Frere, ou qui ne le veut, pour en estre gardé, est souvent vagabond, agité de divers tentations, & ses voyages & ses œuvres ne luy produiront que des maledictions, des espines de remors de conscience, & des ronces de scandale, & de confusion.

Or donc, vrayement constitution benite és yeux de nostre souverain Iuge, par laquelle la bonne renommée de la Religion & des Religieux est conservée, on evite de perpetrer les pechez, & on previent tous mauvais soupçons & occasions de tentation.



De la communauté, ou partialité, au boire & manger.

CHAPITRE XII.

La viande eſt commune à toutes. Car elles ne mangent pas ſeparément : afin qu'il n'y ait inégalité d'ouvrage, de viande, ny de temps.

COMMENTAIRE.

C'Eſt une couſtume à juſte raiſon commune à tous les Monaſteres, d'avoir le Refectoire, où à tous ſans exceptiō la nourriture eſt ſervy. O, qu'elle eſt de grande bienſeance, & rend les Monaſteres (auſquels exactement elle s'obſerve) digne des benedictions de Dieu. Noſtre Sauveur avec le biēheureux College de ſes Apoſtres la commença en la Cene, avec tant de conſtance, qu'il n'eut horreur de voir la main de Iudas au plat. Que les Prieurs donc, ou Prelats, ne tiennent les coins : ſinon quelquefois pour l'hoſpitalité, en neceſſité urgente : Tant s'en faut que je condamne, ce qui eſt de pieté & miſericorde : mais je ne puis recommander les abus.

S. Matt. 26.

Sainct Benoiſt determine ce qui eſt digne de Religion, quant à cét article: *Que la table de l'Abbé*, dit-il, *ſoit tousjours avec les pelerins & les hoſtes. Lors toutesfois qu'il y a moins d'hoſtes, qu'il ſoit en ſa puiſſance d'appeller, des Freres, ceux qu'il voudra: qu'ils procurent tousjours auſſi, que deux ou trois des Anciens, pour conſerver la diſcipline, demeurent avec les Freres*. Voyez dōc que le ſainct Homme a preveu qu'à l'occaſion des hoſtes, proviennent des inſolences.

Notez que noſtre Pere S. Auguſtin n'a rien ordonné de ſemblable, mais ſeulemēt, que le Convent à table, lors qu'il fait ſa refection, doit auſſi ſpirituellement ſe repaitre de la parole de Dieu, & faire en ſorte, que les aureilles n'en ayent faim. Toutesfois, depuis, Sainct Benoiſt at auſſi tresſainctement determiné de l'hoſpitalité, comme dit eſt.

De l'abus des banquets és Monasteres.

DE ce que la sacrée famille conventuelle n'estant pourveu de sa nourriture necessaire, & que les Superieurs avec les hostes fassent de somptueux excez ; le Prophete Esaïe sēble en faire une complainte, disant; que *les Agneaux serōt repeux selō leur Ordre: & que les estrāgers mangeront les deserts, tournez en abōdance, de l'hermitage.* Qui sont ces Agneaux ? ne sont-ce pas les Religieux du Cōvent? revestus d'innocence; qui selō la coustume, & non la Constitution, vivent de choux & de legumes mal assaisonnées : & ces estrangers, les Princes ou Seigneurs, spirituels ou temporels, qui avec des armées, & non de familles, comme si le Droict Canon ne les avoit limité: ou autrement, mangent l'abondance des biens des pauvres & de l'Eglise, ou du Crucifix : de sorte que les plus riches Monasteres à telles, ou autres occasions semblables, font si grandes dépenses, que souvent ils ne peuvent satisfaire à leurs crediteurs qu'apres longues années, & avec des frais extraordinaires. Quād viendra le visitateur pour remettre l'Ordre ? Ce sera le Souverain Pontife qui ordōnera le tout, selō le poid equitable de la balance de justice, & corrigera cette misere.

Chap. 5.

Noto

Mais si aucuns disent, que je me plains contre le Ciel, & qu'indignement je porte la main contre l'Arche en son declin : ceux-là, peut estre, seront mescontens de mon dire ; mais non pas nostre Seigneur : dont je lamenteray tousjours les interests, comme j'ay fait : & à la mienne volonté que je serois treuvé digne, d'estre entierement démembré pour la verité, & pour sa justice.

Ie sçay toutesfois, que quiconque, pour grand qu'il puisse estre, se ressentira indigné de mes escrits : aussi se jugera-il criminel, & digne de correction fraternelle.

Or reprenons nostre propos; quiconque hors le Refectoire fait des banquets, asseurement que celuy-là peche grievement, & de diverses especes de pechez. Car premierement les biens des Convents y sont dissipez ; & voylà larcin, ou rapine, telle, que ce qui est presenté à trois ou quatre personnes à table, on en pourroit souvent pourvoir suffisamment au Refectoire tout le Convent. Puis, en ces festins se font des murmures, se sement des dissentions, se font des mespris & moqueries des simples Religieux : & ainsi la paix & l'union de la Religion y est tres-inhumainement offensé. Et entre les Abbayes qui se

ſe maintiennent à l'abry de tels ou ſemblables malheurs, celles de Ciſteaux ſont loüables, pour ne permettre autres tables, que celles du Refectoire, de l'Infirmarie, ou de l'Abbé.

1. Des Roys 2. Au premier livre des Roys, les enfans d'Helie le grand Preſtre ne craignans le Seigneur, & ne jugeans ce qui eſt de droict, alienoient le peuple de la devotion des ſacrifices, & contre la couſtume ſe vouloient eſtre reſervées, les chaires cruës, pour ſe les mieux aſſaiſonner: ce qu'ils faiſoient avec exaction & violence. Or ce peché de ces enfans eſt eſcrit, eſtre grand devant le tribunal de ſa Majeſté divine. Tousjours, voyez comme ce grand Preſtre Helie fut grievement puny. Ces deux mal-appris, dans un meſme jour, & à une occaſion de bataille, ſont miſerablement occis: & quant à leur Pere Helie, encore qu'il leur eut remontré de paroles leurs crimes, ſans y apporter le foët: aux nouvelles funeſtes de leur mort, tombe à la renverſe de ſa haute ſelle, & en ayant la teſte eſcraſé, rend ſon eſprit.

Que les Superieurs donc, ſe gardent bien, de faire jamais rien de ce qu'ils deffendēt aux autres: ny de permettre à leurs plus chers inferieurs choſes aucunes ſemblables, ſur peine d'encourir telle rigueur de vengeance, qu'Helie & ſes enfans ſubirent.

HISTOIRE.

EN France deux vieux Moines dés leur jeuneſſe fort vicieux, ſcandaleux, & penitieux à leur Convent, affligeans les autres bons Religieux encoururent la vēgeance de Dieu: ne laiſſant preſque jamais, ſemblables iniquitez & impietez impunies. Vn jour, au ſoir, ces vieillarts, ſelon leur ordinaire, pour ſe farſir le ventre, l'un ſe tranſporta de telle avidité à manger, qu'au troisjéme ou quatriéme morceau il s eſtrangla, & roulant les yeux rendit ainſi malheureuſement ſon eſprit: on ſe leve de table avec bien de l'horreur; mais l'autre vieillart reprenant courage, comme un porque reprent ſa mangeaille, apres quelques cris, avec celuy qu'on eſgorgeoit, & ſe remplit tellement, que ſans ſens ny jugement il eſt porté au lict: où comme une beſte brute bientoſt apres il mourut. Depuis ces horribles jugemēs de Dieu reconnus en ce Monaſtere, les Religieux en changerent de vie & de mœurs: & embraſſerent tres-rigoureuſement & entierement l'obſervance reguliere.

Exhortation à la parsimonie és vivres.

QVe les fideles Abeilles des Monasteres donc, apprennent à se deporter de tous excez: & selon l'advis de nostre glorieux Pere S. Augustin, qu'ils viennent tousjours pour faire leur refectiõ corporelle, avec intention & affection pareille à celle, qu'ils ont prenans medecines, & non pour le plaisir. S. Paul en vertu de la grace qui le confortoit, facilement usoit de l'abondance. Et Senec nous remontre, qu'*user de beaucoup de metz, est s'exposer à diverses maladies. Comptez les Cuisiniers, & vous n'admirerez les infirmitez. Le bien du ventre bien reglé, & patient parmy la contumelie, ne peut estre estimé. Lors que l'esprit s'est bien preparé, & a commandé chez soy patience, on ne peut justement estimer, combien grande est sa constance. Si quelque chose luy devoit estre servie; luy ne la desirant, s'en est desja pourveu: & a pensé que quelque chose manquoit bien à son ordinaire, mais non à sa personne.* Nous n'estimons pas user de choses superfluës, jusqu'à tant que nous les voyons cõmencer à diminuer. *Et nous en usions, non pour en avoir necessité: mais à cause qu'elles estoiẽt nostres. L'homme sage se prepare tousjours, pour bien user des maux qu'il prevoit advenir: & ce que les autres endurent facilement par longue usance, il se rend aussi semblables fardeaux legeres, à force de les mediter. Rien n'apport d'avantage pour moderer le cours de nostre vie, comme la temperance. Le corps pour se bien porter, a besoin de diverses choses: mais l'esprit prent par soy-mesme accroissement: & de mesme s'exerce & se nourrit. La vertu ne laisse aucune place vuide, elle possede entierement l'ame, & se déporte de tous desirs. Elle est seule suffisante à soy-mesme, & toutes ses œuvres concordent & luy conviennent. Comme desirer les choses delicates appartient à la luxure: aussi fuïr celles qui sont ordinaires, & qu'on ne prepare avec art, c'est folie.*

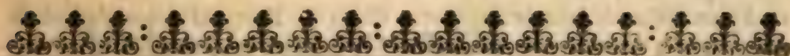
Liv. 10. des Confess. 31. — *Aux Phil 4.* — *Senec Epist 96.* — *Ep. 124.* — *Epist. 77.* — *Epist. 5.*

Le gouter & toucher sont sens que la nature nous a donné & aux bestes; ce pourquoy ceux qui s'esforcent brutalemẽt à satisfaire à leurs voluptez, doivent se rãger au nombre des bestes. Se refectioner de pain d'orge, & d'eau, n'est pas chose aggreable: mais de tellement s'assujetir la sensualité, que d'en pouvoir prendre de la volupté: c'est s'estre acheminé où nulle sinistre fortune ne peut nuire, & à tres-haute volupté. Ie suis bien plus grand, & de naissance pour choses plus grandes, que pour me faire esclave de mon corps: lequel je ne regarde que comme une chaine qui detient en servitude ma liberté. N'*avoir soin de son corps, est liberté certaine.*

Epist. 18. — *Epist. 66.*

HISTOIRE.

AV Monastere de S. Iean des Vignes, lez Soissons, j'ay veu un Chanoine Regulier, entre les Docteurs & Predicateurs modernes, tres-gratieux, appellé Iean Ranche, Abbé de Watinian, & apres de Blois, qui s'estoit tellement mortifié au boire & manger, qu'il ne goutoit autrement la nouriture delicate, que la grossiere. Ce qui estoit effect de la toute-puissance de celuy, qui dans le desert, rendit la viande celeste, que les enfans d'Israël appellerent Manne, à estre de sauveur telle, que celuy qui la mangeoit, souhaittoit.



Du Silence, & de sa vertu.

CHAPITRE XIII.

Elles tiennent ensemble silence : car le soir venu, dans la ruche, elles font moins de bruit, jusqu'à la venuë d'une certaine, laquelle voltigeant par tout, par la trompette de sa voix, commande le repos : & ce, selon qu'il se fait és armées. Le mesme se fait au matin.

COMMENTAIRE.



QVant à la verité de la lettre, je l'ay veu en effect, & vous en pourrez aussi faire l'experience durant l'esté.

Le Prophete Esaie recommāde le silence, disant, que *le silence est cultiver la justice*. Et sainct Iacques fait allusion à cette sentēce, asseurant, que *si quelqu'un pense estre Religieux sans refrener sa langue, c'est en vain qu'il se pense tel*. L'Egypte, Royaume le plus opulent de la terre, fut jadis si inquieté des criailleries de grenoüilles, que les peuples furent contraints de suplier Moyse, afin par son entremise, que nostre Seigneur le delivra de cette playe. Ceux aussi

Chap. 32 · Chap. 1. · Exod. 8.

qui ſont vrayement Religieux, & les ſeculiers ſe treuvent affligez de grenoüilles myſtiques : nous nous efforçons tousjours pour faire, ce qui nous eſt deffendu. Le
Chap.8. Prophete Hieremie parlant en la perſonne des vrais Religieux, dit ; *Entrons la cité munie*, c'eſt à dire obſervons tout ce qui eſt de la S. Religion, *& là en ſilence, d'autant que N. Seigneur Dieu nous fait tenir ſilence.* Et en apportant la cauſe apres dit ; *C'eſt un bien d'at-*
Tren.3. *tendre avec ſilẽce le ſalut du Seigneur.* Or ce ſalut, ou ſalutaire, je penſe que c'eſt la grace de conſolation & de paix en la contemplation de ſa Majeſté divine. Ce que ce Prophete fait voir, diſant, que le vray Religieux *ſera ſeant ſolitaire, & ſe trayra à cauſe qu'il s'eſt éleve ſur ſoy-meſme.* Car où eſt-ce qu'on s'éleve par deſſus ſa portée ? ſi ce n'eſt en la contemplation. C'eſt ce que nous aſſeure le tres-glorieux Docteur contemplatif noſtre Pere S. Auguſtin ; *I'ay entré*, Liv.7. de Confeſſ. 10. dit il, *dans les plus interieurs recoins de mon ame, ſous voſtre conduite : ce que j'ay peu, puis que vous avez eſté fait mon ayde. I'ay entré, & j'ay veu par tel œil que ce ſoit, de mon ame, ſur ce meſme œil de mon ame, & par deſſus la capacité de mon eſprit la lumiere immuable du Seigneur, laquelle n'eſt autre que voſtre Majeſté.*

Or cette grace, cette tranſcendante dignité, eſt attendu principalement dans le ſilence. *D'autãt*, ſelon S. Bernard, *que c'eſt choſe fort delicate, cette affection d'amour, & cette joye & lieſſe ſpirituelle : par la moindre occaſion elle eſt offenſé.* Ce qui fait dire à Salomon, que *la* Prov.15. *langue qui n'eſt moderée mettra l'eſprit en debris.* Et au troisjéme livre des Roys eſt porté, que *le Sei-* Chap.19. *gneur ne ſe retreuve ny au feu, ny en la commotion, ny au tourbillon ; mais au petit ſifle d'un doux air* : c'eſt où Helie au deſert adore la preſence de ſa Majeſté.

Senec exhorte au ſilence avec pluſieurs Philoſophes.

C'Eſt perfection d'uſer de peu de paroles, & de ſe tenir en ſilence. *Eſtimez*, dit Senec, *que ce que vous avez long tẽps tenu en ſilence, eſtre de droict aſſeuré & d'evidente raiſon.* Le Philoſophe Archeſilas requis d'enſeigner les moyens certains pour plaire aux hommes, dit, que c'eſtoit *faire tres-bien tous biens, & parler peu.*

Socrates reſpondit un jour, que pour tres-bien dire, *il ne faut dire, que ce qu'on ſçait tres-bien.*

Solon auſſi Philoſophe, en compagnie où on parloit tous enſemble ſemoncé de parler auſſi, dit ; que, *perſonne fole, ne peut ſe taire.*

Theocrite dans un banquet, dit à un Païſan qui ne parloit avec les autres; *Des hommes doctes*, dit il, *tu a ſeulement cela, que tu te tais.*

So-

Socrates serra la bouche à Cleone la babillarde, qui vouloit apprendre les sciences, disant que, *dire & apprendre ne se compatissent ensemble, à cause qu'il se faut taire, pour apprendre.* Senec; *Rien ne peut proufiter d'avantage que se tenir tranquille & en repos, discourir beaucoup avec soy-mesme, & fort peu avec autruy.* *Le sommaire de nos bons propos, que ce soit parler selon nostre conscience: & conformement à nos sentimens & à nos paroles, disposer les actions de nostre vie. Que nos discours ne soient en vain*, dit Senec, *mais qu'ils soient suasifs; ou mouvans, ou consolans, ou commandans. Ayez horreur des paroles deshonnestes avant qu'elles soient proferez, & ne craignes personne d'avantage, que vous-mesme. Gardez vous de paroles sales, à cause que prendre l'audace de les proferer, nourrit l'impudence. Aymez mieux des discours utiles, que facetieux ou affables: & dire plustost ce qui est de droit & raison, que ce qui est de complaisance.*

Ep.106.

Epist.76.

Liv. des 4. vertus 1. & 3. chez Senec.

Les risées sont reprehensibles, si elles sont immoderées, puerilement dissoluës, si effeminement ou inutilement esclatantes, & si elles proviennent des maux d'autruy. Que vos faceties soient sans mordre, vos yeux sans legeretez, vos risées sans esclats, vostre voix sans clameur, & vos pas sans bruit. Que vostre repos soit sans paresse, & lors que les autres joüent, vous traiterez quelque chose de sainčteté ou d'honnesteté. Celuy ne sçait bien parler, qui ne peut se taire: Comme le pas plus modeste est seant à l'homme sage, aussi le parler plus serré & moins hardy. En somme, je te commande d'estre tardif à parler. *Epist.40.* Pour acquerir quelque constance de bonté intime, que de conditions sont requises, & necessaires. Si vous sçaviez quel doit estre un homme de bien, vous ne croiriez pas de l'estre: & peut estre aussi, desespereriez vous par vos pro- *Epist. 42.* pres forces, de le jamais pouvoir estre.

HISTOIRE.

Vn grand miracle par les merites du silence.

De quelle vertu, & merite, soit le silence, cette histoire le fera voir. En Brabant, au tres-observant & tres-charitable Monastere d'Afflighem, de l'Ordre sainct Benoist, un Moine appellé Radulphe, fut si devot au sainct Silence, & y treuva tant de bien & de bonheur, que par la grace de nostre Sauveur, l'espace de seize ans, on n'oüit jamais une sillabe proferé de sa bouche. Or, selon que les Religieux de ce Monastere nous ont raporté, un grand feu se prit, un jour au Cloistre, tel, que sans aucun remede le Monastere estoit abandonné aux flammes; ce que ce sainct Religieux voyant, im-

implora le secours divin, & apres quelque priere, sa langue, depuis tant de temps lié par le silence, eut la licence pour proferer ces paroles; Feu arreste à cette heure, flamme cesse d'ardre. Et voyez le prodigieux miracle, par la parole de ce sainct Homme, le feu cessa de brusler, & les flammes furent entierement esteintes.

Exhortation au Silence.

QVe ceux donc, qui par le feu naissant de leur langue serpentine, mettẽt en flãmes la roüe de leur naissance, selon sainct Iacques, & soüillent tout leur corps; considerẽt l'exemple de leur bien, & de l'affranchissement de leur malheur en ce sainct Moine. *Dans la bouche des foux*, dit Salomon, *la sottise y est boüillante: & l'homme sage se tayra jusqu'au temps de parler.*

Iac. 3.

Prov. 15.

Or voyez cette judicieuse distinction, & cõme elle est de prevoyance. Nous voyons souvent les foux & moins circonspects, semer des paroles de discorde, & faire des discours qui excitent les inimities, & provoquent à colere & indignation: ausquels si celuy qui les oït, sur le champ y veut respondre, il ne fera qu'augmenter le malheur: mais si jusqu'au temps opportun il se tayt, il treuvera en soy une telle moderation en sa response, qu'auparavant il n'eut jamais peu tenir. Et le Prophete Esaie nous en asseure, disant, *qu'en silence & en esperance sera nostre force.* Car si en l'espoir de joüir de la recompense de vostre patience en la gloire eternelle, vous serrez vos levres: *pour selon la folie du fol ne pas respondre:* vostre ame se treuvera forte, pour ne vous laisser emporter devant Dieu, à l'impatience. C'est à quoy S. Augustin vous exhorte, disant, que ne quittiez lachemẽt les armes, mais que teniez genereusement vostre langue en bride, de peur que libre à dire mal, elle ne se porte à vituperer le prochain: & que celuy qui tient l'Empire souverain sur nous gouvernera nostre cœur.

Isai. 30.

Prov 26.

Notez que c'est le devoir des Superieurs, lors qu'ils apperçoivẽt leurs sujets au poinct de s'emporter à dire des propos de contumelie d'opprobre ou contre leur prochain, ou leur Frere, par reprimendes, & par preceptes d'obedience, de les refrener, & leur imposer silence. Et Salomon nous asseure, que celuy qui impose le silence aux foux, appaise le colere. O, que ce seroit faire un grand bien, lors qu'on void le prochain courroucé, si on usoit du silence, ou de quelques paroles de courtoisie: pour prevenir le grand mal qu'aportent tousjours telles occasions, & appaiser l'esprit irrité de nostre Frere.

Prov. 26.

HI-

HISTOIRE.

Valer. Max. l. 5. c. 1. L'Histoire des Philosophes raporte du Roy Pyrrhus, qu'aiant appris que certains dans un banquet avoient indignemẽt parlé de sa Majesté, pour estre plus certain de la verité, voulut les interroger luy-mesme : & l'un d'iceux portant la parole ; Hé Sire ! dit il, vous eussiez estimé ce qui a esté dit n'estre que jeu, au regard de ce que nous avions à dire nous eschauffãs à boire, si le vin ne nous eut manqué. Et une confession si franche, changea la colere du Roy en risée, & ainsi cette responce de courtisan appaisa son courage.

Que garder le silence donc, est un grand bien aux Monasteres! & c'est chose tres-loüable à tous les fideles, d'estre moderé en paroles, pour ne les proferer qu'és occasions que la necessité, ou que l'utilité requiert.



De la Paix mutuelle.

CHAPITRE XIV.

Le bien principal, entre elles, c'est la Paix.

COMMENTAIRE.

SI on dit, que le biẽ principal des Monasteres est la paix, il ne s'en faut esmerveiller : puis que sans icelle, personne ne verra Dieu. Et pour voir le bonheur qu'elle apporte, il est expedient de considerer la varieté de paix, qui se rencontre en l'Univers. Nostre Pere sainct Augustin les distingue en la Cité de Dieu. (Liv. 19. chap. 13.) La premiere, dit il, est la Paix corporelle, que nous ressentons, & consiste dans une temperature & bon ordre de tout ce qui compose le corps. La seconde est la paix de l'ame sensitive & irraisonnable, qui se retreuve dans un repos ordonné des appetits, desirs, & passions. La troisjéme est celle de l'ame raisonnable ou de l'esprit humain, qui se void dans le consentement de la connoissance, ou de la conscience, & des œuvres, si elles luy sont conformes.

Et que la quatriéme est la paix du corps & de l'ame, & se treuve au reglement de la vie. La cinquiéme est celle des hommes, & est une mutuelle concorde, bien reglée & ordonnée. La 6. est la paix entre Dieu & l'homme, laquelle requiert une obeïssance ordonnée en la foy, & en l'observance de la loy eternelle: celle d'une Cité, ou d'un Monastere, est une concorde ordonnante de commander & d'obeïr. La derniere paix ne se void qu'au Ciel, & c'est une societé, d'ordre tres-parfait, pour joüir de Dieu, & en luy mutuellement s'éjoüir de ce bonheur. Quant à la paix de l'Vnivers, c'est la tranquillité de son ordre, reçeu de la Providence eternelle.

De la Paix avec Dieu.

SI nous ne joüissons de la Paix entre nous & Dieu, toutes les autres, sont pour nous, sans effets.
Chap. 9. Le Prophete Iob nous le remontre disant, que jamais personne s'opposant à Dieu ne joüit de paix. Et au livre quatriéme des
Chap. 4. Roys, Iehu dit, qu'à cause des fornications de Iezabel (qui signifie l'ame pecheresse) de ses empoisonnemens, & de ses crimes, qui sont encor en trop grande vigueur, quelle paix peut estre entre cette ame & Dieu? Ce pour-
Iob c. 22. quoy Eliphaz, au livre de Iob, cõseille tres-bien: *Acquiescez*, dit il, *à Dieu, & soyez toujours en paix avec luy, & ainsi vous joüirez de tres-bons fruits*. Et l'ame fidelle és Cantiques se console en soy-mesme, disant; *Ie suis un mur*; à sçavoir en constance parmy les adversitez & prosperitez: *& mes mammelles comme une vigne de grand fruit*; en mes affections; *depuis que je suis devant Dieu comme treuvant la paix*. Apres donc, que l'ame fidelle a obtenu la paix devant Dieu, il est necessaire qu'elle possede la paix en son cœur: Car nostre Seigneur ne sejourne qu'en la paix.

De la Paix du cœur.

Ser. 167. de Temp. CEtte paix, selon nostre Pere S. Augustin, n'est autre chose que *serenité d'esprit, tranquillité de l'ame, simplicité de cœur, lien d'amour, & charité mutuelle*.

C'est cette paix, qui enleve les dissentions, met fin aux guerres, appaise les coleres, mesprise les superbes, aime les humbles, ralie les discordes, & accorde ensemble ceux, qui sont ennemis. Elle est aggreable à tous, ne recherche rien d'autruy, n'estime posseder aucune chose, & enseigne d'aimer

ce qu'elle ne peut jamais haïr.

De cette paix parloit jadis Salomon Roy pacifique, selon l'experience, qu'il en eut durant le cours de sa vie, disant; que *ceux qui tiennent des conseils de paix, sont suivy de joye.* Et le Prophete Hieremie nous exhorte à la poursuite de ce bien; *Recherchez*, dit il, *la paix de la Cité*, à sçavoir de nostre cœur: *& pour l'obtenir, priez nostre Seigneur, d'autant qu'en cette paix vous joüirez de vostre repos.* Semei en Hierusalem reçoit en paix la vie; mais s'en estant éloigné, il se void bientost reduy à la mort. A la naissance de nostre Seigneur, les Anges chantent cette paix appartenir aux hommes de bonne volonté. Senec nous la descrit, disant, qu'*on ne treuve autre paix vraye, que celle que la bonne conscience possede, qui est tranquillité certaine, à laquelle l'ame bonne se conforme.*

Aux Prov. 21.
Chap. 29
3. Des Roys 2.
S. Luc 2.
Epist. 57.

Si nous mesprisons en nostre cœur les choses belles, dit ce Philosophe, *nous ne serons capable de distractions. Nul concert, ou harmonie, ny des oiseaux, ny des hommes, ne pourra nous interrompre parmy nos solides & bonnes pensées. Lors que nulles clameurs ne vous touchent, qu'aucune voix ou regard ne vous ébranle, sçachez que vous estes de bõne constitution & composition. Par tout où je pourrois estre, je suis tousjours à moy-mesme. Ie ne m'abandonne pas aux occasions, mais seulement je me preste: ny je ne m'arreste aux passetemps, mais par tout, je traite avec mes pensées, & je consulte & delibere tousjours quelque chose de salutaire.* Nous joüissons aussi en nostre Seigneur, parmy les empressemens du monde, que sa Majesté permet, de vraye paix. Puis; comme il peut nous la donner, de mesme, nous la peut il otter.

Epist. 63.

De la Paix avec le prochain.

LA premiere paix donc, que nous devons pretendre, est celle qu'il nous faut necessairemẽt avoir avec Dieu: la seconde est de necessité aussi avec nostre ame, ou nous-mesme: & la troisjéme doit estre entre nous & le prochain. *Entre vous*, dit nostre Seigneur, *soyez en paix. Cette paix avec le prochain*, dit nostre Pere S. Augustin, *est de si grande importance, & si necessaire, que celuy qui ne la voudra tenir ne pourra parvenir à l'heritage eternelle: D'autant que le Pere eternel le rejette & mesconnoit, le Fils le desherite, & est totalement aliené du S. Esprit.* Salomon parlant en definiteur de la paix, dit; *Lors que la maniere de vivre de l'homme plaira à Dieu, il convertira aussi ses ennemis pour faire la paix.* Et nostre Seigneur deffend au Deuteronome, qu'*on se garde de porter racine germant le fiel, ou amertume*: à sçavoir, contraire aux delices de la paix. Voila pourquoy S. Paul commã-

S. Marc 9
Ser. 167. de Temp.
Prov. 16.
Chap. 26

de si expressement la paix generale avec tous les hommes; *Si faire se peut, ayez la paix avec tous les hômes*: puis que nostre Seigneur est *Dieu de paix, & non de dissention.* Et mesme c'est une tres-signalée vertu qu'estre *pacifique avec ceux qui haïssent la paix.*

Aux Ro. chap. 12.

1. Cor. 14

Psal. 118.

De la Paix eternelle.

APres avoir consideré ce qui est besoin pour la paix avec le prochain, voyons de la paix, dont nous joüirons dans l'eternité. S. Paul en parle, disant; *La paix de Dieu surpasse la capacité des sens humains.* Et nostre Pere Sainct Augustin dit sur cette sentence; *Si la paix de Dieu est transcendante tous sens, il s'ensuit donc qu'elle surpasse aussi la capacité des esprits Angeliques.* C'est un argumét appellé *à minori.* Que dirõs no⁹ donc, icy? asseurement que la paix de Dieu, que c'est Dieu mesme: & personne ne connut jamais parfaitement cette paix, puis que personne ne vid jamais Dieu. Ce que nostre Sauveur asseure en l'Evangile; *Personne,* dit il, *ne connoit le Pere, sinon le Fils*: à sçavoir, comme le Fils le connoit: *& celuy auquel le Fils le voudra reveler.* Où se void, que ny l'homme, ny mesme les Anges, n'ont aucune puissance de concevoir la divine essence. Ce qui fait dire à S. Augustin, qu'*il ne se treuvera Ange, qui la puisse reveler à un Ange, ny encor moins le manifester à un homme.* Voila pourquoy le Prophete Esaie crie; *Seigneur vous nous donnerez la paix.* Et S. Augustin adjouste glossant: *Vous nous donnerez la paix du cœur, la paix du repos, la paix du sabbat, la paix durant un jour auquel ne suivra aucune nuict: & qui sera de durée, qui ne sera terminée, non plus que l'eternité.* David voyant cette paix par sa lumiere prophetique, plein de joye, dit, qu'*en paix, en Dieu mesme, il dormira & se reposera.* Or personne n'aura le bonheur de parvenir à cette paix, qui ne possedera la paix ny avec Dieu, ny avec soy-mesme, ny avec son prochain. O! l'extréme misere de celuy, qui ne joüit de cette paix.

Aux Philip. 4.
En l'Enchir. 63.
S. Jean 1.
S. Mat. 11
Liv. 3. des Confess. c. ult.
Chap. 26
Chap. 35
Psalm. 4.
Aux Heb. 12.

Exhortation pour maintenir la Paix.

L'*Esprit de l'homme,* dit Senec, *est une chose grande & genereuse; il n'endure que des bornes ou limites communes, ou avec Dieu: nul siecle ne fut sans grãds esprits, & la pensée agit en tous temps. Le courage n'est jamais plus puissant, que lors qu'il s'est deportée des affaires estrangeres, puis qu'il est lors en paix sans crainte, & s'est acquis des richesses sans rien convoiter. Si vous recherchez où se retreuve le bien souverain? C'est en cette ame,*

Senec Ep 103.
Epist. 88.

ame, laquelle, si elle n'est pure & sain-
cte, dit ce Philosophe, *Dieu n'y*
Epist. 54. *peut faire son sejour. Quittez dõc tout*
Epist. 25. *embarraz & vaquez pour vous ranger*
à la raison: car personne occupée ne
parvient à posseder la paix. Rejettez
tout ce qui vous déchire le cœur : & si
vous ne vous en pouvez autrement de-
petrer, il est besoin qu'ensemble vous
vous arrachiez le cœur. O! quand ver-
Epist. 32. *rez vous le temps auquel vous sçaurez*
que nullement le temps ne vous appar-
tient? Nostre ame aura lors occasion de
s'esjoüir, quand affranchie des tene-
bres esquelles elle trempe, elle ne verra Epist. 86.
pas en partie, mais elle joüira d'un
plein jour: & sera rendu à son ciel, ou
en plenitude de connoissance. Celuy
qui veut arriver au lieu qu'il a destiné,
se doit bien garder d'aller vagabond Epist. 45.
parmy plusieurs chemins: mais il faut
qu'il en tienne un seul.

HISTOIRE.

Vn débauché apres avoir irrité le monde, & affligé ses parens jusqu'à les reduire au tombeau, reçoit le coup de la mort en vision de son Pere.

EN France, de nostre temps, du Regne de Philippes, un certain débauché, si insolent, qu'il portoit ses mains violentes, comme Esau, contre tous, & chacun contre luy; jusqu'à tellement affliger ses parens, qu'il les reduit à la tres-amere fin de leur vie. Il les suivit bientost; & au lict mortel, reçeut les saincts Sacremens. Mais aussitost apres, saute du lict, se jette és bras des assistans, s'écriant avec horreur extréme, & dit; *Levez vous tous, prenez les armes, & aidez moy contre mon Pere: il s'éforce de me tuër: il s'est fait chef de tous mes ennemis.* Et ensemble, à la porte, il s'esforçoit, comme pour empecher l'entrée d'une multitude. Puis tombant par terre, roule les yeux: & en tres-grande terreur crie, que son Pere le frappant d'un grand coup de pierre au front, luy avoit escrasé la teste, & à l'instant mourut. Ceux qui furẽt presents ne voyãs rien, oyoient toutesfois le bruit d'une multitude de monde, s'empressant pour entrer la chambre. Voila dõc, que ce miserable n'eut son Pere mesme propice: & comme il encourut les effets de la divine justice. Non que son Pere auroit asseurement en personne, ainsi apparuë; mais quelque esprit bon ou mauvais, le representant: puis que la Sapience asseure, que Dieu armera toute la creature cõtre les insensez.

Chap. 5.



Il faut dißiper les contentions.

CHAPITRE XV.

Contre les Abeilles se font quelquesfois des debats pour apporter des fleurs, mais par le moyẽ de la poussiere, ou de la fumée ces querelles cessent.

COMMENTAIRE.

DAns le genre des fleurs se retreuvent divers especes, dont se compose cette digne substance de la cire, laquelle parmy les tenebres de la nuict nous fait une tres-agreable lumiere és maisõs de nostre terrestre sejour. L'escriture entend ordinairemẽt par les fleurs, l'esperance des fruits, & les divers distinctions ou especes des vertus, lesquelles nonobstant portent à une fin; aux fruits ou effets de la grace: à la celeste Patrie. Ce qui fit que nostre Pere Sainct Augustin en ses Cõfessions dit: *Tout ce que je faisois au monde me déplaisoit, au regard de la douceur de Dieu, & de la beauté de sa maison que j'ay aymé.* Et puis dit encore: Ie voulois raportant mes ardeurs qu'une maniere de vivre se fut presenté propre pour y marcher la voye de Dieu, en laquelle l'un alloit ainsi, l'autre autrement. Les Saincts tiennent des voyes non contraires, mais differentes, & qui meinent à la vie eternelle. Noë est sauvé par la voye de justice, Abraham par la foy, Isaac en la crainte de Dieu, Iacob en la patiẽce des travaux de la propagation, Ioseph en l'innocence, Moyse par sa mansuetude, Iosuë en obeïssant, Samuel en sa douceur, David en humilité, Helie par son zele pour la gloire de Dieu, Ezechie par ses prieres & ses larmes, Iob par sa patience, Daniël en abstinẽce, Tobie par ses œuvres de misericorde, Esaïe annnõçant la verité, Hieremie par sa sanctification: voilà cõme les saincts Peres anciens furent celebres en varietez de fleurs, des vertus: esquelles aussi ceux de la loy de grace, ont esté de mesme excellens.

Liv. 8. chap. 1.

Premierement la tres-glorieuse Mere de nostre Sauveur joüissant

ſant avec eminence de la perfection de toutes vertus avec l'honneur de fecõdité & tres-pure virginité, eſclatte tres-hautement en humilité. Et ſainct Iean en continuelle cõtemplation, ſainct Pierre en la foy, les autres Apoſtres par la perfection de charité, ſaincte Marie Magdelaine en la penitence & en la devotion : & ſainct Paul excelle és labeurs pour la doctrine & la propagation de l'Evangile. Or les autres Saincts ſe ſont diviſé & pourveu de ces diverſes vertus, de ſorte qu'ils batient heureuſement l'edifice myſtique du corps de l'Egliſe, ou de Ieſus-Chr. chargez de leurs œuvres vertueuſes: s'esforcent de prendre poſſeſſion du Ciel, nous donnans matiere ou ſujets de loüanges, & ſont cõme cire en l'Egliſe, par laquelle nous ſerons ſolemnellemẽt en lumiere parmy les tres-noires tenebres des pechez, qui malheureuſement prennent tousjours de plus en plus accroiſſement.

Quant au Texte, diſant que les Abeilles ſe querellent pour tranſporter des fleurs ; de meſme les ames fideles ſouvent ſe voient en diſſentions & debats : il ne s'en faut tant eſtonner, puis que meſme entre les Apoſtres actuellement à la ſuite de noſtre Seigneur ſe void cette contention pour la preeminence & ſuperiorité, pour la vertu, & pour les merites.

Toutesfois ce debat ſe peut entendre auſſi du different qu'ont aucuns dans la pratique des abſtinences; pour exemple, cõtre celuy qui eſt affligé d'emboliſme ou de fain canine, ceux qui le veulent ranger aux rigueurs des jeuſnes, nonobſtant qu'il ſoit plus fervent qu'eux en charité envers Dieu & le prochain, & és autres vertus. Et voilà pourquoy S. Paul eſcrit : Celuy qui ne mange ne juge celuy qui mange: puis que les dons de la grace divine ſont differents, encor qu'ils proviennent de la bonté d'un Seigneur. *Aux Ro. chap. 14.*

Notez encor qu'au Texte eſt dit auſſi, que cette diſſention s'accorde parmy la pouſſiere. Et juſtemẽt, d'autant que la terre & les cendres nous doit porter à la connoiſſance de nous meſme : pourquoy vous enfler de ſuperbe, dit la Sapiẽce, puis que vous n'eſtes que terre & que cendre ? Perſonne ſelon le Philoſophe Senec n'eſt plus noble qu'un autre, n'eſt qu'iceluy ſoit d'eſprit & de courage plus zelé, pour tout ce qui eſt de droit & raiſon : & qu'és bonnes arts il ait plus d'adreſſe, & de facilité. L'ignominie devient bien toſt à eſtre la gloire du ſuperbe: & l'ambition s'empreſſe de tant de ſollicitude, de peur de voir devant ſoy autre que ſoy-meſme, qu'elle n'endure de limite. *Eccl. 10.*

Ce debat des Abeilles ceſſe auſſi par la fumée. Et qu'eſt-ce autre choſe la vie de l'homme, qu'une vapeur paroiſſant, durant peu de temps ?



Les Inferieurs se doivent des admonitions.

CHAPITRE XVI.

Chacunes des vrayes Abeilles ont leur aiguillon; mais elles n'en usent contre celles qui sont douces: & si aucunes ont les sueurs ameres, & sont, de leur nature, puantes, elles les persecutent & les piquent.

COMMENTAIRE.

Nous avons dit, cy dessus, que le Roy des Abeilles est sãs aiguillon: & icy, nous treuvons, que toutes les vrayes Abeilles sont armeés d'aiguillons.

Il faut remarquer, que l'aiguillon signifie aux Roys, és Empereurs, cruauté: & és Inferieurs se treuve dignemẽt cét aiguillon, lors qu'en temps & lieux, ils remontrent les vices, & arguent leurs égaux de leurs deffauts. Car c'est la proprieté des vraies Abeilles mistiques de porter l'aiguillon contre le peché, tant au monde, qu'és Monasteres.

Voyez, comme le tres-discret Docteur S. Augustin requiert cét aiguillon, en la S. Religion. *Vous n'estes pas plus innocens*, dit il, *si vos freres (que vous pouvez corriger les admonestant de leurs crimes) vous permettez qu'ils perient en vous taisant.*

Et S. Benoist de mesme en sa Regle: *Si quelque frere*, dit il, *rebelle ou superbe, ou desobeïssant, ou murmurant, ou en quelque poinct cõtraire à la saincte Regle, & aux preceptes des Anciens, est treuvé contemner; qu'iceluy selon le precepte de nostre Seigneur Iesus-Christ, soit admoneté secretement, par les Anciens: & s'il ne se treuve amendé, qu'il soit argué avec reprimende devant tous.* L'aiguillon des Monasteres doit estre tel, & chacun des Religieux se doit ainsi cõporter avec discretion & ferveur: de charité, & pour le bien de la Religion, afin de deuëment user de l'aiguillon qu'il doit porter.

Specialement ceux qui vivent és Monasteres, pour sauver leurs ames, doivent considerer ces paroles de N. Seigneur en Ezechiel; Ezech. 3. & 33.
Si tu n'advise l'impie de son impieté,

&

& s'il meurt en son impieté, tu portera son iniquité.

Mais, peut estre direz vous avec Cain ; *Suis-je moy le gardien de mon frere?* En sens negative il dit vray, puis que son envie l'ayant porté à le tuër, il n'en fit pas la garde. Gardez vous donc, d'en faire de mesme, n'advisant pas, pour le salut de vostre frere, de le corriger de ses déportemẽs criminels. Voyez que S. Paul le commande:
2. Tim. 4. *Arguez*, dit il, *avec obsecrations, increpations, en toute patience & doctrine.* Et nous commande grande patience en la correction: conformement au Prophete Psalmiste, parlant és personnes de ceux, qui ont le bonheur de recevoir la correction fraternelle de l'Evan-
Psal. 89. gile : *La mansuetude est survenu*, dit il, *& nous serons corrigez.* Comme
Exod 7. la verge d'Aaron, qui apres avoir
Nomb. 17 esté metamorphosé en serpẽt horrible, mettant en fuite les enchanteurs d'Egypte, depuis est rendu florissãte, jusqu'à porter des fruits & des amandes : Ainsi heureusement les pecheurs, d'esclaves du diable, des horreurs du peché, par la correction recouvrent la condition d'enfant de Dieu, & le bonheur d'estre fleurissans & fructifiãs pour la vie eternelle. D'où la Sapience és Proverbes nous promet, que celuy, *qui corrige un*
Chap. 28 *homme, treuvera apres plus grande grace chez luy, que celuy qui par les blandices de sa langue les déçoit.*

Sainct Paul nous advise de la maniere, que nous devons tenir pour bien corriger nostre frere, disant, que *si quelqu'un est preoccupé en quelque delicte, vous qui estes spirituel, instruisez-le avec esprit de douceur, de peur, & que vous-mesmes ne soyez tentez.* Aux Gal. 6. Voyez bien, qu'il dit, en esprit de douceur : d'autant que ce qui est trop rude & trop aspre est estimé cruel. Mais la douceur moderée, encore que quelquesfois elle donne l'audace aux pecheurs reprouvez de pecher, elle dissipe toutesfois és ames genereuses toute malice de volonté : & au contraire, la trop grande rigueur encore qu'elle fasse bresche sur les cœurs boufis de superbe : toutesfois presque tousjours elle ne fait qu'aigrir d'avantage. *Il faut corriger les vices des uns*, dit le Philosophe Senec, Epist. 25.
& rompre ceux des autres. Encore que vous treuviez des malades vieillissans dans leur infirmité, toutesfois ne desesperez de leur santé, si vous resistez contre leur intemperance : si vous les engagez à faire, ou à endurer diverses choses contre leur gré. La pudeur est vergongneuse: & tandis qu'elle se rencontre dans une ame, il en faut bien esperer. Encore que nous ne puissions extirper les vices des autres, nous pouvons bien tousjours empecher leurs
menées. Ils ne cesseront de pecher, mais Epist 26.
ils ne continueront, & peut estre cesseront ils, s'ils s'accoustument à laisser de faire le peché. Il faut dire avec rigueur contre les vices : contre les perils avec ardeur, contre l'avarice cou-

rageusement, contre l'ambition contumelieusement, la luxure veut estre detestée, & les fallaces ou fourbes arguées.

Or soit qu'on corrige les pechez & excez avec rigueur, ou avec aigreur, on doit aimer beaucoup mieux, d'endurer icy devãt ses freres quelque flagellatiõ d'une main paternelle, que d'en appeller au rigoureux Iugemẽt dernier, & aux peines eternelles d'enfer. Et en ce que nostre Sauveur faisant misericorde, on n'ait avant le Iugement qu'à souffrir quelque temps dans le Purgatoire ses horribles ardeurs : je juge celuy, qui s'y remet bien fol & miserable.

HISTOIRE.

Vn sainct Docteur n'ayant usé de disciplines, en endure des diables en Purgatoire.

LE tres-celebre Docteur Hugues de S. Victor, Chanoine regulier, appellé le second S. Augustin à cause de sa doctrine, fut de pareille vertu durãt sa vie, & seulement reprehensible en ce, que pour estre de complexion fort delicate, & extrémement sensible, il ne faisoit de discipline pour ses fautes journalieres, ny au Convent, au Chapitre, en commun, ny en particulier. Or d'autant qu'il ne vainquit en cecy sa nature, refusant ces flagellations, voyez ce qu'il fallut qu'il souffrit.

En sa maladie mortelle un Religieux, qui l'avoit aimé durant sa vie, le requit, si nostre Seigneur le permettoit, de luy apparoistre, pour luy dire de son estat. Ce qu'il promit. Et depuis, en effect, apparut, & dit; *Me voicy, demandez ce que vous voulez de moy, je ne puis arrester.* Or ce bon Religieux, non sans crainte, s'épand en congratulations, & demãde de son estat. Et l'ame respond; estre alors bien: mais que pour avoir refusé de recevoir en ce monde des disciplines, qu'elle ne croyoit pas qu'il y ait diable en enfer, lequel lors qu'elle passoit en Purgatoire, ne l'ait chargée d'un grand coup de discipline.

Qui voudra donc laisser à faire penitence en ce monde, & attendre celle de la divine Iustice en Purgatoire? puis, qu'avant la mort, nous faisons penitence moindre, plus meritoire, & meilleure. Et puis qu'un si S. Homme est ainsi flagellé, qu'est-ce que les pecheurs doivent attendre? Que les Religieux qui ne veulent arguer ou proclamer les autres au Chapitre, ou estre argué ou proclamé, prennent garde à eux : à cau-

cause qu'à faute de ces proclamations, les excez accroissent és Ordres. C'est que l'un se porte par respect envers l'autre; & veut le mesme: & ainsi ils ne proclament pour n'estre proclamez. Mais helas! le temps viẽdra (& n'est il pas venu?) auquel, au chien muët, & qui ne veut abayer, sera imposé silence: & ce specialement, lors que le feu d'enfer, ces flammes devorantes, luy serreront la bouche. Alors celuy qui n'aura voulu souffrir les voix de ses accusateurs, correcteurs, ou proclamateurs, sera contraint d'endurer les clameurs & moqueries des diables, qui le contraindront aussi de patir les peines eternelles & inevitables. Voilà pourquoy le Prophete dit; *Vous les gouvernerez avec une verge de fer, & les mettrez en de bris, comme le vaisseau d'un potier.* Psal. 2. Et puis, en rapportant comme la cause; *Prenez*, dit il, *la discipline, de peur que le Seigneur ne se met un jour en colere, & que ne perißiez de la voye des justes.*

Or à propos de la verge de fer, voyez ce qui advint en punition des insolences pueriles: & ce que j'appris à cette âge.

HISTOIRE.

Vn Diable corrige des petulans.

AVx Escoles deux jeunes insolens insurportables & incorrigibles, estoient cause que plusieurs de bonne volonté pour estudier, se portoient aussi aux insolences; & leur Maistre ne pouvoit, faute d'asseurãce, les reprendre severement, ou les foëter. Cependant il mourut, & trois ou quatre jours apres sa mort un diable apparut au milieu de l'Escole, en mesme forme & tout semblable au Maistre deffunct, tous les Escoliers estans presens: & tenoit une verge de fer en la main avec la face tres-horrible s'adressant à ces petulans, & de sa verge attentant de les tuër: & puis aussitost disparut. Quant à ses enfans, ils devinrent frenetiques, & comme enragez: & quelques jours apres moururent.

Que les Escoliers donc prennent garde à eux, qu'ils advisent à se soumettre à leur Maistre en toute modestie, & à sa correction: afin qu'ils n'encourẽt les rigueurs des jugemens de Dieu, & ne soient puny avec verges de fer en ce monde, & en l'eternité d'enfer.

Expoſition du Texte.

EN ce que les Abeilles n'uſent de leurs aiguillons cõtre celles qui ſont douces, ſe void que les corrections & punitions ne ſont pour ceux, qui en toute modeſtie ſe portent en l'exercice des vertus, & à l'obſervance des loix: mais pour y ramener ceux qui en declinent & s'emportent aux vices & aux inſolences: par leſquelles ils ont la ſueur amere, & puẽt inſurportablement par leurs impietez & injuſtices. Ils ſont naturellement puant par leur mechante malice inveterée, qui n'eſt pas naturelle; mais comme naturelle: d'autant, que l'habitude eſt une autre nature. Ce qui les rend infames, & comme infectans de leur puanteur, ceux avec leſquels ils converſent. Or les bons Religieux doivent perſecuter & piquer ſemblables gens; le Prophete David nous en donne l'exemple, diſant avoir hay les malitieux ou iniques: & au Pſalme 138. *Ie les haïſſois*, dit il, *de parfaite haine.* *Pſal. 116*

C'eſt une conſequence neceſſaire, en celuy qui eſt fervent en l'obſervance des loix, de reſiſter aux tranſgreſſions d'icelles, & d'avoir en parfaite haine l'impieté & l'iniquité. Mais remarquez que cette haine eſt des parfaits, qui n'ont en haine que le peché, & qui aiment, comme eux-meſme, & en perfection, les creatures de noſtre Seigneur, qui pourroiẽt eſtre affranchis des chaines du peché, eſtre reſtituez en la condition d'enfant de Dieu, & parvenir à la gloire eternelle.



Du



Du peril de ceux qui ne sont zelez pour la correction fraternelle.

CHAPITRE XVII.

Les Abeilles qui perdent leurs aiguillons, ne sont plus puissantes de faire du miel.

COMMENTAIRE.

LA douceur incomparable du miel no^9 fait voir, qu'il n'y a rien digne d'estre estimé, apres Dieu, comme la vertu: & ceux qui ne se soucient d'arguer leur prochain en peché, ou de le piquer en le proclamant ou accusant, en font si peu d'estime: au moins au regard de leur prochain, s'ils la reconnoissent dignement pour eux. Qu'ils voient que les Abeilles, qui perdent leurs aiguillons, d'orénavant se treuver impuissantes de produire le miel: n'est-ce pas pour montrer, que fort souvent ceux, qui ne prennēt le soin pour survenir à leur prochain en peché, le corrigeant, selon le precepte Evangelique le proclamant au Chapitre, ou l'accusant, que par le tres-juste jugemēt de Dieu, tombēt malheureusemēt du miel mystique de la vertu: & ainsi celuy qui a negligé d'aider son frere dans le bourbier du peché, se void apres encourir le malheur d'un semblable labyrinthe. Dequoy il ne faut s'estonner, puis que le Prophete Hieremie crie, celuy-là estre *maudy, qui garde son espée de ne la tremper dans le sang.* Or ne vouloir tremper son espée de sang, c'est ne vouloir corriger son prochain par paroles, ou ne proclamer son frere au Chapitre, pour le retirer de sa faute & de son vice, & par la penitence le vivifier en nostre Seigneur: un tel est à juste raison maudy, c'est à dire, engagé au malheur, à cause que n'aiant voulu prendre le soin & la peine d'apporter ce qu'il pouvoit pour le salut de son prochain, il en encourt le malheur de la coulpe en ce monde, & en l'eternité d'enfer ses horribles peines. Voyez de cecy un exemple de nostre temps.

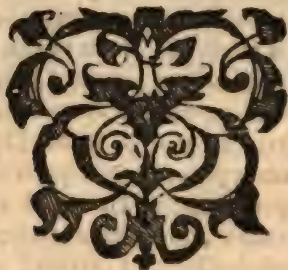
Hier. 48.

HISTOIRE.

Vn Religieux negligeant les corrections, encourut des malheurs.

DAns un certain Monastere, nous avons veu un Moine de grand esprit, de doctrine rare, & fort chaste & illustre en toute honnesteté de meurs : avec cette seule imperfectió, qu'il estoit sans fiel contre le peché, ou sans faire la correction fraternelle. Or les autres Religieux de son Monastere esperans qu'il s'amenderoit, l'éleurent Abbé. Mais il perseve-ra en sa pusilanimité & paresse, & l'Ordre Monastique en souffrit de grandes dissolutiós & confusions: ce qui fut cause que ses Superieurs le deposerent de son office: & depuis par impatiéce peu à peu consentant aux plus insolens du Monastere, se laissa bien-tost lachement emporter aux vices : & fut cause de grande dépenses inutiles. Mais aussi quelque temps apres agonisant à la mort, se vid en la puissance de ses ennemis, & au poinct de rendre raison de ses excez, & des crimes & forfaits des autres : & dans des angoisses horribles s'escriant en effroy, de voir ses accusateurs, mourut. Voyez donc le grand malheur qu'encourent ceux, qui ne corrigeans les autres, se surchargent de pechez, sans en faire penitence, ou les pleurer dignement, à quelles extremitez ils se treuvent reduits.

Voylà pourquoy il vous faut estre armé de l'aiguillon de correction fraternelle, pour ne perdre la puissance de faire du miel, ou de perseverer constamment au chemin de la vertu, & pour n'estre forclos de la vie eternelle.





Il faut pardonner les injures.

CHAPITRE XVIII.

On treuve auſſi des Abeilles ruſtiques, d'aſpect horrible, beaucoup plus coleriques que les autres; mais de plus grand labeur, & qui font plus d'ouvrages. Leſquelles, quelquesfois, portent ſi avant leurs aiguillons dans leurs piqueurs, que leurs entrailles y demeurent, & auſſi-toſt en meurent.

COMMENTAIRE.

PAr ces Abeilles d'aſpect cauſant és horreurs, sõt ſignifiez, à mon advis, aucuns Religieux, leſquels trop ardamment obſervent ce qui eſt de l'exterieur de leur Ordre, ſans la rouſée du S. Eſprit en leurs ames: & ignorent ſes douceurs. Ils ſont fort bien ſignifiez par ceux, des Actes des Apoſtres, qui ſe ſçavoient bien eſtre baptiſez du Bapteſme de Sainct Iean, mais s'ils avoient reçeu enſemble le Sainct Eſprit, c'eſt ce qu'ils ignoroient. Ils avoient ſeulement l'exemple de ſa tres-auſtere abſtinence, de ſa ceinture de cuire, & de ſa couverture de poile de chameau. Semblables gens, ordinairement trop ceremonieux en ce qui eſt apparent, & de meurs plus auſteres, comme occupez en la vie active, ſont plus coleriques & plus farouces. Ils reſſemblent à Saincte Marthe empreſſée dans ſon miniſtere, & pleine de trouble & d'inquietude. Or ſi tels parmy leur correction portent leurs aiguillons de colere ſi avant cõtre celuy qu'ils arguent, qu'ils laiſsẽt les entrailles de leur haine: ou s'ils donnent telles occaſions de colere à leurs freres, & d'inimitié, nonobſtant leurs infirmitez & imperfectiõs, qu'ils encourent leur haine; tels offenſent mortellement, & juſqu'à tant qu'ils ſe reconcilient enſemble, ſont ſans remede en eſtat de damnation. Et pour parfaitement ſe re-

Margin notes: *Es Act. 18.* — *S. Mat. 3.* — *S. Luc 10*

reconcilier, ils doivent changer de meurs, & se rendre tels, que sans offense de Dieu, ils puissent condescendre, pour vivre en paix mutuelle, avec les autres. Nostre Seigneur declare en l'Evangile, la grãde peine qu'encourent ceux qui scandalisent ou donnent volontairement occasion de peché mortel aux autres : disant, *qu'il vaut bien mieux de leur pendre une*
S.Mat.18 *meule de moulin au col, & les jetter au fond de la mer*: & puis crie; *Malheur contre ceux qui scandalisent*. L'Evangile determine rarement la peine en special, que merite un peché: ce que faisant cõtre le peché de scandale, c'est pour signifier l'abomination qu'on doit avoir de ce peché. Voyõs des exemples de ceux qui par leurs reprimendes mordantes, causent des dissentions & des haines és Monasteres, ou és autres congregations.

HISTOIRE.

Vn certain s'oppiniatrant de ne pardonner à celuy qui l'avoit offensé, encourt punition.

LE venerable Docteur Iacques de Vitriaco prescha la Croisade pour recouvrer la Terre saincte, avec tres-grand proufit du salut des ames, en Brabant; Vn jour, travaillant pour pacifier une inimitié capitale, insistant en presence d'un grand peuple, aupres de celuy qui estoit offensé, premierement avec supplication, puis avec prostration par terre à ses pieds, une, deux, & trois fois, sans vaincre la rebellion de cette personne; Ce grand Docteur voyant l'obstination, demande les prieres du peuple, afin qu'il plaise à nostre Seigneur de faire paroistre que cette homme estoit ennemy à soy-mesme, perseverant en inimitié: & à l'instant que le sainct Hõme eut achevé sa priere, nostre Sauveur fit voir, que celuy qui mesprise le Predicateur portant sa parole, le mesprise : car voilà que cét obstiné roulant les yeux tombe, une, deux, & trois fois par terre, avec la bouche sanglante, pleine de puë, & escumante horriblement & pleurant.

Le peuple supplia le sainct Hõme de prier pour ce miserable : ce qu'ayant fait, il fut restitué en entiere santé de l'ame, aussi bien que du corps : car sitost qu'il apperçeut son ennemy il se transporta, comme envers son grand amy, avec larmes luy demandant pardon, en l'embrassant & baisant, & esmeut l'assemblée à en louër sa Divine Majesté avec larmes, benedictions, & actions de grace.

VNe autre Histoire advint en Alemagne en semblable sujet. Vn homme noble & puissant eut son Frere occis par un roturier, qui se sauva hors le païs : & depuis par cas fortuite, ce Seigneur en chemin suivy d'un grād train, rencontre cét homicide seul, & tire son espée pour venger la mort de son Frere. Mais le criminel se posternant s'escrie : *Pour la passion de nostre Sauveur, ô; tres-noble homme, misericorde.* Et ce bon Seigneur arreste sa main, touché de devotion jusqu'aux larmes. Mais sa compagnie disant, que c'estoit n'avoir de courage, de donner ainsi la vie ; le Seigneur leve derechef le coup : & ce criminel criant en remission de ses pechez de luy pardonner : romp encore ce coup. Et enfin, sa suite disant, qu'il ne pouvoit pardonner tel crime : comme il alloit décharger le coup, le miserable crie, qu'afin qu'il eschapperoit les angoisses & les rigueurs du jour effroyable du Iugemēt de luy pardonner: & ce tres-noble Seigneur aussi genereux pour pardonner que pour punir, dit qu'à cette fin, il luy pardonnoit la mort de son Frere.

Or le mesme jour, entrant une Eglise pour y oüir Messe, ayant trois fois adoré nostre Sauveur crucifié fleschissant les genoux devant le Crucifix, un sainct Hōme dans l'Eglise, vid qu'à chaque fois, l'Image du Crucifix luy rēdoit la salutation de la teste, la baissant. Il en advisa le Seigneur, & aprit que nostre Sauveur montroit avoir aggreable, qu'il avoit pardōné trois fois à son ennemy: & l'exhorta à se rendre digne par les exercices de pieté & de justice, de plus grande grace de la Divine Misericorde.

Les Philosophes gentils exhortent à pardonner les injures.

Valer. Max. l.4.c.1. LEs Philosophes enseignent, que la vraye noblesse de courage, ne reçoit pas de contumelie. Ce qui fit que le tres-noble Tarentin, voyant un riche Fermier faisant mauvais ménage & dissipant, luy dit ; *Si je n'eusse esté en colere contre toy, j'eusse pris vengeance de toy.* Et ainsi ayma mieux de laisser les crimes impunies, que par colere en faire trop rigoureuse punition.

On ne treuve rien de si grand & si magnifique, qui ne requiert estre moderé par la vertu de temperance. Ce pourquoy il faut voir les sentences de Philosophes sur le sujet de pardonner les injures. Es Proverbes chez Senec, ils enseignent, *qu'il ne faut jamais venger un*

un forfait, faisant un crime. Et autant qu'est grande l'impieté d'avoir offensé, ce qu'on a horreur d'offenser, autant plus grande est l'iniquité qu'on fait, de haïr ce qu'on a offensé. C'est vrayement un effect de grande clemence, de corriger les delinquans, non en les punissant, mais en leur pardonnant. Perdre l'honneur & le bonheur de l'innocence, par la haine contre celuy qui vous a offensé, se treuve il chose plus digne de moquerie? Mais vrayement la memoire des benefices se perd bien-tost, & on n'en void pas de plus ferme, que celles des injures. Lors que quelqu'un en colere se transporte à prendre vengeance, il se punit premierement soy-mesme. Vne proprieté de la magnanimité est la complaisance ou la tranquilité en mesprisant jusqu'au dernier poinct, les offenses ou les injures. Si vous estes vrayement de grand courage, vous ne reputerez jamais qu'on vous ait fait injure. Et pardonner est une sorte de vengeance honneste. C'est le vertu faict d'un grand homme, & de valeureux courage, d'endurer d'un ingrate jusqu'à le rendre reconnoissant. Puis, si vous vous portez promptement avec haine contre les vices; qu'ils succombent tousjours à la vertu: c'est une maxime de la raison, qui ne vous decevra jamais.

Liv. 1. de la Clem. chap. 5.

Liv. 4. des 4. vertus chap. 2.

Liv. 5. des Benef. chap. 1.

Que les fideles Abeilles apprēnent donc, qu'il faut piquer de leur aiguillon de correction en temps & lieux, & selon la disposition ou condition des personnes; & afin qu'elle porte son fruict de miel de charité, & qu'elle reüssisse en l'amendement de vie, il faut bien prendre garde en la maniere de corriger: de peur que le tout ne soit changé en haine.





Il se faut garder de la vaine gloire, & de l'ambition.

CHAPITRE XIX.

Entre tous les genres d'animaux, c'est chose fort admirable, que les Abeilles ont leurs petites communes, & que le fruict leur est commun.

COMMENTAIRE.



POurquoy donc les Moines ou les Religieux observans en perfection leur institut, ou les Predicateurs de reputation se glorifier de leurs œuvres, ou de leurs fruits? Si je m'éjoüis de leurs fruits, ils sõt miens: & c'est selon Sainct Augustin, la charité qui me fait ce bien.

1. Aux Cor. c. 13. *La charité*, selon Sainct Paul, *n'est ambitieuse, & ne recherche ce qui est sien.* Le Roy & Prophete David, que nostre Seigneur mesme dit, avoir treuvé conforme à son cœur, s'estant glorifié sur la multitude du peuple d'Israël, comme si l'accroissement se fut fait sous luy, fut avec son peuple si rigoureusement puny de Dieu, que septainte mille hommes frappez de peste moururent, & tombãt de la gloire de son Royaume prit la fuite, chassé de son propre fils: & en tres-grandes necessitez endura un bannissement de trois mois. Si donc la vaine gloire est si fatale au Roy David, que doit attendre le Pasteur, le Prelat, le Predicateur, de son faste? Qu'il estime ses fruits estre communs aux autres. Le Predicateur par excellence, Sainct Paul argue les peuples esleus, de ce qu'aucuns se disoient estre de Paul, les autres d'Apollon, & d'autres se reclamoient de Cephas: & puis adjoute, que *Dieu a choisi du monde les ignobles & contemptibles, afin que personne des hommes ne puis se glorifier en sa presence.* 1. Aux Cor. c. 1. Et pourquoy pensez vous que le tres-glorieux Nathanael (duquel nostre Sauveur porta tesmoignage, disant qu'il estoit un vray Israëlité sans fraude) n'est pas aussi bien que Sainct Pierre & Sainct André de dignité Apostolique,

Traité 7. sur S. Iean.

Sainct Augustin respond, que s'il n'eut esté sçavant és lettres, que peut estre il eut esté Apostre. Les Predicateurs doc, & les Docteurs du peuple n'ont dequoy se glorifier, de leur grande doctrine.

HISTOIRE.

Des humbles Religieux joüissent du don de prescher la parole de Dieu avec grands fruicts.

LE second General de nostre Ordre des Freres Prescheurs, le B. Iordain Predicateur tres-grād, reçeut un jour soixante novices à Paris, si ignorans és lettres, qu'ils ne sçavoient chanter une leçon à Matine, sans repetition: dequoy, au Chapitre general, il fut accusé. Mais, le sainct Homme remply du sainct Esprit dit, qu'il les falloit tenir en l'Ordre, & n'en mespriser pas un: *Ie vous asseure,* dit il, *que vous en verrez plusieurs, & presque tous estre Predicateurs, & par lesquels nostre Seigneur fera plus de fruits au salut des ames, que par les plus illustres en science.* I'ay bonne memoire du lieu, du temps, & de la personne qui m'a rendu certain de cecy, & nous avons veu, & voyons encore, cette prediction verifié.

Que les Abeilles donc portantes miel, apprennent à tenir leurs fruicts communs avec admiration & joye des fideles, & à ne se glorifier en particulier de leur fruict.



Dé



De la vraye & mutuelle amitié.

CHAPITRE XX.

Les Abeilles s'entretiennent enſemble, en amitié merveilleuſe.

COMMENTAIRE.



'Eſt juſtement, que les Chreſtiens ſe doivët amitié mutuelle; puis que noſtre Seigneur, exemplaire de toute
Ioan. 15. vertu, ne veut ſes diſciples en qualité de ſerviteurs: mais les appelle
Eccl. 37. ſes amis. La Sapience traite elegament de l'amitié; diſant, qu'il ſe faut bien garder de perdre la memoire de ſon amy, en ſon cœur,
Prov. 17. ny l'oublier en ſes œuvres. L'eſcriture ſaincte recommande avec
Eccl. 6. tant d'inſtances la fidelité de la vraye amitié. Et les Anciens Philoſophes en ont fait de ſi aggreables diſcours.

Epiſt. 6. Senec aſſeure, que la poſſeſſion ou joüiſſance d'aucun bien ſans amy ou compagnon, n'eſt ſi plaiſante. Et adviſe de converſer avec
Epiſt. 7. celuy qui nous rendra meilleur: & de n'admettre en noſtre converſation que ceux, au ſalut deſquels nous pouvons profiter. *Vous vous ferez*, dit il, *des amis tels, que vous pourrez vous confier en eux parmy vos adverſitez, & ne les craindre en proſperité: afin que vous en ſoyez ſoulevez en vos miſeres, & qu'ils ne vous ſupplantent en proſperité. Montrez vous tel à voſtre amy que vous voulez qu'il vous ſoit: & penſez tousjours qu'il vous peut eſtre ennemy: vous confiant tellement en luy, que voſtre ennemy n'y puis treuver place. Et on ne void rien de plus laid, que d'eſtre en debat contre celuy, avec lequel vous auriez familierement veſcu.*

Ie vous montreray, dit Senec, *un moyen de vous prevaloir de l'amour, ſans medicamens, ſans herbe, & ſans aucune enchãterie: c'eſt aimer, ſi vous voulez eſtre aimé. L'amitié qui regarde le proufit, & ce qui eſt à venir, eſt un commerce. Celuy-là dépoüille l'amitié de ſa Majeſté, qui ne la veut que parmy les heureux ſuccez. Vous ne connoiſſez pas la vertu de l'amitié, & vous vous trompez bien, ſi vous eſtimez avoir un amy ſans vous confier à luy, comme à vous-meſme. Deliberez premierement le choix d'un amy, &* Epiſt. 9. Epiſt. 3.

puis

puis traitez & deliberez toutes vos affaires avec luy. Il faut juger, devant s'allier en amitié : & apres se confier. Que vostre vie soit telle, que vous n'ayez rien à communiquer à vostre amy, que vous ne donneriez à connoistre à vostre ennemy. Avant contracter amitié, pensez y bien. Lors qu'il vous sera aggreable, ouvrez luy vostre cœur, & luy parlez aussi franchement qu'à vous-mesme. Se confier à tout le monde, on ne se confier à personne, l'un & l'autre sont vices. Soyez constant en amitié. De tout ce qu'on vous dira contre vostre amy, n'en croyez que ce que vous aurez reconnu. On ne fut jamais trompé de la vraye amitié : mais on la vid tousjours stable & perseverer. Et si on void le contraire, jamais telle amitié ne fut vraye ou fidelle.

HISTOIRE.

Amitié fidelle entre un Payen & un Chrestien.

VN certain fort affectionné à la Philosophie me raconta cette histoire, qui advint sur la fin du siecle passé, si la memoire ne me manque. Vn jeune Marchant fort riche, pour trafiquer en Orient, y ayant ses gens, apprent qu'ils avoient treuvé un Payen opulent en merveilleuses richesses, d'excellente vertu de fidelité & magnificence incomparable, & se communicans. Depuis, ils contracterent une parfaite amitié, qu'ils confirmerent par mutuels presens: tellement que le jeune Chrestien suivy d'un grand train, vient voir le Payen, qui le reçeut en grand honneur & magnificence, le traittant long tẽps. Mais en fin le Chrestien voulant retourner chez soy ; le Payen auparavant luy fit voir ses grands tresors, & le pria d'en prẽdre tout ce qu'il vouloit : ce que refusant: il luy mõtra un serrail où il nourrissoit sept Vierges nobles & de grande beauté & perfection, qu'il pretendoit selon sa foy payenne en son temps espouser : & luy offrit d'en choisir une. Il éleut celle que le Payẽ aimoit sur les autres, & qui estoit de grãde inclination pour la vertu : le Payen luy donna les presens qui se font aux espouses : & le Chrestien en son Païs, apres l'avoir fait catechiser & baptizer l'espousa, & fut femme de grand sens & vertu. Mais, pendant qu'ils font progrez en honneur, gloire, & richesses, le Payen de melancolie d'avoir dõné cette femme à son amy, neglige ses affaires, perd toutes ses richesses & ses sens, est abandonné de ses amis, & viẽt treuver son unique amy Chrestien. Il frappe à sa porte, le valet neglige d'en adviser son Maistre, & le pauvre Payen est contraint de passer la nuict dans le parvis de l'Eglise.

A

A minuict un larron ayant tué un homme & se sauvant, le pauvre Payen fut apprehendé comme homicide, & le Chrestien susdit, lors qu'on alloit executer la sentence portée contre le criminel en sa personne, l'ayant tres-bien consideré & reconnu, crie aux Iuges, que cét homme estoit innocent, & qu'il estoit le criminel: & pendant que le peuple affligé faisoit retentir le ciel de ses clameurs, voyans une si honnorable personne innocente aller mourir: par disposition divine le vray homicide crie, que ny l'un ny l'autre n'avoit commis le crime, mais que c'estoit son forfait: & se presente pour subir la mort, qu'il avoit merité par son peché. On reconnoit les innocens, on pardonne à une telle occasion au criminel: & le Chrestien reçoit son cher amy avec toute magnificence. Ce Payen embrasse la foy, reçoit le Baptesme, la moitié des richesses de son amy, & espouse une femme noble, & parête de ce tres-vertueux Chrestien.

Les fidelles Abeilles donc, apprendront icy à s'entretenir en vraye amitié: & cooperantes à la grace du S. Esprit, imiteront l'exemple de cét homme gentil.



De l'Hospitalité.

CHAPITRE XXI.

Les Abeilles s'adonnent à la vertu d'Hospitalité, car elles reçoivent chez elles les estrangeres: pourveu qu'elles soient de bonne & douce nature.

COMMENTAIRE.



L'Hospitalité si recommãdé, tant en l'Ancien, qu'au Nouveau Testamẽt; fut tousjours reconnu en l'Eglise, estre de grand merite. Ce qui parut manifestement en la principale benediction d'Abraham, qu'il reçeut, rendant ce devoir aux troix Anges: esquels il adora Dieu en trois personnes. Ainsi Loth pour avoir reçeu chez soy de mesme, ces saincts Anges, est affranchy du cendroyemẽt de Sodome. Voilà pourquoy S. Paul ex- *Au Gen. 18. & 19*

exhorte si instammẽt pour ces bõnes œuvres; *Sans simulaiton*, dit il, *rendez l'un à l'autre le devoir d'hospitalité*. Il faut noter qu'il dit sans simulation : & maintenant plus que jamais se rencontre en l'hospitalité la simulation: c'est à dire, qu'on reçoit les hostes ou par vergongne de les refuser, ou pour la gloire parmy le monde. Cependant, je crois pour certain que cette bonne œuvre faite aux pauvres, & specialement aux Religieux, par vraye devotion, & seulement pour l'amour de Dieu, obtient de sa Majesté des grandes recompenses, mesme dans cette vie mortelle. Voyez en un exemple, qu'un Religieux de nostre Ordre m'a raconté.

Aux Heb. 13.

S. Pierre chap. 4.

HISTOIRE.

Vne famille enrichy par les merites de l'hospitalité.

A Rome, un homme de grande vertu & pieté, logeoit chez soy, & traitoit indifferemẽt les pauvres & les Religieux les invitant: & en sa vieillesse, en pauvreté, affligé de ne pouvoir continuer ces bonnes œuvres si meritoires : eut une nuict revelatiõ, de faire eschange de sa vigne avec celle d'un certain richart, encore que moindre, d'y fossoyer au milieu bien avant, & qu'il y treuveroit des richesses incomparables à celles de Rome. Cette revelation fut reïterée trois fois. Et ce pauvre vieillart ayant fait cette eschange; avec son fils & ses deux filles, apres beaucoup de contradictions, &, avoir fait une fosse fort profonde, treuve des grandes pierres, entre lesquelles, ils voyẽt un vaisseau de marbre plein d'eau, & dans son emboucheur un autre de verre plein de baume, & encor en cetuy-cy, un autre de terre, avec trois pierres pretieuses, à sçavoir, un esmeraude, un saphire, & une escarboucle, fort grandes. Ils n'estimerent l'eau, l'espancherent, & l'un des instrumens, dont ils avoient usé à fossoyer, en estãt moüillé, reçeut aussi tost la couleur d'or tres-pure. Cette eau estoit de sang & de chair de basilique distillé par l'alambique, dõt les Alchimistes font leur or sophistique : & Dieu ne permit que ce bon hõme offensa sa conscience, avec cette eau faisant de l'or en apparence. Il usa du baume s'en oignant les yeux durãt quelque temps, & fut guery tres-parfaitement de l'infirmité qui l'affligeoit. Il apprit de son Curé que c'estoit baume tres-precieux, le vendit avec les pierres pretieuses, & en parvint à des fort grandes richesses, dont joüit sa posterité: glorifiant Dieu, d'un si grand benefice, reçeu par le merite de l'ho-

l'hoſpitalité. Mais qu'eſt-ce de cette recompenſe, en comparaiſon de celle que chacun, qui fait telle miſericorde, reçoit en l'eternité ?

Que les fidelles Abeilles de noſtre Sauveur donc, invitent les pauvres voyageurs & pelerins à loger & prendre leurs refections chez eux, & principalement les Religieux, & autres perſonnes vertueuſes.



Contre l'Avarice.

CHAPITRE XXII.

Encore que pluſieurs genres d'animaux ſoient avares & convoiteux, les Abeilles ne ſont en rien ſoüillé de ce vice : mais reconnoiſſent les benefices.

COMMENTAIRE.



REconnoiſtre liberalement les benefices reçeuz, provient de vertu, en dignité, autât plus grande, que le vice contraire eſt plus vile & plus abominable. La Sapience nous aſſeure, qu'il ne ſe rencontre rien de plus ſcelerate que l'avaritieux; ce qui eſt tres-veritable entre les Chreſtiens: puis que, ſelon Sainct Paul, ce vice eſt ſervitude des Idoles : or ſe retreuve-il plus grand peché que cettuy-cy ? il faut le bannir du Chriſtianiſme.

L'Eccl. chap. 12.

Aux Epheſ. 5.

Les Philoſophes declament avec grande deteſtation contre ce vice. Et Senec, éṣ Proverbes dit, *qu'un tel n'a de la bôté pour perſonne, & qu'il eſt tres-meſchant envers ſoy-meſme. Fuïr la cupidité*, dit il, *eſt choſe auſſi digne de gloire, que vaincre un Royaume. L'avaritieux ne manque jamais d'occaſion de refuſer ce qu'on luy demande. La pecune vous ſert, ſi vous ſçavez en uſer : autrement elle vous gouverne, & ne peut à jamais contenter, mais ſeulement irriter. Peut on faire plus grande folie? que rien ne puiſſe ſatisfaire à des hommes mortels: cependant que rien ne vous contente, ne penſez pas qu'autruy puiſſe eſtre content de vous.*

Epiſt. 109

Epiſt. 125.

Epiſt. 19.

Il faut reſiſter aux occupations de la cupidité. On ne les peut expoſer; mais on les doit emporter, puis qu'ayât une fois entrée, & pris place, elles en *Epiſt. 73.*

ameneront & establiront bien encore d'autres. Resistons à leurs principes, & d'abord : il sera bien meilleur qu'elles ne commencent, que de les faire cesser. La convoitise aveugle nous precipite tousjours, non és choses qui nous puissent contenter, mais qui nuyent: Epist. 15. *lesquelles auroient contentez si elles pouvoient : puis que nous n'estimons la joye qu'on a de ne rien posseder, & que c'est chose magnifique & plein de contentemẽt de ne dependre de la fortune.* Ces biens pleins d'embuches feront un jour leur retraite, & laisseront en paix ceux qui esperent choses meilleurs. Si on treuvoit en eux quelque bien solide & cõstant ils contenteroient : mais au contraire ils excitent la soif, & tant s'en faut qu'ils l'estanchent.

HISTOIRES.

Le bien & quelques malheurs à cause des richesses.

VN larrõ, une nuict, s'esforçant de tirer un sachet d'escus de dessous la teste de Diogenes; ce Philosophe ressentant l'effort, dit au larron : *Tire malheureux, tire, afin que tu face dormir l'un & l'autre*; à sçavoir, moy, pour le garder, qui ne dort, ny toy pour le derober.

Aprenez donc, que ce que le cas fortuite nous donne, est meuble, & se hatte bien d'avantage à fuïr, qu'à venir: & par les portiõs de ces biens, on parvient au plus haut de la rouë de fortune (si on ne retournoit en arriere) mais souvẽt entre la supreme & la plus basse, ne se treuve riẽ entre-deux. Ce qui advint (selon qu'un Religieux des Freres Mineurs me raconta) à un Vsurier fort riche, en France. Il voulut un jour entrer en l'Eglise Cathedrale par une porte, sur laquelle estoit l'image d'un Vsurier portant un sac d'argẽt sur la teste. Cette image tomba justemẽt sur la teste de ce malheureux, faisant effort pour entrer l'Eglise, & du coup mourut dans son infamie.

EN Brabant j'ay veu un fort mechant Vsurier, qui avoit desherité plusieurs nobles & puissans Seigneurs : & avoit reduy à la paille fort grand nombre de pauvres. Il avoit coustume rencontrant des Religieux de les supplier de prier pour luy, comme avec pleurs & larmes: & ne fit jamais aucun amendement de sa mechante vie. Apres que je l'eusse fort souvent argué de son obstination en ses iniquitez, sans jamais en tirer aucun effect de penitence, un jour, il fut subitement surpris de maladie, & reduy à la mort,

mort, aux abois, voilà soudain qu'on void deux fort grands chiens noires d'enfer aller autour de son lict, & ce malheureux avoir sa bouche ouverte au large, mettant horriblement sa langue dehors, presque d'un pied de long, & mourut commençant ainsi son enfer.

Les Abeilles fidelles auront horreur de l'avarice, & se garderont bien de se soüiller dans ses iniquitez abominables : mais recevant avec alegresse les benefices de Dieu, elles en feront part à ceux qui en auront besoin, avec promptitude & liesse.



Loüanges de la Vertu.

CHAPITRE XXIII.

Es Abeilles, vous treuverez comme habituellement le sommaire de toutes vertus, & que la mere-nature, par un tres-grand benefice, a ramassé en elles celles, qu'on void esparses & particulieres és autres animaux.

COMMENTAIRE.



S'Il nous est licite d'ainsi parler, icy se void la tres-sublime grandeur de perfectiō, de la tres glorieuse Vierge-Mere de nostre Sauveur: à laquelle la Sapience dit, que plusieures filles ont amassé des richesses, & qu'elle les at surpassé toutes : de maniere incomparable. Il faut donc que les ames fidelles s'estudient de toutes leurs forces, pour a suivre ou imiter, en la pratique de la vertu. Et si vous faites à cette fin de vrais efforts, vous ne serez pas long temps, frustrez de vostre esperance.

Prov. 3.

Or les excellences & les grandeurs de la vertu sont amplement proposées par la saincte Escriture: & le plus grand sur tous les Philosophes sainct Augustin asseure, que le principe dōt toutes vertus prēnent leur origine, & la plus grande de toutes les vertus, est, aimer la vertu.

Soyez certain, dit Senec en ses

Es Prov. Proverbes, *que celuy-là est comblé de vertu, qui aime les vertus des autres.* Senec. Epist. 72. *Ie parle de la vertu, qui est vrayement vertu, genereuse, tres-haute, & qui prent accroissement, parmy tout ce qui la moleste.* Epist. 91. *La nature ne donne pas la vertu: mais c'est un mestier, qui nous fait bon.* Epist. 93. *Si la vertu peut faire, que quelqu'un ne soit miserable: elle fera asseurement bien plus facilement, qu'il soit tres-heureux. Il y a beaucoup moins de distance entre bien-heureux & tres-heureux, qu'entre la misere & le bonheur.*

Ceux qui ont le bonheur d'estre excité du vice pour se lever en la vertu par exhortation, ou admonition; de mesme qu'une estincelle de feu ayde par un soufle leger à ouvrir son feu: tels portẽt en l'ame les semances de toutes sortes d'honnesteté. La vertu s'éleve estant Epist. 95. *touché & choqué, & est une science, par laquelle on connoit ses perfections, & toutes choses.* Il faut apprendre les grandeurs de la vertu, afin qu'on ne l'ignore.

Le repos ou la tranquillité n'adviendra jamais, n'est que vous ayez acquit quelque constance certaine: & elle ne se retreuve, qu'en la joüissance de Dieu. Epist. 97. *Ie me range à sa suite, non par necessité ou contrainte: mais de franche liberté de cœur & de courage.* Epist. 77. *Voilà pourquoy le bonheur de l'homme ne se retreuve qu'en la vertu, laquelle marche d'un pas asseurée entre l'une & l'autre fortune, c'est à dire, les adversitez & prosperitez avec un grand mespris, de l'une & de l'autre. Nous n'estimons personne à raison de ce qu'il est: mais nous adjoutons à son honneur ce qui luy a donné la splendeur de ses merites. Et lors que vous voudrez reconnoistre le merite d'un homme, & sçavoir quel, & combien grand il est: voyez-le dépoüillé de sõ patrimoine, de ses hõneurs, & de tous les autres mensonges de la fortune, voir mesme & de son corps: considerez son ame, quelle & combien grande elle est: & voyez si sa grandeur provient d'elle mesme ou d'autre part. Le corps a besoin de plusieurs choses pour sa santé; mais l'ame prent accroissemẽt de soy-mesme, & se nourrit & s'exerce.* Epist. 81. *Pour estre bon, que vous faut il? rien autre, que le vouloir estre.* Epist. 10. *Soyez certain que vous estes parfait en toutes vertus, si vous ne desirez de Dieu, que ce que vous voudriez demander devant tout le monde. Vivez dõc, en telle maniere avec les hommes, cõme en la presence de Dieu: & traitez avec Dieu, comme si tout le monde vous oyoit. La vertu n'a que faire de bienseance: car elle est de soy-mesme toute honnesteté. Il n'est licite à la vertu d'aller en arriere,* Epist. 67. *elle convertit à sa ressemblance tout ce qu'elle touche. Elle rend aymable tout ce qu'elle traite, & le fait d'excellence, & merveilleux.*

Toutes vertus n'est que façon ou maniere: & la maniere une certaine mesure. La maniere n'altere pas la vertu, & celle qui est dure ou difficile ne la rend pire: ny celle qui est alaigre & joyeuse, meilleure. Comme la lumineuse clarté du Soleil obscurcit celles qui sont moindres: ainsi la vertu, par sa grãdeur, dissout & opprime les douleurs, les afflictions, & les injures. Ny aucu-

aucune adversité se rencontrant en la vertu emporte autre effect plus sinistre, que la pluye ou les orages dans la mer. La vertu ne peut estre de sa nature, ny plus grande, ny plus petite. Le jour
Epist. 72. que Caton fut banny, il joüa: & leut la nuict qu'il mourut. Et en la mesme place où il fut tué, il eut sujet d'action de grace, pour trespasser de ce monde. Que le grand & vertueux courage obeïe à Dieu: & de quelle part que le monde le poussera, que sans plainte ou soucy il endure. De n'estre choqué en tranquillité, ce n'est plus grand merveil. Mais que quelqu'un soit exalté, où tout le monde est humilié: ou qu'il se tienne debout où personne ne peut estre que gisant par terre, c'est ce qui est digne d'admiration. Rien ne déplait de tout ce qu'il faut endurer, à celuy qui est sage: puis qu'il ne se plaint d'estre accueilly de toutes les sinistres evenemens qui luy pouvoient arriver. Et il
Epist. 74 ne se dueille de voir ses jours diminuez, sinon, de ce que les vertus se peuvent acquerir en moins de temps. C'est per-
Epist. 31. fection de vertu, se tenir également durant le cours de sa vie en tous rencontres. Comme la main soit estenduë, soit serrée, est tousjours main; ainsi,
Senec liv. des 4. vert, c. 1. lors que selon l'exigence des affaires, vous vous accõmodez aux temps, sans en rien vous changer: vous serez par tout le mesme.

Ne definissez rien des choses douteuses: mais tenez vostre sentence en suspense. Proposez vous tout ce qui peut advenir, & vous serez sans surprise, & verrez tout en vostre presence: ne recevez pas de pensées vaines ou inutiles, ny de semblables aux songes. Que vostre pensée soit certaine & stable, & soit qu'elle delibere, soit qu'elle recherche, soit qu'elle medite, ou contemple, qu'elle ne decline de la verité. Ne prisez ny mesprisez persõne. Soyez Chap. 3.
souple & non leger, constant & non opiniastre, familier à peu de personnes, & d'affection egale à tous. Vous vous rendrez chaqu'un de semblable affection envers vous, si vous ne contemnez superbement ceux qui vous sont inferieurs, & si en bien vivant vous ne craindez vos Superieurs. Ne flatez personne, soyez benin à tous. Soyez d'esprit pl^o severe qu'en paroles, & plus austere en vostre vie qu'en vostre regard. Usez de peu de paroles, & ayez patience parmy les grands discours des autres: soyez severe, serain, & alaigre sans dedain. Vous ferez part de ce que vous sçavez sans arrogance, & sans cacher vostre ignorance, vous demanderez qu'on vous enseigne ce que vous devez sçavoir. Desirez d'estre utile à tous, & de ne nuire à personne. La mesure de la magnanimité ou du grãd Chap. 2. & 6.
courage, est, de n'estre ny timide ny hardy.

La vertu est ouverte à tout le monde, Senec l. 2. des Benef. chap. 18.
elle admet & invite toutes sortes de personnes; les nobles, les roturiers, les serviteurs, les Roys, & les bannis: elle ne choisit ny maison ny revenus, mais est contente de l'hõme nud. Les corps Chap. 20
sont souvent engagez & sujets à ceux qui les tiennent à leur service, ou qui les possedent: mais l'esprit ne se possede absolument, & est tellement libre & vagabond, que sa prison mesme ne le peut

peut retenir, encore qu'enserré. Par son impetueux effort, attente des choses grandes, & n'accompagne que ce qui est infinie. La nature nous aßigne un chemin asseuré & plaisant. Elle vous a donné telles choses, que si vous ne les abandonnez, vous resusciterez semblable à Dieu. D'un coin du monde il est loisible de sauter dans le Ciel : & vous ne pourrez treuver carroce à cette fin plus puissant que la vertu.

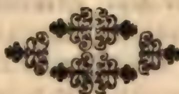
Senec. Epist. 31.

HISTOIRE.

Vne Personne d'excellente vertu.

SI tous les hommes n'estoient defectueux, j'eusse deu apporter icy, un exemple accomply de la vertu. Mais la Sapience incarné nous dit, une verité tres-certaine, asseurant, que Dieu seul est bon : or personne autre donc ne peut s'attribuer la bõté. Toutesfois une certaine personne en Brabant, que j'ay tres-familierement conversé durãt trente ans, laquelle en ses meurs, en ses comportemens, & en ses paroles (elle est encore vivante) est composé si sinceremẽt, & si angeliquement selon Dieu & la raison, que sa maniere de vie, peut estre estimé, exceller sur le cours ordinaire des hommes. Ceux qui vivent avec elle depuis soixante ans, ont tres-fidelement tesmoigné, qu'en elle jamais ny en dits ny en faits, ils n'ont reconnu chose aucune, qui pourroit estre jugé peché veniel. Son aspect est si gratieux, & accompagné de tãt de majesté, qu'il attire à soy avec grand estonnement & admiration, les regards de tous ceux qui la voyent.

Les fidelles Abeilles donc, seront soigneuses, selon la grace que nostre Seigneur leur fait, de se prevaloir de l'habitude des vertus, assiduëment les pratiquant : puis que si elles ne sont attachez à nos cœurs & à nos ames, comme se voyẽt les arts, faute d'usance, le tout s'esvanoüira en fumée: mais les vertus acquises à nos esprits, par nos œuvres & actions avec habitude, ou par long usage, seront fermes & stables en tout evenement.





Le compte qu'il faut rendre de l'administration.

CHAPITRE XXIV.

Les Abeilles ont divers offices: les unes bâtient, les autres polient, aucunes ſuggerent, & d'autres diſtribuent ce qui eſt apporté.

COMMENTAIRE.



Voicy donc les offices divers, qui doivent eſtre adminiſtrez és Monaſteres; ou, ſelon la lettre, ceux-là edifient ou bâtient le Convent, lors que ſelon l'Ordre ou l'inſtitut monaſtique, ils pourvoient à ce qui eſt des vivres, & pour la fabriq;, & pour autres ſemblables neceſſitez : & c'eſt icy le miniſtere des Prevoſts. Les autres polient, à ſçavoir ceux qui ordonnent, & travaillent, pour maintenir l'Ordre, & les devoirs du Divin Service : cõme les Chantres, & les Sacriſtains. D'autres ſuggerent, & ce ſont les plus anciens, vertueux, ſçavans, & prudens : qui conſeillent pour maintenir l'Ordre en ſon entiere obſervance au Monaſtere. Et ceux qui diſtribuent, ſont les autres officiers du Convent, tant au Chœur, qu'au Refectoir, & autres officines, dont aucuns ſont appellez Celleriers, meſme parmy les Chanoines reguliers, retiennent ce nom des Regles de S. Auguſtin & de S. Benoiſt: leſquels diſtribuent principalement la nourriture aux Religieux.

Or que tous ces officiers & autres des Monaſteres ſoient certains, & qu'ils penſent ſouvent qu'à leur treſpas devant le Tribunal de la tres-rigoureuſe Iuſtice de Dieu, & au jour tres-reformidable du Iugement general ils rendrent tres-exacte compte, juſqu'au dernier denier, ou de la moindre action de leurs offices, s'ils ne les ont adminiſtré en toute charité & equité ou juſtice : & qu'ils adviſent à tellement ſervir à noſtre Seigneur, qu'ils ſoient treuvez du nombre de ceux, qui auront le bonheur d'oüir ſa Majeſté les appeller & dire : *Or bon ſerviteur & fidele courage, puis que fide-*

8. Matt. 25. *fidelement vous avez accomply vostre petit ministere, je vous establiray sur des grands biens, prenez possession de ma gloire.*

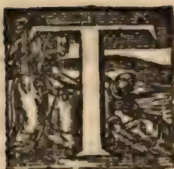


Divers combats de la Vertu.

CHAPITRE XXV.

Vous les verriez toutes se debatre pour leur devoir.

COMMENTAIRE.



TOutes les bonnes Ames qui s'esforcẽt de rẽdre fidele service à Dieu, & au prochain tous devoirs de charité, comme ils voudroient qu'il leur soit fait, estiment, que toutes les actions ou œuvres de vertu sont de leur devoir. Toutesfois, cõme la vertu ne se retreuve chez tout le monde; ainsi tous ceux qui ont le bonheur d'estre vertueux, ne joüissent pas de toutes vertus. Luc. 18. Personne autre, que Dieu seul, n'est bonne. Et cette Divine Bonté est essentielle à sa Majesté, & n'appartient à autre. Car comme toute creature releve son estre du Sur le Genese l. 4. c. 12. neant, selon que sainct Augustin remõtre, elle retourneroit à l'instant en son neant, si la Divine Providẽce par sa bonté infinie, ne la maintenoit en son estre. Quelle bonté donc, peut avoir la creature de soy-mesme? Elle n'a non plus de vertu: tellement que toutes les vertus ne se retreuvẽt qu'en Dieu, qu'en nostre Sauveur, & en la tres-glorieuse Vierge sa Mere.

Nonobstãt, ayez courage Ame fidelle, encore que par vos efforts & vos combats vous ne vous puissiez en perfectiõ prevaloir de toutes vertus: toutesfois apportez tout ce qui vous est possible, afin d'offrir quelque chose agreable à Dieu. Puis qu'en l'ancienne Loy, des enfans d'Israël, aucuns offroient à sa Majesté, pour luy dresser un Tabernacle dans le desert, de l'or, les autres de l'argẽt, d'autres des pierres pretieuses, du pourpre, de l'escarlatte, & d'autres choses requises pour le Divin Service. Exod. 35.

Quant à moy, si je puis offrir des poils de chevres, ou un double avec la Vefve, ce sera mon bonheur. Sainct Pierre offrit premier S. Marc chap. 12.

S. Marc 12. mieremẽt le Centenier Cornile, & puis la Cité de Rome. Saincte Aux Marie Magdelaine ses onctions Actes 10. pretieuses, & S. Paul presque tout S. Matt. le monde. Les Apostres offrirent 26. chacun les Regions & Provinces Aux de leurs missions; S. André tant Rom. 15. de Provinces jusqu'à Patras, Saint Iacques l'Espagne, S. Iean l'Asie, S. Thomas les Indes, S. Iacques Mineur la Iudée, S. Philippes la Perse, S. Barthelemy les Indes, S. Matthieu l'Ethiopie, S. Simon & S. Iude l'Egypte & la Mesopotamie, S. Matthias la Palestine, les Martyrs leur sang, les Confesseurs leurs travaux de la predication, les Vierges leur sainctété & pureté, & tous les Saincts se sont travaillez pour s'acquiter de leur devoir au service de sa Majesté, & ne paroistre en sa presence avec Exod. 23 & 34. les mains vuides. Nous devons donc aussi à toutes forces, & en S. Matt. 25. diligence, nous acquiter de nos devoirs: autrement il nous faut craindre, qu'avec nos lãpes esteintes & sans huile, nous ne soyons forclos de la gloire, cõme les vierges foles. Ne void on pas souvent un sermẽt de vigne chargé de son bois, de fueille, & de fruits, pendre comme d'un petit fil: & cependant vous ne le pouvez presque arracher de son tronc. De mesme, telle que soit en vous la vertu, si vous estes unie par le lien de charité en Iesus-Christ, tandis que vous persevererez sans rõpre ce lien par le peché mortel, rien autre ne pourra vous perdre, ou dépoüiller de la vertu. Personne n'usa jamais mal de la vertu. Qu'aucun jour donc ne se passe, que nulle sollicitude ou travail ne vous excuse, ou dispense de quelques exercices de bonnes œuvres. Le Naturaliste Pline dit, qu'une Poüille le jour qu'elle a pondu Pline son œuf, ne peut estre offensé d'un l. 29. c. 4. serpent. L'œuf nous donnant un poussin, signifie tres-bien les bonnes œuvres, par lesquelles nous devons nous asseurer d'estre du nombre de ceux, qui parviendrõt à la vie eternelle. Et aussi és jours que nous les pratiquerons, nous devons nous confier, qu'aucun effort du dragon infernal ne nous pourra nuire, ou induire à offenser.

Le Prophete Esaïe nous donne Chap. 58 le precepte des bonnes œuvres, & nous les determine. *Rompt*, dit il, *ton pain pour celuy qui a faim, introduits en ta maison les necessiteux & voyageurs: lors que tu verras quelqu'un sans habit, revestle-le, & ne mesprise pas ta chair.* Voicy donc quatre sortes de bõnes œuvres, qui sont, refectionner les pauvres, faire l'hospitalité, donner des habits, & faire tout autre bien à ceux qui sont de mesme nature que nous, sans en mespriser aucun. Et celuy qui aime ainsi son prochain, non seulemẽt par affectueuses paroles, mais vrayement en effect, & par œuvres, il accomplit la Loy: *Bien-heureux les misericordieux*, dit S. Mat. 5. no-

nostre Sauveur, *d'autant qu'ils obtiendront* (à sçavoir perseverans en prieres) *de Dieu misericorde*: le pardon de leurs pechez, & la vie eternelle. Voyez des exemples de ces œuvres de misericorde, & comme elles sont de grand merite devant le Tribunal de la Divine Iustice.

HISTOIRES.

Prodigieuse resurrection d'un Bœuf, pour en avoir estre faite œuvre de misericorde.

L'Abbé Guillaume au Monastere de Villers en Brabant, fut grand aumonier, & fort devot pour les œuvres de misericorde: excité à ces bonnes œuvres, selon qu'il dit un jour au R. Pere Walter Prieur de nostre Convent de Treve, par le prodige suivant, lequel depuis, ce Pere Prieur me raconta.

L'an 1222. ce Prelat estât dans la metairie d'Herx en Hasbanie, apprit qu'une féme enceinte estoit fort affligé d'un appetit dereglée de manger de la chair d'un grand & gras bœuf, que les Frs. Convers nourrissoient en cette metairie, & que n'aiant peu estre satisfaite par aucune autre chair, elle pleuroit journellement en son affliction. Le tres-pieux Prelat dit, qu'il falloit preferer sa mort à celle de leur bœuf; & le fit tuër en secret: il fut escorcée & en pieces : cette femme en cuit l'une, & en mangea tant qu'elle fut contente. Mais chose merveilleuse & prodige inoüy. Le lendemain le Frere Convers allant ordonner la labeur aux champs, treuve ce bœuf à la charruë : & apres l'avoir bien reconnu, retourne à la maison, & ne treuve plus ny chair, ny os, ny mesme aucun vestige du sang espanché. Le Boucher, trois Freres Convers, & cette Femme asseurerent la verité de ce prodige.

Or voyez l'effect de ce miracle en la personne du Prelat, il confessa luy-mesme, auparavât, avoir esté sans devotion pour les œuvres de misericorde : & depuis, il fut si fervent, qu'il n'eut son semblable en liberalité, entre les Abbez de son Ordre. Estant Abbé de Clervaux, il fut appellé par Gregoire IX. avec si grand nombre d'Archevesques, d'Evesques, & d'autres Prelats pour celebrer un Concile à Rome. Mais en chemin, en Lombardie, est fait prisonnier par l'Empereur Frederic: & apres avoir trempé trois ans en prison, à cause de sa grâde sainčteté, il fut restitué en liberté, & peu de temps apres mourut tres-devotement en nostre Seigneur.

Il avoit les dons de contempla-

plation & de larmes merveilleusement grands, ce que nous avons veu tres-particulieremẽt, & ceux qui le converserent plus familierement m'ont asseuré, qu'il joüissoit de si grande lumiere & ferveur divine, qu'il eut le bonheur de diverses grandes visions & revelations. Nous en avons veu quantité d'escrits approuvez.

Autre Miracle, montrant les merites de l'aumone.

VNe grande Dame en Brabant, fort fervente pour les œuvres de misericordes, lors que parmy ces Provinces, l'Alemagne, & la France, une grande famine affligeoit le mõde, de sorte, que tres-grande multitude du peuple mourut l'an 1195. se firent par tout beaucoup de miracles; & cette Dame & sa famille en virent chez eux, un fort signalé. Elle faisoit des aumones, alors sans poid ny mesure; elle estoit aussi noble de courage, que de sang, & fort riche: & ses liberalitez estoient avec glorieux excez. Son mary n'avoit agreable telles aumones, tellement qu'il luy assigna certaine quantité de farine chaque semaine, pour satisfaire à sa devotion: ce qu'un jour ayant entierement distribué, un pauvre avec grande instance demandant son assistence, elle envoya la servante ramasser tout ce qui pouvoit estre de reste, & l'apporter. Vn autre pauvre apres, disant n'avoir rien mãgé passé deux jours, meut cette bonne Dame de compassion jusqu'aux larmes: & commande à la servãte d'aller chercher ce qu'elle pourroit treuver de reste: mais cette servante jure avoir apporté tout ce qu'elle avoit peu amasser au premier, & qu'il n'y avoit plus rien à luy donner. Cette Dame, en ses pleurs, luy commande d'aller voir derechef: ce que faisant avec impatience, elle treuve la huche remply de tres-excellente farine, & s'escrie horriblement en tombant à la renverse dans un extase. Le Seigneur accourt avec sa fẽme à cette clameur, voient ce prodigieux miracle, & en loüent & benissẽt la Divine Toute-puissance si prodigieuse en ses œuvres. Il ouvrit alors ses greniers, élargissant generalement à tous ceux qui requeroient de ses aumones: & sa provision ne finit, que lors qu'au mois d'Aoust nostre Seigneur consola son peuple d'une abondante moisson.

Et ce Seigneur m'asseura, que si la main tres-puissante de Dieu n'eut multiplié le grain de son grenier, trois ou cinq semblables n'eussent esté suffisans pour élargir telles aumones à tant de monde: & que c'estoit un tres-clair & evident miracle.

Cette saincte Dame me dit aussi, avec larmes, avoir esté affligé d'une grande tentation journellement l'espace de quinze ans, & que la veille de sainct Martin, priant en l'Eglise, ce sainct Evesque luy apparut, aussi visiblemēt, comme s'il eut esté vivant, revestu de ses ornemens pontificaux, avec un ensensoire d'or, offrant de l'ensens à Dieu, à tous les autels: & puis que s'approchāt d'elle, son affliction cessa, & fut parfaitement guerie.

Il ne faut s'émerveiller qu'elle ait reçeu cette faveur du sainct Evesque, puis qu'en la vertu de misericorde elle l'imitoit en perfection. Nous ne l'avons veu jamais joyeuse, que lors, qu'elle pouvoit estendre ses mains chargées d'aumosnes les portant aux pauvres. Et ce, avec raison, puis que la personne, à laquelle nostre Seigneur a donné un cœur pieux & misericordieux, ne peut rien rencontrer, à mon advis, de plus doux & ravissant en joye & contentement sur la terre, que donner l'aumone, ou faire quelque autre œuvre de misericorde. Et lors que les moyens manquent à celuy qui est en devotion de la pratique de cette vertu, on a veu souvent nostre Seigneur par sa benignité, les subministrer.

L'Evesque Thomas de Cantimpré fait une pesche miraculeuse avec le Cordon de S. François, pour faire œuvre de misericorde.

CE qui suit m'advint un jour, de façon assez merveilleuse, & encore que je voudrois, je ne le puis celer, à cause que la chose est trop connuë. Au mois d'Aoust, apres nostre refection, faite le matin, pendant que mes gens travailloient à la moisson; accompagné du Diacre (qui vivoit religieusemēt avec moy) nous allames pescher. Il fut besoin, apres, que le Diacre retourna à la maison; & dans un spatieux estang, portée sur une nasselle je peschay: & apres le travail en diligence d'une longue journée, je n'ay peu rien prendre. Au Soleil couchant, voicy, lors que je tachois venir pour quitter la nasselle, que le Diacre accompagné de trois Freres Mineurs (qu'il avoit reçeu pour faire le bien de l'hospitalité) vinrent voir nos travaux de la pesche: & tres-joyeux de leur presence tout transporté d'allegresse avant les saluër, je dis: *Travaillant toute la journée nous n'avons rien pris.* Et je requis l'un de ces Freres de me donner sa corde, sa ceinture: que je liay à celle du rets, & apres quelque devoir nous voyons la premiere fois nostre pesche heureusement riche de quatre-vingt poissons, & de telles especes, que

jamais on n'en vid de semblables ny en ce vivier, ny autre part, de tres-bonne substance & de saveur excellente.

Ce prodige nous combla de liesse,& en la maison ce poisson fut nostre refection, celle de nostre famille, apres ses labeurs de la moisson, & le reste fut distribué aux pauvres. Puis, nous nous sommes reveillis, pour rẽdre à nostre tres-benin Seigneur les actions de graces deües en reconnoissance d'un si prodigieux benefice.

Miracles pour donner ou avoir donné à boire du vin.

A Mastreich en nostre Convent des Freres Prescheurs, selõ que les Religieux me raconterent, le Pere Guiard que j'ay tres-bien connu, un jour entrãt la Chambre des hostes, commanda au Cellerier d'apporter du vin, s'il pouvoit; & le Frere asseurant qu'il avoit tiré tout le vin & que passé trois jours la tonne estoit vuide: Le Pere Prieur, de bien-heureuse memoire, reïtere le cõmandemẽt, & ce Frere treuve la tonne plaine, en apporte au grand estonnement de tous ceux qui estoient presens, & en subministra depuis, long temps au Convent; & en plus-grande quantité qu'on ne pouvoit esperer : ce qui rendit encore ce miracle notablement plus prodigieux.

EN Alemagne l'an 1231. sur le Rhin & la Moselle, le vin fut fort rare & vẽdu à chere pris; alors un hõme appellé Iordain ne possedant que ce qui luy estoit necessaire pour vivre pauvrement, fort fervent pour loger chez soy les pauvres & les Religieux, un jour ayant ainsi deux Frs. Prescheurs à traiter, & son fils par son commãdement à cette fin avoit acheté un bouteille de vin. La Mere dit à son Fils, qu'il luy eut reservé un verre de ce vin, pour sa necessité, le matin. A table donc la bouteille estant presque vuide, Iordain est advisé du desir de sa femme: dont ne faisant mise, boit joyeusement avec sa devote & pieuse cõpagnie tout le vin. Le matin lors que Iordain alloit adresser ses hostes en leur chemin, sa femme affligé de son mal de cœur, demande le vin reservé, à son fils: & il l'asseure qu'on avoit tout beu. Elle luy cõmande prendre un morceau de pain, & d'en recevoir quelque goutte. Ce que pensant faire, il fut bien estonné de treuver cette bouteille toute pleine. Ce que la bonne femme voyant, s'escrie dans l'admiration, tom-

bant presque ravie. Le fils court apres son Pere & les Religieux, raconte le prodige, & Iordain avec larmes remerciant Dieu des effets si prodigieux de sa bôté, prie aussi ses hostes de vouloir prendre part à cette benediction miraculeuse. Ce qu'ils refusent, & le renvoient chez soy avec leur benediction, luy priant tous autres bonheurs.

Plusieurs années apres nos Peres de Treve m'asseurerent de ce miracle, & ayant appris sur une nasselle, un jour, que j'estois proche de cette maison où se fit cette merveille, quittât le vaisseau j'allais à pieds jusques à la treuver, & je vis l'homme avec la femme & leur fils avec grande edification de mon ame. Car il avoit toute autre maniere en ses comportemens, & autres entretiens, & en ses paroles que les autres de cette region: lesquels pour ne voir que les montagnes & les vignes, sont de meurs sauvages & barbares.

Loger les pauvres est œuvre de grand merite.

MAdame Ada de Belomeir, fême fort venerable, aprit par un miracle, plein de prodiges, le merite de l'hospitalité. Elle estoit fort devote à faire cette charité, & un jour, que son mary luy avoit dit, s'absenter pour plusieurs jours de sa maison, apres son partement, un lepreux la prie de le vouloir loger chez elle; & reçeu, il se plaint d'estre fort debile avec gemissemens, & requiert le meilleur lict. Et Madame voyât qu'elle n'en avoit de plus mol que celuy du Seigneur son mary, elle le couche aussi-tost en ce lict. Mais aussi, à mesme temps justement, son Mary, qui estoit un grand Seigneur fort genereux, inopinement retourne chez soy, & veut aller à sa chambre. Madame employe tout sô industrie pour le divertir: ce qui luy fit croire qu'il y avoit quelque chose qui luy pouvoit déplaire. Le cas advint en la rigueur de l'hiver, & ce Seigneur vient avec impetuosité à son lict, & le treuve couvert de roses qui exaloient leur tres-suave odeur. Ravy en admiration sur ce miracle, en demande la cause; que sa femme luy dit: & ensemble la benignité de nostre Seigneur fait, que parmy ses loüanges & les actions de graces, ils espandent delitieusement des abondantes larmes.



Re-

Reveſtir les nuds eſt œuvre tres-aggreable à Dieu.

L'Illuſtre Dame Aleide Comteſſe de Chartre & de Blois, me raconta l'Hiſtoire ſuivante preſque en ces termes.

Le tres-noble & tres-puiſſant, entre les Barõs de France, Theobalde, Comte de Chartre, & de Blois fut, en ſon temps, tres-liberal à donner des aumoſnes. Vn jour, des plus froids de l'hiver, qui fut lors fort rigoureux, en chemin, ſuivy d'une grande troupe, rencontra un pauvre, nud, & luy criant miſericorde. Le Comte l'interroge de ce qu'il requeroit, & le pauvre dit; *Donnez moy voſtre chappe, dont vous eſtes couvert.* Et le Comte luy donne, demandant, ce qu'il vouloit encore: & demãda ſa caſaque, ſa tunique, & ainſi fut en chemiſe. Puis, le pauvre dit; *Monſieur le Comte vous voyez que j'ay la teſte raſe, & nud, donnez moy voſtre chapeau:* Mais le Comte vergogneux, à cauſe qu'il eſtoit chauve, dit au pauvre que c'eſtoit trop, & qu'il en avoit auſſi neceſſité. Et le pauvre à cette reſponſe s'eſvanoüit, laiſſant en la place les habits. Ce tres-pieux Seigneur alors tombãt de ſon cheval, fit un dueil lamentable: & depuis, ſe garda bien de jamais rien refuſer: donnant tousjours à tous ceux, qui luy demandoient l'aumoſne.

On merite grandement de ne meſpriſer, ains faire bien aux pauvres affligez.

NOſtre Seigneur une autre fois, conſola ce meſme Cõte en cette maniere. Entre Chartre & Blois, envirõ le my-chemin ſejournoit un lepreux ayant ſes mẽbres fort horribles, & en eſtoit extrémement difforme. Le Comte Theobalde l'aymoit grandement, à cauſe qu'il eſtoit de ſaincte vie: & chaque fois qu'il alloit ce chemin, il luy faiſoit la viſite. Il advint qu'il fut preſque un an ſans faire tel chemin, & au milieu de ce temps le lepreux mourut. Le Comte donc, à la premiere occaſion, met pied à terre, entre la logette de ce lepreux qu'il avoit auparavant laiſſé preſque pourry, & fut eſtonné de le voir ſain, beau, & tous ſes membres entiers. Il en eſt ravy d'eſtonnement, penſant qui eſtoit celuy qu'il voyoit. Il luy dit; *Ie ſuis le lepreux, voſtre amy, & maintenant par la miſericorde infinie de noſtre Seigneur, je ſuis ſain & guery: & n'ay plus qu'à recevoir la couronne de Iuſtice. Et en ce jour, le juſte Iuge vous recompenſera des charitez*

ritez que vous m'avez fait, & aux autres pauvres. Puis ce tres-pieux Seigneur, selon son ordinaire, de baiser les mains des pauvres & des lepreux, luy baise les mains, & prent congé, avec larmes de tres-grande joye & liesse, & puis vient à sa compagnie. Or l'un luy dit en riant, qu'il pensoit bien treuver le lepreux son amy, mais qu'il estoit mort passé six mois. Et le Comte reconnut seulemēt alors, que ce pauvre lepreux estoit mort: & qu'il luy avoit apparu. Et considerant ce qu'il avoit veu, dit, *que nostre Seigneur par sa clemence fasse misericorde à son ame.*

Exhortation des Philosophes pour la misericorde.

VOyons comme les Philosophes exhortent à faire des misericordes aux pauvres.

Senec és Prov. *Celuy qui fait misericorde*, disent ils, *se rend digne d'honorable memoire: & qui est chiche est tres-mauvais à soy-mesme, & ne peut estre bon en aucune chose. Faire bien-tost le bien à celuy qui est en necessité: ce luy est double biē-fait. Pouvoir secourir une personne mourante, & ne le faire, c'est se faire coupable de sa mort. Qu'est-ce faire bien à autruy autre chose qu'imiter* Senec Epist. 82. *Dieu? Survenez au pauvre, ou plustost, allez le rencontrer pour luy bien faire.*

Vous devez donner d'aussi bō cœur, que vous avez autre fois receu. Et si vous n'eustes jamais besoin de recevoir, vous devez autant plus joyeusement donner, que vous en avez moins de necessité. Liv. 2. des Benef. c. 1. *Celuy qui reçoit plus volontier un bienfait, qu'il ne le donne, se trompe. Ce qu'on donne est souvent petit, & ce qui en provient grand. Nous n'estimons rien plus que le benefice que nous esperons obtenir: aussi n'estimons nous rien moins que le bienfait reçeu. Si vous recherchez la cause qui fait oublier le bienfait: on respond, que c'est la convoitise de recevoir. Nous devons donner de mesme maniere, que nous voulons recevoir: & premieremēt volontier, puis bientost, & sans aucun delay. Le benefice, que les mains de celuy qui le donne detiennent plus long tēps, doit estre d'autant moins aggreable. Et ceux au contraire qui sont plus prests à donner, & plus facilement, & qui viennent rencontrer, n'ayans autre retardement que la vergongne, qu'à celuy qui le doit recevoir. Et aussi prevenir ce tourment c'est multiplier, ou redoubler son present. Celuy qui reçoit apres avoir demandé, n'a pas un don gratuite. Il ne se treuve rien de plus cherement vendu, que ce qui est acheté par prieres. Avec choses bonnes joindre des bonnes paroles, c'est tres-bien fait, c'est avec remontrance rendre ce que vous apportez recōmandable.* Chap. 7. liv. 1. *Fort souvent, qui donne chose petite, oblige d'avantage, qu'un autre, qui fait des magnificences. Celuy qui oublie sa pauvreté considerant la mienne, & me don-*

donne peu de choses volontiers, & de courage, il sçait s'égaler aux richesses des Roys. Il n'y a rien à eviter au benefice, comme la jactance. Nous taisant, les choses parleront. Si elles ne proviennent de bonne volonté, elles ne sont benefice. Ny aussi si elles ne viennent par ordre de la raison : puis que tout ce qui est de vertu ou d'honnesteté, en doit estre accompagné. Ie verray dōc, quand & à qui je donne, comment, & pourquoy. Donnez en temps de necessité au pauvre largement, & pour Dieu. Premierement donnons les choses necessaires, puis celles qui sont utiles, & apres les plaisantes & aggreables. Et parmy les necessaires celles sans lesquelles nous ne pouvons vivre tiennent le premier rang : puis, celles sans lesquelles nous ne devons vivre. Et apres, des autres, sont celles que si nous ne les avons, nous ne voulōs vivre. Aucunes nuient à ceux qui les obtiennent: & ne les donner, ou les refuser, c'est un benefice. Nous estimerons dont d'avantage l'utilité de ceux qui demandent, que leur volonté. Car souvent nous convoitons des choses nuisibles: & il n'est licite de considerer cōme elles sont pernitieuses à cause que l'affection y fait condescendre le jugemēt. Ce pourquoy donnons ce qui donne du contentement, non seulement de recevoir, mais encore d'avoir reçeu. C'est une bonté cruelle d'exaucer celuy qui prie pour son malheur. Donner inconsiderement, c'est une sorte de donation tres-layde. Ie donneray à l'homme vertueux, car dans son extrême pauvreté il sera reconnoissant, & lors que toutes choses luy manqueront, sa bonne ame s'acquittera de son devoir. Ie feray le chois d'une personne entiere, simple, qui n'oublira les benefices, mais en sera reconnoissante, qui se gardera de prendre le bien d'autruy; non avare, ny chiche, mais bien veillante. L'ame aveugle estimera estre sa charge, & son malheur, ou occasion de sa misere, tout ce que vous luy commettrez. Rien ne peut advenir au méchant de proufitable, voir mesme, il ne rencontre rien qui ne luy soit nuisible.

Liv. 2. chap. 11. Liv. 6. chap. 9. Liv. 4. chap. 10. & 11.

Liv. 1. chap. 11.

Voicy dōc comme il vous faut exercer en la pratique des vertus, & en tous temps vous devez vous efforcer de vous acquitter de vostre devoir : afin que vous appaisiez Dieu, & que soyez aggreable à vostre prochain, & ainsi vous vous enrichissez de merite pour l'eternité.





De la vigilance des Officiers.

CHAPITRE XXVI.

Vous verriez les unes ſolliciter pour chercher les vivres, les autres pleines de ſoucis pour la garde, & apporter grande diligence pour faire cette garde.

COMMENTAIRE.



Eux qui journellement avec ſollicitude & efforts s'eſtudiẽt à promouvoir le bien commun de leur Monaſtere, ſelon le ſens litteral, ſont dits ſe debatre pour leur devoir. Ils ſollicitent la proviſion des vivres journellement, par l'eſchange des choſes dont ils n'ont beſoin, en celles qui leur ſont neceſſaires : & tels en l'Ordre de Ciſteaux ſont appellez marchans. Ils ſe retreuvent ſouvent parmy l'Egypte de ce monde, & dans ſes tenebres, ils ont bien grand beſoin d'imiter ſainct Ioſeph & la Vierge allans en Egypte, de porter ainſi en leur cœur noſtre Sauveur Ieſus. Ils doivent ſe garder du monde trompeur, qui eſpie les déportemens des Religieux, & s'en ſcandaliſe : malheur à celuy, par lequel provient ſcandale.

HISTOIRE.

De noſtre temps, au Monaſtere de Vaucelle, fut un moulin, qui reduiſoit la paille à eſtre comme farine, de laquelle meſlée avec du ſon, on engraiſſoit des porques, leſquels vendu à Cãbray, on en treuva la chair n'eſtre ſolide, mais pulmoneuſe: dont provint ſcandale parmy le peuple. Vn tres-ſainct Religieux de ce Monaſtere appellé Lambert, & ſurnommé *Pater noſter*, entendant de ce ſcandale, levant les jeux au Ciel & les mains, dit : *Mon Seigneur Dieu, que jamais plus la meule de ce moulin ne tourne.* Et auſſitoſt voilà

voilà que la machine de ce moulin tombe: & les Freres trop simples, & les Moines sont libre, par ce miracle, du scandale.

Advis salutaire aux Superieurs.

LEs Prelats donc doivẽt prendre garde sur les Officiers, & voir si leurs déportemens & leurs entretiens ne relachent l'observance reguliere, ou s'ils ne troublent la paix du Convent. Et les Officiers verrõt si les autres Freres de plus large conscience, ne reçoivent rien des usuriers, ou des restitutions qui peuvent estre faites aux proprietaires, de peur qu'ils ne mettent en peril le Monastere d'encourir les rigueurs de la Divine justice: comme il advint aux Enfans d'Israël par le peché d'Achor. *Ios. 7.*

HISTOIRES.

DAns le susdit Monastere, de nostre temps, selon le raport tres-certain que nous en avons, estoit en garde l'argent en coffre d'un certain Usurier mort en Arras; & le tres-sainct Religieux Waltere de Beaumõt, priãt un jour où estoit ce coffre, vid le diable assis dessus. Il en est saisi d'horreur, & puis ayant reprie ses esprits: Adjure le diable de dire pourquoy il arrestoit là. Il respondit, qu'il gardoit ce qui estoit sien. Et à mesme heure ce sainct Religieux advise son Abbé de sa vision, & cette argent est aussitost renvoyé en Arras.

EN Brabant au Monastere de Villers d'une grãde sõme de deniers de 1600. livres provenãs d'un Usurier trespassé, en furent acheté de grands heritages. Depuis, un Religieux fort serieux en sa conscience, esleu Abbé de ce Monastere, ayant appry de cet acqueste, en eut grãd déplaisir en son ame, & apres avoir fait vendre les bestiaux & d'autres meubles du Monastere jusqu'à en faire cette somme, la renvoya à Namur, afin que chacun recevroit sa restitution. Mais personne ne voulant emprendre cette affaire, l'argent fut renvoyé à l'Abbé de Villers: lequel indigné de ce faict, commande derechef que cette argent soit porté à Namur, & qu'au marché devant les Bourgeois & autres de publier que l'Abbé renõçeoit à cét argent. Ce faict fut de grande edification aux habitans

de Namur, & commitent cét argent à des personnes de conscience, qui rechercherent ceux qui avoient souffert dommage de cét Vsurier, & chacun fut restitué en son bien.

Quant au Monastere, il reçeut bientost apres des grandes benedictions de Dieu aussi biẽ temporelles que spirituelles, & dix fois plus que cette somme: puis qu'auparavant il estoit de petit revenu annuel, & presque pauvre; mais depuis, nous le voions avec abondance de toutes choses & opulent.

NOus avons veu plusieurs saincts Religieux en ce Monastere; beaucoup doüez de l'esprit de prophetie, & celebres par des signalées miracles: desquels un appellé Waltere, de Mastreich, avant estre Moine fort delicate possedoit de grandes richesses: & encore que d'extraction noble & fort sçavant, nonobstant il estoit si vile & abject devant ses jeux, & se tenoit dans un tel mespris de soy-mesme, & si humble, que je ne vis jamais son semblable en cette vertu.

L'Abbé de Vaucelle Robert, dit de ce sainct homme en ma presence, avoir ouy souvẽt de sa bouche, qu'il joüissoit de telle paix & trãquillité d'esprit, qu'en prieres ou meditations il perseveroit durant un jour, ou demy jour, sans que la moindre pensée estrãgere luy frappa tant soit peu l'esprit.

Il se faut garder de mensonge.

LEs Prelats doivent veiller sur leurs officiers & autres, qu'ils ne dient de mensonge. Ie sçay par experience qu'aucuns, sous pretexte de l'avancemẽt de leur maison, n'ont vergongne de mentir, & alleguent semblables faits d'Abraham, Sara, Iacob, & d'autres: comme si tout ce qui est de l'ancien Testament estoit licite au nouveau. Ils ne prennent garde que nostre Sauveur dit en l'Evangile, que si nostre justice n'est excedante celle des Scribes & des Pharisiens, que nous serons forclos du Royaume celeste. Et encore qu'il seroit licite au monde de mentir (ce qui ne peut estre, à cause que le mensonge est malice de soy-mesme, comme est le larcin) toutesfois, jamais en Religion on ne peut dissimuler avec ce peché, trop contraire à la saincteté & perfection Chrestienne, que les Religieux professent de garder.

HI-

HISTOIRE.

I'Ay memoire d'avoir oüy à Cambray d'un homme laicq tres-simple, auquel quelques Religieux n'avoient accomply leur promesse, & ne voyant comme il les pouvoit excuser, dit, que journellement ils transgressoient leurs promesses. *Mais*, dit il, *je crois qu'ils ont licence de mentir de leur Abbé*. Depuis, le peuple usa en semblable occasion de mesme propos, comme d'un proverbe. C'est chose certaine, dit on, il ment du congé de son Abbé.

De la verité, & du mensonge.

Senec Epist. 80. Epist. 79. Contre le mensonge, le Philosophe Senec dit, que *la simulation ne proufita jamais, & que si en diligence on le considere bien, qu'un petit mensonge est transparant : mais que la verité est de toute part une mesme chose. On aura tousjours trop de mensonges : & la verité ne viendra jamais à dégout. C'est un mesme vice que la simulation par œuvres, ou par paroles : puis que ce qui est laid à faire, est deshonneste à dire.* (Epist. 34. Liv. des 4. vertus chap. 3.) *Faites en sorte que vostre dire & faire ayent telle conformité ensemble, & si grande correspondance, qu'ils soient comme moulez d'une mesme forme. Celuy dont les paroles discordent avec les œuvres, n'est pas d'esprit & de cœur droit en raison & justice. Si tu és menteur, encor que tu sois tres-grãd & puissant Seigneur, tu encourera le mespris. Mais l'homme pauvre, amy de la verité, sera en honneur. C'est le fait d'un homme de bien d'executer ce qu'on attend de luy, encor qu'il ne l'ait promy. Ie vous diray ce, dont les grandeurs les plus sublimes ont necessité, & ce qui manque à ceux qui possedẽt tout, elles ont affaire d'une personne, qui leur die la verité : puis qu'aucun ne dit, ny conseil selon sa conscience, mais que chacun s'esforce de surmonter son prochain en flaterie: c'est l'office commun des amis & leur unique soin, & de sçavoir, lequel avec plus de blandice trompera. Dites leurs, non ce qu'ils veulent oüir : mais ce qu'ils voudroiẽt avoir tousjours oüy. Qu'ainsi soit que quelque fois, un voix portant des veritez, entre dans vos aureilles, qui sont pleines de flatteries.*

En fin que les Religieux lient Sainct Augustin *contra mendacium ad Consent*. Et qu'ils rejettent le livre d'un certain qui veut deffendre le mensonge : & asseurer n'estre malice.



Les Prelats doivent garder plus diligente garde sur leurs sujets suspects.

CHAPITRE XXVII.

Vous en verriez d'autres soigneuses pour les escadrons, & y apporter en diligence la garde.

COMMENTAIRE.

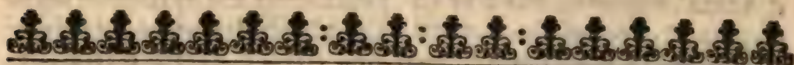


CE sõt les Prelats, ou les Prieurs, qui doivent icy imiter les Abeilles. C'est leur devoir de veiller soigneusement pour reconnoistre, si aucuns sont suspets en leurs conversations, si par leurs ruses ils les trompẽt, & il les faut tenir estroitement au Cloistre, ou apporter grande diligence pour descouvrir leurs menées. Que si on ne pouvoit y parvenir, le zele de la gloire de Dieu, du bien de la Religion, & du salut des ames doit embraser, les plus fervens, & obtenir par prieres le secours divin, pour mettre à chef ce que ne peut l'humaine foiblesse.

HISTOIRE.

I'Ay veu un Religieux dans un Ordre, vivant dans l'incontinẽce avec tant d'artifice, qu'encore que suspecte, toutesfois, on n'en pouvoit avoir aucune certitude. Vn autre Religieux en eut cette vision; il pensoit voir cettuy-cy debout au Cloistre, avec un autre qu'on croyoit de bonne conscience, & qu'aussitost ils estoient changez (comme on voit souvent és songes) en arbres abbatuz par terre, & que les queües de ces arbres estoient unies d'un si honteux moyen, que l'Abbé au recit de cette vision, avec amertume de cœur, dit, qu'ils periroient malheureusement en paillardise. Ce que depuis nous avons veu: ils furent tous deux infames, & chassez du Monastere long temps l'un apres l'autre: on void fort souvẽt par experience, cette sentence de nostre Seigneur verifié, à sçavoir, que

que rien n'est si couvert qui ne soit revelé, ny tellement caché, qu'on n'en ay un jour la connoissance.



Du joug de nostre Seigneur à porter dés l'enfance.

CHAPITRE XXVIII.

Celles qui sont dans l'adolescence sortent pour faire leurs ouvrages:& les plus vieilles travaillent dans la ruche.

COMMENTAIRE.

NOus pensons avoir assez suffisamment traitté des œuvres manuels ou spirituels des jeunes Religieux cy dessus; maintenant il reste à voir,& ce sera dans une exemple tres-clairement, qu'aucune âge n'est excepté ou excusé de servir à Dieu: cette histoire semble estre figurée au Roy Iosias, qui commança dés l'âge de huit ans à craindre nostre Seigneur, & à observer ses commandemens: de sorte, que comme il se void au tres-sainct homme Iob, la miseration l'accompagna dés sa naissance.

HISTOIRE.

La vie merveilleuse du petit Achaz.

EN Flandre, à Thorouth, Achaz enfant de cinq ans, fit des merveilles au service de Dieu. Ses Parens estoient tres-honnestes, & sitost qu'il vid des Freres Mineurs, il les pria avec larmes tres-instamment pour estre revestu de leur habit. On estimoit que le tẽps le deporteroit de cette devotion, comme ordinairement il advient aux enfans: Mais au contraire, avec les voisins, ils virent que l'enfant se prit, serieusemẽt à observer tout ce qu'il pouvoit apprendre, & faire de l'Ordre Sainct Frãçois, il alloit à nuds pied, estoit ceint d'une rude corde noüé, & se gardoit soigneusement de toucher ny or ny argent.

Cer-

Certains Marchans logez chez ſon Pere, admirans la devotion d'Achaz, mirent un eſcu d'or en cachete dãs une taſſe ſous un peu de vin, qu'ils firent boire à l'enfant: lequel voiant l'or s'eſcrie horriblement, jettant le ſchiphon par terre: & avec larmes leve les mains & les yeux au Ciel, diſant; *Vous ſçavez, mon Dieu, que j'ay violé l'obſervance de mon Ordre ſans le ſçavoir*. Et puis, tout tremblant, devient paſle, & comme tendant à la mort: ſa face s'en couvroit de noir. Son Pere dãs l'apprehenſion appelle le Curé, qui ayant abſouz l'enfant, luy impoſant les mains, le releva de ſa peine & de ſa douleur.

Cét enfant ſeant en la ruë, és jours ſolemnels, il aſſembloit les autres enfans, & arguoit ceux qui eſtoient de meurs diſſoluz, ou ſuperbes, ou couverts d'habits ſomptueux, leur propoſãt les peines d'enfer s'ils ne ſe corrigeoiẽt: & à ceux qui eſtoient humbles & bons, il leur promettoit la gloire eternelle. Aucune fois il les enſeignoit le *Pater noſter*, & les exhortoit d'honnorer la Vierge Marie, diſant l'*Ave Maria*, & flechiſſant les genoux. Et avec les enfans, les viellarts meſmes, ſe rangeoient dans l'auditoire, ravis d'admiration de la prudence & des reponſes de cette enfant.

Il remontroit, meſme à ſon Pere ſes deffauts, raportãt comme avec larme ce qui avoit eſté dit en l'exhortatiõ de l'Egliſe, à ſçavoir, que les jureurs & les yvrognes ne poſſederont le Royaume de Dieu. Et auſſi à ſa Mere dans une ſolemnité eſtant converte d'eſcarlate, il montra avec amertume, devant les autres femmes, en l'Egliſe, du doigt luy montrant le Crucifix, il dit, *Regardez ma mere, regardez, & voyez N. Seigneur Ieſus-Chriſt nud en Croix, pendant rouge de ſon ſang, & vous vous eſtes paré d'abits d'eſcarlates, luy faiſant contumelie. Gardes, gardes, ma tres-chere mere, de peur que pour la rougeur de vos habits vous n'encouriez les peines du feu eternel.* Et la mere en horreur, par ces paroles de ſon enfant quitta ces habits, & n'uſa d'iceux, ny d'autres ſemblables, renonçant à ces vanitez.

On ne peut raporter l'integrité ny la dignité de ſes meurs, la gravité de ſes yeux, & l'aſſiduité de ſes oraiſons c'eſt ce qui ne ſe peut dire: l'humilite en cheminant, la cõpoſition en ſes propos, ne ſe peut non plus declarer. Et ce qui raviſſoit le monde en admiration, eſtoit de voir un petit corps d'enfant: mais ſes geſtes & ſes meurs eſtre de tres-parfaite vertu, qui le faiſoient voir en tout eſtre homme en eſprit.

Avant accomplir la ſeptjéſme année de ſon âge, conſommé bien-toſt, il acheva les fruits de pluſieurs années, ſon ame eſtoit aggreable à Dieu, & fut ravy de peur que la malice ne changea ſon

esprit, ou que la fiction ne deçeut son ame. A la mort donc, il se confessa au Curé, & supplia que le corps de nostre Seigneur luy fut donné. Mais à cause qu'un Concile general defend que ce tres-adorable Sacrement ne soit administré à un enfant de si bas âge, le Curé n'ayant l'asseurance de luy faire ce bien, cét enfant avec une merveilleuse grace en sa face, élevant les mains au ciel dit: *Vous sçavez, mõ Seigneur Iesus, que mõ tres-grand desir est de vous recevoir, je vous ay demandé, j'ay fait ce que j'ay deu, & j'espere avec plus de confiance que je ne seray frustré de vostre presence.* Puis consola ses parens pleurãs en les exhortant à s'avancer en la perfectiõ Chrestienne: & parmy ses propos d'exhortations, d'oraisons, & de loüanges, rendit son esprit tres-innocent à Dieu.

Et aussi-tost son habit, à sçavoir sa tunique avec le chapron, qui luy estoit cousuë, laquelle estoit estenduë sur luy le couvrãt, disparut. Depuis, aucuns Religieux voulans dire le *De profundis* sur son tombeau, ne le peurent jamais achever, apres tous efforts, le reïterant. Ie crois avoir esté l'un d'iceux: j'ay prié sur son tombeau. C'est pour vous montrer, que cette sainte Ame joüissãte de la gloire, n'a besoin de nos prieres.

Les Parens de l'enfant firent tels fruits de son exemple, depuis sa mort, que quittans les plaisirs du monde, son Pere fut Religieux de nostre Ordre des Freres Prescheurs, & à mesme temps sa mere de l'Ordre S. Bernard.

HISTOIRE.

Vn Prince de l'Empire à treize ans tres-fervent en l'amour de Dieu.

EN l'Ordre des Frs. Prescheurs se vid les années suivantes un jeune Prince Aleman, âgé de treize ans, presque d'aussi fervente devotion; il estoit fils unique du Comte de Flankenberch, que sa mere avoit envoié au Roy de France son Cousin, pour estre nourry avec ses enfans: son nom estoit Albert, & visitant souvent le B. Iordain second General de nostre, & les autres Peres Alemans alors vivans à Paris, il conçeut telle ferveur, pour servir à Dieu & avec si grand dégout, ou mespris des grandeurs & plaisirs mondains, qu'il faisoit toute instance pour estre reçeu en nostre Ordre. Ce que le Pere General croiant provenir d'un mouvemẽt de jeunesse, l'exhortoit à se proposer de gouverner ses peuples, en mansuetude & pieté. Mais l'enfant ayant quelques commence-

mens de ſcience, perſeveroit dans l'eſperance de joüir un jour de ſon deſir. Depuis, ſa mere luy envoie une compagnie en pompe & magnificence, pour le ramener, le marier, & pour prendre les affaires du gouvernement de ſes Provinces, à cauſe que ſon pere eſtoit ancien. Le jeune Prince alors âgé de ſeize ans, dit à la nobleſſe qui l'accompagnoit, qu'avant partir de Paris, il deſiroit voir les Peres Alemans ſes amis. Eſtant donc dans noſtre Convent de S. Iacque ſeul avec le Pere General, & quelques autres, ſe proſterna à leurs pieds, diſant, qu'en leur preſence il conteſtoit Dieu, d'eſtre reſolu & preſt, de quitter le monde, ce jour là meſme, & de ſervir à noſtre Seigneur Ieſus en noſtre Ordre. *Et ſi*, dit il, *vous me rejettez en ma bonne volonté : je prie que Dieu en ſoit juge, & qu'il ne permet point que mon ſang ſoit impuny.* Ce qui faiſoit fondre ces bons Peres en larmes. Ils commirent l'affaire à noſtre Seigneur, & raporterent le diſcours du jeune Prince au Chapitre. Ils le receurent & veſtirent auſſi-toſt. Puis, la nobleſſe qui l'attendoit pour le conduire en Alemagne, voyant ce changement, bien triſte, en porterent les nouvelles à ſes Parens. Son Pere tout vieil, impatient, vint avec grande ſuitte à Paris : & s'efforça, meſme avec violence, d'enlever ſon fils. Mais les Freres Novices, joints avec luy reſiſterent ſi valeureuſement à la force, que le genereux Frere Albert, preſque demembré par la violence, leur fut en trophé de leur victoire : & le Comte ſon Pere, en fin, contraint de retourner chez ſoy, ſans autre effect de ſon deſſein.

Albert convertit à la Religion ſon Oncle Theodoric.

A Meſme temps Frere Albert ayant à Paris le Frere de ſa mere, Archidiacre, appellé Theodoric (ſi gratieux, qu'il eſtoit ſurnommé le beau Aleman) fort indigné contre ſon néveu, de ſorte qu'il ne le vouloit voir. Mais ayant à retourner en Alemagne, il luy manda par ſon Chapelain, que le jour ſuivant, il luy viendroit parler. Or Frere Albert qui avoit grand amour pour luy dans l'eſperance de proufiter, fort joyeux vient vers tous les Religieux plus fervents, & leur recommande le ſalut de ſon ame. Ils ſe voient donc, dans une Chapelle, & l'Archidiacre avec larmes dit ; *Mon tres-cher, comme avez vous peu delaiſſer voſtre mere, qui n'a plus que vous d'enfant, & m'abandonner ainſi, dans l'amour extréme que j'ay pour vous? Et j'apprens, à cette heure, que voſtre Mere s'eſt tellemẽt ſerré le cœur d'angoiſ-*

goiſſe & de melancolie, qu'elle en eſt à la mort. Et moy depuis voſtre entrée en cét Ordre, j'en ay eſté juſqu'aux abois : & n'eſt qu'avant le terme de voſtre probation vous repreniez l'eſtat que vous donne voſtre naiſſance, je ne puis recevoir aucun ſoulas. Or voyez Albert parmy cette batterie ſi puiſſante, inébranlable, comme un rocher. Il n'en veut non plus oüir, avec une ſerenité de ſa face merveilleuſe, il dit; *Mon Oncle tres-cher, voyez cette verriere devant nous, quelles ſont les images, n'eſt-ce pas de noſtre Seigneur, de la Vierge ſa Mere, & de ſon bien-aymé Couſin S. Iean? Nous devons conſiderer que noſtre Sauveur pendant en Croix, aymoit grandement ſa mere, qu'il voyoit porter ſon cœur percé de l'eſpée de douleur : & ſçavoit, que ce cher Diſciple enduroit des peines & douleurs extrémes, de le voir en telles ſouffrances & confuſion mourir : & noſtre Seigneur ne pouvoit il à l'inſtant les conſoler, ſelon que les Iuifs demandoient de voir, pour recevoir la foy, à ſçavoir, deſcendant de la Croix? toutesfois il ne voulut jamais quitter la Croix: mais y perſevera juſqu'à la mort. De meſme, mon cher Oncle, ſoyez certain que je ſuis monté ſur la Croix de la S. Religion en cét Ordre avec noſtre Sauveur, & pour ſon amour, & encore que je verrois ma Mere mourir de douleur, & vous mon cher Oncle en eſtre auſſi en peril, nonobſtãt je perſevereray, cõſtant & inébranlable en mon propos. Et ſi vous voulez uſer de mon conſeil, mõtez auſſi cette Croix, afin que le labyrinthe du monde damnable ne vous cõfonde & ne vous perde.* Or Monſieur l'Archidiacre impuiſſant de reſiſter à l'eſprit qui parloit par la bouche de Frere Albert, prent feu, ſe treuve dans des grandes amertumes de componctions, & dans des vives atteintes des remors de conſcience, ſe retirant en cette eſtat chez ſoy. D'autre part Frere Albert prent l'occaſion à la main, perſevere en ferventes prieres: & delà à peu de jours, toute la ville de Paris eſt dans l'admiration & l'eſtonnement, voyant ce Seigneur Archidiacre fleſchir aux remonſtrances d'un jeune Novice, captivant ſon courage de Lion, pour ſe ranger en toute humilité dans noſtre Ordre.

Depuis, Frere Albert perſeverant conſtamment au chemin de la perfection religieuſe, parvint en ſon eſtat à eſtre hõme de grande débõnaireté & conſtance, pour mourir és travaux & en la pauvreté de noſtre ſainte Religion. Il fut tousjours juſqu'à ſa vieilleſſe tres-noble & excellent Predicateur, & le ſouverain Pontife le voulant créer Eveſque, dans l'un des premiers ſieges de l'Egliſe, il y reſiſta alleguãt pour raiſon, qu'il mourreroit avec plus de joye & plus d'aſſeurance en ſa conſcience vivant Frere en noſtre Ordre, juſqu'à ſa fin, que jamais il ne pourroit eſlevé en honneur.

C'eſt donc un grand bien à l'hõme qui porte dés ſon enfance

le joug de noſtre Seigneur, ſouſmettant en toute humilité le col & les eſpaules, pour porter ſa legere charge juſqu'à la mort.



De la Chaſteté.

CHAPITRE XXIX.

L'integrité virginale de corps eſt commune à toutes les Abeilles.

COMMENTAIRE.



CEs animaux ne s'accouplent aucunement, ny ne ſe ſoüillēt de laſchiveté, & neantmoins produient une ſi grande poſterité. Ce qui eſt digne de merveille en la lettre, & c'eſt l'un des plus cachez ſecrets de la nature. Et ſi elle fait en ſes plus petits animaux un ſi grand prodige, les Iuifs & les Gentils doivent voir leur calomnie, diſant, qu'une vierge ne peut enfanter. C'eſt le Meſſie preſveu & predit des Prophetes, & meſme des Sibiles, qui honore ainſi la virginité par ſa naiſſance, que les Iuifs perfides meſconnoiſſent & blaſphement.

Voyez maintenant pourquoy les Abeilles ſont de ſi grande pureté: Ie penſe que c'eſt pour monstrer que Dieu veut la pureté & candeur de la virginité : & auſſi l'abomination des lubricitez extraordinaires, & de toutes fornications.

Icy, ſe doit voir, pourquoy en l'ancienne Loy l'integrité virginale n'eſtoit recōmandé, & d'où provient la cauſe de ce changemēt ſi delitieux & aggreable, que depuis la naiſſance de noſtre Sauveur d'une Vierge, les deſerts des Religions ſoient remplis des lys de la virginité. L'une des raiſons qui ne la rendoient d'eſtime en l'ancien Teſtament, eſtoit, la propagation du peuple de Dieu, des douze lignées d'Iſraël. Et puis, à cauſe que ce peuple eſtoit terreſtre & charnele: & il craignoit auſſi de manquer de poſterité. Ce qui fit que la fille de Iephté avant mourir, ſelon le vœu de ſon Pere, voulut durant trois mois pleurer ſa virginité. *Au livre des Iuges chap. 9.*

C'eſt une gloire ſpeciale à la Vierge Mere de noſtre Sauveur d'e-

d'estre la premiere qui voüa sa virginité inspirée du saint Esprit, qui la combloit de toutes sortes de dons, & specialemẽt de sapience, & d'entendement, par lesquels elle fait voir criminels tous ceux, qui ayans en eux le sainct Esprit, le perdẽt par leur sterilité de bonnes œuvres, & montre qu'ils doivent craindre de Dieu la malediction eternelle.

S. Matt. 21. C'est ce que Iesus son fils enseignoit, lors qu'il cherchoit au figuier son fruit, & n'en treuvant, le faisant en un moment seicher, par sa malediction. Il avoit preS. Matt. 7. sché cette admonition, disant, que *tout arbre qui ne fait bon fruict sera coupée & jetté au feu.*

En fin nous devons reconnoistre les grandeurs & les devoirs des Vierges, en la Vierge par excellence, la Reine des Anges; puis que l'Evangile & les SS. Peres nous montrent, que ceux qui approcerent de plus prés nostre Sauveur, comme sa Mere, son Precurseur, son plus cher Disciple & fidele Secretaire, sont tous Vierges : qui ne voit que c'est heresie extrémement noire, de mescroire que nostre Seigneur n'auroit institué l'estat de virginité en son Eglise, & ne luy auroit donné presseance à celuy de mariage. Sa Majesté languissant d'amour veut estre soustenu de lys & de pomes : c'est à dire ; que ses delices sont d'estre parmy les vierges, qui s'emploient en toute diligence à faire les fruits des bõnes œuvres.

Le lys ordinairement est le hierogliphe de la virginité: & justement, à cause de sa forme & de sa candeur de neige, qui exprime tres-bien la condition de la virginité, qui n'endure de tache ny soüilleur : mais veut estre verdoiante & fleurissante. Les six feüilles de lys representent le cœur & les cinq sens, qu'il faut conserver en candeur & pureté, ouverts en ferveur de vray amour envers Dieu, & pour faire les œuvres de misericorde en faveur des pauvres miserables: & en telle maniere, que par la lumiere de ces bõnes œuvres resplendissantes devãt les hommes, Dieu en soit glorifié. Mais encore, la belle disposition des feüilles de lys, nous recommandent aussi le grand soin & la diligence extraordinaire (qui est necessaire aux vierges, & specialement à celles, qui vivent parmy le monde) de garder leurs sens, & de fuïr les occasions de les soüiller de la moindre immondice. Ce que la Reine des Vierges observa si serieusement durant sa vie, qu'on lit chez aucuns, qu'encore qu'elle fut de tres-excellente beauté, (cõme estant temple incomparable du S. Esprit & sanctuaire tres-digne de la tres-sainte Trinité) toutesfois, que jamais personne encore qu'infame d'abominable incontinence, n'auroit peu treuver en cette tres-recueillie & modeste beauté, tres-serieusement reser-

ſerrée en tous ſes ſẽs motif aucun de concupiſcence. Voilà ce que les Vierges doivent de toute la ferveur de leur cœur, & de toutes les forces de leurs ames ſouhaitter: de n'eſtre tiſon ſervãt au diable, pour embraſer les cœurs du feu infernal de concupiſcence. Or ce bien eſt de la grace extraordinaire du S. Eſprit. Que perſonne ne preſume : nous ne pouvons croire autrement.

HISTOIRES.

Les merites du S. Roſaire.

ADVERTISSEMENT.

LA confiance que nous avons que tout ce qui eſt pour le progrez du ſervice de la Mere de Dieu eſt lecture tres-aggreable: nous rapportons icy des grands & puiſſans motifs pour enflamber en ſon amour, & le ſouverain moien de dignement la reverer, & ſon fils & de nous les rendre propices & favorables.

La converſion d'un pecheur, & ſa tres-heureuſe fin, par les merites de l'oraiſon du S. Roſaire, preſché alors, à ſçavoir l'an 1250. parmy l'Vnivers, par le Patriarche S. Dominique, & ſon Ordre.

EN Alemagne de noſtre tẽps, par relation certaine nous ſçavõs qu'un jeune homme, apres la mort de ſes Parens, avoit eſté par ſes compagnons pernitieux conſeillé de vendre & fripper ſon patrimoine, & ſe treuva contraint d'aller vagabond parmy le païs en ſa folie & en grande miſere, avec ce bien en luy, qu'il eſtoit fort chaſte, nonobſtant ſes debauches. Vn ſien Oncle ſoldat de profeſſion, en avoit grande compaſſion: & un jour le rencontrant luy remõtra ſa ſottiſe & ſon indignité, & qu'eſtant noble de naiſſance, il pouvoit vivre en reputation & en l'hõneur d'eſtre grand. Mais le jeune folatre ſe moque de cette exhortation, ne l'eſtimant que digne de femme : & le bon Cavalier l'oblige par l'affection qu'il luy portoit, journellement, d'honnorer la Vierge Mere de Miſericorde, diſant, un tierce du Roſaire, cinquant Salutatiõs Angeliques. Dequoy le jeune inſolent riant à toutes forces, dit, qu'il feroit une fois cette priere à la Reine du Roſaire : & qu'il ne ſe vouloit obliger journellement à ces benedictions & loüanges. Le

tres-devot Seigneur fait instance, & l'oblige à ces benedictions de nostre Seigneur & de sa Mere, afin qu'il se les rendroit propices pour obtenir la grace de relever de ses miseres. Le néveu se delibera de faire ce bien, & en donna parole, qu'il mit en effect. L'année suivante au rencontre, le bon Oncle aprent le fruit de ce jeune vagabond, se disant fort joyeux d'avoir fait ce bien, & n'avoir plus de plaisir parmy la vanité mondaine. Ce Seigneur exhorte encore son néveu, & le prie de redoubler ces loüanges & prieres durant l'année suivante. Le jeune homme s'y obligea & rendit le devoir heureusement : de sorte qu'a la fin, visitant son Oncle, il l'asseura se ressentir libre de toute paresse & nonchalance, & estre plein de bonne volonté pour vivre à l'advenir en toute pieté & honnesteté. Et le bon Cavalier avec larmes benissant la clemence & misericorde de la Reine des Anges en action de grace, dit à son néveu, avoir l'accomplissement qu'il avoit fait de son conseil fort aggreable, & l'exhorta pour l'année suivãte, de dire journellement le Rosaire entiere, ou ses trois cinquantaines, luy promettant de décharger son bien & une alliãce digne de sa naissance. Le tout estant accomply d'une part & d'autre, & le jour des nopces venu : lors qu'on eut lavé les mains, & que l'Espoux & l'Espouse avoient pris place à table, ce serviteur de la Vierge se souvient n'avoir rendu à la Reine du saint Rosaire (qui l'avoit relevé de ses miseres, & eslevé à tout honneur & bonheur temporel) son service ordinaire : il se leve, advise son Oncle de retarder le service des viandes, & dans une chambre en la reconnoissance des misericordes qu'il recevoit de la tres-benigne Vierge Mere, dit le Rosaire : & à mesme temps qu'il achevoit la derniere Salutation de la troisiéme cinquantaine, voicy que cette tres-benigne Reine du S. Rosaire luy apparoit sans comparaison plus lumineuse que le Soleil ; & montre à son serviteur trois robbes qu'elle portoit en sa tunique, deux à ses cottez, & une devant elle : disant, qu'elles estoiẽt de lettres d'or provenantes des Rosaires dont il l'avoit honnoré. Et qu'à cause, que nonobstant ses débauches, il avoit gardé sa chasteté & sa pureté virginale, qu'il seroit à l'heure mesme malade de fievre lente, & que delà à trois jours, il se verroit affranchy des miseres de cette vie mortelle pour regner avec elle au ciel dans son integrité & pureté virginale. Puis disparut. Et le tres-heureux serviteur de la Reine du S. Rosaire vient à ses parens & amis, le prie de faire bonne chere joyeusemẽt, s'excuse de n'estre de la partie sur quelque petite indisposition, & se met au lict mortel en sa fievre : où

où apres le disner il appelle la cõpagnie, & leur raconte la vision & revelation, laquelle au troisjéme jour fut accomplie. Ce que voyant son espouse, se dedia au service de Dieu & de la tres-pieuse Vierge sa Mere, ne voulant autre espoux mortel, & persevera en sainte virginité toute sa vie.

Remarquez, qu'icy, se dit estre hõnoré par les trois cinquantaines de Salutatiõs Angeliques du Rosaire la tres-glorieuse Reine des Anges, pour signifier, que par ces loüanges & cette priere, nous cõfessons que la Vierge-Mere est esleu pour impetrer à ses serviteurs & servantes trois jubilez de grace en ce monde : & en l'eternité, en gloire la joüissance de la tres-sainte Trinité, dont elle est châté en certaines Eglises, en estre le cabinet. Et le venerable Adam Chanoine de S. Victor à Paris, dictant la sequence, *Salve Mater Salvatoris* : apres avoir escrie, *Salve Mater pietatis, & totius Trinitatis nobile triclinium*: la tres-pieuse Mere de misericorde luy apparut, & en reconnoissance de ces loüanges, luy rendit le salut, baissant sa teste. Mais qu'est-ce de toutes les pensées & paroles de loüanges, que peut former l'humaine nature, en comparaison des loüanges composées par la tres-sainte Trinité, & annoncez par l'Archange Gabriël ? ce sont vrayement des jubilez ou jubilations tres-joyeuses & tres-heureuses de grace & de gloire.

Vn devot de nostre Dame du Rosaire resuscité l'an 1251. pour accomplir le Sacrement de Penitence, & décharger sa conscience par restitutions, & ce par les intercessions de la tres-benigne Reyne du S. Rosaire.

VOyez encore, cõme le Ciel recommande les trois cinquantaines du Rosaire. I'ay veu & connu en Brabant un jeune homme genereux, qui encore que tres-mondain, toutesfois aussi estoit fort fervent pour reverer & hõnorer la Reine du Rosaire, de maniere que tous les jours il accõplissoit ses loüanges & benedictions des trois cinquantaines de Salutations Angeliques. Il devint malade, mourut, & son corps ayant esté plusieurs heures gisant mort, resuscita à l'instant: & dit à une Religieuse presente, que son ame avoit repris son corps, & qu'elle fit venir un Prestre. On s'assemble à ce spectacle avec admiration, & luy en tres-grande liesse de cœur, dit & asseure, en presence de toute l'assẽblée, avoir esté transporté devant le Tribunal de nostre Sauveur, & accusé

par les diables, principalement de trois crimes. Et que lors qu'on alloit proferer sentence; *la Reyne, du S. Rosaire pria son fils*, dit il, *que je fusse resuscité pour reçevoir le Sacrement de Penitence. Et à l'instant est executé ce qu'elle demande. L'un des pechez, dont j'estois accusé, est que je n'avois entietement satisfait aux dixmes, le second qu'avec des compagnons j'avois dérobé le poisson d'aucuns Religieux, & le troisjeme estoit qu'en la chasse avec mes chiens, j'avois offensé la moisson des pauvres.* Et l'un des interessez au dernier cas, disant, qu'avec les autres il avoit pardonnez ce dõmage. Il respondit, que tel pardon ne proufitoit en ce cas, à raison qu'il estoit que trop suffisant, pour restituer. Puis, donne ordre pour l'entiere restitution, & dispose du reste, de tout ce qui estoit besoin pour le bien de sa maison, & pour son salut: & apres, en esperance en la bonté de nostre Seigneur, & en paix merveilleuse, tres-passa de ce monde. *Ce qui advint l'an 1251. peu de temps avant que ce livre fut dõné au publique en Brabant. Où se voit, que la devotion du Rosaire est asseurement d'antiquité venerable : & que le peuple devroit journellement faire cette priere, comme il faisoit les siecles passez : de mesme, que les gens d'Eglise, disent leur office Canonial.*

---

*Les grands merites de l'*Ave Maria.

VOions en particulier des grãds merites, & des excellẽces de la Salutation Angelique. Ce sont benedictions & loüanges de la Reyne des Anges & de son Fils, portez par l'Evangile. Nous faisons le mesme, que le Paranymphe celeste l'Archange Gabriël fit, pour l'Incarnation du Verbe eternel: C'est un cantique de gloire, proferer cette Salutation Angelique en terre, comme la Cour celeste fait en l'eternité: nous commençõs pour ne jamais finir ce Cantique, composé de la tres-sainte Trinité, à l'honneur de la Vierge Mere, & de Iesus nostre Seigneur. Or le Ciel fit voir, par un merveilleux prodige, l'excellẽce & les merites de cette Salutation, dans l'Ordre de Cisteaux, en cette maniere. Vn ancien soldat s'estant fait Religieux de ce saint Ordre, d'esprit tel, & de memoire si materielle, qu'il dit, n'avoir jamais peu apprendre le *Pater noster*: & on void en effect, apres des grandes diligences, à mesme fin, que c'estoit en vain se travailler. L'Abbé ordõne, qu'au moins, on luy imprime en la memoire l'*Ave Maria* : ce qui fut fait, apres de lõgs & cõtinuels efforts. Et comme son maistre luy commandoit, qu'en tout rencontre, & par tout, il profereroit cette Sa-

Salutation à la Vierge, mesme en prenant sa refection, ce qu'il faisoit presque à chaque bouche; par la frequente repetition donc d'un Cantique si excellent au Ciel, il conçeut une tres-grande douceur de devotiõ envers la Vierge Mere de Dieu: de sorte, qu'il ne pouvoit plus porter en sa memoire, ny en sa bouche, autre chose, que ses benedictions & ses loüanges. En fin ce vieillart, quelques années escoulées de sa vie en ce petit service à la Mere de Misericorde, mourut, & fut enterré au Cimetiere des Freres. Or peu de temps apres on treuve un genre d'arbre inconnu, croistre sur son tombeau, dont les fueilles, merveilleusement belles, en lettres d'or, portoiẽt chacunes l'*Ave Maria*: & l'Evesque du Diocese en ayant advis, vint reconnoistre le prodige: & découvrant toute la racine de l'arbre, treuve qu'elle provenoit du corps de ce Religieux. Et en presence de l'assemblée ce petit arbre si prodigieux ayant montré l'excellence de la Salutation Angelique desseicha, & fut resou en ses premiers élemens.

Qu'on ne se trompe pas de pretendre grande devotion, ou de l'amour envers la Reyne des Anges par quelque exercice d'invention humaine, ou par l'affection à quelque invocation; comme son fils asseure que tous ceux qui disent, Seigneur, Seigneur, ne possederont le Ciel, ains ceux là seuls, qui accompliront la volonté de son Pere: de mesme nous devons croire, que pour nous donner la gloire par les merites de sa Mere, il veut aussi absolument qu'on fasse sa volonté, qui n'est autre que celle de son Pere. Et d'icy voyez la necessité & l'importãce de dire le Rosaire: puis que la Vierge & la tres-saincte Trinité le recommandent passé tant de siecles, par des prodigieux miracles.

Les plus grandes loüanges de la Vierge Marie en la Salutation Angelique.

IE ne crois pas que la Reyne des Anges ait rien de plus aggreable, apres l'honneur & le service à son fils, que ses loüanges vocalement proferées: puis qu'elles sont reformidables à l'enfer, cõme nous verrons, & que c'est jubilation de joye & liesse à l'Eglise militante & triomphante. A propos; je fus un jour enquis, ce que j'estimois en la Salutatiõ Angelique estre plus aggreable à la Vierge: & ma response fut à l'instant, que ce luy estoit joye nompareille, estre salué, *pleine de grace le Seigneur estre avec elle: & en estre benite sur toutes les femmes*: mais qu'elle estoit en liesse & jubilatiõ extréme, lors qu'elle oioit *le fruit de son ventre estre beny*.

La cause de cette jubilation est alleguée és Cantiques, & c'est une mutuelle conversion de la Mere à son Fils, & du Fils en sa Mere. *Mon bien-aymé Fils*, dit elle, *est à moy, & moy à luy*.

Or voions ce que signifie *beny*. C'est le mesme qu'*addonné au bien:* ou bien *dignement dit:* tellement qu'en la Salutation Angelique, nous disons à la tres-benigne Vierge, que Iesus, le fruit de son ventre, pour avoir esté mal adjugé à tant de souffrances, d'ignominies, & à une si cruelle mort, qu'il est maintenant adjugé aux plus hautes grãdeurs de son Pere, seant à sa dextre. Apres la malediction de la Croix (car selõ l'Escriture *Maledictus omnis qui pendet in ligno*) en vertu de son humilité si extréme en abjection son Pere l'exalte sur tout ce qui est, & luy donne un nom transcendant tous les noms. *Beny* signifie aussi, *bien dit*: & ainsi nous confessons que Iesus est Dieu, puis que Dieu seul peut estre dit, *bon*, estre de bonté immense & incomparable à tout autre, & ce essentielemẽt: & comme estant bon par essence, à la prolatiõ de son nom, tous genoux ont commandement de flechir, tãt en la terre qu'au Ciel, & mesme aux enfers. Chaque fois donc, que nous disons, *Benedictus fructus ventris tui Iesus Christus*, *Amen*, nous confessons que nostre Sauveur est nostre souverain bien, ou la felicité eternelle, ou que son humanité est unie, & affectionné de maniere tres-eminente, à la divinité, par l'union hipostatique, & ainsi nous croions de cœur, & confessons de bouche pour nostre salut, tout ce qui est plus aggreable à la glorieuse & triomphante Reine du S. Rosaire.

Des misericordes ineffables de la Reine des Anges.

IL me souvient qu'estant jeune entre des Religieux fort fervents au service de Dieu, un jour qu'ils faisoient une saincte conference de leurs sentimens, sur le sujet des grandeurs de nostre Dame; l'un se disoit admirer sa pudeur, qui parut, l'Ange luy annonçant l'admirable bonheur d'estre choisie Mere de Dieu, lors qu'elle dit, *comment se fera ce mistere?* se retreuvant en troublement. Vn autre disoit de sa prudence & de sa constance merveilleuse, recherchant la maniere, de laquelle se devoit accomplir le mystere de sa fecõdité virginale. Et un autre se disoit admirer sa tres-profonde humilité, qui la portoit jusqu'à se dire servante: lors qu'elle se voiot élevée Reine des Anges & Mere de Dieu, & jusqu'à se sousmetrre à ce, que luy annonçoit l'Archange Gabriël. Puis, un certain

tain dit un mot hardy, qui estonna le monde, à sçavoir, que la Vierge s'oublioit, en ce, que tous les pecheurs redoutans la Divine Iustice, supplioient son entremise pour leur reconciliation; & qu'ils la treuverent tousjours fort soigneuse, pour leur bien & efficacement negotier leur reconciliation: mais aussi que se reconnoissans par les graces du Pere des misericordes, avec les effects de sa pieté (tels, qu'estoit le Prodigue reçeu de son Pere) parmy les joyes & jubilations des Anges à raison de leur conversion, ils s'oublient, dans les embrassemens du Pere eternel, ne pensent plus aux effects de la pieté de leur Mere, & oublient presque celle qui les amena à tant de bonheur, les affranchissant de leurs miseres.

Mais, voiez, que ce n'est pas si grand sujet d'estonnement. Il est vray que la bonté de la Vierge est transcendăte toute autre bonté & perfection des creatures: Mais aussi le Pere eternel est Dieu & Pere de misericorde & de toutes consolatiõs. La Mere de Dieu est incomparable à toute creature en clemence: mais le Fruit de son ventre est aussi la perfection & le modele de toute douceur, mansuetude & bonté. Et ainsi donc, la Vierge s'oublie de reconcilier les pecheurs, lesquels par sa faveur ont accez à son Fils, puis que dans le delitieux traittement, qu'ils reçoivĕt de la tres-saincte Trinité, ils ne rendent les dignes reconnoissances à leur Patronne, Mediatrice, & Advocate. Mais encore suis-je certain, que sa pieté maternelle se repute estre tres-bien servy & reconnu des miserables pecheurs, lors qu'ils ne songent plus qu'à se rendre dignes des misericordes du Pere, & de correspondre aux secours du S. Esprit, se portans dignement en membres vivans en Iesus-Christ. Puis que ce faisant, nous nous rendons d'autant plus aimables & plus dignes de ses faveurs, que nous sommes plus fervens en amour pour Dieu, & plus attentifs à rendre en perfection service au Pere, au Fils, & au S. Esprit.

Appartion visible de la Vierge Marie.

EN Lombardie en nostre Cõvent de Turin, au commencement de nostre Ordre, le Prieur tres-pieux avec ses Religieux fort devots és loüanges & prieres envers nostre Dame, lesquels apres leurs abondantes larmes se retreuvoient chaques nuits joüir des delices de la contemplation; l'un d'iceux emploioit souvent les nuits en oraison: & il advint une fois qu'estant seul en l'Eglise il

il void l'Autel resplendissant en grande lumiere, qui le combloit de joye & liesse immense : & la tres-glorieuse Vierge Marie portant en forme de petit enfant le Sauveur du monde son Fils : le tout representé en figure & couleurs extraordinaires avec sur eux, comme en forme d'estoilles, sept globs de feux brillans. Or encore que ce sainct Religieux se ressentit avoir les signes qui nous font discerner les visions celestes des autres; à sçavoir, lumiere de son esprit, & un soulas & confort extraordinaire de son ame: toutesfois ne croiant pas à soymesme, craindant que ce ne fut quelque fantosme : dit en grande reverence du fond de son cœur, & avec larmes, qu'il n'estoit pas digne d'avoir cette vision seul: *Si vous estes vrayement*, dit il, *la Mere de Iesus-Christ, selon que je ressens en moy-mesme, apparoissez aussi à nostre Prieur, & à tout le Convent, puis qu'ils sõt vos vrais serviteurs & tres-fervents en l'amour de vos graces.* Il fut exaucé, & le Prieur & tout son tres-pieux Convent eut le bonheur de cette vision.

Or considerez ce prodige inoüy; au raport de nos Peres qui eurent le bõheur de cette vision, elle estoit telle, qu'on n'y voyoit les grossiers lineaments de corps: & encore que cette apparition soit incomparable, toutesfois on peut dire, que ce corps estoit diaphane, & representoit sa forme si propre, & si excellement belle és yeux de ceux qui joüissoient de cette vision, qu'on jugeoit que les mortels ne pouvoient jamais rencontrer rien de plus aggreable & joyeux; ny de plus ravissant. Et cette vision mettoit ces bons Religieux en ferveur extraordinaire pour prier, & se fondoient en larmes: Ils supplierẽt la Mere de Misericorde d'apparoistre trois fois, afin que si c'eut esté illusion du diable, au nom de la tres-saincte Trinité, qu'elle fut dissipée. Mais quelle convenance de Iesus ou de sa Mere avec Belial? La tres-pieuse Reine du Ciel apparut ainsi deux & trois fois à ce Convent des Freres Prescheurs, faisant voir que nostre Ordre luy rẽd aggreable service & à son Fils, & specialement par la predication du S. Rosaire. Ne voilà pas aussi qu'elle nous montre que nous devons honnorer ses Images?

Autre Vision semblable.

VN Pere de nostre Ordre, dõt la sainteté est telle, que je dois croiance certaine à son dire, m'a raconté, d'un certain Religieux de l'Ordre de Cisteaux, qui apres longues années au ser-

vice de noſtre Seigneur tomba en peché, au grand ſcandal de ſon Ordre: lequel ſelon ſa rigoureuſe obſervance, luy impoſa ſi ſevere penitence, que l'affliction eſveilla ſon ame, & reçeut la grace de vraye converſion à Dieu, avec forces ameres regrets de ſõ crime. Et afin d'en obtenir le pardon, il ſe transporta de tout ſon cœur avec larmes & prieres, pour obtenir les interceſſions de la tres-miſericordieuſe Vierge Marie. Il fut long temps dans des grãdes pleurs & lamentations, & en fin priant un jour, ſe vid dans un raviſſement, où la tres-glorieuſe Vierge portant ſur ſon bras ſon fils petit, ſurpaſſant en perfection toutes les beautez du monde, & encore comme à la mammelle. Or ce penitent voiant que la Vierge prioit pour luy ſon fils, il ſupplioit d'eſtre delivré de ſon peché, & de ſes afflictions, & d'eſtre reſtitué à l'eſtat, duquel il eſtoit tombé. Mais l'enfant détournant ſa face, comme n'y voulant entendre, la Mere de miſericorde le tranſportoit ſur l'autre bras, afin qu'il portat ſes jeux miſericordieux ſur le pecheur penitent: mais il en detournoit encore ſa face: & ſa Mere le tranſportoit derechef, & tant de fois, juſqu'à le vaincre par la force de ſes prieres, & de ſa perſeverance, ainſi, à le tranſporter ſur ſes bras: tellement que ce miſerable pecheur enfin reçeut depuis par l'entremiſe de la Vierge le pardon de ſes pechez & l'eſtat de la grace, ſe treuvant bientoſt libre de ſes miſeres.

Voilà comme la Vierge Marie eſt par privilege ſpecial, tres-puiſſante pour nous reconcilier à ſon Fils, & à cette fin, pour, ſelon le Prophete, pouvoir arguer l'un & l'autre, & y mettre les mains.

La Licorne & ſa nature miſterieuſe.

LEs Naturaliſtes aſſeurent, qu'au deſert ou la Licorne, animal tres-cruel, tuë les hõmes, auſſi bien que les beſtes, qu'on y expoſe une Vierge, & que cette beſte par l'inclination qu'elle a pour les corps pures en virginité, oublie la cruauté de ſa nature, & repoſe ſa teſte ſur le ſein de cette Vierge, laquelle de ſes mains tenant ſa corne (que nous avõs veu à Bruge en Flandre lõgue de ſept pieds) elle eſt rendu ſouple, & de paſſion moderé, juſqu'à s'endormir: & ainſi ſouvent eſt ſurpriſe des chaſſeurs.

Que ſignifie cette Licorne? riẽ autre que noſtre Sauveur, incomparable ſelõ le Prophete Daniël, *en puiſſance, laquelle ne luy ſera otté.* Et *ſon Royaume ne ſera corrõpu.* Voyez cette puiſſance avant ſon In-

Incarnation és sacrez flancs de la Vierge; il chasse les Anges superbes, de leurs sieges & du Ciel, & les hommes desobeïssans du Paradis celeste & terrestre: les Sodomites pour leurs luxures se treuvent avec leurs villes brusler jusqu'à estre reduits en cendre: comme aussi depuis, à cause des murmures & des yvrogneries, les enfans d'Israël se voient en feux & flammes brusler au desert. Et tant d'autres effects rigoureux de la Divine Iustice, en l'ancienne Loy avoient extrémemẽt effrayez les hommes, de sorte, qu'Esaie dit à nostre Seigneur, qu'on ne voioit personne se lever & tenir sa Majesté: à sçavoir, pour arrester son bras justicier.

Et voiez que ce n'est sans raison, puis que durant l'ancien Testament, personne au ciel, ny en la terre, n'eut l'asseurance de s'opposer avec prieres aux rigueurs de la Divine Iustice: la tres-sacrée Vierge Marie fut la premiere, laquelle de naissance Royale de la maison de David, eut l'honneur de l'ambassade de l'Archãge Gabriël luy faisant la Salutation, & Dieu en la personne du Fils la revera depuis comme sa Mere, apres avoir esté par l'operation du S. Esprit, conçeu homme, & reclina son chef en son sein, y reposant nœuf mois, & aussi, durant les années de son enfance, avec tant d'humilité & de pauvretez: de sorte, qu'en fin, il se permit estre trahy, lié, flagellé, couronné d'espines, chargé de sa Croix, & crucifié. Depuis, resuscité, estãt monté au Ciel, il envoia avec son Pere le S. Esprit, & puis transportant sa Mere au Ciel, & la couronnant Reine de l'Vnivers, il se fait voir estre un merveilleux & ravissant spectacle de gloire.

Voilà donc la cause pourquoy Dieu n'use plus de telle rigueur contre les pecheurs, qu'il fit jadis; nonobstant que les crimes & forfaits soient beaucoup plus grands & plus enormes, à raison que la verité est en plus grande evidence, & que la concupiscence, par les fruicts de la Croix & de la mort de nostre Sauveur, doit bien estre plus refrenée: Mais aussi depuis que la tres-glorieuse Reine des Anges tient le sceptre de l'Empire, ou la corne de cette mystique Licorne, par son credit & auctorité, la Divine Iustice suspend ses arrests, attendant avec tres-benigne lõganimité, que les pecheurs rompent & brisent la dureté de leurs obstinations, & amolient leurs cœurs, pour pleurer leurs pechez, & se porter à bon escient, aux œuvres & fruicts de penitence.

Le Diable prent la fuite par ces mots, Benedictus Iesus fructus ventris tui.

LE venerable Pere Waltere de Mesebourg, qui d'extraction noble, & Chanoine de Treve, quittant de grandes possessions & richesses, à seize ans, se consacra à Dieu en nostre Ordre des Freres Prescheurs, fit tel progrez en sainteté & en science, qu'il fut grand Docteur en Theologie, & Prieur en divers Convents; Vn jour, apres des grandes instances, venu chez un Prince de l'Empire, pour l'adresser en la voie de salut & oüir sa confession : la nuict precedente, j'estois avec luy dans une mesme chambre, & à minuict il se prit à crier comme en songe, *Benedictus Iesus, benedictus Iesus, benedictus Iesus, fructus ventris tui.* Ce qui nous donna & de l'admiration, & de la joye. Le matin venu, je luy demanday la cause, qui l'avoit fait ainsi crier : & il me dit avoir depuis plusieurs années tousjours adjouté en la Salutatió Angelique, le Nom de Iesus, disant, *Benedictus Iesus fructus ventris tui:* Et que le Diable, pour empecher qu'il n'entrevint au salut de ce Prince, s'estoit efforcé de l'estrangler, mais encore qu'effrayé ayant recours par ces paroles sacrées à nostre Sauveur & à sa Mere, l'ennemy avoit pris la fuite.

Lors que ce susdit Pere, par ses exhortations, & la grace de nostre Sauveur, eut fait que la noble & jeune Damoiselle delaissé de Frederic Fils du Comte de Vienne quitta le monde, il l'amena en l'Ordre de Cisteaux, *elle fut lors,* dit il, *agité de tres-grandes tentations. Et je voiois le diable debout à son costé droit, s'efforchant de l'attirer à soy. Mais m'opposant à ses efforts, & voiant que je ne pouvois la remettre dans ses bonnes volontez, je criay de sorte, que les Religieux qui m'accompagnoient m'oüirent, disant; Benedictus Iesus fructus ventris tui. Et à mesme instant, voilà cette Princesse libre de l'ennemy de nostre salut, & persevera genereusement en toute devotion en son Ordre. Où, depuis, elle parvint à telle perfection de vertu, qu'elle fut Abbesse tres-digne de cette congregation de Vierges.*

C'est ce mesme Pere, qui âchemina à la perfection si constante, la tres-noble Fille du Comte de Vienne, comme nous verrons cy apres, & la rendit si genereuse parmy ses tribulations inoüies, & si merveilleuses és larmes & prieres continuelles, durant le cours de sa vie religieuse.

Plu-

Plusieurs Miracles prodigieux.

A Rome en l'Eglise de nostre Dame appellé la Ronde, un Clerc aveugle-né, chãtant à l'hõneur de la Mere de Misericorde le Resp. *Gaude Maria Virgo &c.* à mesme temps, en la presence d'un monde, reçoit la veüe: chacun loüant Dieu en admiratiõ, d'un si rare miracle: qui montre aussi le chant du Divin Service devant Dieu & sa Mere estre de grand merite.

EN Brabant nous avons connu une Dame fort genereuse, riche, & vefve de grande chasteté; elle fut affligée durant plusieurs années de cholique, & usa de medecines long temps sans aucuns soulas: En fin, elle eut son recours à la tres-pieuse Mere de Misericorde, avec grande confiance en sa benignité. Or un jour de son Assomption, parmy de tres-poignantes douleurs, de son costé, une playe y fut faite, de laquelle découla de la puë avec du sang, & grand nombre de petites pierres. Et voyez un sujet digne d'admiration, toutes ces pierres sont en forme d'estoilles de cinq angles, ou à cinq pointes, & de trois diverses couleurs: sçavoir, blanche, rouge, & noire, & merveilleusement bien polies. Nous avons une partie de ces pierres.

EN Alemagne, environ l'an 1229. un tres-devot & fervent Predicateur de nostre Ordre, allant prescher le jour de l'Assomption; au matin, pour passer un fleuve, n'ayant ny pont, ny nasselle, & le temps de prescher venu, se confia avec ferme foy en nostre Seigneur & és merites de sa Mere, & apres sa priere, estend sa chappe sur l'eau ondoiante, fait le signe de la Croix, s'assit dessus, & sans se moüiller aucunement les habits, est heureusement transporté à l'autre rive: son compagnon n'ayant eu l'asseurance de s'exposer au prodigieux benefice de ce miracle, attendant long temps, jusqu'à l'arrivé d'une barque pour le transporter.

VN autre Religieux de nostre Ordre fort parfait en vertu, & de grande devotion; ayant à se transporter en Angleterre, supplia le maistre d'un navire, pour l'amour de Dieu, de le recevoir avec son compagnon dans son vaisseau: mais cét homme sans crainte de Dieu, & sans reverence pour ses serviteurs, n'y veut entendre, & mettant ses voiles au vent parte du port: Et ce Pere en angoisse, à raison de l'urgēte necessité de ses affaires, apres ses prieres avec larmes, & avoir exhorté son compagnon à le suivre, met le pied sur les ondes, qu'il treuve solides, & chemine heureusement, ne moüillant que les semelles de ses souliers. Or le nautonier voiant ce prodige, cōfus du refus qu'il avoit fait de recevoir des si saints Religieux en son vaisseau, saisi d'horreur de son erreur, retourne son navire, & vient tout penitent les prendre sur les ondes: en toute humilité, & avec instantes prieres & larmes demandant pardon de son offense, & l'obtient facilement.

Vn homme tres-digne de foy, qui a veu ce Pere marcher sur les flots & vagues de la mer, comme sur un ferme plancher, m'at asseuré de la verité de cette histoire, me la racontant avec grande devotion, & jusqu'aux larmes.

Pour le mystere de l'Assomption.

LOrs que le tres-celebre Docteur Pierre Chantre de Paris, en faisoit l'Vniversité si celebre par sa doctrine; deux Clercs fort vertueux, & zelez, l'un pour les prerogatives de S. Iean Evangeliste, l'autre pour S. Iean Baptiste, jusqu'à en venir souvent aux debats, & tous deux ensemble tres-ardans pour asseurer l'Assomption de la Reine des Anges en corps & en ame au Ciel: jusqu'à souffrir des moqueries de leurs compagnons, les contredisans; Ils jeunerent avec veilles & prieres avāt cette solemnité, supplians leurs glorieux Advocats S. Iean Baptiste, & S. Iean Apostre, & specialemēt la tres-sainte Vierge- Mere de Dieu, de donner quelque signe evident, pour mōtrer la verité de son Assomption en corps & en ame au Ciel, afin de reprimer l'opinion contraire: & les relever de leur vergogne parmy les contradictions. Nostre souverain Iuge exauça un jour les prieres des zelez de l'honneur & de la gloire de sa Mere: & alors les Saints susdits apparoissent à leurs devots separément, dans leur chābre: ils les asseurent que sa Majesté

jesté avoit exaucé leurs prieres, & deffendent de ne plus disputer de leurs prerogatives, puis qu'ils en estoient tres-contents au Ciel: *Quant à la Mere de nostre Seigneur,* disent ils, *qu'elle soit eslevé en corps & en ame au Ciel, qu'aucũs des Chrestiens n'en doutẽt; Et pour signe de cette verité à tous ceux qui vous connoissent, celuy de vous qui par nature est sans barbe, en aura une, & le chauve sera la teste couverte de cheveux.* Ce qui fut treuvé verifié le matin, & chez les Docteurs de la Faculté raconterent ces visions & revelations : & c'est merveille qu'apres ces prodiges, qu'on revoque encore en doutte ce mystere, qui est de si grande importance, pour l'honneur & la gloire de la Reine des Anges.

Pour la Messe de Beata.

SAint Thomas Archevesque de Cantorbie, en son bannissement, au Monastere de Pontigny, un jour, ressentãt son cilice rompu, pour le reparer, estant, derriere le chœur de ce Monastere, bien empeché, comme n'ayant jamais eu telle ouvrage à faire durant sa vie : une Matrone tres-venerable apparut, le salüa, prit de ses mains ce cilice, s'assit proche de luy, & le rendit bientost tres-bien reparé : & puis disparoit, laissant le saint Pontife comblé de joye, en larmes, & actions de graces pour ce benefice. Depuis, estant restably en son Diocese, un Chapelain de grãde vertu fut accusé, de ne celebrer autre Messe que *de Beata Virgine.* Dés son enfance il estoit tres-ardant pour honnorer nostre Dame, en apprit avec grande peine les lettres pour durant tout le cours de sa vie celebrer la Messe à son honneur, n'ayant autre capacité. Il edifia une tres-devote Chapelle sur son heritage, où avec un Clec & un valet, il vivoit en devotion & aumosnes tellemẽt, que les autres gens d'Eglise ses voisins plus mõdains en leurs deportements, ne pouvãs souffrir l'esclat de la sainteté de ce serviteur de la Vierge, vinrent le charger d'ignorance chez le S. Pontife. Il ressentoit bien l'odeur suave de la vie de ce Chapellain, toutesfois, tant à raison de son insuffissance és lettres, comme pour le respect des loix & coustumes du Divin Service, le suspendit jusqu'à estre capable du devoir sacerdotal. Ce serviteur de la Vierge confus, en sa Chapelle remontra à la trespieuse Reine du Ciel son ignominie, requerant d'en estre affranchi, ou autrement qu'il demoliroit sa Chapelle; & disant cecy : espãchoit forces larmes sur l'Au-

tel. Alors l'Image qui y estoit luy parla, & le consolant l'envoya au saint Evesque dire en secret ces paroles : *Cette Dame, Monsieur, qui repara vostre cilice derriere le Chœur du Monastere de Pontigny, par moy, vous mande de me permettre de celebrer :* & à ces paroles l'affligé dans l'étonnement & la joye, libre de l'amertume de son cœur, s'espand en loüanges & actions de graces: & vient aussi tost treuver l'Evesque. Mais il n'eut accez, endurant le mespris de ceux qui le devoiēt introduire ; jusqu'à l'occasion, qu'un Archidiacre qui connoissoit son merite le presenta à l'Evesque : qui d'abord l'exhorta à patience, luy offrant tout autre secours, & mesme de choses temporelles : s'il en avoit besoin: mais que pour le dispenser, sa conscience ne le permettoit. Et lors le Chapelain de la Vierge parlant secretement à son Evesque, luy dit : *Cette Dame qui a refait vostre cilice derriere le Chœur de Pontigny, vous mande, que me restablissiez, en la grace de celebrer à son honneur.* Et aussitost, l'Evesque se prosterne aux pieds de ce Chapelain, luy accorde tous ses desirs, & luy offre des benefices. Et il respond avoir de quoy vivre: & retourne chez soy continuer son service & ses aumosnes à l'honneur de Dieu, & de la tres-glorieuse Vierge sa Mere. Depuis elle luy obtint l'esprit (qu'il avoit auparavāt maternel) à estre capable des sciences, & de tout le ministere sacerdotal. Ces merveilles ne furent publiez que depuis le martyre de S. Thomas, & la mort de ce serviteur de la Vierge. Et moy, environ trois ans apres l'élevation du corps du S. Martyr, par personnes tre-dignes de foy j'ay apris & escry cette histoire.

---

*Pour l'*Ave Maria.

EN France, en l'Archevesché de Bourge, dans un Monastere un Moine nommé Iosebert, l'an 1186. n'estant treuvé de son Frere Souprieur aux Matines, la nuict, fut veu, depuis, trespassé avec cinq roses sur sa face, dont la premiere provenante de la bouche portoit cette lettre du nom de nostre Dame M. & *Magnificat anima mea Dominum :* & la seconde avoit A. & *Ad Dominū cum tribularer clamavi & exaudivit me :* avec comme sa racine dans l'œil droit. Puis de l'œil gauche sortoit celle, qui portoit R. & *Retribue servo tuo Domine vivifica me & custodiam sermones tuos.* De l'oreille droite se voioit la quatriéme avec I. & *In convertendo, &c.* Et la derniere provenāte de l'autre oreille avoit A. & *Ad te levavi oculos meos qui habitas*

tas in cœlis. Ce Saint Religieux durant ſa vie, aiant chanté journellement ce petit office en ſon Egliſe de noſtre Dame, à chaque Pſalme adjoutant pour Antienne l'*Ave Maria, &c.* & à la fin, *Poſt partum, &c.* & *Concede nos famulos, &c.* on fut eſtonné de voir des ſignes du merite de ce petit ſervice, ſi merveilleux. L'Archeveſque en fut adverty, & vint reveſtu de ſes ornemens Pontificaux, avec l'enſens, les cierges ardants, la croix, & accõpagné du Clergé pour reconnoitre & approuver ce prodigieux miracle. Il prit de ſa main facilement la Roſe de la bouche, qu'il fit ſerrer dans un criſtal, où elle fut veu en ſa beauté & perfection verdoiante ſur un autel: & les autres changerent de couleur & deſeſcherent. Le corps du Saint fut depuis enterré devant l'Autel noſtre Dame, & apres, à raiſon de la multitude des miracles, fut faite ſa tranſlation dans un riche ſepulcre erigé contre l'Autel.

Pour le Salve Regina.

AV Monaſtere de Fone de l'Ordre de Ciſteaux, parmy une tres-horrible tempeſte, les eſclaires, & le tonnaire, le pieux Convent aſſemblé en l'Egliſe ſe prit à chanter le *Salve Regina*. Et diſant, *Eia ergo advocata* : le vent avec terrible bruit fait tomber les verrieres de l'Egliſe, qui furent toutes en debris, & l'Egliſe ſembloit aller en ruine. Mais le Convent ſe proſternant en genoux, & chantant, *Et Ieſum benedictum* : voilà que l'image du Crucifix, que les Freres Convers regardoient, paroit ouvrir les yeux, & ſe retourner vers le chœur. Les Religieux de ce Monaſtere m'ont rendu certain de la verité de cette hiſtoire : & qu'à l'inſtant tout cette tempeſte ceſſa : & que l'air ſerain, mit fin à leur extréme crainte & frayeur.

Voilà donc le merite du chant de cette devote Antienne, & le credit dont la tres-glorieuſe Vierge joüit aupres de ſon fils : elle eſt tres-puiſſante de ſecourir les miſerables pecheurs qui l'invoquent: & ſouvent leur obtient le bõheur de joüir de la preſence & des miſericordes de Ieſus noſtre tres-benin Sauveur, fruit beny de ſon ventre: qui en fin viendra en majeſté & puiſſance juger univerſellement le monde.

Pour jeuner à l'honneur de nostre Dame.

LE tres-sçavant & pieux Docteur Richart Norman m'a rendu certain du prodige suivant, que l'Evesque de Beauvais de nostre Ordre raporte aussi en ses escrits; qu'en Normandie un certain fort scelerat & impie, de son temps, affligeant le païs par ses rapines, sa cruauté & ses meurtres: Vn jour, surpry a despourveu de ses adversaires, au destroit d'un valon, ils luy couperent la teste: laquelle roulant dans la valée crioit horriblement ces paroles, *Tres-saincte Vierge Marie donnez moy vraye confession*, & ce durant plusieurs heures: jusqu'à tant que l'un de ses ennemis eut amené un Prestre: qui ordonna que la teste fut rejointe à son corps. Cette teste donc coupée de son corps se cõfessa deüement de tous ses pechez, & le Sacrement de penitence accomplie, le Confesseur desirant sçavoir, comme il avoit merité ce si prodigieux benefice, & ce miracle inoüy: la teste luy dit avoir appry en sa jeunesse, que ceux qui à l'honneur de la tres-glorieuse Vierge Marie jeunoient le mercredy ou le vendredy, par ses merites, ordinairement, obtenoient la grace de vraie confession avant leur mort: *Ce, dit il, que j'ay observé, durant tout le cours de ma meschante vie: sans faire autre bien*: & puis cette ame penitente quitte la teste qu'elle avoit jusques lors si prodigieusement animé.

Notés, qu'encore qu'on ne doive croire, que par telles œuvres, on obtienne tousiours tel, ou autre semblable benefice: toutesfois, je suis certain, que ce bien-faict ou autre (*comme dire le Rosaire journellement, ou souvent*) est d'efficace tres-salutaire pour obtenir la grace de faire confession entiere de ses pechez avec parfaite contrition surnaturelle, & pratiquer plus exactement les œuvres & fruicts de penitence.

Pour chanter, Erubescat Iudæus infœlix.

I'Ay memoire d'avoir apris des Peres de nostre Ordre; qu'un jeune Estudiant en detestation de la perfide obstination des Iuifs, chantant souvent le soir, parmy les ruës, *Erubescat Iudæus infœlix, qui dicit Christum ex Ioseph, semine esse natum*: qu'aucuns de cette meschante nation, une nuict, le surprirent, & l'égorgerent; & qu'apres

pres ils en cacherent le corps sous la pierre d'un tombeau. Mais le matin estant venu, la Mere avec ses voisines recherchant par tout son enfant dans ce Cimetier, criant avec larmes : *Mon cher enfant où estes vous perdu, où vous treuveray-je?* Il cria de dessous la pierre ; *Erubescat Iudæus infœlix, &c.* On regarde de tout cotté en ce Cimetier, & on leve cette pierre, où on voit le zelé chantre, pour l'honneur de la Vierge Mere de Dieu, & pour nostre sainte Foy resuscité, gueri de sa plaie, & en pleine santé.

Admirables misericordes de la Vierge Marie.

AV Monastere du Parque, proche de Louvain, de l'Ordre de Cisteaux, j'ay veu une Religieuse convertie du Iudaïsme à Iesus-Christ, par des merveilleuses misericordes de la Vierge sa Mere. Chez ses parens Iuifs, agée de cinq ans elle admira pourquoy on discernoit entre les Iuifs & les Chrestiens : puis qu'on n'y voioit exterieurement de difference (discretion admirable d'un enfant) & elle oioit plus volontier le nom Chrestien, que celuy de sa nation, & sur tout, les tres-doux noms de Iesus, & de Marie: & à cette fin, elle se chargeoit de pain qu'elle cachoit, pour, le donnant aux pauvres enfans, les oüir proferer ces saints noms. Et, fit ainsi journellement plus grand progrez, avec merveilleuse discretion à se garder pour n'estre connu de ses parens, en sa devotion, pour le Christianisme. Ils quitterent Coulogne, pour faire leur sejour à Louvain. Où la petite Rachel (c'estoit son nom) avec les enfans Chrestiens, se retreuvoit souvẽt chez un Prestre, de grande pieté & vertu. Le Prestre appellé Renere, luy demanda un jour si elle vouloit estre Chrestienne. Elle respondit, que c'estoit son desir, & requit d'estre enseigné. Ce que le S. Homme executa bientost. Il luy montroit nostre Sauveur Iesus & les mysteres de sa vie en l'Escriture sainte de l'ancien Testament, & ce catechisme fut d'un an & demy : Rachel, à six ans, concevant le tout si parfaitement, qu'il n'estoit besoin de rien repeter. On ne la vid jamais attediée d'oüir de ces discours: c'estoit tout son plaisir d'estre instruie en la foy & en la loy Chrestienne : tellement que le S. Hõme estant quelquefois las d'en dire, sa servante, appellée Marthe, commẽçoit, & perseveroit disant tout son sçavoir, sans que l'enfant eut le moindre dégout d'oüir. En fin la devotion de Rachel fut découverte, & les Iuifs, dans une assemblée, resolurent de l'envoier

par delà le Rhin, pour le garder & espouser à un Iuif. Elle reconnut ce malheur qu'on luy machinoit, & en advertit le bon Prestre Renere, disãt avec larmes que s'il ne la ravissoit cette nuict, que c'estoit fait de son salut. Il la requit de venir chez luy, selon sa coustume, de grand matin. A cette fin, la petite fit tant d'instance, afin de coucher seule, pour pouvoir se lever matin, qu'elle obtint de coucher sur un oreiller aux pieds de sa Mere. Mais le matin venu, elle s'oublie de sa promesse; & la tres-pieuse Vierge Mere de nostre Sauveur luy apparoit, couverte d'habits plus blancs que la neige, & luy presentant une verge resplendissante, qu'elle portoit, dit, *Levez vous Catherine, & vous mettez en chemin, car vous avez un grand voyage à faire.* Rachel pensant prendre la verge; voilà qu'elle tombe à bas du lict, & crit jusqu'à exciter sa Mere, qui en vouloit sçavoir la cause: mais la petite dissimula gentiment, encore son secret: sa Mere se rendormit, & elle quitte le lict, & vient treuver le S. Prestre, qui la conduit au Monastere du Parque, où il la baptise, luy imposant le nom, que la Vierge à cette heure luy avoit donné: & avec joye des assistants luy donne l'habit de ce Monastere.

Mais aux premieres nouvelles de cette conversion; les parens cõmencẽt à mouvoir toute puissance pour recouvrer leur fille, avec or & argent ils se font oüir en leur complainte, qu'elle leur avoit esté ravie en bas âge, contre tous droits: & treuvent pour eux le Prince de ce Païs, l'Evesque de Liege, & le Pape Honore III. à cause qu'ils s'obligeoient, que chez eux, si elle perseveroit en la foy jusqu'à l'âge de douze ans, qu'ils la restitueroient à l'Eglise. La sapience du monde jugeoit cette requeste juste, ne se deffiant de la malice des Iuifs, & ne reconnoissant la dispositiõ Divine & le Souverain Roy & Põtife Iesus & sa Mere disposer d'auctorité absolute en cette conversion: le bon Prestre souffrit bien de grãds travaux & afflictions en la suitte de cette affaire: toute sa consolation estant és prieres, qu'il faisoit avec larmes à la Mere de misericorde, qui avoit suscité cette affaire. La petite Catherine voulut estre oüy à toute occasion, en sa cause, devant les tribunaux & juges, tant seculiers, qu'Ecclesiastiques, esperant de les flechir. Ce qui advint en effect dãs l'Eglise S. Lambert à Liege, où en presence de l'Evesque, des Grands du Clergé, & de plusieurs Seigneurs, Conseillers, & Advocats elle plaida sa cause avec telle constance, en proposant des raisons si evidẽtes, que sa partie cõtraire fut confuse, & les assistants en si grande emotion, que resous en larmes avec clameurs, ils en firẽt retentir l'Egli-

glise, de sorte, qúe le bruit fut oüy de bien loing, & virent clairement que cette petite estoit remplie du S. Esprit, qui verifioit la promesse de l'Evangile, respondant en elle, tellement, qu'il n'y avoit plus riẽ à cõtredire. Et ainsi apres 2. ans de procez, on cessa de plaider en droit, & les Iuifs userent d'un autre artifice. Vn beau jeune Iuif simula se convertir, & reçeut le baptesme; puis, importuna pour voir sa cousine, se disant esperer grand avancement en la foy, & en nostre S. Religion, puis qu'elle estoit si fervente, disant, qu'elle imprimeroit en son ame parfaitement les saintes veritez. Selõ qu'elle m'asseura, elle ressentoit si certainement en son ame, que ce jeune homme estoit venu à nostre Religion Chrestienne par feintise, pour la tromper, qu'en vertu de cette croiance, on ne la peut jamais induire ny par promesse, ny par prieres, ny par aucũ precepte d'obedience, à luy parler seulement un mot. Alors les Iuifs desespererent de pouvoir rien obtenir: & le jeune Iuif reprit son vomissement.

Nous avons veu, depuis, cette Religieuse comblée de si grande grace, qu'on ne peut rien voir de plus serein que la splẽdeur qui en esclattoit sur sa face. Et lors que les Seigneurs, ou les Dames, avec grãd train, venoient visiter leurs filles, ou autres parentes, elle alloit prier devãt l'image de nostre Dame, & remontrer, n'avoir autre consolation que de sa pieté maternelle, estant abandonnée de ses parens, estrangere, & orpheline. Sans doute qu'elle joüissoit bien d'autre soulas, que creature mortelle pourroit donner. *Il ne convient pas, Madame,* disoit elle, *que vous mesestimiez vostre sang: puis que vous en avez la naissance comme la rose des espines, & que vous avez esté comme un lys, au milieu des chardons.*

PVis que nous sommes en matiere des actes de l'obstinatiõ des Iuifs, voions une histoire admirable & remplie d'une suite de malheurs, & de prodiges.

La guerre de l'Empire, en Alemagne, aiant fait cesser le divin service en divers Monasteres des champs, une certaine Religieuse apellée Agnes, de tres-grãde beauté, fut logée chez son Pere, gentilhomme soldat, sans conscience, & esclave de ses passions, qui en fut jusqu'à la violer par force. Elle en cõçeut: & le terme venu d'enfanter, dãs une extréme horreur de sa confusion, quitte la maison de son pere en tres-grande desolation, & vient se descharger de son fruit dans une forest. Le diable prent icy l'occasion apparoissant en forme d'un Moine (qui luy estoit

cousin) disant sçavoir son faict, & la venir cõsoler transporté de desirs pour son bien: & puis cõmenceà luy conseiller son malheur. *Ma chere cousine*, dit il, *afin que vous & vostre Pere puißiez eviter devant le monde une si grande confusion, voicy un estang, il faut que vous y jettiez vostre enfant, & vous serez libre d'une telle charge: autrement, quelle apparence, que vostre cas puis estre long temps caché*. Ce qui la reduit dans un furieux combat: mais en fin apres forces larmes, la pernitieusse vergogne vainquit malheureusement ses entrailles, & fait tomber son enfant dans la fondriere. Icy le diable ne perd le temps, ains se sert chaudement de l'occasion de l'extréme douleur, qui affligeoit le cœur de cette miserable, & dit; *Mais, encore, vous pouvez vous confesser à moy, & terminer le cours heureusement d'une si miserable vie, que vous allez commencer apres tels crimes, dans l'incertitude tres-grande de vostre salut & temporel & eternel. Vous n'avez qu'à vous incliner la teste dans cette eau, pour y suivre le fruict de vostre ventre: N'estes vous pas la plus malheureuse de toutes les femmes? ne faut il pas asseurer vostre honneur, & eviter la confusion des vostres*. A ce discours, cette miserable reconnoissant que ces advis estoient du diable, elle est dans la terreur & l'horreur, & implore avec clameurs le secours de la tres-benigne Mere de misericorde contre l'ennemy de son salut. Et à l'instant, voilà ce faux Moine disparoitre comme une fumée puante: & ravie dans les admirables misericordes de l'advocate des pecheurs, s'espand en loüanges, benedictions, & actions de grace: Et par ses larmes de contrition se conforte en esperance, avec prieres & bonnes œuvres, d'obtenir le pardon de ses pechez.

Elle vient dans une ville voisine, où une bonne femme la reçoit chez elle, & l'adresse à estre nourrice de l'enfant d'une Iuifve appellée Sara. Où elle demeura cinq ans, jeunant deux fois la semaine au pain & à l'eau, avec extréme contrition & affliction de son ame. Et durant ce temps elle traittoit souvẽt avec sa maistresse de la bonté de nostre Sauveur, & de la clemẽce & pieté de la Vierge sa Mere: & son eloquence, avec sa grace naturelle, fit en sorte, que la Iuifve apprit le *Pater noster*, & l'*Ave Maria*, & que journellement elle prioit nostre Seigneur & nostre Dame.

Depuis, cette penitente se confessa au Pere Conrarde de nostre Ordre, qui pour l'asseurer en sa cõscience, sur des horribles crimes, l'envoia pour en avoir l'absolution du S. Siege à Rome. Puis, à son retour, vient voir sa maistresse Iuifve, qui la reçoit avec grande joye & la fait reposer sur un lict. Mais le Iuif, son mary, chez soy, voiant qu'il avoit en

en ses mains, celle qu'il croioit convertir sa femme à la Religion Catholique, à demy furieux dit, qu'elle estoit mal-venu, & qu'il alloit luy otter la vie. Et en effect la vient treuver dormante, & luy frappe le cœur de trois coups de poignart: Sa fēme, saisi d'horreur extréme, de voir mourir de la sorte, sa chere amie. Elle ferme la chambre, & au signal de la Sinagogue, le Iuif y comparoit. Cepēdant Sara apres ses lamentations sur ce meurtre si execrable, sommeillant void la tres-glorieuse Vierge Marie, & estre accompagné de deux autres saintes Vierges, portantes des unguents, dont elles guerisset les playes d'Agnes, & luy rendent la vie.

Le Iuif retourné de la Sinagogue, ne treuvant le corps mort d'Agnes, croioit que sa femme l'avoit enterré: & le jour venu, sa femme ne le treuvāt non plus, se persuadoit aussi que son mary l'auroit ensevely: & n'en disent plus mot. Quarant jours depuis, une femme estrangere vient chez ce Iuif, de la part d'Agnes, les salüer bien affectueusement, & puis, poursuit son chemin. Le Iuif dit à sa femme; *D'où viennent ces nouvelles ? ne l'ay-je pas tué ?* Elle respond; qu'encore qu'elle soit mort, que le Seigneur Iesus-Chr. estoit puissant de la resusciter. *Voilà*, dit le Iuif, *la crainte que j'ay tousjours eu: qu'elle t'eut induy en erreur.* Et l'enserre aussitost dās une chambre, où il la detient durant deux ans. Depuis, ce Iuif faisant un long voyage; sa femme prit l'occasion de se prevaloir de sa liberté, & avec deux de ses enfans, & un troisjéme en ses flancs, vient à l'Eglise: & fort vertueuse, & puissante en richesse, le peuple joyeux en esperoit grād bien: & elle reçeut le Baptesme. Depuis, avec l'une de ses filles, ses deux autres fils le suivirent en joye & alegresse recevants la foy & le Baptesme. Elle fut appellé Gertrude, & fit son sejour au Diocese de Coulogne, où elle rencontra un jour Agnes: qui fut fort joyeuse de sa conversion.

Gertrude voulut sçavoir, comme Agnes fut resuscité, & fit toute instance; mais Agnes comme estonnée de cette demande, dit, qu'il falloit mourir pour resusciter. Gertrude dit, que vraiement son mary l'avoit tué: & luy avoir trois fois percé le cœur. Puis, Agnes avouë ce faict du Iuif, disant, qu'il luy sembloit aussi estre occis, & que le matin, de peur de plus grand malheur, sans salüer personne elle s'étoit sauvé. Alors Gertrude prēt l'habit d'Agnes au col, avec le cilice, qu'elle portoit tousjours, & luy descouvre la poitrine, où elle voit clairement les trois cicatrices des playes: dont l'Archevesque de Coulogne Conrade, fut pleinement informé. Agnes fut tué du meschant Iuif, l'an 1265. & mi-

miraculeusement resuscité par les merites de la tres-glorieuse Vierge Marie. Elle vesquit encore quelques années depuis, en tres-grande penitence & ferveur d'esprit; Et lors que cette histoire fu publié en ce livre, Gertrude perseveroit vivante en grande ardeur de foy & de charité.

ON ne doit s'estonner de la cruauté du susdit Iuif, puis qu'estre felon & sanguinaire, c'est depuis qu'ils ont crié le sang de nostre Sauveur sur eux & sur leurs enfans, un malheur qu'ils encoururent en leur naissance avec beaucoup d'autres : voiez leur cruauté en cette tres-pitoiable & prodigieuse histoire. A Fortzheim, en Alemagne, l'an 1261. une vieille femme obstinée & endurcie en pechez & malice, familiere aux Iuifs, leur vendit une jeune orpheline de sept ans. Ils s'assemblent donc, reçoivent leur innocente victime Chrestienne en cachette, luy emplient la bouche pour empecher le bruit ses cries, l'estendent sur plusieurs draps de lin, & par forces incisions, presques en toutes les jointures de ce corps, en tirent avec effort possible le sang, dont ils trempent ces draps en diligence.

Apres qu'ils eurent fait ce tres-horrible sacrifice de cét innocent membre mistique de Iesus-Christ, ils en jettent le corps mort dans une riviere coulante, voisine du lieu, & le chargerent d'un amas de pierre. Mais ce sang virginal, cria vengeance devant le tribunal de la divine Iustice. Des pescheurs trois ou quatre jours depuis, treuvent cette chaire, ils en apperçoivēt la main sur l'eau, qu'ils empoignent, & en tirent le corps, qu'ils portent en la ville, le peuple criāt que les Iuifs avoient immolé cette innocente victime à leur rage obstinée contre le christianisme.

Le Marquis de Baden, alors sejournant proche de ce lieu, vient voir un si horrible spectacle. Or voiez un aussi prodigieux, que pitoiable miracle; en la presence de ce Prince, voilà que ce corps mort depuis trois ou quatre jours, esleve les mains vers le Prince, & mesme se leve sur son seant comme demandant misericorde, ou plustost vengeance de son sang espanché, & de sa mort: & environ demy heure apres, se couche comme devant.

Les Iuifs donc sont contraint de reconnoistre leur hostie (qu'ils n'avoient ny bruslé, ny mangé, contents seulement, d'en posseder le pretieux sang) & à leur arrivée, voicy qu'aussitost, toutes les playes de ce corps ouvertes, & donner le sang en grande abondance: qui avoit esté conservé pour les ar-

arguer, & pour mõtrer leur execrable faict: & le peuple voiant cette merveille, fait retentir le ciel, criant vengeance contre ces cruels & abominables Iuifs.

La meschante vieille sur quelques indices evidents, est apprehendé de la justice; sa fille revela le forfait execrable: & fut ainsi manifestemẽt cõvaincu. Les Iuifs qui avoient trempé leurs mains de ce sang innocent en meurent sur des rouës, & sont pendus: & deux d'iceux s'esgorgerent l'un l'autre.

Frere Raynere & Frere Gilles de nostre Ordre, furent en cette ville trois jours apres cette sanglante histoire, & nous en raporterent toute la suite.

Pour voir la cause de cét execrable meurtre, il faut noter, que les Iuifs ont coustume d'espancher le sang Chrestien, par toutes les Provinces, esquelles ils habitent. On a reconnu tres-certainement, que chaque année, ils jettent les dez, pour voir, quelle ville, ou cité, livrera ce sang aux autres.

On sçait, de l'Evangile, que Pilate se lavant les mains sur la sentence de mort de nostre Sau-
Mat. 27. veur, dit, qu'il vouloit estre innocent de l'effusion *du sang de ce Iuste*: & que les cruels Iuifs crierent ces paroles; *Que son sang soit sur nous & sur nos enfans*. S. Augustin dit, ce propos, que par cette malediction des parens, une veine criminelle se void encore couler sur les enfans, faisant cette tache de sang, afin que par cét importun coulement sanglant, cette posterité impie soit inexpiablement crucié, jusqu'à tant, qu'elle se reconnoisse criminelle du tres-precieux sang de nostre Sauveur: qu'elle en soit penitente, & qu'elle en ressente sa guerison.

D'avantage, j'ay appris d'un Iuif fort sçavant, converty de nostre temps, à nostre sainte Religion; qu'un certain chez les Iuifs reputé Prophete, leur avoit dit, sur la fin de sa vie, qu'ils devoient croire, pour tres-certain, de ne pouvoir estre guery du tres-vergogneux tourment, dont ils sont punis, par autre remede, que du sang Chrestien. Ce, dit le Iuif converty, que la perverse obstination Iudaïque n'entendant, a ordonné que tous les ans en chaque Province, fut espandu le sang Chrestien pour leur servir de remede. Et dit, qu'ils ont mal entendu, d'autant, que ce n'est pas le sang d'une petite Chrestienne qui les peut guerir, mais que c'est celuy qui est offert journellement sur nos autels au Pere eternel, en remission des pechez: lequel, dit le Iuif converty, quiconque des nostres, converty à la foy de Iesus-Christ, recevant comme il convient, aussitost, est guery de cette playe & malediction paternelle.

L'integrité corporelle de virginité est commune à toutes les Abeilles.

C'Estoit l'opinion commune des anciens Docteurs, qu'une vierge avec l'integrité apres la contrition digne, & deüe penitence, estoit encore reputé vierge, & en meriter la couronne : toutesfois, je diray avec le Docteur incomparable le B. Albert le Grand de nostre Ordre, qu'apres l'assoupissement des sens & de la raison par la delectation charnelle de la concupiscence, ne se retreuve plus de virginité en telle personne volontairemẽt polluë : nonobstant toute autre integrité corporelle. Quant au sexe masculin n'aiant ce signal, luy denier la dignité virginale, ce seroit absurdité,& trop grande impieté, veu que S. Iean l'Evangeliste est esleu vierge de nostre Sauveur, & à cause de sa pureté joüit du privilege d'estre le mieux aimé de son maistre. Il est certain que l'un & l'autre sexe joüiront de la gloire de virginité. Et les femmes corrompuës spirituellement par le consentemẽt à la pensée ou delectation charnelle, si elles ne sont violées d'homme,l'Eglise permet,apres la contrition & vraye penitence, qu'elles puissent recevoir d'un Evesque le voile & la benediction de virginité.

S. Augustin parlant de la ferveur des saintes ames pour la virginité, dit, que plusieurs ardantes en amour surnaturelle de se consacrer vierge à Iesus-Christ, ont glorieusement triomphé de tous les efforts contraires, provenants de leurs parens & amis. *Le Pere ardoit de colere*, dit il, *la mere fondoit en larmes ; & celle qui estoit ravy des perfections du plus beau de tous les enfans des hommes,ne s'en esmouvoit: ains perseveroit constante en sa resolution.* En voicy des exemples.

HISTOIRE.

Les actes merveilleux d'une Princesse.

LE noble Seigneur de Gonnelieu, proche de Cambray, m'at asseuré avoir veu & connu la personne, dont il s'agit en cette histoire. C'est de la tres-genereuse vierge Iacqueline, Sœur du tres-noble & opulent Comte de la Poüille, c'estoit une merveille de beauté, de sapience, & de prudence, & son frere la voulant contraindre de se marier: revestu d'un habit de garçon, s'enfuït en ca-

cachete de la Cour. Elle fut recherché par messagers, & par lettres de tous costez, & son frere en personne la recherchoit justement au chemin, par lequel elle alloit se cacher. Il la treuva proche la mer, monté sur un rocher : & se voiant n'avoir où fuïr que sur les ondes, elle fait le signe de la Croix & saute sur cét element, poursuivant heureusement son chemin, comme elle eut fait en terre-ferme. Or son frere dãs l'estonnement d'un si merveilleux prodige crioit du rocher à toute force, & promettoit luy edifier & dotter un Monastere, auquel elle serviroit librement à Dieu ; Mais la main toute-puissante de Dieu, qui la portoit parmy les vastes estenduës de la mer, la cõfortant, elle poursuit sa carriere, avec les mains & les yeux vers le Ciel, jusqu'à parvenir aux deserts de la Grece : Où aiant treuvé un fort ancien & tres-saint Hermite, en son habit d'homme, fut reçeu pour le servir, & estre enseignée en la perfectiõ de la vie religieuse: où elle sejourna trois ans, jusqu'à tant qu'elle apperçeut quelque apparẽce de plus grande affection. Lors pour prevenir les ruses du diable, & de peur qu'on la recõnut estre femme, elle se transporta és deserts de Sicile deçà la mer : où aidé d'un homme tres-pieux, elle se fit une logette sur un arbre, & y emploia nœuf ans en contemplation, & ferveur d'amour en Dieu, vivant de l'aumosne que luy faisoit cét homme, sans jamais sortir ou descendre de sa logette.

Depuis, elle vint à Rome, & remontra la perfectiõ Chrestienne efficacement à Innocent III. au Clergé, & au peuple. Les abstinences qu'elle observa exactement longues années, furent, ne manger que trois fois chaque semaine du pain, se rafrechissant d'eau, & coucher sur la terre sans se souslever de rien la teste. Voilà donc comme les Espouses de Iesus-Christ peuvẽt des merveilles, si elles n'estiment que son amour.

La sainteté d'autres Princesses Vierges.

NOus avons veu tant d'histoires semblables, faites par des tres-ferventes & innocentes Vierges, que ce seroit un œuvre sans fin, que les raporter toutes. Tant de filles tres-nobles de Comtes, & de Barons parmy leur mespris du monde, de ses pompes, & de ses alliances, vivoient tres-ardantes pour toutes perfections religieuses, & pour faire des penitences. Entre lesquelles, Sœur Iolente, fille du Comte de Vienne, convertie par les predications de Pere Waltere, de nostre Ordre, est admirable. Pour libremẽt ser-

servir à son Espoux Iesus-Christ, au Monastere de la Valée nostre Dame, de nostre Ordre, au Diocese de Treve, vainquit ses parens avec generosité de courage, & cõstance incomparable. Elle estoit niepce du Roy des Romains, de l'Empereur d'Occident, cousine de celuy de l'Orient, & Sœur du Prince d'Achaie. Ses Parens, pour rendre leur maison plus puissante, la destinoient à grande alliance: mais la fille avoit deliberé, de n'ẽtendre jamais, pour prendre autre espoux que Iesus-Christ. Or pour executer sa resolution si noble, elle obtint de sa Mere, de visiter les Religieuses du Monastere susdit, de la Valée nostre Dame. Où, pendant que la Comtesse avec les Seigneurs & Dames de sa Cour estoit aillieurs; sa fille (selõ qu'elle avoit requis) au Chapitre, en presence des Sœurs, fait vœu de religion, en prent l'habit, & chante le *Reguum mundi*, qu'on luy avoit annoncé: que le Convent poursuit avec liesse chantât à haute voix, de sorte, que la Comtesse envoie pour sçavoir, pourquoy on chantoit à cette heure. On luy vint dire, que c'estoit à l'occasion que sa fille prennoit l'estat de Religion. Or cette Dame comme furieuse fait faire violence à la closture, prent par force sa fille de ce Monastere, & dans son Palais de Vienne, la detient en prison tres-estroittement.

Or, voicy comme elle triompha glorieusement du monde; elle faisoit sa refection de ce qui se sert en nostre Ordre, & jamais par aucune violence elle n'usa d'autre chose: Et avec pareille constance elle perseveroit valeureusement en toute reguliere observance: de sorte, que l'habit seul luy manquoit: dont elle fut par force despoüillée, & revestu d'autre couleur. En fin, des Prelats, Abbez, & Suprieurs de divers Ordres, & des Evesques emploient toute leur reverence & leur rethorique, durant trois ans de sa prison, pour luy faire changer d'Ordre, puis qu'elle ne vouloit reprendre le monde, mais en vain. Elle respondoit selon l'instruction de S. Paul: *Ie seray à tousjours constante en ma vocation.* 1. Cor. 7. Depuis ses Parens voians sa constance inébranslable, & son courage invincible triompher en nostre Sauveur de tous leurs efforts, luy permirent de joüir de l'accomplissement de ses saints desirs, en son Ordre si cher de S. Dominique, & au susdit Monastere, où elle persevera fort fervẽte en toutes vertus & sainteté.

VN autre exemple de l'estime de la virginité. C'est icy, la sœur du tres-glorieux Roy de France S. Loüis, Isabelle, Espouse de Cõrarde fils de l'Empereur Frederic, qui fit voir durant

rant

rant sa vie dans son cœur, & en ses actions la vertu en son throsne de gloire. Elle prefera le bien & les delices de la virginité, aux grandeurs de l'Empire, & tous ses plaisirs estoient, en cette vie, en ses oraisons, & en la contemplation des choses celestes.

Son tres-pieux Frere S. Loüis faisoit telle estime de la virginité, & de la chasteté, qu'alors, à Paris, il erigea un lieu, auquel il recevoit toutes les filles qui avoient devotion de se dedier à Dieu en virginité, en devotion, humilité, & és autres vertus & bonnes œuvres : & y vid bientost, un tres-grand nombre de Beguines servir à Dieu en toutes perfections religieuses.



De l'horreur du peché contre nature.

CHAPITRE XXX.

Les Abeilles ne s'accouplent nullement : & n'encourent aucune lubricité.

COMMENTAIRE.



LEs termes du texte sont discretement distinguez ; car encore que l'accouplement soit naturel, toutesfois sans le Sacrement de Mariage, c'est, ou fornication ou adultere : & autre lubricité ou pollution volontaire en soy ou en sa cause, c'est le tres-abominable crime contre nature : & c'est tousjours & en tous cas une turpitude si execrable, qu'il la faut appeller l'excrémẽt de to⁹ pechez

En effect, les esprits infernaux, mesmes plus immondes, ont ce peché en abomination. En signe dequoy, encore qu'és Autheurs qui traittent de leur malice, comme S. Augustin sur la Genese, contre les Manicheens, & és autres traittez, se voient les execrations de ces malins esprits incubes ; toutesfois, je ne treuve rien des succubes : ce qui montre, que mesme le Diable est vergogneux & at horreur du peché contre nature. Ce que la glosse semble nous asseurer sur cette sentence d'Ezechiël 16. *Ie te dõneray entre les mains des Palestins* ; c'est à dire, des Demons : *qui ont aussi vergogne de ta voye scelerate* : entendant le vice contre nature.

HISTOIRES
Des abominations & leurs horribles punitions.

AV Diocese de Cambray j'ay esté plusieurs années grand Vicaire de l'Evesque & son Penitencier ; & un jour une Femme infectée du vice de lubricité contre nature, se confessa avec grande lamentation & vergogne d'estre fragile à retomber en cette abomination, & me dit, avoir oüy le diable, pendant qu'elle la commettoit, entre elle, & la parois de son lict, dire ces interjections d'indignation, fi, fi, fi: dont la miserable eut telle terreur & horreur, qu'à la mesme heure, elle accourut pour me treuver, & avec l'absolution ayant reçeu la penitence, en voulut faire une plus grande que celle que je luy avois enjoint.

VNe autre Femme, presque à mesme temps, infectée de cét infame vice, se confessa aussi à moy, avec beaucoup de larmes; & me dit avoir oüy le diable luy dire ces paroles ; *Fais miserable, fais ton faict, tu sera bientost payée de ce que maintenant tu fais.* Depuis, peu apres sa confession, & s'estre deporté de cét abominable peché, elle encourut la mort par une grande frayeur, & acheva la satisfactiõ pour ses pechez en Purgatoire.

VNe autre Fẽme avoit vieilly dans un Monastere, en ce detestable vice. Son nom estoit, Richarde, & selon qu'on m'at fidelemẽt raporté, vesquit sans aucune apparence de vertu ou de pieté ou religion : mais au contraire avec autãt plus grande obstination en ses pechez, qu'elle avoit fait professiõ de plus-grande sainteté. Son corps abominable, apres sa mort, fut enterrée au Cloistre : mais ce lieu sainct n'en pouvant estre prophané, la nuict suivante, une truie noire suivie de sept cochons semblables, la desenterrerent, la desmembrerent & deschirerent en petites pieces, faisants une longue traisnée de ses entrailles : puis, cette truie & ses cochons disparurent le Cloistre en estant remplie de puanteur insurportable.

Et chose admirable ! qu'aucunes des Religieuses ne voiant ny la truie, ny les cochõs, en oioient cependant, le grognement: ce qui fait voir qu'aucuns n'ont la veuë susceptible des apparitions des diables.

VN venerable Docteur, Evesque de Lausane, & depuis Regent en Theologie à Paris, me raconta, & à plusieurs autres, avoir oüy en cõfession un certain du Clergé, qui souloit faire le susdit peché; & qu'un jour dans sa tentation il se sentit prendre en la main un couleuvre, & en extréme horreur vint se confesser avec grande douleur, & forces larmes de penitence.

Aristote au livre des animaux enseigne, qu'entre iceux, l'homme seul pert sa semence, en ce estant pire que les bestes. Or ce peché contre nature, selon S. Hierome, est un si grand malheur en l'Vnivers, qu'il fut cause du grãd retardement de l'Incarnation de nostre Sauveur. Et selon S. Augustin, à la venuë de sa Majesté en nostre nature humaine tous les ennemis de la nature (qui sont les Sodomites) perirent de mort reprouvée & soudaine.

I'Avois aux escoles des arts un compagnon tres-cher, pudique, & debonnaire: mais depuis, malheur deplorable! il fut infecté du vice contre nature par son maistre. Ie luy remontray, & divers autres de ses familiers amis, que son peché estoit chose indigne de la noblesse de sa naissance: & il s'en abstenoit diverses fois, durant quelque temps: mais en fin retournoit tousjours à cette abomination. Fait Chanoine, un jour, aiant grand nombre de ses parens & amis avec leur suitte, logez chez luy, lors que chacun prenoit le repos de la nuict, il se prit à esclatter en clameurs avec terreur extréme, implorant ayde & secours. Ses valets sont soudain en pieds: & ne voiants cause aucune des criës, courent au Doyen & aux Chanoines. Ils viennent en diligence: le Doyen exhorte le jeune homme à cõfesser ses pechez, à crier apres le secours, non des hommes, mais de Dieu. Ce qu'aiant tres-bien crié: le miserable, avec les yeux demonstrans l'horreur & la terreur extréme qu'il avoit, de se voir dans son malheur, le regarde, criant; *Malheur à celuy qui m'a seduy; pourquoy, pourquoy invoqueray-je l'aide de Dieu? voicy, que je vois l'enfer ouvert, les Diables sont venus avec tres-horrible ardeur pour ravir mon ame, & l'emporter en enfer.* Et tous ceux qui estoient presẽs à cét horrible spectacle, pleins de larmes, s'escrierent, requerants qu'il fit le signe de la Croix: mais lé malheureux comme s'il n'eut rien oüy ferme les yeux, tourne la teste, & avec des terribles clameurs meurt.

DAns le Diocese de Cābray, un jour, un penitent accompagné de son Curé me vint treuver, pour estre absou de ce peché, lequel durant plusieurs années, il m'avoit confessé, ayant encouru l'incontinence. Ie voulois l'envoyer à son Evesque, afin que reçevant avec plus de difficulté son absolution, & plus rigoureuse penitence, de remedier plus efficacement à son mal: mais le Prestre me supplia de l'absoudre, à condition, qu'en genoux devant nous, il promit de ne plus perpetrer cette abominable immondicité: ou qu'autrement, qu'il seroit content d'estre (aussi-tost qu'il la commettroit) puny de la Divine Iustice. Et à mon tres-grand regret; je consentis à la condition: & en genoux il prie Dieu prendre vengeance de luy s'il retournoit à faire ce peché: & s'ē alla joyeux. Mais helas ! le troisjésme ou quatriéme jour de Paques, ne resistant aux tētations du diable, au lieu de se porter aux moyens de les vaincre par bonnes œuvres, saintes pensées, & bons entretiens, retombe au peché : & aussi-tost, voylà sur luy la vengeance, & criē en horreur extréme; *La vengeance de Dieu sur moy, la vengeance de Dieu sur moy* (selon que son Curé me raconta depuis) & ainsi fut puny de tres-amere mort.

VN autre, fort abominable en ce vice, que j'ay connu, un jour cheminãt dans une praierie suivy d'un Prestre qui regardoit ses pas; l'infection de ce vice fit, selon que ce Prestre vid, que l'herbe verde qu'il touchoit en sō chemin, comme s'il eut esté de feu, en fut manifestement comme seiche. Depuis, nous avons sçeu, que sa vie infame par ce vice, prit fin, avec tres-grande turpitude. Et en effect, Dieu ne condamne de mort reprouvée aucun peché si souvent, que cettuy-cy.

Plusieurs asseurēt, & je le crois vrayement, que personne criminelle de ce vice, n'en peut estre libre, sans miracle special, s'il persevere en ce peché autant de tēps, que nostre Sauveur conversa en ce monde parmy les hommes. Ce que nous treuvons veritable, ayant veu les infectez de ce vice y tremper, mesme, en âge decrepite de quatre-vingt & de cent ans. Il ne se faut pas tant estonner de cecy; puis que durant que nostre Seigneur vesquit en ce mōde, il fut un exemplaire ou modele de mœurs, à tous ceux qui viennēt dās le Christianisme. Or ceux qui durant les trente-trois ans de sa vie negligent de faire les fruits de

de penitence (selon que, celuy qui ayme la nature, nous invite, qui est Iesus-Christ) ne cessans de faire injure, ou violence à la nature, ce sera apres, presque point, ou avec tres-grande difficulté, que tels se pourront abstenir de ce peché, & se convertir au service de Dieu.

LE Docteur Pierre, Chantre de Paris, asseura un certain de ma connoissance, avoir veu quelques personnes infectez de ces abominables lubricitez; lesquelles pour avoir assis le soir, sur l'herbe d'une prairie, que depuis, le matin, toute la prairie estoit trempée de grande rousée, hormis cette place, qui estoit fort seiche.

Plusieurs à leur grand malheur ne confessent leurs pechez de paillardise.

Ch. 10. LA Sapience, pour nous declarer les abominations charnelles de Sodome, nous asseure; que cette terre en est encore fumante & deserte: & ce pour signifier l'infamie de ces ardeurs. Et ceux qui sont agitez de ces abominables flammes, de mesme, se voient sterils de vertus & de merites: ce qui fait dire au Psalmiste, Psal. 57. lamentant leurs malheurs, qu'ils sont en erreurs, dés leur naissance, & menteurs: à cause que leurs cõfessions ne sont entieres. De sorte, qu'il leur advient souvent, comme au valeureux Capitaine Iudas Machabée, qui ayant heureusement deffaict l'aisle droite d'vne armée ennemie, par la gauche que Bacchides commandoit, encourut sa desroute & sa mort. Ainsi plusieurs se confessent bien des pechez qui ne sont reputez infames; mais chargez d'autres extraordinaires, comme de lubricité cõtre nature, souvent se laissent malheureusement vaincre par la vergogne de les confesser, perpetrans des crimes detestables de sacrilege. Aussi, Sodome, est interpreté muette, pour montrer, que les personnes infectez de tels vices, sont ordinairemẽt comme sans sens & sans paroles pour cõfesser ces pechez. Mais qu'ils prennent garde, que leur pernitieux silence forclot le S. Esprit de leur cœur & de leur conscience: ils doivent imiter le devot & pieux Iob: *Ie n'espargneray*, dit il, *ma bouche; mais en la tribulation de mon* Chap. 7. *esprit je parleray, & en l'amertume de mon ame je discoureray.*

Les Philosophes & S. Augustin exhortent à la confeßion des pechez aux Prestres.

IL semble que les Philosophes Payens, en leurs livres, nous exhortent à la confession de nos pechez. *La vergogneuse confeßion de tous nos pechez*, dit un Philosophe, *nous remet tout proche de l'innocence. Il faut estre esveillé pour raconter un songe: & außi confesser ses pechez est*
Senec Ep. 54. *une marque evidente de salut. Estre en peché à couvert de sa confusion, n'est pas le bien du pecheur: puis qu'encore qu'il pourroit estre tousjours caché: il*
Epist. 98. *n'en auroit l'asseurance. Il peut estre que les criminels soient garants: mais toutesfois, ne peuvent ils estre en asseurance. Car ce leur est une bien grãde peine d'avoir des pechez, & on ne treuve forfaict, nonobstant toutes les faveurs que luy pourroit faire la fortune, qui soit impunie: puis que le peché est suplice à soy-mesme. Que chacun ait donc une personne secrette &* Epist. 11.
discrette, qu'il reverera, laquelle soit comme depositaire de ses secrets: & que par son auctorité, s'il at offensé, qu'il soit corrigé.

LE tres-discret & humain Pere S. Augustin conforte & exhorte en cette maniere les pecheurs à se confesser. *Pourquoy,* dit il, *rougir de honte de vous confesser? Ne suis-je pas pecheur, comme vous? O homme donc, confessez vous à un homme: pecheur, à un pecheur. Pourquoy craindre de vous confesser à un homme? je n'estime pas estrange ce qui est de l'homme. Vous ne devez craindre de vous confesser; car je sçay moins ce que vous me dites en confessiõ, que ce que j'ignore. Craindrez vous*
S. Aug. sur le Psal. 66. *de confesser, ce que ne confessant, vous ne pouvez cacher? Choisissez: Si vous cachez vos iniquitez faute de confession, vous serez damnez. Dieu veut vostre confeßion pour vous sauver, par*
Psal. 94. *vostre humilité: & pour punir, il damne celuy, qui ne se confesse. Avant vous confesser, c'est justement que vous vous affligez: mais depuis, que par vostre humble confeßion vostre ame est libre du peché vous vous devez esjoüir. Vostre protecteur, c'est celuy là mesme, qui est vostre juge. Et puis qu'il prevoit & previent vostre face en la confeßion, c'est à luy que vous vous estes principalemẽt confessé. Il sera l'advocat du penitent, & impetrera pardon à celuy, qui se confessera. Lors que vous vous serez confessez marchez en asseurance & avec voye: vous n'avez à craindre le Iuge, puis qu'il este vostre aide & vostre secours. Vous avez treuvé vostre Sauveur avant vous confesser. Il vous a recherché dans vostre impieté, pour vous racheter; Abandonnera-il, pour perdre, ce qu'il a racheté? O pau-* Psal. 68.
vre

vre pecheur. Ouvre ta bouche en confession, afin que le puis du peché ne t'enserre. *Notez que ce puis signifie l'enfer.*

HISTOIRE.

De mon temps, à Bruxelles, un certain indigne de sa dignité, pour estre si abandonné aux lubricitez & à la gourmandise, qu'il sembloit n'avoir autre chose au cœur, ou en l'esprit. En fin par le tres-juste jugement de Dieu, il trespassa de mort subite. Et peu de temps apres ; un sien compagnon familier, Prestre, allant hors la ville, au Soleil couché, oüit une voix lamentable, comme de dessous la terre, se plaindre: & effrayé faisant le signe de la Croix : demande qui estoit celuy qui parloit. La voix luy respond, & se dit, estre son malheureux compagnon. Il l'interroge de son estat ; & pourquoy il parloit de dessous la terre. Et avec un terrible rugissement cria; *Malheur, malheur, malheur à moy, d'autant que le puis a serré son emboucheur sur moy :* & cette voix estoit comme de quelqu'un emporté en volant, & fut oüie avec une longueur, se lamentant. *Isai. 29. Psal. 68.*

C'est merveille, de l'obstination d'une ame pecheresse ; cette revelation, si horrible, ne fut de fruict à cét homme endurcy en ses pechez, lequel depuis, mit tres-infame fin à sa vie, laissant à la posterité des puants vestiges de sa meschante conversation.

Nous avons veu aussi un autre Prestre, possedant des grandes richesses, qui aiant certitude de la damnation du susdit, renonça à tous ses biens & plaisirs, se faisant Moine de Cisteaux: où il mourut heureusement en nostre Seigneur. Or voyez que cette revelation fut à l'un augmentation de sa damnation, & à l'autre le motif de son salut.

Exhortation pour la chasteté.

Qve les fidelles Abeilles donc, & specialement des Monasteres, prennēt garde à leur pudicité, qu'elles se gardent bien, en quelle maniere que ce soit, de se corrompre l'un l'autre, ou de traitter familierement ou librement avec personnes de l'autre sexe : puis qu'au temps de Noé le deluge ravagea tout l'Vnivers, à cause que les enfans de Dieu s'estoient affectionnez aux filles des *Au Gen. 6.*

des hommes : & c'est une abomination tres-grande és Religieux, qui s'affectionnent desordonnemẽt sans cause de pieté certaine, aux Religieuses. Nous avons veu si souvent ce grand malheur ; à sçavoir, qu'aucuns, selon que dit S. Paul, aians commencé en sainteté quelque conversation, la pervertirent & changerent en charnalitez. Ils penserent instruire des personnes à estre spirituelles, & en devinrent charnelles. Et de mesme des femmes, voulantes inciter des hommes à se porter aux choses spirituelles, on a veu, n'en provenir que lubricitez & paillardises.

Aux Gal. 3 I.

HISTOIRE.

EN Bourgogne un homme d'Eglise, au raport d'une tres-sainte Abbesse de l'Ordre de Cisteaux, avoit soin d'une jeune Religieuse, pour luy prouvoir en ses necessitez temporelles & spirituelles de la Religion. Vn jour, cét hipocrite aiant l'occasion de cette Religieuse trop mondaine, chez soy, accompagnée d'une ancienne de ses Sœurs ; apres les avoir bien traitté à souper, le lendemain matin, furent treuvez de l'anciẽne Sœur, des valets & servantes de la maison, & d'autres, dans des embrassements tels, qu'il les fallut ainsi alliez enterrer aux champs, avec horreur du monde assemblé à ce spectacle abominable.

On recherche, si telle mort est punition miraculeuse, ou naturelle. Ie responds ; qu'elle peut provenir en ces deux manieres: Il ne se faut estonner si des personnes, si abominables, se voient tellement abandonnées à la puissance du Diable, qu'il leur puis ravir la vie, dans leurs crimes, pour servir d'exemple à la posterité. Mais aussi, l'amour charnel, lequel si souvent fait autant patir les corps que des fievres malignes, les met de mesme au tombeau : & ce par un espuisement des esprits animaux, fait dans l'ardeur de l'infame concupiscence: le cœur en estant desordonnement dilaté, de sorte, qu'il ne reçoit sa naturelle restriction : & alors par l'interception des mouvemens subites, il expire.

De l'ignominieuse & infame paillardise.

LEs anciens Philosophes eurent tousjours grand horreur de la luxure. Senec dit, que, *les hommes infectez de ce vice se trempent és voluptez de sorte, qu'en aiants fait coustume ils les treuvent comme necessaires pour traisner leur abominable vie : ce qui les rend miserables. Quelle plus grande misere que se voir en necessité de ce qui est horrible aux bons, & abominable à tous ceux, qui fuient les excez. Servir aux voluptez de propos deliberé, c'est se porter au cõble de tous maux, & aimer son malheur.* Car *quel plus grand mal peut on encourir, que de non seulement se delecter és choses infames, mais encore, y prẽdre complaisance, puis que le mal est sans remede lors qu'il n'a plus d'horreur, & qu'il passe en coustume. La cupidité, qui franchit toute moderation de necessité, se dilatera à toutes extremitez.* Celuy *qui est attaché aux niaiseries, & sujette à satisfaire à sa cõcupiscence, se treuvera en excez sans* Epist. 92. *borne ny limite. L'amour sensuel ne peut se reconcilier ou relier qu'à condition laide & infame.* Le *luxurieux joüit de quelque plaisir & delection, encore que puante: mais celuy qui s'entremet à cette fin, à son service, quelle delectation en reçoit il? & aussi le jugeje tres-abominable.*

La pudeur de la chasteté paroit evidemment d'autant plus honorable que l'infame turpitude de la luxure est plus amplement exposée. La pudicité, aussi bien des hommes que des femmes, est ce, qui les rend genereux & valeureux en constance & perseverance au bien : puis qu'elle fait, que la fleurissante jeunesse joüit de l'honneur de sincerité: & que c'est elle qui regit fidellement les escoles de l'estat de Mariage. Le *goutter & toucher sont deux sens que nous avons communs avec les autres animaux, & aussi ceux qui se rangent à les servir, doivent se reconnoitre au rang des bestes. A ce propos, un voluptueux en la presence de* Pitagoras, *se disant aimer mieux la conversation des femmes, que des* Philosophes: *de mesme, adjoute ce* Philosophe, *que les porques se donnent plus de plaisir dans un bourbier, que parmy les lys & les roses.*

Six voies de la fornication.

PVis qu'on ne parviẽt à joüir d'aucune fin que par l'entremise des moiens, & que pour le treuver dans quelque place il faut s'y trãsporter par les voies & chemins qui y meinent; disons quelque chose des moiens ou des voies, par lesquelles, l'homme se retreuve veautrer dans la puante & infame paillardise. Et j'en

vois six, qui meinent à ce precipice.

La premiere est des pensées deshonettes & lubriques.

La seconde en la veüe & aux regards dissoluës.

La troisjéme se treuve és personnes qui negotient pour servir à celle fin si on leur parle.

La quatriéme és paroles luxurieuses.

La cinquiéme és baisers sans cause d'honesteté.

La sixjéme és attouchemens sensuels.

Du moien de se transporter du chemin des pensées luxurieuses à la vertu.

ON voit tousjours que trop, que les pensées sensuelles & voluptueuses sont avancourieres des volontez deshonestes & luxurieuses. Elles sont la premiere voie qui meine à la fornication; si elles ne sont insurportables à celuy, auquel elles se retreuvent.

Or le moien de chasser ces importunes mouches infernales, qui soüillent le sacrifice de nos prieres, & infectent nostre ame, c'est le baton de la S. Croix, dont Iesus fut frapé sur le Calvaire, & en frapa le diable: pour nostre affranchissemēt de l'esclavage d'enfer & du peché. Le Prophete Isaïe, noꝰ exhorte à imiter le Patriarche Abraham, chassant les mouches de son sacrifice toute la journée; il dit, parlant en la personne de nostre Seigneur, qu'il nous faut emporter de devant les yeux de sa Majesté; *le mal de nos pēsées*. Et la Sapience nous asseure que *les pensées perverses à nous esloignent de Dieu*: Mais aussi que *la vertu esprouvée* au moins celle de la Croix *corrige*, flagelle *les* demōs *insensez*: qui nous inquietent par leurs malignes suggestions.

Gen. 15.
Chap. 1.

HISTOIRE.

LA nature mesme nous mōtre que le plus puissant moien de nous depetrer de nos ennemis est en la Croix. Au livre de la Nature des choses, est porté, qu'en Perse se voit un arbre, appellé Pedixion, interpreté environ la dextre, sur lequelle les colombes se percent volontiers, tant pour se paitre de son fruit, qui leur est fort bon & delitieux, comme pour se garantir des serpents volans: & non seulement l'odeur de cette arbre, mais aussi son ombre, est contraire aux serpents: & ils n'en peuvent approcher.

Cét

Cét arbre nous represente tres-biẽ les effets de la Croix de nostre Sauveur, tousjours, nous y voions à dextre, sa tres-pieuse Mere, & les chastes colombes, les saintes ames, y prennent tous leurs esbats, & ne goutent autres delices, de mesme, comme ceux de ses fruicts. Mais aussi le signe de la Croix est il si horrible aux serpents infernaux, qu'ils en prennent la fuitte, encore qu'ils n'en âperçoivent que son ombre. Par tout où sera le signe de la Croix, dit S. Augustin, là l'ennemy de nostre salut ne pourra nullement nuire. Nostre Mere la sainte Eglise nous presche, & chante tant de fois, ses grandeurs au divin service: Ce que l'Espouse des Cantiques chanta aussi, disant, que ses fruicts luy estoient grandement doux, & savoureux.

Serm. 19. des Saints.

Chap. 2.

Les Philosophes exhortent à garder l'ame de pensées immondes.

LEs Payens mesme, ont recõnu la grãde necessité de garder l'ame de pensées lubriques, ou infectées d'autre malice. *Celuy*, dit Senec, *qui craint de perir, n'encourt pas sitost le malheur du peril. Et vous ne pouvez faire mieux, que reserver en asseurance vostre cœur, avant qu'il soit surpris: puis que se laisser surprendre ou fuire est en la puissãce de l'ame.* Ce qu'on peut ainsi demontrer. Tout peché est action humaine, mais toute action humaine est de la volonté, dont tout peché est volontaire. Gardez vous donc d'apporter des excuses, puis que personne ne peut pecher, que par sa libre ou franche volonté. On treuve des persõnes en leurs actiõs exterieures innocentes, lesquelles en esprit, sont si malheureuses, que de veautrer leurs ames vitieuses, par une horrible & detestable manie, en mille forfaicts & vilainies. Si vostre ame ne commande à vos yeux ils ne pechent pas.

Senec 6. Prov.

HISTOIRE.

Vne Fille meurt d'amour infame.

VOions l'extreme malheur provenant de s'entretenir volontairement en pensées lubriques & vilaines. I'ay veu en Brabant un homme de grande vertu, & de beauté corporelle, qui en sa jeunesse avoit esté cõvoité d'une jeune fille luxurieuse. Ce jeune hom-

homme, dans l'occasion, considerant la turpitude du peché, l'offense de Dieu, l'esclavage du diable, & l'enfer, auquel il alloit se precipiter (sans l'effect incertain pour luy, de l'infinie Misericorde de Dieu) & le grand tort qu'il feroit à cette impudique, aveuglée en sa tentation, de luy otter le fleuron de sa virginité, il eut horreur, refusa le forfaict, & s'enfuit. Venãt donc à la compagnie, en la maison, se croioit estre là en asseurance, contre l'importunité de cette impudente: Mais cette malheureuse obstinée en son crime, pour avoir effrontement esventé ses lubriques flammes par sa negligence à y resister, où transporté par ses voluptez brutales; poursuit son homme, & sans respect à la compagnie, se met sur ses genoux, où, apres un tres-grãd souspire, roule les yeux, & rend sa miserable ame qu'elle avoit abãdonné au diable consentant au peché. Ie consolay cét homme, qui se croioit criminel de la mort de cette malheureuse, luy remontrant la gloire immortelle de son triomphe, & que cette lubrique avoit justement encouru les rigueurs de la Divine Iustice.

Du second chemin qui meine à la fornication.

SE repaitre les yeux voluptueux desordonnemẽt des objets que le monde estime, c'est prendre un second chemin, qui meine droit à la fornication. Le Prophete Hieremy deploroit ce malheur, disant, que son œil avoit
2, Des Roys, Chap.11 mis son ame en proie. Ce que David avoit veu en sa personne, lors qu'inconsiderement aiant regardé Bethsabée, son ame fut surprise en ses yeux, de maniere qu'il encourut malheureusement les abominables crimes & d'adultere & d'homicide. Ce qui le rendit, depuis, si soigneux, qu'és Psalmes, il prie que ses yeux, soient tellement détournez, qu'ils ne voient la vanité. *Psalm. 118.*

HISTOIRE.

Vne Dame obtient sa rare beauté à estre changé en lepre, & d'en estre gueries.

Chap. 29 & 24. I'Ay appry depuis quelque temps du Pere Waltere, susdit, qu'en Alemagne, en Sueve, une femme de naissance noble, de grande prudence & devotion, & dans l'estime d'estre la plus belle de cette Province; plusieurs Princes & Seigneurs venoient souvent ex-

exprez par curiosité pour voir sa beauté: Elle s'en affligeoit extremement, de peur, d'entrevenir au peché d'autruy : veu que selon le Philosophe moral, *on garde avec grand peril de perdre , ce qui plait à plusieurs.* Vn jour donc seule dans son oratoire, fondante en larmes, fit en priant semblable discours à nostre Seigneur : *Mon tres-benin Sauveur*, dit elle, *voicy qu'à cause de ce corps, je suis en grand peril de vous offenser: car encore que vous aiez dóné à mon ame telle constance pour vostre service, que je me sente inébranlable à toutes secousses des ennemis de nostre salut : toutesfois je suis tousjours dans l'apprehension d'estre à mon prochain occasion de peché. Ie vous supplie donc, mon tres-misericordieux Seigneur, de changer en moy cette beauté en telle deformité qu'on me voie avec autant d'horreur qu'on m'a fait d'honneur.* Or voiez une merveille. Voilà qu'aussitot sa face est couverte de tres-horrible lepre, qui la remplit de pustules, luy enfle les yeux, & rend sa bouche & son nez extremement difformes : tellement que rencontrant son mary depuis, il ne la reconnoit que par sa parole & par ses habits, & avec la famille crie & lamente cette metamorphose si horrible. On apprent des medecins que c'estoit vraiement la lepre incurable, & que de necessité il la falloit separer. Vn de nos Peres estant son Confesseur ordinaire, apres avoir veu sa joye, & comme elle avoit obtenu par prieres cette horrible lepre, la reprit de son indiscretió, & luy ordonna de prier doresnavant, pour recouvrer sa santé. Ce qu'aiant fait, elle fut encore exaucé. Six mois apres, par la mort de son mary libre du lien de Mariage, avec sa fille unique, se deschargea de ses richesses & vient servir à Dieu au Monastere des Religieuses de nostre Ordre à Liemberch, où elle vivoit encore tres-pieusement, lors que cette histoire fut donné au publique.

Quelle merveille, que cette sainte femme ait eu si grand horreur des yeux impudiques; y at-il, dit la Sapience, chose si maligne, comme l'œil ? Moyse commande aux Enfans d'Israël de ne suivre leurs pensées ny leurs yeux en fornicatió parmy les varietez des creatures. *L'œil malin*, dit la Sapience, *ne sera satisfait de choses mauvaises : mais trempera tousjours en tristesse.* C'est donc avec raison bien importãte, que N. Seigneur en l'Evangile, dit, que si nostre œil nous sçandalize, qu'il la faut arracher & jetter arriere de nous: ce toutesfois, qu'il ne faut entẽdre selon la lettre ou materiellement: mais l'Eglise a tousjours appris icy, à arracher de nostre ame toutes sinistres intentions & perverses volontez, pour avec la ruine plus grande de son salut, ne scandalizer son prochain, accomplissant en effect ces malices.

Eccl. 31. Nomb 15 — *Eccl. 14.* — *S. Matth. 18.*

HISTOIRE.

ON asseure pour certain, que le saint Docteur Guy, Curé des Beguines de Nivelle, que j'ay veu, estant jeune, Regent és Escoles de Soigny, fut trois ans tenté si importunement pour avoir regardé trop fixement une fois une femme, que mesme depuis qu'elle fut trespassée, il en avoit encore l'image en la memoire, de sorte, que de nuict, il la croioit en sa presence. Or voiez le remede, dont il usa pour estre delivré de son malheur; de nuict, il ouvrit son tombeau, & porta sa face sur ce corps pourry tellement, que sa puanteur luy suffoquoit presque la vie: & ainsi triompha si glorieusement de sa chaire & de ses ennemis, qu'onc depuis il n'en ressentit aucunemẽt de rebellion ny leurs efforts.

I'ay aussi asseurance, qu'apres sa mort, son ame apparut à un certain eslogné de 14. lieuës: & portoit une pierre pretieuse si lumineuse, que ses rayons estoient suffisants d'esclairer tout le monde. C'estoit pour montrer la grãdeur des merites qu'il avoit acquis par sa doctrine, & l'exemple de sa vie, adressant tant d'ames, comme il a fait en sa vie, à la perfection Chrestienne.

SAint Lumier, ou pour mieux dire S. Loüis Evesque de Chalon, estoit tres-beau, & fort chaste; une Reine de France, un jour le tenta: mais, le S. Pontife arguant son impudicité, la regardant d'un œil de travers, cét œil, quatre cẽts ans apres sa mort, fut treuvé parmy ses os entiere; & luisant comme le cristal: ce que le Docteur Iean de Firmitate, Abbé des Chanoines Reguliers de ladite ville, m'asseura avoir veu, estant present à la translation du corps de ce S. Evesque. Or, c'est justement, que l'œil qui a triomphé si glorieusement de son ennemy, n'est pourry: & n'aiant esté susceptible du venin de lubricité, c'est à bon droit qu'il est conservé incorruptible.

De la garde des sens.

VOiós ce que le Philosophe Senec escrit, contre la vanité de voir & oüir. *Pour se depetrer*, dit il, *des choses dont la convoitise nous auroit enflambé, il en faut destourner à toute occasion, & la* Epist.70.

veuë,

veuë, & les oreilles; puis que rien ne reprent plustot sa vigueur perduë, que l'amour. De quelle part que l'affection se porte, elle rencontre tousjours presentement quelque satisfaction de son employ.

Livre des 4. vertus. *Vous ne vous arresterez aux pensées passageres: ou inutiles, semblables aux songes. Vos pensées seront fermes & certaines, & vous ne quitterez jamais de veüe la verité, tant en deliberant, que recherchant, ou meditant. Si vous joüissez de la vertu ou du don de continence, prenez garde à tous les mouvements de vos sens, tant du corps que de l'esprit, pour ne cõmettre aucune messeance. Et puis, que vous la voiez lors, que seul vous commettez chose illicite: qu'autres que vous ne la voye, qu'import'-il? vous n'en devez avoir moins d'horreur.*

Deportez vostre veuë, lors que vostre sensualité s'excite. Fuïez d'oüir ce à quoy vos oreilles s'attachent, retenez vostre langue dans l'ardeur pour parler, retirez vostre main parmy les allechements pour toucher: & bouchez vos narines aux odeurs curieuses ou vaines. Or, si aux premiers mouvemens vous retenez ainsi vos sens en bride, ils se verront bientot avoir horreur du vice, & faire une heureuse alliance avec l'esprit: & vous joüirez tres-glorieusement du grand bien de les posseder en paix. C'est chose bien plus facile de forclore l'affection, que depuis qu'elle s'est donné entre en l'ame, de l'en detacher. Puis donc, qu'il est difficile, de retourner du vice sur les pas de la vertu: c'est tres-bien fait d'arrester en la carriere qui meine aux enfers.

HISTOIRE.

ON lit, qu'un certain jeune homme, à cause de sa beauté, se voiant caressé desordonnement de personnes de haute conditiõ; qu'il se navra la face de plusieurs playes: aymant mieux la turpitude de sa deformité, que sa beauté: qu'il voioit estre brandon allumant le feu de lubricité.

Du troisjéme chemin de la fornication.

L'Horrible impudence des macrelles est la troisjéme voie portante à la paillardise. La Sapience parle de ces pernitieuses malices, disant, que la troisjéme lãgue chassa les femmes fortes: & les priva de leurs labeurs. Cette troisjéme langue ressemble à nostre commune Mere Eve qui seduit Adã, parfait en toute beauté & sapience, & le fit chasser de Paradis. Telle que vous soyez donc, fille simple, & sans ruse ou fallace, vous n'eschapperez jamais des mains

Eccl. 28.

mains de ces meſchãtes macrelles, ſi une fois vous leur donnez audience. L'unique remede à ce malheur qui vous pourſuit, eſt, que vous les fuiez, & que ne marchiez un pas, ou ſoiez tãt ſoit peu aſſis en leur compagnie, car riẽ ne peut arriver de plus pernitieux aux pauvres filles, que le rencõtre de ces boutefeux de paillardiſe. Ie m'eſtonne de voir, que la Iuriſprudence condamne les larrons à la mort, & qu'elle ne punit telles malices.

Exod. 21. Le ſacré Legiſlateur Moyſe en l'Exode ordonne, que celuy qui aura dérobé & vendu un homme qu'il meurt ſans aucune miſericorde: de quelle peine donc devroit eſtre punie la deteſtable malice de celles, qui apres avoir ſeduie les pauvres ſimples filles, donnent leurs ames au diable, & font trafiques des corps, les faiſant ſervir aux paillardiſes. Peut on faire plus grand tort à un homme, que de l'offenſer en la perſonne ou de ſa fille, ou de ſa femme?

HISTOIRES.

Vne vieille macrelle eſt tres-bien foüetté voulant livrer une femme à un paillard.

VOiez ce qui advint de noſtre temps à Reins. La femme d'un pauvre Charpentier, en ſa jeuneſſe, aimé pour ſa beauté, d'un certain riche paillard, fut ſollicitée d'une vieille en cette maniere.

Cette malice obſtinée vient chez le Charpentier, ſalut ſa femme comme incognue, & s'aſſit au feu. Puis, portant les yeux deçà & delà ſe plaint d'eſtre harraſſée. Ce qui fait que la jeune fẽme luy demande d'où elle venoit, & ce qu'elle cherchoit. Elle reſpõd; *Ie ne ſçay*, dit elle, *ſi on vous appelle Ianeton, & ſi vous eſtes la fille de Perrete, que je crois avoir en ce voiſinage de ma parenté.* Et la jeune femme dit; *Ie ne ſçais, ſi je ſuis celle dont vous parlez: on m'appelle Ianeton, & ma Mere Perrete.* La vieille n'en veut non plus ouïr. Elle luy donne le baiſer, diſant, qu'elle reſſembloit bien à ſa tres-bonne Mere. Puis dit; *Mais, qui eſt voſtre Mary?* Et la ſimple femme, diſant, qu'il eſtoit homme de bien, & Charpentier: *Voilà qui eſt bon*, dit la vieille, *charpentier.* Et puis faiſant un grand ſouſpir; *hé*, dit elle, *vous qui avez de vos Parens ſi riches & ſi grands, fille d'une ſi bonne Mere, comment eſtes vous reduite à cette miſere, d'eſtre mariée a un Charpentier?* puis comme dans une grande triſteſſe ſe tient

tient en silence, & apres, sorte de la maison. Au quatriéme jour elle retourne; & se dit avoir beaucoup de soin de son bien, afin qu'avec sa si mauvaise fortune elle auroit quelques commoditez : & puis; avoir treuvé un moien, par lequel elle joüiroit de tous biens en abondance, si elle vouloit y entendre. Or là dessus, elle decouvre son dessein abominable. *Vn homme fort riche & puissant*, dit elle, *hier, comme je deplorois vostre malheur, me dit, avoir extremement d'amour pour vous, & vous convoiter avec tres-grand ardeur : & avec luy vous aurez tous vos desirs & tout ce qui est de bienseance.* La jeune femme respond; *I'ay un homme bon, & meilleur que moy, & je ne desire pas avec peché, d'amasser des richesses.* Et la vieille sousriant avec applaudissement à sa vertu dit : *Voilà ce qui fait, que je vous aimeray encore d'avantage, ma tres-chere Cousine.* Et disant ces paroles sorte de la maison.

Trois jours estants passez elle retourne, & dit; *Allons ma chere amie ensemble à l'Eglise de Nostre Dame.* La jeune femme, simplement, sans songer à mal, consente, & s'en vont: mais devant la porte de ce riche hôme en question, elle est enlevée, selon l'ordre que la vieille avoit donné, & est emportée, dãs une chãbre, & se void dans le peril, & en se baissant, dit à la vieille à l'oreille : *Cette nuict me prit ce que sçavez advenir aux femmes : or donc, ma chere Cousine, faite que je sois libre, & je viendray demain.* La vieille intercede : & le paillard se contente de l'esperance. Cette femme vertueuse medite le remede pour mettre fin à cette infame menée. Le voicy : elle prent chez soy trois femmes fortes & robustes de son voisinage, leur met és mains de bons balets: elle reçoit à sa venuë la vieille, & la fait entrer en sa chambre comme pour en estre aidé à vestir ses meilleurs habits. Puis, la porte serrée, les trois fẽmes prennent la macrelle; la despoüillẽt de ses habits, & la foüettẽt jusqu'au sang, de maniere que la vieille, à toute force, ouvrant la porte, treuva meilleur de courir nuë les ruës jusqu'à sa maison, que d'endurer d'avantage l'orage de cette si severe flagellation. Chacun apprenant du faict, loüa grandemẽt la chasteté & la vertu de cette jeune femme : qui en est encore à present en honneur & en glorieuse reputation en cette ville.

Vne macrelle emportée du diable en corps & en ame aux enfers.

VN Pere de noſtre Ordre m'a raconté, qu'une certaine macrelle s'eſtant acquis une jeune fille pour faire traffique de ſa pudicité; par arte magique, l'auroit durant ſept ans livré à divers hõmes comme vierge, & qu'ils l'eſtimerent telle. Et auſſi que depuis, ces malheureuſes femmes parmy une campagne, au temps de la moiſſon, à la veuë de la jeune, cette vieille fut emportée en l'air par les diables, ſi loin, qu'onc depuis on n'en entẽdit nouvelle. Cette pauvre miſerable ſurvivãte eut contrition de ſa malheureuſe vie, ſe confeſſa le lendemain, & fit penitence. Depuis, ſon Confeſſeur m'en raconta l'hiſtoire.

L'abomination des macrelles & des adulteres eſt fort pernitieuſe aux republiques.

SI les macrelles qui vendent les filles innocentes & en font des proſtituées aux paillardiſes ſont deteſtables, nous diſons, que de meſme les adulteres, qui recherchent à violer le lict de leur prochain, ſont tres-abominables: & c'eſt merveille, que les Loix civiles ne punient ces execrations ſi domageables au bien publique. Dieu fit voir un jour, en la perſonne d'un Seigneur Aleman l'abomination de ce vice, en cette maniere.

HISTOIRE.

L'horrible turpitude du peché mortel.

NOus avons veu pluſieurs de ceux qui ſõt teſmoins oculaires de cette hiſtoire. Vne nuict, un malheureux aiant perpetré adultere, retournant chez ſoy à la faveur de la Lune, fut veu de ſa femme, avoir la face telle, qu'on peint celle du diable, tres-horrible, ce qui la fit eſclatter en terribles clameurs, qui mirent tous leurs valets & ſervantes en pieds, leſquels de meſme, à ce ſpectacle, en horreur extreme, ſe prirent à crier, comme s'ils euſſent veu en leur preſence un diable. Cét adultere donc, reconnoiſſant le changement de ſa face, ſe cacha, le reſte de la nuict, & au matin vient

à l'Eglise pour se confesser, faire penitence, & ainsi obtenir sa face ordinaire: & en chemin les vaches, les chevaux, les porques & les autres bestes allantes à leurs pastures, en extreme espouvente avec ceux qui en avoient charge, & avec cries & horribles clameurs couroient, à toute force, devāt luy, comme si le foudre les eut fait prendre la fuitte. Mesme, le Curé, qui disoit son office au porche de l'Eglise, l'appercevāt, entre dedans, & ferme les portes: Or le pauvre pecheur en horreur extreme de soy-mesme, prie devant l'Eglise, & supplie son Curé de luy vouloir ouvrir la porte pour se confesser, asseurant qu'il n'estoit pas le diable, comme il croioit: mais un pecheur repentant de son crime, qui paroissoit, en sa turpitude, sur sa face: & qu'il en venoit demander penitence, & pour se soumettre à la volonté de nostre Sauveur. Et depuis, qu'avec grande contrition, & abondantes larmes, il s'est confessé, tout ce terrible masque luy fut otté, & fut restitué en sa premiere forme.

De la quatriéme voie à la fornication.

LE babile mondain est le quatriéme chemin, qui meine à
Chap.7. la fornication. Salomon nous en asseure en ses Proverbes, disant, que la femme flatteuse & dissoluë surprent dans ses filets le malheureux, le charmant dans l'abondance de ses discours. Les hommes prennent ainsi les femmes; & ce qui est plus detestable, de mesme, les femmes attirent les hommes innocents pour servir en esclaves à leurs passions: &
Chap. 3. telles megeres, selon S. Iacque, sont un malheur inquiete: puis qu'elles agittent en tourments les ames, qui estoient auparavant pacifiques: elles sont remplies aussi de venin mortel: puis qu'elles infectent tellement les esprits de ceux qu'elles tentent, que ny par la crainte de Dieu, ny pour le respect des hommes, ny à cause du dommage, ou du scandale, ils ne s'en peuvent deporter: de maniere, qu'ils en sont apres, corrompuz en leur corps & en leur ame par le peché: & par consequent confus en la presence de Dieu, & parmy les hommes.

Exhortation aux Femmes.

O Femmes qui joüissez du bõheur de la crainte de Dieu! O Vierges qui avez heureusement choisi pour Espoux Iesus-Christ! prenez garde à vous; considerez comme vous devez donner du pied contre la vanité, & escraser la teste du serpent infernal; dés qu'il commence ses fatales approches, si vous ne voulez encourir des malheurs: car autrement, avec de grands travaux, vous ne pourrez presque jamais vous affranchir de ces malheurs. Considerez l'exemple de la Reine des Vierges, le tres-digne temple du S. Esprit, la glorieuse Vierge Marie en l'apparision de l'Ange Gabriël en corps humain; selon la commune opinion, elle en a de l'aprehẽsion: encore qu'elle eut tousjours eu familiere conversation avec les Anges, qui traittoient si souvent avec elle en leur proprieté naturelle d'esprit: toutesfois elle demande la maniere de concevoir le Verbe eternel en nostre nature humaine: & de la response de l'Ange, nous avons la connoissance du mystere de l'Incarnation. Or donc si vous avez quelque volonté pour la chasteté; aux moindres signes en faicts ou paroles des hommes, qui tendent en quelque maniere contre la chasteté, ou s'ils vous sont suspects, levez le pied, rompez le propos, detournez vos yeux, bouchez vos oreilles, fuiez, fuiez.

Aristote au livre des Animaux *L. 4. c 14.* enseigne que les porcques, pour s'accoupler, attẽdent que la coche baisse les oreilles. N'est-ce pas que ces animaux enseignent les femmes, & les asseurent qu'elles ne perdront leur pudeur, n'est qu'elles entendent pour condescendre au peché? Elles doivent de la cõstance contre leurs ennemis, le monde, le diable, & leur chair. Ce mesme Philosophe remarque *L. 1. c. 11.* encore, que l'homme seul, parmy le reste des animaux, ne peut mouvoir ses oreilles seules. Pour montrer, qu'il les doit tenir fermes contre les suggestions des demons, & les cajoleries du monde. Il faut imiter le serpẽt, se bouchant l'oreille de sa queüe. Ce que nous faisons, lors que nous meditons les fins que nous avons à attendre, apres avoir perpetré le peché: que l'on contracte par l'oüie. Car comme pourroit-il estre, que des paroles ou actions de lubricitez viendroient jusqu'à nostre cœur sans le soüiller? Ce pourquoy nous devons pratiquer l'advis de Salomon, en parsemãt nos oreilles d'espines: C'est à dire; *Eccl. 25.* qu'à l'occasion des paroles d'impudicité, il faut reprimer la petulance impudente, selon que requiert la damnable insolence.

HISTOIRE.

Victoires glorieuses emportées sur l'impudicité.

NOstre tres-glorieux Pere Iean, troisjéme General de nostre Ordre, auparavant Evesque de Bonne, un jour, traittant avec l'Empereur Frederique II. & luy remontrant le grand scandale de sa vie vitieuse; il fit mine de reconnoitre son mal: mais seulement en apparence: car sa grande indignation luy fit ordonner à l'une de ses plus grandes concubines, de traitter en secret avec le S. Homme, & si elle pouvoit, de le faire tomber au peché. Elle attantat le tout, le plus secrettement, en la meilleur maniere, & le plus malitieusement qui luy fut possible. L'Empereur avec plusieurs de sa Cour en fut le spectateur. Or voicy ce qu'il vid; le Bien-heureux Pere voiant cette malheureuse garse & sa temerité, leve la main, & la charge d'un si grād soufflet sur la machoie, qu'il la met par terre sur sa face. Et cét acte releva si hautement la reverēce de ce S. Pere, que l'Empereur, depuis, le prefera en respect presque à tous les autres Docteurs de l'Eglise universelle.

Advertissement de se garder des femmes.

ICy nous devons recconnoistre le malheur que peut apporter une langue meschante. O que celle de cette infame garce, si elle n'eut rencontré ce S. Homme de grande vertu & prudence, eut fait grand feu dans l'Eglise! Elle eut asseuremēt esbranlé tout l'Ordre des Freres Prescheurs. Salomon disant de la malice des femmes; pour la declarer, dit que c'est un venin de vipere. Ny aussi la meschante langue de l'homme n'est de condition autre. Car il dit, qu'il se faut garder de se conseiller avec les foux, d'autant, qu'ils ne pourront estimer que ce qui leur plait. Et apres dit, encore, qu'il faut garder sa vie des meschants conseillers. Et S. Augustin en sa Regle dit, que la concupiscence des femmes, convoite & qu'elle est convoitable.

Prov. chap 7.

En cecy, voiez une malice admirable. Plusieurs femmes sont plus ardātes pour les hommes en habits & en profession de sainteté de vie, que pour les autres: & de mesme, aucuns hommes, pour celles qui font profession de virginité ou de religion. Et Pline dit, qu'une coche dans ses ardeurs

de luxure, si elle void un homme revestu d'habits blancs, elle s'adressera plustost à suivre celuy là, que les autres. Et pour en effect voir cecy, lisez l'histoire suivante.

VN grād Predicateur & tres-puissant en Espagne appellé Frere Dominique, qui avec nostre Pere S. Dominique y edifia grand nombre de Convents de nostre Ordre, fut de grand estime aupres du Roy de Castille ; & , un Pere digne de foy passé quarante ans me ranconta: ce qu'une solemnelle garce attenta impudemment contre sa tres-innocente pudeur & chasteté. Piquée ou d'envie ou de vãgeance, elle s'engagea de faire tomber en peché le S. Pere en presence du Roy : qui l'argua de sa temerité, mais elle obligea sa vie sur le faict. Vn jour donc, que le bien-heureux Pere estoit en station publiquement preschant; cette hipocrite vint se prostener à ses pieds, avec larmes, & merveilleux gemissemens: en presence du peuple. Ce qui luy toucha le cœur zelé du salut des ames, jusqu'à en verser abondance de larmes. Apres sa cõfession, & l'avoir consolé durant plusieurs jours, il luy fit prendre l'habit conforme à sa devotion. Elle fit alors encore plus admirablement la partie d'hipocrite, se montrant tres-zelée pour pratiquer toute obediẽce, & par excellence la vertu d'humilité: & ensemble avec l'artifice de l'ennemy de nostre salut, sans espargner le tẽps, alloit chez le S. Pere souvent durant plusieurs jours, pleurer irremediablement, sans en jamais vouloir dire la cause: l'importunant, afin qu'il luy promit de s'emploier totalement pour subvenir à toutes les necessitez de son salut. Le bon Pere simplement luy en donne parole, & la flateuse s'en espand en action de grace loüant son humilité, qui la portoit à daigner de solliciter son salut : se disant par cette faveur, alors, reconnoitre, que nostre Sauveur luy faisoit misericorde. Puis dit, que pour s'abandonner à toutes souffrances, macherations, travaux, & à la mort mesme, elle ne souhaitoit plus qu'une chose. Et le Pere demandant ce qu'elle vouloit dire; la meschante hipocrite, avec milles artifices en gestes & contenance de pudeur accompagnez de souspirs, se disant ne pouvoir, qu'à moins de subir la mort, plus long temps celer son tourment, fait sa demande infame : & la dit estre l'unique moien de son salut & de sa vie. Le Pere void, lors, le masque levée, & ainsi l'impudence obstinée de cette malheureuse: & se confiant en nostre Seigneur, pour dissiper cette noire menée d'enfer, dit, qu'il luy falloit quatre

tre jours auparavant (& c'estoit pour les emploier en macherations, jeunes, & prieres continuelles) cepẽdant ce tison d'enfer sollicitoit le Roy & la Cour de vouloir prendre le plaisir, de voir cette histoire. Le jour venu; elle est de grand matin à la porte de la chambre designée: où le saint Homme s'estoit pourveu de bois & faisoit grand feu depuis minuict, jusqu'à avoir un grãd brasier, qu'il estendit en longueur de sa grandeur, en faisant un lict, sur lequel apres avoir ouvert la porte, il se couche en priant cette malheureuse de s'y vouloir joindre; disant, que le faict requeroit un tel lict de feu: & qu'elle n'en pouvoit esperer d'autre avec luy. A ce spectacle, elle est surprise d'horreur extreme, & tombe comme mort: & les Seigneurs, commis par le Roy pour estre tesmoins du succez de cette affaire, rompent leur embuscade, entrent ensemble la chambre, & voient le S. Homme couché sur le feu sans en estre offensé, ny en ses habits, ny en ses cheveux: & cette femme, roide contre la parois, sans parole, sans sentimens, & comme mort. Ils en sont pleins d'horreur & de confusion, & en genoux supplient le S. Pere de se lever du feu, & de pardonner leur sotte presomption. Puis emmeinent la malheureuse avec fureur, telle, que si le bon Pere n'eut appaisé le Roy, sur le champ, on l'eut bruslé. Ce prodige & plusieurs autres mirent l'Ordre des Freres Prescheurs en grande reputation, dés son origine, parmy les Espagnes.

Admonition de fuïr les femmes.

NE voilà pas une extreme temerité d'une tres-vile femme; à laquelle tous les paillards d'Espagne ne suffissoient: puis que dans un Ordre si saint, elle recherchoit, avec tant d'opiniatreté & d'ardeur l'un des plus saints Religieux pour satisfaire à sa concupiscence. Il ne se faut

Eccl. c. 7. donc estõner, que Salomon escrive si amplement de la malice des femmes, & soit si rigoureux censeur de leurs deportemẽts: *I'en ay treuvé*, dit il, *des plus ameres que la mort: c'est le piege des chasseurs, des diables; leur cœur est un retz, & leurs mains des chaines & des cepts. Celuy qui est aggreable à Dieu en eschappera: & elle attrapera le pecheur. Elle en mit sur le carreau beaucoup de blessez, & tous les plus forts, par elle, sont tuez.* Et quelle merveille, puis que le tres saint Prophete Iob Chap. 41.
dit, *que son halaine met les braises en feu, & que la flamme sorte de sa bouche.* Qu'avez vous tant donc, pau-

pauvre ſerviteur de Dieu, à démeſler avec les femmes : pourquoy des entretiens ſi aſſiduës? Les Apoſtres voiants noſtre Sauveur traitter avec la Samaritaine, ils s'eſmerveilloient, de ce qu'il parloit à une femme. Que devez vo' faire dõc pavre pecheur, qui traiſnez noſtre mortalité infectée du peché, & ſi facilement s'emportant à ſes inclinations depravées. Si vous eſtes jeune: vous ne pouvez pretendre aucune aſſeurãce. Si ancien: voiez bien ſi vous eſtes autre, que celuy qui en extreme vieilleſſe, & à la mort, diſoit, qu'il y avoit encore en ſon corps un petit de feu vivant. Si vous reſpondez; que le ſalut des ames vous y engage: Ie demande; ſi les hommes n'ont des ames, & pourquoy vous n'avez autant de zele pour celles-cy, que pour celles-là : puis que les hommes encourent bien de plus grands perils de leur ſalut. Que vos entretiens donc avec les femmes, ſoient moderez : aiez tousjours un teſmoin preſent de vos actiõs: que vos diſcours ſoient ſuccinctes & utiles. Si elles n'en ſont contentes, & ſi vous ne les voiez ſe ſoumettre : je vous adviſe de vous retirer de leur converſation, & de recommander l'affaire à Dieu : & ſpecialement ſi cette perſonne n'eſt d'autre part commiſe à voſtre charge. Que vous prouffitera il d'avoir gagné tout le mõde, ſi le ſalut de voſtre ame court riſque. Mais auſſi ne vous aſſeurez non plus ſur voſtre chaſteté de longues années, conſtante, & inebranſlable : mais conſiderez l'advis de noſtre Pere S. Auguſtin, qu'il faut obſerver en tous cas; à ſçavoir, que les diſcours avec une femme ſoient tousjours brefs, aſpres, & ſeveres. Et croiez que pour eſtre de bonnes mœurs, ou d'honeſte converſation : on ne doit pas moins les fuïr: puis qu'à meſure qu'elles ſeront de plus grande devotion, elles auront des attraits d'autant plus puiſſants : & auſſi d'autant que fort ſouvent, la lubricité ſe couvre de ſemblable manteau de pieté.

Croiez moy, je parle par experience, & comme eſtant Eveſque; j'ay veu des cedres du Liban & des beliers cõduiſans les troupeaux, deſquels je tenois la vertu auſſi aſſeurée en chaſteté, que celle ou de S. Ambroiſe, ou de S. Hieroſme, & cependant encourir le malheur d'infame impudicité. Or *ſi le bois verd prẽt telles flammes, que fera le ſec? Cét feu, mais feu eſtrange, une femme, devorant juſqu'à conſommer.* Ie m'eſtonne conſiderant la preſomption des jeunes hommes, qui traittent ſi librement avec les femmes : je ſuis âgé de ſoixante ans, un moins, & nonobſtant je ſuis plein de circonſpection & d'apprehenſion, lors qu'il me faut parler à ce ſexe : de peur d'encourir quelque peril.

HI-

HISTOIRE.

I'Ay memoire de la malheureuse suitte d'une familiarité, qui advint à une vierge de soixante ans; elle faisoit le bien à son Curé de laver son cilice: Il estoit dés son enfance fort chaste, & grand Theologien: si zelé du salut des ames, qu'il avoit quitté une prebende de Chanoine pour estre Curé, & apres avoir par son exemple & ses ferventes predications, fait grand fruict en sa paroisse, & affranchy de la captivité du diable grand nombre d'ames; Vn jour, cette susdite vierge sexagenaire se rencontra avec luy, jusqu'à perdre le fleurō de virginité: de sorte qu'il fallut rompre cette conversation. Et la miserable vieille pleura en telle maniere son desastre, qu'elle en mourut de tristesse & de regret. Mais le detestable Prestre abandonné de Dieu dans sa luxure, y perseveroit (selon la commune opinion) encore, lors que fut publiée cette histoire. Quelle merveille; tomber de plus haut, c'est en encourir de plus grands maux. Les Anges tombants du Ciel, fondent irreparablement jusqu'aux enfers.

Ie ne sçay si amplement ny certainement, ce qui est des autres Ordres, comme de celuy des Freres Prescheurs; qui m'est plus familier: où tous ceux qui tomberent dans le bourbier de fornication sacrilege, au scandale de cét Ordre, eurent leur cheute irreparable: cependant, jusqu'à cette heure que j'escris ce present Opuscule, ayant, durant trente ans, en diverses Provinces fait les fonctions Episcopales au Sacrement de Penitence, j'ay veu par experience que nostre Sauveur par sa pieté, & speciale misericorde, a preservé cét Ordre de ce peché sur tous les autres Ordres, par des singulieres graces.

Du cinquiéme chemin menant à la fornication.

LA cinquiéme voie de la luxure, est, de baisers. Salomon nous la montre, disant, *que la femme babillarde & vagabonde prent le jeune homme & le baise.* Le baiser achemine efficacement à la paillardise, parce qu'il excite en la luxure, par l'approche des mébres, & la conjonction des esprits animaux. Ce qui fait dire à Aristote, que les chevaux pour se provoquer à luxure, se communi-

Prov. 7.

quent leur halaine. Ce qu'experimentent les Confesseurs, s'ils n'y prennent garde, lors qu'ils oïent les femmes luxurieuses d'une certaine profession: que pour eviter scandale je ne nôme.

Ie ne diray rien de l'enormité d'aucuns baisers; de peur, que ceux, qui n'en sont criminels, n'en encourent des tentations du diable. Mais si vous dites qu'un simple baiser ne vous met en aucuns perils de lubricité ou sensualité: mais que vous le faites pour consoler une bonne ame, & pour reverer Dieu en sa creature; O la meschante imposture, & erreur execrable! Qu'est-ce que dit la Sapience incarné? Nest-ce pas qu'il faut adorer Dieu en esprit & en verité? & non dans une femme en cette maniere. Et encore qu'en effect vous soiez quelquefois insensible parmy un baiser; d'autant, que de sa nature, en plusieurs, ordinairement, il meut la sensualité, ne vous mettez vous pas en peril? tousjours, qui vous pourra asseurer, que celle que vous baisez, n'offense pas? Si ficher les yeux, selon la Regle de nostre Pere S. Augustin, est peché: qui vous pourra dire qu'un baiser (sans autre fin honeste) ne soit offense? Lors donc, vierge Chrestienne, ou femme honorable, que quelqu'un vous requiert d'un baiser: vous ferez bié mieux de luy cracher au visage, que de luy octroyer sa demande: puis qu'il s'agit de commettre peché contre la continence ou la chasteté: & qui pourra asseurer que vous n'en ferez naufrage? C'est tousjours à telles occasions que le diable allume de ses flammes luxurieuses és ames innocentes. Rejettez donc semblables audaces, frappez celuy qui leve la main vers vous: c'est un ministre du diable: ne croiez plus qu'il soit serviteur de Dieu.

S. Iean 4.

HISTOIRES.

Advis pour se preserver en pudeur contre la violence.

VNe fille pauvre, mais de grande honesteté & beauté; lors que je sejournois à Bruxelles, avec larmes, un jour, me vint treuver, & supplia que j'aurois compassion de sa misere. Apres l'avoir exhorté à moderer ses pleurs, & me dire ce qu'elle requeroit; elle me dit avec lamentation, qu'un certain la voulant opprimer, & la baiser, qu'elle l'auroit chargé d'un si grand soufflet, qu'il en auroit espanché du sang par le né: & qu'on luy disoit, que pour avoir pardon de son peché, il falloit qu'elle allast

à Rome. Fort joyeux de ce cas; avec force, je me retiens de rire : & luy parlant, comme serieusement, je luy remontrois le respect, qu'elle avoit perdu envers une telle personne : & je luy demanday parole d'asseurance, de faire, ce que je luy ordonnerois: Et puis je luy commanday, sur l'obligation de sa promesse, que lors qu'iceluy, ou autre, attenteroit encore de la baiser, ou autremẽt, en quelq; maniere que ce fut, de mettre les mains sur elle, de frapper de toutes ses forces, & jusqu'à luy faire tomber un œil de la teste. L'asseurant, qu'en cecy, elle devoit mettre en arriere tous respects : Puis que comme pour la vie, ainsi pour la virginité, il est licite de cõbatre jusqu'à la mort. Et ceux qui luy faisoient compagnie, apres cét advis, & cette ordonnance, se prirent à rire.

Vne noble Vierge de grande vertu, apres s'estre deffendu contre un insolent, la voulant baiser, parvient à grands merites devant Dieu & les hommes.

EN France, une noble Damoiselle de grande pieté & pudicité virginale, chez son frere, faisoit, orfeline, l'office de femme de chambre : si grande estoit son humilité, & sa patience. Elle avoit l'ame si devote pour toute modestie, que les moindres caresses des garçons luy estoiẽt insurportables. Il advint, qu'un jour, travaillant, selon sa coustume, l'un des soldats de son frere s'avança pour la baiser : & elle le frappa sur la teste tellemẽt, qu'il en fut griefvement blessé. Depuis, cette Damoiselle fit tel progrez en la vertu, en prudence & sapience, que la Cõtesse d'Angoulesme recherchant pour la Reine d'Angleterre sa fille semblables personnes, fut joyeuse de rencontrer celle-cy. Apres long service, à ces Princesses n'aiant jamais voulu entendre pour aucune alliance mortelle, riche de presents & d'honneur, retourna en France : & à Provins Religieuse au service d'un hospital, persevera toute sa vie en humilité : où nous l'avons veu, rompuë de labeurs au service de nostre Seigneur, & consommée de vieillesse.

Ie rapporteray icy, ce qu'elle me raconta : que durant son sejour en la Cour d'Angleterre, les nautoniers treuverent en mer un monstre fort semblable à une femme. Il n'avoit de difference qu'une couronne sur le front, en forme de vase, comme une corbeille, qui luy estoit ornement. Il

mangeoit & beuvoit, & monstroit se delecter à manger des fruicts nouveaux. Il n'articuloit & n'avoit de voix qu'un petit gemissement, dont il signifioit son mescontentement. Il fut trois ans au palais: donnant sujet au monde d'admirer la toute-puissance & sapience de nostre Seigneur, si admirable en ses œuvres.

Le sixiéme chemin à la fornication se void és illicits attouchemens.

LE sentiment de toucher, specialemēt le corps de personne de l'autre sexe, transporte merveilleusement les esprits à la lubricité. Ce que nous represen-
Prov. 7. te Salomon en la femme adultere, disant, qu'elle joint à ses flatteries ces paroles ; *Venez enyvrons nous de mamelles, joüissons de nos desirez embrassements.* O que l'humaine noblesse se veautre vilainement en varieté estrange d'abominables crimes & forfaits! On ne treuve aucun animal en la nature, autre que l'homme, qui se soüille dãs telles ordures. Quelle vergogne doit avoir un homme, de se voir plᵘˢ infame par sa luxu-
Psal. 48. re, qu'aucune beste brute ? On lit au premier des Roys, que les
1. Des Roys c. 5. Azotiens interpretez, enflambãs, par des mutuels attouchemens, par le tres-juste jugemēt de Dieu, furent frappé de maladie ignominieuse, au plus secret de leur seant. Voiez que c'est follie, d'estimer, devãt Dieu, une fille estre vierge, depuis, que parmy ses amours, & les insolences de personnes charnelles, elle n'a plus de sa pudicité, que la closture virginale entiere. Que j'à n'advienne qu'on estime espouser semblables vierges à Iesus-Christ, & assigner une telle fille à la tres-pure Vierge sa Mere : Elle doit estre chaste, dit S. Paul: c'est à dire, sans 2. Aux Cor. c. 11.
avoir encouru volontairement la delectation de pollution aucune. Ie proteste d'avoir veu plusieurs de ces vierges, qui avoient plus abominablement offensé parmy les attouchements illicites & deshonestes, que si elles eussent conçeu de leurs propres freres chacunes dix fois. Quelle comparaison peut estre entre le peché dans les limites de la nature, & le peché contre nature?

HISTOIRE.

DAns l'estat mesme de mariage se treuve le tres-detestable peché cõtre nature. Voiez comme Dieu le punit. A Cambray, au temps du Venerable Roger Evesque; un certain, infame paillard, selon qu'on nous at asseuré, outre ses plaisirs licites, molestoit sa femme d'attouchements. Vne nuict apres ce peché, sa femme luy souhaittant la vangeance de ses crimes, il se leva pour se descharger le ventre: qui s'ouvrit, & quitta ses entrailles dans la cloaque. Il est reporté au lict, où il crie ses abominables pechez, & terriblement se lamente d'avoir les mains ardantes de feu infernal, & requeroit qu'on luy fit le bien de les couper, & parmy ses horribles clameurs, environ la troisjéme heure du jour, son ame miserable fut separé de son malheureux corps. Or, si une personne seculiere est si rigoureusement puny de ces abominations; que doivent attendre celles qui sont voüez & cõsacrez à sa Majesté Divine?

Exhortation pour decliner de ces voies.

QVe les ames donc qui se precipitent & veautrent parmy le monde dans ces voies tenebreuses & lubriques, qu'elles voient que l'Ange de la Divine Iustice les empresse, c'est l'imprecation du Psalmiste: & qu'elles trempent dans l'ignominie. Voilà pourquoy la Sapience dit, que la voie des impies est remplie de pierres d'achoppements, & qu'elle addresse malheureusement à la mort & à l'enfer. Mais au contraire; *Le chemin des Iustes est lumineux & leurs voies belles & leurs sentieres pacifiques.* C'est dõc chez les sensuels & lubriques mariez que les fleurs des champs sont flaitries: & chez les vierges oiseuses & voluptueuses les lis des valées seront broyées & gastées. Voiez le remede à ces malheurs au livre des Iuges; un Ange en donne l'advis à Gedeon: aiant à faire le sacrifice sur une pierre d'une marmite de chair cuitte, il reçoit ordre de verser le broüet sur la chair. Ce qui montre, qu'il se faut bien garder de se presenter en sacrifice autrement, que dans l'integrité. Il faut eviter les evagations des yeux du corps & de l'ame; chasser avec confusion les macrelles, avoir insurportable les

Prov. 4. & 3. & 4.
Cant. 2.
Aux Iuges c. 6.

les paroles deshoneſtes, & les baiſers ſenſuels, & ne ſouffrir aucun attouchement : puis que par ces moiens, les ames ſenſuelles ſont acheminez à faire un ſacrifice d'eux-meſme abominable à Dieu; à raiſon du deſordre de leur nature, ou de leurs fornications & adulteres : qui les rendent criminelles : & en encourent la damnation eternelle.



De la tres-chaſte generation d'enfans ſpirituels.

CHAPITRE XXXI.

Les Abeilles joüiſſent d'une grande multitude d'enfans, encore qu'elles ne s'accouplent.

COMMENTAIRE.



QVe ſignifie, engendrer un regiment de petites Abeilles chaſtement & pudiquement, & ſans contagion aucune de lubricité ? A mon advis, c'eſt par les exemples de vraie & ſolide vertu & ſainteté, & par les inſtantes exhortations & predications de la parole de Dieu ſans deguiſement ou alteration, ſelon l'advis de S. Paul, engendrer par l'Evangile
1. Cor. 4. en noſtre Seigneur, és Cõfeſſions & és ſermons. La Sapience conſiderant la gloire de cette ſainte propagation des eſleuz, en parle
Chap. 4. avec admiration, diſant ; *O, que que cette generation chaſte*, dans les flammes de la charité divine, *eſt*
Aux Cant. 8. *belle!* La charité ne ſouffre aucune impureté : ny ne reçoit que la mondicité & pureté. O Eſpouſe de Ieſus-Chriſt, que tu es reſplendiſſante en beauté ſur toutes les femmes ! toute blanche, par la vertu, tu t'avance heureuſement, appuyé ſur ton bien-aimé: lequel par la meſme ſplendeur par laquelle il te rend blanche, & en candeur reſplendiſſante, il te ſouſtient & maintient en aſſeurance de ne tomber.

Que le zelateur du ſalut des ames, donc, par fervent amour s'unie à Ieſus-Chriſt ; qu'il s'enflambe de charité, qu'il ne ſe forligne en rien de ſes ſacrées loix: puis que tout ce qui ſe fait (meſme d'actions vertueuſes, ſans cét amour qui anime toutes les vertus) ne joüit vraiement de l'honneur

Psal. 18. neur de vraie vertu. C'est, le precepte, selon le Psalmiste, qui est lumineux, & qui comble de sapience les humbles de cœur. Que la loy donc, de nostre Seigneur, que la charité qui comprent toutes les loix, opere avec vous le salut des ames; & vous ne travaillerez en vain: puis que tous ceux, dont vous aurez procuré le salut, selon que requiert la charité, vous seront autant de couronnes de gloire, pour l'eternité. Ce sera asseurement avec joye, que vous travaillerez au milieu des trouppes humbles fideles: puis que vostre splendeur glorieuse recevra surcroit d'esclat, par le droit que vous avez de cōmuniquer en l'eternité à leur gloire. Ce que le Prophete Esaïe remontre. *Levez*, dit il, *vos yeux, regardez de toute costé, & voiez; tous ces gens vous sont assemblez & vous viennent honorer: vos enfans viendront de loing*, &c. *Alors vous verrez & vous jouïrez d'abondãce: & vostre cœur sera ravy en admiration & avec dilatation: lors que les multitudes de la mer vous seront converties, & que la force des nations vous accueillera.* Esai. 60.

5. Matt. 11.

1. Aux cor. 13.

HISTOIRE.

De nostre temps, le monde a veu le Docteur Iean de Nivella, Doyen de l'Eglise de Liege, se deporter des richesses, les contemner, & se despoüiller de la gloire mondaine, se faisant Chanoine Regulier au Monastere d'Oignies. Nous avons veu ses actions vertueuses, & appris de bonne part, de son employ continuel és bonnes œuvres. Il sollicitoit tousjours & travailloit continuellement pour le salut des ames. Pour exemple; estant fort affligé de gouttes, un celebre Medecin vint des extremitez de la France, à ses propres despens, pour le guerir. Il voulut sçavoir le temps, qu'il devroit tenir chābre, pour estre guery; & aiant oüy, qu'il falloit trois mois: il dit tout haut, frapant sa jambe avec ferveur, que puis qu'elle devoit bientost pourrir en terre, (& ce lors qu'il plairoit à Dieu) qu'il ne pouvoit cesser seulement trois semaines de prescher, & procurer le salut des ames rachetées du Sang de nostre Sauveur, & detenuës en la puissance du diable. Puis, rendant graces à ce bon Medecin, & le comblant de benedictions, le licentia de retourner chez soy. Ce S. Homme avec sa merveilleuse ferveur pour le salut des ames; se portoit aussi avec grande ardeur, pour distribuer aux pauvres des aumosnes: & lors qu'és rencontres il n'en avoit les moiens, il faisoit des instantes prie-

prieres à nostre Seigneur pour leur bien. Voiez sa prodigieuse charité pour les pauvres : lors mesme qu'il agonisoit à la mort; un de ceux, qu'on appelle fripons, le soir de la nuict de sa mort vint en la chambre voisine de celle de ce S. Pere, demandant de luy parler en confession. On luy dit, qu'il ne pouvoit : & il s'en alloit bien triste ; le tres-pieux Pere mãde qu'il soit amené pour luy parler: & avec toute diligence le confessa & l'absout : & puis dit, qu'il eust eu extreme regret de ne luy avoir fait ce bien. Et en effect on vid depuis, que n'aiant cheminé qu'un quart de lieuë de son chemin, il mourut subitement.

Le S. Homme mourant cette nuict; un autre S. Predicateur, & tres-fervent, preschant és plus esloignées regions d'Angleterre; une pecheresse publique fut tellement ardante en contrition, & si vifvemẽt piqué de componction, qu'elle s'escria avec larmes au milieu du peuple, disant, qu'elle se vouloit cõfesser, & requeroit misericorde. Le Predicateur tache de l'appaiser: pour attendre la fin du sermon. Mais peu apres, elle se leve, & supplie, sur le champ, d'estre reçeu en confession : le Predicateur se disant à la fin : elle tient encore un peu de silence : & puis se leve, crie horriblement, tombe sur sa face, & meurt.

Le devot Predicateur en grande angoisse sur cét estrange evenement avec le peuple, requiert, pleurant, qu'on prie nostre Seigneur de reveler, ce qui estoit de l'estat de cette ame pecheresse. Et pour sa parte, il s'en serra dãs une chambre, où il persevera trois jours sans dormir, ny boire ny manger, en continuelles prieres: & la troisjéme nuict cette ame pecheresse luy apparut plus lumineuse que le Soleil, se disant estre la susdite, & libre des peines, mesme de Purgatoire, & attendre pour prẽdre possessiõ de la gloire eternelle. Mais comme le Predicateur tardoit à donner croiance à ces paroles, cette ame dit : *Afin que vous soiez certain de n'estre desçeu, & pour signe que je dis la verité; Remarquez cette heure : & en icelle sçachez que le Docteur Iean, en la Province de Brabant, au Monastere d'Oignies de l'Evesché de Liege, est trespassé: & pour avoir esté durant sa vie fort pieux & misericordieux envers les pauvres, il joüit encore de cette pieté. Car les Anges à son trespas portants son ame proche de Purgatoire, où j'estois detenu avec tresgrande multitude d'ames, il en reconnut plusieurs, ausquelles il avoit fait le bien de les aider pour leur salut, il eut encore compaßion de leurs souffrances, & priant nostre Seigneur pour leur repos fut exaucé, delivrant grande multitude & encore beaucoup d'autres, & j'ay le bonheur d'estre de ce nombre: il est maintenant avec tresgrande gloire au Ciel.* Aussi tost, ce de-

devot Predicateur manda par lettres, ce qui estoit du trespas du Docteur Iean: & treuva la verité de l'heure, que l'ame luy avoit annoncé.

Voiez donc que les zelateurs du salut des ames, apres le cours de leurs travaux pour le bien de leur prochain, en reçoivent grande gloire.



De l'Oraison, & de son efficace.

CHAPITRE XXXII.

Surprises de nuict en leurs expeditions, elles se couchent sur leur dos, pour se preserver les aisles de l'humide de la rousée.

COMMENTAIRE.



L'Ignorance en la sainte Escriture est tres-bien signifiée par la nuict; tellement donc qu'estant en chemin de la vertu, pour aller à Iesus-Christ, surpris de la nuict; voiez ce que vous enseignent les Abeilles: levez, avec les yeux, l'esprit, le cœur, & les mains vers le ciel en prieres, en vous humiliant contre terre, jusqu'à recevoir la splendeur celeste pour dissiper vos tenebres, & estre adressé en chemin pour parvenir à vostre fin desiré. Vous devez faire le mesme, si vous trempez dans les tenebres du peché. Et si, peut estre, avec le Publicain vous n'aviez l'asseurance de lever seulement les yeux vers le ciel; suppliez l'entremise des Saincts, priez l'assistance des Anges: afin qu'ils appaisent le courroux de sa Majesté divine irrité cōtre vous; puis que, selon le Prophete, *Nostre Seigneur exauce les Cieux, & que les Cieux reçoivent les prieres de la terre, & la terre les vostres*: & ainsi comme par escalades, vous parviendrez à recouvrer la grace, & à joüir d'esperance plus certaine, de posseder avec plus grande joye & allegresse, le bōheur de la presence de nostre Seigneur. Voyez ce que dit S. Augustin à ce propos, au traitté de la vraye Religion: *Quiconque des Anges ayme Dieu*, dit il, *je sçay certainement qu'il*

S. Luc 18. — *Osee 2.* — *Chap. dernier.*

qu'il at auſſi de l'affection pour moy. Celuy qui demeure en Dieu peut reſſentir les prieres des hommes, & en luy m'exauce. Quiconque joüit de Dieu poſſede ſon bonheur, il m'aide en Dieu & ne me peut envier la participation de ce bien.

On perd ſouvent, avec la grace, les dons de nature.

IL faut bien remarquer, en la lettre, que les Abeilles pour ſe preſerver les aiſles de l'humide de la rouſée en la campagne la nuict, ſe couchent ſur le dos. Icy nous entendons par la rouſée, les afflictions ou tribulations: & par les aiſles, les vertus infuſes provenãtes de la grace: comme ſont, avec la charité, l'humilité, la patience, la devotion, ou la Religion: par laquelle le Pere eternel nous attire à ſon Fils: & autres par leſquelles nous agiſſons ſur la portée ou activité de la nature.
Chap. 5. Et ainſi l'Eſpoux ſe plaint és Cãtiques, que ſon chef eſt couvert de rouſée, & que ſes cheveux ſõt remplis des gouttes de la nuict. Ce qui ſignifie (ſelon une gloſſe) des tribulations moindres, & des plus griefves: leſquelles greverét Ieſus-Chriſt, chef, & Eſpoux de l'Egliſe. Or maintenant, lors que l'ame pechereſſe prie, que ce ſoit en ſuppliant avec humble proſtration: de peur d'encourir & la perte des dons gratuites, & ceux qu'elle reçeut avec la nature: & ainſi, que deſpoüillée de la grace par le peché, elle ne puis s'ayder à la recouvrer par les œuvres, bõnes de leur nature. Ce malheur S. Luc. 10.
advint au miſerable du chemin de Iericho; puis, que les larrõs ne le deſpoüillerent pas ſeulemẽt de tout ce qu'il poſſedoit, mais encore l'affligerent de forces ſanglantes plaïes. C'eſt à dire; que le peché deſpoüille de la grace, & prive le miſerable de ſes vertus: meſme, qu'il tient acquiſes, en vertu des perfections de la nature: ce qui luy eſt cõme des plaïes: qui reduient les hommes à n'eſtre qu'à demy vivants. Tousjours, encore que par les pechez, les dons de nature ne nous ſoient entierement ottez: auſſi faut il avoüer qu'ilz ſont fort diminuez: de ſorte, qu'il s'en faut bien qu'ils agiſſent avec tel bonheur, qu'ils avoient par la grace.

HISTOIRE.

I'Ay veu un homme presque incomparable aux autres, de son temps, en humilité, en ferveur de charité, & en liberalité envers les pauvres; il estoit de grande sobrieté, pieux pour les affligez, assiduëmēt macherant son corps, & libre de toute immondice: voilà quant à ses dons gratuits. Mais quant ceux de la nature; il sembloit que la Divine Bonté n'eut rien obmy, pour de tout point rendre cét homme de perfection accomplie.

Et à cause de son celibat & de sa sainćteté de vie, il estoit de tel estime chez les hommes, qu'un jour, l'un des plus grands de nostre temps me dit, qu'au rencontre de sa persōne, il n'estimoit voir un homme, mais un Ange. Mais helas! nous l'avons veu depuis, declinant pas à pas de la rigueur, de la pieté, & de la Iustice Chrestienne, & encourir envers Dieu si grande ingratitude, qu'il n'estimoit merite, & ne se soucioit d'assister à une Messe solemnelle. Il parvint à si extreme pauvreté spirituelle, qu'on ne reconnoissoit plus en luy aucun vestige de vertu, s'estant abandonné aux ordures de toutes sortes de vices: sans avoir horreur d'aucuns forfaits, ny d'aucun genre de luxure. Et il se treuva precipité en ces extremes malheurs, pour n'avoir par larmes & oraisons gardé ses aisles des vertus, tant gratuites que naturelles.

Exhortation pour faire en perfection la priere.

VOions comme nous devons prier; premierement avec grande foy & esperance nous devons presenter à Dieu nos prieres: car à cette fin les Anges incessament se transportent du Ciel en terre, & de la terre au Ciel, pour presenter nos vœux & nos saincts desirs à sa Majesté, & nous impetrer ses benefices. Iournellement l'air est sanćtifié par la presence des Anges, & par les compagnies des sainctes Ames, qu'ils transportent au Ciel. Et d'avantage qui at il és elements, ou en l'univers, qui n'est sanćtifié & consacré, par nostre Sauveur pendant en Croix? tout cecy nous doit dōner confiance de pretendre le pardon de nos pechez, & les graces de toute sainćteté. Puis que pour nous confirmer en cette croiance, nostre Seigneur voulut mourir en Croix les mains eslevées. Ayez

donc ferme & constante croiance, que pour recevoir les biens celestes vous n'avez qu'à demander; ayant bonne volonté pour le service de sa Majesté: autrement sans ferveur de bonne volonté, ou sans foy ou confiance: vostre priere est indigne d'obtenir ce qu'elle requiert.

Considerez aussi qu'en l'oraison vocale; avec l'intention & l'attention vous y devez apporter encore le travail: de sorte, que si avec des desirs de la gloire & de l'honneur de Dieu vous requerez ce qui est de vostre salut priant en attention, de faict, ou virtuellement, par celle, avec laquelle vous avez commencé vostre priere, & que vous reprenez, lors que vous vous reconnoissez dans la distraction; vous traitez avec Dieu selon la portée de vos miseres spirituelles, & vostre fragilité: & vous estes exaucé, vostre oraison joüit de son fruit: Mais si vous proferez sans intention aucune de prier Dieu, ny attention, par habitude, encore que vous ne faciez, à vraiement dire, oraison; toutesfois vostre travail aura sa recompense: & vostre priere, telle qu'elle soit, ne sera sans fruict. Toutesfois, il y a grande difference entre l'efficace, & le travail de l'oraison, en ce qui est du fruict & de la recompense: puis que par le fruict, ou selon S. Thomas par la refectoin spirituelle de l'attention en l'oraison, nous sommes unis à sa Majesté divine: nostre ame en recevant vray soulas & contentement: mais par tel travail, nous sommes seulemēt libre, à proportiō, de la peine que nous devrions endurer pour nos pechez en ce monde, ou en Purgatoire.

HISTOIRES.

Ferveur d'esprit merveilleuse en priere.

NOus avons veu dans nostre Ordre des Frs. Prescheurs un Religieux, qui fut de si grāde ferveur en ses prieres, & avec elevation d'esprit de telle efficace; qu'elle redondoit en ses forces corporelles: de sorte, que mesme parmy les chemins suivy de ses compagnons, on le voioit eslevé d'une coudeé: & ainsi se transporter, ou estre transporté parmy l'air devant eux, & ce fort souvent: selon qu'on nous a esté tesmoigné estre tres-veritable.

Le chant de Veni Creator, *en l'Office ravit une Religieuse jusqu'à eslever son corps en l'air à Forest.*

ENviron l'an 1220. nous avōs veu proche de Bruxelles, au celebre Monastere de Forest, une Religeuse; laquelle le jour de la Pentecoste, lors que le tres-pieux Convēt de ce Monastere chantoit *Veni Creator* à Tierce, estoit eslevée de terre de la hauteur d'une coudée en l'air, jusqu'à la fin de cette Hymne. Cantique demande toutes graces & benedictions celestes: par lesquelles le S. Esprit se faisoit voir Tout-puissant, aussi bien sur les corps terrestres, que sur les esprits. Ce qui est maintenant digne de remarque contre l'erreur de ceux, qui estiment que le chant, ou autre ceremonie, psalmodie, ou oraison vocale, puisse empecher ou retarder la meditation, ou la contemplation des choses divines, & l'union à Dieu.

L'origine de se determiner temps d'oraison mentale simple: que les Convents maintenant observent.

VN jour traittant avec un homme de grande vertu, je me plaignois, qu'occupé à diverses choses, je ne pouvois vaquer à oraison ou recollectiō d'esprit; il me respondit: que je devois, au moins une fois, ou le jour, ou la nuict, me determiner une heure, ou quelque espace de temps, pour avec liberté d'esprit, en toute devotiō, implorer la misericorde de Dieu: disant; que c'est donner vigueur à la vertu, & nous disposer à estre veillants pour parer, ou gauchir les javelots de nos ennemis.

Que l'Abeille fidelle au service de Dieu donc s'humilie avec prostration, specialement d'esprit, en reconnoissant, & deplorant ses fautes, ou les pechez des autres: & pour se retirer sauf & à l'abry des perils & de malheurs: ou pour s'enflamber en saints desirs: il faut perseverer durant le cours de nostre chetive vie.



La vraie liberté ne se retreuve qu'au service de Iesus-Christ.

CHAPITRE XXXIII.

Encore que les Abeilles soient sous une loy, elles sont toutesfois libres.

COMMENTAIRE.



NOstre Seigneur no⁹ asseure en l'Evangile, que faire le peché, c'est s'égager à luy servir. Et S. Augustin dit à ce propos, que *celuy qui est vaincu, est obligé au service de sõ vainqueur*. Aussi jadis, & mesme depuis le deluge, lors que l'innocence se voioit encore aucunement parmy les hommes, on ne treuve pas que durant ce temps, ils aient esté gouvernez ou regys : mais depuis que le vice establit avec puissance si absoluë son trosne parmy le monde, l'iniquité agissante avec puissance, la charité estant devenuë glacée ; le robuste chasseur Nembroth commença à se rendre maistre sur les hommes, & à se les assujettir, & leur commander avec puissance de Prince : & donna entrée aux Roys, qui par leurs loix iniques, s'assujettirent le monde. Ce qui fait dire à S. Augustin en la Cité de Dieu, que les grãds Royaumes ne sont que des grãds brigãdages.

Liv. 4. de la Cité de Dieu c. 3.

S. Matth. 24.

Gen. 10.

Chap. 4.

HISTOIRE.

Libre repartie arguante un superbe Monarque.

VN jour, un certain pirate surpris en mer & presenté à Alexandre le Grand ; eut à dire son desir, à sçavoir s'il estoit content d'avoir la mer pour expiatrice de ses crimes, puis qu'il l'avoit offensé, usant d'elle, pour perpetrer ses rapines. A quoy il rencontra avec liberté d'audace contumelieusemẽt, disant : *Voudriez vous que tout le monde prendroit vengeance de vos violences ? On m'appelle larron,*

ron, à cause qu'avec une petite nasselle, je fais quelques rapines : & vous Empereur, pour user d'un puissante navigation. Cette responce si hardie, & la remontrance, avec si grande asseurance, de cette verité, dôna telle admiration, & eut tant d'ascendât sur l'esprit d'Alexandre, qu'il remit ce pirate en liberté.

La liberté provient de la charité.

LA loy de la liberté n'est autre, que celle de la charité, de laquelle, si vous voulez vous enflamber, vous vous verrez joüir sous le souverain Roy Iesus-Christ veritablement de la liberté. C'est ce qu'il nous enseigne en l'Evangile. *Si*, dit il, *le Fils*
S. Iean 1. *vous delivre*, à sçavoir, des liens du peché, vous enflambant en charité : *vous serez vraiement libres.* Mais prens bien garde à toy, ô homme, si tu refuse de te soumettre à vraiement observer sa loy de charité : encore que tu serois Prince de tous les Roys, tu te verras vilainement assujetty au service du diable. C'est le Prince commandant au monde: & traittant ses sujets en esclaves.

HISTOIRE.

Liberté admirable.

EN Alemagne, selon qu'un Religieux tesmoin oculaire du merveille, m'at asseuré, une S. Vierge estoit tellemêt agie d'esprit, qu'on ne la pouvoit en nulle maniere detenir, ou referrer en closture, ny avec chaines, ou liens aucuns : lors que l'esprit agissoit en elle, tout estoit rompu ou ouvert : & à mesure, qu'avec plus grande force, on l'avoit voulu detenir, elle prenoit l'effort avec plus de promptitude : & on la voioit transporté en l'air, comme un traict d'arcbalestre : c'estoit comme un oiseau porté parmy l'air. Telle est la liberté de l'esprit de nostre Seigneur: rien ne le peut empecher, ny retarder. On dit aussi publiquement, plusieurs avoir veu cét autre prodige ; qui est, que cette Vierge souvent se transportoit sur les campagnes, & avec ses cris amassoit toutes sortes d'oiseaux: mesme les plus sauvages: & puis, comme une poüille parmy ses poussins, les caressoit, baisoit, & flattoit. Or en ces prodiges, nostre Seigneur fait voir la puissance & l'autorité, que l'homme en l'estat d'innocence eut eu, sur toutes les creatures: de laquelle Adam décheut par sa desobeissance.

De la liberté, sentences de Senec.

Ep. 105. LE Philosophe moral dit, que *la liberté ne se peut gratuitemẽt donner: & si vous l'estimez estre chose grande, vous ne devez guere estimer le reste.* Ep. 114. *Nous n'avons l'asseurance d'attenter diverses choses; non pour estre difficiles: mais elles sont telles, pource que nous n'ossons les traitter. La liberté n'est autre chose, que le courage; qui se possede egalement soy-mesme. O que les hommes sont en erreures grandes! lors que pour commander, ils s'exposent à franchir les mers: c'est qu'ils ne sçavent qu'il y at un royaume, qui egale en grandeur le ciel. C'est un grand empire que commander à soy-mesme. C'est une portion de la liberté que d'user alaigrement de ce qu'on possede: & recevoir benefice ou present, c'est la perdre. N'est que la* Es Prov. *necessité vous contraint ne mandiez jamais. Le sage est content, non d'estre sans amis: mais de le pouvoir estre. Chose estrange, que nous pensons que les choses seulement soient* Epist. 9. *acheté, parce que nous en avons don-* Epist. 42. *né de l'argent: & nous appellons dons gratuits, ceux pour lesquels nous nous devons livrer: & ainsi nous n'estimõs rien plus vile, que nous-mesme. Souvent le plus grand pris, est celuy, pour lequel on ne donne rien. Si nous ne possedions rien, nous nous posséderions nous-mesme. Qui joüit de soy-mesme, n'a rien perdu: & ainsi nous joüissons tous de l'honneur de Noblesse. La* Epist. 44. *Philosophie ne choisit les riches, ny ne rejette les pauvres. L'esprit bon ny ne se preste, ny ne s'achete: & j'estime* Epist. 27. *que s'il estoit à vendre, qu'il ne treuveroit d'acheteur. Mais, le mauvais est journellement cherement acheté. L'ame fait l'homme noble: & il est licite* Epist. 44. *en toute condition de se pousser aux* Epist. 27. *choses grandes. L'esprit n'at aucune deformité corporelle qui le puis soüiller: mais par sa beauté, le corps reçoit grand ornement.* L'ame eſt tellement libre, qu'elle ne redoute rien de cõtraire à la liberté, dont elle joüit.

Abeilles myſtiques, ames fidelles ſouſmettez vous donc, pour en vraie liberté ſervir à Ieſus-Chriſt: autrement, vous devez craindre de malheureuſemẽt encourir la ſervitude du peché, & le tres-cruel eſclavage du diable.



De



De l'election des Superieurs.

CHAPITRE XXXIV.

Comme elles ordonnent un Roy, ainsi elles creent des peuples.

COMMENTAIRE.

PErsonne, selõ saint Paul, ne doit se prevaloir d'honneur; mais il faut que tel soit appellé de Dieu, comme Aaron. Et celuy est estimé estre appellé de Dieu, lequel, selon sa divine volonté, est canoniquement esleu de ceux, ausquels il compete, comme estant digne de cette charge, soit Royale, soit de judicature, ou de prelature. Malheur à ceux, qui nomment ou eslisent les indignes, ou incapables de restablir ou promouvoir le bien de la Religion & du salut des ames. Qu'ils s'asseurent qu'en ce monde ou en l'autre, il leur en prendra de mesme, qu'à ceux du livre des Iuges; *Le feu du baillier espineux embrasera les bois des forets.* O que trop souvent, & mesme de nostre temps, se void verifié ou accomplie ce probleme. C'est lors que les miserables électeurs nomment, és elections, des petits esprits, ignorants, & temeraires : en consideration de leur extraction, ou d'autre cause plus indigne. Mais voiez ce qui leur en provient ordinairement; d'autant que tels esprits se treuvent à l'abry de leur dignité, & dans l'abondãce, ils ne se soucient guere de vertus, ny de justice ou de raison : ils mesprisent facilemẽt & contemnent tout ce, qu'ils doivent reverer, jettans feux & flammes indifferement contre ceux, qui voudroient contredire à ce que porte leur propre volõté ou leur caprice. Et s'ils ont consommez ce qu'ils ont à disposer; ils advisent & attentent apres, de dépoüiller les autres : & souvent ruinent leurs maisons & leurs Eglises, pour parvenir à leur convoitise, ou en contentant leur concupiscence : & fort souvent imitent malheureusement le Roy Ioas; qui à sept ans par la cõduite de Ioiadas aiant esté eslevé sur le trosne de David : depuis, s'in-

Chap. 9.

dignant cõtre le fils de ce grand Preſtre, le fit maſſacrer commettant un tres-grand ſacrilege entre le temple & l'autel, ſelon le rapport de l'Evangile.

Notez encore au texte, que comme les Abeilles choiſiſſent leur Roy, qu'auſſi elles creent leurs peuples, ou pour dire en un mot, les conçoivent. Or trois choſes ſe treuvent concourir à la conception ; la ſanté ſuffiſante, la qualite de la vertu, & la diſpoſitiõ proportionné de ſa reception. L'une donc de ces conditions requiſes, pour creer des perſõnes de miſe, ſont les Superieurs prudẽts, vertueux, & fervents en pieté & equité : la ſeconde eſt la parole de Dieu : & la troisjéme l'integrité en la foy & en la devotion envers l'exaltatiõ & propagation de noſtre Mere la ſainte Egliſe, au ſein de laquelle les peuples fideles ſont conceuz & formez en Ieſus noſtre Seigneur: ſuppoſé la capacité requiſe d'autre part. Quant aux heretiques & à leur conventicules; ils ne peuvẽt nullement concevoir en noſtre Seigneur, ny engẽdrer ; Leur matrice eſt rompuë & deſchirée: & ne peuvent enfanter que la mort & l'enfer. Le Prophete Eſaïe lamente leur malheur. *Les enfans*, dit il, *ſont parvenuz juſqu'à l'enfantement, & il n'y avoit pas de vertu, en celuy qui enfantoit.*

Des conditions requiſes és Predicateurs pour fructifier.

POur dire de la ſanté pour concevoir en noſtre Seigneur proprement ; trois ſortes de perſonnes, dit Ariſtote, ſont impuiſſantes de concevoir : Les premieres ſont, les malades; Aſſeurement que les vitieux languiſſants ſpirituellement, ſont impuiſſants de porter les autres au ſervice de Dieu, & s'ils veulent commencer ce bien, ils ſont incapables de l'achever. Ils ne feront jamais grãds fruicts au ſalut des Ames; puis que noſtre Seigneur par le Pſalmiſte, leur fait cette ſevere reprimende: *Dieu a dit au pecheur*, dit ce Prophete : *Pourquoy diſcours tu de mes juſtices, & pourquoy prens tu mon teſtament par ta bouche ?* Que penſe faire un Predicateur argué de Dieu ſi ſeveremẽt? Sa Majeſté en rapporte la cauſe; *tu hays la diſcipline :* à ſçavoir, que tu preſche aux autres : *& tu a rejetté mes paroles derriere toy.* Celuy là donc qui de ſa langue ſeme la parole de Dieu, eſt indigne d'en faire fruict, lors que par ſes œuvres contraires il la diſſipe : il la rend inutile & infructueuſe.

Secondement, les enfans ſont impuiſſans d'engendrer ; & ce à cauſe de leur accroiſſement : en ſigne de quoy, noſtre Sauveur à 12. ans

ans n'est pas treuvé enseigner les Docteurs au Temple : mais les escouter & interroger. Et icy rencontre, ce que dit S. Luc és Actes des Apostres, que nostre Seigneur commença premierement à faire: & puis à enseigner. La jeunesse donc doit avec le Prophete Ezechiel premieremét manger, incorporer, & digerer toutes les saintes escritures ; & prendre accroissement par la nourriture de ce volume : afin qu'en temps oportun, il soit fait dans leur bouche doux, comme le miel.

Puis, ny le vieillard, n'est de grand faict en predication, à faute de chaleur naturelle requise, pour animer son sermon, & le porter au cœur des auditeurs. Ce qui se void en figure au troisjesme livre des Roys ; David est si vieil & si froid, que les couvertures de peaux estoiét sans effects, pour l'eschauffer. Or c'est à cause que la vertu naturelle és vieillards decline de sa vigueur : car pendãt que l'organe corporelle, comme une fornaise ou instrument, se destruit, il faut que la qualité des sens & de la ferveur se diminüe. D'avantage, que s'il est vray, selon le grand Grammarien, que les plus jeunes esprits sont plus clair-voians, donc par consequent on doit dire, que les plus anciens sont és actions de leurs sens, d'autant plus tardifs. Le Roy Asa se treuva en sa vieillesse affligé de maladie és pieds: pour signifier, que les vieillards sont ordinairement foibles en leurs affections', pour solliciter & procurer le salut des Ames. Car la ferveur de charité fait, que la parole d'exhortatiõ bien digeré, est plus utilement proferé, pour reüssir és ames des auditeurs : ce qu'on ne void és anciens de soixante ou de septante ans : à cause que leurs sens ont moins de vigueur & d'efficace : autrement, c'est un miracle qui parut en nostre glorieux Pere S. Augustin, qui selon Possidius, jusqu'en sa vieillesse decripite, & jusqu'à sa maladie mortelle, prescha en l'Eglise, sans entremise, alaigrement, avec valeur d'esprit, sain, & de bon conseil, aiant les membres de son corps en santé entiere, avec perfection de la veüe & de l'oüie: ce qu'on doit plustot attribuer à une grace de Dieu extraordinaire, qu'à la nature : puis que non plus les siecles passez, que le present, ne nous montrent rien de semblable. *Chap. 31.*

S. Vincent Ferrier reçeut aussi au commencement du siecle 1400. *cette grace prodigieuse ; car septuagenaire & rompu d'extremes labeurs & d'austeritez, il travailloit pour le salut des ames, & preschoit avec autant de force d'esprit & de ferveur, qu'il fit jamais en sa jeunesse : Hors le siege n'aiant des forces seulement que pour se porter.*

En fin, pour engendrer des he-

heritiers du ciel, il est besoin, que ce qu'on leur veut persuader & prescher, soit composé & proportionné justement à leur capacité : puisque la parole de Dieu est semence. Il est requis qu'elle soit paisiblement reçeu: car autremẽt, la porter avec zele amere & moins discret, qui troubleroit ou scandaliseroit l'auditoire, ce seroit semer sur les vaguës, ou les flots de la mer. Le Psalmiste semble en donner advis, disant, *qu'ils seront bien patients pour annoncer.* C'est comme s'il disoit, estre necessaire aux Predicateurs de grãde moderation en leurs sermons; elle est necessaire: & doivent aussi se garder de tout autre excez en la diction ou en l'action : il faut se maintenir sans tiedeur ou froideur en la prononciation : qui doit proceder en vertu de l'onction, du saint Esprit, ou de la grace divine. D'autre part, la parole de Dieu, n'a besoin de l'humide excessive des sciẽces humaines ou seculieres: lesquelles, selon le Prophete, meslangées avec le vin de la parole de Dieu, rendent les auditeurs moins attentifs pour le principal, & pour leur salut, & moins soigneux pour les fruits de penitence, ou pour les bonnes œuvres.

Psal. 91.

Pour le progres donc de la generation surnaturelle, qui se fait au giron de l'Eglise par la parole de Dieu; il est besoin que les Superieurs emploient ou exposent des personnes idoines & capables; & ce non pour delecter ou flater les oreilles : mais pour descrier le vice, exhorter à la vertu, & mettre en evidence les mysteres de nostre S. Foy.





De la vraie Iustice & de la fausse.

CHAPITRE XXXV.

Elles tiennent examen prerogatif de jugement; car elles remarquent les incorrigibles & les chatient, puis, & les punient de mort.

COMMENTAIRE.



IOsaphat avoit icy tres-bien estudié, & en fit paroitre le fruit, lors qu'il dit aux Iuges de la Iudée; *Voiez ce que vo⁹ faites, vous ne tenez pas la place d'un homme, faisant le jugement qu'il doit: mais de N. Seigneur, & tout ce que vo⁹ aurez jugé redondra contre vous.* O, que la sentence contre ceux, qui pervertient les jugemens, ou qui permettent les injustices, est horrible, à sçavoir, *de ceux qui ju-*
Isai. 5. *stifiêt l'impie à cause de ses presens: la*
Chap. 1. *cause de la vefve n'estant de mise chez eux. Malheur donc sur les impies; à leur grand malheur: car voicy leur* Chap. 3.
punition venir. Le Seigneur Dieu est Psal. 10.
juste, & a tousjours aimé les justices: & son regard est sur l'equité. Et aussi par consequent haït-il les injustices, & il reprouve la fauseté. Lors donc, que vous ne pourrez obtenir justice; adressez vous avec cõfiance & patience, au Seigneur de la justice: qui ne laisse injustice aucune, ou meschanteté impunie: *& au temps qu'il aura determiné il jugera.* Or à ce propos, voiez ce qui advint presque de nostre tẽps.

HISTOIRES.

Citations ou ajournemens à comparoistre devant le Tribunal de la Divine Iustice.

AV Monastere de S. Iacques lez Liege, le nepveu d'un grand Prevost, au desçeu de son Oncle, vestu Religieux; cét Oncle veut que l'Abbé le luy rende: de sorte, par des sergeants faisant violence, qu'il l'enleve, & le reveste d'habits seculiers. Sur ce

faict, l'Abbé demande justice des puissances Ecclesiastiques & seculieres; & ny l'Evesque mesme (qui tache de l'appaiser de belles paroles : & puis de severes) ne fait cas de sa cause. Ce que ce Prelat voiant, se met en genoux devant l'assemblée, s'adresse au Prevost & à Dieu, & dit avec paroles moderées; *Monsieur le Prevost, puis que je n'obtiens juge en terre en la cause que j'ay contre vous: j'appelle à nostre souverain Seigneur Dieu : pour comparoitre ensemble dans quarante jours, & recevoir sentence.* Dequoy, n'aiant alors remporté que des moqueries, & des mespris; au quarantiéme jour depuis, environ l'heure de None, cét Abbé mourut & les cloches sonnantes solemnellement; le Prevost assis dans un bain, voulut sçavoir qui estoit le trespassé, & puis considerant le quarantiéme jour de sa citation: dit à ses valets, qu'ils advisassent pour luy, qu'il avoit à comparoitre devant le Tribunal de Iesus-Christ. Et aussi-tost, comme on le trãsportoit du bain: pendant qu'il faisoit de grandes clameurs, avec des ameres lamentations il rẽdit son ame : & comparoissent devant le Tribunal de la divine Iustice, pour rendre cõte, sans doute, selon qu'il en estoit cité : où ne servent de rien les plaidoiés des Advocats, & où ny les prieres ny les presens ne pourront jamais delivrer les malheureux.

NOus sçavons avec certaine asseurãce, que de mesme, un Comte de Hainau, cité à comparoitre devant Dieu, par l'Abbé de S. Iean en Valencienne; d'autant que le Comte vouloit priver les Chanoines reguliers de cette Eglise, & y establir des Chanoines seculiers; Or le jour determiné pour comparoitre venant, l'Abbé avec prieres & bonnes œuvres se prepara : mais d'autre part le Comte se sentant dans des atteintes de l'apprehension des divins Iugements, ceda à la cause: & les Religieux joüirent depuis paisiblement de leur Eglise.

Advis sur le pervers jugement.

LE jugemẽt inique & pervers offense Dieu & le prochain en telle maniere; qu'encore qu'on en fasse penitence apres l'avoir perpetré, nonobstant par le juste jugement de Dieu, il en faut encore souvent subir pour son expiation des afflictions corporelles : d'avantage, il est necessaire, pour le prochain, de luy restituer

tout le domage & interest qu'il a souffert par cét inique jugement. Puis, c'est un mesme crime, prendre une chose de la main, ou par la puissance ou auctorité de la justice, ou en jugement. Et celuy qui s'est envelopé de ce peché, s'il persevere jusqu'à sa mort impenitent, il aura pour l'une & l'autre injure à Dieu & aux hommes, à endurer, apres les miseres de ce monde, la damnation eternelle. Qui sera le juge, qui aiant perverty le jugement en sa vie, aura l'asseurance de paroitre au jour terrible du Iugement general?

Les Superieurs donc, obligez par leurs charges de juger des œuvres de leurs inferieurs, & de corriger leurs excez, se doivent bien garder de pervertir le jugement; & à cette fin ils doivent estre diligens pour reconnoitre tout ce qui est de raison & de verité. Ils imiteront les Abeilles, qui remarquent les incorrigibles, les chatient, & les punient de mort. Autrement, qu'ils considerent le grand Prestre Helie; qui n'aiant corrigé si severement ses enfans transgressants les Loys de l'ancien sacrifice & ses coustumes: en deviennent meschants & scelerats, par leurs crimes & deportements scandalisants Israël: & dans un jour, on les void perdre leur vie, & l'Arche d'Aliance sous les armes de leurs ennemis.

HISTOIRE.

Vn Pere tuë son fils, pour observer en rigueur les loys.

VN certain Comte en Alemagne, pour n'encourir avec son fils les malheurs des Superieurs, qui pervertient la verité & le jugement, & ne corrigent les personnes de leur charge; selon qu'il nous at esté raporté de tres-bonne part, fit un merveilleux jugement contre la personne de son propre fils. Il avoit couché malade deux ou trois ans; & un jour le bruit vint jusqu'à ses oreilles, qu'une vierge avoit esté violée par force, & que son fils estoit le criminel: & par menaces aiant appris la verité des plus nobles qui assistoient à sa personne, en dissimule l'affliction de son ame; demande un grand couteau bié afilé: & six heures apres, avec larmes, fait approcher son fils. Il luy remontre qu'il estoit encore Seigneur & Iuge de son peuple: & l'argue; de son vivant d'avoir fait une actió à sa cófusió, & de si grande infamie. Puis dit; qu'il ne vouloit laisser son peuple à un tel Seigneur que luy, & qu'il ne seroit son heritier: Et disant cecy; frapant porte le couteau dans le cœur de son fils. Quatre jours, ou environ depuis, il se void

à la mort, fait venir un Abbé confident, il se confesse, sans dire du faict contre son fils, & demande le viatique. Mais l'Abbé refusant l'un & l'autre, l'absolution & la Communion, demande, pourquoy il ne se confessoit d'un tel crime. Et le Comte, avec admirable constance, dit; qu'encore qu'il le reconnoissoit né de luy, qu'il ne le pouvoit souffrir heritier de ses domaines: à cause de son forfait, & qu'il s'estoit luy mesme rendu coupable de mort, & incapable de toute succession. *De sorte*, dit il, *que je ne l'ay tué cõme un Pere son fils: mais comme Iuge, j'ay puny le violateur des loys de la patrie. Or vous*, dit il, *Vicaire de nostre Seigneur & de nostre souverain Iuge, voiez que vous me jugez contre la loy divine du Deuteronome; qui ordonne que la main premiere pour punir un fils rebelle soit celle du Pere.* Chap. 21. *I'appelle donc au tribunal de Iesus-Christ; auquel je veux estre presenté sans vostre absolution de ce faict: & certain de la justice de ce cas, je veux attendre le jugement: je requiers seulement une chose, que me descouvriez le sacré Ciboire, afin que j'ay le bonheur d'adorer l'autheur de mon salut.* Ce que l'Abbé aiant accordé, on vid sensiblement l'hostie consacré, estre transporté dans la bouche du Comte: ce qui le montra estre Iuge de prerogative examé, & tres-juste vangeur des crimes & forfaits.



La simplicité & innocence est de vertu.

Chapitre XXXVI.

Elles sont de merveilleuse innocence.

Commentaire.



Les Abeilles si innocentes, enseignét tres-bien les fideles à imiter leur chef & Capitaine: qui, selõ que Isai. 53. le Prophete predit, ne fit jamais peché. C'est chose rare, mesme és enfans qui portét l'innocence & en leur nom & sur leur face, d'y voir en perfectiõ l'innocẽce: puis que souvent la malice suppleante au defaut de l'âge, ils s'espuisent de force, par la luxure, avant le temps: & ainsi se treuvent dans l'adolescence sans vigueur & sans ver-

vertu. Ce ſont les plus vicieux, qui ordinairemẽt obtiennẽt tout ce qui eſt plus glorieux. Caim eſt comme reſuſcité és fratricides, & par conſequent l'innocent Abel en endure derechef les fureurs. On eſtime ſi peu la chaſteté; & voilà pourquoy ceux qui s'eſtudient à ſe cõſerver en pureté ſont ſi rares. Et ſi ſeulemẽt les Princes ſeculiers la negligeoient, c'eſt ce qu'on pourroit tollerer avec gemiſſements : Mais helas ! le malheur eſt ſi grand, qu'avec deteſtation on devroit cracher contre les Adminiſtrateurs des biens de l'Egliſe: à cauſe qu'ils deſdaignẽt de mettre en charge les innocens & approuvez en vertu, & ne font ſcrupule de promouvoir l'impieté, ou le meſchant cauteleux & ruſé, pour gouverner les plus dignes des benefices & d'honneur. Tant s'en faut que Dieu eſtime ſi peu l'innocence; puis que dez le commencement du monde, Enoc joüiſſant de ce bonheur, eſt enlevé de la converſation des mortels: Noë eſt preſervé en la juſtice à cauſe de ſon innocence : & de meſme Abraham en reçoit ſes benedictions. Iacob dans ſon innocence eſt aimé de Dieu, & Eſau hay dans ſon impieté : Ioſeph innocent, eſt, dit Sauveur du mõde, & eſt crée le plus grand d'Egipte. Noſtre Sauveur eſleut ſa Mere dans l'innocence & en ſa pureté virginale, & corona cette innocence és petits qui en ſa perſecution d'Herode eſpancherent leur ſang : il en preſcha les grandeurs en S. Iean Baptiſte : & la cherit en ſon Evangeliſte : il l'embraſſa és petits enfans, leurs donnant accez à ſa perſonne, & la recommanda, diſant, qu'à tels appartenoit le Royaume des cieux. Quoy plus ! le temps me manquera plutoſt que les exemples ; d'autant que tous ceux qui ont aggrée à noſtre Seigneur, en ont eu le bõheur, par leur innocence: ou, depuis leur cheute par leur perſeverance en pureté & perfection de vertu parmy leurs œuvres de penitence : ils ont joüy de ſa grace.

HISTOIRE.

L'innocence fait un grand miracle.

VN Religieux de l'Ordre S. François m'at raconté, qu'un jeune Religieux Bourguignon dés ſon enfance nourry en l'Ordre Sainct Benoiſt à Clugny dans l'innocence, & en pureté grande; En âge, en chemin, chez un ferronier, admirant le fer ardant, le prit en ſes mains, ſans en rien s'offenſer, au grand eſtonnement de ſon Abbé, & d'autres preſents, admirans les merites de

la pureté & de l'innocence : & le luy firent reprẽdre diverses fois. Mais depuis, le jeune Moine entre plus avant dans la maison, pendant qu'on pensoit les chevaux; rencontre la femme avec son petit fils, qu'il caresse & baise : n'en ayant veu de semblable:& la femme tres-meschante en passion pour luy, demande s'il en vouloit un:& la detestable fait choire malheureusemẽt ce Moine de son integrité & de son innocẽce. Apres, passant dans la boutique, prent derechef le fer chaut ; mais s'en brusle les mains, & le quitta à l'instãt, avec clameurs : qui montrerent à l'Abbé, le changement deplorable advenu en son Moine, qui aussi, enquis, confessa simplement toute la verité: & en fit avec horreur digne penitence.

L'innocence & pureté est puissante contre les diables.

L'Innocente pureté est aussi de grande puissance & auctorité contre les diables; ce que les actes de Saincte Iustine Vierge & de S. Cyprian font voir: en ce que le Maistre de S. Cyprian magicien le contraignit, pendãt qu'il estoit enfant, de garder sa pureté virginale l'espace de dixhuict ans : afin qu'ainsi, il auroit plus grand, & plus puissant empire sur le diable.

HISTOIRE.

Vn enfant chasse le Diable d'une possedée.

NOus avons asseurance tres-certaine par tesmoins oculaires qu'à Maline en Brabant, une jeune fille, un jour de Dimanche, apres s'estre lassée de danser avec des jeunes hommes & ses compagnes en cette vanité; chez elle, s'endormit, & le diable prit possession de son corps : de sorte que s'esveillant elle s'escrie, & est tellement agité, qu'on la lie à toute force, & on la porte le matin en la Chapelle de Hanswyck, où la tres-misericordieuse Mere de Dieu faisoit grãd nombre de miracles. Depuis, les enfans de l'Escole, vinrent à ce spectacle : desquels l'un âgé d'environ douze ans, plus hardie & plus d'esprit que les autres, adjura le diable, & commença à le contraindre de quitter cette fille. Et cét esprit immonde se montrant en son ventre; l'enfant avec son poulce contre la tumeur reïteroit le signe de la Croix; Or le diable ne pouvant souffrir sa vertu, & celle de l'innocẽce, montoit: & l'enfant le poursui-

ſuivant le força de mōter juſqu'à la bouche, & juſqu'à paroitre viſiblemēt au peuple en forme d'un ver couvert de poils heriſſez dans la gorge, qui ſe voioit par la bouche beante de cette fille: d'où avec de merveilleux efforts, il tachoit de retourner. Mais le peuple criāt, & l'enfant faiſant tousjours le ſigne de la Croix cōtre ſon retour; il le força avec tres-grande violence, de quitter la fille. Puis, l'enfant le prit de la main droite en ſa forme de ver poillu : & le jetta dans une petite foſſe d'eau de pluie : où en preſence d'un grand peuple il diſparut, donnant ſujet d'action de grace, & de joye. La main de l'enfant fut toute noire, par l'attouchement de ce ver. Mais l'ayant lavé dans l'eau benite, elle fut reſtitué à ſa blancheur ordinaire.

C'eſt donc un tres-grād bien, & une grande ſainteté, que la pureté & l'innocence : mais il faut tout enſemble eſtre, ſimple, & prudent.



La vraye innocence ne veut nuire à perſonne, ains eſtre utile à tous.

CHAPITRE XXXVII.

Elles ne nuiſſent à aucuns fruicts : ny meſme aux morts.

COMMENTAIRE.



S. Iean 15. NOſtre Sauveur no' aſſeure, que ſon Pere viſitant ſa vigne myſtique l'Egliſe, en purgera tous les rameaux portans fruicts, afin qu'ils en facent de plus grād: tellemēt que les Abeilles enſeignent, en bienfaiſant ſans nuire à perſonne, à imiter le Pere eternel. Et quand eſt de ne nuire aux morts : c'eſt ce qu'on lit du ſouverain Roy des Abeilles myſtiques Ieſus-Chriſt en l'Evangile, qu'il ne briſera le roſeau caſſé, & qu'il n'eſteindra le bois fumāt. Mat. 12. Et nous imitons auſſi ces Abeilles, qui ne nuient, lors que nous n'offenſons ceux, qui par bonnes œuvres s'efforcent de fructifier: ne leur cauſant empechemēt, mais pluſtoſt les aydant : & nous excitans nous-meſme, par leur exemple, à nous emploier pour faire

re le bien. Et ce conformement, selon le conseil de Salomon, nous advisant, de ne pas deffendre à aucun de bienfaire: *& si tu peus*, dit-il, & *toy-mesme, faits du bien.*

Vn homme nuit à son prochain en diverses manieres; & principalement en mettant le corps à la mort, seduissant l'ame, & rendant la vie infame. On tuë, ou par le glave materiel, ou par autre semblable moien; comme Caïm tua Abel: ou par malitieuse trahison; comme Iudas Iesus-Christ: ou en ne donnant la nourriture necessaire: comme il se fait en temps de famine. Ceux qui pechent en la premiere maniere sont condamnez au Decalogue, avec ceux qui diffament, par les preceptes de ne tuer & de ne dire faux tesmoignages. Et aux troisjémes; sainct Ambroise dit; *Refectionnez celuy qui est mourant de faim, autrement vous le tuez.* De mesme aussi, l'ame est diversement seduite; premierement par le peché: puis par les mauvais exemples & conseils. Ceux qui induient au peché seduient les ames; de mesme que faisoiēt Ophni & Phinées envers les femmes, qui veilloient à la porte du Tabernacle: Salomon aveugle par l'amour des femmes, offrit des sacrifices aux Idoles: & à son exemple, plusieurs d'Israël commirent cette abomination. Au temps des Machabeens; plusieurs conseillans aux fideles du peuple de Dieu de quitter son service & l'observance de ses loix, en seduirent plusieurs par leur conseil pernitieux. Le Decalogue comdamne les premiers: & le livre d'Hester disant, que celuy qui a donné exemple de mespris & de desobeïssance perie par le fer & le feu, comdamne les seconds: Et Iob asseurant que les mauvais conseillers seront amenez à mauvaise fin: montre la punition des troisjémes. La vie du prochain encoure aussi diversement infamie. Et c'est; ou en diminuant le bien qui est en luy: ou augmentant le mal: ou luy imposant le mal dont il est innocent. Le premier fait un grand mal, le second fait pire, & le troisjéme fait tres-grand mal. Et ce peché de detraction est represénté par la beste de Daniël, qui avoit trois route de dents: laquelle destruisoit tant de peuples. En voicy la cause. D'autant que plusieurs infectez de ce peché le mesconnoissent; voilà pourquoy chacun ne prend garde de s'en infecter: nonobstāt que ce soit faire plus grand tort au prochain le dépoüiller de son honneur, que luy derrober ses habits: ce que plusieurs se gardent de commetre: mais de medire ou detracter; c'est par tout, que tant de malheureuses langues en font retentir l'air, & traversent amerement ceux qui craignent Dieu, & redoutent leur compagnie.

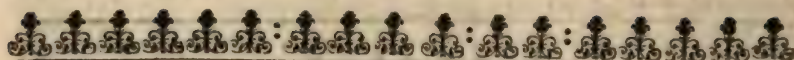
HI-

HISTOIRE.

Punition horrible d'un medisant.

I'Ay veu comme Dieu punit horriblement les calomniateurs & detracteurs. I'ay connu un certain tout à fait indigne de son Ordre, & de sa dignité ; tellement accoustumé à pecher de la langue, que s'il n'avoit des infamies à cracher contre ses compagnons, ou autres de sa connoissance, il en composoit des tres-meschantes de soy-mesme. Or voicy comme la Divine Iustice fit paroitre l'horreur, que nous devons avoir de ce peché; Ce malheureux devant expirer sa meschante vie, devint furieux : mais avec telle rage contre soy-mesme, que de ses dents il mordit sa langue maligne tellement, qu'on la voioit par pieces : montrant les effects du venin serpentin, qu'il avoit porté sous ses levres : & que sa gorge avoit esté comme un sepulchre ouvert : il en exaloit aussi une insurportable puanteur : de sorte, que par les mesmes membres, par lesquels il avoit offensé, il se trouvoit gehenné.





Nous devons nous exciter à la reformation de nos deportemens, aussi bien par les exemples des meschans que par ceux des bons.

CHAPITRE XXXVIII.

Elles font leur miel, non seulement des plantes de suavité d'odeur, mais aussi de celles qui sont puantes. Toutesfois elles prennét merveilleux plaisirs és bonnes odeurs, & naturellement fuient les mauvaises: & aussi demeurent en icelles, pour la perfection du miel, durant quelque temps, utilement.

COMMENTAIRE.



1. Thess. 5 SAint Paul nous exhorte à nous conformer à ces Abeilles, disant, qu'il faut tenir ce qui est bon, de perfection, & esprouver tout: à sçavoir, pour discerner la verité, de celle qui n'at que l'apparence: & le vray bien de celuy qui n'en at que la ressemblance. Or ces choses se descouvrent par l'odeur de la reputation ou de la renómée. Les bónes œuvres exalent tousjours suavité d'odeurs, comme les mauvaises la puanteur. Ce, qui fait
2. Cor. 21 dire à sainct Paul, estre avec les autres Apostres & fideles *la bonne odeur de Iesus-Christ*, envers Dieu: & envers aucuns hommes, *odeur de vie, donnant la vie:* & envers les autres, *odeur de mort, causant la mort.* De maniere que le pretieux onguent espandu sur le chef de nostre Sauveur avant sa Passion, remplit toute la maison de son odeur, l'allebattre estát rompu: ainsi, depuis S. Matt.
que les saints Apostres parmy l'u- 14.
nivers eurent leurs corps deschiré parmy les tourments s'offrants en holocaustes à Dieu, tout le móde enfut ravy, & dans la suavité d'odeur de leur bonne renómée: aucuns y ressentans heureusement la vie de leurs ames, & reçevans la foy: ou se trásportás és œuvres de per-

perfection ou de penitence, dans la joye qu'ils avoiét de leur bonheur : & les autres en encourants malheureusement la mort, dans la manie de leur envie.

Or donc Abeille mystique, ame fidelle, prennez vos esbats & vos plaisirs és odeurs suaves qu'exalent les bonnes ames, & en la renommée de leurs vertus: que vos discours & vostre conversation facent exaler par tout cette suavité, faisant gouter au prochain, qui est de cœur purifié, ces plaisirs celestes: & par l'edificatiõ de vostre bon exemple vous les transporterez és joyes & felicitez des colineseternelles. Ce vous sera en la bouche, comme laict & miel, que vostre langue distillera, & que vos levres espancheront avec des douceurs celestes, és cœurs, & és ames fidelles. Mais aussi, gardez vous bien, de porter des memoires enfiellées des vices, qui provoquent tousjours par leur puante odeur à retourner aux vomissements.

En ce que les Abeilles, pour le bien du miel, s'arrestent parmy les herbes de mauvaise odeur, encore qu'elles en aient horreur, en endurant quelque temps la peine utilemét: elles nous mõtrent que l'ame fidelle ne prent pas seulement sujet de meriter parmy les sainctes Actions, & les bõs exemples: mais aussi en voiant les crimes & abominations, & les turpitudes & puanteurs qui leur causent plus grand horreur : & aussi exposent les grandeurs & excellences des bonnes œuvres & des vertus, qui leur sont opposez & contraires.

HISTOIRE.

Vn Seigneur de grande sainteté zelé pour edifier des Monasteres.

NOus avons veu fort particulierement, & conversé le Seigneur Philippe de Monmiral, comme ayant avec luy une speciale & mutuelle amitié, & nous avons tousjours admiré sa tresrare & excellente perfection de pieté & religion Chrestienne. Nous avons souvent reconnu en luy, sõ employ au service de Dieu estre digne de memoire; car tout son temps estoit ou en oraison & devotion continuelle, ou à traitter des affaires de sainteté, ou en conference pour la pratique de la vertu. Il avoit parcouru pour consulter avec diverses sortes de personnes de la vertu, & du service plus aggreable à nostre Seigneur, & en avoit treuvé parmy la Grece, la Lõbardie, Bourgongne, Provence, la France,

la

la Flandre, & le Brabant grand nôbre : & rapportoit en ses pieux discours leurs meurs, leurs vertus, & leurs paroles avec merveilleuse ferveur, montrant son grand desir à les imiter: & excitant tres-efficacement ceux qui luy parloient & le conversoient à pareille devotion à la sienne: ou à meilleure vie. Et aussi tres-gratieusement semonçoit la compagnie, par l'adresse de son discours, à produire ce qu'ils sçavoient des exemples, ou des sentences des personnes vertueuses de leur connoissance: & alors il en estoit en joye & liesse si grande, qu'elle ne se peut dire: & s'en enflamboit en si ardant desirs, & avec tant de contentement, qu'on eut creu, à le voir, qu'il ne vivoit que de ces saincts entretiens.

Mais s'il oioit, par occasion, quelque chose d'autre: de mesme, que si on luy eut frappé la teste, avec la face triste, demontrant la grande anxieté de son esprit, regardoit autre part.

Il ne rendit aussi en vain si fervent service à nostre Seigneur; il reçeut les fruicts de son oüy, & de ses levres: mesme en cette vie presente. Il ne possedoit en patrimoine presque pour les necessitez de vivre, & cependant, a esté fondateur de huict Monasteres de l'Ordre de Cisteaux, & a fait tant de maisons & congregations de Beguines, de filles faisantes profession de devotion & de virginité ou chasteté, qu'en divers lieux, le nombre qui servoit à Dieu en ses maisons estoit de plus de cinq milles. Or voyez les fruits qui proviennent de la bonne renommée.



La



La S. Religion est purgée de ses immondices és Chapitres par la rigueur de Iustice & le zele de la correction fraternelle exactement observée.

CHAPITRE XXXIX.

C'est une merveilleuse netteté autour d'elles. Car elles amassent toutes les ordures au milieu; nulles œuvres d'immondices, sont cachez: d'autant & qu'elles mettent dedans les excremens de celles qui travaillent, de peur qu'elles ne s'esloignent d'avantage qu'il ne convient: afin que tout en amas, dans un lieu és jours moins serains, & de loisir, ne faisant leurs ouvrages, de porter hors ces ordures.

COMMENTAIRE.



Omme le Chœur dans le corps mystique d'un Monastere observant sa profession, par le divin service dignement & entierement chanté & celebré, fait un mesme bien, que le cœur entier en santé dans le corps mortel; ainsi le Chapitre en temps & heure exactement observé, en corrections fraternelles, & filiales discretes, opere au Cōvent, comme le cerveau ou la teste au corps humain. C'est l'officine la plus utile & necessaire pour former & reformer l'estat & les exercices de la vie religieuse; & ainsi la plus celebre, & sans laquelle, la Religion est sans teste: cōme aussi de mesme, des omissions qui se font au Chœur, le cœur mystique de ce corps de Convent endure des syncopes. En cette officine spirituelle donc si celebre, les deffauts & excez sont exposez, sont accusez, corrigez, & purgez. Il est tres-utile, & mesme necessaire de journellement purger au moins un Convent de Religieux,

ce qui se fait heureusement, lors que leurs deportemens publiques sont raportez publiquement par les proclamations ordinaires du Superieur ou des Freres : c'est amasser ensemble les excremens de ceux qui travaillent avec nous mutuellement, pour leur salut. Voyez que cette constitution monastique est de droit divin en S. Paul aux Philippiens chapitre second, *Operons*, dit-il, *nostre salut ensemble.*

Qu'est-ce, ces correctiós, comparées à celles, qui asseurement se feront en presence de tout le monde, au tres-redoutable jour du Iugement? A present, la reprimende devant quelques personnes qui nous sont freres de cœur & d'affection, est bien petite, & plus misericordieuse & tollerable, que de recevoir à la veuë des citadins du Ciel, & des habitans d'enfer sentence de condamnation. Voilà aussi ce que nous remontre S. Paul, *Si*, dit-il, *nous nous jugeons nous-mesme, asseurement, que nous ne serions pas jugez.*

Mais le malheur est, que chacun craint pour soy, & ne veut arguer ou proclamer, de peur d'estre proclamé, lors qu'il aura mãqué. Il ne veut estre argué, ny qu'on luy rend le devoir de tres-utile & fructueuse charité qu'il auroit fait. O aveuglissement extreme des hommes! lors qu'ils devroient s'esjoüir, aydez à se despoüiller du vieil hôme, & à s'humilier avec tres-grand avancement en la connoissance d'eux-mesmes: ce qui cependant est presque tout ce que nous pouvons, pour nous disposer à estre digne de recevoir les graces divines. Voilà pourquoy nous devrions souhaitter les occasions d'estre argué & proclamé: & nonobstant voyez que plusieurs ne craignent rien d'avantage, preferant la souffrance d'une petite confusion, au peril des malheurs temporels & eternels. De sorte, que le dire de Iob se void verifié, à sçavoir; *que les ombres deffendent son ombre, & que son corps est comme composé d'escussons de fonte.* Ce qu'on void, que le diable fait avec tous les siens; qui ensembles, ou se couvrent, se cachans, ou se deffendent l'un l'autre: & ainsi l'Ordre monastique se chãge en dissolutions: cette beauté se metamorphosant, d'honesteté en turpitude: & la forme de toutes vertus s'esvanoüit, & la rigueur de toutes justices decline & se relache jusqu'à en venir aux crimes & forfaits. Tout cecy provient, à faute d'accusations és Chapitres journaliers, & de corrections. Cependant voyez en l'Eglise primitive S. Pierre au Chapitre, arguant Ananias & Saphira, il les punit pour s'estre obstinez dans le peché de proprieté. C'est encore au Chapitre, que S. Paul argue S. Pierre, le jugeant reprehensible en presence des Anciens de l'Eglise, pour nous mon-

trer l'importãce de journellement tenir le Chapitre: & il est necessaire, puis que si souvent, nous tombons és deffauts contre le bien de la S. Religion. Enfin, l'experience a tousjours fait voir cette observance, suivie de grandes benedictions de Dieu.

Il faut bien noter qu'encore que ces accusations ou proclamations mutuelles apportẽt souvent quelques animositez & discordes, pourtant ne faut il les obmettre: d'autant qu'on void tousjours par experience, que le S. Esprit entrevient par sa misericorde, y mettant sa grace de maniere, que chacun, revient bien-tost à soy-mesme.

Aussi le texte remarque, qu'és jours moins serains, & lors qu'on ne travaille, que cette purgation des excremens des Abeilles se fait: c'est pour adviser les Superieurs en ces fonctions monastiques, cõme en plusieurs autres d'y apporter la prudence deüe & le sel de discretion.

Et en ce que ces excremens sõt en amas au milieu des Abeilles travaillantes; est montré, que les Superieurs doivent bien prendre garde pour conserver l'honneur de leurs sujets: & à cette fin apporter toute precaution en diligence, afin que les proclamations ne se fassent que des omissions ou commissions; qui ne diminuent notablement la reputation de celuy, qui est accusé ou proclamé: à cause que des autres crimes, il faut pour les corriger, observer l'Evangile, & l'ordre des autres loix divines & humaines, qui en determinent.

HISTOIRES.

Chapitres rigoureux pour punir les excez & crimes.

NOus sçavons de ceux, qui ont connu un Doyen du Chapitre de N. Dame de Reins, de nation Anglois, tres-habile homme, & fort exacte & genereux pour corriger les deffauts des Chanoines de son Eglise: lors que le venerable Pere en Dieu Albert Frere du Duc de Brabant Evesque de Liege, fut banny & chassé par l'Empereur Hẽry pour la justice, endurant persecution, arrivant proche de Reins, les soldats de l'Empereur le surprenans par artifice, le tuërent, & le Chapitre de Reins fit les honneurs à son corps & ses obseques funebres selon ses merites; alors on a veu.

Or le venerable Rotard d'extraction roiale, esleu Evesque de Chalon, Chanoine & Archidiacre de Reins vint au Chœur, sans ha-

Not

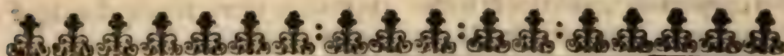
bit nuptial, accompagné de grande noblesse. Et l'office de la sepulture faite, & le corps enterré au Chœur, selon que requeroit la dignité du defunct ; le Doien voulut à l'heure mesme avoir le Chapitre assemblé, où il proclama l'esleu de Chalon : lequel ayant advoüé de n'avoir encore resigné sa Chanoinie. *Levez vous donc*, dit alors le Doien, *& donnez satisfaction à l'Eglise; preparez vous le dos à la discipline devant vos Freres: à cause que contre la Regle, sans habit nuptial* (ou surplis) *vous avez entré le Chœur des Chanoines.* Et aussitost, Mõsieur l'esleu se prosterne, quitte son habit, & reçoit une rigoureuse discipline de la main du Doien; puis se reveste, & debout, dit au Doien & au Chapitre avec grande grace : *Ie loüe & remercy Dieu & la tres-pieuse Vierge-Mere Patrone de l'Eglise de Reins, de vous laisser icy gouverner si bien: voylà pourquoy j'aymeray tousjours ce lieu, & je revereray tousjours en vostre siege la digne memoire de cette rigueur.* Et aussitot resigna sõ Archidiaconate & sa Chanoinie. On void en ce Seigneur le proverbe, disant, *la teste plus hautement eslevé avoir le col plus mol.* C'est chose tres-bien seante à la noblesse plus haute, de fleschir & s'abaisser par mãsuetude d'humilité.

Et l'exemple de vertu de Monsieur l'Esleu s'humiliant, n'est pas moins recommandable, que la constance du Doien à corriger les fautes reputées les moindres : tousjours il ne permet que celle-cy passa impunie: prevoyãt qu'elle apporteroit grand dõmage à la discipline de son Chapitre.

Ce venerable Doien avoit de sa Sœur un nepveu, en consideration de ses merites, Chanoine d'Arras ; un jour, pour punition d'un peché de luxure, suspendu un an, de sa prebende: à mesme tẽps, par occasion, son Oncle en Arras reçeut les honneurs des Chanoines, selon ses merites, apprit la faute & la punition de son nepveu, & que s'il requeroit le Chapitre de luy pardonner, qu'il le feroit tres-volontier. Il respondit, qu'il luy desiroit tous biens, comme il devoit à celuy, qui estoit fils de sa Sœur. Au Chapitre dõc, dit, avoir appris la coulpe de son nepveu, & sa peine conformement à la coustume de l'Eglise : & requit d'estre arbitre sur ce cas. A quoy chacun avec allegresse luy defera cét honneur : d'autant que son nepveu estoit de ces bons compagnons, dont jamais (selon qu'on dit par moquerie) un ne fit bien. Le Doien loüa & approuva leur coustume de punir la luxure, reconnoissant la grace qu'ils luy faisoient, de remettre la punition de son nepveu à son arbitre : & dit, qu'il adjoutoit encore un an de punition à celuy, dont ils punissoient son peché : afin qu'il fut privé de toute prebende canonique l'espace de deux ans : & que si

au

au milieu de ce terme on voioit tel changement en ses meurs & en sa conversation, qu'il meriteroit d'estre restitué; qu'il aggreoit leur bonne volonté : mais autrement qu'il le desiroit à tousjours rejetté du sein de leur Eglise, & privé à jamais de son benefice. Ces Chanoines furent fort edifié de ces paroles : & publierent la vertu de ce venerable Doien par toute la France.



Il faut chanter avec attention d'esprit & suavement le Divin Service.

CHAPITRE XL.

Les Abeilles assemblées chantent avec accord suavement.

COMMENTAIRE.

ICy se void en la nature par un prodigieux miracle, les honneurs que l'Eglise fait dés son commencement, & sera en ce monde jusqu'à venu de l'Antechriste, tousjours, au tres-adorable Sacremẽt de l'Eucharistie, faisant la Cour, & la garde à nostre Sauveur, chantãt ses loüanges jour & nuict, perpetuellemẽt, en actiõs de graces, les loüanges, benedictiõs, & toutes autres actes d'oraison : laquelle est d'excellence sur les autres, à raisõ, qu'elle est de l'Eglise universelle, & par ses ministres: & ainsi par icelle, le S. Esprit (qui anime ses actions au service du Pere & du Fils) postule pour nous asseurement, avec gemissemens inenarrables.

HISTOIRE.

Miracle prodigieux enseignant l'honneur deu au S. Sacrement.

VOyez comme les Abeilles sans doute, par instinct miraculeux, par le ministre des Anges & la toute-puissance Divine nous apprennent, selon le texte, à loüer & benir, honnorer & adorer

rer au tres-sainct Sacrement de l'Autel nostre Sauveur.

Vn S. Abbé me racôta, un jour, qu'un pauvre homme habitant du Faubourg d'une certaine ville, ayant une grâde ruche en son jardin, apportoit tous soins & sollicitude pour la maintenir. Il remarqua durât quelque temps que journellement les Abeilles chantoiét avec merveilleuse allegresse: & depuis y prennant garde plus curieusement, void, que ces tres-diligens & industrieux animaux, chantoient sept fois le jour entremettans tout leur autre travail ordinaire: comme, d'amasser ce qui leur estoit besoin pour vivre. Et apres, à minuict, vid une lumiere sur la ruche, & qu'alors cõtre leur coustume, elles châtoient melodieusement: ce qu'ayant veu avec estõnement diverses fois: accompagné de son Curé, raconte à l'Evesque les merveilles extraordinaires de sa ruche. Ce que le bon Prelat ayant veu en effet avec admiration; prent conseil de personnes pieuses & discretes, & assemble le peuple de la ville pour reconnoitre plus clairement ce qui estoit en cette ruche. Il ouvre dõc l'ouvrage & treuve au plus haut de la ruche, comme un Ciboire d'yvoire tres-industrieusement bien formé de cire tres-blanche, avec une hostie (qu'on creut asseurement estre consacrée) & que deux chœurs d'Abeilles (comme deux corps de garde d'esprits celestes) estoient en devoirs de leur ministere. Aussitost, avec larmes & clameurs d'admiration & de devotion, le tres-pretieux Corps de nostre Sauveur fut solemnellement transporté en l'Eglise: & ce prodige merveilleux divulgué parmy le monde. On erigea en cette place une Chappelle, en laquelle depuis se firent plusieurs miracles: & deux larrons arrestez en prison, entendans de ces prodiges, confesserent, avec grande terreur & horreur de leur forfait, avoir derrobé le Ciboire d'argent de l'Eglise voisine, & en avoir jetté le Corps de nostre Seigneur en fuiant sous cette ruche, pour joüir de l'argent de leur sacrilege.

Voicy donc comme les Abeilles nous apprennent à reverer & à adorer nostre Sauveur au tres-sainct Sacrement de l'Autel, à sçavoir, selon l'institutiõ de l'Eglise: que sa Majesté commança en la Cœne, puis que le l'Evãgile porte, qu'apres l'hymne (qui ne se dit en l'Evangile, selon S. Augustin, qu'en chantant: asseurant qu'autrement ce ne seroit hymne) nostre Sauveur & ses Apostres se trãsporterent au jardin des Olives. Voylà comme avec foy il nous faut celebrer le divin service, ou y assister honnorant de toutes nos forces de cœur & d'esprit, *le pain vivant qui est descendu du Ciel, pour la vie du monde.* Il advisa clairement assez les hommes de croire à la verité, disant, que le pain qu'il donneroit est sa

chair pour la vie du monde. La verité par essence(qui ne peut non plus decevoir qu'estre deçeu, attestant la realité de sa chair au tres-sainct Sacrement, nous oblige, à la croiance de ce mistere : & d'abondant pour d'avantage nous confirmer, sa bonté infinie a tousjours fait, & mesme encore de nostre temps, tant de prodiges & de miracles.

Apparition de nostre Seigneur au S. Sacrement.

LA Ville de Douay est grãde, & se void à droite du chemin de Cambray en Arras, qui sont nobles Citez. En cette ville de Douay, à Pasque, un Prestre ayãt communié le peuple, treuve, fort estonné, sur la terre, le corps de nostre Sauveur : & se mettant en genoux pour l'adorer & l'eslever, à l'instant, il void l'hostie eslevée en l'air, & reposer sur le purificatoire. Il crie, il appelle les Chanoines: ils accourẽt, & voyẽt sur le linge un corps vivant, la face d'un tres-beau enfant. Et aussitost le peuple est adverty de ce prodige : il s'assemble pour joüir du bonheur de cette vision celeste, & prodigieuse : & le miracle leur est indifferement montré, & pas un n'en est frustré, chacun void cette tres-delitieuse face.

Depuis, nous avons aussi oüy le bruit de ce prodige, & je me transportay en cette ville ; je m'adressay au Doien qui me connoissoit, & demanday de voir le miracle. Il condescent à ma supplication, le peuple si rencontre & soudain, que le Ciboire est descouvert, chacun crie ; *Voilà, que je voi, voilà que je regarde nostre Sauveur.* Mais moy tout estonné, de ne voir autre chose, que les accidens de pain tres-blanc, estois debout ; ne voyant en ma conscience chose qui m'eut rendu indigne d'avoir avec le peuple cette vision: & je ne fus plus long tẽps en cét estonnement, car voicy que je vois la face de nostre Seigneur, telle, qu'il avoit à sa mort: & estoit aussi couronné d'espines, avec deux gouttes de sang, qui luy couloient à deux costez du nez : & à l'instant en genoux avec larmes, j'adoray sa Majesté Divine. Puis; me levãt, je ne vis plus ny la couronne, ny le sang : mais la face d'un homme obligeant autant à honneur & reverence, qui se peut : elle estoit tournée du costé droit, de sorte; que l'œil droite ne paroissoit qu'ẽ partie, le nez estoit bien long, & fort droit: les sourcils en arcade, les yeux tres-simples & baissez, avec la cheveleur longue, descendante sur les espaules : la barbe sans avoir esté faite, tournante sous le menton, n'en couvrant que jusques

ques au ploie, sous sa tres-joyeuse bouche, laissant comme deux petits vallons sans poils au costez du menton, comme il se void en ceux, qui ne nourrissent leur barbe dés son origine : le front se voioit large & joyeux : les jouës maigres, le col long, avec la teste un peu baissée.

Voylà la beauté de la face de nostre Sauveur, telle que j'ay eu le bonheur de voir en la tres-adorable Eucharistie: dont je ne puis descrire la dignité : pour estre tres-grande. Plusieurs autres persõnes, durãt une heure, la voioient souvent, mais en diverses manieres; car les uns; comme dans ses souffrances de la Croix, y pendant estendu : d'autres portant la majesté & la rigueur, avec laquelle il viendra juger le monde : & plusieurs ne le voioient qu'en forme d'un petit enfant.

Les merites de la Messe.

ENtrevenir en personne, pour offrir au Pere eternel sõ bien-aymé Fils au tres-adorable sacrifice de la Messe; est de merites tels, que sa divine majesté pour les persuader aux hommes, a fait tant de miracles, & tant & de si rares prodiges.

Vn Pere de nostre Ordre, retournant avec nous de Paris, m'at rendu certain, qu'un Prestre de son Païs, appellé André, qui avec aucuns de ses paroissiens, ayant passé outre-mer; la veille de Pasque vint en Hierusalem : & la compagnie voulant partir de grãd matin le lendemain : il ne peut les retenir pour ouïr la Messe & communier: de sorte, que seul il y celebra : & apres avoir disné, se mit en chemin pour les suivre. Mais un certain à cheval luy demande; pourquoy pelerin, il cheminoit seul: & en ayant rapporté la cause le chevalier le prit en croupe: puis le pelerin, s'estant endormy depuis environ l'heure de vespres: il s'esveilla: & son conducteur luy ayant demandé s'il connoissoit le lieu où il estoit; saisi de crainte, il ne pouvoit presque respondre. *Il me semble, Monsieur*, dit il, *que voicy mon Eglise : & que voylà ma maison.* *Et son bienfaicteur luy demande de glorifier nostre Sauveur pour avoir reveré ses saincts Sacrments; jusqu'à ne craindre de voyager pelerin seul dans une terre estrangere.* Puis disparut.

Le deuot Curé raconta ces merveilles à ses paroissiens: & que le retour de sa compagnie fit voir depuis, estre de verité tres-certaine & asseurée.

Ceux qui ont cõsideré le transport du Prophete Abacuc de Iudée en Babilone, y portant son disner à Daniël en la fosse au milieu des lions, ne s'estonnent pas icy,

icy, de voir un corps pesant; porté en si peu de temps, parmy tant de regions, & sur des tres-spatieuses mers. Tousjours, voyons un autre prodige semblable, advenu en nos jours, en nostre Province de Brabant; que tous ceux qui ont cognu la personne, asseurent estre tres-veritable. C'estoit un homme de singuliere sainteté, lequel l'an 1243. lors que la Croisade pour la Terre sainte se preschoit presque par tout le monde; en desirs tres-ardant & devotiõ, pour voir les lieux sacrez par le pretieux sang de nostre Sauveur, & d'ẽ estre Pelerin: Il n'estoit retenu de ce voyage, qu'à cause, qu'il luy falloit entremetre sa perpetuelle cõtemplation de sa Majesté divine. Or voyez comme nostre Seigneur fait la volonté de ceux qui le craignent; la veille de S. Pierre aux liens, en priere, enserré dans sa chambre, un Ange avec grande lumiere luy apparut, luy dit le desir qu'il avoit en son ame de voir la Terre sainte, & estre envoyé de Dieu pour ayder à satisfaire à sa devotion. Et puis, l'Ange l'enleva; & dãs cette nuict luy fit voir toute la Terre sainte: & cette nuict sembloit au S. Homme plus lumineuse qu'aucun jour. Il remarqua, si distinctemẽt toutes les places & les singularitez de la France, de Bourgongne, de Lombardie, de la Toscane, & de la Terre sainte, avec leurs situations & dispositions, que depuis, ayant reçeu la Croisade à l'instance de certaines tres-pieuses personnes (ausquels il devoit ce respect) il fut leur conducteur, & les adressa (en vertu de sa connoissance des chemins & des lieux) tres-heureusement, chacun voyant la verité du bon-heur, qu'il avoit eu de nostre Seigneur, si merveilleux.

Ce S. Homme, depuis son retour, se voyant à raison des graces reçeuës de sa Divine Majesté en honneur; son humilité ne le peut endurer: & quitta le lieu de sa naissance & sa douce patrie, allant en païs estrangere finir sa vie: qu'il termina en toute sainteté.

Si vous demandes comme se puis faire cette merveille; je vous renvoye pour l'apprendre des Cigognes: qui quittent chaques années nostre emisphere, & retournent avec telle adresse annuellement (si autre chose ne les empeche) à leur propre nid. Si la nature est si puissante en ces animaux, quelle merveille qu'un Ange par disposition divine ayt fait ce prodige?

Des punitions horribles de communions indignes.

ENcore que l'advis tres-certain de S. Paul, de ne communier qu'apres digne approbation de ſa conſcience; c'eſt à dire, avoir la confiance & la croyance de n'eſtre en eſtat de peché mortel (par la reception du Sacrement de Penitence; ou pour ſe voir perſeverer ſans peché mortel) ſoit que trop ſuffiſſant pour nous donner extreme horreur de perpetrer le tres-horrible ſacrilege, de communier comme Iudas, en reçevant la mort ou ſon jugement à manger & à boire : toutesfois la divine Toute-puiſſãce a fait de tout tẽps des terribles punitions de ce crime, pour clairement montrer ſon abomination. En voicy des hiſtoires.

VN certain Preſtre fort lubrique, proche le lieu de ma naiſſance, preſumant impudemment, ſans conſiderer, que meſme en l'ancienne loy, les pains de propoſition ne pouvoient eſtre touchez, ſans enorme crime, que de ceux qui n'eſtoyent ſoüillez par l'attouchement de femme; toutesfois ce malheureux journellement ainſi puant, s'approcoit avec la deteſtable audace, de conſacrer, offrir, & recevoir de ſa bouche infame ce tres-auguſte & tres-adorable Sacrement. Or voiez un ſignal de la terrible vangeance de Dieu. Il devint depuis, tout à coup, à avoir la langue & la bouche pourrie juſqu'au nez & au menton, & avec ſi inſurportable puanteur, que ſes plus fideles amis meſme, ne pouvoient ſouffrir ſa preſence.

VN autre, en France, ſelon qu'en ma jeuneſſe j'ay appris; noir de ces crimes, un jour portant ſes mains ſur l'Autel, y fut frappé du feu celeſte, qu'autres appellent d'enfer, qui les bruſla auſſi toſt avec les bras juſqu'aux coudes.

Comme le Chant ordinaire de l'Egliſe eſt aggreable à Dieu & à la Vierge ſa Mere.

PVis que les Abeilles nous apprennent, que c'eſt le bien de l'Vnivers de chanter les loüanges de Dieu; & qu'elles nous ont fait voir, comme nous devons en reverence & allegreſſe d'eſprit les chan-

chanter jours & nuict en la presence de nostre Sauveur au tres-saint Sacrement de l'Autel : voyons comme le Ciel & les Anges par leur exemple, de nostre temps, nous exhortẽt à ce devoir : auquel nostre Mere la S. Eglise par ses SS. Decrets, & par son exemple fait perpetuellement depuis tant de siecles, nous oblige.

On dispute en Theologie pour sçavoir, si au Ciel les Anges chanteront vocalement les divines loüanges. Ie ne veux resoudre cette question, mais je diray seulement, qu'encore qu'aucuns veüillent que les Anges ne loüent Dieu dás l'eternité vocalement; c'est peut-estre qu'ils disent, qu'ils n'y serõt de necessité obligez : ou qu'il ne leur conviendra necessairement de sensiblement chanter : toutesfois, il faut avoüer, qu'il sera en leur puissance de loüer Dieu, aussi bien vocalement qu'en esprit. En effect, en ce bas monde, cette valée de misere n'eut elle pas souvent l'air retentissant du chant vocal des Anges? c'est ce que tant d'histoires tres-certaines nous obligent de croire.

HISTOIRES.

Des bons Religieux chantent les loüanges de Dieu & de sa tres-sainte Mere, & en sont exhorté par l'exemple des Anges.

I'Ay veu en France, la Cité de Soisson long temps, dans l'interdit ou l'excommunication; & le Clergé impuissant de celebrer les divins mysteres autrement, qu'en secret, & à voix basse. En ce temps, la veille de l'Assomption nostre Dame, le devot Prieur des Chanoines Reguliers de S. Iean és vignes, avec trois Chanoines de mesme pieté vinrẽt celebrer cette solemnité dans un heremitage de la montagne voisine de la ville; où apres avoir chanté Vespres, & fait collation de pain & d'eau, ils chanterent Complie, & firẽt leurs prieres: puis sur la terre, prirent le repos de la nuict. l'Heure de Matines venuë, ils les chantent selon leur desir, avec joye & allegresse, & le Prieur finissant la nœufiéme leçon; voicy qu'ils oïent une ravissante melodie Angelique chantant le nœufiéme Respond; *Fœlix namque* : à voix tres-haute : & au *vers.* la multitude cessa de chanter; & quatre le chantent avec le *Gloria Patri* : la multitude reprenant la repetition autant de fois: & puis, selon le Rituel de France, les quatres commancent derechef le Respond, & la multitude le poursuit, l'acheve, & laisse au Prieur de chanter le *Te Deum*: & puis ces devots Religieux poursuivent le reste de l'Office. Mais avec quelles larmes de devotion, & transports de joye & de liesse? c'est ce qui

ne se peut dire. Il ne faut nullement douter que leurs ames ne furent entierement occupées en saintes pensées & affections : & asseurement ainsi perseverẽt heureusement à employer cette sainte journée, selon que dit le Psalmiste : *Et reliquiæ cogitationis diem festum agent tibi* : Celebrans dignement en liesse cette grande feste.

Vn Prestre zelé du salut des ames joüit du chant des Anges à sa mort.

AV Monastere de la Cambre, tres-celebre, & observant, de l'Ordre de Cisteaux, proche de Bruxelles, j'ay eu connoissance particuliere & grãde amitié avec un fort devot Chapelain, appellé Godefroy. Il estoit tellement ardant pour le salut des ames, qu'encore qu'il fut extremement affligé d'une rupture des entrailles; jamais toutesfois n'en entremit tant soit peu, à cette occasion ses travaux, ny ses predications de la parole de Dieu. Il mourut subitement avant minuict; & à mesme temps fut oüy sensiblement une merveilleuse melodie des Anges, chantans, comme proche de l'Eglise où il gisoit trespassée. Celuy, qui estoit de garde, en fut fort estonné admirãt quelle pouvoit estre la feste, dont se chantoient les matines avec telles solemnitez & si ravissante melodie : il la croyoit estre des Religieuses en leur chœur: mais ce chant finit lors que l'horologe sonna l'heure avant matines: & fut certain qu'il n'estoit des Religieuses. Le matin venu, le corps du saint Prestre estant treuvé mort, chacun reconnut, que ce chant avoit esté asseurement des Anges, honorants ainsi son bien-heureux trespas.

Cecy fera voir que les Anges & les Abeilles nous obligent, par leur exemple, à jour & nuict chanter les divines loüanges : selon que l'Eglise dés son commencement, a tousjours fait jusqu'à present.

Exhortation a rendre à Dieu le sacrifice deüe journellement de loüange.

De Consecr. dist. 1. De Hymnis. De Cantu exemplum 2. q. 7.

L'Eglise recevant de Iesus son Espoux les Sacremens en la Cœne ; elle commança à mesme heure avec sa Majesté, a chanter les loüanges & les actions de grace avec Hymnes (qui ne se disent qu'en chantant pour estre hymne, seló que nous advise S. Augustin ; *Sur le Ps. 72.* disant qu'autrement ce n'est pas hymne) & depuis, les Apostres (com-

Es Actes Ch. 16. (comme font voir S. Paul & Silas) & les SS. Peres, leurs Disciples, observants cette constitution, ont obligé l'Eglise à les imiter, & à leur obeïr : comme elle fait, jusqu'à present, selon les loys divines porteés par le Psalmiste, faisant sept fois, journellement, son sacrifice de loüange. Chantant le divin service elle obeït au S. Esprit ordonnant, que toutes les nations applaudissent à Dieu, & avec voix d'exultation ou de liesse, qu'ils soient en jubilation. Et puis dit; *Chantez luy, psalmodiez luy, racontez toutes ses merveilles.* Cette semonce de chanter tant de fois reïterée par les Prophetes, & observée; selon les loix sacrées, tant au nouveau qu'en l'ancien Testament, nous oblige d'avouër (*contre le sentiment nouveau de ce temeraire siecle*) que les loüanges vocales, ou le chant ordinaire de l'Eglise est deuë à Dieu, & au salut de son peuple: & qu'il est meritoire.

D'avantage, S. Augustin en ses Confessions nous asseure du grand profit, qu'il en fit tousjours : & mesme dez le commencement de sa conversion. *Es hymnes & cantiques*, dit il, *suavement sonantes de l'Eglise, je pleurois tres-abondantes larmes dans des vehementes affections de devotion. Ces voix se couloient dans mes oreilles, & la verité se fondoit en mon cœur & les larmes couloient, avec lesquelles je joüissois de mon bien.* Il ressentoit la verificatiõ de ce proverbe François: *Bon vin, grasse larme à l'œil meme.* Il se voyoit enyvré d'ambroisie celeste dans ce sacrifice de loüange : par lequel sa Majesté asseure recevoir son honneur : & y rencontroit le chemin par lequel la divine bonté luy montroit le salut, ou la felicité souveraine : & ainsi jouïssant des delices ravissants de cette rousée celeste, fondoit si heureusement en larmes.

Mais helas! que maintenant les chœurs resonans des voix du divin service, avec tels effects de ferveur d'amour divin & de devotion, sont rares ! & la cause que ce vin celeste ne produit maintenant ces effects, est, que les tonnes dont il procede, sont corrompuës de telle sorte, qu'on le postpose à tout autre exercice, & qu'on s'en descharge comme d'un labeur inutile, & d'un fardeau insurportable: sans faire scrupule de le priver de son chant cõmandé des SS. Peres, & le corrompre par des musiques descriées & condamnez par les loix de nostre Mere la sainte Eglise. In sexto Decret. lib. 3. Tit. 1. Docta SS. Patr.



La melodie de musique ou les voix aggreables ne sont d'aucuns merites.

EN France, le Roy Philippe regnant, un jour solemnel une Eglise Conventuelle de Chanoines seculiers, à Complie ayant chanté : *In pace in idipsum dormiam & requiescam*, en concerte de musique, & die le *Pater noster* : lors qu'ils pensoient cōmancer le *Credo*, une voix fut ouy en l'Eglise disant, que celuy seul qui avoit chanté avec sa voix rauque estoit exaucé : Ce qui donna de l'estonnement à tout le monde present : & on treuve que l'un de ce Chapitre avoit fait sa devotion, chantant à voix lugubre, & dissonante dans un coing du Chœur.

Il faut chanter avec allegresse.

VOyez maintenant qu'il faut chanter les divines louanges avec allegresse & vigilance. Vn certain dans un Monastere, ordinairement chantant Matine tout sommeillant, un jour à Laude, s'endormant vid le diable tres-noir, portant une pœlle pleine de poye fonduë, & avec une culiere de fer, en preséter à la bouche des autres, qui ne chantoient en allegresse les divines loüanges : puis, que luy mettant cette culiere ardante proche de la bouche, il en declina la teste avec tant de violence, qu'il s'en esveilla, & se treuva blessé : reconnoissant comme dormir parmy les louanges de Dieu, ce luy est chose déplaisante, & aggreable au diable.

Il advint un jour, au Monastere d'Argensoles, que toutes les Religieuses dormirent profondemēt à l'heure ordinaire de Matine ; de sorte, que pas une seule fut veillante pour exciter les autres : & la venerable Abbesse, dont nous avons raporté les graces celestes, cy-dessus, vid le diable triompher avec moqueries de ce fait : & par ses prieres obtint aussi à plusieurs des Religieuses cette vision pour leur correction. Au Chapitre, elle leur imposa penitence de leur negligence, & leur fit voir que le diable s'esforce d'empecher le divin service.

Que les Ministres de l'Eglise donc, qui doivent la Psalmodie & les divines loüanges ensemble, dās un Chœur, y comparoissent : non seulement pour y chanter corporellement ; mais principalement de cœur, & en esprit, qu'ils soient

en grande reverence assistans au Roy de gloire en la saincte Eucharistie, & parmy les trouppes Angeliques, qu'ils chantent avec recollection & ferveur de devotion les divines loüanges : afin que le peuple en reçoive aussi le merite deüe, & le fruit & proufit spirituel de devotion.

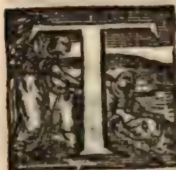


Le chant doit avoir pour effect la devotion.

CHAPITRE XLI.

Elles ont une aggreable & merveilleuse suavité de voix.

COMMENTAIRE.



Tant au Ciel qu'en la terre, qui at il de plus suave & gratieux, que le chant, que l'Eglise fait des loüanges de Dieu ? S. Augustin en ses Soliloques demontre que l'ingratitude est peché tres-enorme : & supposé cette certaine verité ; il faut de necessité conclure, que la vertu contraire à ce vice, la gratitude, est de grand merite : or la psalmodie n'est principalement qu'action de grace, que nous devons à Dieu, selon S. Paul, durant tout le cours de nostre vie : voylà pourquoy nous chantons gloire à l'Vnité & à la tres-adorable Trinité, terminans toutes les hymnes, les Cantiques, & les Psalmes : ce que les Anges enseignerent à l'Eglise en Bethleem à la naissance de nostre Sauveur, en action de grace, chantans le *Gloria in excelsis:* annonçants tout ensemble, que pour la paix, que le Ciel alloit eslargir en la terre aux hommes de bonne volonté, il en falloit chanter à Dieu gloire & loüanges.

Toutesfois, par cette aggreable & si rare suavité de voix des Abeilles, se peut entendre aussi la jubilation, dont l'ame fidelle à Dieu joüit en sa contemplation, lors qu'elle est tellement remplie & transportée par la grandeur de joye & liesse surnaturelle & celeste, qu'elle ne la peut contenir en son cœur, ou empescher de paroistre à l'exterieur. Et aussi estce une trompette du temps de Iubilée: laquelle est large au cœur & estroit-

estroitte au bout, qui s'applique à la bouche, pour montrer, qu'il se faut bien garder d'avoir moindre jubilation au cœur, qu'en la bouche : & aussi pour nous asseurer, que l'une & l'autre sõt necessaires.

HISTOIRE.

Iubilation merveilleuse és contemplations divines.

EN Brabant, j'ay veu une Religieuse jouïssante si avantageusement du don de prophetie, que lors qu'on luy parloit tant soit peu des joyes eternelles & des plaisirs celestes, elle en estoit en extase, n'usant plus de ses sens : & puis, apres un heure de repos, on la voyoit en grande ferveur d'esprit avec la face ardante, & les yeux serrez, & on l'oioit en jubilation avec de si merveilleuses resonances de sa voix, que nulle melodie de musique ne peut aucune douceur semblable. Et ce qui est plus extraordinaire, est, que cette resonance ne provenoit d'aucune voix articulée, mais le tout se formoit entre la poitrine & la gorge.

De la Contemplation.

VNe espece de cõtemplation, selon S. Augustin, ravit ainsi l'ame dans ses fervents desirs ; & ce, avec autãt plus d'ardeur, qu'elle est de plus grande pureté : & elle est en candeur de netteté plus pure, à mesure qu'elle est plus hautement eslevée en esprit, & d'affection és choses spirituelles, se relevant tousjours és biens de l'esprit avec autant plus de promptitude & de vigilance, qu'elle est plus mortifiée és affections terrestres, & és souhaits & desirs des choses de cette vie mortelle.

Ce S. Prelat jouïssoit si amplement des perfections de cette cõtemplation, qu'on dit, qu'il en auroit esté trois jours dans un ravissement. Tousjours, en ses confessions, il en parle en cette maniere. *Quelque fois*, dit il, *mon Seigneur, vous me remettez en moy-mesme, en affection bien extraordinaire, & dans une douceur, je ne sçay quelle: laquelle si elle estoit entiere en moy, je ne sçay s'il y aura chose, qui ne seroit cette vie. Mais apres, je retombe encore sous les facheux fardeaux de ce monde, & je reflotte dans mes miseres ordinaires, & y suis detenu en larmes & en pleurs. Ie sçay bien estre où je ne veux demeurer : & je ne puis me tenir où je desire perseverer : & ainsi je suis miserable en ces deux manieres.*

Vne sorte de joye (dit ce S. Docteur) *ne se donne jamais aux impies ; mais seulement à ceux qui gratuitement se tiennent dediez à vostre service. Et vous estes, Seigneur, cette joye & ce*

& ce plaisir, & tout ce qui est de l'eternelle fœlicité, à sçavoir, joüir de vous, en vous, & par vous : voylà ce qui est la vie eternelle : & il n'est besoin d'un autre : tellement que tous ceux qui recherchent autre plaisir s'estiment le pouvoir tenir : mais comme se trompent ils?

Voyez dõc de parvenir à vraye jubilation en nostre Sauveur, & vous ne pourrez jamais goutter rien de semblable sous le Ciel : vous serez aggreable à Dieu, & la joye de ses bien-heureux Anges.

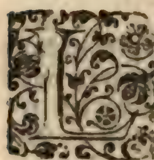


Pour ne se tromper il faut user de conseil.

CHAPITRE XLII.

Elles font privément leurs conseils.

COMMENTAIRE.



LE Roy Salomon nous asseure, que pour posseder le bõheur du salut, il faut user de beaucoup de conseils. Et Moyse au Cantique du Deuteronome, chantant le triomphe sur l'impieté cõfuse dit; que telles gens sont sans conseils, & sans prudence ou discretion.

Voylà pourquoy le tres-pieux & vertueux Tobie entre les advis salutaires qu'il donna à son Fils, fut celuy-cy : *Recherchez tousjours*, dit il, *de l'homme sage conseil.* En effect, c'est folie de tellement estimer son propre sentiment, & de tremper en telle maniere és mouvements de sa propre volonté, qu'on ne veüille jamais se ranger au jugement d'autruy. Et la Sapience pour nous affrãchir de cette manie, *Mon Fils*, dit elle, *ne faites rien sans conseil : & vous n'en serez affligé de repentir.*

Or, vostre conseiller sera prevoyant & discret, & qui aura entiere connoissance de tout vostre conscience & de vostre vie. Et la Sapience vous advise; que c'est vous mettre, autant qu'il se peut, en asseurance de salut & en perfection de justice : mais aussi, que vous ne devez vous decouvrir indifferement à toutes sortes de personnes : & selon l'Ecclesiastique, vostre conseiller doit estre choisi entre mille.

HISTOIRE.

Revelation diabolique.

EN France un hõme vertueux & simple, selõ un rapport certain ; apres diverses apparitions du diable transformée en Ange de lumiere ; un jour, ce demon parla, luy revelant qu'il estoit inquieté de plusieurs pensées differentes, sans se pouvoir deliberer, ou prendre resolution: & se disant estre envoyé pour sa direction, à condition qu'il postposeroit à ses advis tout autre conseil. L'advertissant aussi, qu'à toute heure qu'il decouvriroit cette secrette revelation, qu'il perdroit son conseil, & qu'il n'auroit plus l'honneur de cette vision. Voylà cõme l'ennemy agit. Le pauvre miserable contracte fidelité à son grãd malheur : on le visite, on le comble de grand contentement : il reçoit tant de lumiere & de connoissance, & joüit de si merveilleuse tranquillité de cœur & de corps, que presque il ne se pouvoit croire homme, ny vivre parmy les hommes: ains s'estimoit estre Ange, en hautesse & grandeur sur les hommes. Depuis donc, que ce tres-malin Directeur d'enfer, eut finement rendu le pauvre homme dãs une famuliere superbe, par sa trop grande asseurance ; il l'achemina petit à petit, se plaire dans la mollesse: & en fin le porta à presque perpetrer un tres-grãd crime, & tout ensemble, à se reduire à la porte de la mort, aussi bien du corps, que de l'ame : mais nostre-Sauveur, par sa clemence & bonté immense, le vint rencontrer, en son malheur, en cette maniere.

Avant sa deception, il se confessoit à un homme de grande experience, & d'esprit ; qui l'ayant consideré se soustraire de la conversation des hommes vertueux, & se tenir en solitude; un jour, luy parlant, l'advisa, de se garder d'estre trompé de l'ennemy de nostre salut : d'autant qu'il le voyoit changer de mœurs, ne plus traitter avec personnes spirituelles, ny se confesser, ny frequenter les sermons ordinaires és Eglises. *Ie sçay*, dit il, *que vous estes de grande simplicité & facile à croire vostre esprit, & que sans ayde de conseil, vous seriez bien-tost deçeu de l'ennemy de nostre salut.* Ce discours fit croire au miserable, que son familiere esprit Angelique luy avoit revelé tout leur commerce; & rougissant, s'esmeut jusqu'aux larmes : & decouvre son estat chetif, & ses malheurs de superbe. Il fut depuis par la cõduite de ce discret Confesseur, bien-tost libre de cette tentation, & de la puissance de l'ennemy cõmun de nostre salut.

A toute



A toute occasion il est besoin de prevoir les choses passées, presentes, & futures, avec circonspection.

CHAPITRE XLIII.

Elles prevoient les temps.

COMMENTAIRE.



Cy se void, comme il est besoin, en toute occurrence, de circonspection. Et c'est à quoy S. Paul nous exhorte, disãt qu'à cause de la malice de nos jours il nous faut racheter le tẽps: ou ne perdre aucune occasion de bien faire. C'est à raison des malices, qui se font journellement au monde, que les jours sont dits, malins. Et nous les rachetons & les rendons bons, lors que par nos soins & precautions, nous declinons les embuches & les ruses des ennemis de nostre salut. Mais tant d'ames fideles sõt si clair-voyantes és choses presentes, & pour les futures elles trempent en tres noires tenebres, & dans l'ignorance des passées. Qu'elles considerent que les animaux misterieux d'Ezechiël estoient devãt & derriere, & dedans leurs corps, remplis & couverts d'yeux : ce qui nous desmontre tres-clairement, qu'il faut durant tout le cours de nostre vie, estre dans les circonspections avec prevoyance és considerations des choses presentes, passées, & à advenir.

HISTOIRE.

Advis tres-utile d'un Philosophe.

VN jeune Prince apres la mort de son Pere en possession de son Royaume, voulut voir la foire de sa ville capitale ; & y rencontrant un homme ancien parmy les boutiques, luy demanda sa condition, & quelle estoit sa marchandise. Il respondit, estre Philosophe, & faire trafique de la sapience. Le Roy sousriant &

joyeux de ce rencontre, dit, que sa jeunesse avoit besoin de sapience pour regir son peuple : & demande s'il la vouloit vendre cent marques. Et le vieillart respondit, que pour cette somme il n'en auroit qu'un advis : mais tel, que s'il l'observoit bien, qu'il seroit d'heureuse conduitte, & regiroit tres-bien son peuple : & c'estoit, ne rien precipiter temerairement, ny en paroles, ny en effects : & n'attenter chose aucune sans au prealable bien considerer, tout ce qui en doit provenir. Puis, adjoute il ; *Si vous voulez d'avantage de sapience, il vous faut en payer plus grande somme.* Ce qui ayant donné tres-bien à rire ; le Roy fit son proufit de cét advis ; & ordonna qu'aussi-tost, le Philosophe en receut son pris : & fit escrire ce *Né temeré* par tout son Palais, & en tous les utensiles de son service. Depuis, le Roy faisant grand progrez en vertu & en sapience ; voulut affranchir l'humble & pauvre peuple de l'oppression des grands & puissants, & disposer son regne en toute rigueur de justice : ce qui fit mouvoir ses Princes à sedition : de telle sorte, que n'ayants l'asseurance de rien attenter à descouvert, à cause de la grande resolution que le peuple avoit pour sa Majesté, ils ne peurent que pratiquer son Chirurgien pour l'esgorger, luy faisant la barbe. Le jour venu, le Roy disposé pour estre rasé ; le Chirurgien, le rasoir en main, leut sur la toile couvrant l'habit du Roy ; ce susdit advis de la sapience du Philisophe, à sçavoir, de n'attenter rien, sans penser à ce, qui en proviendra. Il est saisi d'horreur, se representant le crime qu'il alloit perpetrer, & son malheur qui en pouvoit provenir : cette pensée luy touche tellement le cœur, qu'il en est tout pasle, & que sa main tremblante ne peut faire son office. Le Roy le regarde, se met en pied, & juge, que ces apprehensions n'estoient sans cause : mais le Chirurgien s'excuse, alleguant un accidẽt d'infirmité : & nonobstant est jugé à la question, laquelle, par ses tourments, luy fait confesser la verité de son peché. Et ainsi, ce Roy vid en effect, que vrayement la sapience est meilleur que toute l'opulence du monde : & que tout ce qui est convoitable aux hommes, ne merite aucune comparaison à sa grandeur.

Exposition du texte.

SElon la lettre, il faut remarquer, que les ames fidelles, Abeilles mystiques, peuvent aussi prevoir des evenements futures : & encore que l'esprit humain de sa nature, ne puis former certitu-

de de connoissance des choses à advenir : toutesfois, par revelation divine ; il joüit de ce privilege. C'est ce que la Sapience incarné enseigne à ses Disciples, disant, que ce n'est de leur fait, connoistre les temps, ou les moments, que le Pere eternel s'est reservé en sa puissance. Or ces revelations des choses futures se font, ou par le S. Esprit, les suggerant à l'esprit : ou en enigme les representãt : ou en songe, ou par conjectures, que les hommes de grand jugement & perspicacité d'esprit, font bien souvẽt, prevoiants les effects dans leurs causes, avant qu'ils soient en estre.

HISTOIRE.

Revelation verifiée d'un esprit.

LE saint & pieux Pere Henry de Coulongne nous a racõté, comme un esprit luy revela l'Ordre des Freres Prescheurs, avant son institution en cette sorte. Ayant suffisamment en sa jeunesse appris de la grammaire, son Oncle Chevailler tres-pieux de Mont-Mars en Alemagne l'envoya estudier en Dialectique à Paris : où apres son cours de Philosophie fait, cét Oncle mourant, il vint regenter les Escoles à Mõt-Mars trois ans : Or depuis, ce trespassé luy apparut, & commanda, que pour le relever des peines qui le crucifioient en Purgatoire, qu'il auroit à recevoir la Croisade de Ierusalem, qu'on preschoit en Alemagne, & de passer outre la mer : puis, y ayant accomply le terme requis, de retourner à Paris, & qu'il y treuveroit un Ordre de Predicateurs nouvellement institué, & auroit à y entrer. *Ne craignez pas*, dit il, *la pauvreté de cét Ordre, & n'en mesprisez pas le petit nombre : car il deviendra tel, qu'il entreviendra heureusement au salut d'un grand monde.*

Ces paroles donnerent de l'estonnement à cét Estudiant ; & sans delay, s'employa en diligence, pour executer ces ordonnances : & apres son pelerinage de Hierusalem, vint à Paris, où il rencõtra l'Ordre des Freres Prescheurs, qui venoit de prendre son origine parmy les Albigeois : & s'y rangea bientost. Où ayant tres-devotement, plusieurs années, servy à Dieu ; son Oncle derechef luy apparut, se disant libre des peines de Purgatoire par son secours : & luy ordõna, si ses Superieurs le deputoient pour le pelerinage de la Terre sainte, de le faire. Il tint cette revelation secrette ; & le Pere General, les Diffiniteurs, & les Provinciaux le nõmerent pour

ce voyage: qu'il fit. Et encore depuis, fut choisi pour faire ce voyage la troisjéme fois, avec le Roy S. Loüis: & au retour, en France, mourut tres-pieusement: apres avoir fait de merveilleux fruicts par ses predications, & la reformation du Clergé, & du peuple, en diverses Provinces du monde, & specialement à Paris: où il restablit heureusement comme l'ancienne pieté de l'Eglise.

Vne Fille de grande beauté en dansant & chantant meurt subitement.

EN Brabant, un Comte, accompagné de ses gens & de son Medecin, passant dans un village, un jour, que les jeunes gens dansoient, chantans, vid une certaine qui chantoit fort melodieusement, estre de beauté: & son medecin luy dit; *Vous admirés cette beauté, & la douceur si grande de sa voix, admirez à cette heure, sa mort.* Et aussitost ils oyent le bruit du peuple de la danse; & apprennent que cette beauté ravissante les hômes de vanité, ou mondains, estoit malheureusement tres-passée de mort si soudaine, & en dansant & chantant des chansons mondaines. Ce que ce medecin previt & predit, de sa voix argentine.

Prediction ou conjecture autre.

LA tres-illustre & noble Duchesse de Brabant, Aleyde, avant se marier au Duc Henry III. selō qu'elle nous dit un jour; fut adverty du medecin du Duc de Bourgongne son Pere, que le premier fruit de son mariage, ne seroit presque né, ny baptisé avant sa mort, que le second seroit infirme, ou debile, & qu'elle s'esjoüiroit des autres. Ce que nous avōs veu verifié: & ce medecin pouvoit conjecturer ces choses, à mon advis, de la complexion naturelle de cette Dame.

Prediction de la mort par la conjecture d'un songe.

AV Genese les sōges de Pharaon, & de Nabucodonosor en Daniel, prognostiquoient des verités, & donnoient des advertissemens, pour se guarantir des malheurs futures: & nous voyons encore souvent, de semblables histoires verifiées.

I'ay cognu un certain, qui predit sa mort, la prevoyant d'un songe: Nous avons demeuré aux estudes en mesme logis dix Prestres & deux Diacres ensemble: & je crois, sans peché mortel. L'un raconta un jour, avoir songé qu'il celebroit la Messe, & qu'il luy sembloit que le vin au Calice s'estoit accru, jusqu'à s'espandre: Et l'un de nous, avec un grand souspire dit; que le Calice signifie la Passion, & qu'il se devoit preparer, ou à grande tentation, ou à la mort. Et en effect, la nuict suivãte, il fut atteint de si violente maladie, qu'on le croioit à la mort: & en la troisjéme, l'un de nos compagnons ayant dit matines voulut prier: mais il s'endormit, & oüit une voix luy dire; *Veillez & priez*: & par ces paroles reiterez s'ayant autant de fois esveillez, & s'estant autant de fois rendormy: depuis, voilà accourir le serviteur qui estoit à la garde du malade, disãt, ou qu'il estoit mort, ou qu'il ne pouvoit s'esveiller. Nous accourons donc, tous à la chambre, & le treuvons avoir expiré: & les songes verifiez.

Exhortation à prier pour les agonizans.

COnsiderez que cette voix excitante trois fois, nous apprent; qu'il nous faut assister à nos Freres en agonie; afin par exhortations, & par prieres, de les ayder contre les ennemis de nostre salut: qui se tiennent lors en embuches, pour nous surprendre.

O! que les Freres de noms sõt dignes de reprimendes, qui voiãs leur Frere de profession religieuse mourir, ne se meuvẽt de cœur, ny de cõpassion, nõ plus, que s'ils voyoient une beste à la mort. S'ils ne se soucient d'y apporter leur plus ardante devotion pour prier, ou les exhorter: ils doivent craindre que le tres-juste jugement de Dieu ne leur rende le pareil: & qu'ainsi, sans secours, estre dans des angoisses extremes, que leurs causeront les diables.

Dans aucunes Religions est une tres-loüable coustume, à sçavoir, de se discipliner tous, lors que l'un des Freres est à l'agonie de la mort: ils invoquent és Litanies les Saints, pour avec eux, secourir leur Frere en ses angoisses contre les ennemis de nostre salut & la mort. Tousjours dans nostre Ordre, on y apport la Foy, le *Credo in Deum*, & les instantes prieres: & aussitost apres la mort, le Psautier de David.



Il faut en patience endurer les afflictions.

CHAPITRE XLIV.

Elles prevoient les pluies & les vents & se tiennent à couvert.

COMMENTAIRE.



Es pluies signifiātes les tribulations, & les vents les tentations des demons, S. Paul nous enseigne,cōme nous devons nous comporter au rencontre de ces secousses, & des innondatiōs de persecutions, lors qu'il permet à ses fideles Freres de le mettre dās une corbeille, pour estre hors les murs de Damas : afin au nom de nostre Seigneur, d'eschapper les mains violentes de son persecuteur. C'est l'indulgence de l'Evangile, que nostre Sauveur fait à ses Disciples, les advisant,que lors qu'ils se verront persecutez dans une Cité, de fuir dans une autre. C'est ce que ces années passées firent les Freres Mineurs, & les Freres Prescheurs és Provinces de Hongrie,de Poulongne, & depuis, de la Terre saincte: lors que les cruels Tartares, & Corosmins les persecuterent. Et alors un Duc fait Religieux de nostre Ordre,nous laissa un exemple digne de memoire.

HISTOIRE.

Vn grand Seigneur Religieux endure le martyre.

VN puissant Duc, au Royaume de Hongrie, apres avoir estably ses enfans en sa principauté,se fit Religieux,& se rangea en toute humilité dans l'Ordre des Freres Prescheurs; où, pour au monde avoir pris tousjours ses plus delitieux soulas en l'estude de la Theologie & des sainctes lettres, & la redoubler avec grād fruict en la sainte Religion : il fut excellent Predicateur.Or les Tartares

tares ravageants cette Province, chacun en prenoit la fuitte avec les Religieux; & ce tres-zelé Pere pour le salut de ceux qui attendoient la furieuse barbarie de ces infideles, supplia la permission, de demeurer au Convent, pour les encourager & exhorter à endurer pour la foy. Il fut exaucé, en consideration de son extréme vieillesse, puis, au cas, que les barbares luy dõneroient la vie, qu'elle ne pouvoit estre guere plus longue. Il apporta tous travaux donc, & diligence possible, pour conforter en la foy, & exhorter au martyr les pauvres peuples impuissants de fuïr, & abandonnez aux feux & aux fers de la cruauté des Tartares; lesquels treuvent à leur entrée ce tres-saint homme en prieres, prosterné, les bras en Croix, par terre, devant le grand Autel de nostre Convent: où il fut immolé (s'offrant à Dieu, & tesmoignant ainsi prosterné nostre sainte Foy) par cette tres-inhumaine barbarie.

Depuis la retraitte de ces reformidables puissances; nos Peres virent cette victime sacrée en son sang, percée par tous ses membres, de plusieurs coups de lances, avec la teste escrasé, & sa cervelle sur le pavé. Ces bons Religieux pleurerent amerement ce si funeste & horrible spectacle, & surtout, un certain fut dans les transports de si cuisante douleur, qu'il en trempoit en pleurs & gemissemens, se lamentant, presque sans manger, ny dormir, l'espace de trois jours: jusqu'à un ravissement, qui fut la recompense de ses larmes: auquel luy apparut en merveilleuse gloire celuy, dont il pleuroit la sanglante mort: qui luy dit deux sentences de l'Escriture, l'une de l'Evangile, & l'autre des Epistres S. Paul. *N'at il pas fallu*, dit il, *que Iesus-Christ souffrit? & ainsi entrer en sa gloire. Les temporelles souffrances, au regard de la gloire eternelle, ne peuvent entrer en comparaison.* Et apres, disparoisant, ce fervent Religieux se treuva consolé & conforté, en son ame: considerant en ces paroles, les secrets inscrutables des divins jugements.

Advis salutaires au temps de persecutions.

SI donc vous prevoiez, ou les pluies des tribulations, ou les vents des tentations venir; n'est que la cause de la foy, ou de la justice vous oblige à arrester le pied pour endurer l'orage: retirez vous à l'escart, fuiez, mettez vous à labry: car il vaut bien mieux faire une bonne fuitte, qu'une mauvaise attéte: de mesme qu'en la guerre, une retraitte honorable est plus digne d'un Chef, que s'opinia-

piniatre dans une profusion de sang,& les horreurs de grand carnage. Ce qu'il faut faire tousjours
1. Cor. 6. és crimes contraires à la vertu de
Iof. 8. chasteté,selon S. Paul, cõmençant
Iud. 20. absolutement de fuir la fornication. Qui fut aussi ordonné, jadis de sa Majesté : contre la ville de Hay: & depuis,contre la tribue de Beniamin : & ces fuites reüssirent si heureusement, encore que feintes, qu'elles emporterent glorieusement des victoires contre les ennemis.

Ou, si vous entendez, par les pluïes, les dissentiõs qui se voient entre les Freres, ou les debats & querelles; & par les vents, les discordes : le remede à ces maux est, attenter les reconciliations & les dispositions à la paix : ou autrement, il faut ou souffrir le tout,ou fuir. Puis que, selon que Salomon
nous advise, se mettre dans la me- Prov. 2.
slée de ceux qui sont en debats, c'est faire, comme celuy qui se veut assujettir un chien, le prenant par les oreilles.



Le repos du corps & de l'esprit est requis pour contempler és saintes Escritures.

CHAPITRE XLV.

Lors que le jour sera serain, elles s'envolent toutes.

COMMENTAIRE.

NOtez, que s'envoler, signifie, se trãsporter loing en volant; ce qui mõtre, que la solitude ou la retraite du bruit du mõde; est necessaire à l'ame, qui veut se reconnoistre soy-mesme, & mediter & contempler les divines misericordes de nostre Sauveur. C'est ce que David desiroit avec si fervente affection. *Qui me donnera des aisles*, disoit il, *& je voleray & je reposeray*. Et puis dit : *Voicy que je me suis envolé fuiant, & j'ay sejourné en la solitude*. Et entendõs icy par la solitude la quietude de l'esprit en la contemplation de la tres-sainte Trinité, de la Divinité, ou dans l'estude de la S. Escriture, ou és meditations des mysteres de nostre Redẽption. En effect, en temps de paix ou de repos, on s'exerce bien plus librement, és œuvres de perfection ou
de justice Chrestienne. Ce qui fait Eccles. 38.
que

que la Sapience nous advise, d'escrire la justice au temps que nostre cœur est vuide d'autre chose; qui est le tẽps de repos & de paix: donnant à entendre, que parmy le tintamare de la guerre, que c'est chose bien difficile. Ce qu'estant reconnu par les Machabéens, ils demandoient de Dieu l'ouverture de leur cœur en sa loy & en ses preceptes, & qu'il fit la paix: comme estant requise, afin que nous vivions en l'observance parfaite de ses saints commandements. En signe dequoy, si Salomon donne aux hommes la sapience, en abondance comme le fleuve de Phison, se dilatant parmy la terre; c'est en la paix de son Royaume qu'il la conçeut, & l'escrit. De mesme, on croit que c'est depuis, ses si rudes secousses & si furieux combats & victoires, que Iob escrivit ces moralitez de son livre, en philosophie si admirable. Tousjours, David n'escrit ses Psalmes qu'apres ses victoires: & pour les chanter loüant & benissant Dieu en actions de graces. Esdras & Nehemias ne donnent leurs livres au publique, qu'apres estre affranchis de la captivité de Babilone, & dans leur residence en paix en Hierusalem. Et aussi nostre Sauveur mesme, pour annoncer les plus-hauts points de sa doctrine à ses Disciples: c'est en solitude és montagnes, & au Cœnacle de Hierusalem. Et le bien-aymé Disciple de sa Majesté S. Iean ne reçoit ces secrets de la tres-sainte Trinité, & de la Divinité, que reposant sur la poitrine de son maistre. Et s'il est relegué en l'Isle deserte de Patmos, n'est-ce pas par dispositiõ divine, & pour y escrire son Apocalipse, & y joüir de ces prodigieuses visions & revelations?

HISTOIRE.

S. Paul prouvoit un Docteur escrivant un livre.

NOus sçavons tres-certainement, qu'au commencemẽt de ce douziéme siecle, dans l'Evesché de Liege, un certain Docteur de sainte vie, empeché par les persecutions du Clergé, de mettre à chef un traitté de Theologie necessaire pour le bien de l'Eglise, fut par disposition divine transporté dans un lieu desert: ou S. Paul luy apparoissant, & le pourvoyant de ses necessitez, il acheva son livre.

Que les Abeilles mystiques donc, apprennent icy, que lors qu'elles se verront dans quelque jour plus doux, & sans les rigueurs des persecutiõs, de se mettre és campagnes delicieuses des S. Escritures: & qu'elles se portent pour en concevoir le sens du texte.



De l'utilité de la lecture des saintes Escritures.

CHAPITRE XLVI.

Voltigeantes parmy les prairies odoriferantes, elles sont passionez pour les fleurs, & pour les ruisseaux coulants sur la verdure: & s'attachantes aux herbes douces, elles tachent curieusement d'en experimenter les odeurs.

COMMENTAIRE.



Oylà cõme en meditát & contéplant en la lecture des SS. Escritures ses sens, nous devons en faire des fruits delicieux & toutes sortes de consolations. C'est à quoy nostre Seigneur nous exhorte en l'Evágile, ordonnant, que nous ayons à penetrer dans les saintes Escritures; *esquelles*, dit il, *vous pensez avoir la vie eternelle*; à cause des delices dót elles comblent l'ame.

Il faut noter que les prairies, les ruisseaux, les fleurs, & les herbes douces, signifient quatre parties differentes qui se voyent és SS. Escritures; dont la premiere est la Loy, laquelle comprent les histoires: la seconde est la prophetie, à laquelle appartiennent les livres de Salomon, & la Sapience & l'Ecclesiastique La troisjéme est des quatre Evangiles: & le quatriéme est composé du reste du nouveau Testament, à sçavoir, des Actes des Apostres, des Epitres de S. Paul, & de l'Apocalipse: qui en partie est aussi, de la premiere & seconde partie.

Or donc comme parmy des campagnes verdoiantes, & fleurissantes avec suavité d'odeur, meditez ce qui est des Divines Loix, que nostre Sauveur nous asseure de n'estre venu abroger, mais bien accomplir. Allez avec le Patriarche Isaac y meditant, & vous les verrez exalantes grande suavité d'odeur: puis que toutes ces saintes Loix sont benites de Dieu en nostre Sauveur, qui les accomplit.

En la seconde partie, és Propheties, vous avez à cueillir des fleurs ravissantes par leurs beautés & leurs odeurs : & l'Espoux, és Cantiques, vous y invite, disant, que *le temps pluvieux est passé, & s'est retiré, que les fleurs paroissent en nos parterres, & que le temps de les cueillir est venu.*

La troisjéme partie, est és quatre fleuves, qui rendent l'univers fleurissant, verdoiant, & portant fruicts, par la predication des Evangiles: Iesus issant de son Pere de tout eternité en est la fontaine, qui se leve au milieu du Paradis. *Ie suis sorty de mon Pere*, dit il, *& je suis venu au monde.*

La quatriéme partie est és Actes, & és Epistres Canoniques, comme herbes tres-douces, que le Pere eternel en la creation de l'univers produit en figure, au troisjéme jour : nous en devons faire nostre nourriture, & y rencontrer tous remedes à nos maladies, & infirmités spirituelles.

Apportons donc tous travaux possibles en diligence, pour mediter & cõtempler nostre Seigneur, ses mysteres, & sa sainte volonté: & chacun, selon qu'il luy est loisible és SS. Escritures: à sçavoir, és Predications : & ceux qui ont la science de Theologie, doivent les mediter sans cesse, les feüilletant; & en l'Office Divin composé de tout ce qui est de plus utile en cette sainte Escriture : il faut s'y embaumer de ses ravissantes odeurs; selon que l'ensens qu'on y offre à Dieu à l'Autel, & qu'on nous distribue pour offrir signifie: & ainsi il sera plus puissãt pour nous guerir, & purifier des immondices d'enfer. Ce pourquoy il faut joindre assiduë oraison, aux meditations, & à la lecture des saintes Escritures, pour y heureusement addresser l'esprit.

Le tres-glorieux Docteur saint Augustin nous asseure, que l'Escriture sainte est une table couverte de toutes sortes de biẽs, pour la nourriture de nostre ame en la vie spirituelle : & que si meditant ces leçons de la sapience eternelle, nous les gouttons dignement, nous ne verrons jamais, pour parvenir à nostre fin, moyen aucun d'utilité semblable : ny pour nostre soulas & consolation, pouvons nous obtenir rien de plus delectable ; car c'est le miel & le laict du nouveau Testament. Que celuy donc, qui joüit du bonheur de la crainte de Dieu, recherche en diligence sa sainte volonté és saintes Escritures : & à cette fin, qu'il n'estime, par contestations & disputes, y pouvoir parvenir: mais qu'il se contienne en pieté, & mansuetude: puis que l'affection pieuse penetre & parvient, où le superbe babille ne peut seulement s'approcher : ce qu'on vid jadis clairement, en Daniël.

Exhortation de Senec sur le mesme sujet.

Voyons l'estime que firent les Philosophes de l'estude

In Prov. de la sapience, *elle nous promet chose tres-grande*, dit Senec, *qui est de nous ramener à nous mesme. Voyez de*

Epist. 85. *tellement pourvoir pour vostre ame &*

Epist. 68. *à vostre esprit, que vous y ayez plusieurs sciences, & beaucoup de preceptes, avec les exemples de vertu, de divers siecles. N'avoir dequoy vous exciter l'ame, & tenter la constance de vostre esprit, mais tremper dans une continuelle oisiveté: ce n'est pas tranquillité, mais c'est vrayement vice. La sapience est grande, & tres-ample, &*

Epist. 89. *a besoin que sa place soit vuide. La vertu ne se donnera pas pour estre resserré. Vne chose spatieuse desire estre occupé d'une grande. Que le cœur rejette de soy tout ce qu'il tient, & pour y reçevoir la sapience, qu'il s'employe de toutes ses forces.*

Ceux qui s'esforçent de se signaler és sciences humaines, sont ordinairement insolents, babillarts, presomptueux; se transportent en vaine complaisance d'eux-mesmes & ignorẽt, ce qu'ils doivent necessairement sçavoir, d'autant qu'ils se sont remply l'ame de sciences, dont ils n'avoient besoin. *La perfection donc, en ces sciences, est vaine: & il suffit d'en sçavoir quelque*

Epist. 50. *chose, & brefvement les saluër. On ne*

Epist. 89. *devroit s'y arrester que durãt le temps,*

Epist. 90. *qu'on n'at autres choses plus grãdes à*

Epist. 89. *faire. Vous devez estudier nõ pour plus, mais pour mieux sçavoir que les autres.*

Puis que la sapience n'est pas és lettres, mais és choses, qui sont signifiez par les paroles; pourquoy estimeray-je ne pouvoir estre sage, celuy qui ignore les lettres? & je ne sçay s'il se treuve memoire plus certaine, que celle, qui n'use d'aucun moyen, qui soit hors de soy. Le dégout que nous avons des choses faciles nous a rendu toutes choses difficiles. La nature est tousjours puissante de faire, ce qu'elle desire. Si vous demandez quelle est la plus ample durée de la vie; je responds que c'est parvenir jusqu'à obtenir la sapience. Car celuy qui en joüit, mon tres-chere, ne tient pas une tres-longue, mais une tres grande durée de vie. Ne portez pas la foiblesse de vostre veüe dans une mauvaise lumiere des tenebres, mais portez les yeux sur les ombrages: & puis, avancez d'avantage sur les objets lumineux, & ainsi, petit à petit, vous vous accoustumerez à voir la lumiere. Il faut souvent mediter & agiter ce qui est salutaire, afin que nous en ayons, non seulement connoissance asseurée, mais aussi pour estre disposé à l'executer. Apprenez ce qu'il vous faut sçavoir, & que vostre vie vous confirme és sciences que vous avez appris: puis que celuy qui sçait, & a conçeu ce qu'il doit faire, ou eviter, n'est pas pour celà sage: n'est que son ame soit formée entierement, selon ce qu'il at appris.

L'ancienne sagesse ne fit jamais que

des preceptes de tout ce qu'il falloit eviter ou faire : & lors, les hommes estoient bien meilleurs : mais depuis qu'on les a veu paroitre seulement sçavants, ils cesserent d'estre bons. La vertu ouverte, & simple, est maintenant metamorphosée en obscure & subtile science : & nous sommes enseignez à bien disputer, & non à bien vivre. Nostre pouvoir naissãt d'une cause simple, procedoit en simplicité. N'est que nostre ame se rende utile à soy-mesme, les lieux n'apporteront guere à son proufit. Les affaires ne suivent personne : quiconque veut, peut prendre son repos. Il ne faut que vous rendre autre, & il ne vous est necessaire d'autre demeure, pour vous desenvelopper d'empressemens. Le service de la Sapience est vraye liberté. Et l'integrité vraye de conscience, est lumiere d'esprit merveilleusement joyeuse, & un repos libre de tous tumultes, & joyeusement serain.

HISTOIRE.

Science acquise par recollection & oraison.

En France, j'ay cognu un Religieux en sa jeunesse de peu d'estude, & de petite capacité d'esprit ; qui depuis se portant en toute diligence à la lecture des saintes lettres, parvint en fin, à en obtenir grande science : & me dit y avoir procedé en cette maniere. Le soir, apres ferventes prieres, il se representoit ordinairement en la memoire, toute sa lecture de la journée, jusqu'à s'endormir : & puis, esveillé pour matines, voyoit sa memoire avec sa lecture, qu'il portoit à l'Eglise: ou, les yeux serrez, il voyoit cõme dans un grand & tres-beau Palais, le deduit, & l'ordre sans aucune question à former, ou resoudre ; mais tous les mysteres de ces saintes Escritures aussi clairement, que se voyent les cinqs doits d'une main. Il ne joüissoit de cét object si delicieux, que durant qu'il tenoit ses yeux serrez: & n'en estoit nullement distrait en l'attention requise au Divin Service, ou de la Psalmodie: ains se voyoit joüir distinctement des tres-doux & delitieux fruits de l'un & de l'autre.

Ce bon Religieux joüissoit du desir de Senec, souhaittant, que comme il se proposoit tout l'univers à considerer, ainsi de pouvoir clairement mediter les secrets de la Philosophie : disant que ce seroit un tres-aggreable spectacle au monde. Et ce que par ignorance les hommes croyent estre vray, & grand bien, ils le quitteroient bientost, ravis en admiration de celuy, qui est vrayement tel : & petit à petit seroient bien plus facilement portez en la connoissance certaine de la verité.

AV Monastere d'Argésoles, en Champaigne, nous avõs veu l'Abbesse de l'Ordre S. Bernard, avoir telle perspicacité d'esprit, que sans aucune estude de grammaire, elle concevoit des solutions aux questions les plus difficiles de la Theologie, & mesme les livres de la Trinité de S. Augustin, exposant avec solutions claires, ses plus difficiles questions (& selon que le venerable Abbé de Vaucelle Robert me fit voir) elle obtint par ses prieres de nostre Seigneur cette lumiere de science, longues années avant sa mort.

Cette sainte Abbesse vid un jour par revelation celeste, un Ange avec un espée, & la tenir sur le col de la fondatrice de son Monastere, Blanche Comtesse de Champagne : & apprit, que nostre Seigneur decretoit sa mort. Elle supplia avec instance & larmes nostre Sauveur, de luy pardonner, & luy octroyer le temps de penitence ; & oüit nostre Seigneur, luy dire, que la sentence estoit proferée: & qu'il n'y avoit plus qu'un moyen de son salut, qui estoit qu'elle receut le coup d'espée pour elle : à quoy elle respondit, qu'elle ne pouvoit rencontrer plus grand bon-heur, que de mettre sa vie pour preserver cette Princesse de la damnation eternelle: joint, que son plus ardant desir estoit, d'estre libre des liens miserables de cette vie, pour selon sa ferveur d'amour, posseder & joüir de sa Majesté. Et apres, aussitost, se sentit dans les atteintes de la mort : & trespassa heureusement de ce monde ; nous faisant exemple à imiter de la plus grande charité, selon le dire de nostre Seigneur en l'Evangile.



Des

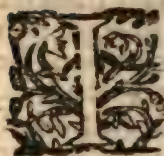


Les estudes doivent estre és limites de la doctrine de l'Eglise Apostolique & Romaine.

CHAPITRE XLVII.

Elles sont comme enfermez dans les limites d'un païs.

COMMENTAIRE.



Cy nous sommes enseignez, à nous retenir dans l'union d'humilité & d'affection, & en devotion à la saine & asseurée doctrine de l'Eglise. Il faut estre certain, qu'il n'y at qu'une Eglise. Le S. Esprit nous en asseure és Cantiques; *L'une*, dit il, *est ma colombe*. C'est l'Eglise fondée par les Apostres, & qui est sans aucun fiel d'infidelité: & qui selon S. Paul, est libre d'abomination de crime, & sans ride de contradiction, ou de duplicité. Comme on ne peut reconnoitre qu'un Dieu Autheur & Pere de la nature, & des hommes mortels: aussi n'avons nous pour estre dignes des effects eternels de son amour paternel, qu'une foy & un baptesme: qui est deüemēt administré au sein de l'Eglise Romaine. De maniere, que tous ceux qui se sõt forlignez des veritez tres-certaines de l'Eglise, precipitez en erreurs, se sont eux mesmes retranchez des membres vivants de l'Eglise militante, & forclots de la triomphante. C'est le malheur que Hieremie lamente. *Nous n'apportions la croyance*, dit il, *que nous devions à Dieu nostre Seigneur, & dißipez, nous avons fait nostre retraitte, pour n'oüir ny sa loy, ny sa voix: voylà pourquoy tant de maux nous accueillent avec les maledictions, que le Seigneur a fulminé par Moyse.* Barue. La Sapience, en l'Ecclesiastique, nous advise aussi de ces malheurs, disant, que *l'ire de Dieu s'embrasera en la nation mescroyante.* l'Eccl. ch. 16. Quelle merveille, puis que tels gens s'esforcent à toutes occasions de deschirer la robbe de nostre Sauveur, plus inhumains, que les soldats qui crucifierent sa Majesté: puis qu'ils ny voulurent toucher. Or, que ceux qui mescroient la doctrine de l'Eglise fassēt cette injure; c'est

ce qu'on voit en l'histoire Ecclesiastique. Vn jour nostre Seigneur apparoissant au S. Evesque Pierre Alexandrin, il portoit sa robbe toute deschirée : & le S. Pontife suppliant avec larmes pour sçavoir, qui avoit commis ce forfait, sa Majesté luy dit, que c'estoit Arrius. Et en effect, ce malheureux heretique, apres un autre, appellé Manichée, avoit plus cruellement blasphemé contre la doctrine de l'Eglise. Mais, maintenant, que doit on dire des heretiques de nostre temps ?

HISTOIRE.

Vn heretique hypocrite descouvert apres sa mort.

EN Anvers de nostre temps Guillaume Cornile, apres longues hypocrisies, vivant en paillardises; laissa sa prebende, pretendant de vivre en extreme pauvreté. Il enseignoit, que la pauvreté purgeoit l'ame du peché, comme le feu purifie le fer de sa roüille; il soustenoit, qu'une putaine publique, par sa pauvreté, estoit de plus grãd merite qu'une personne vertueuse & juste, qui possedoit quelque chose pour en disposer. Asseurant aussi, que tous Religieux disposants des biens temporels, estoient en estat de damnatiõ. Or c'estoit erreur tres-penitieux qu'il soustenoit, disant, que la personne pauvre n'offensoit par luxure; Puis que nostre Seigneur commanda de juger les pauvres, selon que leurs crimes meritent, & de ne leur faire misericorde en jugemẽt: il vouloit estre plus juste que Dieu : ce qui est un tres-execrable blaspheme.

Il fut enterré avec honneur dans l'Eglise de Nostre Dame; & nous avons esté certains, que trois jours depuis, une personne vid son sepulchre ouvert & vuide: ce qui signifioit sa damnation. Et en effect, la quatriéme année suivante, ses blasphemes & erreurs pernitieuses furent descouvertes par le venerable Pere Nicolas Evesque de Cambray, qui fit enlever son corps de Terre sainte (comme indigne) & bruster infamement & exposer les cendres au vent. Voylà comme sa Majesté punit ceux, qui par leurs erreurs & blasphemes, deschirent sa robbe.

Qu'on prenne garde donc de perseverer avec constance, dans la doctrine sainte de l'Eglise Romaine, & en son obeïssãce: si avec les folles Vierges on ne veut estre forclos des nopces celestes : ou comme Choré és seditions & rebellions, encourir les malheurs de la damnation eternelle.



Il faut avec pieté & devotion traitter les saintes Escritures.

CHAPITRE XLVIII.

Elles ne franchissent leurs limites.

COMMENTAIRE.



Es limites en la doctrine est, la pieuse maniere de la traitter, & principalement les SS. Escritures. Saint Augustin au commencement de sa conversion, avec l'esprit encore plein de philosophie mondaine, se croyoit puissant de comprendre par sa grande capacité & les lumieres de ses sciences, ce qui surpasse infiniment, par sa grandeur, tout ce qui est de la capacite humaine & Angelique. Nous ne pouvons que parmy les tenebres de la foy, appercevoir quelques choses, de la sublimité des grandeurs divines, qui nous sont revelées.

Ce pourquoy les Predicateurs qui travaillent à exposer les questions de Theologie, & ce qui est difficile à entendre en la S. Escriture, sont dignes de reprimende: tousjours le S. Esprit les advise de la maniere dont ils se doivent comporter, disant, que lors qu'il faudra assembler le peuple qu'on aura à resonner simplement les trõpettes. Salomon és Proverbes, expose cette figure, disant, *que la doctrine des hõmes prudents est facile.* Et l'Ecclesiastique exhorte, de ne pas cacher la sapiẽce en sa beauté. Esaie enseigne les bons Docteurs & Predicateurs, de la façon, d'enseigner & prescher, disant, *qu'ils feront des fers de charruë de leurs espées, & des faschines du bois de leurs lances.* Les espées signifient tres-bien les questions subtiles: & les conceptions curieuses & relevées, sont changées en fers de charruë, lors que le Predicateur traitte sa matiere conformement à la capacité de son auditoire: & il fait des fascines du bois des lances s'il n'use de discours relevez. Et c'est avec un tel fer de charruë, que, comme Samgar, terrassa six cents hommes armées: qu'aussi le Predicateur fait heureusemet bresche sur

ſur les cœurs endurcis. Et de meſme que Samſon, frappant d'une machoire d'aſne deffit mille hommes: le Predicateur plus inhabile, & moins curieux de bien dire, ſouvent porte plus-grands fruits, & de plus heureux effects. Enfin, il faut avoüer, qu'õ ne peut mieux preſcher & plus utilement, qu'en obſervant le reglement & la forme, que nous en donne le Predicateur incomparable, & Docteur des gentils : & il deffend expreſſement de ne preſcher avec ſcience ou ſapience de paroles, pour endurer en ce miniſtere les déplaiſirs & confuſions de la Croix de Ieſus-Chriſt. *D'autant*, dit il, *qu'il a pleu à Dieu de ſauver les fideles, par la folie de la predication.*

Exhortation pour l'eſtude des choſes utiles.

VOyons ce que dit Senec, de ceux qui eſtudient aux choſes moins utiles, ou à ſe pourvoir
Ep. 107. de curioſitez. *Le vice d'intemperance*, dit il, *nous afflige auſſi bien en nos*
Ep. 109. *eſtudes qu'en autre choſe : & nous apprenons avec plus-d'ardeur, ce qui eſt d'eſtime és Eſcolles, que ce qui eſt beſoin, pour la vie vertueuſe. Ie ne crois pas, qu'on puis rencontrer parmy les mortels, perſonne plus-digne d'honneur, & de plus-grand merite, que celuy qui eſtudie en Philoſophie, pour l'apprendre comme un art, ou un metier : à ſçavoir pour n'ignorer rien de tout ce, qui eſt neceſſaire pour bien vivre : premierement pour ſa conduite, &*
Epiſt. 110 *puis pour adreſſer autruy au ſentier de la vertu : il faut auparavant en avoir fait le chemin,*

Pour bien eſtudier, il ne faut pas tant parcourir de livres en liſant; mais il eſt neceſſaire de s'arreſter pour bien concevoir ce qui eſt utile. Ce ſont des
Epiſt. 2. *eſtomachs dégouttez, qui gouttent tant de choſes, ſans ſe refectioner d'aucune : & c'eſt en faire infection, & non bonne nourriture. Liſez donc la doctrine ſaine des bons autheurs ; & s'il advient que pour divertiſſemẽt, vous en voyez d'autres : reprennez apres au plutoſt vos premiers. De toutes vos lectures, prennez touſjours quelque choſe pour pratiquer preſentement : & faites comme le ſoldat ruſé, que ſe transporte parmy l'armée ennemie, non comme fuiant, mais comme eſpion. Et tout noſtre di-* Epiſt. 15.
vertiſſement doit eſtre pour reprendre nos eſprits : puis qu'il ſont cõme un arc qui doit eſtre mol: & on le romp ſi quelque fois on ne le débende. Vivre ſans Epiſt. 83.
employ, ny eſtude des bonnes lettres, eſt mourir, & la ſepulture d'un homme vivant. Il n'importe que vous obmettiez Epiſt. 73.
ou entremettiez vos eſtudes, pourveu, que vous les reprenniez de meſme, que quelque choſe qui vous eſchappe : & les repetiez ſãs rien obmettre. S'employer l'eſprit dans la fatigue d'une cõtinuelle moderation de continence ou temperance, n'eſt pas le diſſiper : mais c'eſt le mettre en ſa perfection. Ne vous De 4. virt. c. 1.
tenez

tenez pas tousjours en cervelle : mais que vostre esprit joüie quelquefois de repos : mais außi qu'il ne soit sans l'estude de la sapience, ou sans s'employer en bonnes pensées. Iamais l'hôme prudent ne perdra dans le repos la vigueur de son esprit : puis qu'il ne se dissout, mais seulement se relache.

La Sapience se forme son courage, & le batit, dispose sa vie, dirige ses
Epist. 16. *actions, & demonstre ce qui est ou à obmettre ou à faire. Elle gouverne le timon, & adresse le vaisseau de nostre vie parmy la suitte douteuse de sa cour-*
De 4. *se, & les rudes secousses de ses vagues*
virt. c. 1. *& de ses flots : elle avance ce qui est tardif, elle expedie ce qui est douteux, elle rend égales les choses difficiles, elle releve les plus abaissez, tempere les*
Epist. 60. *pures, & amollit les rudes. Croiez que l'effect de la Sapience est une sorte de joye tres-grande, laquelle ne peut estre connu que par la pureté de conscience, & la perfection de vie, en la pratique de toutes vertus. La pureté d'esprit estime des choses petites, les grandes : des choses ouvertement cognues, les cachées : de celle qui luy sont voisines, les esloignées : & des parties, elle juge ce qui est du tout. Que l'authorité de celuy qui harangue ne vous meuve, ny ses qualitez : mais que ce soit ce qu'il dit, qui occupe vostre attention.*

Cherchez ce que vous pouvez treuver, apprenez ce qui vous est loisible de sçavoir, & desirez ce qui en presence de gens de bien se peut souhaitter. Ne pensez pas de plaire à plusieurs : mais voiez à qui vous desirez aggréer. Ne vous eslevez pas pour vous tenir, ou, vous craindriez de vous tenir debout : & ou, vous ne pourriez monter sans tomber. Ie vous prie de mettre la Philosophie dans le fond de vostre cœur, Epist. 20.
& de reconnoitre en effect, vostre proufit; non en discours, ou en esprit: mais en ce qui est de l'aneantissement de vos convoitises, & en la constance de vostre courage pour le bien. Montrez vos paroles estre veritables par vos œuvres: puis que la vraye Philosophie n'enseigne pas seulement à parler, mais principalement à faire les œuvres; car que les œuvres accordent avec les paroles, c'est le plus noble office, & le plus grand indice de la sapience; & außi, que l'esprit soit tousjours de mesme, & semblable à soy-mesme.

Pourquoy vous travailler dans une question, & vous affliger; puis qu'il vaut mieux la mespriser : & c'est plus subtilement penser, que de s'esforcer à la resoudre. Rien ne se rẽcontre de plus Epist. 50.
simple & de plus aliené du bon sens, que de s'occuper l'esprit és affaires & és questions telles, que c'est chose honeste, & utile de les ignorer. Que les questions de l'honesteté des mœurs s'accordent avec les pensées de paix; sans exceder les termes de la digne contemplation de la divinité. C'est chose impoßible, & indigne, de vouloir porter ses pensées pour conçevoir, ce qui est du souverain principe : puis qu'en la nature, aucune des arts ne presume de prouver ses particuliers principes. La nature de la raison at außi ses bornes & limites, & ses fins sont connus à decouvert seulement à Dieu son autheur.

Exhortation de S. Augustin pour moderer l'esprit parmy les estudes.

QVel sujet à l'esprit munie de quelque sciẽce, de se bouffir de superbe? Voyez ce que S. Volutian dit, à la loüange de S. Augustin; Encore, dit il, qu'ẽ aucuns Prestres quelque ignorance soit tollerable, toutesfois, quand à S. Augustin, on croira tousjours, que ce qu'il ne sçavoit, n'est de la Loy divine. Or voicy ce qu'on raconte de luy, lors qu'il meditoit ses livres de la Trinité; Vn jour, sur le rivage de la mer avoir veu un enfant, qui ayant fait une petite fosse avec une culier s'esforçoit pour y transporter tout à l'élement de l'eau: c'est une claire similitude, qui fait voir la petite capacité de l'esprit de l'homme pour concevoir chose aucune de la divinité, qui est, Estre, en perfection & immensité infinie. Et en suitte de cecy, ce S. Docteur, au traitté du baptesme des enfãs, advise; que lors qu'on dispute de quelque sujet obscure, sans ayde de documens certains des saintes Escritures qu'il se faut garder de presomption, & se retenir dans les termes de la modestie: *puis*, dit il, *qu'il nous est loisible d'ignorer sans interest de nostre salut, diverses choses.* Il faut donc mediter les saintes Escritures: & ne se contenter de les entendre superficiellement: puis qu'elles sont telles par disposition speciale du S. Esprit, qui les a dictées, qu'elles requierent, pour en concevoir le sens, & en decouvrir les mysteres, d'estre assiduement meditées, & contemplées. Et puis, considerez l'advis que donne ce S. Docteur au livre de l'ouvrage des moines, à ceux auquels nostre Seigneur donne la connoissance de ces saintes Lettres; *Faisons des saintes conferences,* dit il, *avec nos Freres retournez fraischement tout harrassez de leurs travaux, parmy les ardeurs infernales du monde, il leur faut parler, les consoler, les exhorter, les inciter, & edifier en eux, ce que nous voyons leur manquer, pour accõplire les devoirs de leur estat: car nous reçevons de Dieu au peril de nostre salut ces connoissances ou aliments spirituels, si nous ne faisons les œuvres de misericorde spirituelle à nos freres.*



Hi-

HISTOIRE.

Vn Docteur ſubtile en blaſphemant eſt puny.

ASſeurement que ceux qui ourdiſſent & tiſtent des do-
Ch. 19. ctrines ſubtiles, feront un jour bien cõfus, c'eſt le Prophete Eſaie qui nous en adviſe; & en voicy un exemple advenu preſque de noſtre temps. C'eſt en la perſonne du Docteur Simon de Tournay Regent en Theologie, à Paris, le plus ſçavant de ſon temps; mais helas auſſi inſurportable en arrogance, & abominable en lubricité, qu'admirable en doctrine. Vn jour, apres avoir fait le deduit d'une queſtiõ ſur l'humilité & la baſſeſſe de la tres-ſublime Doctrine de Ieſus-Chriſt, parvenu pour en determiner la reſolution: fut ſoudain abandonné en ſentiment de reprouvé, & blaſphema tres-horriblement contre Moyſe, & noſtre Seigneur: & ſaiſi tout enſemble (roulant les yeux avec terribles rugiſſemens) d'epilepſie, cheut par terre. Il ſurveſcut trois jours ſuivants comme une beſte, perdu des ſens, ſans quitter ſes lubricitez & paillardiſes, preſque muët: il ne pouvoit nommer Boëce de la Trinité, qu'auparavant il ſçavoit preſque par cœur: ne connoiſſant que ſa concubine, qu'il appelloit de ſon nom.

Il ſe faut donc porter avec devotion à l'eſtude des ſaintes lettres, & ſe tenir és limites & és termes de la ſaine intelligence de la Doctrine de l'Egliſe.



La



La predication de la parole de Dieu achemine à la perfection Chrestienne.

CHAPITRE XLIX.

Elles s'esjoüissent à l'applaudissement & au son de l'airain.

COMMENTAIRE.

L'Airain resonnant signifie l'efficace de la parole de Dieu. Nostre Seigneur cõmande, en Esaie,
Ch. 58. que ce bruit heureux soit resonnant en son Eglise; *Criez*, dit il, *& ne cessez: faites retentir vostre voix,*
Num. 6. ch. 10. *comme une trompette.* Nostre Seigneur ordonna à Moyse au Tabernacle des trompettes, pour les resonner en l'an de jubilé, & és principales solemnitez de chaque années. Elles signifient, qu'il faut des Predicateurs en l'Eglise, qui par leurs reprimendes doivent effraier les pecheurs, & avec leurs exhortations consoler les justes, & les animer & conforter, pour combatre & triompher de leurs adversaires. Ils consolent les affligez, & nourrient & fomentent doucement la devotion & la pieté en l'Eglise: en deplorant & lamentant les malheurs, & la perte des meschants.

Remarquez que selon le texte, les Abeilles s'esgaient à oüir l'applaudissement qui se fait, en frapant les mains, ou par la resonance d'un vaisseau d'airain: & le Predicateur, dont la vie accorde avec la parole; fait l'un & l'autre, & ainsi esjoüit heureusement le peuple, qui ne se meut, que lors qu'il se voit excité par la parole de Dieu, & ensemble par le fervent exercice de vertu de celuy, qui la presche: c'est ce qui le comble de joye spirituelle, & qui le fait mespriser le monde, & aspirer à la vie eternelle.



HISTOIRE.

LE Pere Iean Polin de l'Ordre des Freres Prescheurs, fut auparavant Chanoine Regulier au Monastere d'Essoines, & de ma familiere connoissance ; un jour preschant au Chœur du Monastere de Cantimpré lez Cambray, en presence d'une multitude de peuple & de Beguines, de la Feste saint Iacques & S. Philippe, & traittant cette sentence : Quiconque demeure en moy, & moy en luy ; iceluy porte grād fruit: Il la tournoit en plusieurs façons merveilleuses, faisant instance, afin qu'on correspōdroit à l'amour divin. Ce qui penetra si efficacemēt le cœur d'une vieille vierge fort fervente en devotion, qu'elle seprit par son extréme ferveur à fremir : & puis, se ressentit tous ses membres se choquer, & dans une grande esmotion: ses compagnes la pousserent trois & quatre fois, afin qu'elle se retint & s'empescha de ses mouvemens: mais le Predicateur declarant cette sentence par la similitude du vin melangé avec de l'eau, & exposant la merveilleuse union de l'ame bien-heureuse en Dieu : alors cette vieille vierge se ressētit pleine de ce nouveau vin celeste, & de telle sorte que son cœur estoit incapable d'en souffrir les efforts, n'en pouvant respirer dans ses ardeurs, & creva : tellement, que la tres-heureuse Vierge s'escriant, en versant abondance de sang, rendit à Dieu son esprit, mourant sur la place, & par amour pour sa Majesté.

Voyez donc cette Abeille mystique en sa bassesse joüissant du souverain Principe, ou de la source & origine de toutes douceurs, plaisirs, & delices : & ce, au son armonieux de la predication de l'Evangile. Se joyes ne souffrirent plus, depuis, aucune traverse d'adversité, ny de tristesse : sa joye n'estant autre, que celle de son Espoux, qu'elle possede en paix, & repos eternel.

De la vanité des exercices militaires.

L'Ennemy de nostre salut at aussi ses herauts & ses trompettes, dont les trōpeteurs & vains applaudissemens esgaient, & resjoüisse aussi ses sujets, & ceux qui sont de son service. Ces loüanges & applaudissemens, sont sur ceux, qui reüssissent és tournois, triomphāts de la vie & du salut de leurs adversaires, precipitants leurs

 ames,

ames, avant le temps, aux enfers: comme aujourd'huy on voit és duëls. Ces grands soldats, à quels outrages & malheurs, engagent ils aussi leurs peuples? Ils trempent la terre de sang, la fumét de chair humaine, remplient l'enfer d'ames Chrestiennes, & reduient les Royaumes & Provinces aux horreurs de la famine. Mais de quelle grãdeur est cette gloire militaire, & chez qui est elle dans l'estime? Quelques baladins & insensez folatres en font bruit, & portent toute sa gloire: car qui pourra estimer la cause de tant de malheurs? Et cette reputation, telle qu'elle puis estre, se pert tousjours, aussitost, dans le bruit. En effect; considerez, je vous prie, ce que le plus grand soldat qui fut sur la terre, possede d'avantage que le cheval Bayard? Ce tres-fameux soldat, de nostre tẽps, Guillaume de Barris eut cette renommée durant sa vie, laquelle a desjà resonné, on n'en parle plus: mais le cheval Bayard mourut du temps de Charle-Magne, passé tant de centaines d'années, & sa valeur est encore en estime. De mesme que la gloire du cheval d'Alexandre le Grand, dont pour perpetuer la memoire, une Cité edifiée fut nõmé Bucephale: Et où sont les soldats de haute reputation, & de si grande renommée.

HISTOIRE.

Exercice militaire solemnel avec horrible fin & la joye des diables.

L'Alemagne a veu ce tournois si solẽnel, qui se fit l'an 1243. & les malheurs qui en provinrent. Ce fatal champ est sur le Rein, proche de Nussie, ou tant de Princes & Seigneurs, Ducs, Comtes, Barons, & autres nobles Chevallers furent assemblez; le Pere Bernard de nostre Ordre avec son compagnon, s'y rencontrant, les exorta & pria avec larmes de garder leur sang & leur vie, & de faire montre de leur puissance & valeur contre les Tartares, en Hongrie, & en Poulogne: où leurs amis & Chrestiens estoient si miserablement affligez. Presque toute cette noble assemblée alloit acquiescer aux prieres du S. Predicateur, lors que le Comte de Castris, autrement, de la Marke, se moqua du Pere: il commanda sa trouppe de soldats à son malheur en ce tournois. Plusieurs asseurent que ce jour au matin, apparut en l'air sur cette place, une nuée horrible, environnée d'une multitude de noirs oiseaux, semblables aux corbeaux, qui voltisserent avec croacemens, long temps: ce que sans doute les diables firent, montrãs le gain qu'ils esperoiẽt de ce cruel & san-

& sanglant exercice. En effect, la confusion fut telle, que plusieurs y laisserent la vie, beaucoup en retournerent chez eux, pour toute leur vie, furieux : & grand nombre en furent à tousjours affligez d'autres maladies ? De maniere qu'on creut, que ce combat estoit certainement des diables, & un effect de l'ire de Dieu. Le susdit Comte de la Marke, mourut le premier, avec trois cents soixante sept autres. La nuict suivante en Brabant, proche d'Ischa, furent veu des assemblées en formes de soldats armées : ce que le Curé de cette paroisse nous a tesmoigné estre tres-veritable. Et je crois que c'estoient les diables, qui s'esjoüissoient de cette funeste victoire, qu'ils firent.

HISTOIRE.

Punißion horrible d'un soldat paillard & adultere.

En Alemagne, selō qu'un Religieux de nostre Ordre nous at asseuré, un Chevallier fort puissant, & ardant pour les tournois, finissant ses jours, selon le cours de sa vie vitieuse, miserablement ; sa femme fort devote survivante, raconta au Docteur Albert de nostre Ordre, avec pleurs & abondantes larmes, une vision des tourmens qu'enduroit son mary : & ce Docteur me la rapporta en ces termes. Elle fut ravie en extase sans usage de ses sens, & vid une grande multitude de diables autour de la miserable ame de son mary, dont l'un qui se portoit sur les autres avec plus de puissance & authorité, dit aux autres ces paroles ; *Couvres-le de chausses avec les pointes, afin qu'il en soit penetré, depuis les planches des pieds jusqu'au cerveau : puis, mettez sur ses espaules la cuirasse pleine de pointes, qui luy penetreront le corps devant & derriere, de toutes parts : qu'il ait le casquet en teste avec les fers penetrans jusqu'aux plantes de ses pieds : de là, qu'il soit chargé sur les espaules, du bouclier de pesāteur, pour luy rompre tous les membres*: Ce que les diables accomplissants ; leur grand Maistre dit ces mots. *C'estoit sa coustume apres ses tournoys, de s'estuver és bains, & puis, d'estre porté au lict : où il se donnoit du plaisir és embrassemens d'une tendre fille : qu'il en aye encore le traittement*. Et aussitost, cette miserable ame est dans un bain de feu, & couché sur un lict de fer, avec un tres-horrible crapau, aussi grand que luy, lequel avec les yeux de feu terribles l'embrassant, par son attouchement, & son baiser, unit cette ame à soy, avec si tres-horribles tourments, que les autres, des armes, du lict, & du bain de feu, ne

sembloient rien, comparées aux tortures de l'accouplement à ce tres-terrible monstre d'enfer. O! que ces peines sõt justes & dignes de l'obstination de semblables criminels.

Or, depuis, cette Dame par dispensation divine, ayant veu ainsi les tourmens infernaux de son mary, la memoire de cette vision l'accompagnant le reste de ses jours l'affligea tellemẽt, que tous ceux qui la connurẽt auparavant, virent bien, qu'elle portoit au cœur une angoisse incomparable.

A Leeuwes proche de Bruxelles, la cousine germaine de mõ Pere, âgée de cent & trent ans, me raconta, qu'en cette paroisse, elle avoit connu soixãte escuiers, gens d'armes de marques, desquels, presque pas un ne survivoit. Ils souloient accompagnez des autres chevalliers voisins, sans autres armes que la lance, le bouclier, & le heaume, se pliant la chemise, faire leurs tournois fort souvent: & advint un jour qu'un certain ne s'estant bien couvert de son bouclier, ce qu'encourvrent tousjours plusieurs autres, fut percé de la lance de son adversaire: & son corps, avec dueil, porté chez luy est enserré dans une biere. Ses parens & amis, selon la coustume, veillãts le corps; à minuict, oüirent un effroyable bruit aux environs, & une heure apres, un valet envoyé au village voisin, rencontre son maistre sur un cheval noir, & le fait monter en crouppe, disant, de le porter où il devoit aller. En effroy donc, le valet monte à cheval, & se tenant aux costez, embrassant le corps, touche sa playe sans y penser. Et il luy commanda de mettre sa main dans la playe, & d'en tirer le fer de lance dont il avoit esté tué. Ce qu'estant fait, & parvenu au lieu, auquel il devoit expedier son affaire; son maistre le fit mettre pied à terre, & luy cõmanda de dire à celuy qui l'avoit tué, & à tous ceux qu'il voudroit, qu'ils se rencontrassent dans une certaine place, qu'il nomma, pour y voir le jugement, que Dieu faisoit de luy, pour ses pechez: *& pour l'asseurer que vrayement tu m'a veu*, dit il, *montre luy le fer de sa lance*; & puis au lieu assigné, celuy qui avoit tué son maistre avec plusieurs autres, virent une tres-grande multitude de corbeaux & de vautours, qui deschiroyent avec avidité merveilleuse, ce miserable corps de ce soldat.

Si peut estre vous demandez, comme il se peut faire, que ce soldat ay esté resuscité, ay parlé, ay chevauché. On respond; que S. Gregoire en la vie de S. Benoist, raporte, que l'ame d'un boulanger reprit son corps, & esveilla sa famille

mille pour faire leur pain. Nous pouvons donc dire, sauve meilleur jugement, que le corps de ce soldat estant encore dans l'integrité de ses organes, un Ange ministre de la Divine Iustice s'en pouvoit revestir, former des paroles, & user des arteres pour se mouvoir: & encore qu'il ne puis long temps maintenir la nature d'un corps mort, à cause que faute de l'ame vegetative, il est de nature fluante: or un esprit n'est pas suffisant de supléer la force, pour empescher, que l'humeur s'alentissant, ce corps ne se corrompt.

Le jeux de cartes cause de grands maux.

ON voit un autre jeux sous le soleil, plain de grandes vanitez, & fort pernitieux: c'est celuy de cartes, qui transporte les joüeurs à divers crimes & forfaits. Souvent un pauvre y perd jusqu'à sa chemise, & un fripont en devient riche; ce jeux rend la noblesse ingrate, & plus vilaine que les plus abjets de leur service: les larrons voleurs, & homicides en perseverent obstinez dans leurs pechez, & desesperent de leur salut: & ceux qui s'accoustumerent à ce jeux, ne le quitterent que tres-difficilemēt: ains s'y portent avec tant d'ardeur, qu'ils perdent toute vergogne & honesteté.

HISTOIRES.

Les blasphemes & autres horreurs provenans des jeux.

EN Champagne, j'ay veu la ville, où, la veille du Vendredy saint, un Iuif & un Chrestien joüerent aux cartes, avec tant d'obstination & d'ardeur, que le Iuif y ayant perdu grande somme d'argent, se prit cōtre nostre Sauveur avec de grands blasphemes. Or voicy sa punition; il prent les cartes pour jetter son hazart, & à l'instant voylà sa main attainte de paralisie. Il redouble ses blasphemes contre nostre Sauveur, & la tres-glorieuse Vierge sa Mere, s'esforçant de fraper la table: & aussitost, voylà qu'il roule horriblement les yeux, & en punition de ses execrations, en tres-grande terreur, meurt sur le champ. De sorte, que le Chrestien en effroy extréme, à cét horrible spectacle, en pert les sens: & apres quelque temps, de miserable langueur, endure tres-horrible mort.

Les joüeurs de cartes affligent nostre Seigneur.

A Louvain nous avons veu un bon & genereux bourgeois, qui la nuict du Vendredy de la semaine sainte, allant à Matines, rencontra que dans une cave de son chemin, des jeunes desbauchez joüãts aux cartes qui juroiẽt & blasphemoient en debats : & plus outre voyent les hommes de cette ruë deplorants avec grandes complaintes, un homme inconnu, miserablemẽt affligé de plusieurs playes & trempant en son sang. Il demande les meurtriers; & ils luy dirent, que c'estoyent les blasphemateurs, joüants aux cartes en cette cave. Ce bourgeois les vient arguer de leur forfait; ils en sont estonnez, viennẽt pour voir cét homme: asseurans n'avoir veu cette nuict rien de semblable, & ne le trouvant non plus, reconnoissent tous, avec amere contrition, que c'estoit nostre Sauveur, qu'ils avoient derechef affligez de contumelies & d'opprobres par leurs blasphemes.

Vn Pere de nostre Ordre m'ayant raporté cette Histoire, sans m'en asseurer la verité, je me transportay en cette ville: où j'ay recherché & trouvé ce bourgeois : je me suis enquy de la verité de cette merveille: & cét homme sous son serment m'a certifié cette histoire, selon qu'elle est escrite cy dessus, estre tres-veritable : & mesme, que celuy qui avoit reçeu en sa cave, & soustenu ces joüeurs de cartes, cette sainte nuit, en eut tel repentir, que par son entremise avec sa femme ils diviserent ce qu'ils possedoient, restituerent leurs rapines & usures : & termina heureusement sa vie.

NOus sçavons encore certainement d'un autre bon Pere de nostre Ordre, qu'un certain ayant perdu jusqu'à ses habits en joüant aux cartes, en fut transporté de tel desespoir, & de si furieuse cholere, qu'il prit un arc, & descocha une flesche dans l'air, comme pour se vanger de nostre Seigneur: & puis, que cette flesche tombant à ses pieds, il la vid couverte de sang fraische: ce qui le fit fondre en amertume de cœur & en larmes de son crime, en sorte, qu'à l'heure mesme, il vint chercher ce Pere, esloigné de deux lieuës: & l'ayant treuvé se cõfessa: & en penitence merveilleuse & devotion, fit entiere changement de sa vie.

Il faut s'abstenir des danses.

LA troisjéme sorte de jeux est danser, ce que S. Augustin condamne en sa Cité de Dieu, faisant voir cette folie grandemẽt nuisible, raportant, comme un noble Capitaine des Romains, enleva les sieges de l'Amphiteatre, afin que le peuple apres le triomphe de Cartage, qui avoit esté si long temps ennemy de l'Empire ne s'adonna aux danses; & autres jeux de Venus: & ne devint ainsi effeminé és occasions des guerres civiles, s'enflambans d'envie entre eux, apres qu'ils auroyẽt achevé celles, qu'ils fasoient contre leurs voisins. Les danses font voir le peché en elles, en ce qu'elles se portent, & se tournent tousjours à gauche, ou serõt, au jour effroiable du jugement des bouques, qui seront condamnez aux flammes eternelles d'enfer. Et selon S. Augustin, puis qu'il vaut mieux labourer la terre le dimanche, que danser: & que faire ce travail le jour de feste est peché mortel: qui ne voit, que selon cét incomparable Docteur, qu'on fait bien plus grand peché de danser, qu'en ces jours travailler. Toutesfois, les danses qui se font és nopces des Chrestiens, sont en partie excusez, en consideration des miseres ausquels s'engagent ceux, qui prennent estat de mariage: ayants pour courageusement les suporter, besoin de recreation, & de soulas semblable. Et à propos des maux que le mariage traine; on souloit dire anciennement, que le mary, qui dans la premiere année de ses nopces n'auroit repẽtir de son alliãce, meritoit pour marque de son bonheur, & pour recevoir l'honneur deüe à sa vertu, de porter une chaine d'or avec une clochette. Et en effect, de nostre temps, les femmes és solemnitez nuptiales estoient ceintes d'une semblable chaine, avec une clochette, sans son. Qui pourroit raconter les maux qui proviennent des balets & des danses, tant par la veüe, que par les paroles, & autres insolences, contraires à la modestie Chrestienne.



Hi-

HISTOIRE.

Malheureuse mort d'une trop-ardante pour danser.

VN Pere de nostre Ordre a raconté, que dans un Village de Brabant, une certaine baladine, fort ardante pour presque tousjours Festes & Dimanches, assembler la danse; un jour, dans ce passetemps, il advint, que le baton dont un joüant, proche de la danse, s'esforçoit de chasser un esteuf, luy eschappant de la main, vint rencontrer contre la teste de cette danseuse, avec telle violence, qu'elle en tomba morte par terre. Depuis, le Curé avec ses clercs estant venu pour chanter les Vigiles sur le corps, selon l'ordinaire, apparut aussi le diable en forme d'un thoreau, tres-puant, & noir qui avec ses mugissemens, des cornes enleva, accourãt en ce malheureux corps de la biere, & le deschira & demembra tellement, que toutes ses entrailles, avec extréme puanteur, furent çà & là dispersées: & l'assemblé en terreur & horreur de ce spectacle, en prit la fuitte. Le lendemain, les parens de cette malheureuse ramasserent ce corps, & l'enterrerent hors le Cimetiere.

EN France, proche de Lion, un Curé m'a raconté qu'en sa paroisse, un jour, la danse se faisant sur un pont tres-fort, il fondit dans l'eau, & que tous ceux qui dansoient, lors, furent noyez.

I'Ay veu en ma jeunesse, une grande danseuse, laquelle en ma presence se joüant à luicter avec un certain adultere, apres avoir finie son jeue : frappé de mort subite, expira miserablement.

Du passetemps de la chasse.

LE quatriéme passetemps est en la chasse, qui est vituperable en ceux, qui sont engagez par leur profession de clericature au service de Dieu, à cause qu'ils obmettẽt les devoirs de leurs offices, & y perdent la pieté & la devotion, & encourent d'autres perils: Mesme ceux de la noblesse, qui negligent la Messe & les prie-

tres journalieres, qu'ont accoustumé de faire, ceux qui ont la crainte de Dieu, pour s'employer à cette exercice, le rendent vituperable, selon qu'en effect l'histoire suivante fait voir.

HISTOIRES.

Malheurs de ceux qui offensent Dieu pour la chasse.

VN jour, cheminant de Treve, le long du Rein, pour aller à Coulogne, accompagné de plusieurs de nos Peres Alemands, ils m'asseurerent de diverses merveilles; l'un me raconta d'un Seigneur fort ardant à la chasse, qui n'oyoit la Messe, ny Feste, ny Dimanche, dequoy sa fẽme l'argua souvẽt, en vain. Depuis, apres avoir plusieurs fois heureusement enfanté; elle avorta d'un enfant mort, ayant la teste d'un chien de chasse, avec des larges oreilles pendantes. Les nobles matrones assistantes à cette occasion furent d'advis, de cacher au plutost ce mõstre en terre: mais ce Seigneur, à mesme heure, retournant de la chasse, voulut voir son enfant: on tache de luy cacher l'abomination: mais il prent son espée pour frapper, si on retardoit d'avantage; & sa femme le fait lever de la terre, & luy montre la punition des ses impietez criminelles: Dimanches & Festes, n'adorant nostre Sauveur au S. Sacrifice de la Messe. Il acquiesça à cette fois à la remontrance de sa pieuse femme, corrigea sa vie, & fit penitẽce.

VN autre Seigneur tres-puissant, emploioit ses sujets en si grand nombre, & si long temps journellemẽt à la chasse, que plusieurs à cette occasion, à faute de ne faire leurs labeurs, ny leurs negoces, furent avec leurs familles reduits à la pauvreté. Il advint, en fin, qu'un jour, ce Seigneur n'estãt lors qu'avec ceux de son service ordinaire à la chasse, dans un bois, poursuivit une beste, toute la journée sans effect: & en devint furieux, jusqu'à la chasser opiniatrement durant la nuict: tellemẽt, qu'onc depuis, on n'eut aucune nouvelle, ny de sa persone, ny d'aucuns de sa compagnie. Aucuns creurent, que comme Datan & Abiron, il fut avec les siens, ensevely és entrailles de la terre.

Des bofoneries & chanſons impudiques.

LEs diables ſont ſervy en cinquiéme lieu, de boufoneries, & de chanſons impudiques; qui trainent malheureuſemẽt une grande partie du mõde à la damnation eternelle : & les perſonnes affectiõnez à la pieté & à la vertu, en ſont outrageuſemẽt tourmentez & affligez. Ce qui aggré en icelles à la veuë, aux oreilles, ou à la vanité de la fantaſie, eſt ordinairement œuvre du diable: auſſi les eſprits eſperdus en la vanité, ſeuls, gouttent ces infernales momeries. Et le glorieux Pere S. Auguſtin adviſe, que ceux qui les gratifient de quelque choſe, font de meſme, que ceux qui ſacrifient aux diables.

Tract. 100. in Ioan.

Senec, avec autres Philoſophes payens, fait voir, comme ces impudiques ſpectacles ſont pernitieux au Publique ; aſſeurant que rien n'eſt plus dommageable aux bonnes mœurs : d'autant que la volupté qu'on y prent, imprime les vices, à meſure, que les ſens reçoivent plus avidement leurs images, qui y ſont repreſentez. Il eſt donc neceſſaire, dit ce Philoſophe, de ſoubſtraire aux peuples (peu conſtants en la vertu ayans l'ame ſuſceptible de malines impreſſions) ſemblables ſpectacles: car pour exemple, une repreſention luxurieuſe, ou d'autre ſemblable vice, n'eſt elle pas de puiſſance, pour esbranſler la vertu de ceux meſme, qui la poſſedent avec la plus grande conſtance?

HISTOIRES.

Punitions de ces inſolences.

LE genereux Seigneur de Velpe Chevalier de grande vertu & ſainteté de vie, au Duché de Brabant, me raconta cette hiſtoire; Avoir eu un valet lubrique, qui chantoit ſouvent des impudicitez, & aſſembloit les filles & les garſons à danſer au ſon de ſa muſe ou de la flute : & qu'un jour, au ſoir, chantant ainſi, & danſant avec morgues & diſſolutions deshõneſtes, avoir veu ſenſiblement un diable, avec des cornes, couvert de poil, avec les yeux en feux & flammes, comme danſer à cadence de ſes châſons impudiques. Ce bon Seigneur admoneta le valet d'adviſer au ſalut de ſon ame, de ſe deporter de ces infames paſſe-temps, & de ne plus provoquer la jeuneſſe aux inſolences & paillardiſes : & pour n'avoir amendé

ſa

ſa vie, ce bon Seigneur le bannit de ſon ſervice. Quelques jours depuis, noſtre Sauveur prit vēgeance de ſes malheureux deportements; & par ſa mort fit une fin lamētable, & que requeroient les demerites de ſa vie. Lorsque nous traitterons des ruſes & tentations du diable nous verrons encore d'autres tres-horribles hiſtoires ſur ce ſujet.

A Nivelle, en Brabāt, un diable obſedant une fille de naiſſance noble, l'an 1216. dit, en preſence d'un grand monde, ces paroles. *Moy, avec mon compagnon, j'ay composé, & fait chanter parmy plusieurs Regions & Provinces de France & d'Alemagne, la celebre chanſon de Martin.* Elle eſtoit pleine d'abominations, & de paillardiſe; & remarquez ici, que les demons ſuggerent aux malheureux les poëſies, diſcours, & chanſons lubriques; & que les chantant ils leurs font ſervice.

Contre les inſolences és veilles des corps morts.

ON faiſoit, jadis, veillant les corps morts des inſurportables inſolences. Vn de nos Peres me dit un jour, qu'eſtant pour preſcher dans un village, avoir veu deux jeunes folatres, aller dans une maiſon voiſine de ſon logis; & les infames petulāces qu'ils y firent: & qui l'affligerent juſqu'à eſpandre en abondance des ameres larmes. Et auſſi, que voulant prendre ſon repos neceſſaire, auparavant, luy apparut un certain mort, diſant ces paroles: *Ie ſuis envoyé de la part des ames purgeantes aux feux de Purgatoire, pour mander à ceux qu'elles ont laiſſez en leurs biēs temporels, & leur dire; Tousjours, vous mes amis, ayez pitié de moy, ayez pitié de moy, à cauſe que la main du Seigneur m'a touché. Vous preſcherez demain ſur ces paroles,* dit le treſpaſſé, *en arguant contre les jeux execrables que vous avez veu, vous exhorterez, au moins, les parens, à ſecourir par bonnes œuvres les ames de Purgatoire dans leurs horribles ſouffrances.* Ce qu'il fit ſi heureuſement, & avec tant de fruict, que chacun en trempoit en larmes. Il fut depuis fort fervent pour extirper la couſtume de ces ordinaires inſolences, qui ſe faiſoient en veillant les morts: & pour ſecourir par bonnes œuvres les treſpaſſez dans leurs peines & ſouffrances.

Il eſt beſoin donc, que les myſtiques Abeilles ayent en grande abomination, toutes les ſuggeſtions & applaudiſſemens diaboliques.

De la joye d'une bonne conſcience.

CHAPITRE L.

La ſanté des Abeilles ſe void en leur netteté & alegreſſe.

COMMENTAIRE.

SAlomon fait icy alluſiõ, diſant; que, *l'eſprit joyeux & allaigre fait ſes jours & ſes années fleuriſſantes : & qu'au contraire, l'ame en angoiſſe & triſteſſe ſe deſſeiche les os.* Qu'eſt-ce que l'homme peut obtenir pour l'esjoüir plus puiſſamment, que le teſmoignage de la bonté & integrité, ou que la ſincerité de ſa conſcience ? auſſi ne rencontrerez vous malheur pouvoir vous cõtriſter en aucune maniere, comme les remorts de mener une vie meſchante: ny vous ne treuverez jamais rien, qui puis vous mettre en telle horreur. Mais quant à la joye & au contentement de la bonne conſcience ; on n'en joüit pas ſeulement de dilatation de cœur & d'eſprit, mais auſſi la chair meſme, partage à ces vraies delices. Ce qu'experimentoit le Pſalmiſte chantant que ſon cœur & ſa chair avoient eſté tres-ſaillants de joye en Dieu. Et auſſi que l'ame à la cadene d'une mauvaiſe conſcience, ſoit en angoiſſe, en triſteſſe, & confuſe, juſqu'à s'en deſſeicher la chair & les os: c'eſt ce que nous avons icy à conſiderer.

HISTOIRE.

Vn pecheur par la penitence recouvre la ſanté corporelle.

J'Ay certitude aſſeurée de la verité de l'hiſtoire ſuivante; qui eſt, qu'un Bourguignon celebre & fort renommé en ſon païs, apres pluſieurs années de ſa jeuneſſe, en aſſidus exercices de vertu, en toute ſincerité de cœur, s'alentiſſant en eſprit, declina depuis és vices, & tomba auſſi corporellement en langueur : Ou meſconnoiſſant la main miſericordieuſe de Dieu, & ſe ſurchargeant de vices & de pechez; par ſa face have, deſcharnée & paſle, il paroiſſoit clairement, ſe diſpoſer par des ardeurs infernales miſerablement, à en encourir les tortures & les gehennes eternelles. Et le comble de ſon malheur eſtoit, que diſſimulant la cauſe de ſon mal, & la cachant; les medecins ſe travailloient en vain à le penſer.

En fin il ouvrit les yeux pour reconnoitre ſa miſere ; de ſorte, que perſeverant en contrition & deteſtation des débauches de ſa vie paſſée, il voit tres-evidemment, que toutes ſes maladies corpo-

porelles provenoient asseurement des abominables vices, qui affligeoient & bourelloient son ame.

Il se confessa de toutes les especes & nombres de ses pechez, à un tres-pieux & saint Confesseur, avec larmes de douleur, & confusion de les avoir perpetrez ; & apres avoir reçeu l'absolution fut estóné de voir septs petits crapaux noirs, qui luy estoient sorties de la bouche proferant ses vices & ses pechez, & avoient leurs qu'euës differentes. C'estoient septs demons qui le faisoient tremper dás les septs vices capitaux, & qui gehennoient son ame jusqu'à ce point, que d'affliger mesme son corps, & y prendre ainsi des abominables corps de crapaux, dissemblables par la queuë. On les vid apres la penitence faite, bien-tost deseschez : & le jeune homme ravy en admiration, de se voir si heureusemẽt affranchy de ces septs demons, qui affligeoient son corps & son ame, & de se ressentir joüir de paix & de tranquillité interieure, & de bonne disposition de corps, & de santé entiere : ce qui fut depuis à plusieurs semblables pecheurs, exemple tres-utile.

De la sincerité & pureté de conscience.

NOtez qu'au texte, la netteté des Abeilles est estimée estre leur santé. Or, que signifie cette pureté, sinon la sincerité & candeur de la conscience? La Sapience ; és Proverbes, promet, que *celuy qui aime la netteté de cœur aura pour amy un Roy.* C'est ce Roy qui dit, *estre bien-heureux, ceux qui sont pure de cœur: à cause qu'ils verrõt Dieu*

Tels furent les anciens Prophetes, & avec la veuë si pure & si clairevoiante, qu'ils reconnurent tout ce qui estoit passé dés le commencemet du monde, ce qui fut depuis, & ce qui est, & sera jusqu'à sa consommation: avec tant devidence & si grande certitude, qu'ils nous ont tout predit: tantost sommairement, puis tres-amplement : maintenant en figures, & apres fort apertement & en termes exprez. Les ames contemplatives joüissent du bon-heur de cette grace de pureté : qui est comme un laict celeste, dont elles ont leurs yeux lavez, & en sont comme colombes voltigeantes parmy les nuées, & qui de leurs fenestres contemplent les grandeurs & fœlicitez de l'heureuse eternité : à laquelle, avec merveilleuse avidité, elles aspirent : & pendant qu'elles ne peuvent y parvenir, elles chantent ses loüanges, & la benient, avec gemissements & souspirs. Desquelles aussi plusieurs, ont le bonheur d'y estre transporté avec S. Paul, par extase d'amour, ravis en lumiere extraordinaire du S. Esprit : mais ces biens durent si peu de temps.

HISTOIRES.

Des graces merveilleuses de nostre Seigneur.

EN Brabant, au celebre Monastere d'Ayviers de l'Ordre saint Bernard, la noble & tres-pieuse Religieuse Elizabeth de Wans, fut, dez son enfance, tres-zelée en ferveur d'amour pour nostre Sauveur. Mais ses parents, sans se reconnoitre porter envie en leur simplicité au bonheur de sa vertu, la marierent contre son gré, avec un Chevalier de grande vertu. Elle vescut un an avec luy, & fut si constante en sa devotion pour la virginité, qu'elle ne voulut jamais consentir à la soüiller : de sorte, qu'elle en apporta la pureté & candeur entiere en la sainte Religion.

On asseure que l'espace de trois ans elle eut le bonheur continuellement, & par tout, de la tres-ravissãte vision de nostre Seigneur Crucifié : & lors que quelque immõdice traversoit son esprit, qu'à l'instant, nostre tres-benin Seigneur detachoit sa main de la Croix, & la portant sur la poitrine de cette tres-pieuse Vierge, la preservoit de mal, & la confortoit pour resister.

Elle joüissoit du bonheur de converser avec les Anges fort familierement ; & un jour dans un extase d'amour, ravie en esprit, se treuva comme dãs un jardin, aussi delicieux, que peut estre celuy du Paradis terrestre, remply de toutes sortes de fleurs & de fruits ; où (selon qu'elle mesme me confessa) elle vid tous ceux qui joüissoient de ce ravissant sejour si clairemẽt, que mesme, elle connoissoit l'estat de chacun, discernant les vierges des autres, & les vefves des mariez : & ce qui est plus admirable ; elle y recõnut les idées, les images de tout ceux, qui aurõt le bien d'y parvenir jusqu'à la fin du monde : de maniere, qu'elle y vid leurs merites, & le degré de gloire qu'ils avoient à posseder. Tellement que depuis, recontrant de ces personnes predestinez ; encore qu'auparavant elles luy fussent tout à fait inconnuës, par cette vision, elle les connoissoit, & par un seul regard voioit parfaitemẽt l'estat de leur conscience : & leur devotion & disposition au service de Dieu.

I'ay veu tres-clairemẽt qu'elle eut cette connoissance de moy ; ce que je tesmoigne estre tres-certain, & si je dis autrement que la verité, que nostre Sauveur me soit tesmoin & juge au tres-rigoureux jugement general. Elle me dit, un jour, tout ce qui estoit de l'estat de mon ame : que Dieu seul & mon Confesseur connoissoit.

Et je sçay tres-certainemẽt, qu'elle reconneut de mesme, les consciences de plusieurs, en aiant avec toute discretion revelé les secrets: comme, pour exemple, elle fit un jour à une noble & riche Damoiselle, que ses parents desiroient avec grand ardeur, d'allier en l'estat de mariage : C'estoit Damoiselle Elizabeth de Ascha; la voiãt un jour en grande pompe, & richement vestuë, elle luy dit avec asseurance & constamment, que c'estoit en vain qu'elle se travailloit pour paroitre ainsi parmy le monde, d'autant qu'elle mourroit dans l'estat de virginité. Ce qui en effect, fut depuis verifié. Et tous ceux qui ont eu connoissance de cette Damoiselle, & de ses poursuittes pour le mariage, admirerent avec elle, comme elle ait peu eschapper ou decliner les occasions de se marier.

De la joye d'une bonne conscience.

Lib. 10. NOstre Pere S. Augustin nous asseure, au livre de ses Confessions, qu'és ames saintes, une certaine joye & liesse est incomparable à toute autre; *Il y at une joye,* dit-il, *qui ne se communique pas aux impies : mais seulement à ceux qui se sont dediez pour gratuitement servir à Dieu : & c'est une certaine liesse, que nous appellons joye de la bõne conscience, & de la sincerité de soy.* Et on estime que ceux là seuls en joüissent, qui souhaittent d'estre delivrez des liens mortels de cette vie, qu'ils endurent en patience, se ressentants dans les ennuis du bannissement de cette vie terrestre, & en ses douceurs considerant sa vanité : & tels voient que les joyes mõdaines ne sont vrayement que des trompeurs amusemens.

Confess. 22.

HISTOIRES.

Advis salutaires pour les agonisans.

VNe jeune femme fort riche, noble, & d'excellente beauté, alliée dés sa tendre jeunesse selon sa qualité & ses merites, recõnut bientost, que les plaisirs mondains n'estoient que de bouë & de fumée : & parvint à un parfait mespris du monde, jusqu'à estre mort à toute convoitise & concupiscence. Ie l'ay veu chez son mary, faire en toute humilité l'office de servante, & il m'asseura de la voir plus volontier en cette equipage, qu'en pompe & en faste: il ne la vid presque jamais rire qu'avec des personnes devotes & Reli-

Religieuses : & alors elle se dilatoit en joye merveilleuse. Ce pourquoy, son mary ayãt des hostes, ou des amis à traitter ; en secret, il pratiquoit, de sorte, qu'il obtenoit quelques personnes religieuses : afin que sa femme parut joyeuse à la compagnie. Elle acheva biẽtost le cours de sa vie mortelle ; & agonisante : fut longtemps sans parler, comme privée de l'usage des sens : mais en fin, tout à coup, elle leva les yeux vers le Ciel, comme en priant, & esclatta, à toute force, en risée tres-joyeuse, expirant en nostre Seigneur. Sa face demeura avec les signes de joye & de jubilation, au grand estonnement du monde. On ne doute, que cét excez de joye ne provint de la presence des esprits celestes recevants son ame pour la presenter au tribunal de la Divine Misericorde. Toutesfois, il ne faut en ce point, imiter sa joye : mais chacun doit avec crainte, attendre le jugement particulier & cette heure terrible de la mort, selon que montre l'histoire suivante.

EN France au Monastere de S. Iean és Vignes, proche de Soisson, nous avons veu le Chanoine regulier Garnier de merveilleuse sainteté & innocence ; il fut en fin affligé de griefve maladie mortelle : & alors le diable, faisant ordinairement joüer ses ruses, luy met en l'esprit une joye extraordinaire : tellement, qu'en sa face paroissoit si grande liesse, qu'on croyoit qu'il avoit quelque grande & tres-delitieuse vision celeste. Le Chanoine Waltere petit, de nom, mais de grande vertu, s'affligeoit de cette joye ; Depuis, reduy à l'agonie, sa joye fut aussi changé en extréme tristesse, jusqu'à en pleurer tres-amerement : & l'un des Freres en demandant la cause ; pour la dire, il voulut l'assemblé de tout le Convent : & dit, que la joye si grande qu'il avoit fait paroitre, provenoit des astuces du diable : & que la tres-pieuse Vierge Mere de Dieu l'avoit delivré de ces pieges, le reprenant de sa joye vaine, luy remontrãt qu'il faut attẽdre l'heure de la mort en la crainte de Dieu, avec confiance, ou esperance moderée. Il supplia ses Freres de prier nostre Seigneur afin de luy pardonner cette faute, & toutes ses autres offenses, & de le juger non selon ses œuvres, mais, de luy faire misericorde. Ils respondirent, amen. Et puis, fondant en larmes, rendit son esprit. Il nous faut donc imiter Hester, qui ne s'esjoüit jamais de ses grandeurs, ny de sa gloire : & dire avec le Prophete Esaië, que toutes nos œuvres de justice sont tellement soüillez par nos convoitises & vanitez, qu'elles sont comme le drap

infecté de ce qui est plus vergoigneux aux femmes. Ce qui nous doit estre un grand motif d'humilité.

NOus lisons, cependant, que plusieurs à l'heure de leur mort, se sont ressentis accueillis de si grande joye & liesse celeste, qu'en jubilation d'esprit, ils en ont mesme vocalement & tres-suavement chanté. Pour exemple, en nostre Convent, à Bruge, en Flandre, le Lecteur, homme de grande sainteté, en l'agonie, parmy des grandes douleurs, se voiant à la mort, en fut remply d'extréme joye & liesse; Et un Religieux le priant avec larmes, que s'il joüissoit de quelque consolation, de la signifier: Sa grande liesse ne luy permit de la pouvoir celer. Il dit qu'oüy: & que nostre Seigneur assisteroit, en presence, à sa mort. Et le frere le supplia instammẽt, qu'alors, du doigt ou autrement, de montrer la presence de sa Majesté divine: & il promit de satisfaire à sa devotion, si nostre Seigneur le permettoit. Delà à trois jours, reduy aux extrémes, au son de la table, le Convent assemblé, il accomplit sa promesse, montrant du doigt une place, en portant sa veuë sur les Religieux; & ravy en devotion il chanta tres-doucement: *In Galilea Iesum videbimus sicut dixit nobis, alleluia*: & puis rendit son ame à nostre Sauveur. Ceux qui y furent presens, me firent le fidele raport de cette histoire, avec joye, & abondantes larmes.

A Ce propos, un jour, accompagné d'un Prestre de grande vertu, j'entray chez une pauvre femme; où, à mesme fin que nous, estoient deux Peres de nostre Ordre: & par cas fortuite, nous y voions un petit enfant à la mort tres-amerement: en angoisses qui paroissoiẽt en sa face, en ses yeux, & en se tournant deçà & delà la teste. Depuis, il abaisse les yeux: & apres, les leve vers le Ciel, & tressaute de joye: qui paroit, aussi en sa face, en tous ses membres, & en tels efforts, que s'il n'eut esté envelopé dans ses langes estroittement, il sembloit qu'il se fut jetté hors de son berceau pour sauter: & esclattoit tellement en riant, qu'on en pouvoit oüir sa voix és ruës voisines. Or, nous croions certainement, que cette ame innocẽte aura eu le bonheur, de joüir de la presence des saints Anges, en recompense de ses precedentes souffrances: Puis que telle joye est transcendante le cours ordinaire de la nature.

Sentences de Senec de la joye d'une bonne conſcience.

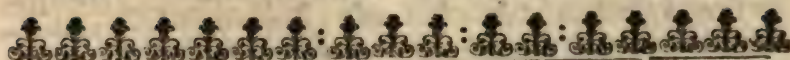
Senec Epiſt. 60. VOyons ce que le Philoſophe moral dit de la bonne conſcience, de ſa pureté, & de ſa joye. *La vraye lieſſe de cœur, dit il, n'appartient qu'à ceux qui vivent, ſelon les regles de la vraye ſageſſe : Et ce n'eſt autre choſe qu'une élation ſincere, & une certaine & pure joye de l'ame, ſe confiant en ſes vrays biens : & ce, prenant ſeulement ſon origine de la vertu: ſelon que la conſcience en at eſté apres deües conſiderations inſpirées.*

Il ne ſe rencõtre rien de plus joyeux & complaiſant que la bonne conſciente; & c'eſt joüyr, en partie, de ſa fœlicité, en cette vie preſente, lors, que ny l'Eſprit, ny la conſcience n'eſt traverſée d'aucune repugnance. C'eſt juſtement, que nous n'eſtimons cette vie joüyr des delices du repos, ſi interieurement, & en ſes actions exterieures elle n'eſt accorte avec la raiſon. Ce dõc qui ne peut eſtre argué d'autre teſmoin que de vous meſme, & qui vous fait tremper en angoiſſe & en deſplaiſir, doit eſtre abandonné & rejetté pour librement vous rãger à la raiſon. Conſiderez qu'on ne rencontre rien qui s'eſvanoüit pluſtoſt, que le plaiſir : & qu'on n'en peut obtenir aucun, qui ſoit ſtable, & permanent. Mais quant au contentement provenant du cœur ou de l'ame : les milles tres-furieux choquemens & toutes les plus violentes ſecouſſes ne peuvent le troubler.

Que les fidelles Abeilles donc s'esjoüiſſent, avec action de grace à noſtre Seigneur, de la pureté & integrité de leur conſcience : afin d'eſtre plus confortez, & confirmez dans ce bonheur.



Il



Il est plus facile de satisfaire à Dieu, pour ses pechez en ce monde qu'en l'autre.

CHAPITRE LI.

Aucuns disent que les Abeilles mortes recouvrent la vie, si on les garde l'hiver dans le toict: & au printemps, si on les remet au Soleil.

COMMENTAIRE.



C'Est en ces merveilles que nous devons considerer l'efficace & la vertu de la vraye penitence, que nostre Seigneur nous annõce par le Prophete Ezechiel, disant, qu'il ne veut la mort du pecheur : mais qu'il desire qu'il se convertie & joüisse de la vie.

Chap. 18. & 33.

Le toict que les Abeilles fidelles doivent garder, c'est l'union à l'Eglise, par la croiance sincere & entiere de tout ce qu'elle enseigne & presche: car contre ses trescertaines veritez, & contre ses loix, les portes d'enfer jamais ne pourront se prevaloir. Or, afin que cette fidelité à l'Eglise soit suffisante, pour entrevenir à la penitence ; il la faut accompagner de constante esperance, avec plus de confiance en la Divine Misericorde & aux merites de la Passion de nostre Sauveur, que de crainte de sa justice: afin, en cette maniere, d'affranchir l'ame de sa dureté contractée, durant l hiver du peché, par vraye contrition, en vertu de la grace : qui par l'ardeur vivifiante de la charité la restablit vrayement à vivre : & à pouvoir asseurement poursuivre son chemin pour le Ciel. Le Prophete Hieremie s'estonne des pecheurs trempants dans leurs vices, sans vrayement sõger à faire penitence: & il lamente leur malheur, disant; *N'est il pas vray que celuy qui est tombé sera relevé?* Le Prophete Esaïë les exhorte en ces termes; *Levez vous, levez vous mettez vous en pieds.* Et le Docteur & Predicateur des Gentils dit, que *c'est une parole d'asseurance, ou fi-*

S. Matt. chap. 16.

delle,

delle, & digne en toute maniere d'estre reçeu, à sçavoir, que Iesus-Christ est venu en ce monde sauver les pecheurs: desquels, dit il, *je suis le premier:* Voyons quelques penitences exemplaires de nostre temps.

HISTOIRES.

Diverses penitences admirables.

EN Alemagne, un certain Cõte fort noble, mais aussi cruel & inhumain exacteur de la substance des pauvres; par l'ineffable misericorde de nostre Seigneur, frappé de griefve maladie, & contrit de tout son cœur, en tres-amere penitence, exposa tout ce qu'il possedoit, pour faire restitution, & journellement trempant son lict de larmes, supplioit les Anges & les Saincts de luy impetrer le pardon de ses pechez, ou la grace de l'infinie misericorde de nostre Sauveur. Il rencontroit en son lict des moiens, de joindre aux lãgueurs & douleurs de ses maladies, des autres macherations merveilleusement exemplaires: il se frottoit, & choquoit continuellement les os des jambes, & les talons contre le bois du lict, de sorte, qu'il en enlevoit la peau, & en deschiroit la chair, jusqu'à en blesser les nerfs. Puis, en hiver, servy d'eau froide pour se rafreschir la bouche; il la versoit sur sa poitrine, & ses autres membres: pour s'en affliger par sa froideur de glace.

Or voicy comme ces penitences furent aggreables à nostre Seigneur. Il se vid bientost agonissant à la mort; &, comme sa Divine Majesté fit durant sa vie mortelle, d'un Publicain un Apostre & Evangeliste, ainsi ce Seigneur, de pecheur, par sa rigoureuse penitence, eut le bonheur d'estre Prophete. Il predit, que sans souffrir autres peines de Purgatoire, il parviendroit à jouïr de la gloire eternelle: & qu'apres sa mort, & le trespas de l'Empereur Henry VII. le païs de Turin endureroit des grandes calamitez: ce qu'aussi nous avons veu verifié.

VN Chevalier noble, en Alemagne, & tres-grand & meschant voleur, apres plusieurs années de ses pechez, se convertit à Dieu, fit deüe restitution de toutes ses extorsions & violences, & avec un compagnon de semblable devotion quittant le monde corporellement, aussi bien que spirituellement, se rangea au service de Dieu és œuvres de penitence, dans une solitude: où,

où, il fit des jeunes & abstinences extrémes, & le soir avec une chandelle ardante, ou luy mesme, ou par l'entremise de son compagnon, faisant distiler la cire ardãte sur son corps, s'affligeoit de tourmens grands & inoüis : Depuis, pour mener un genre de vie, selon Dieu, plus certain & plus asseuré ; il fit profession de nostre Ordre des Freres Prescheurs, où il fut tousjours celebre en vertu, & és bonnes œuvres.

LE venerable Docteur Boniface, jadis Evesque de Lausane, homme digne de Dieu, m'at raconté la suite de cette histoire, & me rendit certain de sa verité, qui est ; Qu'un certain Seigneur de son Diocese, à la chasse, un jour, aux envirõs des Alpes, sur le soir, perdit ses chiens & ses gens, & se treuva seul dans un bois : où avec apprehension de passer la nuict dãs cette solitude, se met aux escoutes, pour pouvoir se guider au bruit. Il reconnoit en fin, les aboiemens de deux de ses chiens, qu'il entretient, resonant de son cornet, en rampant à toute force des mains & des pieds, pour monter, où ils arrestoient. Il y void une grande plaine verdoiante entre les montagnes, & un homme grand, & de riche taille prosterné sur sa face avec deux grãdes brosses de fer à ses costez, affligé d'horribles plaiës : ces chiens aboioient ce corps, & à la veuë de leur maitre s'appaiserent. Ce Chevalier reprit ses esprits de l'horreur de ce spectacle, & adjura le miserable, luy demandant, que s'il estoit de la part de Dieu, de parler, & de dire de sa personne, & pourquoy il gisoit en ce lieu. Il dit estre de la part de Dieu, & qu'il apparoissoit en cette maniere, pour luy estre exemple de penitence : *Encore*, dit il, *que j'apparoisse corporellement ; toutesfois, je suis mort : Ie suis un abominable pecheur de l'armée de Brabant, qui servit au Roy d'Angleterre Richard en la guerre faite contre le Roy de France Philippe, en Poitou, & en Gascogne, où je me rendus criminel, à toute occasion, de meurtres, & de paillardises, avec barbarie extréme, sans respect, à condition aucune de personnes. Ie fus surpris de maladie, au milieu de mes débauches, & ne pensay ny au Sacrement de penitence, ny à reçevoir nostre Sauveur en la tres-sainte Eucharistie, jusqu'à l'heure de ma mort : lors, nostre Seigneur par sa misericorde infinie, me fit la grace de contrition, jusqu'à espandre des larmes au lieu de proferer des paroles, en ayant perdu la puissance : & ainsi, dans ma repentance d'avoir offensé la bonté infinie de Dieu, avec douleur de toutes les forces de mon cœur & de mon ame, elle fut separée de mon corps : je trespassay ; & je fus livré à deux meschants demons, pour estre tourmenté jusqu'à la*

la fin du monde: avec ces brosses ils me percent le corps, & m'ont contraint, aujourd'huy, de monter en ce lieu, avec ces brosses dans le corps, & puis me precipiterent de haut en bas. Et encore que ces tourments me soyent horribles, & d'extréme douleur; toutesfois, la croiance que j'ay qu'un jour j'en seray libre, m'est un tres-grand soulas. Puis, achevant ces paroles, cét esprit disparut, & le corps & les brosses se dissiperent en fumée. Et depuis, ce Seigneur en vertu de cette vision corrigea sa vie depravée, & racontant cette histoire, plusieurs en firent de grands fruits de penitence.

VN grãd voleur & meurtrier, en Alemagne, apprehendé & condamné d'estre decapité, fit en sorte par supplications, qu'il obtint quelque delay de l'execution de sa mort, pour employer ce temps en penitence. Et en effet, à cette fin pratiqua un sien cousin, qui le pourveut d'un outil bien armé de pointes de fer, dont se subtilise le lin: & le pria de l'ayder à deschirer son corps en tous ses membres, de ficher cét instrument sur ses mains, & le tirer jusqu'à ses espaules, penetrant la chair: d'en faire de mesme, à ses pieds, & en deschirer ses jambes & ses cuisses, & tous ses autres membres superieurs, & ses yeux, ses oreilles, & sa face: & disoit à chaque fois à ses membres, de reçevoir quelque chose de la peine qu'ils avoient meritez, és crimes & forfaits commis contre la bonté infinie de nostre Createur & Sauveur. Et apres les avoir deschiré de toutes parts, il les presentoit à estre coupez: puis n'aiant plus que le tronc de son corps, & la teste, dit, avec allegresse, qu'il desiroit avec ardeur de reïterer ces tourmens, deux, & trois fois: reconnoissant qu'ils n'estoient dignes de la multitude & enormité de ses crimes. Et puis portant ses yeux larmoiants vers le peuple assemblé à ce spectacle, le suplia de faire des aumosnes aux pauvres, & des prieres pour le repos de son ame: & apres presenta le col pour luy estre coupé.

Exhortation à la penitence.

SI vous demandez quel est le merite de celuy, qui condamné à endurer le suplice de la mort, s'il se le réd plus penible? Pour respõdre on remet à considerer la grandeur la Misericorde Divine envers ces pecheurs penitens, selon que remontre S. Cyprian, disant; que telle necessité que ce soit, qui les porte à faire penitence, ne la rend in-

invaillable. *Rien*, dit-il, *ne peut forclore le penitent de reçevoir pardon, ny la grandeur du crime, ny le peu de temps, ny l'enormité de sa vie, ny l'extremité de la derniere heure; s'il fait un vray & sincere changement de volonté: mais la pieté immense de nostre Seigneur luy ouvre le cœur, pour reçevoir ces pecheurs, comme fit jadis le Pere de famile, son Fils prodigue.*

Malgré l'heresie de Novate, les vrays penitens seront tousjours bien-venus chez nostre Sauveur Iesus-Christ : de mesme que David, apres son adultere, sa trahison & son homicide: pour avoir vraiement dit de cœur & de bouche, le *peccavi*: Natan luy est envoié dire de la part de sa Majesté Divine, qu'il estoit deschargé de son peché. O le beau & doux mot, *peccavi!* ô sillabes merveilleuses! qui serrantes l'enfer en faveur du pecheur, ouvrent le Ciel au penitent. O que leur efficace est grande! Avec confiance donc, dites vraiement, le *peccavi*: que la vergogne de dire vos pechez à un homme ne vous retarde, ny la terreur que le diable met en vostre esprit, ny le desespoir qui nait en vostre ame de l'enormité de vos crimes, ou de l'abomination de vostre vie. Lors qu'on a tres-bien medité, & connu le merite du tres-pretieux Sang espanché de Iesus-Christ, qu'est-ce qu'on ne void remissible au penitent? Pourquoy les homicides mesme, n'espereröt ils pardon? puisque Iesus crucifié semont, mesme ses boureaux à crier misericorde, priant son Pere de leur pardonner. Sainte Marie Magdelaine reçevant le pardon, S. Pierre la confiance, & S. Paul la grace; c'est pour nous asseurer, que les pecheurs, mesme les plus enormes, doivent esperer en la Divine Misericorde.

HISTOIRE.

Pardon d'un grand peché & de sa peine, par la contrition.

NOus avons appris tres-certainement, qu'en France, le venerable Docteur Pierre de Corboel estant Archévesque de Sens, un certain pecheur, apres avoir violé par force sa fille, dans des sentimens extrémes de repentance, & de douleur d'avoir offensé si abominablement la bonté infinie de nostre Createur, fondant en larmes, se confessa au S. Pasteur: & puis demanda s'il se pourroit imaginer peine digne de l'expiation de son peché, & si une ame estoit capable de la douleur qu'il en devoit avoir.

Le tres-pieux Prelat luy enjoignit sept ans de penitence; mais

le

le penitent remontre, que cette penitence estoit trop legere, & que s'il pouvoit vivre jusqu'au jour du Iugement, il devroit se macherer à toute force, en toutes sortes de peines & de souffrances. Et l'Archevesque le renvoia chez soy, jeuner seulement trois jours au pain & à l'eau : mais ce penitent redouble ses larmes & ses sanglots, suppliant salutaire penitence. En fin, il luy ordonne de dire un *Pater*, & *Ave Maria* : l'asseurant, que sa contrition si grande l'avoit affranchy non seulement de la coulpe, mais aussi de la peine de ses pechez. Et aussitost, voylà que ce penitent esclatte avec amere clameur, tombe par terre, & par l'effort de douleur de contrition, meurt tres-heureusement en nostre Seigneur. L'Archevesque depuis prescha cette histoire, asseurant, non seulement que cét homme estoit mort en grace : mais aussi, par sa douleur de cõtrition, avoir satisfait à la divine Iustice, & n'avoir suby les peines de Purgatoire.

L'utilité de la Religion mesme à la mort.

ENcore qu'aucuns aient voulu revoquer en doute, si on devoit recevoir ceux, qui à la mort demandent faire profession d'un Ordre, qu'ils auroient negligé & m'exprisé durant leur vie, toutesfois, il nous faut avoüer, que nous devons faire misericorde, & recevoir ces personnes à la mort : & nostre Seigneur en Croix donnãt le Paradis au larron, ne nous en fait il pas la leçon ?

HISTOIRE.

Vn certain espere & obtient le Ciel, fait Religieux à sa mort.

LE venerable Pere Waltere de Mesebourg de nostre Ordre m'at asseuré du bien, provenãt d'estre reçeu en nostre Ordre à la mort, par cette histoire.

Vn certain, grand Prevost, estãt à Magdebourg avec resolution d'en partir le lendemain ; le soir, se treuva tellement affligé de maladie, qu'à mesme heure, avec larmes, il manda le Prieur du Convent de cette ville, & le supplia de luy vouloir faire la misericorde, de le recevoir en nostre Ordre, & luy donner l'habit. Ce Pere pensoit remettre cette affaire au lendemain ; mais le malade redouble ses instances, disant, qu'il n'esperoit le Ciel, s'il ne mouroit Religeux : & qu'il ne croioit vivre le

le jour suivant. Il est donc, canoniquement reçeu en nostre Ordre, on le transporte en nostre Convent, il reçoit l'habit cette nuict: & aiant reçeu tres-devotement les SS. Sacrements, trespassa heureusement avant le jour. Or à mesme temps de sa mort, dans un Monastere vision de la ville, une Religieuse, en vision, apprit le bonheur, que ce Prevost reçeut avec son habit, incorporé en terre en nostre Ordre : & comme il le fut aussi au Ciel. Elle vid un Pere de famille dās un throne, & beaucoup de Freres Prescheurs, comme apres leurs travaux, se presenter, pour recevoir leur recompense; & que le dernier inconnu, se presentant avec crainte, tendoit aussi la main, pour, cōme Religieux, de mesme, recevoir le denier du Pere de famille: qui l'ayāt biē regardé, luy dit, qu'il recevroit le denier, non alors, d'autant, qu'il luy falloit auparavant plusieurs remedes à ses maux, pour le purger entierement. Cette devote Religieuse communiqua cette vision au Confesseur de son Monastere, demandant si quelqu'un des Freres Prescheurs estoit à la mort le jour precedent: & il l'asseura avoir veu le jour precedent le Convent, & que tous les Religieux estoient en santé. Mais bientost apres, ce matin, le Supprieur, qui devoit prescher en ce Monastere vint s'excuser alleguant l'occasion des funerailles de ce Prevost, mort Religieux, ausquelles il devoit se treuver. Et on reconnut la vision de cette bonne Religieuse verifiée, & le grand bien provenant, mesme à la mort, à un penitent, de se ranger dans la S. Religion : encore qu'il n'en prenne que l'habit, mourant, & seulement dans la volonté de la profession.

Que ceux, qui sous pretexte du bien de la Religion n'approuvent la misericordieuse & clemente reception des Apostats, mesme à la mort, prennent garde à eux, de n'estre trop severes. I'ay cōnu un sçavant Docteur de grande auctorité, dans nostre Ordre, qui s'en estant retiré, & dans une griefve maladie, pour y retourner, requerant d'estre reçeu : esconduy, s'en transporta en impatiēce extréme, & mourut. Depuis, j'ay appris d'une sainte Religieuse du Monastere d'Aywiers en Brabant, qu'il luy apparut, & luy fit voir comme il estoit damné aux peines eternelles d'enfer. Ce pourquoy riē ne me deportera jamais, de misericordieusement recevoir les Apostats, mesme aux extrémes de la mort : & je crois que ceux qui refusserent la misericorde à ce penitent à sa mort, entrevinrent en la cause de sa damnation. Ie prie donc, & conteste un chacun, par l'aspersion du pretieux sang de nostre Seigneur Iesus-Christ, de se porter avec misericorde envers les Apostats penitents, retournans à leurs Ordres. Car il faut craindre,

dre, autrement, d'encourir l'ire de Dieu : telle, que jadis ressentit que trop, son peuple esleu, & noir par le peché de Nachor : & d'autant qu'une ame racheté du sang de nostre Seigneur est sans fin plus pretieuse qu'une regle d'or, ou un manteau d'escarlate: aussi le crime en est-il plus detestable, & de mesme, la congregation, ou l'ordre, par sa cōdescendance impieuse se faisant complice, en encourt la rigoureuse vangeance de la Divine Iustice.

Les Abeilles fideles dōc soient certaines, que tandis qu'elles persevereront constantes en union à l'Eglise en vraye foy & esperance; encore que morts par le peché dās le toict de l'Eglise, ou dans les foiblesses & lubricitez du vice; si elles persistent en l'exercice des bonnes œuvres de pieté & misericorde, oraisons & jeunes, frequentants avec confession en contritiō & douleur d'avoir offensé la bonté infinie de nostre Seigneur, le divin service & la S. Communion, vivantes en humilité & patience, elles resusciteront és dons & fruits du S. Esprit, & se verront genereuses au service de Dieu, & ferventes en son amour joüir de sa grace, & heureusement y perseverer.

Qu'il soit necessaire de faire penitence de ses pechez durant cette vie mortelle, pour n'encourir des peines & souffrances extrémes au Purgatoire, la tres-veritable histoire suivante nous le fait voir.

HISTOIRE.

Vne ame aiant souffert les peines de Purgatoire veut estre un an malade pour ne les plus souffrir.

LE celebre Docteur Albert le grand de nostre Ordre, Evesque de Ratispone, souloit racōter, avoir appris de ceux, qui avoient familierement conversé avec un homme, bon & digne de foy, estāt de perfection Chrestienne rare, cette histoire, des tres-grandes & horribles peines de Purgatoire.

Cét homme avoit fait longtemps les œuvres & fruits de penitence, comme le Roy David, ou S. Marie Magdeleine ; & depuis, encourut une tres-griefve langueur, en laquelle, apres avoir esté durant un an fort affligé, un jour, avec larmes, pria nostre Seigneur de terminer ses miseres par la mort: & se vid aussitost exaucé, un Ange luy apparoissant, & luy en donnant parole d'asseurance : & à choisir pour achever sa satisfaction à la divine justice, ou d'endurer les rigoureuses peines de Purgatoire l'espace de trois jours: ou pour n'en rien souffrir, mais à l'in-

l'instant de la mort prendre possession de la gloire eternelle, endurer en patience encore durant un an, ses maladies, & sa langueur douloureuse.

Le bon homme, à cette semonce, sans penser aux extrémes peines, qu'on souffre en Purgatoire, & n'estimant que celles qui l'affligeoient, respond; que pour en estre libre, il vouloit bien endurer trois jours en Purgatoire, & autant qu'il plairoit à la divine Iustice. A mesme heure, il meurt, & son ame se voit dans les terribles peines de Purgatoire. Il y endure durant un jour, en telle maniere, qu'à la fin, l'Ange le visitant, & demandant de sa disposition: cette ame largüe de l'avoir deçeu: se ressentant avoir enduré ces horribles peines, durant le cours de plusieurs années, au lieu de trois jours: & l'appelle trompeur & seducteur, disant, qu'il n'estoit pas Ange du Ciel. Il remontra à cette ame qu'elle s'oublioit, en parlant de la sorte, & que c'estoit la gehêne extréme des peines, qui la decevoit: qu'elle n'avoit souffert encore que l'un de ses trois jours en Purgatoire: &, que si elle vouloit retourner à sõ corps, que Dieu luy feroit cette misericorde; afin, de souffrir un an ses langueurs & maladies: ce que l'ame dit desirer, & mesme, non seulement durant un an, mais jusqu'à la fin du monde, s'il estoit necessaire; plutost, que d'estre encore deux jours dans de si grandes & de si ameres souffrances: encore qu'il faudroit endurer, si long temps en cette vie mortelle, des douleurs extrémes.

Cette ame fut derechef exaucé: & puis est reünie à son corps, avant qu'il fut porté à l'Eglise. Depuis, vivant un an dans sa langueur, il raconta cette histoire à plusieurs, les animant aux œuvres de penitence: & ainsi achevant son purgatoire en cette vie durant cette année, parvint à l'eternité glorieuse.

Punitions des pechez durant cette vie.

A Nivelle, en Brabant, les Beguines, ou Filles, ou femmes devotes, commencerent leur institut avec le douziéme siecle, qui fut bientost depuis, celebre par toute l'Eglise: & l'an 1226. plusieurs des plus fervẽtes & plus spirituelles, parvenuës à la connoissance de la verité de la vertu, & de leur salut, se virent atteintes du feu sacré, ou d'enfer, avec des poignantes douleurs: & ce és membres, esquels, depuis la connoissance des loix divines, elles avoient plus offensé: comme en la langue, à cause de la gloutonnie, ou des paroles inutiles, ou pernitieuses: aucunes estoient affligez

és oreilles, pour les avoir escouté: d'autres és mains, se voioient punies de leurs attouchemens, ou actions illicites: plusieurs avoient leurs pieds & leurs jambes bruslez, & leurs poictrines, à cause de leurs pensées illicites, & des consentemens aux tentations: & elles souffroient d'autant plus ainsi és membres par lesquels elles avoiét offensé Dieu, qu'elles avoient eu plus de plaisir, ou apporté plus de negligence au service de sa Majesté.

On les transporta en l'Eglise S. Gertrude, & y recouvrerent miraculeusement la santé; de telle sorte, que leurs membres bruslez noirs, comme le charbon, furent mesme rendus à leur vigueur, integrité, & couleur qu'ils avoient auparavant, par miracle special.

En confirmation de ce miracle, une fille du Faubourg de cette ville, affligé de ce feu d'enfer, & apporté en cette Eglise; parmy les pleintes que les horribles douleurs de ce mal luy faisoient faire, elle dit: qu'elle n'estoit pas Beguine, & demandoit à S. Gertrude, pourquoy son affliction de ce mal: & puis aussitost, voylà sa main toute noire & bruslée tomber avec une partie du bras, aussi, comme un charbõ: & ainsi voioit, comme, S. Gertrude luy respondre; qu'à raison qu'elle n'estoit Beguine, elle ne recevoit pas la grace ny le benefice, qui leur estoit fait en leur guerison. Nous avons veu & connu plusieurs de ces Beguines, avant, & depuis leur affliction, & leur prodigieuse grace & faveur si miraculeuse.

O! qu'heureux donc, sont ceux, qui durant le cours de leur vie mortelle, satisfont à la divine Iustice si entierement, qu'ils n'ont à subire les horribles peines, qui purgent les ames, jusqu'à les rendre dignes du Ciel.





De la perfection Chrestienne & Religieuse.

CHAPITRE LII.

La vie plus longue des Abeilles est septennaire : & jamais ne peuvent vivre plus de dix ans.

COMMENTAIRE.



LE nombre de sept, represente les sept dons du S. Esprit : & celuy de dix, les loix divines du Decalogue ; & c'est tout ce que les Chrestiens doivent, pour en nostre Seigneur vivre spirituellement : de sorte, que les Abeilles fidelles, & qui font profession de perfection, n'ont autre chose à rechercher : aussi ne leur est il libre, ny licite, de vouloir, ou faire aucune chose contraire.

Les commandemens doivent estre la regle de toutes nos volontez & actions ; & les dons du saint Esprit nous determinent la maniere de les bien observer : puis qu'ils proviennent de la grace, qui nous rend puissants de cette observance. Or voyez, comme nous sommes heureusement portez à ces fonctions de la vie eternelle.

Premierement par le don, ou l'esprit de sapience, nous sommes interieurement adressez envers Dieu, & ardans en la contemplation en son divin Service.

II. Par le don d'intelligence, nous discernons ce qui nous est requis & necessaire en cette vie mortelle, pour le bien de nostre prochain, & pour le bon ordre de nos passions & affections exterieures : en adressant le tout à nostre souverain bien.

III. Le don de conseil, nous fait rendre à Dieu service plus grand, que celuy des commandemẽs ; lors que libres des biens temporels distribuez aux pauvres, selon l'Evangile, en imitant la nudité ou pauvreté de Iesus-Christ, par le vœu de pauvreté, & son observãce, eslevez, sur tout ce qui est du monde, & de la terre, nous ne songeons qu'à faire ce qui est plus aggreable à sa Majesté.

IV. Le don ou l'esprit de force, rend les bonnes ames constantes au bien, parmy les adversitez : & les

les fait mespriser genereusement le bonheur mondain, & les prosperitez temporelles dans l'esperance de joüir du bõheur eternel.

V. En vertu du dõ de science; on se porte avec ferveur pour accomplir tout ce qui est de plus grand bien: & par le bien de paix en la foy, on convient heureusement en union d'esprit.

VI. L'esprit ou le don de pieté; resout l'ame dans les charitables sentimens de compassion : de maniere, que la pieté est la regle de toutes ses actions.

VII. Et le don de la crainte de Dieu, limite tous les mouvemens de l'esprit, tellement, qu'il en est libre des immondices du peché.

La grace du S. Esprit, ou sa charité espanchée en nos ames, agissant par ces septs dons, produit des effects, dont nous pouvons mediter les perfections & proprietez, és septs proprietez du feu : lesquelles sont en ce vers.

Destruit, emollit, conjungit, consolidatq;,
Altiùs attollit, illuminat, ignificatq;.

Comme le feu destruit ou purifie de la roüille : ainsi la crainte de Dieu, rend l'ame libre du vice. 2. Et de mesme, que la chaleur du feu fond la cire : aussi l'esprit de pieté, par sa compassion, rend l'ame soupple & se conformant aux divines impressions. 3. Si le feu convertit diverses choses en cendres : ainsi le don de science provenãt d'une ample charité envers Dieu & le prochain, unit en la foy & en paix plusieurs ames. 4. Le feu rend les choses qu'il ne consomme plus solides ; ce que les vaisseaux des potiers font voir : & le don de force, de mesme, conforte tellement les cœurs des fideles, qu'ils triomphent parmy les plus brusques ou rudes secousses des adversitez. 5. Comme cét element porte vers sa sphere ce qu'il tient & possede: ainsi l'esprit, ou le don de Conseil anime l'hõme, non seulement pour accomplir les commandemens de Dieu & de l'Eglise, mais aussi pour les bonnes œuvres de surerogation. 6. Si le feu illumine ; & le don d'entendement fait voir clairement toutes veritez, pour y conformer nos paroles, nos cœurs, & nos œuvres. 7. En fin cõme le feu embrase & met en ardeur: l'esprit ou le don de Sapience met, de mesme, en l'ame l'esprit en ferveur de savoureuse connoissance, ou, en meditation, & contemplation de la Divinité, & de ses mysteres sacrez.

De quelle felicité & bonheur donc est comblé le tabernacle, ou le temple de Dieu, les fideles, qui joüissent, selon la vicissitude septennaire des temps, de ces sept divines flammes resplendissantes & embrasantes en toutes beautez, graces, & gloire, parmy les occasions des beatitudes Evãgeliques.

Le S. Esprit en faisant esclore ses douze fruits; ils en sont esclairez dãs l'obscure nuict de la foy pour mediter en tous temps, les secrets les plus cachez des SS. loix, & de la volonté de Dieu porté au Decalogue.

Notez aussi icy, qu'encore que les ames fideles, durãt leurs nuicts spirituelles, soient consolez par la conduite & le soustien des colõnes de feu divin, & des lumieres celestes; toutesfois, és jours de cette vie mortelle, à cause qu'elles ignorent leur estat, elles se voient guidez d'une colomne de nuée: & de peur qu'elles ne s'esvanoüissent en fumée d'arrogãce, ou en vaine gloire, se retreuvent souvent en obombration noire, ou, en tenebres interieures. Que personne ne se trompe, car la Sapience nous asseure que *Personne ne sçait s'il est digne de l'amour ou de la haine de Dieu.*

HISTOIRES.

Vne Sainte reçoit asseurance de sa predestination.

AV celebre & pieux Monastere d'Aywiers en Brabãt, la bien-heureuse Luthgarde dans des transports, parmy ses larmes journalieres, pour sçavoir, si dans l'eternité, elle joüiroit du bõheur de benir & glorifier la divine Bõté; un jour elle oüit distinctement ces paroles: *Soyez certaine, bien-aimée, que vostre vie est aggreable au Seigneur.* Ces paroles la mirent en jubilation avec soulas, pour quelque temps: mais depuis encore dans l'obscurité de ses craintes: la divine Clemence la visita derechef, de mesme, sans qu'elle en joüisse de cõsolation plus constãte: en fin nostre tres-pieux & misericordieux Seigneur ne voulant permettre, qu'elle trempa plus long temps dans ses angoisses & amertumes; un jour, au Parloire, les Religieuses seantes, voicy un jeune homme tres-beau, venerable, & inconnu, entrer, & saluër promptement la compagnie, requerant que la pieuse Luthgarde vint au plutost pour luy parler. Il la salüa, & luy dit, en presence du Convent, haut & clair ces paroles. *Voicy ce que le Tout-puissant vous mande: Vivez maintenant, & cy apres en asseurance, d'autãt que le Seigneur se complaict bien en vous.* Puis soudain disparut. On ne douta jamais, de qui, ny par qui, fut cette ambassade: on a tousjours creu qu'asseurement elle estoit du Ciel.

AV Monastere de Cantimpré nous y avons veu Messire Iulien Chanoine, qui y vescut longues années en grande innocence

& sainteté, de sorte que l'ennemy de nostre salut forcené d'envie une nuict l'attaqua si brusquemẽt pour le precipiter au desespoir, luy imprimãt au cœur qu'il estoit sien, que ce S. Religieux s'en escria à haute & pleine voix avec lamentation, en priant nostre Seigneur de luy signifier, s'il seroit sauvé. Et aussitost, voylà qu'il void le Ciel ouvert sur luy, & estre environné de sa divine lumiere, & conforté en esperance tres-asseuré d'y parvenir. Il estoit bien-heureux, lapidé du diable, comme fut S. Estienne des Iuifs : & joüit de mesme faveur, se voiant le Ciel ouvert.

Du bien qu'aporte la mort.

Es Prov. chez Senec.

VOiõs ce que disẽt les Philosophes de l'heureuse mort. *C'est lors que la vie est aggreable*, dit Senec, *que vous estes mieux disposé pour bien mourir. Et vostre vie est aggreable, si vous joüissez de pureté de conscience sans remors de la sinderese, en attendant la mort, pour de bongré la reçevoir. Mourir, lors qu'on joüit de la paix, c'est ce qui appartient à celuy, qui possede son bonheur. Estre condamné à la mort est plus tollerable, qu'estre induy à une mauvaise vie. Ce n'est pas un bien, de vivre: mais bien, de bien vivre. Voylà pourquoy le sage pense tousjours, non pour des longues années, mais qu'elle est sa vie. Il n'importe de mourir plustost ou plus tard : mais fuir le peril de vivre mal, ou bien mourir, c'est nostre affaire principale. La Loy, ou la providence, nous fait un tres-grand bien de n'avoir ordonné qu'une entrée pour la vie, & d'y treuver tant de portes pour la laisser. Toutes les negoces de cette vie sont en bons termes, puis que personne ne se void misérable, que par sa propre faute. Voulez vous estre libre du service de vostre corps? demeurez y comme aiant tousjours à le quitter. Lors que le jour viendra pour separer cette union du corps d'avec l'esprit, je laisseray ce corps, où je le treuvay : & je me rendray à Dieu: encore que maintenant je ne sois esloigné de luy: toutesfois, je suis detenu de cette pesante masse de terre, dans des retardements mortels, qui me privent de la joüissance de cette melieure vie. Regardez tout ce que vous avez avec vous, comme les meubles d'un hospital. Il faut passer outre, la nature se descharge aussi bien de celuy qui retourne, que de celuy qui entre en cette vie. Il ne vous est loisible d'emporter d'avantage, que vous apportastes. Voir mesme, il vous faut quitter grande partie de ce que vous avez apporté. Avec constance donc & courage, laissez vos mẽbres, en si grand nombre, comme superfluës. & quittez le sejour de si longues années de vostre corps. Il sera divisé, accablé, & effacé : & le jour viendra qui le relevera. Et lors les secrets de la nature vous seront visibles & à decouvert,*

Es Prov. Epist. 71.

Ep. 103.

vert, les tenebres qui nous environnent seront dißipées, & de tout part nous nous verrons en lumiere. Quelle sera cette lumiere, que toutes les estoilles ont à contribuer ? Le Ciel sera lors égalemẽt lumineux, & aucun ombre ne pourra traverser sa lumiere tres-seraine, laquelle außi ne sera plus sujette aux vicißitudes des jours & des nuits, par la foiblesse de l'air. Ce sera lors, que vous verrez avoir sejourné en cette vie mortelle en tenebres, quand vous joüirez de toute la lumiere, en toute maniere, & non plus seulement par les destroits des yeux: & encore qu'esloigné des sens: nonobstant, vous admirez ses perfections. Quelle estime ferez vous de la Divine Lumiere ? Lors que vous la contemplerez en sa source & en son lieu? Ce n'est pas user de raison; ne vivre en esperance: ou ne se porter à cette beatitude. Afin donc que partiez de cette vie content, n'aspirez qu'à ce que vous moissonnerez par la mort, & qu'eternellement on ne vous pourra ravir. Ce pourquoy aprenez bien une chose, qui est mespriser cette vie mortelle. Car jamais personne ne la cõtem-

Ep. 112. nant, la mena heureuse. La vie vertueuse ou honeste n'est pas imparfaite: à telle age qu'elle soit terminée, elle est

Epist. 78. tousjours entiere. Vivre n'est pas chose grande: mais mourir en toute honesteté avec force & prudence, il n'appartient qu'aux grands: Puis que si nous n'avõs la vertu requise pour bien mourir, cette vie n'est que servitude. C'est comme une fable, qui ne fait mise de son temps, mais de sa perfection. Si vous prenez garde avec discretion vous verrez merveilles; poursuivez la vie & elle vous fuira: fuiez vous la mort ? soiez certain qu'elle vous poursuit, & pas un eschappera ses funestes attein- Epist. 50.
tes. Voiez dõc que la mort me talonne, que la vie me fuit, & contre ce malheur enseignez moy quelque moyen de ne fuir la mort, & de ne poursuivre la vie.

Nous devons autant plus de constã- Epist. 51.
ce & de diligence pour l'amendement de nostre vie, que nous voiõs que la possession de son bien n'est limité, que par l'Eternité. Et la mort qui nous est si Epist. 36.
effroiable, & que nous refusons subir, ne fait que traverser la vie: tant s'en faut qu'elle nous prive de son bien. Le jour viendra, qui derechef nous mettra en possession de la lumiere; voilà pourquoy außi partant de ce monde, il faut estre constant dans l'esperance de son retour. Nous devons vivre non pour joüir des plaisirs du corps, mais nous en devons user, comme ne pouvans vivre
sans corps. I'ay pris soin de bien vivre Epist. 14.
avant la vieillesse: & depuis, je me suis Epist. 61.
estudié à bien mourir. Volontier mourir, c'est bien mourir. Ny les jours ny les ans ne satisferont à nostre desir de vivre: mais nostre courage nous rendra contents de quitter cette vie. Qu'est-ce la mort autre chose que la fin de nostre
vie, ou, un passage à la vie eternelle? Ie Epist. 66.
ne crains pas donc de cesser de vivre, puis que c'est comme n'avoir commencé: & d'autant que je ne seray plus
estroittement comme serré en ce sejour Epist. 4.
mortel, je ne crains pas de le terminer.

Ne vous fiez pas dans la tranquilité de vos jours; d'autant qu'en un mo-

ment la mer se tourmente : & au mesme jour où les flottes de navires se joüoient elles se submergent. Il ne se treuve perte plus heureuse, que celle, qui n'est plus souhaité ou desiré depuis sa perte. Il appert que des hommes se rencontre de si petite prevoiance ou discretion, que de crainte de la mort ils se precipitent à la mort. O ! que celuy qui espere avec raison une condition meilleur que celle de sa vie mortelle, par sa mort, est heureux; & que cette heure le comble de grande joye: il n'at aucun regret de quitter la vie qu'il treuve si tedieuse & sans soulas. Il se hatte pour treuver ce qui est stable & perpetuellement en mesme lieu inesbranlable. Nous sommes abandonnez, si nous ne nous battons d'avancer. Nos jours s'escoulants nous agittent. Sans y penser nous nous treuvons emportez ; nous disposons de tout pour l'advenir: & cependant parmy les precipices & és perils de nous perdre nous avançons si lentement.

Les calamitez des derniers siecles de l'Eglise, preveües & predites par Saincte Hildegarde.

IE prie les hommes mortels de considerer attentivement avec crainte & apprehension, de cœur & de courage, la grande colere de Dieu, & les flaïaux, que passé si longtemps, on a merité : lesquels encore qu'on voie, maintenant, menaceans de fondre sur le monde plus grands, qu'on ay veu depuis quatre cents ans: toutesfois, il faut bien craindre qu'ils soient plus difficiles à surmonter, qu'on ne pourroit estimer. Ces calamités seront si grandes & outrageuse, que tous ceux qui en souffrirõt les malheurs souhaitteront & dirõt: O ! que les malheurs passez ne nous ont ils enlevez de cette miserable vie : puis que peut estre, alors, nos ames n'eussent esté en perils : mais maintenant, en quel danger est nostre vie & nostre conscience ?

Or les signes de ces malheurs, sont, les formes diverses d'habits, & les gestes insolents & lascives, provenants asseurement des suggestions des malins esprits és ames mondaines : ce que S. Hildegarde predit (depuis maintenãt cinq cents ans) & descrivit ces plaiës si malheureuses, fort distinctemẽt; & qu'on doit publier pour s'en pouvoir preserver: Elles affligeront les hommes en ce qui est de la Foy, des SS. Sacrements, & des statuts & cõstitutions de l'Eglise. Les hommes alors seront si inconstans, en la doctrine & discipline chrestienne, qu'ils se precipiteront en erreur , de maniere, qu'ils ne sçauront avec certitude asseurée croire, ausquels, de ceux qui se diront enseigner la verité certaine, ils devront se confier.

Et la cause pourquoy la divine Iustice permettra ces malheurs, est, que passé si long temps nous vivons si negligemment, & voir mesme si vitieusement, que par nostre vie & nos mœurs, nous impugnons nostre S. Foy & croiance: & aussi pour ce que si irrive-rement, indignemét, impurement & infructueusement on traitte, & on reçoit le tres-sainct Corps de N. Sauveur en l'Eucharistie, & les autres Sacremens, & on mesprise tant d'autres moiens de la saincteté Chrestienne: comme l'Office divin, les SS. Escritures, les sermons de la parole de Dieu, & tant d'autres choses de la S. Religion Catholique.

O! alors; que ceux qui mesprisent les divines inspirations, vitieux & cótaminez encoureront de grands perils! Mais tous ceux qui seront marquez sur le front du signal *Thau*; c'est à dire: Quiconque sera rencontré joüir de la foy vivant en Iesus-Christ, & dans le commencement, ou progrez, de meilleur vie, iceux seront libre, & en asseurance, contre ces malheurs. S. Iean au Chapitre 9. de l'Apocalypse previt, & predit ces reformidables plaiës: que la bien-heureuse Hildegarde exprime plus clairemét: & advise ceux, qui se verront parmy ses miseres spirituelles, en ce temps calamiteux, tres-salutairement les conseillant, & sommairement, à sçavoir; de condescendre avec patiēce & humilité à l'Eglise vieillissante, & comme ne portant plus fruits: & de cœur & d'esprit resigné, & avec toute propension de volonté à toutes ses ordinations & instructions ou doctrines (qui ont esté de tous temps preschez és chaires, ordinairement, par les Docteurs & Predicateurs) & en promptitude & frāche obeïssance, se soumettre en entiere observance: sans adjouter foy à autre persuasió, telle que'lle pourroit estre, encore qu'un Ange du Ciel attentroit de persuader autre chose, que ce qui nous a esté annoncé ou evāgelisé. Nostre Sauveur nous a donné, en toute diligence, cét advis, disant; que les Scribes & Pharisiens ont assis sur la chaire de Moyse; *Faites donc & observez tout ce qu'ils auront dit: mais ne veüillez faire selō leurs œuvres.* Et S. Paul dit, qu'encore qu'un Ange du Ciel evangeliseroit autre chose, que ce qu'il a presché; qu'il soit anatheme: c'est a dire, schismatique, & excómunié, retrāché de l'Eglise. Que la misericorde de Dieu donc immense & infinie, daigne de nous conserver fermes & constās en la vraye & vive foy de Iesus-Christ. Cette prophetie fut extraitte de son escrit original l'an 1348. *Es opusc. de Thaulere.*

Or maintenant soions certains, qu'à faute de reglemét, & à cause du desordre de nostre vie, que no' nous verrons accueillis de ces desastres susdits; qui reduiront le mon-

monde à telles extrémitez, qu'on en verra les malheurs avancouriers du Iugemẽt general, comme entierement reprensentez. Tout ce qui semble maintenant joüir de quelque paix, se verra, alors, en confusion extréme: Car le sens de la parole de Dieu, ou des saintes Escritures, sera perverty: & le Divin Service presque ensevely dans l'oubly: les uns se porteront deçà les autres de là: & on ne pourra facilement sçavoir, à qu'elle fin ces varietez parviendront.

Cependant, nostre Seigneur, tres-fidele, aura quelque retraitte, ou il maintiendra ses chers esleuz à l'abry, & en asseurance contre ces malheurs. Que chacun donc, advise à renoncer à soy mesme, & à souffrir, attentif pour se soumettre à la parole de nostre Seigneur en son ame: & en ses actions, & emploies exterieurs, à nostre Mere la sainte Eglise: car ce n'est qu'une voix: Iesus nous parle jusqu'à la fin du monde par son Eglise. Ce pourquoy, celuy qui n'aura appris à se conformer à ces paroles, & à ces voix; s'engagera dans une necessité de damnation eternelle: d'autant qu'un bruit trompeur decevra tous ceux, qui n'auront voulu entendre aux semonces paternelles de nostre Seigneur, & les precipitera en erreur: & ces voix paternelles, ne disent autre chose, que les doctrines, precepte, & conseils de l'Evangile, qu'a tousjours annoncé & presché l'Eglise. Malheur donc, & malheur à ceux, qui ne veulent luy obeïr: pour en effect se mesestimer & s'estudier à estre vrayement humbles. A ces gens, une tres-noire voix de desespoir sera suggeré par les faux Docteurs, disans avec temerité, & outrecuidance intollerable, que ce que les anciens Docteurs ont enseigné sur ce sujet, à sçavoir, de la doctrine, des preceptes, & des conseils de l'Eglise, est faux, & fiction.

Quiconque donc ne joüit de l'humilité de cœur, ains persevere avec ses semblables, en ses subtiles & scabreuses conceptions, selon son propre sentiment & bon plaisir, tous ces gens seront amenez à telles erreurs, qu'ils estimeront & croiront que le Divin Service, son chant, & ses ceremonies, avec les autres institutions de l'Eglise, n'estre que fallaces, & sans verité: ce qui asseuremẽt proviendra, du fond tres-vitieux de leur cœur: & à cause qu'ils n'auront vrayement goutté les delices de l'Amour Divin en humilité: Car aymer Dieu de toutes les forces de son cœur, libre de tout autre amour, c'est la vraye humilité, le fond du cœur fidele, & le fondement du vray biẽ. O! si vous pouviez voir, comme ont fait par revelation speciale plusieurs SS. Ames, les intollerables angoisses, & les horribles perils, que le mõde, & tous ceux qui n'ont esté puis-

puissâment unis à Dieu du fond, ou du plus profond de tout l'amour de leur cœur en humilité: ou au moins n'auront vrayement adheré, de la sorte, aux Saints, & amis de Dieu; O! comment seront ils envelopez d'erreurs: & contre eux on agira terriblement. Et aussi, si vous sçaviez, comme la vraye foy & croiance sera mescognue & contemnée, vos sens naturels n'en pourroient souffrir l'horreur, qui en affligeroit vostre ame. Que ceux donc, qui verront ces malheurs, sçachent, que plusieurs siecles auparavant, ils ont esté preveus & predits.

Aucunes erreurs, passé plusieurs siecles, infectantes le monde.

SAint Thomas en ses Opuscules, raportant les erreurs que l'enfer a semé, contre l'œuvre de nostre justification en nostre Seigneur, en produit aucunes, qui serpentét encore à present parmy le monde, plus disposé pour recevoir le mensonge, que la verité: desquelles en voicy aucunes.

1. Aucuns ont enseigné, que certaines œuvres de la perfection Chrestienne estoient necessaires, à salut: comme de continuellement prier actuellement.

2. D'autres ne veulent qu'un regard perpetuel en Dieu, & disent, que ceux qui sont en grace & en charité, ne peuvent pecher.

3. Plusieurs s'estiment sujets à la fatalité & au destin, nians le libre arbitre: ou, aucuns, luy attribuent leurs merites, & se disent avoir la grace par leurs merites.

4. Contre les conseils de nostre Seigneur, disant en S. Mathieu chap. 9. *Si tu veux estre parfait, va & vend tout ce que tu possede, & donne le au pauvre, & tu aura un tresor au Ciel, & viens & me suis.* Des temeraires preferent le petit estime qu'ils en font, à ce, que les SS. Peres & l'Eglise a tousjours enseigné.

5. Contre le divin Service, & autres sacrées Constitutions universelement ordonnées, & passé plusieurs siecles observez par l'Eglise, l'enfer a tousjours suscité des mespris, des murmures, & des transgressions: & ceux qui disent, qu'il n'en faut observer quelques statuts ou preceptes, sont en erreur: & condamné de nostre Seigneur, disant: *Si quis Ecclesiam non audierit, &c.*

HI-

HISTOIRES.

Dieu guerit un obseſſé pour avoir bruſlé un heretique à Haſpre entre Cambray & Valencienne.

VOyons,icy,un merveilleux jugement de Dieu, executé par un inſenſé , ou obſeſſé, contre un mechant hypocrite heretique ; lors que lesFreres Preſcheurs travailloient efficacement avec les Eveſques de Cambray & d'Arras pour leur converſion, ou pour en affranchir & purger l'Egliſe : à cette fin , l'inquiſition ayant eſté inſtitué & eſtablie en noſtre Convent de Bonnes nouvelles lez Arras, l'an 1238.elle y perſevera depuis, juſqu'à l'an 1560. le dernier Inquiſiteur, & Prieur de ce Convent appellé Thomas à Capella, en ayant fait les fonctions à Bruxelles, contre un certain Predicateur qui preſcha de ces erreurs.

Cét heretique, jugé , & executé par arreſt de la divine Iuſtice, nommé Gilles Boogris, fort cauteleux,& ruſé, demeurant proche de Cambray , en apprehenſion d'eſtre apprehendé par les Freres Preſcheurs Inquiſiteurs , qui en ce temps, dans cette ville en firent bruſler pluſieurs ; il ſimula d'eſtre poſſedé du diable: & comme pour en eſtre delivré ſe fit lier par ſes amis, & conduire à Haſpre : pour y ſervir Dieu, & invoquer les interceſſiõs & merites de Saint Aïcharde , faiſant des miracles ſemblables,és perſonnes obſeſſez : il y eſt tranſporté,afin que ſes heresies qu'il avoit divulgué,fuſſent reputées provenir pluſtoſt de fureur, que d'erreur. Ce qu'un certain du Clergé, obſeſſé du diable, & lié en meſme place (attendant la delivrance & la ſanté de S. Aïcharde) ayant reſſenty, à ſçavoir, que Gilles Boogris eſtoit en ce S. Lieux lié,comme s'il eut eſté forcené; la nuict ſuivante , par ordre de la Divine Providence , ce bon Clerc zelé en la foy , eſt delié, & amaſſe les nattes, la paille , & les bancs de l'Egliſe ſur cét heretique lié: lequel en la croiance, que c'eſtoit jeux, ou la furie , qui mouvoit ce Clerc à ce faict:le diſſimule, ſans ſe mouvoir : juſqu'à tant, que le Clerc vat à la lampe y prendre du feu , & qu'il commence à le mettre en la paille, dans les nattes, ou mattes, de paille , pour ardre les bancs, & reduire l'heretique en cendre; alors l'heretique crie ayde: les gardes accourent, & s'esforcent pour eſteindre les flãmes : mais le Clerc ayant un eſpé (qu'il avoit trouvé proche d'un lict,par cas fortuite)il les contraignit, avec violence, de prendre la fuitte : & à loiſir, bruſla dans les flammes l'heretique: & puis auſſitoſt,

tost, par l'exacte rigueur de la divine Iustice, pour recompenser ses services, ce Clerc zelé pour nostre saincte Foy, est affranchy de la puissance du diable, & fut reconnu joüir de pleine & parfaite santé.

Vn jeune homme incité par Satan & l'hiprocrisie à laisser sa vocation.

LE venerable Pere Pierre de Albenatō, Lecteur en Theologie, en Provence, vescut en nostre Ordre des Freres Prescheurs, & mourut en grande sainteté: ayant raconté durant sa vie, cette histoire, de sa vocation à la sainte Religion.

Il estudioit en Phisique ou en medecine à Genne, & engagé de se dedier au service de Dieu en nostre Ordre; mais par l'entremise les Pauvres de Lion, dits, Waudois, alors, en cette ville, paroissans publiquement dans des contenances d'humilité, & de toutes sortes de vertus, & sur tout, avec des signes de pieté à l'exterieur, de grande edification: ce jeune homme se voioit avoir l'ame pervertie, de maniere, qu'il estoit indifferent de se ranger chez eux, ou de satisfaire à sa promesse: se jugeant, avec doute, d'y estre obligé: & ce d'autant, qu'il voioit les Freres Prescheurs joyeux, & sans faste, ou pompe, se comporter à l'exterieur. En fin, un soir, en son anxieté, perplex, sur ce qu'il devoit faire, se met en genoux, prie nostre Seigneur avec abondantes larmes, par sa misericorde, de luy montrer ce qu'il devoit faire, en ce doute. Apres sa priere, sommeillāt, il se voit en vision, comme cheminer dans une voie, ayant à gauche un bois, sans lumiere, où il voyoit les Waudois en division entre eux, & se tirans leurs visages tristes: mais à droite, apparoissoit un tres-beau mure, fort long, & haut: & apres avoir lōg temps promené proche, rencontra la porte: & regardant dedans, vid une prairie fort belle, bien planté d'arbres, diapré de fleurs, & une multitude de Freres Prescheurs faisans comme une couronne, gaillards, regardans le Ciel, & que chacun tenoit en ses mains eslevées le corps de nostre Seigneur. Puis, parmy cette tres-joyeuse vision, en delices celestes, & en desirs fervens de se ranger en la compagnie de ces saints Religieux; un Ange, qui gardoit la porte, luy apparoit, & dit: *Vous n'entrerez pas icy maintenant.* Et parmy ce refus, plurāt avec abondantes larmes, il s'excita: & se vid trempé de larmes, & avec alegresse de cœur, libre de son angoisse & de sa tristesse.

Vn autre jeune homme est excité par la S. Escriture, de quitter les heretiques.

EN Toscane, au Diocese de Florence, un jeune garçon fervẽt dés sõ enfãce pour servir à Dieu; les heretiques manichéens, avec leurs apparences de vertu & sainteté, l'attirerent à leur suitte: & douze ans depuis, oüit l'un, disant, du Soleil, que le diable l'eschauffoit : & qu'il avoit créé les choses visibles. Ce que voulãt luy estre prouvé veritable des anciens de cette secte, par l'Escriture: s'offrant de leur montrer le contraire: en fin, apres une grãde dispute, ils le laisserent : Confus, & sans pouvoir prouver leur croiance. Depuis; s'enserrãt dans une chambre, se prit à plurer, & faire à Dieu de ses larmes, un sacrifice bien aggreable: & puis il prie Dieu, de luy montrer le chemin du ciel; il fut inspiré de le chercher au nouveau Testament: il l'ouvre au nom de Iesus-Christ, apres avoir dit le *Pater noster*, & lit; *Laissez les, ils sont aveugles, & conducteurs des aveugles*. Et de là, en lumiere celeste, restitué en asseurance de son salut, il voyoit nostre Seigneur luy dire, qu'il devoit quitter ces aveugles: d'autant que la voye de salut n'estoit chez eux. Apres il requiert sçavoir, ceux qui le meneroient au Ciel; & ouvrant derechef le nouveau Testament, & lisant; *Sur la chaire de Moyse &c.* apprend qu'il devoit se ranger avec bonnes œuvres de pieté, charité, & justice, au giron de l'Eglise catholique. Ce qu'il fit, Religieux tres-fervent en nostre Ordre, vivant durant longues années, & confondant les heresies.

Les Ames donc ferventes pour le service de N. Seigneur, se garderont des pieges de Satan, & des heretiques; si en humilité, elles se sousmettent aux mouvemens des sept dons du S. Esprit, ou de la grace: pour y cooperer en observant en perfection le Decalogue, ou les deux preceptes de charité: & ainsi perseverantes fidelles en cette vie, obtiendront, à la fin, l'eternité de la gloire. *Amen.*

LE BIEN VNIVERSEL OV LES ABEILLES.

DV CELEBRE DOCTEVR THOMAS DE CANTIMPRE'.

LIVRE TROISIESME.

LEs Abeilles, se nourrissantes durant l'Esté de leur miel, & contre les rigueurs des neiges & glaces de l'hiver, se cachantes és toicts, nous font ici raporter plusieurs histoires, de la gloire, & des merites des Saints: & des peines tres-grandes, qu'endurent les ames fideles, reliquataires à la Divine Iustice en Purgatoire.

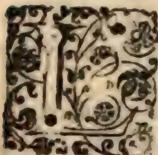
Et ensemble, en ce que les grenoüilles, les arondelles, & les mouches-guepes destruient la Republique prodigieuse des Abeilles; se voient, les diversitez de tentations, qui accueillent les saintes ames en cette valée de miseres : desquelles plusieurs, en l'Ordre des Freres Prescheurs, en ont obtenu des tres-glorieuses courõnes en l'Eternité.

De la veneration des Saints, des Reliques de leurs corps, & des suffrages, ou des œuvres meritoires pour le soulas & repos des fideles Trespassez.

CHAPITRE PREMIER.

Les Abeilles durant l'hiver se tienent cachez : & alors elles se nourrissent du miel, qu'elles ont amassez pendant l'Esté.

COMMENTAIRE.



LE temps, que nous avons à passer, entre l'instãt terrible de nostre mort, & le jour effroiable du Iugement general est fort bien signifié par les rigueurs de l'hiver ; puis que jusqu'alors subsistera le Purgatoire, pour y purger les taches & soüilleurs, qui retardent & empeschẽt les ames, d'estre establies en la possession,

de

de leur gloire, & pour entieremẽt satisfaire à la divine Iustice, avant la reünion generale à leurs corps,& comparoitre au Tribunal de Iesus-Chr. pour recevoir le salaire eternel, ou la punition: selon que chacun aura merité, par l'observance, ou la transgression, ou omission des commandemens de Dieu & de son Eglise.

Les Abeilles, donc, cachez, nous representent les corps morts du genre humain dans leurs sepulchres, en cendre, attendans l'heure à venir, de la resurrection generale, pour à jamais vivre és delices de la gloire, ou à tousjours estre dans les gehennes & ardeurs infernales, en mourant, sans achever à jamais de mourir. Le Prophete Daniël parlant de nos corps, és sepulchres, en poussiére; dit, qu'ils dorment: où; on les voit en la peine dont la divine Iustice punit le peché de nos premiers Parens, decretant, qu'ils seroiẽt reduis à n'estre que poussiere, semblable à celle, dont ils ont leur origine, par la divine Toute-puissance.

Le tres-sacré Corps de nostre Seigneur fut exempte de cette peine; estant resuscité le troisjéme jour apres sa mort. Et aussi avec le tres-veritable Docteur S. Augustin nous croions, que le tres-beny corps de la Vierge Mere de nostre Seigneur, joüit du mesme privilege: & que S. Iean, pour l'avoir accompagné en la Passion, nous croions, vraiement, qu'il possede le mesme Bien, revestu de l'immortalité glorieuse.

HISTOIRES.

De l'invention, & translation du Corps de S. Theodulphe, de sa vie, & de son Frere Theodoric.

LE corps d'un Saint, ayant esté conservé environ six cens ans entiere, nous l'avons veu sans aucune corruption: & j'en raporteray l'occasion, qui m'en fit spectateur.

En Alemagne, la tres-fameuse Cité de Treve, est reputé la plus ancienne de l'Europe; où, un batimẽt de merveilleuse architecture, appellé le Palais d'Helaine, Mere de l'Empereur Cõstantin, pour ne servir aux ennemis, au grand peril, ou dommage de la ville, se demolissoit par les bourgeois; & en l'oratoire, ou en la Chapelle de ce Chateau, située du costé de septentrion, ayant un autel de marbre tres-blanc, se voioit, à costé droit, un sepulchre, avec ces termes escrits:

S. Theodulphe, nostri petimus, miserere.
Saint Theodulphe, nous vous prions, avoir pitié de nous.

Les

Les Peres de nostre Convent furent mandez, par les Bourgeois assemblez pour l'ouverture de ce sepulchre; & par occasion, je fus de la compagnie de ces Peres de nostre Ordre des Freres Prescheurs, pour connoistre ce qui estoit requis en cette affaire. On leve la pierre du sepulchre; & nous y voions un corps sans corruption, entiere, avec les mains tres-bien disposées, & couvrantes ce qu'on ne doit voir sans vergogne. Les bourgeois me permirent d'en enlever la main droite (qu'il avoit porté au Sacrifice de la Messe, sur le tres-pretieux Corps de nostre Seigneur, durant sa vie mortelle) & à mesme heure je la couppay, & separay de son saint Corps, & l'apportay à Louvain: & je l'ay donné au Convent des Freres Prescheurs.

Dãs cette mesme ville, au tres-ancien Monastere, appellé Grenier, j'ay veu avec autres Reliques de plusieurs Saincts, des cheveux & des ongles de ce Sainct, sous un fort vieil escrit.

On tient d'antiquité par tradition, que S. Theodulphe, avec son frere Theodoric, fut de sang Imperial; né de la sœur d'un Empereur Romain: & que par le commandement de son Oncle, il espousa la fille d'un Roy de Bretagne, estant encore enfant: mais qu'à l'âge de discretion, en devotion pour la perfection evangelique, ne voulant prendre son espouse, ains vivre en virginité; l'Empereur indigné, le chassa de sa patrie, & vint à Treve: où dans l'estat & l'habit de moine, dans ce lieu susdit, estroitement logé, il termina le cours de sa vie, cõme dans une solitude, couchant sur un lict & chevet de pierre, en cét oratoire susdit. On croit que son Frere, excité par l'odeur de sa sainte vie, vint aussi habiter en ce lieu, & imiter ses vertus & austeritez.

Or le peuple assemblé, pour reverer ce corps d'un si grand Saint, voulut que sa translation fut faite dans nostre Eglise des Freres Prescheurs: & y fut posé derriere le grand Autel, en reverence digne de sa sainteté.

Depuis, j'ay treuvé parmy les histoires, que ces deux saints Freres fleurissoient en vertu & sainteté, durant le Regne du Roy de France Cloüis. Et je crois, que l'integrité du corps de S. Theodulphe, conservée admirablement l'espace de six cents ans, no⁹ fait voir sa pureté virginale. La Sapience nous asseure, que l'integrité nous rend digne, des approches de Dieu: & dit, que c'est justice perpetuelle & immortelle. Comme au contraire l'injustice nous fait criminels: & encourir la mort & la corruption.

Voilà donc comme nostre tres-benin Seigneur glorifie, non seulement les ames, mais mesme les corps de ses esleus; le preservant mi-

miraculeusement de corruption: & c'est pour nous confirmer en la croiance de la Resurrection generale apres la fin du monde: & comme les saintes Ames reprendrõs leurs corps, sans corruption, & en gloire.

Nous avons veu aussi autre fois, plusieurs corps des saints Innocents, qui par leur sang & leur mort, confesserent la naissance de nostre Sauveur: de mesme, en integrité miraculeuse, & sans aucune corruption.

La Sapience eternelle ordonne l'invocation des Saints.

Liv. 1. chap. 13. SAint Augustin, en la Cité de Dieu, montre, que l'Ordre de la Sapience eternelle veut, malgré l'heresie & l'enfer, que nous invoquions les Saints à nous secourir de leurs intercessions: & que nous rendions les honneurs deües à leur memoire, & à leurs reliques, ou à leurs cendres; De mesme, que les enfans se voient naturellement portez de respect envers la memoire, l'image, les vestements, & l'aneau de leur Pere: & ce avec autant plus de reverence, & de devotion, qu'ils sont plus entieres, en l'affection naturelle. Mais, dit S. Augustin, la memoire des Saints, & leurs corps; depuis qu'ils joüissent de la gloire eternelle, doivent estre bien de plus grand estime, & plus venerables chez les mortels. Et ce, à bõ droit, puis que cõme nous avons des parents les biens caduques de cette vie temporelle, ainsi, par l'entremise des Saints, nous obtenons de Dieu sa grace, & tous biẽs, & la gloire eternelle. Et quand à leurs corps, & autres reliques; c'est faire honneur au S. Esprit, & à Dieu: dõt ils furent certainement les SS. Temples.

C'est impudence, de mesconnoistre les miracles, par lesquels N. Seigneur nous excite à les invoquer, & nous oblige à les reverer, & honorer. Et c'est aussi ingratitude insuportable, de ne reconnoistre leurs benefices. Ceux qui les aiment & honorent, ont tousjours reçeu des grandes graces par leur entremise.

Faveurs de Nostre Dame.

VN grand serviteur de la Vierge-Mere de nostre Sauveur, de nostre Ordre, m'a raconté de sa personne, qu'apres avoir souffert, durant plusieurs années, des douleurs parmy une extréme langueur, sans pouvoir dormir; Vne nuict, le Convent chantãt les Laudes de Matines, la Reine des Anges luy apparut en tres-

tres-grande lumiere de gloire, & dit : *Ie suis la Mere de Iesus-Christ, & la Patrone de vostre Ordre: à cause que le diable doit venir en habit de frere, pour vous faire mal, je suis venu, pour vous premunir : vous ferez le signe de la Croix avec ces paroles : Que Dieu le Pere, qui a crée toute chose de rien, me beny: que Dieu le Fils, qui par son propre sang a reparé l'homme depuis sa perte, me beny : que Dieu le S. Esprit, dont l'infusion de pieuse consolation me sauvra, me beny.* Puis la tres-pieuse Vierge dit, qu'il ne tremperoit, plus long temps, en sa langueur : mais qu'à l'assemblée des Religieux, il feroit ce, dont il se sentiroit inspiré, & recevroit la santé. Et apres, la tres-benigne Mere de Misericorde disparut.

Or ce Religieux, tellement affligé, que durant plusieurs années, il n'avoit presque serré les yeux pour dormir; dormit alors, durãt que se chantoient les Psalmes de Laudes: & à *Benedictus*, excité, vid le diable en forme d'un Religieux, s'approchant de luy, & accroissãt peu à peu jusqu'à toucher le lambris de la chambre: & aussi tost il fait le signe de la Croix, invoque la tres-saincte Trinité, & implore sa benediction, en faisant la confession de la creation, & redemption, & justification : & vid comme la terre s'ouvrir, & ce malin ennemy de nostre salut tõber en ruine. Quelques jours depuis, les Religieux, de retour de prescher, lavez & rasez ; ce Religieux malade, selon l'advis que nostre Dame luy avoit donné, se sentit inspiré d'esperer la santé par leurs merites: il fit en soy ferme la priere à N. Seigneur, supliãt par les merites de leurs labeurs & sueurs, d'estre guery de sa lãgueur & de ses infirmitez: & aiant amassé dans un vaisseau les immondices du lavement susdit, il se les espãcha sur la teste, & reçeut aussi-tost entiere santé, tant de la teste que de tout le corps. Et nous avons veu ce Pere, depuis, tres-patient parmy de grãds travaux, & tousjours tres-prompte pour la predication.

Faveurs de saint Barthelemy.

VN Prestre, digne de son estat & de grãde devotion à saint Barthelemy ; à son honneur, le jour de sa Feste, selon le conseil de l'Evangile, il faisoit ses aumosnes plus grandes aux pauvres, & les invitoit, & recreoit à sa table. Ce que, ne faisant une fois ; apres la Messe, il rencontre hors l'Eglise le diable, en forme d'une belle femme, bien couverte: qu'il salut, & puis l'invite à disner chez soy : ou estans à table, encore qu'il n'eut de pauvres cette année: non-ob-

obstant le S. Apostre, pour le respect des precedentes, luy fit le bien, de le retirer du peril, auquel il alloit se precipiter : &, à cette fin, vient en forme d'un pauvre pelerin à la porte, en criant pour obtenir l'aumosne. Le valet luy defendit l'entrée de la maison, en disant, qu'il n'auroit l'aumosne qu'apres le disner. Le Saint se mõstrant content, le requit de demander à son maistre, de luy dire la chose plus merveilleuse du monde, & qui n'est en longueur que d'un pied. Le Prestre dit, qu'il n'avoit que dire à cette question: & cette femme luy dit à l'oreille, que c'estoit la face de l'homme, si merveilleuse en sa diversité, & qui n'excede cette grandeur. L'Apostre approuve cette responce : & demande ce qui appartient à l'hõme en proprieté absolute. Ce Prestre ne sçait que dire: & cette femme dit, que c'estoit le peché. Ce pauvre loüe ces responses, & dit, qu'il en requeroit encore une: sçavoir, de combien de lieües le Ciel estoit distant de l'enfer : à quoy le Prestre ne respondit: & cette fẽme dit, que ceux qui en faisoient le chemin le pouvoient dire. Alors, S. Barthelemy renvoia le valet à son maistre, luy dire ; que cette femme sçavoit la longueur de ce chemin, pour l'avoit fait ; estant un diable, attentant de l'attirer au peché: & qu'il estoit l'Apostre qu'il avoit tant de fois honoré specialemẽt, durant le cours de sa vie ; & estre venu pour le preserver de sa ruine, & de son malheur temporel & eternel. Et, au raport du valet, à cette fois, le diable cõfus, s'esvanoüit; le Prestre vient, estonné d'un si grand bien, à la porte: & n'y voyant rien, loüe & remercy Dieu & S. Barthelemy, d'un si signalé benefice.

Les plus saintes Eglises du monde.

QVatre Eglises Cathedrales, sont nommées saintes, & de speciale dignité. Ce qui est teint de sang, peut estre dit saint ; & l'Eglise de Rome est de grande sainteté par le sang de S. Pierre, de S. Paul, & de tant de milles Martyrs : l'Eglise de Ierusalem, est sainte, par le sang de nostre Sauveur : celle de Treve est la troisjéme en sainteté, tant pour estre sacrée du sang de tant de Martyrs dés le commencement de l'Eglise, comme pour avoir, trois fois, entierement esté deserte, ses habitants, pour la foy, ayants touts souffert la mort : la quatriéme Eglise, qui merite l'honneur de sainteté speciale, est celle de Coulogne : & ce par le Martyre de S. Vrsule & des onze milles Vierges, qui furent accompagné de tant de milles fideles, hommes, femmes, vierges, nobles, & rotu-

riers allãts & retournants de Rome, de toutes sortes d'estats & conditions : ce que font voir les nõms de divers Roys, Reines, & de plusieurs Evesques, escrits sur des pierres, treuvez avec les corps de ces SS. Martyrs, qui santifient l'Eglise de Coulogne, y espanchans leur sang pour la foy. Ce qui est icy raporté, afin qu'on fasse plus grand fruit de l'histoire suivante.

HISTOIRES.

Faveur merveilleuse de saint Vrsule.

A Bruxelles, ville grande, & noble, de Brabant ; en l'Hospital des pauvres, fort charitable, & de grãde religion; nous y avons veu une Religieuse tres-diligente & laborieuse : laquelle dans une grande maladie trespassa de ce monde. Et apres avoir esté mort depuis neuf heures, jusqu'apres Vespres; elle fut dans un moment resuscité, fit assembler les Religieuses, & leur dit, & aux autres presents, que durant sa vie, elle avoit eu devotion aux onze milles Vierges, & autres Martyrs de Coulogne : les honorant journellement parmy ses prieres, & que par leurs merites, elle estoit delivré des peines de Purgatoire. Et qu'elle avoit esté contrainte de retourner en cette vie, pour annoncer ce benefice, qu'elle avoit reçeu : & asseurer que chacun, qui fera memoire de leurs merites durant sa vie : qu'à l'heure de sa mort (s'il est vrayement digne des suffrages des Saints) il recevra aide & secours, de leurs merites & intercessions. Et puis, dit, qu'en asseurance de cette verité, qu'elle alloit derechef rendre l'esprit. Ce qui fut aussitost verifié.

La Vierge Marie guarit un Seigneur & luy commande son service.

LE noble Seigneur Guillaume de Ascha, en Brabant, homme de grande devotion, m'a raporté, qu'estant en expedition, hors son païs, il devint malade à la mort, desesperé des medecins, dans une fiévre fort violente. Il avoit tousjours esté devot à la tres-pieuse Vierge-Mere de nostre Sauveur, & la considerant estre le Propitiatoire de la divine Majesté au nouveau Testament, mit toute son esperance en ses merites & intercessiõs. Depuis, à minuict, elle luy apparut, avec des onguẽts salutaires : dont estant oingt, il fut à l'in-

à l'inſtant guery, & luy dit ; *Voylà que vous eſtes guery, vous changerez de vie à la premiere occaſion, & apres, ſelon voſtre deſir, vous vous rangerez à mon ſervice.* Et depuis, le matin venu, le Medecin le juge contre le cours de nature, & ſans criſſe, parfaitement guery.

Depuis, ce Seigneur fut long temps, contre ſon gré, detenu au lien de mariage: & apres, du conſentement de ſa femme, par noſtre conſeil, avec grande devotion, ſe rangea en la Religion de la milice Theutonique, de l'Hoſpital noſtre Dame. Depuis, j'ay appris qu'un autre le ſuivit, en cette ſainte milice, & apres ſon fils. Ce premier mourut au quatriéme mois de ſon entrée en la Religiõ, proche de Tolete : & la meſme nuict, apparut en Brabant à un ſien amy trois fois. A la ſeconde fois il mõtra ce qu'il enduroit en Purgatoire : & la troisjéme fois revela le genre de peché pour lequel il ſouffroit. Les Religieux de cette milice ſont fort recommandables, tant pour eſtre tres-fideles en la Terre-ſainte, que pour avoir dans leur Ordre de tres-valeureux ſoldats.

DEs Peres de noſtre Ordre, m'ont rendu certain d'une autre hiſtoire, auſſi merveilleuſe, que devote ; faiſant efficacement pour la veneration & invocation des Saints, & qu'ils connoiſſoient les perſonnes auſquelles cette hiſtoire advint. Qui eſt ; qu'un certain, en Alemagne, faiſãt fauſſoier ſes prairies la veille d'un Saint dõt ſe celebroit la Feſte par commandement de l'Egliſe ; lors que de toutes les Egliſes voiſines, on oyoit ſõner les premieres veſpres, l'un des Fauſſoieurs, dit aux autres, qu'il falloit ceſſer du travail, & qu'on ſonnoit les veſpres, qu'il falloit aller à l'Egliſe : ce que les autres refuſants de faire avec paroles de meſpris de ſon admonition, le confondant, il fit, nonobſtant ſon devoir Chreſtien & vint aux Veſpres.

Au troisjéme jour, apres, reprenant ſon ouvrage en arriere de celle des autres ſe moquants de luy, ayant patience ; Cependant, il n'eut plutoſt porté la main ſur ſa faux, qu'il voit devant ſoy, pendante à une tige d'herbe une dragme d'or, de merveilleuſe grandeur, & extraordinaire. Avec larmes, donc, il ſe proſterne en genoux, beniſſant & rendant grace à noſtre Seigneur. Puis, crie apres ſes compagnons, ils accourent : le Seigneur de cette praierie y entrevient auſſi, & lit l'Eſcriture en langue vulgaire, preſque contenant (ſelon que nous avons peu interpreter) ces termes: *La main de Dieu m'a forgé, & m'a reduit en don au pauvre, qui ne viola la Feſte à celebrer à un Saint.*

La fẽme de ce Seigneur achetta cette piece du pauvre, qu'elle mõtroit

troit à ceux, qui apprenoient le prodige, en confirmation de la verité de cette histoire.

Prodigieux miracle de sainte Catherine Martyr.

EN Hollande, dans un Hospital, des Reliques de S. Catherine Martyr estoient, en veneration, tres-celebres, & les Ministres de l'Hospital souloient les porter en diverses Eglises : & advint un jour, qu'en chemin, ils se trouverent surpris du reflus de la mer, en tel destroit, qu'ils furent en peril de leur vie, & en angoisse extréme. Alors, l'un estant de devotion & confiance plus grande aux merites de la S. Martyr, prit le Reliquaire, en forma un cercle sur le sable, & en genoux avec larmes, pria dans ce cercle, & invoqua le secours de S. Catherine. Or, voicy comme Dieu fait des prodiges, pour maintenir l'honneur des Saints, & de leurs SS. Reliques en l'Eglise; le reflus de la mer s'avance, & environne le cercle en telle maniere, que l'eau n'entre le cercle; la mer escumant s'esleve & s'enfle, de sorte, que ces hommes en nombre de neuf (dont nous en avons veu l'un) se virent la mer les environner, d'environ quarante coudez de haut, & sous le ciel, ainsi enserrez de la mer, sans voir une goutte d'eau entrer, ou tomber dans le cercle : où ils furent, jusqu'au retour de la mer en son sein : car selon un Poëte :

Et vomit & potat dira Charybdis aquas.

Or, depuis, chez eux, & par tout, divulguerent ce prodige inoüy au nouveau Testament, avec concordantes loüanges. Des nautoniers furent tesmoings de ce prodige, pour s'estre presentez avec leur vaisseau, pour secourir ces hommes : qu'ils virent, en asseurance, dans leur cercle. Ce miracle fut fait environ l'an 1205.

Voylà donc comme les intercessions des Saints sont aggreables à Dieu, & utiles aux vivans. Et pour les trespassez; tant d'histoires nous asseurent, qu'ils en reçoivent aide & secours : dont nous en raporterons aucunes que nous connoissons tres-veritables.

I'Ay connu un Chanoine de Cambray, qui, depuis, fut Chanoine Regulier au Religieux Monastere de Cantimpré; Il fut toute sa vie fort devot à S. Iean l'Evangeliste : & apres sa mort, un de ses Confreres Chanoines eut cette vision : Il luy sembloit voir le S. Apostre s'adresser à la tres-pieuse Mere de Dieu, & la prier instamment, disant, semblables paroles; *Voylà que l'ame de nostre amy est gehennée és peines, je vous supplie de venir la delivrer : car encore*

 qu'il

qu'il n'ait vescu si parfaitemẽt, toutes fois, il changea beaucoup sa vie. Et la Vierge exauça l'Apostre vierge; ils vinrent en Purgatoire, en retirerent cette ame de ses peines, & l'amenerent au ciel. Nous avons appris cecy, de celuy là mesme, qui eut la vision: & nous sommes certains, que son tesmoignage est veritable.

Exhortation pour les bonnes œuvres.

CONsiderez que les saintes ames, durant l'hiver rigoureux des miseres de cette vie mortelle, sont dans leurs corps, comme dormãtes en la poussiere, & nourris du miel qu'ils amasserent durant l'esté de la grace: par laquelle, ils ont merité de posseder leurs œuvres de charité & de devotion, qu'ils pratiquerent en cette vie, & en sont rassasiez de delices jusqu'à la Resurrection generale, que leur corps partagera aussi, à leur bonheur & aux joyes & plaisirs eternels.

Mais les ames, qui à leurs trespas sont encore reliquataires à la divine Iustice, & dans la roüille, ou les soüilleurs de pechez veniels, elles ont à souffrir d'horribles peines en Purgatoire: desquelles aussi elles peuvent estre delivrez, ou y recevoir aide & soulas, par les merites & suffrages des survivants; si durant leur vie mortelle elles ont merité ces secours: ce leur sont comme des festins & des bãquets, par lesquels elles sont recréez: mais aussi, qui ne proufitent de rien aux ames, semblables au riche glouton, ou aux Vierges folles, requerantes les merites des autres, apres avoir negligé, en temps opportun, d'en acquerir par leurs propres œuvres.

HISTOIRE.

Vn Prestre est favorisé des ames de Purgatoire.

EN France advint l'histoire presente, qui fait voir l'ardeur des ames de Purgatoire, pour recevoir soulas, par les suffrages de leurs amis.

Vn Prestre, fort pauvre, & tres-devot pour secourir par le S. Sacrifice de la Messe les ames de Purgatoire, de sorte, que journellement il celebroit de *Requiem*, ou pour les trespassez; il fut accusé chez son Evesque, & cité, simplement confesse la verité. On luy commande d'obeïr à son Superieur, & produire caution, sur son obeïssance, d'amendement. Il

protesté l'obeïssance, mais il ne sçavoit où treuver sa caution; Or, à mesme temps, l'Evesque joüit de lumiere celeste, pour voir ceux qui se portoient pleiges en sa faveur, & voit en l'air plus de milles mains eslevez, pour respondre en faveur de ce Prestre: Ce qui fit, que l'Evesque luy dit, qu'il avoit du monde assez pour sa caution, & que par son authorité, il luy octroyoit, de celebrer tousjours, comme il avoit fait.

Sept sortes de bonnes œuvres sont utiles pour le soulas des trespassez.

LEs ames de Purgatoire peuvent estre souslevez ou affranchies de leurs peines, par sept sortes de bonnes œuvres; figurez par les septs pyramides erigées par Simon, sur les sepulchres de ses parents & de ses freres : selon que porte le I. livre des Machabées. Et ces œuvres sont, pleures, prieres, jeunes, veilles, aumosnes, restitutions, ou satisfactions, & le S. Sacrifice de la Messe.

I. Pleurer de la mort de son prochain est chose meritoire, & efficace pour le soulas de son ame en Purgatoire : si ces larmes sont telles, que requiert la Sapience, disant: que *sur la personne morte, on doit produire des larmes*; c'est à dire, les adresser à Dieu : & ce, *non comme ceux, qui n'ont l'esperance*, à sçavoir, *de la resurrection.* Mais en cette esperance, pleurer en vertu de la charité pour son prochain, devant Dieu: telles larmes temperent les extrémes ardeurs du feu de Purgatoire. Mais aussi pleurer d'autres larmes desordõnement, pour les ames de Purgatoire, c'est en vain: car, elles n'en remportent aucuns soulas.

Eccl. 38.

I. Thess. Chap. 4.

HISTOIRE.

Pleurer desordonnement les trespassez n'est pas bon.

MA Mere-grande (selon que ma mere me raconta) à la mort de son fils aisné, garçon de rare beauté, & riche de grands dons de nature, elle le pleura inconsolablemẽt; & peut estre prevoiant le mal qu'elle souffriroit de son puis-né, lequel encore que grãd soldat, fort genereux & magnifique, ce fut toutefois avec tels excez, qu'il dissipa avec effusion de prodigalité tout son patrimoine. Ce qui faisoit fondre en larmes cette mere, sur la mort de

de son aisné : & un jour, elle eut cette vision. Elle pensoit rencontrer en chemin une compagnie de jeunes hommes, cheminants avec joye tres-grande ; & n'y voiant pas son fils, elle en pleuroit: mais bientost apres, elle le reconnoit, & le void lentement suivre les autres. Ce qui la fait demander, avec clameurs ameres, pourquoy il cheminoit seul, & n'estoit de cette bende joyeuse. Et il luy montre au costé de sa robe, un grand poid d'eau, disant ; que c'estoient les larmes, qu'elle espanchoit, en vain, à cause de sa mort, qui le retardoient, qu'elle devoit offrir à Dieu, avec le S. Sacrifice de la Messe, des aumosnes aux pauvres: & puis qu'espandant son cœur pieux & devot devant Dieu avec pleurs, qu'elle le rendroit libre du poid, qui le retardoit au chemin de sa felicité.

Il faut noter que les trespassez ne sont coupables, ny ne subient peines aucunes, à l'occasion des demerites des vivants: & que c'a esté, ou pour la consolation, ou pour l'instruction de cette bonne mere, qu'il luy fut dit, que ses larmes retardoient son fils de sa felicité.

II. Prier pour le repos des trespassez, c'est la seconde sorte de suffrage. *Penser de prier pour les deffuncts, afin qu'ils soient libres de leurs ames de Purgatoire*, dit le S. Esprit, *c'est chose sainte & salutaire.* *Aux Machab. l. 2. Chap. 13.*

HISTOIRE.

Vn Empereur trespassé requiert des Psautiers.

VOyez le merite des prieres pour les trespassez en cette histoire. Apres la mort de l'Empereur Otthon IV. une sienne Tâte, Superieure fort zelée pour la pudicité de son Monastere, un jour, visitant la fenestre du parloir, de grand matin, oït, que quelqu'un frappoit doucement: elle l'ouvre, & voit l'Empereur son Nepveu: qui luy dit estre trespassé, & en Purgatoire affligé d'extrémes peines : que pour son soulas elle envoiat à divers Monasteres pieux & devots, leur mãder, de dire dix milles Psautiers, avec dix coups de disciplines à chaques Psalmes, & autãt de fois dire & reïterer le Psalme *De profundis*. Durant la discipline : & à chaques vers, adjouter l'*Ave Maria*, & le *Pater noster*: *Ce sont les bonnes œuvres*, dit il, *par lesquelles, durant ma vie mortelle, j'ay merité d'estre secouru en Purgatoire.* Ce tres-benin Empereur, l'an devant sa mort, avoit distribué provision de vivres à divers Monasteres, & aux pauvres, fort largement, en temps de famine. La bonne & reli-

ligieuse Tante, mande au plustost, aux Monasteres, ce secours à l'Empereur Otthon; qu'ils promettent, & executent promptement & devotement : & depuis; ce Nepveu apparoit derechef, au point du jour, en la mesme place: mais à cette fois en lumiere & splendeur esclatante, avec pompe merveilleuse. Il remercia sa Tante, l'exhortant de loüer & remercier nostre tres-misericordieux Redempteur, qui l'avoit affrâchy des extrémes souffrances de Purgatoire: & de ce qu'il alloit joüir du bonheur eternel de la gloire.

Ce qu'on ne doit admirer; d'autant, que ceux qui luy assisterent dans sa longue maladie, & à sa mort, m'ont asseuré, que journellement, il offroit ses espaules pour estre flagellées aux Prestres de Iesus-Christ, en remission ou satisfaction de ses pechez : & quant à sa contrition; elle estoit telle, que le saint Evesque d'Hildesen Conrard, mentioné au 1. livre chap. 3. tesmoignoit, ne pouvoir presque croire, que l'Empereur Otthon, depuis la contrition d'une si entiere penitence, eut deuë estre apres sa mort une heure en Purgatoire.

III. Ieuner, faire des abstinences & macherations, pour secourir les trespassez parmy leurs tres-horribles peines de Purgatoire, c'est efficacement les consoler, & diminuer leurs souffrances. Le Roy David nous enseigne cette verité, à la mort d'Abner jeunant, jusqu'au Soleil couché. Nous en devons faire de mesme, specialement, pour les morts, qui durant leur vie, nous ont obligé: & ce jusqu'à tant, que nous estimions que la divine Iustice en aura satisfaction. 2. Des Roys c. 13

HISTOIRE.

Vne ame delivrée de Purgatoire par les bonnes œuvres.

LE tres-pieux Prestre & zelé pour le salut des ames, Lambert, Chapelain des Lepreux, dans un village proche de Louvain, supplié de la mere d'un certain jeune homme fort leger & débauché, malade, de le visiter, & oüir sa confession; le bon Prestre fit cette charité, l'exhortāt à faire penitence de ses pechez, à les detester avec leurs occasiõs, l'excitant à en avoir douleur, & les confesser : il se confessa en effect, avec fort grande contrition d'avoir offensé Dieu : & bientost apres, mourut. Cette bōne Mere presevera en jeunes avec larmes continuelles, l'espace de cinq ans, pour le repos de son fils trespassé.

Depuis, le susdit Chapelain

Lambert, un jour de Dimanche, mourut aussi: & le Ieudy suivant, l'ame du jeune homme apparut clairemẽt à sa mere, se disant estre libre des tres-grãdes souffrances, qu'il avoit enduré en Purgatoire en satisfaction à la divine Iustice de ses pechez: & qu'il alloit au Ciel avec le Prestre Lambert, qui l'avoit exhorté à recognoitre & confesser entierement ses pechez, & salutairemẽt: *Il recevra*, dit cette ame, *grande recompense de Dieu pour m'avoir, avec tant d'autres, amené à vraye penitence.*

Voiez donc, que ceux, qui enseignent les ignorants, corrigent les deffaillants, & incitent les pecheurs à se confesser, les attirans à vraye penitence, & changement de vie, meritent grandement. Et je crois aussi, qu'asseurement, que ceux, qui ont compassiõ des ames de Purgatoire, faisans les bonnes œuvres de prieres, & mortifications pour les secourir, sont de grands merites.

IV. Les veilles, & autres travaux, & afflictions corporelles, sont aussi devant Dieu de merite, pour le repos des trespassez. Ce que la sainte Escriture nous monstre en Respha fille de la concubine de Saul, veillãt des corps pendans à des croix, & en chassant, jours & nuits, les bestes, qui s'esforçoient de les deschirer, reposant sur la terre couverte d'un cilice, jusqu'à tant, que selon la prophetie, ces corps seroient moüillez de la rousée du Ciel, pour pouvoir estre ensevelis en terre.

2. Des Roys Chap. 21.

Cette Respha signifie l'ame chrestienne & fidelle à ses parens & amis trespassez, s'emploiant en travaux, veilles, jeunes, & prieres pour le repos des ames defunctes, detenuës és ardeurs extrémes des flammes de Purgatoire. Elle pratique heureusement l'ordonnance de la Sapience eternelle portée en l'Ecclesiastique, disant, qu'on doit pleurer à l'occasion du trespas d'une personne, d'autant que sa lumiere defaut.

Les oiseaux & autres bestes carnassieres nous representent, les Ministres de la Divine Iustice habitans des cachots infernaux, furieux sur les miserables ames, & enragées, les gehennans & affligeans sans entremise, selon leurs demerites. Or les survivans, parens & amis, se travaillans, veillans en jeunes & prieres, & faisans d'autres bonnes œuvres en suppliant nostre Seigneur pour leur repos, asseurement qu'elles en reçoivent ayde & soulas. Ce pourquoy, il vous faut perseverer, & reïterer souvẽt ces bõnes œuvres, jusqu'à tant, que vous les consideriez joüir de la rousé celeste de telle grace, que vous confiant en la divine Bonté, vous croiez, qu'elles soient libres de leurs souffrances, & joüissantes de la gloire.

V. Les aumosnes, sont aussi tres-utiles, pour le repos des ames de Purgatoire. Comme l'eau esteint le feu, de mesme l'aumosne satisfait à la peine du peché, & esteint les flammes de Purgatoire. Et, le Prophete Daniël advise le Roy de Babilone de racheter ses pechez, par aumosnes. Ce pourquoy le tres-valeureux Iudas Machabées envoye douze milles dragmes d'argent en Hierusalem, l'offrant en remission des pechez de ses soldats trespassez, afin que des sacrifices en seroient faits, pour le repos de leurs ames.

HISTOIRE.

ES actes de l'Empereur Charles-magne, de sainteté digne de sa grandeur royale, est porté; qu'un soldat de son service, apres longues années employées en ses armées, aux abois de la mort, n'aiant qu'un nepveu de tous ses parens, luy dit : qu'aiant persisté au service du Roy 60. ans, il ne possedoit autre chose, que ce qui est de la milice. *Voylà* dit il, *que je ne possede qu'un cheval tres-bon : j'en fais mon testament: apres ma mort, donc vous vendrez mon cheval, & vous emploirez tout l'argent pour le salut de mon ame.* Depuis, ce nepveu, aussi, homme de guerre, voyant ce cheval valeureux & hardy: il ne le vendit, ne se souciant, du testament de son oncle, ny de sa promesse : il n'en distribua l'argẽt. Mais aussi, voiez ce qui s'en ensuivit. Six mois apres, ce soldat defunct apparut à son nepveu, & larguant de n'avoir executé son testament, ny sa promesse, luy reproche d'avoir esté cause, qu'il avoit pati de tres grandes souffrances, la moitie du temps, dont il devoit estre libre, s'il eut executé son testament: Puis, luy annonce la sentence de nostre souverain Iuge tout-puissant, portée contre luy, devant les Anges & la Cour celeste, qui est, qu'il moureroit alors, & endureroit le reste des tourmens, qu'à faute de l'execution de son testament, il devoit encore souffrir. Et cette ame dit, qu'elle alloit joüir de la gloire.

Cette revelation fût aussitost verifié, & ce nepveu se voiant à la mort, la raconta à son Confesseur. Il mourut peu apres, & alla endurer les souffrances en Purgatoire, ausquelles il s'estoit engagé, n'executant le testament de son oncle.

Voiez maintenant, combien grand est le peché qui se commet, à faute d'executer les testaments des parens ou amis, & comme on les fait endurer la moitié des peines, dont ils seroient delivrez, & qu'on s'engage pour en satisfaire à la divine Iustice, pour les avoir retardé de la joüissãce de la gloire

VI. Les

VI. Les trespassez, à leur mort, reliquataires à leur prochain, par les restitutions de leurs parens ou amis survivans, sont affranchis en Purgatoire, de ces debtes. Il ne faut pas se tromper, selon le Docteur par excellence S. Augustin, n'est que la restitution soit faite, le peché n'est pas entierement pardonné, & le Prophete Isaie nous en asseure, disant en maudissant ceux qui dépoüillent; *Ne serez vous pas aussi dépoüillez.* Epist 54. Chap. 33.

HISTOIRE.

PLusieurs histoires se peuvent rapporter à ce propos; dont en voicy une, que j'ay appris d'un Pere de nostre Ordre, estre tres-certaine. Elle advint à son Pere, en cette maniere; il estoit soldat, ayant vescu long-temps en querelles, contre un autre fort riche & puissant: il mourut sans payer l'un de ses voisins, qui avoit ferré ses chevaux long-temps: & cependant ce ferronier, par negligence, ou autrement, ne fut satisfait, & devint malade. Trente ans apres, le redevable mourut, & apparut manifestement, de jour, à l'un de ses plus fideles valets, portant en ses mains des fers de chevaux, tout en feux, proferant ces paroles: Dites à ma femme, qu'elle satisfasse à un tel homme, de la debte, qui m'afflige, en telle maniere. Ce valet vint quelque temps apres, avec des ameres larmes, treuver ce Pere, raconta sa vision: lequel avec pleurs aussi, en asseura sa mere: & viennent au ferronier, presque aux abois par sa longue langueur: & enquis de dire, si le defunct luy estoit redevable: En soupirant & pleurant, il dit; *Oüy, Madame, il me doit presque une marque: je l'ay demandé tant de fois qu'en fin je n'ay plus esperé d'estre payé: & depuis, ay esté tousjours affligé de maladie.* Ma mere donc, dit ce Religieux, paya cette debte, & beaucoup d'autres, qu'elles me racõta en secret: &, mon pere luy apparut en cette maniere. Elle pensoit le voir, dans un bain, jusques sur la teste, & estre comme enveloppé d'une longue corde, qu'elle tira par un bout, de sorte, qu'il fut libre: & luy dit, avoir esté ainsi lié & detenu és peines, jusqu'à la satisfactiõ ou paiemẽt, qu'elle fit de ses détes

VII. Celebrer, ou faire celebrer le S. Sacrifice de la Messe, est le souverain moyen pour le repos des ames de Purgatoire; d'autant que ce Sacrifice est expiatoire de la peine & de la coulpe des pechez, aussi bien en faveur des trespassez que des vivants. En signe de quoy, l'Agneau Paschal

schal estant mangé en Egypte, les enfans d'Israël furent libres de cette longue & cruelle captivité. Et par le sang de cét Agneau sur les portes de leurs maisons, leurs aisnez ne souffroient le tranchant de l'espée de l'Ange exterminateur. Ce que le Psalmiste chante clairement, disant, que nostre Seigneur nous a preparé une table contre ceux qui nous affligent. Cette table signifie nos Autels, dont les sacrifices sont de tels merites & efficaces, qu'ils nous delivrent de toutes puissances adversaires & de tribulation ou affliction : tant de celles de cette vie mortelle, comme des souffrances de Purgatoire : ce que font voir les histoires suivantes.

HISTOIRES.

Le Pape S. Gregoire escrit en ses Dialogues, que trente messes ayāt esté celebrées pour le repos de l'ame d'un certain, qu'elle fut delivré des peines de Purgatoire par les merites de ce tres-saint Sacrifice.

Un Pere de nostre Ordre, qui chemina parmy plusieurs regions & provinces, par mers & par terre, me raconta ; qu'un certain Duc, riche, & puissant, converty, un jour, par un sermon : mesprisa la gloire mondaine, s'abstint de despenses superflues, ne tint que les personnes necessaires au service de sa famille : fit restitution de tout le tort qu'il reconnut avoir fait, & avec fervente charité Chrestienne, s'employa és œuvres de pieté & de misericorde, faisant tres-largement des aumosnes en remission & satisfaction de ses pechez. Ce pourquoy ceux qui pretendoient faire fortune à sa suitte se voians frustrez de leur attente, le mespriserent & detracterent de sa sainte cōversion. Nonobstant, apres ses restitutions faites, il fonda diverses Chapelles, dont les Messes se celebroient specialement pour le repos des ames de Purgatoire. Le diable, selon son envie ordinaire, incita la noblesse de la cour de ce Duc d'exciter contre luy un certain Roy, qui luy étoit ennemy, disans, que les gens d'Eglise seuls, jouïssoient de ses graces & faveurs, & qu'il trempoit dans la fetardise, se repaisant des fables des Ecclesiastiques. Ce Roy ne perd pas le tēps: il fait ressentir sa resolution d'en venir aux armes. Le Duc mande sa noblesse, les exhorte à leur devoir pour sa deffense : ils s'en excusent, & le renvoient aux gens d'Eglise, qui jouïssoient de ses liberalitez & magnificences. Ce Prince, à ces responses, en perplexité, fait sa retraitte dās un chateau bien munie. Depuis; un jour, il voit avec plusieurs des siēs des trouppes couvertes de blāc, & sur des chevaux grisons, venir vers le chateau, portans sur leurs boucliers la croix rouge, il les rencontre, les honore en genoux, & le

principal le releve, disant; qu'il n'avoit rien à craindre, l'asseurant que ces trouppes presentes estoient des ames de Purgatoire, delivrez par les SS. Sacrifices qui se celebroient és Chapelles de ses fondations, & par ses aumosnes, & qu'elles venoient le secourir & deffendre contre ce Roy, & ses autres ennemis: & aussi qu'à l'occasion, plusieurs autres trouppes d'ames, de mesme, affranchies des peines de Purgatoire, viendroient aussi à son secours: & puis cette vision disparut; le Duc avec ses gens admirant la merveilleuse clemence de nostre Seigneur. Depuis, ce Roy susdit, vient avec grande puissance, & asseurance de forcer ce chateau, & de facilement tenir le Duc à sa discretion: qui aussi avec confiance au secours du Ciel, suivy de ses gens, le vient rencontrer. Or voiez le miracle; il est accompagné sortant de son chateau de si grande multitude de soldats, des armées celestes, que l'armée du Roy tres-grande, se vid trop insuffisante, pour resister: de sorte que le Roy & ses Barons & Capitaines, considerans ce secours celeste; dans l'effroy, mirent les armes par terre, & vinrent supplier, en genoux, la paix: & le Duc considerant qu'il recevoit cette misericorde de Dieu; leur fit aussi misericorde: & conclurent & cõfirmerent la Paix. Et puis, le Duc estant parvenu si heureusemẽt par le secours des ames de Purgatoire à terminer ses affaires; ce secours disparut: chacun estant ravi en admiration, & en benedictions & en actions de grace, d'un si prodigieux benefice celeste.

Vne Ame s'esjoüit à la naissance d'un, qui Prestre, la delivreroit de ses peines, en celebrant sa premiere Messe.

NOus sçavons, par raport tres-veritable, qu'un certain, trespassé, & s'estant treuvé en Purgatoire, par les prieres d'une personne de grande sainctteté fut resuscité. Or voicy ce qu'il racontoit, avoir veu & oüy en Purgatoire; il vid l'ame d'un certain, qu'il avoit tres-bien cognu durant sa vie, dans des extrémes souffrances; & ensemble, au milieu de ses horribles flammes, crier à nostre Seigneur loüanges & benedictions. Enquis de la cause de sa joye si grande, il respondit, avoir revelation, qu'à cette heure naissoit au monde un enfant, qui en son temps, Prestre, celebrant sa premiere Messe, il seroit delivré de ses peines par le merite de ce tres-sainct Sacrifice.

Le sainct Sacrifice de la Messe est de grand merite pour les trespassez.

MOn Pere m'exhorta tousjours, dés mon enfance, de faire profession du celibat, & de m'emploier aux estudes des lettres; me racontant fort souvent, & avec larmes de tres-grande devotion, qu'estant outre-mer en pelerinage en la Terre-sainte; apres avoir adoré nostre Seigneur és saincts lieux de sa Naissance, de sa Passion, & Resurrection: il vint à une montagne, appellé Noire, où sejournoient des Hermites de sainte vie. *Ie me confessay*, dit il, *à l'un, qui me dit, que je ne pouvois facilement recevoir pardon, ou satisfaire pour mes pechez, n'est qu'aiant un fils, que je le ferois estudier, afin qu'il seroit digne Prestre de Iesus-Christ: & ce seroit principalement par le service qu'il rendroit à Dieu, que je pourrois estre aidé pour satisfaire à la divine Iustice.* Voilà donc la cause pourquoy, j'ay embrassé les estudes: & j'espere par la grace de nostre Seigneur, que non seulement par moy (estant moins digne) mais par ceux que j'ay efficacement prié, tant parmy mes sermons publiquement, qu'és confessions, exhortant de prier pour luy, qu'il soit maintenant en diverses manieres aidé & secouru.

Nostre Sauveur Iesus-Christ soit tesmoin de ce que vay dire; que si j'estois tellement empeché que je ne pouvois celebrer la Messe: l'ame de mon Pere m'apparoissoit aussi tost, de nuict, & me montroit ses mains navrez de plusieurs plaïes, & m'arguoit, sincerement, de n'aider mon Pere en ses si grandes souffrances.

EN Austrice, une Abbesse fort pieuse & religieuse, me dit, d'un certain Moine, de l'Ordre de Cisteaux, de grande saincteté de vie; que celebrant, un jour, la Messe des trespassez, avant la communion, disant; *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona eis requiem*; avoir oüi des voix, de loing, criantes; *Hattez vous, de recevoir la paix: voylà que la Messe s'acheve.* Et ce Religieux tenant és mains le corps de nostre Seigneur, est ravy en esprit, & voit une multitude d'ames innombrables en diligence, venir à la paix: & pendant que celles là se retiroient, les autres crier de hatter en diligence, qu'on alloit finir la Messe. Ce saint Prestre fut ainsi ravy, debout, depuis la premiere heure du jour, jusqu'à None: chacun attendant avec admiration la fin de ce ravissement. Enfin, rendu à soy-mesme, acheva la Messe: & commandé de l'Abbé, raporta à ceux qui furent presens, sa vision: & quelques jours apres, trespassa de ce monde.

Icy donc, il faut remarquer, que

le S. Esprit ayant determiné toutes les ceremonies de l'Eglise, Sa Majesté fait voir, que comme les vivants reçoivent la paix, pendant que le Prestre là leur prie, disant : *Dona nobis pacem* : ainsi les trespassez, lors que trois fois on leur prie le repos, ou la paix, & la paix eternelle, ils la reçoivent.

Voylà donc, les septs sortes de suffrages, ou d'œuvres salutaires, ou meritoires, pour le repos ou la paix des trespassez, que l'Escriture, la raison, & les exemples, & histoires demontrét brefvement & clairement: lesquelles sont tres-certaines, & il se faut bien garder de s'amuser à d'autres nouvelles (pour saintes qu'elles pourroient paroitre) qui seroient cause, d'obmettre celles-cy: de peur, que les trespassez en demeurent sans aide ny secours, dans leurs extrémes souffrances.

Voyons maintenant les trois estats des trespassez, dans une merveilleuse, & tres-certaine vision.

HISTOIRE.

Vision pitoyable des trespassez.

LOrs que je preschois parmy la Province de Brabant, un jour, apres avoir celebré la Messe, attendant mon compagnon ; je vois venir vers moy, un petit païsan, pauvrement couvert, & d'abord contemptible ; me demandant tres-devotement, de vouloir oüir, ce qu'il me desiroit communiquer. Il s'assit, & commence son discours. *Il y a*, dit il, *maintenant presque un an, que la nuict, veille de Sainte Catherine, estant couché sur ma paillasse, j'oüis, selon qu'il me sembloit, sonner la cloche de cette Eglise. Me levant donc, pour y venir : ma femme couchée dans un autre lict, me crie ; où allez vous, dit elle ? je respons : Ie m'en vais à Matines : on a sonné. Et elle dit ; le malin esprit vous tourmente: vous estes encore en vostre premier somne. Mais ne me souciant de son dire, je viens en l'atre de cette Eglise. Et voicy que je rencontre un Prestre incognu, revestu des sacrez ornements, avec l'estole en croix sur sa poitrine: qui me dit ; Portez vostre cœur pour ce que je vous montreray. Et aussi-tost faisant le signe de la Croix sur l'atre, voilà qu'un si grand peuple se leve & apparoit : que cinq mesures de terre ne les eut presque peu contenir.* Et ce peuple estoit si plein de miseres, qu'on ne peut ny dire, ny croire, & faisoit tres-grande compassion, tout nud, & couvert de plaiës cuisantes & sanglantes, & avoit le corps tout deschirée. Puis, faisant bientost le signe de la Croix, ce peuple disparoit : & un autre, beaucoup moindre en nombre, & en horreur, est resuscité. Il paroissoit bien pauvre, & passe, & comme deffait par des grandes douleurs & langueurs : de ma-

maniere toutes-fois dissemblable aux autres : & aucunes personnes estoient plus affligées, & d'autres moins.

Ce Prestre fait apres derechef, le signe de la Croix, & soudain ce peuple disparoit; & un autre peuple en si petit nombre, que cét atre le pouvoit facilement contenir, se leve en clarté & gloire, biẽ autre, qu'aucune des hommes du monde, que j'aurois jamais veu. Leurs habits estoient blancs comme la neige parmy la lumiere du soleil, & avoient leurs faces plus joyeuse, que ne peut representer aucune splẽdeur. Alors ce Prestre me dit: *Avez vous bien discerné la difference, ou les dissemblãces, de ces trois sortes de peuples que vous avez veu? Ces premieres gens, tres-miserables, sont eternellement damnez: ce sont ceux qui trespassent de ce monde, sans contrition aucune. Les autres qui parurent la seconde fois, sont mort avec contrition; mais sans avoir accomplie leur penitence ou satisfaction à la divine Iustice: Et sont detenus en griefves souffrances: mais, apres qu'ils seront purgez, ils parviendront au repos. Les troisiémes sont le peuple esleu, qui aiant fait penitence, est en gloire avec le Seigneur Dieu.* Puis, ce Prestre, avec le peuple, disparut: & on sonne à mesme temps les Matines. I'assistay à Matines, & à la Messe : & puis, le jour venu, de retour en ma maison, apres cette terrible visiõ, je fus trois mois en languissant malade.

Apres avoir appris cette vision, je m'enquis en diligence de la condition & de la vie de ce petit homme : & je reconnu qu'il conversoit, & vivoit en cette maniere; Il possedoit avec sa maison, environ huict mesures de terre labourable, dont il vivoit tres-sobremẽt avec les siens, & en faisoit des aumosnes aux pauvres: il jeunoit trois fois la semaine, n'usant de chemise de lin, ny en tous temps de souliers. Il emploioit souvent les nuicts en prieres, & n'usoit de lict pour son repos necessaire. Quoy plus? Cét homme estoit tel, que je me voiois obligé de croire, avec asseurance, que tout ce qu'il m'avoit dit, estoit veritable: & principalement à cause que je voiois reluire en luy la grace du S. Esprit.

Quelques causes des peines de Purgatoire.

NOus verrõs icy les ames d'aucuns Religieux affligez en leur agonie: ou en Purgatoire, depuis leur mort; pour avoir eu affection particuliere pour leurs parens moins ordonnée : ou pour la vaine gloire en leur voix: d'autres ils souffrirent à raison des sollicitudes pour les edifices des Convents, ou pour avoir retenu leurs livres sans les communiquer, requis: & pour avoir procuré les biens temporels avec

trop de vehemence & d'inquietude: ou beuvant pour dormir : ou retardant à se confesser, & parlant avec moins de respects aux Superieurs : ou à cause des distractions en traittant avec le monde, ou de ses negoces : & à raison d'ingratitude à reconnoistre les benefices, ou d'avoir pris les recreations corporelles: pour avoir trop legerement parlé & s'estre consolé & égaié, & pour d'autres excez, encore qu'ils paroissent utiles : & à cause d'autres fautes & pechez, encore qu'ils semblent petits & legers ; toutesfois les histoires suivantes feront voir, que ces imperfections & petits desordres, sont tres-griefvement punis, és flammes & peines de Purgatoire, apres le trespas : ce pourquoy il vaut bien mieux en cette vie mortelle de patir & souffrir, mesme les tortures & les flammes, que ces horribles gehennes & flammes de Purgatoire.

HISTOIRES.

Apparitions d'aucunes ames Religieuses, & revelations de leurs peines de Purgatoire.

EN nostre Convent de Coulogne, à mesme jour, deux Religieux trespassez ; trois jours apres, le plus jeune, apparut au frere infirmier dans l'infirmarie, tout joyeux, & dit, qu'à raison de la ferveur de sa conversion de novice, il avoit esté, sitost, libre des peines de Purgatoire. Un mois depuis, l'autre Religieux ayant esté long-temps Predicateur, apparut au mesme Religieux aussi glorieux, couronné d'or, avec son habit tout couvert de pierres pretieuses, & portant sur sa poitrine un joyaux, tres-riche & tres-beau : & requis de dire, pourquoy son retardement si grand en Purgatoire, & ce que signifioient sa couronne & ses pierres pretieuses : *Les conversations avec les seculiers*, dit-il, *& les divertissemens és discours & soulas, sont causes, que j'ay esté si long-temps en Purgatoire. I'ay reçeu grande gloire depuis ; ce joyaux, signifie, la vraye & sincere intension que j'ay eu, durãt ma vie, d'aymer, servir, & pour glorifier Dieu : les pierres pretieuses, representent les ames, qui ont esté converties par l'entremise de mes travaux pour leur salut: & la couronne demonstre la gloire ineffable, que j'ay reçeu de nostre Seigneur.*

EN Angleterre, un jeune Religieux du Convent Derbeye, de nostre Ordre des Freres Prescheurs, fort devot, estant venu dans un certain village, & logé chez les Freres Mineurs, malade à la mort, en presence de trois Religieux de nostre Ordre, & de deux de l'Ordre saint François, il se serra les yeux de ses mains, & se prit à rire avec esclat.

Le Souprieur de son Convent present, luy en demanda la cause : & dit ; *C'est d'autant que je vois venir nostre Roy Martyr S. Haymundus : & voylà toute cette place rempli d'Anges.* Puis, rit avec plus grande liesse, disant ; *Nostre Dame vient, il nous la faut saluër* : Et apres qu'ils eussent tous, recité, devotement le *Salve Regina* : le malade dit ; *O! que nostre Dame a eu aggreable cette salutation : elle en a fait paroistre la joye en sa face.*

Puis, ce malade regarde vers la porte ; & sa joye se changeant en tristesse, & en angoisse, tout pasle dit ; *maintenant, voicy nostre Seigneur qui vient me juger* : & dans l'agonie, comme comparoissant en jugement ; son corps, presque tout mort, se prit à tellement trembler de peine & d'horreur, & à suer en telle maniere, que le Souprieur ne suffisoit, selō qu'il tesmoigna, pour luy essuier la face : & on le voioit, comme respondant devant son Iuge, disputant avec extréme crainte sa cause, disant quelquefois, ces mots ; *il est vray* : & une autre fois : *non il n'est pas ainsi* : puis il supplioit nostre Dame, de ne le pas abandonner : de là apres, avec grande constance, il arguoit ses accusateurs : & disoit entre autres choses ; *O bon Iesus! faites moy le pardon d'une si petite faute.* Et le Souprieur disant ; *Quoy mon bien-aymé Frere, les petits pechez sont ils produits*, parmy les grands crimes ? & avec des amers gemissemens, il dit : helas oüy. Le Souprieur l'exhorta à constante esperance, & confiance en la bonté infinie de nostre Seigneur : & de nullement se deffier ; encore qu'un ange du Ciel luy persuaderoit le contraire : d'autant que nostre Sauveur est infiniment misericordieux. Le Religieux alors respondit, avec allegresse d'esprit, qui paroissoit manifestement en sa face : *O! vraiement*, dit il, *Nostre Seigneur est misericordieux.* Et aussitost apres, il trespassa : le jour de la Pentecoste l'an 1257.

AV Convent de nostre Ordre à Eureux, le Prieur appellé Alain, malade à la mort, en tentation du diable, hors de soy-mesme par fraieur extréme, qui paroissoit sur sa face blesme, se prit à crier avec execratiō, sur l'heure de son entrée en la Religion : & puis, aussitost, avec la face seraine, souspirant, revoque la parole, que la terreur luy avoit fait proferer, hors de ses sens, & dit ; *Non, non, benie soit l'heure de ma reception en la S. Religion : & benie soit la Mere de nostre Sauveur Iesus-Christ, que j'ay tousjours honoré & aymé.* L'un des Peres, qui furent donnez à l'Evesque d'Arras, pour eriger le Convent de nostre Dame de Bonnes Nouvelles d'Arras, & servir à l'extirpation des heresies, enseigner, & prescher, estoit appellé Alain, & en apparence, ce mesme Pere : qui pour maintenir la devotion desslors immemorable, en

ce

ce lieu de Bonnes Nouvelles, le choisirent, pour y edifier nostre Convent : lequel, durant quatre cens & sept ans, y fut trois ou quatre fois reedifié, jusqu'à sa ruine totale de l'an 1640.

Pour reprendre nostre histoire ; ce S. Pere, apres deux heures de recollection en nostre Seigneur, depuis sa tres-terrible horreur, fit appeller les Religieux, disant, que Dieu avoit exaucé leurs prieres. Et estans assemblez ; il leur dit la cause de sa terreur, qui l'avoit fait esclatter, en paroles de regrets, d'estre Religieux: *C'est*, dit-il, *que des diables s'esforçants de ravir mon ame, m'ont apparu tres-horribles, de maniere, que j'ay perdu mes sens, proferant ces paroles contre mon jour. Et je vous dis, mes Freres*, si icy estoit un feu d'erain meslé, & de soufre, aussi long, que d'icy jusqu'au bout de la terre ; & si on me donnoit le choix, ou de passer au travers de ce feu, ou de voir derechef les diables, en forme si terrible: *je choisirois bien plustost, de franchir ces ardeurs & ces flammes. La Reine du Ciel me vint, aussi-tost, delivrer de l'horreur & des violences extremes, que me faisoient ces demons : elle les mit en fuite : & sa presence me remit en esperance; & me combla de tant de joye, que j'en fus transporté à rire: & je benis, alors, & l'heure de mon entrée en nostre Ordre, & la tres-pieuse Vierge mere, qui me delivra, ainsi, de si grand malheur.* Puis, ce serviteur de la Reine des Anges, trespassa heureusement en nostre Seigneur. Ce qu'attesterẽt, tous les Religieux de ce Convent, qui assisterent à la mort de ce bien-heureux Pere.

EN Espagne, au Convẽt de Scavre, le Prieur, appellé Dominique, aiant, avec instance, requis d'estre absouz de son office au Chapitre, & se voiant esconduit ; predit sa mort avant la fin du Chapitre: & auparavant dit, avoir veu nostre Dame avec nostre Seigneur en forme de petit enfant, demandant avec admiration à celuy qui estoit present alors, s'il n'avoit eu, aussi, le bõheur de cette vision. Depuis ; il se munit, diverses fois, du signe de la Croix : & apres, les mains jointes, levant les yeux vers le Ciel, rendit son esprit és mains de nostre Dame, pour estre reçeu de son fils.

Depuis sa mort, il apparut visiblement à un Religieux, qui luy demãda, s'il estoit le Pere Dominique trespassé ; & dit, qu'oüy, & que defunct au mõde, il vivoit en Dieu. *Et je vous prie*, dit-il, *d'annoncer à nos freres, de ne pas permettre aux seculiers, d'estre presents à la mort des Religieux : car j'ay bien enduré de grands maux, à cause, que j'ay veu mes parents seculiers avec compassion naturelle, à raison que je les voyois pleurer.*

AV mesme Convent, Frere Ferrand, apres une longue & facheuse maladie & sa mort, ceux qui preparẽt son corps pour sa sepulture, tesmoignerent, avoir veu sa face resplendissant, de merveilleuse lumiere celeste: & depuis, apparut à l'un d'iceux, & dit; qu'estant mort corporellement, son ame estoit vivante en nostre Seigneur. Ce Religieux luy demandant de l'estat de Frere Didaque, trespassé de quelques jours; il dit, que le jour du Vendredy saint il devoit estre delivré de Purgatoire, & prendre possession du ciel. Requis; de la cause de ses peines de Purgatoire, il respondit: que c'estoit pour avoir consenty en chantant à vaine gloire. Ce Frere interrogea encore cette ame glorieuse, pour sçavoir, de la fin, des Religieux de nostre Ordre: & elle respondit; qu'ils estoient heureux: *Car*, dit elle, *les Religieux qui meurent en nostre Ordre, ne perient pas, à cause que la Reine des Anges les secourt, & les assiste tousjours à mourir en nostre Seigneur.* Puis, ce Religieux demande un signe evident, de la verité de ces revelations: & le trespassé predit, que le jour des Rameaux, ils ne sonneroient point de cloche, & ne feroient la procession ordinaire: & ce à cause d'un interdit de l'Evesque, qui survint, soudain, depuis. Ce qui fait voir ces revelations n'estre vanitez, ains veritez certaines: que le tres-sçavant & sainct Provincial d'Espagne Gilles escrivit au General Humbert.

VN certain, des plus anciens de nostre Convent de Boulogne, aiant esté fort ardant pour en edifier le Cloistre, & trop curieux pour les autres edifices, mourant; le mesme jour, un autre Pere de ce Convent, estant aux champs pour prescher, dit à son compagnõ, que ce Religieux estoit mort: & requis de dire cõme il avoit appris cette nouvelle; respondit: *Ie l'ay recognu*, dit il, *en vision, rampant des pieds & des mains parmy le Cloistre, avec une verge, dont il mesuroit les murs, & deux diables à ses costez, le frappoient de toutes leurs forces.* Depuis, ces bons Religieux retournans au Convent, virent, qu'il mourut, ce mesme jour de la revelation: qu'ils raconterent aux Religieux: & apres des instantes prieres pour le soulas & repos de cette ame, on apprit; que par les merites de S. Nicolas & de S. Dominique (ausquels ce trespassé avoit esté fort devot) il fut delivré des peines de Purgatoire.

VN Religieux doüé de grandes graces en contemplation, a raconté avoir eu cette vision, d'un autre trespassé; Il luy sembloit voir son corps au Cloistre, avec la teste separée, & qu'elle se rouloit proche le bord de la fontaine voisine: & ce Religieux demandant, ce que signifioit ce spectacle, la teste respondit: *Ie suis un tel Religieux; & en extréme peine & angoisse, à cause que les autrés au refectoire trêpans le vin d'eau, je le desirois sans melange, pour pouvoir dormir. Et voyla pourquoy vous avez cette vision, c'est afin que vous priez pour moy.*

VN certain Religieux qui avoit esté fort avare de ses escrits, & avec beaucoup de sollicitude à cette occasion; apparut, apres sa mort, à un sien amy, tout bruslé: & requis, de dire la cause de ses ardeurs, & de ses flammes; dit: *Malheur, malheur, ce sont des caïets, qui m'affligẽt en telle maniere.* Et ce Religieux estant fort scrupuleux; demanda de l'estat de sa conscience: & le trespassé dit; *Prenez advis de confesseurs discrets, & acquiescez à leurs conseils & resolutions.* Le venerable Evesque de Lisbonne, Religieux de nostre asseura nostre Pere General de la verité de cette histoire.

A Limoge en France, mourut un sçavant & eloquent Predicateur, appellé Frere Iean Balistarij, qui; le huictiéme jour, depuis, apparut à une personne vertueuse, en grande gloire: & dit; avoir esté durant sept jours en Purgatoire, à cause principalement d'ingratitude, de paroles de recreation, & pour à mesme fin, avoir traitté son corps, és necessitez de cette vie. Enquis, de dire, quelles avoient esté ses peines: il respondit; qu'on n'en peut exprimer la grandeur, estantes incomparables. Interrogé de l'estat de la conscience de la personne à laquelle il apparoissoit: dit; qu'elle ne luy estoit pas revelée, mais, que perseverant à servir Dieu, qu'elle seroit sauvé: & dit encore que les pechez estimez petits en ce monde, estoient bien rigoureusement punis en Purgatoire. Il fut requis de dire aussi, cõme il avoit esté delivré de Purgatoire: & dit; que les Anges le prirent, & l'esleverent dehors, en chantans: & qu'à mesure qu'il approchoit d'avantage du Ciel, il ressentoit en soy plus grande joye & liesse: & fut ainsi presenté à nostre Seigneur.

A Toulouse, mourut un Pere fort fervent pour observer nostre Ordre, & qui avoit converty plusieurs ames, qui imitoient sa ferveur; & en sa maladie mortelle, il promit à un sien amy, que moiennant le bon plaisir de nostre Seigneur, qu'il luy apparoitroit apres sa mort, afin que s'il estoit souffrant; de supplier son ayde: ou autrement, de luy faire part des joyes de son bonheur. Quelque mois depuis, ce trespassé apparut selon sa promesse, & se dit, avoir esté delivré des peines de Purgatoire, le jour de l'Ascension de nostre Seigneur. Et interrogé, si aucuns Religieux de sa connoissance estoient encore en Purgatoire; il dit, que Frere Guillaume, qui avoit esté Souppricur à Toulose, & estoit mort à Limoge dans l'Octave de Pasque, estoit encore és peines.

LE Souppricur du Convent d'Ortesij appellé Frere Gillard, à Toulose, au Chapitre Provincial, frappé de paralisie, sans parole, se reconnoissant, par la remontrance du Pere Provincial, avoir encouru cette peine, à cause qu'il avoit irreveremẽt parlé à son Prieur, par ses gestes, il meut le Pere à faire prier pour sõ salut: & apres les prieres de tout le Cõvent, il obtint le libre usage de la langue, de sorte que nonobstant sa tres-ardante fievre, il se confessa entierement de tout le cours de sa vie, en toute devotion: communia, & reçeut l'extréme onction: & trois jours apres, mourut. Le le mesme jour de sa mort, il apparut à Ortesij esloigné de quatre journées de Toulose, à un homme de grande vertu: qui en cette vision estimoit le voir prescher, revestu d'une dalmatique de diacre, avec la face lumineuse, & le col, comme d'or. Et il sembloit luy dire; *N'estes vous pas Pere Gillard?* Et qu'il respondoit: *Oüy c'est moy; sçachez que je suis trespassé à Toulose?* Et requis, de dire la cause de la splendeur de sa face: il dit; qu'elle provenoit de sa pure & & sincere confession, & que son col d'or provenoit, de son zele du salut des ames, & des travaux de ses predications: Puis, en particulier, luy montra, par la manche de sa dalmatique, son corps rostis, & bruslé, sa poictrine & son costé gauche; & prié de dire la cause de ses souffrances: dit que c'estoit l'ardeur & l'inquietude, qu'il s'estoit donné, pour dresser les edifices de divers Convents nouveaux, & les autres solicitudes & inquietudes, pour ces Convents. Puis dit, que les prieres des Religieux le pourroient delivrer de ses gehennes. Ce que le Pere Provincial ayant appris

par le serment, que cét homme avoit fait, pour en asseurer la verité : il manda à tous les Convẽts, où ce zeleux Pere avoit travaillé, au plustost, de faire deux fois les suffrages ordinaires, sans delay.

VN autre Religieux, quelques jours apres sa mort, apparut à son amy familiere, qui en terreur demanda de son estat : & respõdit; qu'il estoit tres-bien. Prié de dire pourquoy, à sa mort, il avoit paru avec tant de terreur, tournant la teste avec horreur: il respondit ; *N'avez vous pas leu, qu effrayé on sera purgé?* Puis disparut.

LE venerable Pere Iuon Breton de nation, Provincial de nostre Ordre en la Terre sainte, homme de grande humilité & devotion, & fort gratieux: priant un jour, en l'Eglise d'un Convẽt, apres Matines, & levant les yeux, vers la lampe, voit l'ombre d'un Religieux, en habit sale, & fort noir. Il l'interrogea de son nom: qu'il dit; & qu'il estoit trespassé depuis quelques jours, & luy avoir porté, durant sa vie, amitié particuliere. Puis, requis de dire de son estat; il respondit, qu'il estoit mauvais, & horrible à souffrir: estant adjugé à endurer, l'espace de quinze ans, en Purgatoire. Et le pieux Pere Iuon demandant pourquoy souffrir si long temps, apres avoir avec tant de ferveur, & si religieusement & si devotement servy à Dieu, durant sa vie. Le trespassé respondit; *Ne demandez pas la cause de ces si longues souffrances; Puis que, selon le tres equitable jugement de Dieu, j'ay bien merité ces peines si grandes : mais je vous prie, me secourir, & interceder pour mon repos en paix :* Ce qu'il promit. Le matin suivant, pour satisfaire à sa promesse au plustost, il celebra la Messe, & aiant fait la consecration, il remontre à nostre Seigneur l'exclavage de cette ame en Purgatoire, le suppliant, en toute humilité tres-instamment avec larmes, pour les services de longues années, que par sa grace, il avoit rendus à sa Majesté ; de delivrer cét esclave de ses souffrances. Et apres avoir reïterée ses prieres avec pleurs, & achevé la Messe: le lendemain, ce trespassé luy apparut derechef, lors qu'il perseveroit en prieres, apres Matines, & en equipage bien autre, que celuy du jour precedent. Il le voyoit debout en sa presence, couverts d'habits blãcs & tres-beaux: & interrogé de dire qui il estoit: respondit; *Ie suis le mesme, qui vous apparut hier. Ie suis maintenant bien, par la grace de Dieu:*

vous

vous m'avez demãdé à sa Majesté, & vous estes exaucé; vous m'avez obtenu. Ie suis libre des peines, & du Purgatoire. Ie m'en vais joüir de la compagnie des esprits bien heureux en la Cour celeste. Et soudain disparut.

EN France, en nostre Convent de Clairemont, le Prieur, au Cloistre la nuit d'un Dimanche, un certain Frere Convers decedé en ce Convent, depuis quelques jours, luy prit la main, disant ces paroles: *Pere Prieur, dites aux Freres qu'ils font mal, de ne pas me payer les suffrages & prieres qu'ils me doivent.* Ce Pere oüit la voix proferant ces paroles, ressentit la main que le tenoit, & ne voioit personne: & tout effrayé assemble le Convent au Chapitre, il leur propose à considerer ce qu'il avoit oüy & ressenty: & vid és couples des Freres, que plusieurs n'avoiẽt encore dit les Psautiers, & autres prieres, que nos Cõstitutions ordonnent: & les exhorta de ne retarder plus long temps, à secourir cette ame en angoisse. Où se voit, ensemble, que *dire des Psalmes, & faire des autres prieres vocales, ce sont œuvres meritoires, & satisfactoires.*

EN Lombardie, un certain Pere, fort zelé pour le progré de nostre Ordre, & de grande authorité; affligé de tristesse, qui luy offusquoit les sens: pour se divertir l'esprit, & se rẽdre à soy-mesme, voulut se baigner: ce que faisant, sans licence, dans une petite riviere, & de fort peu d'eau, il se noya (nonobstant qu'il avoit la dexterité de bien nager) & commença ainsi son purgatoire. Vn Religieux qui l'aymoit tendrement, à ces tristes nouvelles, s'adonna, de toute son ame, à prier pour son repos: & apres beaucoup de larmes & de douleurs, il luy apparut une nuict, couvert d'une chape vile, & d'un chaperon deschiré; & requis de dire de son estat, dit: *Ie ne suis pas damné, mais je suis en flammes ardant, crucié, avec horrible vehemence:* & montra ensemble, ses bras bruslez jusqu'aux os, pour avoir nagé. Le bon Religieux demanda, s'il pouvoit le secourir en quelque maniere; & respondit: Vous pouvez me secourir, priant, disant la Messe pour moy: & exhortant les Freres de dire les Psautiers, & autres prieres, qu'ils me doivẽt par nos constitutions: & d'y adjouter par grace speciale. Ce Religieux, depuis, revela cette vision à ses amis particuliers, & aux autres Freres; & avec instance, fit faire des prieres pour cette ame. Laquelle luy apparut une autre nuict, en habits fort beaux, & avec la face gratieuse: mais un peu pasle. Interrogé comme il se trouvoit, il dit

dit; *Ie suis maintenant bien, & j'attends pour estre joüissant du souverain Bien*: & discourut fort amplemét, des souffrances de Purgatoire, & des grandeurs de la felicité souveraine.

EN Espagne, Frere Mathieu, Lecteur & Predicateur fort devot & religieux, neuf jours apres sa mort, apparut à un Religieux en priere. Et interrogé, comme il estoit; il respondit, estre bien, & avoir esté neuf jours crucié en Purgatoire; le Religieux estonné, avec terreur, demande pourquoy si long temps : & respõd; que la paresse des Religieux, à faire les suffrages deües, le detint six jours : & qu'autrement, le troisjéme jour apres son trespas, il eut esté libre de ces peines.



De la felicité & des joyes des saintes Ames.

CHAPITRE II.

Les Abeilles en Esté, cõme apres la longueur ennuieuse de l'Hiver, fatiguées, prennent la campagne, & avec toutes sortes d'exultations, ayant estendu leurs membres & leurs aisles, s'esbattent avec grande liberté en l'air.

COMMENTAIRE.



C'Est icy, que nous avons à considerer la gloire, dont les ames bié-heureuses joüiront, apres la fin du monde. Car l'esté, auquel les Abeilles s'esbattent, signifie tres-bien le temps qui suivra à la Resurrectiõ generale: ou pour mieux dire l'eternité: en laquelle les ames bienheureuses joüissantes de leurs corps, apres avoir durant tant de siecles aspiré apres cette reünion, elles se verront libres de tout deplaisir, & joüir de leurs corps dans toutes les perfections & contentemens souhaitables. Alors, selon le Prophete Ezechiel, au crie, & au son de la trompette, selon S. Paul, les corps seront restituez en leur estre, & se leveront de la terre,

re, libres de poussier & de cendre: & les esprits ne relevront plus leurs cõnoissances & contemplations des choses celestes, par des enigmes ; mais mediteront les grandeurs divines, & les mysteres de l'eternité à découvert, & en leurs especes. Ce que le Prophete Isaïe nous annonce avec si grande joye ; *Alors*, dit il, *vous verrez & vous ressentirez l'affluence, & vostre cœur sera en dilatation delitieuse & ravy en admiration.*

Le Prophete Iob declare l'estat de nos corps en la beatitude de la resurrection generale, & la descrit avec toute circõspection. *Ie sçay*, dit il, *que mon Redempteur est vivant, & au dernier jour du Iugement, je resusciteray de la terre, & en ma chaire, je verray Dieu, mon Sauveur. Ce sera moy mesme qui le verra, & non un autre, & mes yeux le regarderont. Cette esperance est reposante en mon sein.*

La beatitude eternelle sera en joye & liesse, à l'occasion de six causes.

LE texte, raportant la joye & exultatiõ des Abeilles, nous represente les joyes & liesses de l'eternité, lesquelles seront diverses, & grandes. Et nostre Seigneur nous en asseure, disant, qu'en fin il dira à son fidele serviteur : *Entrez en la joye de vostre Seigneur.* Or, voiez ce que signifie, entrer en la joye de son Seigneur. De mesme que le poisson dans son essement, le voyant, & ressentant, haut & bas, devant & derriere, à droit & à gauche, & y prent ses esbats: ainsi les Saints se verront dans l'ocean immense de tous plaisirs & delices. Ils seront comblez de contentemẽt & joye immense de se voir parfaitement soumis à Dieu. 2. Et aussi de posseder les victoires qu'ils auront remportées sur ce qui se sera opposé à leur salut. 3. Les chœurs des Anges & des Saints, qu'ils auront presents, les combleront de plaisirs merveilleux. 4. Et les perils du peché & de l'enfer, dont ils se verront libres, apportera grandement à leur felicité. 5. Lors qu'ils verront à droit les Saints du Ciel : & 6. à gauche, l'enfer avec ses furies, & les reprouvez, ce sera le comble de leur bonheur & felicité, & le principal sujet de leur triomphe par la grace de nostre Sauveur.

La premiere cause, ou origine de la beatitude consiste en la vision de Dieu.

LEs Saincts au Ciel, se verront relever leur bonheur & felicité, premierement & principalement de la vision de la divine

Essence. Contemplants ne dependre plus, que de cette grandeur immense & ineffable de Dieu, ils en seront remplis de joye & de liesse inenarrable & incomprehensible lors qu'ils verront les violentes & iniques puissances, qui les auront affligez, destruites, & en avoir eschappé les rigueurs : *En ce jour*, dit Esaïe, *la grandeur des hommes puissants du monde sera humilié, & le Seigneur seul, exalté.* *Et à ses pieds*, dit S. Hierome, *les Roys plus severes & redoutables, avec le costé decouvert, seront pantelans.*

Chap. 2.

Epist. 1.

Or, pour marque de la grandeur du bonheur & du plaisir immense, qu'on ressentira en voiant Dieu, il faut considerer S. Pierre, & les enfãs de Iebedée, lors qu'ils jouïrent en terre, de la presence de nostre Sauveur Iesus apparoissant en sa gloire: ils en furent tellement comblez de liesse & de plaisir, qu'oublians leur condition mortelle en cette valée de misere, ils ne songeoient qu'à faire des tabernacles pour Iesus, Moyse, & Helié. Si donc ils sont transportez de si grande joye & contentemẽt en leurs corps mortels, voians la face de nostre Sauveur resplendissante comme le soleil: ô! que de delices & de douceurs raüiront ceux, qui en l'eternité contempleront la Divinité, supassante infiniment en splendeur & en perfection le Soleil: de sorte, que cét astre ne peut rien signifier des divines grandeurs, qui seront communiquée tres-abondamment aux justes, joüissans de l'immortalité de la gloire.

Il ne faut rechercher, la vie ou la felicité eternelle, qu'en la connoissance ou contemplation de Dieu. *Voicy la vie eternelle*, dit nostre Sauveur, *c'est qu'ils vous connoissent estre seul Dieu : & avec celuy que vous avez envoié, Iesus Christ.*

HISTOIRE.

Vne Religieuse priant paroit avec sa face lumineuse.

LA tres-noble Abbesse de biéheureuse memoire, Berthe, du Monastere de Markete, lez Lille, me dit un jour, qu'estant encore Religieuse d'Aywiers, avoir veu une S. Religieuse, dans un coing de l'Eglise, ravie, seule, en priere; & que inconsiderement levant son voile, elle vid sa face dans des flammes plus lumineuses, qu'aucunes des terrestres, & avec si grand esclat, que ma temerité, dit elle, en fut dans l'effroy, telle, qu'esperduë, & sans esprit, je tombay presque à la renverse. Quelle merveille; puis que vrayement traitter avec Dieu, c'est estre fait un mesme esprit avec luy, & cõmu-

municquer par consequent à sa lumiere. C'est ainsi que le peuple d'Israël vid Moyse, apres avoir traitté avec sa Majesté Divine sur la Mõtagne de Sina : & n'en peurent non plus, surporter l'eiclat de la splendeur qui en rejallissoit.

En Exode chap. 34.

Et aussi à ce propos; nous avõs appris de ceux, qui ont conversé avec la venerable Ada, qui eut le bonheur en terre, de voir la glorieuse face de nostre Sauveur: qu'elle en eut, depuis, les yeux brillants comme un tres-lumineux miroir.

Secondement les saints triomphants verront les diables souz leurs pieds.

NE sera-ce pas sujet de grãde joye aux Saints, de voir les furies infernales, qu'ils auront vaincu en cette vie mortelle, impuissantes de leur nuire, & sous leurs pieds? C'est ce que le saint Esprit nous represente, en figure, en la personne de Iosué victorieux de cinq Roys des Amorréens (qui avoient affligez le peuple de Dieu) liez, pieds & mains, & exposez aux enfans d'Israël pour leur mettre le pied sur la gorge, & leur marcher sur le ventre. Ce qui nous fait voir, comme apres le Iugement general, les diables seront bien, & humiliez, & resserrez aux enfers.

Iosué 10.

HISTOIRES.

LEs ennemis de nostre salut, ont souvent la puissance, de faire grande violence contre les fideles, pour les porter aux pechez. Vn certain tenté d'amour infame pour une femme, & tout ensemble, ferme & constant en la vertu de chasteté; afin que le feu esllementaire dissipat en luy les flammes de lubricité, qui l'ardoient; il en mit ses doigts au feu, & les flammes le bruslerent, comme insensiblement : à cause de la violence des flammes de la luxure.

VN Religieux de nostre Ordre des Freres Prescheurs, m'asseura, qu'un autre Religieux dans ces tentations de luxure, se voiant agité si importunement, qu'il en estoit comme au point du consentement; car il fut tellement transporté, qu'il se couppa ce qu'il estimoit estre le sujet de son mal : de sorte, qu'il en fut en peril evident de mort.

Ie ne raporte ces histoires,

pour approuver ces actions, trop evidemment damnables : mais pour montrer l'obstinée malice dudiable,& ses efforts pour nous induire aux pechez : & en consequence la joye qu'aurôt lesSaints dans l'eternité, d'y avoir resisté & d'en jouïr de victoires & trophées.

La troisiéme Liesse des bien-heureux proviendra de voir les chœurs Angeliques dans leur ministere.

L'Ordre des hierarchies celestes en leur service, du banquet que nostre Sauveur fera à ses esleuz, sera asseurement un tres-aggreable & ravissant spectacle aux ames bien-heureuses. La Reine de Saba, ravie en admiration de voir l'ordre du service de Salomon, nous montre le plaisir, qu'auront ceux, qui seront eternellement spectateurs du service de nostre Seigneur en sa gloire. Nous nous esjoüirons à voir le ministere des saints Anges; lequels durant nostre vie mortelle, aussi, s'esjoüissent, de nous voir dans les efforts de la vertu, des bonnes œuvres, & des combats contre nos ennemis, & pour servir à Dieu:& ils ont tousjours apporté toute diligence, & leur puissance, pour nostre deffence & protection contre les ennemis de nostre salut, nous preservans de ruine, parmy tant de perils, & nous confortants efficacement, par leur presence.

Aux 3. des Roys chap. 10.

HISTOIRE.

Vn Ange remet en leur chemin deux filles fourvoïées.

EN Brabant, on a veu la tres-devote Vierge Elisabeth de Gravia, laquelle un jour, accompagnée d'une autre, de semblable vertu & devotion (que je ne nôme, à cause qu'elle est encore vivante,& Superieure de deux mille Beguines) de Nivelle allant à Lenlos, distant d'environ deux lieües, se trouverent prés d'un bois, avoir perdu leur chemin,& ne voir personne pour estre adressez à le recouvrer:ainsi donc, elles se prennent à pleurer. Cependant, un jeune homme de tres-rare beauté les approche, les saluë, & leur demande où elles pretendoient aller. L'une de ces saintes filles me dit, qu'il estoit couvert d'habits blancs, avec la chevelure annelée, & resplendissante, comme l'or. Elles demandent le chemin de Lenlos, il les asseure de les mener, elles le suivent:

vent avec joye & liesse tres-grande, & telle reverence, qu'elles n'eurent l'asseurance de luy parler d'avantage. Puis, lors qu'elles virent le village, il disparut soudain ; & elles se ressentirent avec des grands regrets, de n'avoir autrement parlé à cette guide celeste: & puis avec larmes, benedictions, & actions de graces, d'une si signalée faveur, loüerent la Divine Bonté. D'avantage aussi, depuis, elles ne se souvenoiét jamais de cette grace celeste, sans estre, ensemble, excitées à plus grande ferveur, au service de nostre Seigneur.

Vn Ange argue deux Religieux, en chemin, de ne se commettre à la Divine Providence.

LE celebre Predicateur Henry de Coulogne, plusieurs fois, nous a rapporté : que deux Religieux de nostre Ordre, en Caresme, apres un grand chemin, dans une region presque deserte, à midy, ne voiants ou esperer d'obtenir leur refection necessaire ; un homme couvert en voiageur, & tres-beau & gratieux les joint, & leur demande quels estoient leurs discours : Ils se voient avoir honte de les dire: & il les argue de leur petite croiance à l'Evangile, & du peu de confiance qu'ils avoient en la Divine Providence, se deffiants de trouver leur refection en ce lieu. Puis les exhorte à avoir plus grande foy, & à rechercher en ferveur & toute diligence le Royaume des Cieux : & croire, que tres-certainement, rien ne leur manqueroit. Il leur remontre qu'à leur entrée en Religion quittans le monde, ils avoient creu à la parole de nostre Seigneur, embrassans l'estat de pauvreté : & qu'ils devoient perseverer en cette croiance, se tenir comme enfans de sa Majesté, & esperer qu'ils seroient pourveus de leur refection necessaire. *Et*, dit il, *pour vous montrer cette Divine Providence ; apres cette campagne, vous verrez dans un valon, un petit village: entrez dans l'Eglise, & le Curé vous priera fort affectueusement de prendre vostre refection chez luy: puis, un soldat surviendra avec devotion de vous faire ce bien : & le Seigneur du village verra la contestation & vous invitera, & le Curé, & le soldat, à disner en sa maison. Ayez donc*, dit il, *ferme foy & confiance en la Providence de Dieu, & par cét exemple, que vos Freres esperent ayde & secours de sa bonté & clemence:* & soudain disparut.

Ces Religieux rencontrerent par ordre, tout ce qu'il leur avoit predit: & depuis dans nostre Cóvent de Paris raconterent cette histoire au susdit Pere Henry, & aux

aux autres Religieux.

Nostre Sauveur se dit administrer aux siens leur refection, & il faut croire que les Anges se joignent au souverain Seigneur, & servent à table les fideles serviteurs de sa Majesté. C'est l'advis que nous en avons en l'Evangile. *Voila*, dit nostre Sauveur, *que je dispose pour vous, comme mon Pere a disposé le Royaume pour moy, afin que vous mangiez & beuviez, à ma table, en mon Royaume.* S. Luc 22

La quatriéme joye eternelle des Saincts provient, des perils de perir qu'ils auront eschappez.

EStre tres-libre de tous perils de mal, & la consideration d'en avoir, par les Secours divins, tant franchy durant cette vie mortelle, sera cause és Ames bienheureuses de grande joye & liesse. Asseurement qu'estre ainsi libre de crainte de perir, leur sera un bien, qui les comblera de grād contentement. Car, comme remontre nostre Pere S. Augustin; Durant que nous resistons aux vices, nous ne pouvons joüir de paix pleine, ou entiere & parfaite: puis qu'afin d'y resister, il les faut combatre parmy des occasions souvent fort perilleuses de perir, avant les vaincre. Et encore que nous soyons victorieux de nos vices, toutesfois, nous ne pouvons en triompher avec asseurance: puis qu'il faut tousjours veiller en diligence, pour les opprimer.

Or apres la resurrection generale, en la joüissance de la gloire eternelle, on pourra chanter avec asseurance, les liens estre rompus, Ps. 123.
& les chaines brisez, & la parfaite liberté: puis qu'alors, comme dit le Prophete Isaïe, le Seigneur Chap. 25
precipitera la mort à toute eternité.

La conversation perpetuelle des Saints sera occasion au bien-heureux de grande joye.

NOstre Sauveur adjugeant les esleuz à l'eternité de la gloire, pour en joüir avec les Anges, les Patriarches, les Apostres, & tous les Saincts, en presence de Sa Majesté, & de sa tres-glorieuse Mere; puis que seulement la memoire que nous avons de leurs gloires, nous remplie l'ame, en cette valée mesme de misere, de joye & de liesse spirituelle: quelle joye comblera les esleus, dans l'eternité, de la joüissance de leur perpetuelle presence?

ce? Et si aussi en ce monde, parmy le meslange de tant de mechants & obstinez au mal, on peut chanter, *Ecce quam bonum &c.* que les Freres demeurer ensemble, est un bien grandement plaisant & agreable: au sejour eternel, où ne se pourra rencontrer aucun mal, ny le manquement d'aucun bien (car comme on n'y pourra voir de malitieux, aussi personne aucune bonne, n'y pourra estre desiré, puis que la souveraine felicité est une entiere congregation de toute bonté, combien grand sera le contentement, de joüir de cette bienheureuse compagnie?

Ps 132.

HISTOIRE.

Vn Religieux assiduëment priant volontiers, dans un ravissement, devient en agonie: & à mourir d'amour divin.

EN Alemagne, au Convent de nostre Ordre à Frisac, un Pere, n'aiant la grace de prescher, emploioit le temps de sa vie en l'Office Divin, & en continuelles prieres, jusqu'à en venir heureusement à la mort. Vn jour dans une extase d'amour en Dieu, ses affections persevererent si violentes, & si ardamment puissantes à le transporter en ferveur de charité pour nostre Seigneur, qu'il ne pouvoit aucunement reposer, nulle part: mais languissant d'amour pour Dieu, ses forces naturelles se debiliterent, & deseiché avec les signes & la pasleur de la mort, fut administré de l'extréme Onction.

Depuis, le Soupprieur, seul, luy assistant; il serra les yeux, & fut cõme immobile, avec la face en fort grande splendeur lumineuse: & le Soupprieur le regardant, admiroit cette si grande clairté de cette face mourante. Quelque temps apres, cét agonisant commença à ouvrir les yeux & à regarder. Alors le Souppricur luy dit; *Mõ cher Frere, comment vous portez vous?* il refusa de respondre à cette interrogation. Ce Pere insiste, & dit; *Ie veus absolument, que vous me disiez comme vous vous ressentez.* Et ce S. Religieux fort devot à la sainƈte Obeïssance, n'eut l'asseurance de se taire: & ainsi revela la vision qu'il avoit eu en ce ravissement: *En esprit,* dit il, *j'ay esté ravy & amené dans un lieu tres-fleurissant & un delitieux vergers: Et adrant la beauté de cette place, & ce que seul j'y serois; voila S. Paul qui vient avec S. Dominique portant une Croix en la main: & S. Paul me dit; Vous estes icy seul, debout: & je dis; Oüy Monseigneur. Il me dit; Venez, & nous suives. Et je les ay suivy: & ay veu une ville, dont les murailles*

& les tours estoient baties de pierres pretieuses, tres-resplendissantes : elle avoit douze portes de pretieuses marguerites : & j'ay veu les ames d'aucunes personnes, que j'avois cognu en ce monde, menées par ces portes, en la ville. Ie demanday à S. Paul le nom de cette ville que je voyois si resplendissant : il me respondit ; C'est la celeste Hierusalem. Puis, O! Monseigneur, dis-je, ne m'est il pas permis d'entrer, aussi, en cette ville. Et dit ; Vous n'y entrerez pas maintenant; mais demain au premier signe donné pour Tierce, alors vous entrerez dans cette Cité. Et puis, il le pria de ne mouvoir parole de cecy, entre les Religieux, jusqu'à tant que cette revelation seroit verifiée. Le lendemain matin, ce S. Agonisant advisa l'infirmier de balier, & mettre ordre en la chambre, à cause qu'il attendoit des visites, des hostes. Apres que le Convent eut chanté Primes ; les Religieux qui avoient celebré leurs Messes, vinrent les premiers à l'infirmarie, & puis les autres : & il advint, que tous les Religieux alors au Monastere, estoient tous au tour du malade à la mort. Lequel depuis; de la main droite premierement, fit signe aux Religieux, de donner place, disant ; *Faites place, nostre Seigneur Iesus-Christ vient.* Puis de l'autre main, faisant signe de donner encore entrée, disoit : *Voylà que la Vierge-Mere nostre Dame, qui entre:* & apres de la main droite, ordonnoit aux Religieux de faire place, à S. Iean Baptiste, S. Pierre, S. Paul, & nomans plusieurs autres Saints : & aussitost avanceant l'autre main, commande encore de donner entrée, disant ; la glorieuse S. Agnes vient, & S. Catherine, S. Lucie, S. Cecile, & cela & cela vient : & estendant les bras & les mains l'une apres l'autre, ruminant les noms des Saints & des Saintes, au milieu des Religieux ardans tous en grande devotion, & aucuns, par la force des transports de la pieté, perseverans en leurs ardeurs prosternez par terre, on sonna Tierce, & cette tres heureuse ame accompagné de nostre Sauveur, de la Reine des Anges sa Mere, & de la Cour celeste, fut, selon que S. Paul luy avoit predit, à cette heure, introduite au Royaume eternel.

EN Alemagne, un certain Religieux, prevenu & premuny de grande lumiere du saint Esprit, reconnut si parfaitement sa misere, & medita & contempla si heureusement la misericorde de Dieu en son endroit, qu'il vid cette pieté de sa Majesté accomplie en sa personne en ces mots ; *Descendit cum eo in foveam :* que nostre Seigneur l'avoit accompagné dans la fosse de ses miseres. Et considerant attentivement, comme la divine Bonté l'avoit pre-

preservé de tant de si grands perils, & si misericordieusement affranchy & delivré : il en fut ravy en amour divin, & extasié en merveilleuse devotion, il en devint en langueur par cette violence d'amour, gisant couché sans boire ny manger : les Religieux luy versant seulement avec une couliere quelque ligueur : & depuis parvint à tel degré d'humilité, & si grande trãquillité de cœur, que rien ne le pouvoit inquieter.

VN autre Religieux de grande sainteté dés son enfance, fort devot à mediter la passion de nostre Seigneur, disant journellement pour obtenir sa crainte & son amour, avec prostrations, cinq fois, *Adoramus te Christe, &c.* & autant de *Pater nost. &c.* il asseura, qu'un jour, nostre tres-benin Sauveur luy apparut, & qu'il luy donna ses cinqs plaies à baiser, & qu'il en beut une merveilleuse & ineffable douceur : & qu'apres l'avoir incorporé, tous les soulas & plaisirs du monde ne luy estoient qu'amertume.

Vn Tartare converty en vertu d'une vision de la Cour celeste.

LE tres-devot Roy de France S. Loüis, avec le Comte d'Arthois Robert, & Alphonse, & Charles ses Freres, pour recouvrer la Terre saincte, ayant conquis Damiette en Egipte, l'an 1248. eut advis certain, que la Mere du Roy des Tartares estoit chrestiéne, fille du Roy des Indes Chrestien, de David Preste-Iean qui avoit esté tué par le Pere de ce Roy des Tartares, & en avoit espousé la fille. Or, encore que ce jeune Roy persevera en sa gentilité; nonobstant, il voioit volontier les chrestiens : & le tres-pieux Roy, S. Loüis dans l'esperance, qu'à cause de sa Mere, & de son grand Pere, chrestiens, ce Roy pourroit se convertir à la foy, il luy envoia deux Peres de l'Ordre des Freres Prescheurs, & deux autres de l'Ordre des Freres Mineurs, & une Chapelle de fin lin, en forme de pavillon, avec tout le service de l'Autel d'or, & d'autres tres-riches & pretieux presents. Ces Religieux firent des grands chemins par mer & par terre, parvinrent jusqu'à la cour du Roy, & furent solemnellement reçeuz. Ils y sejournerét long temps, sans aucun effect pour la cõversion du Roy.

ILs rencontrerent, un jour dãs l'armée des Tartares, un grand Seigneur, germain du Roy, converty à la foy, en vertu d'une vision prodigieuse, dont en voicy l'Histoire. Ce Seigneur, encore gen-

gentil, fut affligé de fievre si violente, que la matiere montant au cerveau, il en devint furieux, & ceux qui gardoient sa personne endormis, il prit la fuitte nud, & courut dans un desert, trois jours & trois nuits, de sorte, que la matiere digerée, il reprit ses sens: & se voiant en tenebre, dans un desert effroiable, il estoit fort perplex, mais peu de temps apres, libre des tenebres, voit sur la cime d'une montagne une grande lumiere, & rampant des pieds & des mains, parvient en ce lieu: où il rencontre un Roy, esclatant en splendeur incomparable avec celle du soleil, & seant sur un trosne d'or avec la Reine à sa droitte, de semblable pompe, & les Seigneurs de cette glorieuse Cour, de toutes âges, seïoint aussi sur des trosnes d'or, dont les aspets estoient brillants en splendeur plus que les astres. Ce glorieux spectacle, & cette Cour celeste, ravit le Seigneur gentil en admiration; & aussitost, voit ensemble le Roy commander à l'un de son service, de le revestir, & l'amener en sa presence. Ce qu'estant fait; le Roy luy demanda s'il avoit jamais veu telle gloire parmy le monde: & il respondit, qu'il n'avoit veu rien de semblable. Puis le Roy dit; *Ie suis Dieu, Roy, & Seigneur eternel des Chrestiens*: vous retournerez à vostre nation, & rechercherez parmy le peuple de Hongrie, qui est entre vos trouppes, deux Prestres chrestiens: & descrivit leurs personnes, & leurs habits, disant; qu'ils l'instruiroient en la foy Chrestienne. Mais ce Seigneur gentil, se sentoit comblé de tant de plaisir & de contentement, qu'il ne vouloit plus retourner, pour sejourner parmy les mortels: & nostre Seigneur luy dit, qu'il estoit impossible, tel qu'il estoit, de demeurer en sa Cour glorieuse: mais que s'il vouloit reçevoir la Foy chrestienne, comme il luy ordonnoit, qu'apres, il joüiroit de cette glorieuse compagnie.

Puis, un Chevalier l'enleva sur son cheval blanc, & le rapporta au camp des Tartares, au grand estonnement de tout le peuple, ravy, à voir cette merveille: ce Chevalier conversa trois jours chez ce Seigneur qu'il avoit rapporté, & puis disparut. Ces Prestres susdits furent trouvez: & ce Prince embrassa avec plusieurs autres Seigneurs Tartares la foy; & reçevant le baptesme, vescut depuis, en toute sainćteté chrestienne. Et les habits, dont il fut revestu en la vision susdite, estoient tres-deliez, & de couleur fort excellente: & ne paroissoient ny tissus à la façon ordinaire, ny faits à l'aiguile, mais on voyoit magnifestement, qu'ils estoient d'une main toute puissante.

Or ces Peres susdits, Embassadeurs du Roy S. Loüis, virent plu-

plusieurs fois ce Seigneur : & depuis leurs retour en France, raconterent souvent cette histoire: qu'à mesme temps, j'escrivis pour la donner à la posterité.

De la Cité de Dieu l. 22. sur la fin. La presence & conversation des Saincts, en l'eternité de la gloire, sera merveilleusement joyeuse : S. Augustin la descrit avec elegance, disant, qu'elle aura ce grand bien, qu'aucun de degré de gloire inferieur n'aura envie : non plus, que dans un corps, le pied, ou la main, ne porte envie à l'œil, chacun des membres se contentant de son estre: ainsi, dit il, en la felicité eternelle tous les bien-heureux seront si contēts de leurs degrés de gloire & de leur condition, qu'ils loüeront & beniront Dieu en tres-parfaite concorde & union de cœur & d'esprit en nostre Seigneur. Alors, Ioseph s'enjurera avec ses freres : Iesus sera en delices eternels avec ses esleuz.

Les bien-heureux s'esjoüiront de la damnation des reprouvez.

AV Iugement general, lors que les esleuz verront les damnez fondre, emportez des diables, & enveloppez de feux & de flammes, aux enfers, ce leur sera le sixjéme sujet de joye. Le Psalmiste nous en asseure, disant, *Psal. 57.* que le juste s'esjoüira, lors qu'il verra la vengeance. Et le Pro- *Chap. 66.* phete Esaïe, parlant en la personne de nostre Sauveur, dit; que les Saincts entreront & verront les corps des morts qui l'ōt offensé; & qu'ils seront jusqu'à tant que tous les hommes en seront contents & rassassiez.

Aucuns ignorants la felicité eternelle s'estonnent, comme les parents & amis ne se mouvront, de voir ceux qu'ils auront chery en cette vie mortelle, encourir les extrémes & eternelles rigueurs de la divine Iustice; mais ceux qui considereront, que les Saints seront confirmez en plaisirs, joye & liesse de cette souveraine felicité, verront, qu'il est impossible, que ces ames soient traversées d'aucuns desplaisirs. D'avantage, si dés ce monde, nous devons adorer les sentences de la divine Iustice, & les approuver; que ferons nous en l'eternité ? Ce sera lors que nos esprits seront en toute maniere, en tres-parfaite conformité à la divine volonté : tellement, que ce qui est en cette vie cause d'affliction, n'aura aucun effect pour contrister ceux, qui joüiront de la gloire eternelle.

HISTOIRE.

La B. Marie d'Oignies adore la divine Iustice, voyant sa Mere damnée aux enfers.

LE celebre & pieux Docteur Iean, Doien de Liege, & depuis Chanoine Regulier au Monastere d'Oignies, m'at asseuré, avoir appris de la tres-vertueuse & saincte Marie d'Oignies (dont le Cardinal Iacques de Vitriaco a escrit la vie) qu'aiant, selon sa grande devotion à prier pour les trespassez, parmy ses prieres continuelles, perseveré quelque tẽps à supplier pour le repos de sa Mere: qui durant sa vie, avoit esté fervente à faire des prieres & des aumônes, & les exemples de toutes honnestetez: elle la croioit, apres quelque temps de Purgatoire, posseder au Ciel la gloire eternelle: toutesfois, d'autant que les Iugemens de Dieu sont des abysmes inscrutables, elle supplioit ensemble, cette faveur de la Divine Misericorde, de sçavoir l'estat de sa Mere trespassée. Or, un jour, en l'Eglise, à la Messe, parmy ses pleurs, comme S. Marie Magdelaine aux pieds de nostre Seigneur, proche l'Autel, elle se ressent en terreur, & voit proche de soy, un esprit noir & tenebreux: puis, faisant le signe de la Croix, se conforte, & avec asseurãce l'interroge. Il respond; & se dit estre l'ame de sa Mere: & l'asseure, que les prieres qu'elle faisoit pour son repos, luy estoient inutiles: à raison de sa tres-juste damnation aux enfers. La saincte fille en horreur extréme, parmy cette funeste revelation, se lamentant, en demande la cause: & la Mere dit, que c'estoit pour ne s'estre soucié de faire restitution des biens mal acquis par trafique inique, ou par usures, desquels, elle avoit esté nourry, ne declinant des mauvais exemples de ses ancestres, & ne tenant compte de ses remontrãces: & aussi pour n'avoir solicité le salut de ses valets & servantes, ny les obligé d'aller à l'Eglise, & observer ses ordonnances: & pour avoir perpetré d'autres pechez, sans en faire digne penitence, ny les fruits des bonnes œuvres, qu'elle estoit forclose de la vie eternelle. Et puis disparut.

La sainte fille alors, considerant la divine Iustice accomplie en sa Mere, & adorant ses jugemens; cessa de pleurer, loüant & benissant sa Majesté, & implorant ses misericordes, pour perseverer fidelement à son service.

Les Abeilles fideles donc, se verront, dans l'eternité de la gloire posseder six sortes de liesses,

ses, provenantes comme de six torrẽs de voluptez celestes, dont elles seront inondées : & leur viendront de la droite & de la gauche, de devãt & derriere, & de dessus & dessous: & ainsi se verrõt submergez és delices & plaisirs eternels de la souveraine felicité.



La varieté des tentations diaboliques.

CHAPITRE III.

Les arondelles & aucuns autres oiseaux, ravagent & destruient la Republique des Abeilles.

COMMENTAIRE.



Es diables sont icy signifiez par ces oiseaux. Or en effets, par leurs malheureuses tentations, ils agittent en tant de maniere differente, & esbranslent si souvent les saintes Ames en l'Eglise. Par la longue experience, qu'ils ont acquise parmy les assiduës tentations des hommes, ils sçavent une infinité de sortes, de tentations: dont ils usent, és occasions, pour faire choir és pechez les miserables mortels : & procedent avec des ruses si couvertes, & des menées si cachées, que sans le secours des SS. Anges & de nostre Seigneur, ordinairement, ils emportent, enfin, la victoire.

Le Texte fournit à reconnoitre, cinq diverses sortes de ces tẽtations diaboliques. Et les arondelles, & les autres oiseaux, qui destruient les Republiques des Abeilles, nous apprennent, que les diables, pour, parmy leurs tentations, ne donner trop d'horreur aux personnes simples & pieuses, & afin d'enlever toute occasion de sinistre opinion contraire à leur dessein, ils se transfigurent, & apparoissent le mieux qu'ils peuvent, en Anges de lumiere: en voicy un exemple.

HISTOIRE.

La Reyne des Anges advise un jeune garçon des tentations du diable, & de se confesser, & raconter cette histoire au Pere Thomas de Cantimpré.

IE ne rapporteray icy, la maniere dont les demons usent, pour se transfigurer en Anges de lumiere, à raison, que personne ne doute, qu'ils n'aient cette puissance, & à cause, qu'on en presche si souvẽt les effects, & qu'on en lit tant d'histoires; seulement je rapporteray une simulation inoüie, que satan, couvert en prestre fit, un jour, pour administrer les divins & tres-venerables Sacremens: sa tres-grande superbe le trãsporta jusqu'à cette audace. Ie vous prie de me permettre, de raporter icy, des evenemẽs aussi horribles, que merveilleux: que j'ay connu depuis peu de temps: en voicy la suitte.

EN Brabant, au Diocese de Cambray, dans une certaine Eglise, le Vendredy saint, j'estois au siege pour les Confessions; & un jeune garçon de quinze ans; dans les amertumes & sentimens de douleur extréme, se prosterne à mes pieds, me disant; *Monsieur ayez pitié de moy, ayez pitié de moy: d'autant qu'une chose terrible m'est advenu aujourd'huy.* Ie fus estonné, admirant ce qui pouvoit advenir à cette âge, de si horrible; & avec larmes, je l'exhorte à prẽdre courage, & à franchement declarer son cœur, & sa conscience. *Hé,* dit il, *Monsieur, j'estois assis aux champs avec mes compagnons proche un troupeau de brebis, & je coupay un baton, pour en faire une flesche: & voilà le baton sans que je me sois blessé, plein de sang.* Ce qu'aiant admiré, je m'esjoüis de ce que plus grand malheur ne l'avoit surpris, & je reconnus, que cette merveille prognostiquoit quelque autre evenement plus funeste. Ie le confortay donc, & admonetay: & apres l'absolution, le rẽvoiay. Et environ sept jours apres, voicy sa Mere qui me vient dire, son fils estre griefvement malade, & me prier avec larmes, de luy parler. A mesme temps, je me leve, je viens; & il se confesse d'un peché tres grief à son âge: qu'il avoit commis le jour precedent: & dit; *L'horreur de ce peché me fit languissant aussi tost, depuis l'avoir cõmis; & à minuit apres, gisant seul en ce lict, je m'estimay mort: & à l'instant, voicy comme deux hommes tres-difformes qui ravirent mon ame, & l'emporterẽt dans un vallon fort long, & remplie de fumée tres-noire, & le jetterent, froid*

comme une masse de glace, dans un tres-profond puis, remply de feu & de flammes tres-ardantes. Notez Lecteur, cette comparaison admirable que cét enfant me raconta : Iesus-Christ m'en sera tesmoin : *Et pendant*, dit il, *que j'y estois tourmẽté d'ardeur merveilleuse, voicy que j'ou une vois, comme disant, pardonnez à cét enfant, pardonnez à son âge: & aussitost je fus hors de ces flammes, & derechef vivant. I'ouvre à l'instant les yeux, ay veu une Dame d'admirable beauté, debout, proche de moy, me disant: N'ayez pas peur mon cher fils, vous avez eu douleur: vous obtiendrez pardon. Maintenant, lors que je seray arriere de vous, le diable viendra en forme de prestre: ne croiez pas à ce qu'il vous dira : mais demandez, que celuy qui vous confessa devant Pasques, vienne. Puis, à l'instant, disparut. Et à mesme temps, je vois devant moy, comme un reverend Prestre, revestu d'une aube, couvert d'une chasule ; & comme dans un vaisseau blanc, portant les SS. Sacremens: & puis, assis, m'exhortoit de me confesser, & de recevoir les Sacremens. Ie resistay long temps contre luy, faisant le signe de la Croix: & nonobstant de loing, il s'ingeroit de me donner en apparences les Sacremens. En fin, apres un long combat, invoquay la bien-heureuse Vierge Marie : & soudain, ce seducteur & trompeur disparut. Puis, je requis ma Mere de vous mander.* Ie fus bien estõné d'oüir une telle histoire (& sans doute plein de joye & liesse que ce petit penitent luy estoit adressé par la tres-glorieuse Reine de l'univers) & de voir la temerité & presomption du diable, à feindre l'administration de nos tres SS. & vivifians Sacremens. Ie crois pour certain, que si la tres-pieuse Mere de Dieu n'eut advisé & premunie l'enfant, qu'il eut reçeu l'apparence des Sacremens, du diable : & ainsi, qu'au moins, il eut pris possession du corps contaminé. Ie glorifiay donc nostre Seigneur, & le benis pour plusieurs causes, & specialement d'avoir donné à cét enfant, tant de conduite & de constance, & d'avoir confirmé en luy ses œuvres merveilleuses de benignité & clemence. Ie commenday dõc aussitost, que le Curé de la paroisse fut adverty, & prié de luy administrer les SS. Sacremens: & puis, delà à trois jours mourut, en peu de temps estant delivé des grandes perils de cette vie.

Tentation d'avarice sous pretexte de faire des legations pieuses.

LA fiente des arondelles est fort pernitieuse à l'homme. Le S. Patriarche Tobie en devint aveugle; ce qui enseigne, que ces oiseaux, & les autres qui renversent & ruinent la republique des Abeilles, signifient, que sous les apparences de vertu, souvent, se

se descouvrẽt les horreurs tenebreuses du vice. Pour exemple; aucuns trempent en cette erreur, à sçavoir, que ce soit vertu d'amasser or & argent durant sa vie, pour le legater par testament en œuvres pieuses, & ainsi se dispensent de le distribuer durant leur vie avaritieuse : & on void, fort souvent, qu'il en advient tout autrement : & que ce sont ou les Seigneurs des lieux, ou quelques cousins ou alliez, qui divisent le tresor, & le dissipent bientost en excez & desbauches : où il viendra és mains des larrons, ou par quelque occasion, en la puissance de gens meschans, qui en feront bientost la distribution. Ce que nous avons veu souvent advenir, aux biens temporels delaissez des Ecclesiastiques (qui sont les biens des pauvres, & qu'il leur faut journellement distribuer & non l'amasser en coffre) il en faut remplir les ventres affamées, & en survenir aux autres necessitez des pauvres, & de l'Eglise.

HISTOIRE.

Vn Evesque de Paris refuse la succeßion d'un Chanoine mort intestat.

LE venerable Guillaume, natif d'Auvergne, Evesque de Paris, un jour, apprenant qu'un certain Chanoine de son Eglise estoit mort intestat, & que par le droit des SS. Canons, trois mille marques luy en provenoient; on nous asseura, qu'alors, frappant des mains, il dit: Ia n'advienne, que je me soüille la conscience de cét argent: mais à ce miserable qu'il soit sa damnation. Et à l'instant, il commanda qu'il fut distribué aux pauvres. O! que cette ordonnance est juste & equitable: & ce fait est vraiement digne d'imitation & de memoire.



Les



Les gourmans ſont facilement tentez.

CHAPITRE IV.

Lors que les Abeilles ſe rafrechiſſent d'eau, les grenoüilles les guettent, pour les ſurprendre.

COMMENTAIRE.



Oute l'invẽtion d'enfer, pour decevoir les hommes, ne rẽcontra jamais de moien plus efficace, pour les faire choir & les perdre, que la guloſité ou gloutonie; ſi-toſt qu'avec precipitation & ardeur ils ſe farſiſſent deſordonnement, quelques-fois, le ventre, alors, il les rend babillards, ſe complaiſſans, non ſeulement és diſcours & entretiens inutiles & frivoles, mais auſſi és impertinens, ſcandaleux, d'invention prophanes & pernitieux. Voylà pourquoy Iob, lors que ſes enfans faiſoient leurs banquets, de peur que beuvans le vin, & mangeans gras, ils ne ſoüillaſſent leurs ames de peché, il offroit à Dieu, pour chacun des ſacrifices, & des holocauſtes, *de peur*, dit il, *qu'ils n'aient offenſé Dieu en leurs cœurs, ne le beniſſant*. C'eſt ce que nous voions, comme naturellement provenir és bouches infames, de ceux qui font gloire de farſir leur ventre de vin & de ſaulces: comme le faux riche: ou qui ne reſpirent que les occaſions de ſemblables excez: leur cœur ſe voit par les eructations & eruptions de lubricitez, ou d'autres paſſions du ſervice du ventre: qu'ils regardent & traittent comme leur divinité. Ce que montre tres-bien le fait ſuivant.

HISTOIRE.

Vn fripon vend ſon ame, & le diable l'emporte.

LEs Gaulois, ſur toutes les autres nations, par un excez deteſtable de vice, font gloire de gourmandiſe, & des blaſphe-

blaſphemes & de jurements, dont ils uſent pour ornement de langage, & ſont cauſe de la damnation de leurs parens, de leurs maiſtres, ou autres ſuperieurs; qui ne s'efforcerent ou ne tacherent par tous moiens, de les ſeverement arguer & corriger.

En France au raport d'un Pere de noſtre Ordre, advint cette hiſtoire tres-horrible & deteſtable.

Des hommes d'honeſteté ſelon le monde, dans une taverne, ſe recreoient à boire d'autant, & eſchauffez par les vapeurs du vin, mirent divers propos ſur le tapis, en formans leurs ſentimens: & en vinrẽt juſqu'à rechercher en forme de queſtion à diſputer, ſi apres cette vie, on en devoit eſperer ou craindre une autre. Et l'un de la compagnie plus vain & outrecuidé que les autres, viẽt juſqu'à proferer telles paroles: *Les Predicateurs & Confeſſeurs qui nous diſent, que nos ames, apres la fin de cette vie, ſont encore vivantes, nous trompent bien.* Cette inſenſée jactance fut à la compagnie un grand motif de riſées: & à meſme temps, voicy venir un hõme de poſture grande & puiſſante; il s'aſſit, demande du vin, boit: & requiert le ſujet, dont ils traittoient; or le follatre dit, qu'ils conferoient de l'eſtre des ames: *Si*, adjout il, *je trouvois un marchant pour achetter la mienne, je la vendrois à bon marché, & nous en beuvrions tout le pris en cette bonne compagnie.* Et elle en eſclate à rire. Alors cét homme dit, qu'il cherchoit telle marchandiſe. *Ie la veus achetter*, dit il, *dites moy combien vous la voulez vendre:* & levant les yeux & les ſourcils, en determine le pris; enfin, ils arreſtent le marché: la ſomme en eſt auſſitoſt compté, & font joyeuſemẽt bonne chere, prenans le vin en abondance: le bon fripon ne ſe ſouciant guere, d'avoir vendu ſon ame. Or, le ſoir venu; *il eſt temps*, dit le marchant, *que chacun ſe retire chez ſoy: mais auparavant, jugez, ſi quelqu'un achette un cheval bridé, s'il ne joüit pas de la bride, auſsi bien que du cheval.* On repond, que c'eſtoit la raiſon; cette queſtion, & ſa reſolution, confond le vendeur d'extréme terreur & horreur: il en avoit bien un deplorable ſujet; puis qu'à meſme temps, il fut emporté en corps & en ame dans l'air: cette funeſte compagnie eſtant toute eſtonnée de ce ſoudain & reformidable Iugement de Dieu: ce miſerable, ſans doute, ſe retrouvant, auſſitoſt, aux enfers. Perſonne ne doute, que ce marchãt d'ames, en forme d'homme, ne ſoit un diable. Il eſt figuré au Geneſe, par celuy, qui en l'ancien Teſtament dit à Abraham; *donnez moy les ames, & le reſte emportes le, il vous appartient.* Chap. 14.

Les



Les diables troublent l'air.

CHAPITRE V.

Les bourdons persecutent les Abeilles, & sont portez de haine naturelle pour les combatre.

COMMENTAIRE.



Es Abeilles sont affligez des mousches guepes, ou des bourdõs, des cloportes, des freslons, & des stupestres : & ces quatre ennemis des Avettes, signifiẽt propremẽt quatre sortes de demõs, qui molestent & presecutent les ames fideles.

Quand aux bourdons, ils sont de nature coleriques, ils piquent cruellement les hommes : & faisans un bruit comme de trompettes, ils se transportent parmy l'air. Ils signifient les diables, ausquels la divine Providence permet, quelquefois, de susciter des tempestes en l'air, & des orages, & d'exciter des esclairs & des tonnaires, par lesquels ils effraient les hommes, les offensent & les tuënt. En voicy des exemples.

HISTOIRES.

Des tonnaires excitez par les diables pour espouventer les hommes.

NOus avons veu, environ l'an 1256. en Alemagne des si grands vents, des si espouventables tonnaires & des esclaires si horribles avec des gresles, & des terribles bruits en l'air, que les hommes, de fraieur & d'espouvente, courans parmy les villes comme insensez, croioient se voir à la veille du Iugement general. Nous avons admiré proche de Treve, des vieux arbres arrachez de la terre, des bois renversez, & des vignes demolies: nous avons veu des hauts edifices bouleversez, & on nous a dit, qu'aucuns auroient veu des diables en l'air, en formes de diverses bestes, portées par les vents contraires : & qu'ils se rencontroient ensembles en l'air.

Les diables s'efforcent de ruiner les biens temporels des justes, & preservent ceux des meschants.

EN France, de nostre temps, au fidele raport du Prieur de nostre Convent de Limoge, des gresles tomberent telles, qu'aux champs, & és villes, les toicts en furent fracassez, les vignes & moissons destruites, & reduites en pailles : & les hommes & les bestes, qui ne rencontrerent pour se mettre à couvert, en furent griefvement blessez & tuez.

Or voicy, comme les demons usent de ces orages. Vn certain vigneron, aux champs, dans une cabanne, à l'abry de cét horrible deluge sur le point de fondre, oüit des voix en l'air, criantes ces paroles ; *gardez gardez* : & un autre respondre ; *que garderay-je ?* & l'un dire : *voyez de n'offenser la vigne de Pierre Richard* : & depuis, apres la tempeste, on admira de voir, seulement la vigne de Pierre Richard, preservé entiere.

Cét homme de deux noms, estoit un meschant usurier, infame de plusieurs crimes & forfaicts; ce qui montre, que les diables font en ce monde, comme quelques amitiées à leurs semblables : ou pour mieux dire, traittent ceux de leur puissance ennemie, avec grand soin, afin qu'ils ne manquent de moyens, pour perseverer en leurs vices & pechez, ausquels servent grandement l'abondance des biens temporels.

Le foudre tuë un insolent boufon, & son corps est emporté des diables.

A Merchten, village grand en peuple, situé entre Brabant & Flandre, un jour de la dedicace de l'Eglise, les spectacles & les jeux, ayans faits un grand monde, on voyoit (selon que Maistre Guillaume, Prestre natif de cette contrée, homme sçavant, & de grande vertu, m'a raporté) sur les autres qui donnoient le passe-temps, un certain joüeur de flutte, excitant les jeunes gens, garçons & filles assemblez pour danser, par ses insolens gestes à danser & chanter des chansons sales & deshonnestes. Quelque temps apres, environ l'heure de Vespres, l'air menaceant d'un grand orage, le monde fait sa retraitte ; ce batelleur folatre arrestant le dernier : & puis, allãt son chemin seul joüant de sa flutte, en sautant à cadence, & resonant du derriere infamement. Deux jeunes bergers, à couvert, voyans les esclaires & le ton-

tonnaire, virent auſſi le foudre ſur cét impudent, qui à l'inſtant en mourut: & l'un de ſes bras en fut ſeparé de ſon malheureux corps, & emporté par deux chiés, ſi horribles & ſi noirs, qu'ils ſe faiſoient clairement voir, eſtre des diables.

Ces enfans, apres ces tonnaires, annoncerent le malheur advenu à ce folatre; & ſes amis vinrent lever le reſte de ſon corps: que le Curé remontroit ne pouvoir eſtre enterré au Cimetier, pour eſtre mort parmy ſes infames inſolences: & en punition, par le tonnaire. Toutesfois, les parens reſpondans, qu'il eſtoit venu par devotion en pelerinage à l'Egliſe, qu'on devoit les honneurs de ſes funerailles. Enfin le Curé, contre ſon gré, conſente à ſa ſepulture en l'atre. Or voyez la rigueur du jugement de Dieu; le lendemain matin, on voit la terre levée de deſſus la biere, & le corps en eſtre enlevée: ſans doute par les miniſtres infernaux de la divine Iuſtice: qui, le jour precedent, avoient emporté ſon bras.

Remarquez, fidele Lecteur, que ceux qui prophanent les Cimetiers & les Egliſes, de telles ou autres actions indignes de la ſainteté de ces lieux, meritent ſemblables punitions: & s'ils ne les encourent en cette vie, la divine Clemence les attendant à reſipiſcence, ils en ſouffriront dans l'autre, des autres, d'autant plus rigoureuſes.

Les ſeconds ennemis des Abeilles.

LA ſeconde eſpece de mouſches guepes, qui traverſent la pacifique Republique des Avettes, ſont appellées Cloportes. Et le livre de *Natura Rerum* aſſeure, que ces mouſches fuient la lumiere, & tramêt leurs negoces en tenebres. Et ainſi, ces animaux repreſentent tres-bien les diables, qui de nuict, apparoiſſent en ſonges aux hommes ſous diverſes formes & fantoſmes, mouvans les humeurs aux paſſions & affections vicieuſes, par illuſions.

HISTOIRE.

A Ce propos, il me ſouvient avoir leu d'un certain exorciſte; qui en preſence d'un grand peuple s'efforçant de contraindre le diable, de quitter une perſonne, qu'il affligeoit, que l'impudent demon dit ces paroles: *Courage, courage, ne vous ay-je pas amené une belle fême cette nuict?* Depuis, cét homme dit, qu'en

effect, il avoit, souffert cette affront, sans s'en estre, auparavant, purifié par la sainte Confession.

Aucuns demons ne peuvent molester les fideles, que durant les tenebres de la nuict.

PLusieurs demons sont tellement attachez aux tenebres, qu'ils sont impuissans d'apparoistre, & de nuire, durant la lumiere du jour : où, se voit leur foiblesse, requerante le concours de celle de l'humaine nature, qui prent plustost, & plus facilement, l'espouvente és tenebres de la nuict : & aussi, pour confirmer & conforter les fideles en la foy. Saint Augustin enseigne, si souvent, parmy ses œuvres, que les diables, sans la permission de Dieu, sont impuissans de molester, ny apparoistre aux hommes, non plus de jour que de nuict : & en voicy une rare & plaisante histoire.

HISTOIRE.

Vne genereuse Vierge au service de son Espoux Iesus-Christ triomphe glorieusement du diable.

NOus avons veu à Nivelle, une pieuse & genereuse Vierge, en humilité digne de Dieu ; & on disoit comme tres-veritable, que depuis la mort de ses parens, vivant chez son frere, homme d'armes, elle avoit fait long-temps toute instance, pour estre Religieuse de l'Ordre saint Bernard, sans effect : & que depuis elle se delibera genereusement de rendre à Dieu l'entiere observance de cét Ordre, mesme en conversant parmy le monde : ce pourquoy elle n'usoit de lin, mais de laine, pour se couvrir : ne mangeoit de chair, observoit, les jeunes & abstinences, le continuel silence, se levoit à l'heure de Matines, alloit à l'Eglise Paroissiale, & y celebroit, selon sa puissance, journellemẽt, aux heures ordinaires, le divin service regulier. Le diable voyant ces bonnes œuvres & ces merites, par son envie ordinaire, machina contre cette sainte Vierge, & ses religieux exercices. Vn jour, un corps mort fut exposé en l'Eglise, le soir, pour le matin faire le service : & à minuict la pieuse Vierge venu pour y faire son service ordinaire de Matine, voit le corps, & sans s'en guere espouventer, commence son office. Ce que le diable ne pouvant plus long-

long-temps souffrir, entre dans le corps, & en meut premieremẽt la biere avec bruit: & voyez l'asseurance de cette genereuse Vierge; elle fait le signe de la Croix, crie avec constance, & dit; *Repose, repose miserable: tu ne pourra rien contre moy.* Et à mesme temps, le diable se leve avec le corps, disant; *Vrayement, tu verras ma puissance contre toy, maintenant: & je me vengeray des outrages, que j'ay desja enduré long-temps assez, à ton occasion.* Ce que cette valeureuse fille voyant, se conforte l'ame & le cœur, & sans aucune crainte, coure à la Croix, en prent le baton des deux mains, & descharge un coup sur la teste du corps mort, qui en demeure gisant par terre: & ainsi contraignit le diable d'en prendre la fuitte. Depuis; elle tascha à toutes forces, long-temps, de remettre ce corps en sa place: ce qui luy fut impossible. Le matin venu, le Curé avec son Clerc, dans l'Eglise, voyant ce spectacle, s'estonne; & de voir le corps estre griefvemẽt blessé à la teste: il en veut sçavoir la cause: mais la bonne fille, dans l'esperance que l'histoire seroit secrete, en fait le deduit avec larmes: supplie tres-instamment, que le corps fut eslevé de terre & remis en la biere: mais le Curé n'en veut rien faire, disant, qu'il falloit que le peuple vid ce spectacle, & en apprit la cause, pour en loüer & benir nostre Seigneur, & luy rẽdre action de graces, d'une si signalée victoire. Depuis, cette hũble & tres-pieuse Vierge, de peur de la gloire du monde, quitta la maison de son frere, & abandonna le lieu de sa naissance & ses parens: sans plus y jamais retourner, vivant en grande ferveur au service de nostre Seigneur jusqu'à sa mort à Nivelle.

Les diables ont diverses retraittes.

LA troisjéme espece de mousches guepes est appellé freslons: & selon le livre, *de Natura Rerum*, ils ont leurs petits, de nature inegale, & barbare: car aucuns nagent en l'eau, les autres rampent sur la terre, aucuns se cachent en la terre: & d'autres volent en l'air. Or voicy une multiplicité & varieté de diables tres-bien representée; puis, qu'au rapport, mesme des Poëtes, aucũs font leur retraitte és mers & és fleuües, & sont appellez en flamen, Neckers: & en latin, Neptuni: des autres rodent parmy la terre, & sont dits incubes: plusieurs se rencontrent és bois, forests, és cavernes, & en la terre: & S. Augustin en la la Cité de Dieu les appelle dusies: & les derniers habitent l'air, & sont appellez

lez de S. Paul choses spirituelles meschantes. Et ces demons, selon la permission de Dieu, peuvent quelques effets, chacuns dãs leurs eslemens.

Quant aux Neptuns (dont nous parlons en pluriers encore qu'Aristote n'en parle qu'en singulier) on en raporte forces merveilles, & beaucoup de fables ridicules : & il est certain, qu'ils apparoissent souvent aux hommes : & leur parlent : encore que maintenant, depuis que nostre S. Foy est plus amplement exposée, on les voient plus rarement qu'és siecles precedens.

HISTOIRES.

Vn enfant blessé jusqu'à en mourir, d'un demon Neptun, est restitué vivant en santé.

VN homme de grande bonté & saincteté, Religieux Prestre de nostre Ordre des Freres Prescheurs, d'extraction tresnoble des Ducs des Comans; lesquels à mesme temps de sa naissance virent leurs Provinces ruinées par les Tartares: m'a raconté cette Histoire suivante.

Vn jour, âgé de sept ans, ou environ, avec ses sœurs & d'autres enfans, joüant proche d'un fleuüe, avant son baptesme, void soudain, comme un homme tresnoir & polus, sortir du fleuüe, & courir apres les enfans, disant: Pourquoy m'inquietez vous enfans: & frappa d'une brosse de fer sur le dos de cestuy-cy ne courant si promptement, & en mourut aussitost : & puis le monstre retourne, & saute dans les eaux du fleuüe.

Les sœurs donc, emportent leur frere mort en leur tabernacle ou tente; car cette nation n'edifioit pas encore de maison : & les parẽs assemblez ; on pleure l'enfant mort, selon leur coustume : mais aussi avãt la minuict il reçoit derechef la vie, & ses sœurs en sont comblez de joye. Ce que je crois estre effect de la divine Predestination, nostre Seigneur par sa tres-pieuse Clemence, aiant disposé tout cecy, pour attirer à soy ce saint Homme, par ces benefices singuliers, reçeus en son enfance.

Ce tres-religieux Pere me dit encore, un autre cas notable que je raporte ici, pour estre de grande edification. Il fut baptisé en sa jeunesse, & reçeu en nostre Ordre par le Pere Provincial de Hõgrie: & pour apprẽdre les lettres aux escoles, il estoit couvert en seculier. On luy avoit remonstré, qu'estant frere, c'est à dire Religieux ; il ne pouvoit rien faire,

ny aliener chose aucune, sans la permission de ses Prelats: ce qu'il observoit: mais un jour, il advint qu'il donna sa vieille tunique sãs permission, à la femme qui avoit charge de laver ses habits blancs: & depuis, devint griefvement malade: c'estoit une vehemente fievre, & aux extrémes, agonizãt sans confession, ny communion viatique, il luy sembloit estre trespassé. Alors, aussitost les diables s'efforçoient d'emporter son ame; mais à mesme instant, un Ange avec les aisles de merveilleuse pureté & cãdeur, disant ces paroles; *Courage, sans crainte, mon fils, je suis Michel Archange, je vous deffendray contre les efforts des demons.* En effect, ils firent leur retraitte; excepté un, plus ardant d'envie contre son ame: que saint Michel reprit aigrement, & le chassa: & à mesme temps il vouloit l'introduire au Ciel en Paradis: mais un grand homme, & de haute authorité, fut veu y resister, disant semblables paroles: *Michel, il faut remener cette ame à son corps, afin, qu'avec d'autres pechez, elle fasse penitence, & principalement de sa desobeissance.* Et soudain elle se recõnoit animer son corps, dans une sueur cristique: & ouvrant les yeux, void son Prieur present, assis: & se confesse, & raconte la suitte de cette vision. Apres le cours de ses fructueuses estudes, il fut vestu en Religieux de nostre Ordre, & en son temps, sacré Prestre, nous eusmes sa conversation. Il prescha depuis nostre sainte Foy parmy sa nation, & en cõvertit & baptisa un grand monde.

Des demons luxurieux.

QVe la malice des diables les transportent, jusqu'à solliciter les hommes plus ignorans és mysteres de la foy & en ce qui est de leur salut, & principalemẽt les femmes, leurs faisant des discours fabuleux, excitans leur concupiscence; nous en sommes tres-certains & asseurez par leurs confessions; desquelles j'en ay veu une, en l'habit de Religion, laquelle affirmant, n'avoir jamais consenti au peché de luxure pour l'accomplir, je m'estonnois, que nostre Seigneur Tout-puissant, permit qu'elle fut ainsi affligée, ne pouvant reconnoistre ses jugemens en ce cas. Ie ne voulus donc nullement donner croiance à son dire, je la contestay par des horribles adjurations: & enfin, avec violence, j'obtins la verité: & avec abondantes larmes, & grande vergogne avoüa, avoir esté corrompu de cœur & de courage par le consentement de la volonté, auparavant que l'ennemy enragée contre nostre salut,

lut, & la virginité & la chasteté, eut eu permission & puissance sur son corps. Or, voyez le tres-juste jugement de Dieu. Cette miserable, depuis, vrayement penitente, se lamentoit de douleur jusqu'à la mort, continuellement, & se confessoit avec abondantes larmes journellement; toutesfois, par aucuns moyens, elle ne put estre, depuis, libre de sa vexation: de maniere, que faire le signe de la Croix, prendre l'eau benite, recevoir la sainte Communion, si horrible aux malins esprits, avec les autres Sacremẽs, ne luy proufitoit de rien: la tres-pieuse Luthgarde, depuis, pour le salut de cette penitente, priant, durant plusieurs années, avec jeunes, ce demon prit la fuite, & cette penitente fut libre de sa si abominable affliction. Et, sauf meilleur jugement, nous croyons & confessons, que depuis que cette femme eut vraie douleur & contrition avec larmes d'avoir offensé la divine Bonté, que cette vexation luy estant abominable, & nullement volontaire, ou sans aucun consentement, que ce fut la peine & la punitiõ de ses coulpes precedentes.

La venerable & tres-digne Religieuse de la Valée du Duc, dit, Hertoghendael, Christine, me raconta; que voiant cette miserable affligée, une veille de la Pentecoste, refuser de recevoir la sacrée Eucharistie, à raison de cette immondice abominable, & ce avec ameres larmes de regret, à cause que ce sale & vilain esprit, la molestoit, alors, plus outrageusemẽt: la tres-pieuse Christine, aiant grande compassion de sa misere, luy dit ces paroles; *Allez, reposez avec plus d'asseurance pour demain communier, je reçois vostre peine, pour en satisfaire à Dieu.* Cette miserable repose cette nuit en paix, vient à Matines avec le Chœur, & le matin, avec toute tranquillité elle reçoit les Sacremens. Mais Christine, ne croiant pas qu'elle s'estoit chargé de l'importune vexation de cette penitente, le soir, pensant reposer, elle oït, dans la paille, un cochon se mouvoir, & l'inquieter; La saincte Vierge se leve de sa paillasse, & avec sa quenoüille frappe pour le chasser, puis derechef se couche: mais voicy le mesme bruit, une & deux fois excité: & saisi de crainte, alors, avec tous efforts, levé, attente de chasser cette beste: usant de toute maniere: & enfin reconnut, apres a voir levé la paille, que c'estoit la malice du diable, qui faisoit ce bruit: & persevera veillant durant toute la nuict sans dormir: & lors qu'elle cõmençoit à prier, elle ressentoit les secousses du diable pour l'en empecher. Quoy plus? Elle me dit, & je crois qu'il est veritable, que jamais auparavant elle ne souffrit de peine & vexation si importune, & insur-

portable. Le matin venu, apres que la penitente eut communié, Christine la vint treuver, & luy dit; *Ie renonce à vostre peine, j'y renonce: je n'ay eschappé la violence de ce cruel tentateur, que presque avec le peril de ma vie.*

La troisiéme espece de demons fait sa retraite és bois & forests.

L'Antiquité adoroit les diables, habitans des forests: nous sçavons leurs œuvres. Les anciens payens leurs cõsacroient des lieux & places plantées d'arbres : & les peuples gentils en Prussie, en la croyance que tous les bois & forests sont consacrez à ces divinitez infernales, n'ont l'asseurãce d'en coupper les bois, ny d'y entrer, sinon pour y faire leurs sacrifices. Ce sont les demons, dont S. Augustin fait mention en la Cité de Dieu, qui
Lib. 18. cap. 18.
ravissent imperceptiblement les corps humains, comme jadis, celuy de Diane, & les hommes les voians transportez en autre contrée, apres la croyance de leur mort, ils voyent, comme, leur resurrection, & les estiment des divinitez. Voylà ce que nous avons oüy de nostre temps, fort souvent; à sçavoir, que des femmes, devenuës comme agonisantes à la mort imperceptiblemẽt avoir esté ravy & transporté hors leurs places : & de mesme maniere, par l'art des demons, des corps semblables y avoir esté apporté : de sorte, que ces femmes, depuis, furent rencontrées vivantes en santé, & converser parmy les hõmes apres la sepulture de leurs images. Ces malins esprits, depuis qu'en Egypte ils eurent permission d'imiter les merveilles que nostre Seigneur faisoit par Moyse; changeans aussi leurs verges en dragons, les eaux en sang, & en produisant, de mesme, des grenoüilles: Ils ne cessent de s'efforcer de continuer tousjours à faire des œuvres en apparence, parmy les peuples ignorans, portantes la resemblance à celles que nostre Seigneur a tousjours fait en son Eglise. Saint Augustin nous enseigne, que les demons parcourans l'univers, portent de maniere caché aux hommes, des semances en vertu desquelles, ils forment ces corps apparens, & fõt leurs autres prodiges & merveilles, en fort peu de temps. Et mesme, en Egypte, leurs serpens, leur sang, & leurs grenoüilles, furent vrayement telles, & non en imaginaires, ou seulement, en apparence. Or, par cette mesme vertu & puissance, ils forment des corps de bouë, de pailles, & de fumée, & d'air representans en perfection leur prototipe : & les supposent en leur place, à mesme instant, qu'ils rendent les corps
Lib. 3. de la Tri. c. 8. & 9.

comme expirans & invisibles. Ces malices spirituelles sont bien plus ingenieuses que les hommes terrestres & mortels, qui souvent apperçoivent & predisent la convalescence, ou la mort des malades; ainsi donc, les demõs, voyans la disposition des malades pour survivre, ils les transportent: & en leurs places y mettent leurs corps en apparence: lesquels, toutesfois, ne peuvent long temps subsister sans mettre en evidence, les choses qui les composent: ny non plus long-temps, tenir un corps invisible. Comme, les magiciens par leurs charmes & enchantemens, & mesme la nature en vertu de l'Ophthalmie rend les hommes, ou les corps, durant quelque temps, invisibles: C'est ce donc, que peuvent aussi les demons, moyennant la permission divine.

HISTOIRES.

Vne jeune Damoiselle ravie des diables.

LA tres-noble fille du Comte de Suavelenberch, dans un Cloistre de Religieuses, en Alemagne, selon que j'ay appris de plusieurs Peres de nostre Ordre, des Freres Mineurs, & de nostre General de bien-heureuse memoire Iean Evesque de Bonne, estoit de nuict, ravie l'espace de quelques heures par des diables, & durãt ce temps, on ne pouvoit ny la toucher, ny la voir: ce qu'un sien Frere de l'Ordre des Freres Mineurs voulant voir par experience plus certaine, il la tint entre ses bras en toute diligence, & à l'heure de son ravissement, il ne la voyoit, ny sentoit plus la tenir, estant rendu invisible, & sans pouvoir estre touché.

LE celebre Docteur Theologien le B. Albert le Grand de nostre Ordre, dans une dispute du ravissement des femmes devant l'Evesque de Paris, selon que ceux qui y furent presens, me raporterent, allegua pour exemple, cette histoire.

Mais, dire commẽt les diables puissent ravir l'homme en esprit, c'est ce que je ne puis conçevoir; à raison qu'il n'appartient qu'à Dieu d'agir en l'ame, ou en la volonté, & en l'esprit humain: si ce n'est par alienation de l'intelligence, de maniere que les sens interieurs estans agis par les demons, ces personnes n'en concevant rien, en sont semblables aux insensez ou aux affligez de manie. Et aussi, lors que nostre Seigneur rend ces personnes à elles mesmes, ou que par l'industrie & travail de leurs amis elles repren-

prennẽt leurs ſens:elles ſe voyent ſans autre intelligence, ou memoire, que celle qu'elles avoient auparavant: non toutesfois, avec ſi pleine vigueur & ſanté, qu'elles n'ayent le cœur, ou l'inclination pour cette alienation : de meſme que ceux qui ont eſté affligé de manie. Et telles perſonnes, affligez de ces raviſſemens des malins eſprits, en ont la face plus paſle, plus maigre & livide, qu'autrement ils n'auroient : & on void leurs yeux ſe mouvoir plus ſouvent, que ceux des ſains, & libres de cette infernale manie.

Vn jeune homme obtient à eſpouſer une fille, qu'un diable enmenoit & qu'on eſtimoit mort.

EN Brabant, au village renommé de Guverthen, un jeune homme, ardant pour eſpouſer une jeune fille, en ayant requis la permiſſion de ſes parens, & eſtant eſconduy ; cette fille, durãt ce temps, fut accueilly d'une ardante fiévre, & puis, agoniſant, fut tenu pour mort. On la pleure, on ſonne les cloches pour adviſer le monde de prier pour le repos de ſon ame : & le jeune homme allãt de ce village à un autre, entre le jour & la nuict, en chemin, oït la voix comme d'une femme qui ſe lamentoit ; il recherche en diligence, ſe tranſportant deçà & delà, & enfin trouve cette fille & luy demande ce qu'elle faiſoit là, pendant que ſes amis la pleuroient mort. Elle reſpondit; voilà cét homme, allant devant moy, qui me conduit: ce jeune homme eſt eſtonné de cette reſponſe, d'autant qu'il ne voyoit perſonne. Il s'en charge donc avec courage, hardiment, & la cache dans une maiſon, hors le village. Il vient apres en la maiſon de la fille, & demande à ſon Pere, aſſis au milieu de ſes amis aſſemblez aux funerailles de ſa fille, s'il la luy vouloit donner en mariage. Il demande, dans l'admiration, s'il eſtoit auſſi puiſſant que Dieu pour la reſuſciter, pour la prẽdre à femme. Et le jeune homme le prie de ſeulement donner ſa parole, par laquelle, s'il la rend vivante, il la puiſſe eſpouſer. Le Pere conſente, & confirme ſa parole en preſence de la compagnie. Et le jeune homme levãt le drap de lin, dont on penſoit ſon corps eſtre couvert : ils voyent avec l'aſſemblée un corps compoſé de telles matieres, que jamais on n'en vid de ſemblable. Et ceux qui ont eſté ſpectateurs de ces repreſentations d'un corps humain, faits par les diables, diſent, que la matiere eſt comme de bois pourrie, couvert d'une tendre peau. Cette fille dõc eſt ramenée,

& rendu à son Pere : & de là à quelques jours, guerie est espousée de ce jeune homme: & depuis, en santé vesquit jusqu'à nostre temps.

Autre Histoire semblable.

EN Flandre, à mesme temps, un certain ayant rencontré sa sœur sur le rivage de la mer, lors qu'en sa maison, le diable l'ayãt enlevé, & supposé un corps semblable, en apparence, en sa place, faisant croire qu'elle estoit mort de la maladie, dont elle estoit affligée ; le mesme jour, pendant qu'on alloit achever ses funerailles, il la rameine ; & entrãt la maison descouvre ce corps cõposé, tire son espée, le taille en piece, chacun en horreur criant, & l'arguant d'estre si cruel & barbare envers le corps mort de sa sœur. Et luy criant, dit ; *Il vous semble, que je traitte cruellement le corps de ma sœur ; ce n'est pas son corps icy, mais c'est une ouvrage de diable, representant le corps de ma sœur, & une illusion.* Puis, invite l'assemblée de venir en sa maison, & leur fait voir sa sœur qu'il avoit ramené : & elle vivoit encore de nostre temps.

Qui ne s'estonnera, que des cas si estranges, & si inscrutables, se rencontrent, dans l'Ordre de la nature, & que la varieté en soit plus grãde qu'on ne puis estimer ; mon opinion est, que ces choses se font par ordre ou permission des Iugemens de Dieu : & que ce soit l'ouvrage asseurement des diables; je ne le puis nier, ny aussi le prouver, ou confirmer. Mais seulement je diray, que je n'ay peu decliner de donner croyance à ceux, qui m'ont representé ces choses, m'en asseurant certainement la verité. Depuis qu'on m'a persuadé de la verité de ces histoires, je les ay escrie, les donnãt à examiner. Ie desirerois d'oüir plus sçavans en cette matiere que moy, & aimerois mieux d'en disputer, que d'en determiner ou definir, selon mon propre sentiment. Sur ce sujet j'ay interrogé le celebre Docteur Albert le Grand, & a dissimulé d'oüir ma question, & n'en a voulu rien definir.

Apparition diabolique, representant la Cour celeste en beauté & richesses, disparoit, en presence du tres-saint Sacrement.

CEs demons susdits, habitans des bois ; sejournent aussi és montagnes, & y seduient & pervertient les hommes : c'est ce que j'ay à demontrer.

Le celebre Docteur Conrard, In-

Inquisiteur en Alemagne, & en nostre Seigneur persecutant par predications ferventes les heretiques, de maniere, qu'il en merita le bonheur de la couronne de Martyr, mourant pour la verité de l'Evangile par leurs mains sacrileges; ce Pere estant Provincial de nostre Ordre, en Alemagne, me raconta, qu'envirō l'an 1231. un certain, seduy & perverty par les diables, apportoit toute diligence pour perdre un Religieux de nostre Ordre, s'efforçeant de le precipiter en heresie, mais voyant qu'en grande constance en la foy, il rejettoit l'erreur; il luy dit; *Vous estes bien opiniatre en vostre croiance, encore que vous n'en ayez rien veu, qu'en escrit: c'est tout vostre certitude. Si vous vouliez croire à mes paroles, je vous ferois voir sensiblement Iesus Christ, sa Mere, & les Saints: vous en seriez tesmoin oculaire.* Ce bon Religieux pensa aussitost, que ce seroit une apparition ou illusion des demons; toutesfois, voulant voir en effet, cette promesse, dit ces paroles: *Ce seroit justement, qu'il me faudroit donner croiance à vostre dire, si vous me montriez ce que me promettez.* Ce perfide tout joyeux dans son esperance, assigne jour: & le fidele Religieux porte la tres-sacrée Eucharistie en cachette sous sa chappe. L'heretique donc, mene ce Religieux dans une caverne d'une montagne, ils se voient dās un grand Palais resplendissant en lumiere merveilleuse; & dans la place interieur ou principale de ce Palais, ils y voient des thrônes de gloire, preparez, comme formez d'or tres-pure, où se voioit un Roy esclattāt en gloire, & une Reine proche de luy tres-belle & sereine: & d'une part & d'autre des sieges, & cōme les Patriarches anciens & les Apostres, & une multitude innombrable d'Anges, & tous en lumiers & splendeur brillans cōme les astres: tellement, qu'il estoit comme incroiable, que ce fussent des diables. Or à l'instant de cette apparition, l'heretique se prosterna en adoration; mais le Religieux se tint débout, sans se mouvoir: seulement estonné de voir ce spectacle. Et l'heretique, apres, se tournant vers le Religieux, dit; Pourquoy, regardant le fils de Dieu, ne l'adorez vous? approchez vous prosterné, & adorez celuy que vous voyez, & vous recevrez de sa bouche, les secrets de nostre foy. Alors, ce Religieux approche, produit le Ciboire portant nostre Seigneur au S. Sacrement, & s'adressant à la Reine dans son thrône, dit; *Si, Reine, vous estes la Mere de Iesus-Christ, voicy vostre fils; si vous le recevez, je vous reconnoitray Mere de Dieu.* Et à l'instant qu'il achevoit de proferer ces paroles, voylà tout ce merveilleux appareil phantastique evanoüy, & toute cette splendeur aneantie: & ils se voyent

voyent en tenebres ſi grandes, qu'ils ſont bien en peine de ſortir de la montagne. Depuis, cét heretique ſe convertit à noſtre S. Foy, avec horreur, des tromperies ſi merveilleuſes des demons.

Des ſpirituelles malices, és choſes celeſtes, leſquelles ne ceſſent de tenter.

Ephes 6. SAinct Paul nous adviſe, que nous n'avons pas ſeulement à combattre la chair & le ſang, mais principalemẽt les meſchantes malices celeſtes, ou qui nous tentent, en matiere de choſes celeſtes: à ſçavoir; de vice ſpirituel, & d'hereſie ou d'erreur: & c'eſt la quatriéme eſpece de demons.

Notez, que l'Apoſtre dit, que ces malices ſont de choſes ſpirituelles; pour diſtinguer ces demons, de ceux qui entreviennent ſouvent és apparitions des choſes corporelles, leſquels ne deçoivent que les ſimples gens & ignorans, qu'ils acheminent à leur damnation eternelle: mais ceux qui uſent des choſes ſpirituelles pour decevoir, y procedent ſpirituellement, & avec plus grande malice, & ſubtilement ſurprennent les plus grands hommes en perfection de ſapience & de vertu, & les precipitent en obſtination de leurs ſuperbes, & de leurs erreurs au peril manifeſte de leurs damnations. Et, encore, que les demons tentans d'induire à peché de gourmandiſe & de luxure, deſiſtent de leurs importunitez, laiſſant reſpirer les miſerables mortels en ce qui eſt de leur ſalut: les autres continuent tousjours ſans interruption, perſeverans pour avancer l'execution de leurs machinations. C'eſt contre les meſchans eſprits, que S. Pierre nous exhorte de perſeverer és veilles & oraiſons; D'*autant que voſtre adverſaire*, dit il, *comme un lion rugiſſant circuit par tout, recherchant à devorer les ames, auquel forts en la foy, vous reſiſterez*. A ſçavoir; en vertu des œuvres de la foy operante par la charité envers Dieu, & pour le biẽ du prochain. Le diable eſt dit, circuire, pource, que s'il ne peut vous vaincre d'une maniere, ou dans un vice: il vous tente d'autre ſorte, ou pour vous precipiter dans un autre peché, vous moleſtant à cette fin juſqu'à ſuccomber. Et ſi vous luy reſiſtez durant une heure, pourtant ne ceſſe-il, perſiſtant à vous importuner au double, & plus long-temps: encore que vous y reſiſtiez & contemniez ſes efforts une & pluſieurs fois. D'où provient, que ſouvent, apres forces victoires, durant long temps, remportées ſur ſes attentats, enfin, aucuns ſe voyent esbranſlez au chemin de la vertu, laſſez & affligez parmy ces combats, & ſe laiſſer lâchement vaincre.

HISTOIRE.

Vne Damoiselle affligé d'amour mondain est guerie de sa tentation par des caresses de nostre Sauveur Iesus-Christ.

I'Ay grande asseurãce de la verité de l'histoire, dont voicy le deduit. Vne certaine Damoiselle, en sa jeunesse, durant plusieurs années, fut merveilleusement affligée par des assauts importuns & insurportables du diable, luy enflambant le cœur d'amour mondain pour un jeune homme. Elle estoit des plus genereuses de la Cour en Brabant, & fort souvent, se confessant, me decouvroit les machinations & ruses du diable. Ie l'advisois de serieusement se garder de faire paroitre par signe ou parole, sa tentation : ou d'estre, en aucune maniere, occasion de tentation au garçon. Elle obeït en grande vigilance & diligence ; & enfin, son affliction extréme la reduit à ne plus pouvoir ny manger ny dormir :& d'avantage advint une nuict, qu'elle fut si impetueusement agitée de cette tentation du diable, qu'elle se proposoit, au point du jour, de se lever, & satisfaire à sa tentation : en aiant les moiens, comme presens. Mais, aussitost, en se levant, & ouvrant les yeux, elle voit Iesus-Christ couvert de plaïes, comme nouvelles, de sa Croix, & de sa Passion, luy disant, d'une voix douce, ces paroles, en sa langue Walonne de ce temps.

Moy dois aymer, je suis tres-beau,
Bons, & doux, noble & loiau.

Et apres, soudain, disparut. Cette fille, en vertu de cette vision, se voioit tres-libre de toutes tentations, & joüir des delices de la paix de son ame:qui l'obligea aux actions de graces à la Divine Misericorde de nostre Sauveur, & à ses loüanges & benedictions.

Exposition de ces susdites paroles de nostre Seigneur.

O! que nostre Seigneur est vraiement digne d'amour; puisque si la beauté est aimable, c'est luy qui surpasse en grace &
Psal. 44. beauté, celle de tous les hommes.
Aux Heb. 1. *C'est la splendeur de la gloire du Pere eternel, & la forme, ou figure de sa substance*; Mais la beauté des hommes; qu'est-ce? C'est ce que dit le Prophete : *Toute chair n'est que foin.* Esai. 40. Nostre Sauveur est aimable encore, à cause de sa bonté, qui est la source & origine de toute bonté. Et quant aux hommes ; ils ne peu-

peuvent justement s'attribuer de bonté : puis que sa Majesté nous
S. Luc 18 asseure, que *personne n'est bonne:* & que la bonté n'appartient qu'à Dieu. La douceur de nostre Seigneur le rend aussi aymable ; de ses levres decoule tout ce qui
Aux Cant. 4. est plus delitieux : & sa misericorde se voit, sur toutes ses œuvres: Mais l'homme, au contraire
Psal 44. est de cœur si depravé, que Salomon recherche, si malice semblable se rencontre. *Qu'est-ce*, dit il, parmy les creatures *qui est plus me-*
Eccl. 31. *schant que l'œil?* qui est toutesfois, selon l'Evangile, la lanterne de nostre corps. Nostre Sauveur, à raison de sa generosité ineffable, est aussi tres-ravissant & aimable. *C'est par luy, que le Pere eternel a fait les siecles, & il l'a constitué heritier de l'univers.* Mais des hommes, qui sont les vrayemẽt genereux pour le bien commun? Le Prophete Malachie les argue, en ces termes; *N'avons nous pas tous un Pere? Pourquoy chacun mesprise-il son prochain?* C'est donc à bon droit, que nostre Sauveur remontre à cette Damoiselle, qu'elle luy doit tout l'amour de son cœur.

Nostre Seigneur confirme un Religieux en sa profession, luy faisant manger un pain d'orge trempé du sang de son costé.

VN Religieux de l'Ordre de Cisteaux, affligé de grande tentation du diable pour quitter sa vie religieuse, & retourner au monde se proposoit de nuict à autre d'executer sa deliberation; & en fin attendant une fois l'heure plus opportune dans son lict, à demy esveillé nostre Sauveur luy apparoit tres-venerable, & luy demande son infirmité, & pourquoy il estoit couché. Il se dit souffrir des douleurs du cœur & une grande debilité de tout son corps. Et nostre Seigneur luy presente un pain grossier d'orge, disant; *Levez vous, mangez ce pain.* Il est estonné de cette semonce: & regarde ce pain. Comment, dit il, pourrois-je manger un pain si grossier? le pain du Convent est de fleur, & je n'en puis gouter. Alors nostre tres-benin Seigneur descouvre la plaïe sanglante de son costé, y met le pain d'orge, & commande à ce languissant de manger de ce pain sanglant; mais plein d'horreur & dans un frisson de tous ses membres : Hé, dit il, Monseigneur, ayant refusé de le manger sans ce sang, comment le pourrois-je manger ainsi trempé? Mais nostre Sauveur comme avec menaces de sõ regard sur luy, dit: Au moins il faut que vous goutiez sa saveur. Et ce malade se voiant engagé sans pouvoir fuir, prent le pain, & tremblant le porte à sa bouche, & le touchant du bout des levres en ressent une si merveilleuse saveur & si grande douceur, qu'il le devore bientost

&

& à l'instant nostre Seigneur disparoissant, ce Religieux rentrant en soy-mesme & considerant & meditant avec cœur & courage ce qu'il avoit veüe, oüy, & goutté, se voit aussi, libre de toute tentation & affliction de corps & d'esprit : Et depuis jusqu'à sa mort perlevera en grande paix & tranquillité en la Religion & en nostre Seigneur. Quelle merveille? c'est que les austeritez de la S. Religiõ par l'exemple, ou la vertu où la grace de sa Passion sont changez en douceur & ravissante suavité.

Les diables s'esforçent d'amuser les hommes par leurs illusions.

CEs malices qui habitent dans l'air, & sans cesser molestent les hommes par leurs continuelles tentations, y font quelquefois, comme des prodiges, par lesquels, elles y donnent de l'admiration aux ignorãs, en manifestãt leur apparẽte puissance, & s'en donnent de la reputation de faire des merveilles en apparences plus grandes, que les SS. qui ne font que des guerisons de maladies, & autres choses semblables: mais les diables semblent faire de plus grands prodiges au Ciel, & qui attirent plus puissamment la curiosité des mortels. Toutesfois, il faut sçavoir; estre tres-certain, que ces miracles diaboliques ne sont qu'illusions, & non plus reels que les ressemblances qui paroissent és miroirs : qui relevent entierement & seulement de la presence de l'object.

HISTOIRE.

Tempestes excitez par les diables, & des merveilleuses illusions.

NOus avons tres-certaines attestations, des histoires suivantes. Le tres-sçavant & saint Pere Henry de Coulogne, Lecteur en Theologie cy-dessus mentionné, me raconta avec attestation de Religieux tesmoins oculaires; qu'un certain Novice, noble & riche, Breton, dans nostre Ordre à Lion, avant sa professiõ, en chemin avec son Prieur, pour en son païs disposer de ses possessions; parvenu és deserts, ou landes de Bretagne, luy demanda, s'il vouloit voir l'ancien prodige miraculeux de Bretagne: Le Pere Prieur est content; & le Novice le meine voir une tres-claire fontaine, couverte d'une pierre, porté de quatre colomnes de marbre, qui estoit comme un Autel, & puis, espandit de l'eau dessus; & aussitost, voilà le Ciel obscure les nuës se ramassent, le

tonnaire mugit, les pluiës fondent, les foudres esclattent, & à mesme temps se void si grande inondation d'eau, en l'estendu d'une lieüe aux environs, qu'il sembloit que ce fut un nouveau deluge. Ce que ce Pere Prieur ayant admiré; en raconta depuis, l'histoire au Pere General, le B. Iean Evesque de Bonne, & à plusieurs autres Religieux. Et moy, j'ay oüy de cette merveille passé quarante ans de mon Pere, qui porta les armes en ce païs, sous le Roy d'Angleterre Richard. Ce que depuis, le susdit Pere Hẽry me racontant en presence de plusieurs autres Religieux, je demanday la cause de ce prodige; & il me respondit : que c'estoit par art magique : maintenant inconnu aux hommes : & que les diables peuvent bien autant sur l'air & les autres elemens, Dieu par les secrets inscrutables de ses jugemens le permettant.

Nous avons oüy le mesme Pere, raconter un autre prodige, qu'il vid estant Provincial outre mer, & sejournant au Convent d'Accon, appellé en l'escriture Ptolemais, pour les fonctions de son office. Vn jour hors le Cloistre pour faire la conference avec le Convent, selon sa coustume; entre le Monastere & la mer, vers l'occidentale situation de la ville: Tous les Religieux seans, pour faire la collation spirituelle; ils voient lever une petite nuée, sur la mer proche le rivage : & puis, estre comme dissipée, & apres voicy sur la mer une grande & haute montagne, avec un château de structure merveilleuse, & de ce château jusques sur la terre ou le rivage de la mer, un tres-grand & large pont, sur lequel se voioient cheminer une multitude de gens de varieté d'enseignes ou de marques, tant à pieds, qu'à cheval, desquels aucuns sembloient descendre, & les autres monter. Les Religieux donc, dãs l'étonnemẽt de voir ce spectacle; le Pere Provincial leur dit, qu'il falloit aller à l'oraison, & que le diable leur faisoit cette illusion par curiosité, & pour les detenir en la paresse. Ces bons Religieux à cette semonce viennent au Monastere; & ceux qui demeurerent pour voir la fin, raporterẽt qu'au Soleil couché, ils virent comme devant, seulement les ondes de la mer couvertes d'une nuée : & que depuis, cette nuée disparoissant, ils ne virent plus rien de cette montagne, ny de son château. On dit que du tẽps passé on voioit semblables illusions en Angleterre : mais maintenant par la predication plus assiduë des veritez de l'Evangile, nous croions qu'elles ne sont plus d'estime. Or contre toutes autres tentations du diable S. Hierôme advise, à toute occasion, soit de dormir, soit de veiller, soit d'estudier, soit de cheminer,

de

de se former tousjours le signe de la Croix : c'est un signal accomplie en vertu & puissance contre les diables. Puis aussi ces malins esprits enragez d'envie affligent les hommes par leurs tentations importunes, non seulement en leurs ames, mais aussi en leurs corps, mesme durant qu'ils dorment, faisans lever & cheminer aucuns, faisans parler les autres, & souvent commettre des grands pechez. I'ay eu és escoles un cópagnon, que j'ay veu, non seulement faire des actions en dormant, mais encore parler, & reciter les leçons qu'il avoit oüy ce jour : & je suis certain qu'esveillé, il ne pouvoit rien de semblable.

Vn vacher aveugle fait admirablement toutes les fonctions de son devoir : & par le Sacrement de Confirmation est delivré du diable.

LE Venerable Pere Boniface, Evesque de Lausane, dans une compagnie, où j'estois present, raconta ; comme un certain aveugle estoit le vacher de tout un village, & en gardoit tres-bien les vaches en la pasture, les chassant hors les moissons, & puis les conduissant aux meilleurs pastures : & qui est plus admirable, il discernoit leurs poils, & autres marques differentes de chacune: de sorte que requis de produire la noire, ou d'autre couleur, sãs difficulté il l'alloit prendre par les cornes, & la presentoit à tenir és mains. Vn jour, un Evesque dans cette contrée, ayant oüy de ces merveilles, & veu par experience la verité, apprit aussi que c'est aveugle n'avoit reçeu le Sacrement de Confirmation: Ce pourquoy apres sa Confession, & luy avoir administré la Confirmation ; on vid, que le diable n'adressa plus cét aveugle, pour les devoirs de vacher : & estre delivré de l'ennemy de son salut.

Le signe de la Croix, chasse les diables.

VN certain Religieux, apres Matines, se mettant à estudier, selon l'ordinaire, se ressent aussitost surpris de sommeil ; il s'esforçea de se vaincre, & se voyant impuissant, en fin dit ; *D'où me vient ce sommeil extraordinaire?* & entend une voix, disant, que les portes n'estoient pas closes, depuis le sommet de la teste jusqu'au cœur, & d'une aureille à l'autre: & apprenant qu'il ne s'estoit munie, ou armé du tres-puissant signe de la Croix, apres cette invocation de la tres-sainte Trinité, & commemoration de nostre Seigneur crucifié, se vid libre de cette importune tẽtation.

LE Theologien par excellence, le B. Albert le Grand, Doćteur incomparable de nostre Ordre me raconta, qu'à Paris, enseignant le Maistre des Sentences, si glorieument, le diable luy apparut en forme de Religieux pour le divertir, & empescher ses estudes : mais aussitost qu'il eut fait le signe de la Croix, il n'en peut souffrir le merite, ny la vertu, & disparut.

Le diable, par illusion, irrite deux Religieux en chemin.

CEs ennemis de nostre salut tentent aussi, parmy les chemins, les Religieux. Vn Pere de nostre Ordre me raconta, qu'ayant laissé son compagnon derriere tant soit peu, s'estant arresté en arriere; il void bientost devant soy, comme son compagnon, cheminant : il se hatte à toutes forces pour le joindre, mais en vain : & allant entrer le village, & l'illusion disparoissant, il s'affligea, ne voulant y paroitre seul : & s'assit en amertume de cœur : mais, peu apres, il voit venir son compagnon bien irrité : & puis reconnoissant avec admiration cette illusion diabolique.

Les Religieux donc, se doivent biẽ garder en chemin de s'esloigner, tant soit peu, & ceux des Ordres des Freres Prescheurs & Mineurs, sur tout, qu'ils soient constans en l'observance de cette sainte & tres-excellente institution de leur Regle : qui est de ne perdre ny en chemin, ny en aucun lieu, leur compagnon de veu. Car je suis certain que tels, & autres inconveniens & malheurs sont provenu fort souvent, à raison de l'absence ou esloignement des compagnons : lesquels nostre Seigneur prevoiant, ordonna à ses disciples, de cheminer à deux ensemble, pour recommander aux Religieux cette si utile & necessaire bien-seance.

Les diables, à tous rencontres, s'esforcent d'induire au mal, & d'empescher les bonnes œuvres.

IE rapporteray icy, ce qui m'advint un jour, supplié de pacifier deux freres irritez mortellement d'inimitiez irreconciliables; I'en pris le chemin, accompagné de leur frere Prestre de merite: & en la sainte Nuict preveille de Pasques, environ trois ou quatre heures avant le jour, apres le repos necessaire dans une chambre; je requis le Prestre de descendre, & apporter une chandeille ardante, afin de chanter nostre office des matines: il fait l'obedience : mais sur le point d'allumer la chan-

chandeille il est saisi de si grande frayeur, que tout tremblant, il retourne sãs lumiere, disant, qu'il falloit avoir patience d'attendre celle du jour : & sans en dire la cause, pourquoy nous estions empeché de chanter les Loüanges divines : il se garde ensemble de dire un mensonge, celant artificieusement la vergongne de sa pusillanimité : d'autre part, je ne pouvois à cette heure exciter personne de la famille, de maniere, que nous endormans, je ne m'esveillay qu'avec le point du jour. Affligé donc, d'avoir tãt dormy ; je me leve sur le lict, j'ouvre les yeux, & je vois comme mon compagnon contre la fenestre, sa teste chauve, & fort deshonnestement descouvert, comme pour faire son urine : mais c'estoit le diable representãt ces choses comme d'un asne. Ie me pris donc de grande colere contre ce compagnon, & je me ressentois impuissant de l'arguer selon mon desir, la voix m'estant otté: & aussitost, je l'ois estre couché à mes pieds, au lict dormant: & puis criant, à haute voix, je l'appelle : & se levant, estonné, je luy dis en riant: ***Voila entre moy & la fenestre le diable en vostre forme debout, avec quelle turpitude? il me mit maintenant fort en colére contre vous.*** Et alors je vois cét esprit immonde dissiper son illusion en fumée, sortant par la fenestre. Or apres avoir dit Matines, nous nous rendons au lieu designé pour expedier nostre affaire: & lendemain de Pasques, apres avoir celebré, presché, & mangé; dans le jardin, sur le point de dormir, j'entends aucun parler bas, proche de moy; & pensãt qu'ils avoient peut-estre à me parler, j'ouvre les yeux, je me leve, & je ne vois personne. Ie reprens donc mon repos: & j'entens derechef le bruit & le murmure plus grãd, sans rien voir, & alors je pensay, que c'estoit la malice du diable, machinant quelque malheur: & me reposant encore; à l'instant, j'oïs ces paroles contumelieuses distinctement ; ***Voila, avec quelle superbe, ce vilain, dormãt, nous fait attendre.*** Alors, ouvrant les yeux, je me leve : & ne voyant personne, je cognus, qu'asseurement, le diable avoit proferé ces paroles, pour me tourmenter, & montrer la malice qu'il pretendoit maintenir, & augmenter. Ce qui parut, en effect, depuis; car les amis de ces freres ennemis assemblez, le mercredy de la semaine de Pasques, pour entrevenir à les pacifier : au mesme lieu, où j'oüis ces murmures des diables, ces freres s'obstinans dans leur discordes, s'irriterent de telle façon l'un contre l'autre, que sans les resistances, à toutes forces, des parens & amis, par l'incitation des diables, ils se fussent tuëz sur la place. En fin, par la grace de Dieu, nous avons vaincu ces ennemis de nostre salut, & restitué ces freres en bonne paix.

Notez en cette histoire, que lors que je vis le diable, la voix me fut otté ; & lors que je l'oüis parler trois

trois fois; je ne le vis : où se void sa puissance par le Tout-puissant estre limité, & comme il s'esforce de nous tenter en plusieurs manieres : il faut que les fideles soient tousjours veillans, pour genereusement resister, sans manquer de courage & de constance, parmy ses injures : & pour valeureusement mespriser ses appas & ses tromperies.

Des diables en forme de moines, sont veu danser, & un vertueux Religieux s'esforçant d'en fraper un, il le void prendre la fuite.

A Coninxdorp, proche de Cologne, un jour solemnel de l'an 1258. dans une campagne, apparurent des diables, en grand nombre, en forme de moines vestus de blanc, chantans à voix hautes, & dansans. Le Curé du Village accompagné de son peuple vint proche de ces diables dansans, & à mesure qu'il les approchoit ils s'esvanoüissoient, en se portans vers le Rein, & s'anneantissans dans le fleuve. Ici la malice du diable se void authoriser les danses : les celebrant en formes de saints Religieux, pour decevoir les hommes simples.

ON a veu encore d'autres diverses manieres, dont les diables usent pour tenter les hommes; & un mien cousin, Religieux de nostre Ordre des FF. Prescheurs, m'en côta une, assez notable. Au dortoire, le matin, avant Prime, esveillé, il void le diable en forme d'une femme fort belle, entrer le dortoire : & pensant, d'abord, que ce fut une vraye femme, se mit en grande impatience, de ce, qu'à cette heure, on luy permettoit, ainsi l'entrée : & aussitost, la void proche de son lict, & avec attraits l'allecher : mais luy, en horreur, voulant, & ne pouvant faire le signe de la Croix, se met le dos contre la parois, & de ses pieds s'esforce de luy frapper le costé, & de son poing la face : & lors, ce diable ouvre la bouche fort au large, tombe du lict, & puis à l'instant s'esvanoüit. Ce combat, entre ce genereux Religieux & le diable, fit tel bruit, que son voisin en fut excité : & ne peut que faire quelque rugissement, impuissant de parler ou crier.

C'est merveille, que le diable soit si puissant, que d'oster la parole à un jeune Religieux remplie de la grace de Dieu ? Saint Ambroise remarque en son hexameron, que le loup prevenant un homme de son regard, l'empeche de pouvoir proferer des paroles : & que le loup, le voyant en cette impuissance, le mesprise : l'estimant vaincu, en ce, qu'il l'empeche de parler. Et la cause naturelle est, que le loup portant les rayons de ses yeux sur ceux de l'hôme, il les desseiche, à l'instant ; &

par cõsequent, les autres arteres: qui luy empechent la voix, en detenant l'instrumẽt. Or si la nature du loup est si puissante sur celle de l'homme, il ne se faut estonner, que le diable puis le mesme effect: qui est bien par nature plus rusé, plus subtile, & plus puissant: il peut donc par sa malitieuse presence, lier la voix, & la veüe, & l'oüie de l'homme.

Nostre Patriarche S. Dominique fut de grand merite durant sa vie, & de merveilleuse puissance contre les diables.

NOstre Pere S. Dominique, durant le cours de sa vie mortelle; estant de ferveur & d'œuvres de charité, homme vrayement Apostolique, & incomparable, nostre Seigneur le combla de grands dons du saint Esprit, secondant son zele du salut des ames: & par ses graces il resuscita, à Rome, trois morts, & eut grande puissance sur le diable.

Pendant les sept ans de ses predications & disputes contre les heretiques, un jour, environ quarante pelerins de S. Iacque, Anglois, au siege de Toulouse, pour n'entrer cette ville excommuniée, & passer le fleuüe fort large, s'exposerent dans une nasselle, trop petite: laquelle au milieu, se renversa: & furent tous ensevelis en ce grand fleuüe. Leurs cries exciterent les soldats du camp, spectateurs, à crier, & S. Dominique priant dans une Eglise voisine, vint en reconnoistre la cause: puis avec larmes de compassion ouvrãs ses bras en Croix, en sa ferveur de charité, prie nostre Seigneur prosterné en sa presence, de tout son cœur, & pleurant tres-amerement, crie & demande la vie à ces Pelerins: puis plein de confiance en Dieu se seve, vient au lieu, & au nom de nostre Seigneur Iesus-Christ, commande à ces pelerins noyez de venir sur la terre ferme: & aussitost, à la veüe d'une multitude de personnes & assemblées à ce triste spectacle, ils paroissẽt tous, vivans, sur les ondes: & prennent les lances, & les piques qu'on leur presentoit, & sont prodigieusement, en santé, sauvez des ombres de la mort. Lors que cette histoire fut escrite, un ancien & vertueux bourgeois de Cam, asseura les Peres de nostre Ordre, estre tesmoin oculaire de son deduit, & de cette grace prodigieuse de nostre S. Patriarche, s'offrant d'en jurer la verité: il portoit alors les armes, sous le Cõte de Montfort, à ce siege de Toulouse. Depuis, S. Dominique logé au Château de Chastillon, en France, par ce don de faire des miracles, il resuscita un enfant, tombé d'une gallerie: ayant prié nostre Seigneur avec larmes: & apres faisant

sant manger sa Mere d'une anguille, en ayant beny le morceau, la guerit de fiévre quarte.

Or nostre S. Pere triompha glorieusement, sur la rage & l'envie du diable contre sa personne; Vn nuict, priant en l'Eglise de son Convent, à Rome, prosterné, le diable jetta une grosse pierre du haut de l'Eglise pour le meurtrir, qui toucha ses habits en tombant, & fit tres-grand bruit, sans distraire le Saint en ses prieres: ce que le diable voyant avec extréme confusion, hurlant, à hautes voix, tres-horriblement, prit la fuite.

Vne autre fois, pendant que les Religieux dormoient, avant Matines, le diable en forme d'un Religieux, fait mine de prier, devant un Autel; Le S. Pere s'estonne qu'il n'avoit obey au signal, & de la main l'envoye prendre le repos. Le diable fait l'inclination, & sa retraitte. Au Chapitre, apres Matines, le Saint admoneste les Religieux d'obeïr, au signal de la retraitte en leurs chambres: mais ce faux Frere apparoit encore une seconde, & troisjéme fois: & alors, le Saint l'argue de desobeïssance: & le diable esclattant en risée dit: *C'est donc maintenant, que je t'ay fait rompre le silence.* Mais le S. General l'asseure de s'esjoüir en vain, se disant dispensateur du silence, & pouvoir parler, lors qu'il le jugeoit requis ou convenable: & ainsi confus fit sa retraitte.

La puissance de S. Dominique sur le diable, parut encore admirable, une autre fois; Il le rencontre, courant parmy le Convent, & l'adjure d'en dire la cause: Et respond, qu'il cherchoit son gain. Il le contraint de dire ce qu'il gagnoit au dortoire; & dit: qu'il faisoit qu'aucuns dormoient trop, & retardoient à se lever, & ainsi s'absentoient du divin service: & que lors qu'il pouvoit, il excitoit des aiguillons de la chair, & faisoit des illusions. Puis, il l'ameine au chœur, & luy demande, quel gain il pouvoit faire dans un lieu si saint: & dit; O! *combien en fay-je venir trop tard, sortir bientost, & s'oublier en distractions & evagations?* Et interrogé du Refectoire, respond; qu'aucuns prennent d'avantage de nourriture qu'il ne leur est besoin, & qu'autres moins. Depuis, le Saint meine cét ennemy de la S. Religion, en la place deputé pour parler hors le tẽps de silẽce: & en riant avec esclat, dit: que ce lieu estoit tout à luy, *Ici,* dit il, *on rit immoderemẽt, on y fait des discours du monde, & on y profere tant de paroles* en vain, ou de vanité. En fin, il le tire, pour venir au Chapitre: & alors il commẽce à fuir, & à avoir horreur, disant ces paroles: *Ce lieu m'est un enfer: car je perds icy, tout ce que je gaigne autre part: à cause qu'on les admonete icy de leurs devoirs, ils se confessent de leurs deffauts & de leurs coulpes, ils sont pro-*

proclamez ou accusez de leurs manquemens, ils y sont disciplinez, & absoux: voilà pourquoy, je deteste cette place, sur toutes les autres.

DAns un autre rencontre, le S. Patriarche voit le diable proche la lampe, lisant un papier, qu'il tenoit cōme avec des mains de fer; il le contraint de dire ce qu'il lisoit: & respondit; que c'estoient les pechez de ses Freres: & au nom de nostre Sauveur Ie-Christ il le fit quitter ce papier. Ce qu'il fit: & le S. Pere y vid plusieurs defauts, qu'il corrigea depuis.

A Boulogne, un Frere Convers, faisant le service de l'infirmarie, mangeoit les restes de chair sans permission ou licēce; & un jour, le diable prit possession de son corps: & affligeant ce Frere, il cria si haut, & si horriblement, que les Religieux accoururent pour le secourir. Nostre S. Patriarche argua le diable, & le cōtraingnit de dire la cause pourquoy il affligeoit ce Religieux. Et respondit. *Ie suis entré en son corps*, dit il, *comme l'ayant merité : car contre l'ordination de vos Constitutions, il mangeoit de la chair en cachette, & sans licence.* Alors le pieux Pere dit ; *Et moy de l'authorité qui m'est commise de Dieu, je l'absouz de ce peché qu'il a fait : & je te commande, meschant demon, au nom de nostre Seigneur de sortir du corps de ce frere, & de ne le plus affliger.* Et à l'instant, le diable lacha sa prise: & ce Religieux fut libre de la puissance de nostre ennemy. Voylà, comme nostre glorieux Pere estoit, durant mesme sa vie mortelle, puissant de deffendre & delivrer ses Freres de la puissance du diable. Et de mesme, il pouvoit aussi, sur les efforts du monde, ce qui parut un jour, de maniere prodigieuse. Il avoit reçeu en la Religion un jeun calabroix, de si grande innocence & pureté, qu'il estoit appellé, le bien-aymé disciple du bien-heureux Pere; Il advint que ses cōpagnons mondains voulurent à la force, le remettre au monde: & en effet, dans une vigne voisine du Convent, le despoüillent de son habit Religieux: pendant qu'on advise le S. Pere de cette violence sacrilege. Ce pourquoy il se prosterne en l'Eglise, en prieres; & lors que le novice est couvert de la chemise par ses compagnons; il se ressent tout en feux & en flammes, en criant tres-horriblement, de toutes ses forces, de sorte : qu'il est laissé libre du monde, qui le pensoit retirer de la S. Religion. Il en reprit le S. Habit, & vescut long temps, en grandes graces & benedictions celestes, & fort utile au service de Dieu, & au salut

des ames. A Boulogne, le monde vouloit à la force, de mesme, ravir un jurisconsulte Novice ; les bons Religieux requirent nostre bien-heureux Pere de permettre à quelque nombre de soldats de faire la garde du Convent ; & il respondit, qu'ils n'avoient que faire d'hômes mortels pour leur protection : & les asseura qu'il voioit plus de deux cens Anges, venus pour les deffendre à toutes occasions: & se tenir en sentinelle, aux environs de l'Eglise. Et en effect, ces mondains & amis charnels du Novice, par une vertu divine, effraiez & confus, firent leur retraitte, & le Novice consolé, persevera en sa devotion.

Nostre Seigneur accomplit en S. Dominique, tousjours, la promesse du Psalmiste, faisant voir, qu'il aimoit & craindoit, en grãde perfection, sa Majesté Divine; puis qu'aux occasions de ses desirs, on voioit tousjours, qu'aux deffauts de l'humaine puissance, Dieu faisoit des grands prodiges. En chemin, de Toulose à Paris, accompagné de Frere Bertrand, qui fut le premier Provincial de Provence ; ils se rencontrerent avec des Alemands, aller le mesme chemin, jusqu'à celuy de Chartre : & voians qu'ils ne faisoient que prier, ils les traiterent à manger, avec liberalité, durant quatre jours. Or le tres pieux Pere, desirant pour leurs traitemens temporels, leur administrer la parole de Dieu, il pria & requit nostre Seigneur d'entendre, & parler la langue Alemande. Il est exaucé, & au grand estonnement de la compagnie, parle durant quatre autres jours de leur chemin, avec perfection en Alemand. Et puis, commanda le secret de ce prodige, jusqu'apres sa mort. Il advisa un jour, ce Pere Bertrand (qui estant Seigneur de la Cour de l'Empereur, s'estoit rangé en nostre Ordre) d'avoir suffisamment pleuré sensiblemẽt, & reellement ses pechez : & luy commit d'orenavant, avec luy, de pleurer, gemir, & lamenter les pechez & abominations du mõde : & cette ordonnance, fut en l'ame de ce Pere de telle efficace, qu'onc depuis, il ne peut gemir avec larmes ses pechez comme devant : mais seulement les crimes & abominations du monde.

VN certain ayant encouru une abominable incontinence charnelle, il requit ses prieres, & à l'Offertoire de la Messe, baisant ses mains, en fut parfumé d'odeurs incomparables & celestes, & en reçeut le don de chasteté si grand, qu'il se voioit, tres-facilement, perseverer en continence. Vn usurier, luy ayant promis faire restitution seulement de bouche, le deçevant ; obtint

la

la S. Communion : mais à l'instant qu'il reçeut la sacrée hostie, il la ressentit luy estre comme un charbon de feu, & luy brusler le palais : de sorte que le corps & sang de Iesus rafrechissant & comblant de delices les enfans de Dieu, brusloit ce perfide Caldeen : il en est disposé à la grace de contrition, fait entiere restitution, & vescut depuis en bon Chrestien.

EN Espagne, à Segovie, preschant hors la ville, affligée, (pour se voir, faute de pluie, encourir grande famine, lors qu'on en voyoit moins d'apparence, en Novembre, les laboureurs n'ayants peu semer, & le ciel estant tres-serain) il promit au peuple, ce jour, de la pluie en abondance : & en effect, à mesme heure, une grande pluie tombe parmy la region, de maniere, que le peuple ne rentra la ville, ny les maisons, avant en estre moüillé. Depuis, à mesme temps, voulãt en l'assemblée du Conseil de cette ville, traitter de la parole de Dieu, en suite de la lecture des lettres du Roy; un Seigneur de l'assemblée le taxant de trop de paroles, & d'en retarder leur retraitte pour disner : le S. Homme luy predit la punition de son irreverence, à sçavoir; que dans un an son cheval ne luy serviroit, & que voulant se deffendre contre ses ennemis, luy courans sus pour le tuër, & se sauver dans la tour, qu'il edifioit, qu'il en seroit empeché, par celuy, qui luy otteroit la vie. Toute cette funeste Prophetie fut depuis, en son tẽps, de point en point accomplie, comme si le S. Patriarche eut eu commission d'insinuer cette sentence de la Divine Iustice. Depuis, le S. Pere; à son retour en Italie, parmy les Alpes, Frere Iean Convers qui l'accõpagnoit, ne pouvant plus cheminer, ny se soustenir de faim, ce tres-pieux Pere pria nostre Seigneur, de subvenir à cette necessité; Puis, il montra une place esloigné d'un ject de pierre, & luy commanda d'aller y prẽdre ce qu'il verroit: & il y treuva un pain de merveilleuse blancheur, dãs une serviette, qu'il apporta au Sainct : qui luy ordonna d'en faire sa refection : & puis de reporter le reste en la mesme place. Le Frere en fut tres-bien refectionné, en recouvrit ses forces, & acheva alaigrement le chemin. A ce propos, le Reverend Pere Reginalde, Penitentier du Pape, & depuis Archevesque, homme de grande vertu, raconta; avoir esté tesmoin oculaire, à Boulogne, de la distribution de deux pains, à un grand nombre de Freres au Refectoire, que le sainct Patriarche avoit ordonné de couper en petits morceaux, & en distribuer à chacun deux ou trois, & ce tant de

de fois, qu'ils seroient refectionnez: ce qui fut accomply au grand estonnement des Religieux : & sur tout, voians davantage de reste, à la fin, qu'ils n'eussent peu avoir des deux pains. Vne autre fois, en chemin avec huict Religieux, n'aiant qu'un verre de vin & compatissant à plusieurs, qui qui avoient esté jusqu'à lors, delicatement nourry; il le fit verser dans un grand vaisseau remply d'eau : elle fut convertie en tresbon vin: dont les huict Religieux beurent suffissamment, & en demeura encore de reste.

Pendant que le bien heureux preschoit és environs de Toulose, un jour ses livres tomberent dans une riviere, & advertit une sainte Vefve de sa perte : & trois jours apres, un pescheur pensant tirer de son hameçon un poisson, prit ces livres : qui sans aucune couverture, devoient estre corrõpuz, & n'estoient pas plus offensez, que s'ils eussent esté conservez en lieu propre, & en toute diligence. A Segovie, en Espagne, le S. Pere aiant rencontré un cilice rude, selon son desir; il quitta un autre de sacq, qu'il dõna en garde à une S. Femme. Or il advint depuis, que le feu embrasant la chambre de la bonne matrone, en son absence, de maniere, que tout y fut reduy en cendre : excepté le coffre, où estoit le cilice de S. Dominique, qui ne fut en rien offensé ny mesme noir de la fumée. Elle remercia Dieu & S. Dominique d'un si grand benefice, & conservant en reverẽce chez soy, depuis, les deux manches de cette tunique, en commit l'autre partie au Convent susdit, qu'il revera depuis, long temps, comme estant une grande relique. Il estoit encore Chanoine regulier preschant & disputant contre les heretiques Albigeois; lors qu'une nuict, accõpagné d'un Frere Convers, de l'Ordre de Cisteaux, fort devot, voulant l'emploier, selon sa coustume, en prieres, dans une Eglise voisine, elle estoit serré : ils commencerent à prier devant la porte : mais bientost apres ils se virent dans l'Eglise : & emploierent toute la nuict en ferventes prieres. Vne autre fois, le S. Patriarche avec son compagnon, aiãt à entrer un Convẽt, lors que tous les Religieux prenoient leur repos, il ne voulut les inquieter ; mais se prosternant devãt la porte, supplia nostre Seigneur de luy prouvoir ses necessitez : & puis se virent introduits, ou transportez imperceptiblement dans le Convent. Nostre S. Pere souloit employer les nuicts en prieres, & Frere Iean de Boulogne, Religieux de grande perfection & discretion, dit avoir veillé sept nuicts, pour voir l'exemple que le Sainct nous faisoit de perseverer en prieres ; &, qu'il prioit en genoux, puis debout, delà prosterner-

sterné: & perseveroit jusqu'à succôber au sommeil : puis, esveillé, reprenoit ses prieres, & visitoit les Autels, priant en cette maniere jusqu'à la minuict. Ce mesme Pere deposa encore, avoir souvẽt, fait le service de sa Messe: & avoir veu, que lors qu'il prenoit le vin, apres la Communion, que les larmes découloient de ses yeux. Il estoit de ferveur merveilleuse en charité envers Dieu & les hommes : & cette onction du S. Esprit le combloit de tres-rare discretion, & de sapience toute prodigieuse. Requis, un jour, d'un Theologien, ravy en admiration de la doctrine de ses predications, de luy dire les livres, dõt il usoit : il respondit ; avoir d'avantage estudié au livre de la Charité, que dans aucun autre : & que cette vertu enseigne toutes sortes de sciences. Et afin que toutes les inclinations & desirs de son cœur & de son ame, n'auroient autre object que nostre Sauveur, que Dieu; il estoit insensible, & comme mort, pour toutes les creatures: il n'usoit que de choses viles, & seulemẽt és occasions d'urgẽte necessité : & ce en toutes choses, tant grãdes, que petites: cõme, és habits & autres necessitez de sa chambre, mesme, en ses livres, en sa chaussure en sa ceinture, & autres necessitez religieuses, il ne souffroit de curiosité, ny trop de bienseance, & en reprenoit assiduëment les excez és autres : vivant ainsi, libre de toutes sortes de desordres d'affection pour les creatures. Et parmy ces ardeurs & tendresses d'amour, tres-genereux & constant, pour Dieu & le prochain ; sa compassion pour les pecheurs estoit admirablemẽt grande : par ses chemins des Espagnes, de la France, & d'Italie pour le biẽ de l'Eglise & la gloire de Dieu, lors qu'il approchoit les villes, il en déploroit les pechez, & les autres miseres & calamitez humaines qu'ordinairement on y rencontre : & en espandoit tousjours abondance de larmes. Il estoit merveilleusement veillant sur ses actions; non seulement pour se garder de peché, mais mesme des moindres apparences de peché; de maniere, qu'apres les labeurs de ses grands chemins, qu'il faisoit tousjours à pieds, & souvent nuës, parmy les pierres & rochers) avant entrer le logis pour la nuict, il se desalteroit d'eau à quelque fontaine.

S. Dominique est prodigieux en miracles depuis sa mort.

AVant son glorieux trespas, chez aucuns de ses amis en nostre Seigneur, il en predit le temps, les exhortant au mespris du monde, & à porter en l'esprit la memoire de la mort. *Vous me voyez,*

voyez, dit il, *maintenant en santé*; & je seray libre de cette vie mortelle, avant la feste de l'Assomption Nostre Dame. Ce qui fut accomplie; & mesme apres sa mort il prophetisa: car son corps estant exposé en l'Eglise de nostre Convent de Boulogne, pendãt que les Religieux chantoient le service funebre, avec larmes de devotion: le Prieur de S. Catherine, Frere Albert, homme de grãde vertu, & familier au Saint, fut excité à joye & jubilation, & prosterné, baisant le S. Corps, dãs des transports, il ne s'en leva, qu'apres avoir revelation, que cette mesme année il joüiroit du bonheur d'estre affranchy des liens de cette vie, il dit au Prieur de nostre Convent, plein de joye & liesse spirituelle, ces paroles; *Bonnes nouvelles; Maistre Dominique m'at embrassé, me disant, que cette année, j'iray avec luy à nostre Seigneur Iesus-Christ.* Ce qui fut verifié. Vn Estudiant de grande vertu, empeché de sorte, qu'il n'avoit peu, selon son desir, assister à l'enterrement du corps saint; la nuict suivante, en vision, se croyant dans l'Eglise de nostre Convent: il y voyoit aussi, le glorieux Pere S. Dominique, seant, couronné en hõneur & gloire merveilleuse: & il luy dit; *N'estes vous pas maistre Dominique, & trespassé?* Et le Sainct luy respondit: *Ie ne suis pas mort, mon fils, à cause que j'ay un bon Seigneur, avec lequel je suis vivant.* Le jour venu, il vint à nostre Eglise, & vid le S. Pere enterré en la mesme place, où il l'avoit veu la nuict, resplendissant, couronné, & seant en clairté & gloire.

Nostre Seigneur pour donner la croiance aux mortels, des merites incomparables, & de la grande gloire de S. Dominique; a tousjours fait à son invocation tãt & de si grands & prodigieux miracles, par toute l'Eglise universelle, dés qu'on commença à l'invoquer. L'an 1233. se celebra sa canonizatiõ: & les lettres furẽt commises au Chantre de Tripolis, Barthelemy de Clusa, pour les delivrer aux Peres de nostre Province de la Terre-saincte. En chemin, le navire fit naufrage, dãs un port: de maniere que tout ce qui estoit dedans fut trempé d'eau, excepté ces lettres, que ce venerable Chanoine, homme de grande prudence & vertu, asseura avoir esté miraculeusement preservées: afin que les peuples de Syrie joüiroiẽt, à mesme temps, avec l'Eglise Orientale & Occidẽtale, des merites du S. Patriarche. C'estoit peut-estre pour y faire les prodiges suivans.

EN Syrie, proche de la Cité de Tripolis, dans le Monastere de la Magdelaine, une Religieuse de naissance noble, de rare vertu, & innocence, appellé Marie de Beaumont, affligée de diverses griefves maladies, enfin, dans une cuisse jusqu'au pied, elle endura telles douleurs, l'espace de cinq mois, qu'elle ne se pouvoit mouvoir dans le lict, ny souffrir d'estre aydé à se tourner: de sorte, que sa chaire se corrompit au lict: & durant les trois premiers mois, elle ressentit des douleurs si poignantes, que ses lamentables clameurs affligeoient fort le Convent: & par la violence de ces souffrances, elle fut sept jours languissant, sans user d'aucune nourriture: & on la croioit à toute heure aux abois, & principalement à cause qu'estant sans aucune usage des sens, & impuissante de parler, à raison de la deffaillance des esprits, sa face portoit l'image de la mort. Mais sept jours apres, elle commença à respérer un petit, aiant sa jambe attaché sur l'oreiller, un peu mobile: laquelle avec le pied & la cuisse, estoit auparavant mort, & comme de bois, tout à fait insensible. Ce qui fut cause que les medecins conçeurent quelque esperance de l'ayder en sa misere, par leurs medicamens, & ordonnerent de la porter du Monastere, chez ses parens, pour plus librement la baigner, oindre, & luy appliquer les autres remedes de la medecine. L'Abbé, Visitateur de ce Monastere octroia la licence, du transport, de sœur Marie chez elle: ce qu'elle refuse de souffrir, voulant servir à Dieu en son Monastere, aussi bien malade, qu'en santé: & principalement, afin que son corps virginal ne fut transporté par les ruës aux bains, & pour n'estre occasion d'exemple perilleux à la Religion, & contre ses SS. Statuts, & la coustume de son Ordre. Sa sœur germaine, Religieuse de ce mesme Monastere l'arguoit d'estre opiniatre, luy disant; *Dieu vous guerira à cause de vostre sainctеté*: & sa Mere adjouta; que le temps estoit passé, auquel nostre Seigneur faisoit des miracles: & puis, indignées contre son obstination, la quitterent. Cependant, la pieuse Vierge, dans la crainte d'estre porté hors son Monastere, se met à humblement prier, en semblables termes. *Mon Seigneur Dieu, je ne suis pas digne de vous prier, & je ne merite point d'estre exaucé: ce pourquoy, je supplie Monseigneur S. Dominique, vostre serviteur, d'estre mediateur, en ma faveur, aupres de vostre Majesté: & par ses merites & ses prieres, de m'impetrer le benefice de la santé*. Et elle persevera, priant avec tant d'instance, & si grande abon-

abondance de larmes, qu'elle reçeut en son ame, une certaine confiance, d'estre un jour exaucé. Elle estoit fort devote au S. Patriarche, & ce à l'imitation de son Pere, homme noble; qui durant sa vie, en la ferveur de sa devotion à S. Dominique, lui avoit recommandé ses filles & toute sa maison. Et cette bonne Religieuse, apres ses prieres, se voiant encore dans ses miseres, sans aucuns soulas: se prit, en familiere abjurgation, à insister envers S. Dominique, par ce qu'il n'avoit aussitost exaucé ses prieres: & les continuant avec abondances de larmes: elle fut ravie en esprit, & en extase. Dans ce ravissement, elle vid la courtine de son lict levée, & S. Dominique accompagnée de deux autres Saints de son Ordre, entrer la chambre: & ayant la grace de le cognoistre, ou revelation que c'estoit sa personne, elle le supplioit instamment, de luy rendre la santé. Et le Saint luy disant; *Pourquoy desirez vous tant, d'estre guery?* Elle respondit: que c'estoit, pour plus devotement servir à Dieu: s'il estoit expedient pour son salut. S. Dominique luy dit: *Au nom de Iesus-Christ estendez vostre jambe.* Et elle luy dit, qu'elle ne pouvoit nullement l'estendre: alors, le saint Patriarche, avançant de dessous sa chappe un onguent d'extraordinaire & merveilleuse suavité d'odeur, de sa main sainte, en oingt sa jambe: & à l'instant, guerie, elle l'estend librement, & la retire. Puis, S. Dominique luy dit; *Cette onction est pretieuse, & douce, & aussi fort difficile:* & la jeune fille en demandant la raison, il respondit: *Cette onction est un signe & une figure representãt l'amour divin*, lequel est vrayement pretieux; puis qu'on ne le peut obtenir pour aucun prix: il est doux; d'autant qu'on ne verra jamais rien de plus doux que la charité: il est difficile; pource qu'on perd bientost cét amour, n'est qu'on apporte toute circonspection & diligence pour le garder.

Cette mesme nuict, S. Dominique apparut, au Dortoire, à la sœur susdite de sœur Marie, & luy dit ces paroles: *I'ay guery vostre sœur:* Et aussitost, elle accourut voir sa sœur, & la vid loüant & benissant Dieu & S. Dominique, avec action de graces, d'estre entierement, & parfaictement guerie. Et à mesme temps, se sentant oingte & d'une onction reellement sensible; avec de la soie, elle leva l'abondance de cette onction, & la conserva, en cachette, par humilité, n'en advisant personne, jusqu'à tant, que sa conscience, & la reverence à une si pretieuse relique celeste, & à S. Dominique, l'obligea de la reveler: ce qu'elle fit à sa Mere, & à son Confesseur, homme de grande pieté & religion, afin de se conseiller, sur ce qu'elle devoit faire, d'une si saincte & pretieuse onctiõ, qu'elle gardoit chez soy. Et en presence de son Confesseur, de sa sœur, elle baille à voir son baume

ce-

celeste en la soie: & ils en sont tous perfumez : de telle, & si suave odeur, que nuls autres parfuns ne peuvent se rencontrer, de si ravissante suavité: ce que quatre personnes, vertueuses & dignes de foy tesmoignerent depuis. Et cette Religieuse guerie corporellement, par ce celeste onguent, fut aussi spirituellement comblée de l'onction divine du S. Esprit, tellement que depuis, en grande humilité, tres-ardante en amour divin, elle rendit fidellement, & avec ferveur, service à nostre Seigneur. Le venerable Pere Juon, Provincial de nostre Ordre en la Terre-sainte, examina la verité de ces merveilles, serieusement & en diligence, & en escrivit le narré; il estoit homme de grande sainčteté & religion, & agreable à Dieu & aux hommes: il preschoit en beaucoup de sortes de lãgues: & le Roy S. Louïs & la Reine, en ces sainčtes Regions, le rencontrerent, reverent avec amour special ses merites, & exalterent merveilleusement ses loüanges.

LE S. Patriarche, fit, depuis sa mort, ainsi par tout le monde forces merveilles & prodiges. A Boulogne, il avoit fait recevoir en son Ordre un certain, lequel, depuis avoir oüy, qu'au sepulchre de nostre S. Pere, se faisoient plusieurs miracles; deuant un Autel, pria nostre Seigneur, qu'en confirmation des miracles qu'il oyoit se faire à son invocation, (nonobstant qu'il ne fut encore canonisé) en consideration qu'il l'avoit fait reçevoir en son Ordre: confessant croire qu'il estoit de merites aupres de sa Majesté pour luy obtenir cette faveur: il supplioit d'estre libre du mal des emorroïdes. Et à l'instant, guery, en fit les actions de graces à nostre Seigneur. Ce mesme Pere apres avoir oüy la Canonisation de nostre bien-heureux Pere, & au Convent, en chanté le *Te Deum laudamus*, devotement, il fut guery parfaitement de la rupture, qu'il avoit souffert durant plusieurs années : à l'instant, apres avoir fait cette priere: *O! bien-heureux Pere; puis que m'avez guery d'une maladie, guerissez ma vieillesse encore, de celle-cy.*

DAns le Convent de Boulogne, le Prieur preschant les miracles, que faisoit nostre S. Patriarche, une Religieuse sourde, passées plusieurs années, reçoit l'oüy: invocant cette grace de S. Dominique.

EN Piémont, nos Peres annonceans les miracles de nostre S. Patriarche; un certain les raconta à son Frere, de façon monstrueuse hidropique, l'exhortant à se voüier à S. Dominique, pour obtenir la santé : ce que le malade fit devotement : & voiez comme il est exaucé. S. Dominique luy apparoit ; & someillant, il luy semble qu'il luy ouvrit le ventre, sans luy faire aucune peine ou douleur, & qu'il en tira toutes les immondices, & aussi que de ses saintes mains, il le resserra parfaitement. Esveillé, & guery, il raconta cette vision : & depuis, contre l'opinion des medecins, persevera sain & entierement guery : en rendant grace à Dieu. En Sicile, au Château Iean, un jeune homme, si pauvre, qu'hidropique avec le ventre extrémement gros, & comme mourant ; il estoit contraint d'aller se charger de bois aux champs : & un jour, par terre, ne pouvant presque se porter, deplorant ses miseres, & se resouvenant, que S. Dominique en relevoit ceux, qui l'invoquoient à leurs secours, fit vœux de servir un an nostre Convent de Placia, s'il le guerissoit de ses maladies : & avant se lever, à mesme temps, il vid un Religieux de nostre Ordre proche de luy, porter sa main vers une sus, sous laquelle il gisoit couché, & luy dit: *Prenez des fueilles de cette arbre, tirez en l'eau, & la beuvez, & vous serez guery :* puis disparut. Le pauvre malade donc prent des pierres, & fait ce qui luy est ordonné, en ferme croiance d'en recouvrer la santé ; il en boit, son ventre se descharge: & guery, se charge de grande quantité de bois, & vient gaillardement en santé chez soy, raconte ce benefice reçeu des merites de S. Dominique : & rend depuis son vœux, quittant sa mere, & faisant un an, service aux Religieux de S. Dominique.

VNe Dame avoit grande devotion pour les Religieux de ce Convent, & leur faisoit tout le bien & les aumosnes qu'elle pouvoit, jusqu'à estre occasion de mescontentement à son mary. A mesme temps, la provision de vin manquant au Convent, durant l'esté, cette bonne Dame en envoyoit journellement, tant qu'il estoit besoin : de sorte, qu'enfin, elle se vid, aussi, en necessité de vin pour sa famille. Son mary en voulut, un jour, d'un certain vaisseau vuide, à l'occasion de ces aumosnes ; la servante en advertit sa maistresse, laquelle apprehendant le mauvais humeur de son mary, & sur tout, qu'il ne luy deffendit de faire du bien d'avantage à ce Convent : en genoux, elle implora le secours de S. Dominique, & avec constance, esperant en

ses

ses merites, renvoie trois fois sa servante pour trouver du vin de ce vaisseau ; & fut exaucé : car elle le treuva aussi plein, que si jamais on n'en eut tiré. Et voyez encore une merveille ; la provision de vin de cette Dame, n'estoit que pour un mois & demy pour sa famille : & par les merites de S. Dominique, ils en userent, avec le Convent, abondamment durant quatre mois. Ce que ce Gentilhomme admirant, un jour, au sermon, oüit la suitte de cette histoire : qu'ayant reconnu en sa maison, il en fut, depuis, plus devot pour nostre Ordre, & plus fervent pour servir à Dieu, & faire les œuvres de misericorde.

VN navire en mer, entre Sicile & Genne, parmy une grande tempeste, & des orages terribles, apres avoir perdu & voyle & timõ, & deschargé des marchandises : chacun se confessant l'un à l'autre, & invoquãts és horreurs de la mort qu'ils alloient encourir à tous moments, les Saints, sans faire mention de S. Dominique; un Religieux de nostre Ordre les exhorta, à implorer son secours: & la compagnie respond, qu'ils ne le cognoissoient. Il les prie, de voüer quelque devotion à son honneur : & ils voüerent d'aller à pieds nuds porter l'offrande, de chacun un cierge ardant à son Eglise : & crians tous; *Saint Dominique secourez nous* : à l'instant, voylà l'air serain, la mer tranquille, & la tẽpeste se voit ainsi, miraculeusement dissipé : puis on rend les actions de grace à Dieu & à S. Dominique, on est ravy de son merite : & à Genne, on accomplit les vœux, le susdit Pere avec son compagnon, suivy de toutes les autres personnes du navire, cheminans à pieds nuds, & chacũ avec un cierge ardant en la main, vinrent l'offrir à l'Autel S. Dominique.

AU Convent de Mets de nostre Ordre, un Religieux affligé d'un os luy croissant sur le poing, & le menaçant de luy empescher l'usage de la main, la veille S. Marie Magdelaine Patrone de l'Eglise de ce Convẽt, aprés None, preparant l'Autel, à l'heure ordinaire ; deux Religieux venans des regiõs plus esloignées d'Alemagne, entrerent dans le Chœur, pour recevoir la benediction : & le Sacristain & ce Frere affligé, viennent de l'Autel qu'ils ornoient, donnent la benediction à ces Religieux, lesquels se disent apporter de la poudre du corps de S. Dominique : & le Frere affligé les suivant jusqu'à l'Autel, avec joye extraordinaire, & devotion, dans l'esperance d'estre guery, repetoit de cœur & de bouche ; *Mon Pere, mon Pere, bienvenu* : & à l'Autel, baisant ces reliques ; est aussitost guery : ce qu'il fait voir au

Prieur, à mesme temps, au Chapitre. Un autre Religieux en l'infirmarie affligé de torsions des entrailles, obtient qu'on les luy apporte: & à l'instant est delivré de sa douleur extréme, & est restitué en parfaite santé.

A Liege, un Bourgeois, fermier de la ville, avoit une maladie, au col, incurable; & apres beaucoup de voyages pour obtenir la santé, par les merites des Saincts, supplia, enfin, le Prieur de nostre Convent, de luy mettre sur son mal, les reliques de S. Dominique; & à l'instant est guery. Un autre des plus riches de cette ville, avec une grande tumeur, & une horrible ulcere, malade à la mort, fut exhorté par Frere Lambert, d'esperer és merites de S. Dominique, par lesquels, nostre Seigneur faisoit tant de merveilles, parmy l'Univers: & le malade le priant devotement, requit de l'eau benite par ses Reliques: & en ayant aspersé le mal, soudain, la douleur cesse, la tumeur se dissippe, & est parfaitement guery.

AU Convent de Mets, un Frere Cõvers, passé long-temps, malade de fiévre quarte fort violente, ayant la teste tres-difformément enflée; la veille de la premiere feste, qui se fit, de S. Dominique, visité & interrogé de sa disposition par le Prieur; il respondit: attendre l'accés: & le bon Prelat luy dit: *Dieu par sa misericorde, est puissant de vous preserver de cét accez, & de toutes autres par les merites de Sainct Dominique.* Et le Frere respondit; *Ie crois fermement, que si de la part de Dieu & de S. Dominique, vous commandiez à la fiévre de ne me plus affliger, que je serois guery.* Ce bon Pere Prieur conçoit donc, confiance en la bonté de nostre Seigneur, & aux merites de S. Dominique, & commande à la fiévre de ne plus affliger ce Frere, & aussitost, est guery, & libre de la tumeur de sa teste. Au Convent de Boulongne, une Religieuse sourde durant plusieurs années, implorant les merites de S. Dominique, pendant que le Prieur preschoit ses miracles & ses prodiges, reçoit parfaitement l'oüie.

Le lendemain que le corps du S. Patriarche fut enterré, un demoniacle fut amené au tombeau, où le diable crioit à toute force, reïterant plusieurs fois ces paroles; *Que me veux tu, Dominique?* Traisné sur ce sacré sepulchre: le demoniacle fut aussitost delivré. Le Pere Chabert, Savoyart, gratieux & fervent Predicateur, & depuis sa mort, celebre par plusieurs miracles, estant estudiant à Boulongne, fut tesmoin oculaire, avec plusieurs autres, de cette puissance de nostre S. Patriarche, sur les diables.

CLE-



CLEMENS VIII. PAPE, A tous fideles de Iesus-Christ salut & benediction Apostolique.

L'*Ordre des Freres Prescheurs fondé par S. Dominique, a tousjours apporté, & apporte journellement en l'Eglise de Dieu, des si grands & si suaves fruits; qu'à bon droit, nous jugeons, qu'il faut adviser pour sa propagation: & ensemble, il nous convient pourvoir à la restauration de l'Eglise de S. Sixte,* viâ ardeatinâ de Vrbe, *en laquelle cét Ordre susdit, cõfirmé par le S. Siege Apostolique, posa ses premiers fondemẽs. Car c'est la premiere Eglise, qui fut à Rome, concedé à S. Dominique; en laquelle, il institua son Ordre de Religion, confirmé par l'auctorité Apostolique de nostre Predecesseur Honore III. laquelle Eglise, Dieu misericordieux, par les merites & intercessions de S. Dominique, comme on lit en sa vie, illustra de plusieurs miracles.*

Premierement chaque nuict on lit, qu'il l'arouseoit, trois fois, de son sang, par ses disciplines reïterées.

2. Vn certain architecte, travaillant pour edifier ce Monastere, tomba couvert de grez, de pierres, & de terre; mort: & par les prieres de S. Dominique, fut retiré vivant, de ces ruines.

3. Item le fils d'une vefve, mort d'une fievre violente, pendant que sa mere estoit au Sermon, que faisoit S. Dominique: par les prieres de ce Saint il fut resuscité.

4. Puis, Napoleon, néveu du Cardinal Estienne, dit, de Fosse-nœuve, qui jetté à bas d'un cheval, estoit mort: fut resuscité par S. Dominique: qui, lors que pour ce trespassé, il celebroit; à l'elevation du corps de nostre Seigneur; & aussi, apres la Messe, priant pour le deffunct, fut veu de tout le peuple, eslevé de terre en l'air, d'une coudé de haut.

5. D'avantage, pour la sustentation des Religieux, qui en grand nombre sejournoient en ce Monastere, le pain manquant, Dieu par le ministere de ses Anges, les proveut abondamment de pains & de vin.

6. Dans l'Eglise, aussi, de ce Monastere, S. Dominique, l'an de nostre Seigneur mil deux cens seize, a institué & preschè le Rosaire de la B. Vierge Marie. &c.

Donné à Rome &c. l'an 1601. & dixjéme de nostre Pontificat.

Le B. Iordain General, premier, apres S. Dominique, par la malice du diable, horriblement blessé, & puis, miraculeusement guery, est admirable en vertus & merites.

LE second General de nostre Ordre, le B. Iordain, au Convent de Rome, le visitant; apres la benediction, & avoir celebré la Messe, visitoit les malades en l'infirmarie, & fit delier un Frere Convers demoniacle, qui se disoit guery à sa venuë : & à mesme temps, est mandé du Pape Honore III. pour faire le sermon ce mesme jour, à la Cour. Ce Frere Convers mange bien, & respond pertinemẽt. Mais le Pere Iordain dormant apres le disner; le demoniacle prent un rasoir, & s'esforçant de luy couper la gorge le blesse és trois doigts, & tres-griefvement au col: de sorte, qu'il en trempe en son sang. Le Convẽt accoure au bruit: & le Prieur voulant prescher en la place du Pere General, fond en larmes: de maniere, que l'un des Cardinaux en ayant appris la cause, en advise le Pape : qui lamente ce malheur en ces termes; *O! mon Seigneur Dieu qu'est cecy? l'Eglise perd aujourd'huy un grãd appuy.* Les Chirurgiens emploient leur art, & jugent, que leurs medicamens ne pouvoient rien sur ces plaïes, & qu'il estoit necessaire d'implorer l'aide de Dieu. Au troisjéme jour, le B. Pere fait signe de la main, qu'on luy prepare un autel pour celebrer: il insiste à cette fin; le Prieur pense qu'il se perdoit d'esprit: mais il se reveste, & celebre la Messe: & de la secõde ablution, en touche ses plaiës, est guery aussitost, & le mesme jour presche glorieusement devant le Pape & les Cardinaux au Cõsistoire, au grand estonnemẽt de ceux, qui sçavoient de cette sanglante histoire.

Ce qui confirma le Souverain Pontife & l'Eglise, en la croiance qu'ils avoient, que l'Ordre des Freres Prescheurs estoit de grande sainꝺteté, & merites; & comme il estoit donné de Dieu pour le salut du monde: & à cette fin la Cour de Rome, depuis, l'honorerent d'authoritez extraordinaires, & le comblerent de grands privileges: de sorte, que Gregoire IX. dit, un jour, avec devotion tres grande, au General Iean Evesque de Bonne; *Mon bien-aimé, prenez moy comme Pape de l'univers pour englume, & que vostre langue soit le marteau: je l'ordonne, afin que vous fassiez escrire tous les privileges requis, & convenables à vostre Ordre, ou octroiez, jusqu'à present aux Religieux: & je vous en formeray les Bulles*: & ce Pere General, avec plusieurs autres Peres, feüilleterent les registres de

de la Cour, & en firent les extraicts, qu'ils avoient besoin pour la confirmation de nostre Ordre, & pour l'enrichir de privileges commodes & utiles. Et apres, le Pape avec le conseil & advis des Cardinaux, les octroya & confirma par ses Bulles solemnelles.

Or, pour reprendre nostre propos du B. Iordain; apres les fonctiõs de sa visite à Rome, & avoir pris congé des Cardinaux pour quitter la Cour; le Pape, par faveur extraordinaire & inoüie, l'invita à manger à sa table, formée en lune: & l'obligea de s'asseoir. Et puis, le disné achevé, fut avec la benedictiõ, libre d'aller faire les visites de son Ordre. Voiez maintenãt la devotion de ce S. Pere; en chemin, esloigné de Rome, environ six lieües, surpris des tenebres de la nuict, supplia au Curé du Village, de luy faire la charité, & aux freres de sa compagnie, de les loger: & fut esconduy. Vn pauvre homme les reçeut en sa maison, à condition de ne leur dõner à souper, à cause de sa pauvreté: & le S. Pere comblé de tres-grande joye, dit à sa compagnie: *Beni soit ce Curé, qui nous a refusé son logis: d'autant qu'il m'a delivré de la gloire, d'avoir aujourd'huy mangé seant à mesme table, avec le Souverain Pontife de l'univers.*

Depuis, cheminant parmy les Alpes, à cause des fatigues de ses chemins; qu'il fit tousjours à pieds: il fut arresté d'une fievre tres-violente: & l'Evesque le reçeut pour le penser en son Palais, le logea en sa chambre ordinaire, & en son lict: qu'il fut contraint d'acepter. Il avoit alors, à sa suite un Prieur de grande discretion & d'experience en la medecine; qui sçachãt la rigueur du B. Pere envers soy-mesme, pour ne faire rien contre les Constitutions, non plus malade, qu'en santé: luy remontra, que l'estat de sa maladie requeroit qu'il se sousmit, pour son regime, & obeït, pour recouvrer sa santé. Le Pere General consentit; & fut dispensé de l'austerité de la paillasse, & couché sur un lict: ce qui n'estoit auparavant en nostre Ordre licite: mais depuis, qu'on recognut qu'en plusieurs rencontres il falloit coucher sur le pavemẽt, parmy les longs chemins, on ordõna de pouvoir prendre le repos de la nuict, sur les licts, qui seroient donnez. Or le B. Iordain; la nuict premiere, qu'il gisoit malade sur un lict, fut visité du diable transfiguré en Ange de lumiere: qui luy dit; *Est-ce icy le General si fameux de l'Ordre des FF. Prescheurs, si renommé en sainctetè, & Pere d'un Ordre si celebre? j'en pouvois douter, si je ne vous eusse cognu passé long temps: O! que vous vous estes bien rendu vilain & impudent: reposant ainsi vostre corps dans la soye, & sur les plumes: de mesme, qu'une grande puissance de la terre. O! miserable,*

quel

quel exemple faites vous à vostre Ordre & à vos Freres? Mais nonobstant, Dieu ne vous a pas abondonné : puis qu'il m'at envoié, vous arguer de cét excez. Or donc, levez vous, & vous couchez humblement par terre. Et puis, le diable, disparoissant ; la tendre consience du S. Pere le fit quitter le lict, & prendre le pavement : & le matin, ainsi gisant, est contraint par le susdit Prieur, & les autres Freres, de reprendre le lict. Le diable reïtere encore une & deux fois ses trompeuses semonces : que le S. Pere ayant certainemēt reconnu, luy crache contre la face: & à cette fois, disparoit confus. Le Saint observant l'advis des Freres de sa suite : & ainsi avec allegresse d'esprit, usant du lict ; au septiéme jour joüit du bien d une heureuse crise ; & delà à peu de jours, fut restitué, malgré l'enfer, en pleine & entiere santé. Il raconta, depuis, pour l'instruction de ses Freres, contre les frauduleuses machinations de satan, cette histoire advenuë durant sa maladie.

A Boulogne, ce S. General, ressentit une autre tentation du diable. Il celebroit journellement la Messe, & un jour, une odeur de merveilleuse suavité le surprit apres la communion, & fut si grande, qu'il en avoit comme la bouche & les mains embaumées, tellement que long tēps il ne pouvoit presque goutter la nourriture, qu'il luy falloit journellement prendre : toutesfois il se ressentoit le cœur ne goutter ny ressentir rien de ces suavitez du flairer. Il supplia enfin nostre Seigneur, pour sçavoir pourquoy, ou de quelle part, il ressentoit ces odeurs : & apprit que le tout estoit par le malitieux artifice des demons.

A Mesme temps, le B. Iordain ayant converty par ses predications, à Boulogne, grand nombre d'estudiās clercs de grāde science, desquels plusieurs, estoient affligez de tres-griefves & importunes tentations, le saint Pere perseveroit journellement, avec merveilleuses ferveurs en prieres, pour leur obtenir la delivrance de ces miseres spirituelles, & perseverance en leur vocation : & un jour, un demon luy dit ces paroles ; *Commande à tes Freres, de ne plus ny prescher, ny confesser, & moy, je j. ay chez mes compagnons, qu'ils ne les tenteront ny affligeront plus.* Et en effect ; on voit que les Religieux exhortez à la pieté monastique, & detenu au Cloistre; les tentations cesserent: mais quelques jours apres, nostre tres benin Seigneur delivre l'Ordre de cette tentation : le bienheureux Iordain parmy ses prieres, une voix luy disant ces paroles :

les : *Qu'est ce que vous avez voulu faire ? n'est-ce pas un accord avec la mort ? Que les Religieux prient durant quelque temps: & durant le reste de leur temps, journellement, qu'ils estudient pour instruire le prochain & l'addresser à salut: & vous verrez que parmy la vigilance en prieres, asiduëment, que les tentations de satan se dissiperont.* Le B. Pere General advisa au Chapitre les Religieux de cette admonition celeste ; & ils reprirent leur ferveur pour le service de Dieu & le salut des âmes, avec telle integrité & constance, que les efforts de l'enfer, pour les molester & affliger, furẽt bientost enervez : & les Religieux en allegresse d'esprit, libres de toutes tentations & machinations diaboliques, reposerent, depuis, en paix & tranquillité.

A Boulogne, un certain demoniacle, si fort, qu'il rompoit tout ce dont on le lioit, & donnant occasion de trop grand travail & peine au Convent ; un jour, lié estroitement, & couché dans un lict, voyant le B. Pere Iordain; il luy dit : *O aveugle! si je te tenois maintenant en ma puissance, je te dechirerois tout en pieces.* Et le S. General commandant qu'on le deslia, luy dit : *Voylà que tu es libre, fais ce que tu peus, contre moy.* Et le diable ne pût, seulement, se mouvoir. Il dit ; *O ! si j'avois ton né, à tenir entre mes dẽts.* Et le Saint s'abaissant, le luy presente à mordre, & ne peut que le toucher du bout de la langue.

VNe autrefois, ce B. General, à Besançon, avant que nostre Ordre y eut un Convent, y fut surpry de griefve maladie : & un jour, parmy sa tres-ardante fiévre, affligé de grande soif, un jeune homme, avec une serviette sur l'espaule, une bouteille en la main, & une tasse d'argent, se presente au Pere, & luy dit ; *Nostre Maistre, je vous apporte une boisson tres-bonne, je vous prie beuvez en avec asseurance; elle ne peut vous faire aucun mal.* Mais le S. Homme faisant le signe de la Croix, en invoquant le secours de nostre Seigneur cõtre les malitieuses tromperies de satan: à l'instant confus, il disparut. A mesme temps, l'Evesque de Besançon, & les autres plus puissans de cette ville, voians la grande sainteté de ce tres-venerable Pere General, le requirent de leur donner des Religieux pour edifier un Convent de son Ordre en leur ville : & obtinrent bientost apres, l'accomplissement de leur desir.

Ce B. Pere fut comblé, de graces du S. Esprit pour prescher, si abondantes, qu'on ne vid, presque jamais, personne faire ce saint ministere avec telle adresse & ferveur; il convertit plus de mille

per-

personnes à la S. Religion, leur donnant luy mesme l'habit. Preschant, à cette fin, le Caresme à Paris, & à Boulogne, en Italie, plusieurs fois alternativement: & avec si grand fruits, que ces Convents, à sçavoir, de S. Iacques à Paris, & de S. Dominique à Boulogne (où se voit le corps de nostre S. Patriarche) estoient des ruches d'Abeilles mystiques, durant le sejour du S. General en ces monasteres: si grands nombres de personnes, de toutes sortes de conditions, s'y rangeantes en nostre Ordre: & multitude de Religieux profez, & formez en nostre S. Institut, sortans de ces Convents; alloient parmy les Royaumes & Provinces de l'Eglise, & de l'Vnivers, & edifioient des monasteres: & travailloient heureusement à la dilatation de nostre Ordre, à la propagation de la foy, & à l'exaltation de nostre Mere la sainte Eglise. Il avoit si grande confiance en nostre Seigneur, qu'il appelleroit à son Ordre plusieurs personnes; qu'à sa venu en ces Convents, & és autres, il ordonnoit qu'on fit grand nombre d'habits: & plusieurs fois, il falloit à mesme jour, vestir en nostre Ordre, tant de personnes, que le nombre des habits faits ne suffisoit. Vn jour de la Purification de nostre Dame, à Paris, il voulut donner l'habit à vingt & un, ensemble, pour satisfaire à leur fervente devotion: dont l'un, à cause de sa jeunesse, ayant esté souvent renvoié, se presentoit parmy les autres: & le tres-pieux Pere dit, alors, que l'un vouloit dérober l'entrée en nostre Ordre: & sa bonté ne permettant, à cette heure, de l'esconduire, & plus de milles estudiants, en toutes sortes de facultez, estants presents au Chapitre, de maniere, que le vestiaire, le Religieux qui avoit charge des habits, ne pouvoit fendre la presse si grande: il fut besoin que les Religieux fournissent, chacun une piece de leurs habits, pour vestir le dernier: tellement, que l'un sous sa chappe, mettoit sa robe bas, & la donnoit, l'autre son schapulaire & chapron, & un autre la chappe & chapron noire avec abondantes larmes de joyes, en consideration de la ferveur, avec laquelle, ils voioient le mõde, se ranger au service de Dieu, en nostre Ordre. Plusieurs de ces vingt Religieux susdits, furent depuis, des celebres Docteurs en Theologie, l'enseignant glorieusement: & le plus jeune fit tel progrez en science & sapience, qu'il enseigna la Theologie, & prescha fructueusement.

VN autre jour solemnel, le S. General apres son sermon, donnant l'habit à un Estudiant, en presence de plusieurs au-

tres Escoliers; il dit cette exemple: *Si quelqu'un de vous alloit seul à quelque solemnel festin ou banquet, avec le desir d'estre accompagné; ses compagnons seroient ils reputez avoir de la civilité, si pas un ne l'accompagnoit? Voicy mes chers amys, que vous voiez cettui-cy invité, de la part, ou par ordre de nostre Seigneur, au grand banquet & festin de la S. Religion; & permettrez vous qu'il y aille tout seul?* sa parole fut si efficace, que l'un des Escoliers presens, se vient jetter à ses pieds, conçevant, en vertu de ces paroles, la devotion, qu'il n'eut eu nullement auparavant: & dit; *Nostre maistre, voyla qu'à vostre semonce, au nom de Iesus-Christ, je me presente pour accompagner ce Novice à son entrée.* Et le B. Pere reçeut cette compagnie en nostre Ordre, sur le champ, leur donnant l'habit. Il estoit si fervent pour recevoir ainsi des Estudiants: qu'il a souvent enprunté des grandes sommes d'argent, donnant jusqu'à sa Bible, en gage, pour asseurance, afin de payer leurs debtes, & les rendre libre de se faire Religieux.

VN jour, à Padoüe, en sa fameuse université, ce S. Predicateur en son sermon convertit un jeune Aleman de grande noblesse, en la fleur de sa jeunesse, & de mœurs fort gratieux. Et son Pedagogue, & ses compagnons, mescontens sur son bonheur, apres tous efforts, pour luy faire perdre sa devotiõ, se voyans travailler en vain; l'enfer les incita jusqu'à ce point en malice, que d'enserrer, en tẽps oportun, la plus belle garce, qu'ils peurent trouver, en sa chambre: à dessein de le faire tomber en paillardise. Mais nostre Seigneur vainquit encore l'enfer en ce jeune Prince, à cette fois, & il en fut plus ardant, pour au plustost, estre vestu Religieux, & vivre avec plus de ferveur & de constance, au service de Dieu. Depuis, fait Religieux, selon son fervent desir, il convertit son Pedagogue à le suivre, lequel fut aussi reçeu en nostre Ordre. Enfin, le Pere de ce jeune Seigneur Novice, ressentant ces nouvelles de la conversion de son fils (qui luy estoit unique) il en fut en colere jusqu'à la mort: & estant puissant en auctorité & richesses, avec une grande compagnie de chevaux, vint en Lombardie; se proposant, ou de recouvrer son fils, & le remettre au monde: ou de faire tuer le B. Iordain. Il le rencontra, par disposition divine, en chemin; & parmy les mouvemens de son courroux, demandant de voir le General Iordain: il s'adressa à luy mesme; & comme jadis, nostre Seigneur au jardin des Olives, ce S. Pere disant; avec la face sereine & joyeuse, *Ie suis le General Iordain:* en vertu de ces paroles de franche verité, le

cœur

cœur de ce Prince est changé, & converty, cõme celuy de S. Paul: il met à l'instant pied à terre, & en toute humilité, se prosterne aux pieds du S. Pere: & avec contrition de tout son cœur, cõfesse, la mechãte resolution qu'il avoit eu, de retirer son fils, avec violence, de la Religion: & de se vanger du Pere General, de luy otter la vie. Puis, dit; qu'il estoit consolé de voir son fils en la S. Religion, & qu'il se transporteroit avec sa suite (qui estoit d'envirõ cent chevaux montez d'hõmes d'armes, de valeur, & d'experience) en la Terre-saincte, avant retourner en sa Province.

CE S. General, aussi heureusemẽt arrousoit les fideles, cõme il les appelloit à nostre Ordre & cõme il les plãtoit. Ce qui parut clairement un jour, à Boulogne, apprenant; qu'un certain Novice, estoit tellement tenté de reprendre sa vie mondaine, qu'on desesperoit, qu'il reprit jamais, la pieté & devotion religieuse. Il avoit esté nourry si delitieusement au monde, qu'il ignoroit, tout ce qui afflige ou desplait: Aiant esté tousjours curieusemẽt servy en ses habits, és ornemens de sa chambre, en son lict, en son boire & manger, & vescu és j. ux journellemẽt, & en toutes autres plaisirs & delectations de la chair: de maniere, qu'il n'avoit jamais fait autre travail, que celuy des estudes: dans un an, s'estant rẽdu capable de commenter le texte des Loix. Il n'avoit jamais souffert aucune maladie, ny presque point de colere. Il n'avoit jamais jeuné que le Vendredy Sainct, ny fait abstinence de chair que les Vendredys. Il ne s'estoit non plus affligé pour se confesser, ny pour oüir ou apprendre ce qui est du divin service, ne sçachant, par cœur, que le *Pater noster*. Son entrée en l'Ordre provint, que par curiosité, dans le Convent, interrogé s'il voudroit estre Religieux, il n'avoit peu par vergogne refuser cét honneur, ou, ce bonheur. Il se ressentit bientost, avoir insurportable les devoirs de la S. Religion; & en estoit affligé avec horreur, comme, de la mort: Il ne pouvoit ny manger, ny dormir: & encore qu'il n'eut eu de colere durant sa vie, toutesfois, la tentation fut si grande, contre le Pere Souppricur, qui l'avoit invité à prendre l'habit, qu'il se voioit sur le point, avec le Psautier qu'il tenoit, de le frapper.

Or le Pere General Iordain, adverty de la tentation de ce novice, pour quitter son habit: & apprenãt, qu'il s'appelloit Theobalde: il commãç1 à le cõforter, par l'etimologie de son nom, disant; que Theobalde signifioit celuy, qui pretendoit de parvenir à chose grande. Puis le meine

devãt l'Autel S. Nicolas, & l'exhorte de flechir les genoux, & dire, le *Pater noster :* puis luy met les mains sur sa teste, & avec sa ferveur ordinaire de charité priant nostre Seigneur de delivrer ce novice de toute tẽtation, & par sa grace le conforter & confirmer en la Religion; pendant qu'il perseveroit faisant cette priere: le Novice ressentoit en son esprit, une douceur divine y entrer, & le penetrer petit à petit, & en avoir le cœur tout autre, avec un grand changement pour se porter au bien. Et apres qu'il eut levé les mains de sa teste : il luy semboit, que c'estoit pour luy prendre le cœur, & qu'il le pressoit de telle maniere, qu'il en estoit enlevé en esprit, & qu'il en demeuroit en grande paix interieure, & en tranquillité & douceur. Il joüit, depuis, heureusement avec constance & perseverance de cette consolation celeste & tranquillité ; & persevera en toute observance de nostre Ordre avec ferveur: tellement, qu'il fut puissant de faire des grandes œuvres & labeurs, pour le bien commun.

CE S. Pere Iordain estoit aussi puissant, pour deffendre & premunir les Novices contre les tentations de satan, que pour les amener à la Religion: & on a reconnu, qu'il pouvoit dire à nostre Seigneur, que de mille Novices ou environ, qu'il luy avoit donné, il n'en perdit aucun par sa faute. Il estoit doüé, à cette fin, de rare discretion. A Paris, ayant appris qu'un certain Novice estoit en tentation de se deporter de la Religion ; il l'exhorta à resister à l'ennemy de son salut, & tachoit de le consoler: mais ce jeune homme rejettant toute consolation, & voulant avoir ses habits seculiers: le S. Pere le pria d'avoir patience jusqu'au jour suivant, qui estoit celuy de la Pentecoste, & la solemnité du Chapitre General. Apres la Procession en aubes, & avoir celebré les autres divins services; ce novice est appellé au Chapitre, devant les Peres de tout l'Ordre, & admoneté du Pere General, avec toute douceur, de n'escouter les tentations du diable, & à sa suation de ne quitter une si saincte vie & compagnie : il l'en prie & supplie : mais en vain : en fin, il l'envoia en la vestiairie, pour y reçevoir ses vestimens seculiers. Cependant, dit il au Chapitre, *qu'il va quitter nostre habit, faisons encore instance, aupres de la divine Misericorde : & en genoux disons, Veni Creator.* Voiez la merveilleuse Misericorde de Dieu, & comme sa Majesté exauce ceux, qui sont assemblez en son nom; avant que le Chapitre eut achevé cét hymne, voylà ce jeune hom- en pleurs, & se fondre en larmes

mes : & vient au Chapitre, se prosterne en toute humilité, demande pardon,& promet,à l'advenir, perseverer avec constance en sa vocation. Le Chapitre joyeux, remercy nostre Seigneur de ses misericordieuses faveurs, & d'avoir delivré ce Novice du peril de sa perdition & de sa tentation du diable. Et depuis; il fit si grand progrez en la vie religieuse, qu'en son temps, il fut Lecteur en Theologie tres-utile, & fort gratieux Predicateur.

CE B. Pere ne guerissoit pas seulemẽt les infirmitez spirituelles de ses Novices, mais mesme, les corporelles; ce qu'on vid un jour, au Convent de Francfort, en Alemagne : en voiant;un Religieux dans son année de probation affligé de fort vehementes fievres, & en grande foiblesse & debilité : il luy dit; *Si vous avez ferme croiance, & confiance*, mon fils, *vous pourrez estre plutost libre de vostre infirmité* : & le Novice, se disant, croire fermement : le Pere General luy mit ses mains sur la teste; & dit : *Au nom du Seigneur, recevez la santé.* Et à l'instant, fut parfaictement guery de sa fievre.

CE S. Pere visitant nostre Ordre en Allemagne, fit encore divers autres miracles. Au Village d'Vre, il guerit un Prestre affligé de fievre-quarte passé long temps, apres la despense, de tout ce qu'il possedoit, pour en estre guery par la medecine: Il se confessa au S.Pere,& par ses prieres (selon que ce bon Prestre depuis tesmoigna aux Peres de nostre Ordre avec larmes) il fut parfaictement guery. Au Village de Rugir,un Charpentier durant longues années souffrant un flux de sang reïteré journellement, environ trente fois, apres avoir eu asseurance de sa croiance fidele,& de sa devotion:par sa priere, & l'attouchement de ses mains, il fut parfaictement guery. Vne autre fois, parmy les Alpes, le S. Pere rencontrant un Ferronier borgne, aiant perdu son œil, travaillant à sa fournaise : il la toucha avec le signe de la Croix, & soudain la vid claire voiante & entierement guerie.

LE B. Iordain;encore, proche des Alpes, à Vrsacra, accompagné de deux Religieux, & d'un Ecclesiastique, lequel leur administroit les necessitez de la vie, parmy cette region deserte (qui depuis fut Religieux de nostre Ordre) dans une hostellerie ils ne rencontererent que deux petits pains, restez : & qui

estoient necessaires à la famille de cette maison. Ils supplierent pour en mãger avec cette famille; cõme estans en grande necessité, à cause des travaux de leur chemin sans manger. Et apres que le Pere General eut fait la benediction, il prit l'un de ces petits pains, & en fit de gandes aumosnes aux pauvres, les distribuant à plusieurs accourans: ce que l'hoste & les Religieux voians s'offenserent, & luy dirẽt; *Nostre Maistre que faites vous? ne voiez vous pas que nous ne pouvons maintenant trouver d'autre pain?* & l'hoste serra sa porte pour empescher les pauvres: mais le S. Hõme commmanda de l'ouvrir: & eslargit des grandes aumosnes, jusqu'à trente diverses, suffisantes, chacune, pour la refection d'un homme: puis ils se refectionnerẽt à quatre tresbien: & laisserent encore amplement des restes, pour la refection de toute la famille. Cét hoste ravy en admiration, de voir ce si prodigieux miracle, dit: que le General estoit vraiement sainct, ne voulut d'argent pour ses pains, & remplit la bouteille, que portoit l'Ecclesiastique, pour subuenir à la necessité des Religieux en chemin.

EN France, une pieuse Dame logeant volontier les Freres Prescheurs en son château; un jour, ayant reçeu le B. Pere Iordain avec ses compagnons à disner, son mary n'aggreant pas qu'elle fit ces bonnes œuvres, venu de dehors, dissimule son impatience: & à table, voiant qu'ils beuvoiẽt son meilleur vin, en est en plus grande colere, qu'il cachoit en son ame: & crit au valet, d'apporter le meilleur vin de sa cave: l'adressãnt à celuy qui estoit gatté, pour mortifier sa femme. Ce valet obeït; il en apporte, en presente, on en goute, & est d'excellente bonté: Ce gentilhomme se met en colere contre ce valet: & avec fureur l'argue, de n'avoir pris ce vin de la tonne, qu'il luy avoit nommé. Il respond, qu'il estoit de ce mesme vaisseau. Le maistre le renvoy en tirer derechef: & on trouve le mesme vin. Alors en fougue, il vient luy mesme, tire le vin de cette tonne: & voit son vin corrompu, à cause de la pieté & devotiõ de la femme, donnant la refection à ces Religieux, estre fait tres-excellẽt en saveur & bonté. Depuis, ce Seigneur se convertit, fut de grãde devotion pour loger & refectionner les Religieux, & aydoit sa femme à faire ses aumosnes.

VN Ecclesiastique se confessant à Paris, au S. Pere, &, avec larmes, le disant tellement dans l'incontinence, qu'il desesperoit de jamais changer sa vie lubrique; il eut compassion de sa

si deplorable misere : & se confiant en la misericorde de nostre Seigneur, il luy dit ; *Ie vous dis, mon amy, que jamais plus la concupiscence de la chair ne vous vaincra.* Ce que nostre Seigneur, par sa grace, verifia depuis : Car ce bon Clerc asseura plusieurs Peres de nostre Ordre en confession, en remerciant Dieu, & disant, qu'onc depuis, il ne fut vaincu de la chair, & ne ressentit son incontinence.

EN Italie, proche de Boulogne, un Religieux, apres des grands exercices de contemplation en matiere de la divinité, cheut miserablement en telle maniere, que ny escriture, ny raison ne servoit à l'ayder. Depuis, son Prieur, à Boulogne, racontant au B. Iordain cette tentation: il luy dit; *Pere Prieur, dites de ma part à ce Religieux, qu'il croit la Divinité aussi bien que moy.* Il obeït au General, asseure ce Religieux qu'il croioit aussi bien, que le Pere General. Et en effet : il se voit par ces paroles, comme esveillé d'un profond sommeil, & rendu à soy-mesme, apres un extase. Et dit; *Ouy, vraiement, je crois en Dieu, aussi bien que le Pere General : ce qu'il dit est vray.* Et ainsi fut entierement libre de cette tentation, si horrible, de blaspheme.

Ce S. General estoit de perseverance & ferveur admirable és prieres; ny les sollicitudes de son office, ny les travaux de ses voiages continuels, en la visite de nostre Ordre, ny aucune autre affaire ne pouvoit l'empecher, d'emploier journellement, apres Complies, & apres Matines, de nuict, plusieurs heures en sainctes meditations & prieres: & ce, avec telle abondance de larmes, qu'on creut qu'il en perdit un œil: de maniere, que tout son temps estoit emploié, ou à negotier de sa charge, ou pour le bien de l'Eglise, ou pour le prochain: ou il meditoit, & prioit. Parmy ses voiages, & és chemins, souvent, dans ses meditations, esloigné de sa compagnie, il chantoit avec larmes de devotion, & dans des ferventes affections : *Iesu nostra Redemptio. Salve Regina,* à voix haute. Et lors qu'il estoit fourvoié, il ne se prenoit à celuy qui en estoit la cause: mais il disoit tousjours ; *Que nous import'-il, puis que nous avons tousjours cheminé la voye du Ciel ?* Aussi, dans son chemin du ciel ; lors que parmy le divin service, son esprit se portoit en Dieu, il faisoit des merveilles. Un jour, un Religieux affligé de tētation, avoit grand desir de traitter de son salut avec le S. Pere; & n'aiant le bōheur d'avoir accez, il s'en attristoit. Et une fois, venu à cette fin, voyant qu'il disoit les Vigiles, il s'offrit pour dire avec luy ; & à ces mots : *Credo videre bona Domini in terra viventium* : le S. Pere respondit devotement & pausement : *Expecta Dominum viriliter age, confortetur cor tuum, & sustine Dominum.* Or ce Religieux, aiant dit, qu'il croioit

voir les biens eternels : & considerant, qu'à cette fin (selon que le bien-heureux Pere avoit dit) qu'il falloit attendre le Seigneur, & faire genereusement des bonnes œuvres, avec le cœur conforté ; Il le fut en effect: & sans dire ou rechercher autre chose, il se retira chez soy, tres-bien consolé.

CE S. Homme estoit fort devot & fervent pour honorer la Reine des Anges ; & elle luy apparut plusieurs fois : & luy revela, comme nostre Ordre joüissoit de ses faveurs & de ses graces. Et un jour, une femme, apres s'estre chargé d'abominables pechez, & les avoir plusieurs fois reïterez; tenté de desespoir elle mangea une araine venimeuse : & se voiant aux abois de la mort par ce venin, elle se repentit de son fait, avec detestation & douleur : & trempant en larmes implora le secours de la tres-pieuse Mere de Misericorde, & oüit une voix luy disant ces paroles : Frere Iordain Predicateur, & General de son Ordre, viendra bientost; appelles-le, dites, que je vous adresse à luy, confessez luy vos pechez, & vous joüirez de vostre salut. Le saint Pere en effect, vient en ce lieu ; cette pecheresse se confesse à luy : & vomissant ses pechez, vomit l'araine, & le venin, qui luy ottoit la vie : & remerciant nostre Seigneur & sa Mere fut parfaitement guerie.

VNe autre Damoiselle, noble, & de rare beauté, delaissé de son Pere en tutelle à son Oncle ; le perfide & meschant homme la corrompit: & apres avoir conçeu deux fois, se fit autant de fois avorter: & la troisjéme fois n'aiant l'asseurance de resister à son oncle, tomba en desespoir, à faute d'asseurance de reveler à personne, l'estat de sa conscience. Un jour, vaincu par l'importunité de sa tentation ; elle se frappa le ventre d'un couteau, & descouvrit tres-horriblement ses entrailles : & parmy ses extrémes douleurs, visité par la Misericorde infinie de nostre Seigneur, & contrit de tout son cœur de ses pechez, elle s'adressa à sa tres-clemente Mere, implorant ses merites, & ses intercessions, afin qu'au moins, son ame n'encourut par la mort temporelle de son corps, la damnation eternelle. La Reine du Ciel, soudain, luy apparut, la guerit de sa playe : & luy donnant la santé du corps, luy enjoignit de se commettre pour observer le conseil du B. Pere Iordain. Et selon son advis, fit profession en l'Ordre de Cistiaux: & perseveroit en toute perfection religieuse, lors que cette histoire fut escrite.

LE diable, à cause du bien qu'il faisoit, ne pouvoit le souffrir. Un jour, au Cloistre de nostre Convent de Boulogne, un demoniacle le vint rencontrer, & luy chargea la joüe d'un grand soufflet; le tres-humble & patient Pere pour observer l'Evangile à la lettre, & par humilité & patiẽce pour glorieusemẽt triompher de l'ennemy juré de nostre salut, presenta l'autre joüe: & Satan confus, baissant la teste, s'enfuit de la presence du S. Pere.

CE S. General mourut, faisant actuellement le devoir de sa charge, aiant reveré les Lieux saints de Jerusalem, & visité les Convents de la Terre sainte: comme à S. Clement Successeur de S. Pierre, la mere luy donnant la mort, il en eut le bonheur de la vie eternelle, & de la gloire. Nostre Seigneur asseura l'Eglise militante, qu'il possedoit la gloire de la triomphante; par forces merveilles, visions, revelations, & prodiges. Avec sa personne, ses deux compagnons; vingtnœuf autres personnes perirent, par le naufrage de leur galere. Et on tesmoigna, avoir veu sur le S. Corps mort des Croix, & des lumieres du Ciel continuellement, chaques nuits: & que les habitans de cette region venans pour ces prodiges, estoient parfumez d'odeur celeste: & apres ces merveilles & avoir enterré ces saints Corps; ceux qui les toucherent, en eurent durant dix jours, les mains embaumées de parfuns incomparables à ceux de la terre. Depuis, les Peres de nostre Convent d'Achon, firent la translation de ces SS. Corps en leur Eglise. Où le Pere Iordain estant invoqué, a fait depuis, grand nombre miracles.

CE B. Pere passa de la mer orageuse de ce monde, par la grace de nostre Seigneur, apres avoir cheminé parmy l'Eglise universelle, erigeant des Convents, & edifiant heureusement en sapience & en toute sainteté nostre Ordre, l'espace de quinze ans, administrant glorieusemẽt son Office de Maistre General, comme tres-digne successeur de nostre Patriarche S. Dominique: trois ans apres avoir celebré la translation de son S. Corps, & solemnisé parmy l'Univers, sa Canonisation. Nostre Seigneur fit la faveur à diverses persones fidelles, en vision, de manifestemẽt voir apparoistre le glorieux General Iordain, & luy donna d'eslargir des graces & benedictions divines, & faire des grands & signalez miracles.

A Mesme heure de son trespas de ce monde, en France, au Convent de Limoge, un Religieux fort affectionné au B. Iordain, long temps avant qu'on apprit parmy les Alpes de la mort de ce S. Pere, dans l'Eglise de ce Convent, debout, priant apres Matines pour luy, aiant apris qu'il visitoit nostre Province de la Terre sainte, se ressentit le cœur arrousé des delices de la grace du S. Esprit, & surpry d'un doux antousiasme, someillant eut cette vision.

Il se pensoit sur le rivage d'une mer vaste, & profonde, & voir beaucoup de morts fraichement; & les admirant, voioit, soudain, le venerable Pere General Iordain, se lever du fond de cette mer, attaché en croix, les mains & les pieds, comme se represente S. André (dont il imita la faveur d'amour divin, & la vie) & avoir la face bien plus joyeuse, qu'il souloit d'ordinaire, & avec allegresse, sans ayde aucune monter au Ciel. Ce que ce bon Religieux considerant avec estonnement, le S. General Iordain, en le regardant avec un tres-suave sousris luy dit; *Moy, n'est que je m'en aille, le Paraclete ne viendra pas vers vous.* Ce qu'aiant dit; les mains levées, & affichez à la Croix, avec cette Croix, il fut porté au Ciel. Et ne paroissant plus: ce S. Religieux voioit le Seel de son Office de General sur la terre: & apres, est rendu à soy-mesme.

A Mesme temps, en Brabant, au Monastere d'Ayviers, de l'Ordre de Cistiaux, la B. Liegarde Vierge, vieillie en grande sainteté (par ses merites, nostre Seigneur aiant fait plusieurs miracles durant sa vie, & depuis sa mort) estoit de particuliere cognoissance au B. Iordain, & luy portoit grãde devotion: & apres qu'elle eut servy à Dieu, en toute ferveur de pieté & Religion en son Ordre, quarante ans, & par ses continuelles larmes de devotion & sa vieillesse aiant perdu la veüe: la veille de Noël, apres la mort du B. Iordain, il luy apparut en cette maniere.

Ayant perseveré en recollection d'esprit, priant depuis Prime de ce sainct jour, jusqu'à Sexte, sans joüir de ses sentimens & mouvemens ordinaires de devotion; elle cõmença à s'attedier, & fit cette complainte; *Mon bon Seigneur, quoy; endureray-je cecy? certainemẽt, si j'avois quelque amy au Ciel, ou en la terre, qui prieroit maintenant pour moy, je ne souffrirois pas une telle dureté de cœur.* Ce qu'achevant de dire avec larmes, elle est aussitost ravie en esprit: & un Religieux luy apparoit, si lumineux, & si glorieux, qu'à cause de l'esclat tres-resplẽdissant qui en rejalissoit, elle ne pouvoit

voit le recognoistre. Ce pourquoy en admiration, estonnée, elle dit; *Qui estes vous Monseigneur?* Et il respondit: *Ie suis Frere Iordain, jadis General de l'Ordre des Freres Prescheurs; je suis trespassé de ce monde, & en la gloire eternelle, suis eslevé en la sublime grandeur des chœurs des Prophetes & des Apostres: & suis envoié pour vous consoler & combler de devotion, pour celebrer cette grande feste. Vivez maintenāt en asseurance, que vous serez bientost couronné de nostre Seigneur. N'obmettez pas de dire journellement, le Psalme,* Deus misereatur nostri, *avec la Colecte du S. Esprit, que je vous ay requis de dire, & que vous m'avez promis pour le bien de nostre Ordre.* Et puis disparut. Cette grande Sainte, en vertu de cette vision & revelation, fut alors, comblée de si ardante & ravissante devotion & consolation, qu'elle n'en eut jamais de sēblable.

CE S. Pere General revela encore, presque les mesmes choses, apparoissant une autre fois, à un Religieux de nostre Ordre: l'asseurant qu'au Ciel en gloire, il joüissoit du rang des plus grands Prelats & de leurs honneurs.

QVelques tēps depuis la mort du S. General, un Religieux de l'Ordre du Mont-Carmel, tenté de le quitter; & offensé, apprenant, que le tres-saint, & fameux General, second, de l'Ordre des Freres Prescheurs, Iordain, estoit passé de ce monde submergé proche de la Terre sainte: en se troublant l'esprit de plus en plus, il se formoit ces paroles; *Tous ceux qui servent à Dieu se travaillent en vain: ou cét homme, qui perit ainsi, n'estoit pas vraiement bon: où Dieu ne recompense pas bien ses serviteurs.* Et parmy ces pensées, ayant deliberé le matin, de sortir de son Ordre; cette mesme nuict, luy apparut un homme de grande beauté, environné de lumiere merveilleuse, & immense. Ce Religieux, tremblant à ce spectacle, & tout estonné, fit cette priere: *Monseigneur Iesus-Christ, aydez moy: & faites moy voir ce que c'est icy.* Et aussitost, la personne respond: *Ne vous troublez pas, tres-cher Frere, d'autant que moy, je suis Frere Iordain; que vous hesitez à croire en la gloire: Celuy qui jusqu'à la fin, sert à Iesus-Christ, sera sauvé.* Et apres disparut, le laissant parfaitement consolé. Un Prieur de cét Ordre des Carmes, appellé Frere Simon, & ce bon Religieux, qui joüit du bonheur de cette vision, en ont témoigné la verité.

EN Boheme, à Prague, un Bourgeois appellé Cunsic le Blanc, & sa femme Elisabeth, ont veu par benefice incomparable, les merites du B. Jordain. Elisabeth, enceinte, ressentit tousjours son fruit vivant, hormis trois jours avant son accouchement ; ce qui luy fut cause d'ennuy : & la nuict de son enfantement, parmy ses griefves douleurs, elle voüa son fruit, s'il estoit masle, au B. Jordain de l'Ordre des Freres Prescheurs : s'asseurant & disant qu'il estoit saint, & que sa vie & sa doctrine (qu'elle avoit fort souvent experimenté) meritoient, asseurement, qu'on luy fit cette honneur : Et si ce fruit estoit fille, elle la dedioit à S. Elisabeth: alors, depuis peu canonisé. Deschargé; elle demãda de son fruit, & on luy dit que c'estoit un fils : mais né mort. Alors cette mere se prẽt à pleurer, en invoquãt le B. Jordain, ses intercessions, pour impetrer la vie à son fils : elle persever depuis la minuict, obligeant souvent le monde present, de voir, s'il ne reçevoit la vie. Enfin pour voir plus asseurement, s'il estoit sensible, on le mit en eau froide : & virent, qu'il n'avoit aucun signe, où indice, de vivre. On s'efforce de consoler la bonne Dame, & elle fait toute instance priant le Saint, de resuciter son enfant. Puis, le jour venu, on voit par les merites & à l'invocation du B. Jordain, l'enfant resucité, & vivant. On loüe & remercy Dieu, & le Saint : & en témoignage du miracle, au Baptéme, cét enfant est appellé Jordain. Le Convent des Freres Prescheurs, alors, sonnant les Primes; cette mere envoy les appeller, pour s'informer, & reconnoistre ce grand & manifeste miracle : & à cette fin furent envoyé le Pere Tympolon, le Lecteur de Prague, & le Pere F. Simon, auparavant Archidiacre, & apres le Soupprieur y vint, qui fut depuis Prieur de ce Convent, lesquels reconnurent par ordre, tout ce qui est rapporté en cette histoire estre tres-veritable : toutes les personnes presentes en faisant foy par leurs tesmoignages.

Plusieurs autres miracles ont esté faits en divers lieux : & specialement en la Terre-sainte, & à son sepulchre.

Quelques instructions de la prudence du B. Iordain.

LE Souverain Pontife Gregoire IX. ayant commis à aucuns Religieux de nostre Ordre, toute puissance, pour le rétablissement de la vie reguliere, en aucuns monasteres ; & les Abbez ou autres Superieurs, en ayants estez deposez de leurs charges & offices à justes causes : le Pape & les Cardinaux informez, que les voies ordinaires de droit, n'avoient esté observez; troublez de cette affaire, & consultans les

les moiens d'y remedier : disposez de revoquer ce qui estoit justement fait : le General fut oüy & dit: *Saint Pere, il m'advint souvent que voulant aller vers une Abbaye de Cistiaux, je rencontray la voye ordinaire adressant à la porte fort longue, & avec des circuits : tellement que ce m'estoit chose tedieuse, & à mes compagnons de tãt circuire, puis que l'Abbaye estoit devant nos yeux, & proche de nous. Alors quelquesfois, je pris mon chemin par les praïeries: & ainsi, je parvenois plustost à la porte. Et si lors, le portier m'eut dit; Frere, par quelle voye estes vous venu? disant, Ie suis venu par ces praïeries: s'il eut dit; Vous n'estes pas venu par la droite voye: retournez, & venez par la voye ordinaire, autrement vous n'entrerez pas ceans: ne serois-ce pas endurcissement trop grand? De mesme, saint Pere, encore que nos Freres n'ayent pas procedé par la voye de droit, qui peut estre leur sembloit trop longue, pour faire cette deposition : puis que ces Abbez meritoient bien leurs absolutions, comme vous pouvez facilement voir, si vous voulez en faire la recherche : avoüez, s'il vous plait, ce qui est fait : par la voye qu'on y est parvenu.*

CE S. Pere Jordain, un jour, venu pour saluer l'Empereur Frederic; apres estre assis ensembles quelque temps, en silence, en fin, le General dit : *Monseigneur, je parcoure pour la descharge de mon office, parmy plusieurs Provinces : & j'admire que vous ne me demandez pas des nouvelles.* L'Empereur respond: *I'ay mes embassadeurs en toutes les Provinces & Royaumes. & je sçay, tout ce qui se fait, parmy le monde.* Et le General replique : *Nostre Seigneur Iesus-Christ, entant que Dieu, connoissoit toutes choses; & cependant il demandoit à ses Apostres : Les hommes, qui disent ils, estre le fils de l'homme? Certainement vous estes homme, & vous ne sçavez pas beaucoup de choses, qu'on dit de vous, & il seroit bien expedient, que vous en sçauriez. On dit, que vous chargez les Eglises, que vous contemnez les sentences, que vous croyez aux augures, que vous favorisés trop les Iuifs, & les Sarazins, que vous n'aquiescez pas aux Conseillers veritables, que vous n'honnorez pas le Vicaire de Iesus-Christ, le Successeur de S. Pierre, qui est le Pere des Chrestiens, & nostre spirituel Seigneur : & certainement, ces choses ne conviennent pas à vostre personne.* Et apres avoir ainsi, courtoisement introduit son colloque, il luy fit la correction de plusieurs excez.

VNe autre fois, ce S. General, dans une Congregation de grands Princes & Seigneurs, enquis, pourquoy les Evesques des plus grands Ordres reguliers, comme, de son Ordre, ne se comportoient mieux en leur charge. *C'est à vous,* dit-il, *qu'il faut imputer cette faute.*

Car

Car tandis qu'ils ont esté de nostre Ordre, nous les avons bien corrigez: mais ces malversations, dont vous les chargez, leurs sont provenu dans vostre Ordre. D'avantage, j'ay vescu longues années dans mon Ordre, & je n'ay memoire que Monseigneur le Pape, ou aucun Legat, ou Eglise Cathedrale, ay demandé un Religieux, digne de l'estat Episcopale, leur estre aßigné par nous, ou autre Prelat, ou par nos Chapitres, ou Generale ou Provincial: mais eux mesmes, ou par affection à leurs parens, ou pour quelque autre cause moins spirituelle, en elisent, selon leur bon plaisir. Voylà pourquoy; c'est sans cause, qu'on nous impute leurs fautes. Une autre fois, il dit, que c'estoit à raison, que les Freres Prescheurs & Freres Mineurs, par leurs professions, ne possedent rien, ny en commun, ny en particulier; tellement, qu'ayans à disposer des possessions de l'Eglise, ils ne s'y comportēt avec deüe integrité de leur profession: ce que peuvent les autres Religieux.

Dans un Chapitre general de nostre Ordre, par une griefve maladie, empeché de prescher, selon l'ordinaire; il fut requis de dire quelque chose, pour la consolation du Convent: & au Chapitre, dit: *Mes Freres, cette semaine, nous disons si souvent; ils sont tous remplis du S. Esprit. Vous sçavez, que ce qui est plain, ne peut estre remply d'autre chose; au contraire, ce qui est versé sur cette plenitude, est espanché. Or les SS. Apostres sont remplis du S. Esprit, à cause qu'ils estoient vuide de leurs esprits. Et c'est außi, ce que nous chātons aux Psalmes: Vous otterez leur esprit & defailleront: à sçavoir, à eux mesme, afin de faire fruits en vous; & retourneront en leurs cendres: & ainsi; Envoiez vostre esprit, & ils seront crées. Comme s'il disoit; Si en vertu de vostre grace ils se vuident de leur propre sentiment, volonté, & amour privé, ils seront remply de vostre S. Esprit.* Remarquez que le S. General Jordain, attribue toute la vie purgative à la grace efficace: ce que nons confessons en la Prose de la Messe du S. Esprit. *Sine tuo Numine, nihil est in homine, nihil est innoxium. Lava, &c.*

Un jour, faisant une exhortation pour la modestie religieuse; *Il nous advient*, dit il, *& aux Prelats, qui sollicitent leur devoir, souvent, comme aux Pasteurs de brebis, qui sont plus grevez en la garde d'un bouc, que de cent brebis. Außi de mesme; un insolent est charge à son Prelat plus grande, & trouble d'avantage le Convent, que deux autres de ses Freres: lesquels, comme vrays brebis, se rangent sous la conduite de Dieu nostre souverain Pasteur, & oïent & entendent son siflement: ils ne se separent ou divisent de leurs compagnons, mais marchent ensemble, s'arrestent, se couchent, mangent & boivent ensemble, & la teste baissé, recueillent l'herbe: & en toutes choses sont fruits, & fort rarement ennuyent. Mais d'autres, sont comme des boucs troublans le Pasteur, & le trou-*

peau

peau, courans deçà & delà, faisans bruits, & heurtans contre les autres, sauttās, n'observans de voye, offensent les moissons, & ne se rangent en leur devoir, ny par les clameurs, ny par le baton Pastoral: & enfin, ont la queüe courte: c'est à dire, peu de patience. & ainsi, fort souvent, moutrent ce, dont ils ont apres vergogne. Pour l'amour de Dieu, mais bien-aymez, fuiez ces mœurs de boucs, & fuyez fideles brebis de Iesus-Christ ses insolences.

Le troisiéme General des Abeilles mystiques de l'Ordre des Freres Prescheurs.

APres le B. Jordain, succeda au generalate, le tres-glorieux S. Raymond, Docteur tres-celebre és Loix Ecclesiastiques & Civiles. Il en fit profession plusieurs années à Boulogne, les enseignant glorieusement: & Religieux de nostre Ordre escrivit une somme des pechez pour le Sacrement de Penitence, tres-suffisante, & utile, afin que les Clefs n'errēt: & nos Constitutions pour l'uniformité de la Religion canonique: dont nostre Ordre des Freres Prescheurs en sō institution, & en sa confirmation, fut obligé, par le S. Siege d'observer: à sçavoir, ce que doivent par les sacrez Canons, & les Decrets de l'Eglise, les Religieux solemnelemens profez: selon que le Pape Honore III. escrit en sa Bulle de la confirmation de nostre Ordre en ces termes: *Imprimis siquidem statuentes, ut Ordo Canonicus, qui secundum Deum, &c. perpetuis temporibus inviolabiliter observetur.* Or cét Ordre canonique, & reguliere, selon la Regle S. Augustin, ne signifie pas seulement; que nostre Ordre, est obligé aux devoirs des Chanoines seculiers ou reguliers, en ce qui est de chanter le divin service, comme nos Peres ont perpetuellement fait jour & nuict, durant quatre siecles: se jugeans justement le devoir à Dieu, à leur salut, & à celuy du prochain: mais aussi ces termes, *Ordo Canonicus*, signifient l'observance des Loix de Jesus-Christ & de sa chere Espouse l'Eglise: portées en l'Evangile, au Decret, & és Decretales: que S. Raymond (qui par commission de Gregoire IX. escrivit les cinq livres des Decretales) a si judicieusement distingué, & dicté si discretement. Il n'y a que les ignorans ou temerairement zelez pour les nouveautez; qui ne reverēt toute la disposition & les termes de nos Cōstitutions: en signe de quoy, nos Peres ont tousjours maintenu heureusement, que c'estoit destruire l'Ordre, en changer, ou alterer, y adjouter, ou en otter: à cette fin le Chapitre Generalissime estant necessaire, ou trois Chapitres generaux. Et apres la grace divine, c'est par la tres-sage & discrete distinction de nos Constitutions, que nostre Ordre subsiste: comme l'Egli-

se : sous un Chef, & sans schisme ou division, agy & regy du S. Esprit, qui dirige tous corps mystiques, composans fidelement, celuy de l'Eglise Catholique.

Sainct Raymond, par sa tres-profonde humilité, se deporta du Generalate de nostre Ordre (selon que vous pouvez voir en sa vie, és Legendes, le lendemain des Roys) où je vous renvoy pour le reste de ses Actes. Raportant icy seulement sa sollicitude, pour le salut des ames, & la propagation de la foy.

Nostre Seigneur asseure, que les vrais ministres de son Evangile, ou ses prescheurs, se cõnoissent par leurs fruits : ce pourquoy les Superieurs de nostre Ordre detiennent leurs Freres aux fonctions monastiques, & du divin service : les en dispensant seulement, autant qu'il est besoin, pour les fonctions ordinaires du salut des ames : d'où provient pour les missions extraordinaires, qu'ils en veulẽt tousjours cõnoistre les fruits: & S. Raymond en requerant pour les provinces d'Espagnes moins fideles, & l'Affrique : il les manda au General, en ces termes : *Les fruits*, escrit-il, *qui se font par le ministere de nos Freres en Espagne, & en Affrique, est compris en ce qui s'ensuit. Premierement entre les soldats Chrestiens, qui y sejournent, dont la multitude n'est pas petite, & ont faim de la parole de Dieu.* II. Entre les Aiames, qui sont Chrestiens, mais serviteurs des Sarazins, & n'entendent que le langage Arabesque, plusieurs desirent avec ardeur, d'estre instructs & confirmez en la foy, par les predications & exhortations de nos Freres. Puis, III. Les Apostats sont ramenez à la foy, & plusieurs fideles, soit par pauvreté, soit par la seduction des Sarazins, sont maintenu en la foy, & preservez de l'Apostasie. De là, IV. tant les Sarazins, que plusieurs Chrestiens seduits par eux, croyoient, que tous les Chrestiens estoient idolatres, à raison des Images qu'ils reverent és Eglises : mais, par la grace de Dieu, & la doctrine de nos Freres, ils sont maintenant libres de cette erreur. Le V. fruit se fait envers les Chrestiens captifs, qui sont instruits en nostre S. Religion, & confirmé en la foy : & par leur entremise, fort souvent, delivrez. Et le VI. fruit se voit entre les Sarazins, chez lesquels, & principalement chez leurs plus grands, plus puissans, & plus nobles, & mesme chez Miramolin, ou le Roy de Niracie, Dieu a donné telle grace & faveur à nos Freres, qu'elle surpasse, ce qu'à present il convient escrire : ce qui est comme une porte ouverte, pour à l'advenir esperer, & faire des fruits inestimables : pourveu toutesfois, que les moissonneurs s'y retreuvent en nombre suffisant. Et aussi, maintenant, en Murtie, plusieurs convertis à la foy y perseverent en l'exercice de nostre S. Religion Chrestienne: aussi bien manifestement, qu'en cachette.

Le

Le IV. General des Abeilles mystiques de l'Ordre des Freres Prescheurs : & comme le Roy de Hongrie & la Reine requierent sa Canonisation.

LE Successeur, en l'Office de General de nostre Ordre, à S. Raymond, est le Venerable Pere Iean ; lequel, apres avoir longues années, travaillé au salut des ames, à Rome, en qualité de Penitencier du Pape, fut crée Evesque de Bosne : & administra sa charge, perseverant avec tant de constance & de ferveur pour l'observance entiere de sa profession religieuse, qu'ayant à administrer annuellement plus de huict mille marques de revenu, toutefois, pour son usage particuliere, il n'en usoit presque point : mais distribuoit, tout, aux pauvres. Il ne voulut jamais nourrir, pour son service, seulement un cheval : mais pour faire ses visites, ou és autres occasiõs, un asne luy servoit à porter ses vestemens pontificaux, ses livres, & autres choses dont il avoit besoin. Quant à sa personne, il se portoit seulement de ses pieds, accompagné de ses Freres. Il obtint d'estre deschargé de la charge, que tant de monde souhaitte & recherche : lors qu'il l'administroit aussi fructueusement que glorieusement : & ne voulut aucune pension, de son si grand benefice. Depuis, il fut esleu General ; & s'excusant, à cause de sa dignité d'Evesque : les Peres de l'Ordre luy montrerent les lettres, qu'ils avoient requis à son occasion du S. Siege, par lesquelles il estoit vocale ou eligible : ce pourquoy par contrainte, il se soumit à la Magistrature generale de sõ Ordre. Or, estãt homme remply de l'esprit de Dieu (pour user des termes de l'ancienne Chronique de nostre Ordre) & celebre en toutes vertus ; il regit heureusemẽt, en toute sainteté, son Ordre, douze ans : jusqu'à l'an 1250. qui fut celuy de son glorieux trespas à Strasbourg : le jour precedent les Nones de Novembre. Il estoit natif du Diocese de Breme, en VVestphalie : & a esté Provincial de nostre Ordre en Hongrie, avant y estre fait Evesque ; & depuis, avoir quitté son Evesché, il fut Provincial de Lombardie : & à Paris General, l'ã 1241. Durant sa vie, & depuis sa mort, il a esté tres-illustre en sainteté, & en miracles.

Voicy, comme le Venerable Thomas de Cantimpré en escrit. J'ay connu cét homme, avant qu'il fut Evesque, dés que nous estions jeunes ; & jamais je n'ay peu reconnoistre qu'il fut moins devot alors, ny moins soigneux de son propre salut, ou de son prochain, que depuis que je l'ay veu Evesque, ou General de nostre Ordre. Il mourut en tres-grande ferveur d'esprit, à Strasbourg, en Alemagne : & on raporte

plusieurs miracles, souvents faits à son tombeau. La Translation de son venerable corps, fut faite par l'Evesque de Mets, & Esleu de Strasbourg l'an de nostre Seigneur 1261. & à cette Translatiõ le Chapitre general de nostre Ordre y assistãt, l'Illustre Reine de Hongrie manda par lettres, le solemnel miracle suivant.

Son fils aisné, fort d'une grande armée, qu'il avoit à sa devotion, voulut se batre contre son Pere; ce pourquoy la Reine, comme mere, fervente pour le salut du Pere, son mary, & de son fils, & tres-griefvement affligée: la nuict precedente à la bataille, qu'on croioit se faire asseurement, elle s'adonna à prieres & larmes, en crainte & apprehension pour le Roy son mary, & pour son fils: & en la plus grande confiance de ses prieres, elle perseveroit s'adressant au General des Freres Prescheurs Iean, qu'elle avoit aimée en cette vie, & à un autre Pere de nostre Ordre, aussi trespassé, qui avoit esté Cõfesseur de cette devote Reine; elle fut exaucé: & à demy veillante, ils luy apparurent, ensembles: & le General Iean la regardant avec serenité de sa face, luy dit: *D'autant que vous ayez eu confiance en nos prieres, moiennant la Clemence de Dieu, voicy que je vous predis, qu'avant que vous mangiez, vous aurez nouvelles que les affaires, sont faites, comme il est requis, pour le bien de vostre fils: il est reconcilié avec son Pere.* Elle manda encore, que cét année, par les merites du S. Evesque & General Jean, un mort fut resuscité: & une multitude d'autres miracles, de boiteux, d'aveugles, de sourds, d'obsedez ou possedez des diables, & affligez d'autres infirmitez depuis ont estez gueris.



Copie

Copie des lettres de la Reine de Hongrie, requerantes, que la sainteté & les miracles du S. General & Evesque Iean, soyent publiez.

Aux Reverends Peres en Iesus-Christ, & Sieurs, le Maistre de l'Ordre des Freres Prescheurs & Definiteurs de leur Chapitre general.

M. Par la grace de Dieu Reine de Hongrie, & Duchesse de Syrie, Servante de Iesus-Christ.

Lien de Charité avec deüe reverence & devotion.

Encore que nous ne puissions expliquer, par ordre, les divers signes & prodiges, faits par les merites de Frere Iean Evesque de Bosne, Maistre General, d'heureuse memoire, qui se racontent entre les hommes pauvres; toutesfois, nous ne voulons passer sous silence un miracle nouveau, fait par ses merites: qui est; que comme entre nostre tres-cher Seigneur le Roy de Hongrie, d'une part: & de nostre tres-cher fils, le Roy Estienne, de l'autre; une vehemente discorde provint, par la suggestion de ses infideles, de telle sorte, qu'apres avoir d'une part & d'autre faits leurs armées; & lors, qu'au jour determiné, les armées se rencontrantes, & regardantes face à face, ils estoient sur le point de combattre: & que nous, comme mere, touchée de tres-grande crainte, pour l'un & l'autre, nous commencions à estre affligé de vehemente douleur: & lors que nous implorions les suffrages dudit Iean: cette mesme nuict, nous apparut le mesme Frere Iean, avec un Frere Gerard Prieur de mesme Ordre: & que nous, dans une si grande anxieté, demandions qu'ils nous rendissent nostre fils, sus-nommé: alors Frere Iean, ayant fait le signe de la Croix sur nous, respondit: Voilà, nous vous restituons vostre fils. *Puis nous esveillans, selon nostre simplicité, comme il convenoit, nous avons rendus graces à nostre Seigneur Iesus-Christ, & à la Bien-heureuse Vierge Marie. De là, le matin venu, nous recevons nouvelles: & les letres de nostre Sire le Roy de Hongrie, esquelles estoit porté, que son fils le Roy Estienne s'estoit ren-*

du en tout, & avoit fait toute sa volonté.

Or, nous avons jugé convenir, de mander à vostre devotion, par ces presentes lettres, ses tres-saincts merites, & ce secours, qui nous a esté fait. Ce pourquoy nous requerons de vostre Sainteté, que les miracles que vous sçavez estre faits par ses merites & intercessions, nous soient rescrits en vos lettres.

AVTRES LETTRES.

Le Roy, par la grace de Dieu, de Hongrie, aux hommes aimables à Dieu, aux Reverends Peres le Maistre des Freres Prescheurs, & Definiteurs de leur Chapitre General:

Salut & affection de sincere dilection.

Combien glorieuse ait esté la vertu & la vertueuse vie, de Iean, de saincte recordation, sejournant aupres de nous, Evesque de Bosne, & depuis Maistre General de vostre Ordre; lors, encore maintenant, qu'elle est revoquée, de nous, en la memoire, & des hommes, habitans de ce Royaume, c'est une douceur à oüir, & grande ardeur de devotion au cœur. Toutes les fois qu'on considere, que ce pieux Pere, portant des entrailles pieuses pour les affligez, ne s'estimoit joüir d'autre chose, que de pouvoir distribuer aux pauvres de Iesus-Christ le petit revenu de son Evesché (& pour en cecy n'arrester avec paroles; briefvement) avoir compassion des miserables, s'affliger des infirmitez des autres: c'est ce qu'il possedoit en proprieté: & aussi, envers tous estoit rendu fort gratieux par la predication de la parole de Dieu, & illustre par un don special du Sainct Esprit, qu'avec affection tres-suave il portoit jusqu'aux cœurs de ses Auditeurs: tellement, que le los du Martyr (dont il est escrit: Que Dieu avoit espandu en luy sa grace) luy appartient vrayemẽt: il estoit aimé de chacun. Or, afin que cette lumiere ne soit caché és tenebres de l'oubly, mais que ses merites (cognuz au peuple par le tesmoignage des miracles faits à son invocation) soient des suffrages à ceux qui les imploreront, croyans de cœur, en esprit de douceur: voilà pourquoy nous & plusieurs autres sommes voüez pour son hõneur: d'autãt qu'il a resuscité un mort, a rendu les boiteux libres de

de cheminer, & la veüe aux aveugles: & à nous mesme, ayants esperance en ses prieres, qu'il nous promit, pendãt sa tres-loüable & saincte conversation, dans une certaine griefve maladie, qui souvent nous traverse: chaque fois que nous en sommes attaincts nous faisons le signe de la Croix contre le mal, & requerons ses intercessions: lesquelles, la vehemence des douleurs, & les miseres de cette condition temporelle, nous oblige à implorer: & aussitost, comme ressentants la grace & faveur, de celuy que nous invoquons: la douleur nous permet le repos, & la maladie cede à la santé.

Or, tres-reverends Peres, faites, en toutes diligences, que sa vie & ses miracles puissent estre produits au publique: & que nostre Mere la S. Eglise, ait accroissement spirituel, de la gloire, d'un si grand, de ses enfans: & que le peuple Chrestien, par ses intercessions, reçoive augmentation & salut.

Ce S. General eut revelation de sa saincteté & dignité Episcopale: avec un rare miracle.

NOus avons certitude asseurée, par relation tres-veritable; de ce venerable homme, qu'estant encore enfant, âgé d'environ dix ans, l'Ordre des Freres Prescheurs (qui n'estoit pas encore institué en l'Eglise) luy fut montré de nostre Seigneur: & ensemble, la suitte de toute sa vie, & qu'il seroit eslevé à l'estat Episcopal.

On raporte beaucoup de miracles faits par ses merites. A Basle, preschant la Croisade pour la Terre sainte; entre grand nombre de personnes qui la reçeurent, un Bourgeois de cette ville, & un Chanoine, furent occasion d'un exemple digne de memoire. La femme de ce Bourgeois, & mere du Chanoine, en colere, dit ces paroles; *Qu'autant de diables prennent celuy, qui leur a donné la Croix, que de fœuïlles pendent à un arbre.* Et à l'instant, la peine deuë à la coulpe de cette imprecation s'en ensuivit; car à mesme temps, la face de cette femme s'enfla: & apparut comme lepreuse: & en aiant le cœur contrit & humilié; supplia le S. Predicateur de luy pardonner: elle luy confessa ses pechez; & ce S. Hõme luy imposa la main: & fut aussitost guerie. Ce que le Chanoine, son fils, ayant veu, changea sa Croix temporelle, en perpetuelle, fut reçeu Religieux de nostre Ordre, & at esté gratieux Predicateur, & Prieur zelé pour le bien de son Ordre.

LE mesme B. Pere, pour prescher la Croisade, avoit assigné la station de son Sermon, dans un chãp; auquel un Seigneur, ce mesme jour, pendant que le peuple s'assembloit, vouloit, survenant, y celebrer un duël, ayant choisi ce champ de bataille. Il commençoit donc à empecher la predication du B. Pere: qui apres avoir instamment & humblement requis, & prié de desister de son insolence, &, refusant d'y entendre; il pria devotement nostre Seigneur Jesus-Christ, par sa toutepuissance, de l'ayder à cette occasion, contre cét outrecuidé arrogant. Et aussitost, voylà que ce Seigneur est affligé de mal-rage, & furieux, est lamenté & deploré des siens, & transporté chez soy: & ainsi le S. Pere est libre avec le monde assemblé pour oüir son sermon: qu'il fait. Depuis, ce Seigneur & les siens, repentans de leurs offences, & insolences, reçeurent la Croisade: & par les prieres du S. Predicateur & du peuple, ce Seigneur recouvra, par la misericorde de Dieu, sa santé.

VN jour, en la Romagne, estant General de nostre Ordre logé chez un pauvre Prestre, & s'estant couché sur un banc, harassé du chemin, qu'il faisoit tousjours à pieds; pẽdant qu'il desiroit quelque moien au Prestre, pour luy procurer, & à ceux de sa compagnie, les necessitez de la vie: à cette heure mesme, une cornaille vient de l'air, fondre à ses pieds, qu'elle pousse plusieurs fois, de son bec, & puis, derechef, reprent son vol en l'air. Ce que le General ayant veu, se leve, & trouve une piece d'argent d'extraordinaire grandeur, en largeur, & grosseur, que la cornaille avoit apporté à ses pieds: & soudain, appellant le Prestre, le fait lever cette promesse de nostre Seigneur en l'Evangile: que reçoive ceux, qui recherchent le Royaume des Cieux, & sa justice, en obtenants leurs provisions necessaires.

Les afflictions, que les diables causerent en nostre Ordre, sont occasions du Salve Regina, *qui se chante apres Complie.*

POur reprendre les tentations des demons, par lesquelles ils s'esforçẽt de ruiner les Ruches mistiques, & devorer les Abeilles, ou les ames fideles à nostre Seigneur; voyons leurs attentats contre les premiers Peres de nostre Ordre: Voicy ce que portent les anciennes memoires.

Le diable par son envie furieuse contre nostre bien, qui eut bien l'audace d'agresser le souverain Seigneur

gneur de l'Univers, voyant qu'en nos Convens de Boulogne & de Paris, nos premiers Peres luy faisoient valeureusement resistance, il y apporta tous ses efforts, & y amena à cette fin ses furies: ce que ceux, qui en sont tesmoings oculaires, virent manifestement, & nous asseurerent, que ces demons faisoient paroistre à aucuns de ces Religieux, une fournaise de feu fondante sur eux: les autres se voioient avoir proche d'eux, des belles & delicates Damoiselles, attentantes de les embrasser: une autre fois, ils voioiēt un asne cornu venir contre eux: tantost il apparoissoit en dragon, en feux & flammes: aux autres, ils faisoient des autres vexations & illusions, les frappans, flagellans, & affligeans de telle sorte, que les Freres, à cause de ces effroiables apparissions & horribles afflictions, estoient contraints de veiller, pour la garde de ceux, qui prenoient le repos de la nuict, & se faisoient mutuellement, ainsi, journellement, ce service: qui ne preserva aucuns, lesquels, en furent affligez de frenesie: & d'autres en ont esté aussi vexez, & tourmentez, d'autres violences & maladies. Ces maux continuerent jusqu'au temps, que nos Peres, pour en estre libres, commencerent à faire, journellement, apres Complie, la Procession solemnele, chantans le *Salve Regina*: & en ordonnerent à tousjours la devote & pieuse observance, pour en cette Procession honorer la tres-pieuse Reine du Ciel, & la prier de les affranchir de leurs maux. Ils se virent bientost, depuis, secourus par la clemence de la Vierge-Mere, conformément, à leur esperance: Car, depuis, tous ceux qui estoient affligez de frenesies, & d'autres maladies, furent gueris: & les fantosmes, si terribles, dissipez.

A Boulogne, un Frere molesté continuellement des horribles importunitez du diable, en fut libre: & un autre à Paris, fils d'un certain Roy, estant par la vexation & malice du diable insensé, fut parfaitement guery: & aussi depuis, nostre Ordre en toutes ses autres necessitez & affaires, se vid encore heureusement prosperer.

QVant à cette solemnele Procession; qu'elle soit de merite devant Dieu, & la Reine des Anges: le concours des peuples, la devotion du Clergé, les pieux souspirs, les douces larmes, & les merveilleuses visions, & revelations celestes, nous en asseurent. Plusieurs personnes vertueuses & devotes nous ont fidelement raconté, avoir veu, lors que les Religieux venoiēt faisans cette Procession, sortans du Chœur, à l'Autel nostre Dame, en vision, cette tres-benigne Vierge

venir du Ciel, accompagné d'une grande & glorieuse trouppe de la Cour celeste, & les Religieux chãtans, avec inclinations, *O dulcis Virgo Maria*: & en terminant leurs supplications, elle s'inclinoit pareillement & les benissant & exauceant, leur rendoit mutuelle salutation.

A Marseille, une personne de grande vertu & devotion, dit, un jour, avec larmes à son Confesseur, par ordre la vision suivante, qui luy ávint en nostre Eglise. Apres Complie, lors qu'on commençoit à chanter *Salve Regina*; elle se ressentit en émotion extraordinaire de devotion, & aussitost ravy en esprit, vid quatre choses admirables, & qui nous doivẽt combler de grãde joye spirituelle. Elle voioit la Reine des Anges Mere de Misericorde, lors que le Chœur chantoit en la Procession; *& spes nostra salve*: rendre à ces Religieux le salut avec suavité & douceur: & lors qu'ils chantoient *Eja ergo advocata*: se prosterner en leur faveur, devant son Fils, avec prieres; & puis chantans: *illos tuos misericordes oculos ad nos converte*: la S. Vierge portoit sa veüe colombine sur les Freres: ausquels chantans en suitte: *Et Iesum benedictum &c.* paroissante jeune & delicate, avec son Fils petit, avec joye, elle le portoit envers chacun, leur montrant ce tres-benit Fruit, qui comble de delices & felicitez les Saints, & les Anges en l'eternité.

LE General Iordain, de sainte memoire, dans un livre, portant les memoires des graces reçeuës au commencement de nostre Ordre; raporte, qu'un homme de grande sainteté, at asseuré, avoir veu souvent, lors que le Convent chantoit, au *Salve*, *Eya ergo advocata nostra*: la tres-pieuse Vierge Marie se prosterner devant son Fils, en suppliant pieusement, pour la protectiõ & dilatation de nostre Ordre.

L'Ordre des Freres Prescheurs apres ses victoires sur le diable, & les autres ennemis de nostre salut, reçeut le S. Esprit.

L'An 1266. fut esleu Pape Clem. IV. Provançal de nation, auparavant Archevesque de Narbonne, appellé Guidon Fulcodii; lequel, avant sa promotion à la dignité Episcopale, estant de grande vertu, & fort venerable; sa sœur, Dame de rare prudence & sainteté, vivant sequestrée du bruit du monde, dans son noble Chateau de Tarascon, où est honoré le Corps de S. Marthe, sur le Rosne, estoit fort fervente au service de Dieu, & affectionné pour le bien de nostre Ordre, & luy communiqua le sujet de la lettre suivante, qu'il escrivit aux Peres du Convent de Monpelier en ces termes.

Aux Sieurs & Peres, Hommes Religieux, les Prieurs & Freres Prescheurs à Monpelier Guidon Fulcodii.

Salut & Paix.

AVparavãt la Feste de Pentecoste passé, lors que vostre Chapitre general se devoit celebrer chez vous, nostre Sœur, d'heureuse memoire, Dame Marie de Tarascon, desirant voir cette congregation d'hommes saincts, aussi joyeuse, que celebre; durant quinze jours avant la Feste de S. Gilles, elle descendit en la ville, pour visiter ceux de sa cognoissance, & ses parents. Or visité de plusieurs matrones, edifiées de ses entretiens, & par l'exemple de sa vertu; elle commença à rechercher, avec anxieté, de beaucoup d'icelles, combien d'Oraisons Dominicales & de Salutations (c'est le Rosaire) *elles diroient, afin que nostre Seigneur envoieroit son saint Esprit aux Freres Prescheurs, qui feroient leur Chapitre, & que la Mere de Misericorde, par sa grace, les visiteroit: & elle exigeoit de chacune, ce qu'elle pouvoit. La devotion de cette saincte femme est vrayement digne de loüange; mais aussi, sa prudence, est bien plus admirable: car se jugeant satisfaire moins à ses desirs, de subvenir distribuant liberalement, selon la portée de son patrimoine, pour diverses necessitez tẽporelles des Religieux, par ce nouveau genre de queste (mais certainement loüable, & de toute honesteté, à mon advis) mendiant la spirituelle provision de grace, estimant impossible, que les prieres de plusieurs ne soiẽt exaucées de nostre Seigneur, qui est fidele pour accomplir toutes ses paroles, ayant promis d'assister en toutes les assemblées des fideles: & aussi, à cause, que la supplication de multitude d'intercesseurs, obtient tousjours les tresors de sa viscerale pieté eternelle.*

Elle vint à Monpelier, accompagné de sa sœur, heureusement, & le jour de cette si grande solemnité, le divin service se celebrant en vostre Eglise; toute prosternée par terre en prieres, selon sa coustume, elle commença à supplier tres-instamment nostre Seigneur, de regarder tant de Religieux assemblez en son S. Nom, desquels plusieurs s'estoient travaillez à cheminer parmy tant de Provinces, & de si vastes

stes regions, & de les esclarer de la lumiere de son S. Esprit: & si aucuns avoient moins de merites, pour joüir d'un si grand bien, par la plenitude de ses graces, de misericordieusement aggréer, que les merites des autres supplieroiēt à leurs deffauts. Pendant, donc, qu'elle perseveroit faisant ces supplications en son ame, requerant importunement, sans hesiter en rien; Le Chantre commença à chāter l'hymne, Veni Creator Spiritus: *& aussitost, elle vid une grande flamme descendre d'enhaut, laquelle remplit le Chœur, jusqu'à tant que l'hymne fut chanté: & ayant bien consideré la chose qu'elle avoit veu, sans dire cette vision à personne, ny l'attribuer à ses merites; avec joye elle rendit graces à Dieu: de ce que, comme il avoit visité les premiers Predicateurs des hommes, les Apostres, ainsi qu'il avoit fait aussi par les benefices de sa liberalité, aux Freres Prescheurs de nostre temps.*

Depuis, estant derechef en la mesme Eglise, pour oüir les Complies; lors que les Religieux chantoient cette Antienne, remplie de douceur, Salve Regina: *la Reyne des Anges luy apparut visiblement, l'advisant de ne pas se retirer de ses pieds: & elle la vid regarder chaques Religieux des deux Chœurs, & s'incliner, vers tous ceux qui chantoient: & puis, se tenir debout, proche des Acolites, jusqu'à la fin de la Collecte, ou de l'Oraison: & apres faire sa retraitte au Ciel: & des Religieux, l'amenant avec soy. De là rendu à soy-mesme, & recrée des joyes & delices de si grandes douceurs, elle rendit graces à nostre Seigneur, tres-humblement conservant en son cœur & en son ame, & considerant tant, & de si grandes faveurs: car cette mesme vision luy fut reïteré trois diverses fois, durant trois jours suivans, assistant aux Complies.*

Cependant, elle ne descouvrit ces merveilles, ny à sa sœur, ny à personnes autres; comme estāt femme bien sensée & secrette, elle conserva en silēce, tout ce qu'elle avoit veu de ces faveurs celestes: jusqu'à tant, que rompuë par une vehemente maladie, elle ressentit sa mort prochaine, que passé si long temps (sauf le conseil de la divine disposition, pour cette fin, en son regard) elle souhaittoit: alors donc, premierement elle me fit ce narré par ordre, puis à sa sœur, & à son fils le Chevalier Alphonse: & apres à vostre Prieur d'Arles, & à trois autres Religieux.

A

A mesme temps, cette Dame trespassa heureusement de ce monde, & fut ensevelie au Cimetiere de nostre Convent d'Arles, à raison, que nostre Ordre n'avoit pas encore de Convent à Tarascon.

A Ce propos, en Angleterre, un Religieux, dans une griefve maladie, sans se dispenser du Chœur; à Complie, lors qu'il chantoit avec les autres le *Salve*, selon qu'il pouvoit, chantant, *Regina misericordia*, il se ressent en componction de cœur, & prie nostre Dame, en son infirmité, de recevoir l'effect de sa misericorde : & à l'instant, ravy en esprit, il vid la Vierge luy montrant son Fils, comme couvert de son sang, en Croix; & luy dit : *Voyez combien il a souffert pour vous, afin que vous ne soyez pusillanime, lors que vous endurerez quelque chose.* Puis, ce Religieux, apres avoir repris ses esprits, se ressentant guery, s'espandit en actions de grace à Dieu, & à la tres-clemente Reine de Misericorde. Et depuis en escrivit, en secret, l'histoire au Pere General.

LE Pere Segere, celebre Professeur en Theologie, & fameux en sainteté & en silence, a tesmoigné, avoir appris d'un homme vertueux & digne de foy : qu'il avoit veu souvent lors que les Religieux chantoient le *Salve*, que sur leurs testes, descendoit du Ciel, un globe de lumiere.

LEs Religieuses du Monastere de Proüille, parmy un horage, qui destruit toutes les moisons & les vignes voisines, chantantes le *Salve*, pour estre preservé de ces ruines, furent exaucez : tout ce qui estoit du Monastere, n'estant en rien offensé.

Les furies infernales n'ont peu empescher nostre Ordre, dés son commencement, de travailler avec grand fruit à la propagation de la foy, & à l'extirpation des heresies.

LE celebre Docteur és loix, Paul de Hongrie, les enseignoit à Boulogne publiquement, lors que pour consacrer sa vie au service de Dieu, il se rangea en nostre Ordre; & depuis, à sçavoir, l'an 1221. nostre Pere S. Dominique l'envoya en Hongrie pour y edifier des Convents de son Ordre : comme il avoit envoié, auparavāt, de Rome, S. Hyacinthe en Poulogne, où ces grands Saints erigerent bientost des gran-

grandes Provinces, qui fournirent des Docteurs & Predicateurs, pour les Royaumes & nations heretiques, schismatiques, & autres infideles, dont; tres-grand nombres se convertirent à la foy, ou reprirent le giron de l'Eglise : tellement, qu'en la Pannonie, une nuict, le Pere Sadoch, depuis, Prieur de Jabrugie, homme de grande perfection religieuse, vid une multitude de diables, à voix hautes, & avec des grāds hurlemens crians ; *Vous estes venus cy, pour nous priver de nostre droict* : & s'adressans vers trois novices, qui par une predication que fit à Jaurie le Pere Paul susdit, s'estoient converty : disoient ; *Malheur ! par semblables petits, vous nous confondez.* Et en effect; apres plusieurs travaux & persecutions, & avoir porté l'Evangile parmy ces regions septentrionales, & les Provinces de Darachie, d'Arabaura, d'Unavisa, & de Dolac, où se rencontrent plusieurs sortes de nations, sous des Magistrats & Princes heretiques, en preschans les Cumans, qui ignorent la Divinité, l'un des principaux de ces ouvriers de la vigne de nostre Seigneur, escrivit cette lettre, au Pere General.

AV REVEREND PERE,

Le Maistre General de l'Ordre des Freres Prescheurs, Frere Dominique, & tous ses Freres sejournans entre les Cumans.

SALVT.

PVis que vous estes sur nous, le Vicaire de ce Maistre, dont les Disciples primitifs retournans des fonctions de la predication, avec joye, en rapportoient les fruicts de graces, qui leurs estoient heureusement succedez ; il nous a semblé pareillement convenable, que travaillans, par commandement, de nostre Province de l'Ordre, de mander l'estat du Ministere de la parole de nostre Seigneur, que nous faisons, travaillans parmy cette nation.

Vous serez donc certain, Reverend Pere, que depuis, que sejournans en Hongrie, aucuns Princes des Cumans furent baptisez ; successivement, chaque année, la grace de Dieu cooperante, plusieurs milles personnes nobles, & autres de condition inferieure, de l'un & de l'autre sexe de cette gente, reçoivent la grace du S. Baptesme, & s'esforçent heureusement d'accomplir, selon qu'ils peuvent, tout ce qui est du divin service Chrestien, tant en ce qui est des abstinences & des jeunes de Caresme, comme, en

toute autre obſervance des loix divines & de l'Egliſe Catholique. Et auſſi, avec dignes actions de graces, reconnoiſſent & confeſſent joüir de ce bonheur, par les travaux & predications de l'Ordre des Freres Preſcheurs.

Or, d'autant qu'ils ſe voient en peril, auſſi bien qu'aucune autre nation, de ſouffrir la cruauté des Tartares, comme leur eſtans voiſins, de plus prés, que les autres Orientaux, & ainſi plus exopoſez à ſubir les violences de leur barbarie; voylà pourquoy, ils requierent, & nous ſupplions, avec eux, que noſtre Seigneur par ſa miſericorde & clemence, vueille conſerver & proteger univerſellement cette nation: qui eſt une nouvelle plante, par noſtre Ordre, de la foy, en l'Egliſe: & à cette fin, que voſtre principal ſoin, au Chapitre general, ſoit, de nous recommander, avec eux, és prieres de tous nos Freres.

DEux Peres, en chemin, pour celebrer en Italie, à Boulogne, l'un des premiers Chapitres generaux de noſtre Ordre; furent, un jour, rencontrez d'un certain, en equipage de courier, ajuſté pour cheminer: qui les interrogea de leur chemin. Ils reſpondirent, qu'ils alloient au Chapitre general. Et enquis, de ce qu'on y ordonneroit; ce demon maſqué, apprenant, que les Freres Preſcheurs ſeroient envoiez porter l'Evangile, par tout l'Vnivers, en diverſes Roiaumes & Provinces: il demande ſi on en deſtineroit pour la Grece, & Hongrie. Ces Religieux reſpondirent, que Dieu aydant, pluſieurs ſeroient envoiez en ces Provinces: alors, ce courier, quitte ſon maſque, fait un grand ſault en l'air, & s'eſcriant avec une voix horrible, dit; *Voſtre Ordre eſt noſtre confuſion.* Et auſſitoſt, cõme une fumée, s'eſvanoüit. Depuis, ces Peres, au Chapitre general, raconterent cette hiſtoire à noſtre Patriarche S. Dominique.

EN France, parmy la Province de Touloſe, noſtre Ordre y combatit l'Enfer, les Tyrans, & les hereſies environ quarãte ans; affligé de toutes ſortes de neceſſitez de vivres, nud, & endurant faim & ſoif & pluſieurs autres griefves tribulations: & ce, à cauſe de l'Inquiſition, que le Pape Gregoire IX. commit à nos Peres: ils s'expoſerent pour le ſalut des ames, & pour la foy, à beaucoup de grands perils de perir. Pour exemple, à Touloſe, le Prince aiant fait pluſieurs menaces con-

contre nostre Convent ; en fin, par édit publique, il deffendit, que personne n'auroit conversation ou cōmerce aucun avec nos Freres, & qu'on ne leur pourroit vendre ny donner chose quelconque : d'avantage, des gardes suffisantes, furent posées aux portes de nostre Convent, pour empescher qu'on y apporta aucuns vivres. Et, depuis, tous ces SS. Religieux, apres avoir reçeu le Sacrement de Penitence, en la confession de la S. Foy Catholique, se disposans en l'obeïssance à l'Eglise Romaine, s'offroient pour le Martyr, qu'ils attendoient avec des tres-fervens desirs, lors que par exprés commandement du Prince, ils furent contraints de sortir de la ville: & pleins de joye, ainsi, d'estre trouvez dignes de souffrir contumelie, pour la querelle de Jesus-Christ : Ils alloient hors la puissance du Magistrat de Toulose processionellement, à voix hautes, chantans le *Credo* tres-devotement, & le *Salve Regina*.

POur la mesme cause de la Foy, à Narbonne, nostre Convent fut destruy, & les livres du Chœur, & autres, des sainctes lettres furent deschirez, par les impies heretiques. De mesme, en plusieurs autres villes, nos Convents furent aussi, pour la cause de la Foy, ou de la vraye Religion Chrestienne, ainsi ruïnez, & les Religieux chassez: desquels, ceux qui estoient Inquisiteurs, ne pouvoient paroitre ou aller en publique, que dans une grāde multitude de fideles armées. En fin l'an 1242. la veille de l'Ascension, dans un Chateau au Diocese de Toulose, deux de ces Inquisiteurs, l'un appellé Guillaume, & l'autre Bernard de Roche-fort, accompagnées d'autres Religieux de divers Ordres, d'un Archidiacre, & d'autres personnes, furent, de nuict, massacrez par les heretiques, pour la querelle de la vraye Foy, & de l'Eglise Romaine. Nostre Seigneur par sa toute-puissance, fit plusieurs miracles, sur leur sepulchres & à leur invocation : asseurant les fideles de leurs grands merites, & de leur gloire : Et plusieurs en eurent des tres-pieuses visions & revelations.

AU Convent de nostre Ordre à Bourdeaux, un Religieux en prieres, avant qu'on apprit les nouvelles de ces Martyrs, vid nostre Seigneur pendant en Croix, & de son costé le sang coulát en abondance, que la Vierge sa Mere recevoit dans un calice d'or, dont elle aspergeoit trois Religieux de nostre Ordre ; qu'il reconnut depuis, estre ceux, qui furent martyrisez à cette susdite occasion : & pendant qu'il estoit dans des desirs vehemēs, d'estre aussi aspergé par la tres-pieuse

ſe Mere de miſericorde, du ſang de ſon Fils, la viſion diſparut. De là, quelque temps apres, il apprit, que ces Religieux, dont il portoit les images en ſa memoire provenantes de cette viſion : par les merites de la Paſſion de noſtre Sauveur, joüiſſoient du bonheur, par l'entremiſe de la Vierge, des couronnes de Martyr.

VNe femme de grande vertu & devotion, la veille de la mort de ces Martyrs, s'adreſſant au Prieur de noſtre Convent, de bien-heureuſe memoire, Pere Colombe, luy parla en ces termes: ***Monſieur, ce matin, lors que les Freres diſoient les Meſſes***, je m'endormis un peu en l'Egliſe, & il me ſembla voir, que le Crucifix, qui eſt au milieu de l'Egliſe, détachoit ſon bras droit de la croix, & que ſon ſang en dégouttoit ; ce que regardant avec eſtonnement ; le Crucifix m'appella & dit : ***Allez, & dites au Prieur, qu'il me met les Reliques en cette place.*** Le lẽdemain, les corps des Freres de noſtre Ordre Martyrs, eſtans apportez au Convent; l'Eveſque, le Prieur, & les Religieux jugerent convenable, de les enterrer en cette place, à coſté droit du Crucifix: qui eſtoit la plus honorable de l'Egliſe.

Le troiſjéme de ces Martyrs, eſtoit appellé Raymond ; & quelques jours avant leur triomphante paſſion, il vid, en ſonge, une couronne d'or, ornée de neuf pieres pretieuſes, brillantes en ſplendeur, apportées du ciel, & ſouſtenu en l'air, avec lumiere tres-grande ; ce S. Religieux admirant d'eſclat & la gloire de cette couronne, dit ces paroles : ***Hé ! que le peuple de cette region eſt miſerable, qui, voiant, pour la foy, qui nous rend icy preſents, que nous ſommes tellement couronnez, ne ſe convertit à la Religion Catholique.*** Depuis, il raconta cette viſion par ordre, au Prieur de Proüille, & aux autres Religieux, & l'Inquiſiteur Guillaume, dit, alors : ***Sçachez, que bientoſt nous ſerons maſſacrez pour la foy de Ieſus-Chriſt.***

VN Religieux de grande vertu, au Convent de noſtre Ordre, à Bourdeaux, vid, un peu avant le jour de la paſſion de ces glorieux Martyrs, qu'aux pieds du Crucifix, eſtoient, en peinture, repreſentez occis, trois Religieux de noſtre Ordre, par une multitude de ſoldats armées. Ce que ce Religieux communiqua au Pere Gerard de Limoge, Provincial de France, alors ſejournant en ce Convent.

La Cour de Rome apprit le martyre de ces Inquiſiteurs, & de leurs compagnons, pendant le Siege vacant, & les Cardinaux en eſcrivirent en ces termes.

Au Prieur Provincial & aux Freres de la Provance de l'Ordre des Freres Prescheurs.

Les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine.

Vous sçavez, Fils tres-chers, que vostre Ordre a esté institué, és environs de Toulose, par le tres glorieux Pere S. Dominique pour deffendre la foy, instruire és bonnes mœurs, & pour la consolation & edification des fideles : & afin d'extirper les heresies, & les autres ronces & chardons des vices : & de peur que les infideles ne prirent occasion de descrire vostre Sainteté ; apres avoir renoncé aux possessions des biens terrestres, & de toute autre chose du monde, vous avez volontairement soumis les espaules, au joug de la pauvreté volontaire. Et pour prescher la Loy Chrestienne, & pour confesser & tesmoigner la Foy, convertissant de plus en plus vos Freres, vous avez obtenu de nostre Seigneur, que les langues divinement instruites, vous ont esté donnez.

Mais aucuns ; de mesme, que des frenetiques forcenez, contre leurs medecins spirituels (ce que nous avons appris avec douleur) ont commis une horrible cruauté contre les Inquisiteurs, Serviteurs de Dieu, leurs Compagnons, & Officiers : ausquels ils ne pouvoient estre plus utils, que par ces offices : qui leurs profiterent lors qu'ils les persecuterent à mains armées. Car par cette maniere (comme nous croions) ils sont faits Martyrs de Iesus-Christ ; la cause de leur mort ne concourant pas seulement, mais, & le temps de leur mort, & le genre, & la maniere, & universelement, toutes autres circonstances, sont vrayement de Martyrs.

Le glorieux triomphe de saint Pierre Martyr.

EN Italie l'an 1252. le Martyre de S. Pierre, Inquisiteur, celebre, par les miracles que nostre Seigneur fait, pour asseurer le monde de ses merites & de sa gloire, montre nostre Ordre joüir par excellence, de la gloire des Martyrs. Il dit, un jour, à son compagnon ordinaire és voyages de ses predications (le priant de luy enseigner ce qu'il devoit demander à Dieu) que lors qu'à l'elevation de la Messe, il adoroit

roit nostre Seigneur sous les especes sacrées, qu'il prioit tousjours sa Majesté, de luy octroyer de mourir pour la querelle de l'Eglise, ou pour la foy : & ainsi, par oraisons, il obtint la couronne de Martyr. Quant à celle de Docteur il la possede en qualité de Predicateur : & il joüit aussi de celle des Vierges, car nostre Pere S. Dominique le reçeut vierge en nostre Ordre : & il y persevera jamais se soüiller d'aucune sensualité, ny mesme d'autre peché mortel ayant tousjours augmenté sa grace baptismale ou ses ardeurs de charité. Un jour, priant la tres-pieuse Reine des Vierges, pour vaincre l'infidelité, il oüit ces poroles que nostre Seigneur dit autrefois à saint Pierre : *I'ay prié pour toy, Pierre, afin que ta foy ne defaille.* Et depuis, il asseura n'avoir jamais ressenty aucune tentation contre la foy : de maniere, que, comme nostre Sauveur, pour edifier son Eglise, forma, par ses prieres, l'esprit & le cœur de S. Pierre en la foy : ainsi fit la tres-pieuse Vierge sa Mere, à saint Pierre Martyr pour la reformation de l'Eglise. Voyez la vie de ce saint Martyr le penultiesme d'Avril.

Le Ciel fit voir, à mesme temps, que S. Pierre Martyr y prenoit possession de sa gloire, quels sont ses merites : & c'est par l'entremise de la tres-benigne Mere de Dieu qu'il y est parvenu.

AU Monastere de Ripolis, proche de Florence, une Religieuse de grãde perfection, & digne de foy, eut revelation de la gloire de S. Pierre en cette maniere. A mesme jour qu'il fut martyrisé, proche de Milan, cette S. Religieuse en prieres, debout, eut cette vision. Elle se trouva comme au Ciel, & voioit la tres-glorieuse Reine des Anges en tres-grande gloire, dans un throne, accompagnée de deux Freres Prescheurs, seans aussi, à ses costez ; & ravy en admiration dans ce si glorieux spectacle, voit, que le tout se transportoit au Ciel. Et demandãt qui estoient ces Religieux : on respondit, que c'estoit Pierre de Verone qui montoit au Ciel, pour comparoitre en la presence de nostre Seigneur, comme une fumée de parfums. Depuis, cette bonne Religieuse ainsi spectatrice de la gloire de S. Pierre, toute ardante en devotion, & en ferventes prieres, elle le supplia de la delivrer, par ses merites, d'une maladie qui l'affligeoit, depuis longues années : & à l'instant, se trouva exaucée, & joüir depuis lors, de parfaite santé.

A Florence, un jeune follatre heretique, en partie, converty ; un jour, dans l'Eglise de nostre Convent avec ses camarades, voyant en peinture le bourreau heretique, frappant S. Pierre : dit,

pour mouvoir les autres à rire, qu'il eut bien frappé plus fort : & à l'instant fut muët, impuissant de proferer aucune parole. Ces compagnons l'interrogent, & il s'esforce de leur respondre : mais sans effect. Or, en chemin, pour le ramener en sa maison : il se tire de leurs mains, entre dans une Eglise : supplie S. Pierre de luy pardonner sa sottise, promet de se parfaitement convertir à l'Eglise, d'abjurer toute erreur, & de confesser entierement ses pechez : & aussitost reçoit la parole, vient en nostre Eglise, & accomplit sa promesse. Il commet, à son Confesseur de raconter son peché, & cette histoire au Chapitre du Convent : & au Sermon en asseure luy mesme la verité raportant à l'auditoire son crime, & sa juste punition, avec le miracle.

Le S. Martyr, la mesme année de sa mort, fit tant de merveilles & de prodiges parmy l'Eglise universelle, que le Pape Innocent IV. se vid obligé de le canoniser, avant la fin de cette année.

EN Flandre, une femme aiant successivement enfanté trois fois son fruict mort, fit vœux, enceinte depuis, de faire en sorte, que son enfant seroit en son temps Religieux, ou Religieuse de l'Ordre des Freres Prescheurs : si par les intercessions de saint Pierre Martyr (qu'elle imploroit) elle accouchoit heureusement. Elle apprent que son fruict estoit mort, nonobstant sa grande confiance aux merites de S. Pierre, & persevere à le prier de le resusciter. Et elle n'eut pas plustost formé quelque supplication au S. Martyr de ce miracle, qu'elle voit son enfant resuscité. On le porte pour estre baptisé, on desire qu'il soit appellé Iean, & le Prestre, sans y penser, le nomme Pierre : & ainsi le Ciel fait voir ce miracle provenir, vraiement, des merites de S. Pierre Martyr.

VNe jeune fille noïé dans un torrent, y ayant trempé environ une heure, en fut retiré mort, & son corps estant roid, froid, & noir fut porté dans l'Eglise des Freres Prescheurs par des bonnes fémes devotes, afin d'implorer les intercessions de S. Pierre, pour luy obtenir la vie. Et elles ne furent frustrées de leurs esperances : car cette fille par les merites de S. Pierre reçeut en effect la vie, & la santé.

A Mets, une femme avoit, à diverses fois, accouché de sept fils, dont aucuns estoiēt nez morts, & les autres mourūrēt aussitôt apres le Baptesme. Vn jour, un sien cousin, Religieux de nostre Ordre, apportant du Chapitre Provincial les Reliques de S. Pierre Martyr, il luy

en annonça les joyeuses nouvelles. Or cette Matrone fondant en larmes, ce Religieux en voulut sçavoir la cause : & apres qu'elle eut repris ses esprits, dit; *Voylà que je vais bientost accoucher; & moy miserable j'attens encore une deplorable couche : en ayant eu sept telles, comme vous sçavez.* Il l'exhorte à se deporter de sa crainte ; & à se confier en la bonté de Dieu, & aux merites de S. Pierre de nostre Ordre, nouvellement martyrisé. *Devoüez vous, & vostre fruit, à luy*, dit il, *& promettez, si c'est un fils, de le nommer Pierre, & que tous les ans avec des offrandes vous le presenterez à son Autel, & que vous celebrerez sa feste, aßisterez à l'Office divin, & oïez le sermon : & ayez asseurance, qu'il preservera de peril, & qu'il donnera la vie au fruict de vostre ventre, & la conservera.*

Elle est toute consolée par cét advis, & sa tristesse changée en joye; *Ie promets*, dit elle, *d'executer de tout point vostre conseil*. Et en son temps, depuis, elle enfante fort facilement un fils vigoreux, qui est nommé Pierre au S. Sacrement de Baptesme, selon qu'elle requit: & c'est un enfant fort gratieux. Ce miracle fut celebre en cette ville de Mets ; & depuis, les femmes, en couche, invoquent tousjours les merites & intercessions de S. Pierre Martyr.

Or ce S. Martyr, és premieres années de sa mort, fit, parmy l'Eglise universelle, des miracles, en faveur de toutes sortes de malades : desquels, plusieurs estoient hidropiques, d'autres affligez de fievres, d'apostumes, d'epilepsie, ou de mal caduque, de chancre, de rupture, & d'autres griefves maladies. Pour exemple, en Boheme ; une femme en profonde letargie, impuissante d'estre aucunemēt esveillé; une personne, qui luy estoit amie, invoqua avec vœux S. Pierre de la secourir, & ce, en presence de quatre Religieux de nostre Ordre, & de leur Prieur: & à l'instant, guerie, & esveillé, se confessa au Pere Prieur, & dit, avoir veu comme un homme, tres-noir, qui la veilloit : & qu'un Saint, vestu en Frere Prescheur, le chassa : & qu'à mesme temps elle fut libre & restitué en santé. D'avantage, au mesme Royaume, la femme d'un noble Seigneur, tres-griefvement malade s'estant voüée à S. Pierre nouvellemēt martyrisé, il luy apparut en vision, l'aspergea d'eau benite : & elle en fut à l'instant parfaitement guerie.

EN Artois, proche d'Arras, nostre Ordre aiant un Convent edifié l'an 1235. au tres-ancien Cimetier S. Laurent, qui y maintenoit la devotion à nostre Dame de Bonnes Nouvelles, ou de l'Annonciation, de pareille antiquité venerable; le tres-glorieux Martyr saint Pierre preserva, par un prodigieux miracle, ce Convent, environ vingt ans apres son erection, d'estre bruslé, en cettee maniere.

Des marchands de bois, avoient dans un lieu contiguë au Convent de Bonnes Nouvelles, une quantité de bois tres-grande, estimée, en valeur, mil livres, & dont ils faisoient trafique. Le feu se prit, un jour, en ce grand amas de bois, de sorte, que les flammes vehementes, estoient comme une haute montagne, & le vend les portoit contre le Convent : tellement, que la Croix du frontispice de l'Eglise, ardoit : & on ne voioit aucun moien humain, puissant, d'empecher l'incendie, lors qu'un Frere Convers appellé Barthelemy, prend les Reliques de S. Pierre Martyr, & à la fenestre du dortoire, les apposer aux flammes comme un salutaire bouclier. Or voiez le miracle ; à l'instant, par les merites du S. Martyr, la divine Toute-puissance regissant les vents, les transporte de l'occident en l'orient, & ainsi, battent sur l'Eglise contre les flammes, & les rabattent arriere le Convết, en telle maniere, qu'il n'en fut plus en rien offensé, depuis que les Reliques furent exposées : n'aiant que la Croix, auparavant, un peu bruslé. Et depuis lors, jusqu'à l'an 1640. que par le siege François, & l'interception d'Arras, ce Convent, avec tant d'autres lieux saints, où se celebroit journellement le divin service (à sçavoir, deux de S. Benoist, autant de S. Dominique, des Trinitois, & de S. Augustin, avec sept Eglises Paroissiales, & cinq Chapelles de devotion d'antiquité immemorable) fut demoly ; S. Pierre a tousjours esté imploré du peuple d'Arras affligé de fiévre : & le ressentit vrayement estre son medecin salutaire,

Saint Pierre Martyr depuis sa mort, fut suivy des Freres de son Ordre, au Royaume des Cieux de mesme, avec la gloire de Martyr, & en grand nombre; car seulement les Tartares, par les flammes, les flesches, les lances, & l'espée, entrans l'Europe jusqu'en Hongrie, en couronnerent environ cent & nonante, qu'ils rencontrerent preschants contre les schismatiques, heretiques, & autres infideles.

Quelques Abeilles fideles de l'Ordre des Freres Presebeurs celebres en sainteté & en miracles.

L'Ordre des Freres Prescheurs est l'une des ruches de l'Eglise, qui luy a tousjours fourny ses fruits & ses labeurs, en toute fidelité, sincerité & constance. C'est une vigne planté de la main du Pere eternel, cultivé du Fils, & secouru & aydé de la Reine des Anges sa Mere, qui le pourveut, mesme, de son habit. Voicy les termes de sa Cronique ancienne.

Il ne faut passer sous silence, que nostre Ordre des Freres Prescheurs, ayant sa confirmation, S. Dominique,

que, & ses autres premiers Peres, ne commencerent pas si tost à porter l'habit, dont nous usons ; mais ils estoient couverts de surplis, comme Chanoines Reguliers, S. Dominique, durant sa vie, en ayant fait & observé la profession. Nos Peres porterent cét habit, jusqu'à tant que le Docteur Reginald, Doien d'Orleans, fut reçeu en nostre Ordre. Ce Docteur, à Rome, griefvement malade, & abandonné des medecins à la mort ; une nuict, la glorieuse Vierge Marie luy apparut, luy oignit le corps d'une onction salutaire, & le guerit, & en luy montrant l'habit de nostre Ordre, dit : *Voicy l'habit de vostre Ordre.* Et depuis, nos Peres, informez de cette revelation, commencerent à se couvrir de cette forme d'habit, qui leur estoit donné de la Reine du Ciel. Long temps auparavant, un S. Abbé, en Calabre, en esprit prophetique, ayant predit nostre Ordre ; en avoit aussi preveu l'habit ; & le fit peindre en son Monastere : & puis à Venise, on le voioit aussi representé à la mosaique. Or le B. Reginald susdit, Doien de saint Anien, & depuis Religieux de nostre Ordre fut de ferveur tres-zelée pour edifier nostre S. Religion, & pour le service de Dieu ; & à Paris, estant à la mort, le Pere Mathieu, qui fut le premier & dernier Abbé de nostre Ordre, & long temps Prieur de nostre Convent de Paris, luy remontra estre venu à l'heure de recevoir l'Extréme-Onction, pour pouvoir triompher de la mort & du diable : & le Saint respondit: *Ie ne redoute pas ce combas, mais avec joye je l'attends, & je le souhaite : la Mere de misericorde m'oignit à Rome, ma confiance est en son ayde, & avec des grands desirs, je m'en vais à elle. Cependant, afin qu'on ne pense, que je ne desire cette S. Onction de l'Eglise, je la requiers.* Et apres avoir reçeu ce Sacrement, parmy les prieres de ses Freres, il trespassa heureusement en nostre Seigneur.

Ce B. Pere, revestu de la vertu d'enhaut par l'Onction de la Mere de misericorde, & de sõ habit; apres sa profession : il fut reconnu de nostre Patriarche S. Dominique de si grande vertu, qu'il le fit son Vicaire General ; & administra sa charge avec grand zele de la discipline reguliere: & specialement pour corriger les coulpes en matiere des vœux solemnels de la S. Religion. Pour exemple ; à Boulogne, ayant reconnu qu'un certain Frere, sans licence, avoit reçeu quelque piece de drap de vile pris ; au Chapitre, il chargea ce Religieux d'une severe discipline, & au Cloistre, au milieu des Religieux, fit brusler le drap. Et ce Frere ne recõnoissant sa coulpe, ne s'humiliant par la discipline, mais murmurant : le S. Homme le fit, alors, par force preparer à la discipline, & levant les yeux au ciel, avec larmes, dit : *Seigneur Iesus, qui avez donné à S. Benoist vostre serviteur la vertu & la puissance, par la discipline, de delivrer le cœur de son moine*

moine de l'aiguillon du diable : donnez, je vous supplie, que par cette vertu de la discipline, que l'ame de ce Frere soit affranchie de la tentation du diable. Et puis le charge d'une si rigoureuse discipline, que les Religieux en vinrent par compassion jusqu'aux larmes. Et apres, ce Frere, avec larmes, se levant, dit : *Ie vous rends graces, mon Pere, d'autant que vous avez vrayement chassez le diable de moy : car j'ay manifestement ressenty un certain serpent, sortir de mes rains.* Et depuis, faisant progrez en la vertu, fut bon & humble Religieux.

VN autre Religieux, tenté de quitter son Ordre, & trouvé, lors, qu'à cette fin, il vouloit sortir du Convent ; au Chapitre, confessant sa coulpe: le B. Pere Reginad luy ordonna, pour penitence, la discipline ; dont il le chargea avec tres-grande rigueur : & en frappant à toute force, disoit ; *Sorte satan.* Et puis, aux Religieux, disoit : *Priez mes Freres*: ainsi voulant delivrer ce Religieux de ses tentations : & que le diable sortit de son cœur, par la discipline, & les prieres des Religieux. Et en effect, car apres qu'il eut continué ainsi la discipline, long temps ; ce Penitent s'escria, requerant d'estre oüy. Et ayant licence de parler, dit ; *Ie vous asseure, que vrayement le diable m'a quitté, & que j'en suis libre ; & je promets d'ore navant constance en ma profession de Religion.* Le Convent, joyeux, en rendit grace à nostre Seigneur : & ce Religieux depuis, fut constant en la vertu, & en devotion.

L'Ordre des Freres Prescheurs, dés son commencement, eut tousjours le bonheur d'estre comme une Ruche, remplie d'Abeilles ferventes, au service de nostre Seigneur, & de son Eglise : de sorte, que plusieurs durant leurs vies, & apres leur mort, ont esté celebres en miracles.

EN France, en la ville d'Albie, les Freres Mineurs ayans long temps travaillez pour trouver une source d'eau ; le Pere Maurice du Convent de Toulose, noble de naissance, Predicateur fervent, & puissant contre les heretiques, doüé de grande humilité de cœur, & vrayement amateur de la S. Pauvreté, couvert d'habits vils ; venu en ladite ville pour y prescher, & esmeu de compassion à cause des travaux de ces Religieux pour avoir un puis : invoca la grace de nostre Seigneur, & leur montrant une place, dit ; *Icy, au nom de nostre Sauveur Iesus-Christ, levez la terre, & vous trouverez.* Ils y firent un puis sur sa parole, & y rencontrerent une source, donnant de l'eau saine, & en abondance, jusqu'à present.

Ce fervent Predicateur Maurice mourut au Convent des Freres Minieurs d'Albie ; où il fut honorable-

blement ensevely ; & sur son sepulchre, au raport du Religieux Pere Ponce, tres-digne de foy, plus de cinquãte malades de fievres furent gueris, és premieres années, depuis sa pretieuse mort: dont ce Pere estoit tesmoin oculaire, pour en avoir examiné la verité.

EN Alemagne, le Pere Gualtere, homme de grande humilité & devotion, Lecteur en Theologie, & Prieur du Convent de Strasbourg, selon les devoirs de son office ayant tenu le Chapitre, aux Sœurs de nostre Ordre, & distribué quelques offices à diverses Religieuses; Sœur Cunegonde affligé de fiévres, requit, aussi, un office : & le B. Pere luy dit ; que souffrir en patience ses fiévres, ce seroit son office: & cette bonne Religieuse prenant à proufit cét office, ne voulut plus user, depuis, d'aucuns remedes à ses maux: dans la croiance, qu'elle n'en pouvoit guerir, que deschargé, comme d'un office, par l'absolution. Six ou sept semaines depuis, le Pere Prieur venu au Monastere, & apprenant que cette bonne Religieuse souffroit encore ses fiévres, les reputant son office; touché de compassion, au milieu de plusieurs Sœurs, il luy dit : *Moy, au nom de Iesus-Christ, je vous absouz de ces fiévres.* Et elle se prosternant, selon la coustume, par terre en toute humilité, reçeut, à l'instant, entiere & parfaite santé.

CE B. Pere estoit si fervent en devotion, & en l'amour de Dieu, que plusieurs l'ont veu, diverses fois, au Canon de la Messe, & en ses autres prieres particulieres, eslevé de terre, & suspendu, sans aucun soustien, en l'air, & ainsi, miraculeusement.

CE S. Prieur, commettant un jour, un office à l'un de ses Religieux affligé de fiévres; il le pria de dire à sa fiévre, qu'elle ne le molesta plus, afin de pouvoir rendre les devoirs de son office : & le Pere Prieur, faisant le signe de la Croix sur luy, dit ; *Au nom de nostre Seigneur, que vostre fiévre cesse de vous affliger :* Et aussitost il fut parfaitement guery.

VNe autre fois, le S. Pere priãt pour le salut d'une fille, qui s'estoit dedié à Dieu, & à son service, par le vœu de chasteté ; sa priere luy estant sensible, comme l'amertume mesme, il apprit, que la mauvaise conscience de cette fille, la rendoit indigne des merites de ses prieres. Ce qu'on vid, en effect, depuis; car perfide à son Espoux celeste Jesus-Christ, elle s'allia, à un homme mortel.

A Strasbourg, une Religieuse demoniaque, affligeoit grandement le Monastere, & le tres-pieux Pere Gualtere plein de compassion sur cette misere, se porta avec grande ferveur à jeuner & prier: & puis, en chemin il eut cette vision : Il se voioit accompagnée d'une multitude d'Anges, qui luy dirent ces paroles : *Nous sommes envoiez pour vous ayder.* Et au Monastere, faisant venir cette obsessée, pendant qu'il prioit ; avant qu'il acheva sa priere, le diable la quitta: & elle en fut comme mort : & depuis par les prieres de ce sainct Pere, fut bientost restitué en parfaite santé.

IL celebroit souvent, pour le repos des fidéles Trespassez ; & ordinairement, il apprenoit de l'estat de ces ámes : si elles joüissoit de leur repos, ou si elles souffroient des peines, & combien de temps elles devoient les endurer. Et un jour, apprenant qu'un sien familier devoit tremper deux ans dans ces horribles peines, par ses prieres, & celles d'aucuns autres, il en fut libre : aprés les avoir party durant six semaines: ce Trespassé luy apparut, pendant qu'il celebroit la Messe, & il remercia Dieu de sa delivrance.

CE S. Pere, un jour, au Convent de Colombier, de l'Ordre des Freres Mineurs, perseverant dans l'ardeur extréme de sa devotion, en ferventes prieres, avec des sentimens amers de compassion, sur le sujet, des souffrances de nostre Seigneur Crucifié, il ressentit en ses pieds, & és mains, & au costé, és cinqs places, où nostre Seigneur porte ses plaïes de la Croix tant de douleurs, & si poignantes, qu'il luy fut impossible de se contenir : de sorte, qu'avec grand rugissement, il luy fallut esclatter en clameurs : & depuis, en ces places, il ressentit tousjours souvent des amères douleurs.

CE mesme Pere, une autre fois, dans des grands desirs, de sçavoir la grãdeur des douleurs, que la tres-pieuse Vierge Marie souffrit, assistant à la mort de son Fils: il se ressentit le cœur, de mesme, comme outrepercé d'un glaive.

EN fin, ce S. Pere terminant glorieusement ses jours en nostre Seigneur, en nostre Convent de Basle ; le Pere Lecteur du Convent de Strasbourg, sommeillant, oüit des chœurs d'Anges chãtans:

In odoris fragrantia : & sçachant qu'on portoit une ame au Ciel, il apprit, de ceux qui passoient devant luy, que c'estoit l'ame de Frere Gualtere: ce qu'il raconta aux Religieux de Strasbourg: & apres, on reçeut nouvelles de Basles, de la mort de ce S. Pere. Depuis, proche de Strasbourg, une femme en travail d'enfant, parmy ses extrémes douleurs, priant nostre Seigneur par les merites du Pere Gualtere de la secourir, aussitost elle s'endormit, & en dormant, enfanta heureusement, selon qu'elle raconta à nos Peres.

EN la Province d'Espagne, le venerable Pere Pierre Sandré, Religieux tres-zelé de la gloire de Dieu, & du salut des ames, a esté Predicateur tres-fervent ; & nostre Seigneur, pour manifester au mõde ses merites, mesme, durant sa vie, le rendit fort celebre par la grace de faire des miracles : il en a fait tres-grand nombre : desquels, par tesmoins jurez, on a trouvé les nombres suivans; à sçavoir, trois aveugles illuminez, quatre sourds gueris, sept boiteux marcherent droits, cinq par contraction des nerfs, ou autres debilitez des membres, & vingtcinq malades à la mort, ou desesperez de vivre d'avantage, par l'attouchement de ses mains, & par l'invocation du Nom de Jesus-Christ, ont esté restituez en pleine & parfaite santé.

VNe femme fort courbée, avec contraction de tous ses membres, se fit porter au Sermon du S. Homme, & à raison du grand monde, ne l'ayant peu approcher; aprés la retraitte de la multitude du peuple, elle prit des escorces sur lesquelles il avoit assis, & ayant invoqué la bien-heureuse Vierge, & son Predicateur Frere Pierre, elle en toucha les joinctures de ses membres, & à l'instant avec bruit, ils reprirent leur bonne & entiere disposition, & loüant & benissant Dieu, fut redressée, & en parfaite santé. Ce S. Pere donna de l'eau benite à boire à une femme, affligée, par retention d'urine, de griefve maladie, & fut à l'instant guerie.

LE B. Pierre Consalve, en Espagne, ensevely en l'Eglise Cathedrale de Vude, és années premieres de sa mort, a fait à son invocation, & à son sepulchre, tant de miracles; que le venerable Evesque de cette Eglise envoya au Chapitre de Toulose l'an 1258. les miracles qu'il avoit examiné, apres les tesmoins oüis sur leur serment, & jugez dignes de foy; & furent contez en nombre de cent & quatre vingt, autentiquement escrits, & seelez de son seel: & entre iceux, on voioit

cinq lepreux gueris, neuf demoniacles delivrez, & grand nombre d'aveugles, de sourds, de muëts, & d'autres affligez de diverses griefves maladies, avoir esté, en toute maniere, miraculeusement gueris.

VN certain, frappé contre la face, de quelque branche espineuse; deux espines luy penetrerent les yeux si avant, qu'on vid impossible de les tirer, ny de les voir: il invoqua le secours du B. Pierre Gonsalve, & soudain ces deux espines tombent de ses yeux en son giron, & est parfaitement guery.

VNe pauvre femme, durant six semaines, ayant les mammelles sans laict, & impuissante de nourrir un sien petit enfant; par les merites & intercessions du B. Pierre, à son sepulchre, se ressent joüir de laict en abondance: & depuis nourrit son enfant.

DEs nautoniers en grand peril de naufrage, invoquerent Frere Pierre Gonsalve; & à l'instant, leur apparoissant, leur dit; *Me voicy*; & les ayant conforté, il les amena heureusement au port.

LA femme d'un certain, chargé de son petit enfant, dans une petite barque, voulant passer outre une profonde riviere; affraiée, invoquant avec son mary, Frere Pierre Gonsalve retomba, à la veuë de son mary, cinq fois, & fut autant de fois submergée avec son petit, coulant à fond du fleuve: & fut ensemble miraculeusement preservée avec son enfant, d'estre noiée.

VN certain, affligé de fiévres, passé six mois, & si affoibly & enflé, qu'il ne pouvoit, qu'un peu, à la faveur d'un baton, se soustenir; un jour Frere Pierre Gonsalve luy apparut, & luy dit: *Venez à mon sepulchre, & vous serez guery*: il y vient, & à l'instant, fut restitué, en pleine & entiere santé.

EN Italie, au Convent de Pavie, l'un des premiers Peres est le venerable Isnard homme de grāde vertu & Religion, & qui prescha avec merveilleuse ferveur, & fort gratieusement l'Evangile. Nostre Seigneur fit grand nombre de miracles, mesme, durant sa vie mortelle, pour seconder ses predications, & manifester ses merites. Entre lesquels, par tesmoins dignes de foy, & sur leurs sermens, on a approuvé

cinq

cinq boiteux avoir esté redressez, quatre sourds joüir de l'oüie, deux muëts obtenir l'usage de la langue, trois aveugles illuminez, & trois avoir reçeu le pouvoir d'user de leur mains : & ces merveilles estre par l'attouchement de ses mains, & l'invocation du S. Nom de Jesus.

IL a resuscité, en presence de plusieurs personnes, un enfant à Pavie, qui estoit delaissé, mort, de chacun, apres avoir fait le signe de la Croix sur le corps mort, & invoqué le tres-saint Nom de Jesus-Christ.

SIx jeunes hommes, sur un grād fleuve, en peril evident d'estre noyez : sont miraculeusement preservez. Une femme paralitique, ayant mangé du reste de la pitance de sa refection : fut guerie. Il toucha le bras aride d'une certaine personne : & soudain, fut restitué en pleine santé. Il guerit aussi, à l'instant, un hidropique, en le baisant. Et invoquant le Nom de Jesus-Christ sur un paralitique, affligé durant treize ans, il le remit en parfaite santé.

LEs heretiques avoient semée le bruit, que si Frere Isnard chassoit le diable d'un certain demoniaque appellé Martin, qu'ils le croieroient saint : le S. Pere baisant ce demoniaque, en chassa le diable, & restitua en parfaite santé ce miserable affligé : il se rangea au service de Dieu dans nostre Convent, depuis, durant tout le cours de sa vie.

VN certain heretique, dans une ruë, devant le monde, se moquoit des miracles du Pere Isnard: & roulant une tonne dit ces paroles; *Si cette tonne retournant en arriere, & contre moy, me romp la jambe, je croiray que vostre gras Isnard est saint* : & à l'instant, par une puissance invisible, le tonneau roule contre luy, & luy romp la jambe.

VN certain ayant son champ & ses fruits proche d'un chemin, il en estoit fort interessé des voiageurs; & recomandant sa cueillette au B. Isnard, il ne fut onques depuis en rien interessé : dépoüillant entierement son champ.

VN Religieux Convers Espagnole, appellé Frere Pierre, fort spirituel; aiant veu en esprit, le Clergé, & le peuple de Pavie, venir à nostre Convent, & demander un des Peres, pour estre Papo-ra-

raconta cette viſion au Soupprieur & au Prieur le P. Iſnard: qui en prevoiant ſa mort, ſe cõfeſſa generalement des pechez de toute ſa vie au Souprieur, & quelques jours apres, treſpaſſa heureuſement en noſtre Seigneur. Ce Pere Souprieur depoſa avec ſerment, l'avoir veu à la mort, vierge, de corps, & de cœur. Depuis, noſtre Seigneur, pour nous aſſeurer de ſa gloire, fit encore une infinité de miracles: dont en voicy aucuns.

DEux jeunes hommes priſonniers, apres avoir invoquez Frere Iſnard, ſont de maniere prodigieuſe delivrez de leur priſon: & pourſuis de leur garde, par miracle, ne peurent eſtre apprehendez: ils apporterent leurs fepts & leur menottes, ſur le tombeau du B. Iſnard.

VN certain pria ce S. Pere, pour la ſanté de ſon fils, paralitique des bras, des jambes, & de la langue: & fut auſſitoſt entierement guery.

AU Monaſtere de Joſaphat, lez Pavie, une Religieuſe, d'un coup de baton, ayant fait mourir un porque; de peur d'eſtre punie, elle ſe prit à pleurer, & en ſon affliction, inſpirée, invoca les merites du B. Iſnard: & le porque fut auſſitoſt reſuſcité.

VNe Religieuſe de l'Ordre des humiliez, paſſé une an, giſant au lict, percluſe de tous ſes membres fit vœu à l'honneur du B. Pere Iſnard, de dire trois fois le Pſautier, & à l'inſtant, fut reſtitué en parfaite ſanté.

VN Bourgeois de Pavie, aiant été affligé de rupture enorme des inteſtins, avec extrémes douleurs, proche de quinze ans, invoca les interceſſions du Pere Iſnard, & à l'inſtant fut guery en perfection. Une féme poſſedez du diable, amenée ſur ſon tombeau: en eſt delivré, & reçoit parfaite ſanté. Noſtre Seigneur a fait encore d'autres graces miraculeuſes, à pluſieurs autres malades & affligez de toute ſorte d'infirmités: à ſa plus-grande gloire.

AU Royaume de Portugal, le B. Pere Pelage eſt tres-celebre en merites & en miracles. Il travailla, longues années, en pluſieurs

ſieurs regions & Provinces, preſchant la parole de Dieu, & adminiſtrant le Sacrement de Penitence avec fidelité, tres-grande ferveur, & humilité: & à Columbrie, en noſtre Convent, parmy les prieres de ſes Freres, treſpaſſa glorieuſement en noſtre Seigneur. Quelque temps apres ſa mort, un certain preparant pour enterrer un corps, proche le tombeau de ce S. Pere, fut avec divers Religieux preſents parfumé de ſuavité d'odeur celeſte, provenante du S. Corps: & cét homme, chez ſoy, devoüa ſa fille, au lict malade, & percluſe de tous ſes membres, impuiſſante de quitter le lict: mais apres ces prieres de ſon Pere, par les merites du S. Predicateur Pelage, elle eſt à l'inſtant guerie, ſe leve du lict, prent une cruche, & l'apporte pleine d'eau, qu'elle puiſa en la riviere voiſine.

CE Convent, faiſant fondre une cloche, & ayant beſoin de beaucoup de cuivre, (ſelon l'advis de l'ouvrier, d'un tiers) un bon Religieux apres avoir prié, prent de la terre du tombeau du S. & la jette avec le metal fondu: lequel en multiplie tellement, que le Convent en retira cent & vingt livres: outre ce qu'ils avoient emprunté, apres l'avoir rendu.

SUr le tombeau de ce S. Pere, ou par l'attouchement de ſes ſaintes Reliques; pluſieurs affligez de fievres, & d'autres maladies furent auſſitoſt gueris.

VN certain, grand pecheur, chargé de beaucoup de pechez mortels; deſirant, & ne pouvant s'en confeſſer, à raiſon de la dureté de ſon cœur, ne pouvant ſe diſpoſer à la contrition neceſſaire; vint au ſepulchre du Pere Pelage, & le pria de luy impetrer de Dieu, la grace de vraye contrition & confeſſion: & incontinent apres, il ſe voit, ſoudain, ſurpris de tant de ſanglots, & de ſi abondantes larmes de douleur d'avoir offenſé Dieu, avec regrets & deteſtation de ſes pechez, que ſelon que ſon cōfeſſeur teſmoigna depuis, ſes ſouſpirs ne luy permettoient, preſque point, de ſe confeſſer.

VN aveugle, qui s'eſtoit quelquefois confeſſé au S. Pere Pelage; ayant appris les grands miracles que noſtre Seigneur faiſoit, pour aſſeurer les hommes de ſes merites au Ciel, & de ſa gloire: ſe devoüa pour honorer ce S. Pere, en grande humilité: & à l'inſtant receut miraculeuſement la veüe.

A L'invocation du B. Pelage, en divers temps, cinq demoniacles furēt libres du diable, & restituez en pleine & entiere santé, & vinrent sur son tombeau, rendre grace à Dieu, & à ce S. Pere, de leurs si grands benefices.

ET, ce qui est plus admirable, deux femmes Sarazines, affligées de fiévres vehementes; par l'ineffable misericorde de nostre Seigneur, & les grands merites de son S. Confesseur, ayans reçeu avec reverence de la terre du sepulchre de ce S. furent, apres, bientost gueries.

LE venerable Pere Dominique de Segovie, Provincial de Lōbardie, & puis d'Espagne, estoit de grande Religion & devotion, fort prudent & discret, & fervent zelateur pour le progrez de nostre Ordre; apres avoir heureusement achevé le cours de sa vie, l'Evesque de Segovie avec le Clergé, & un grand peuple, presents à ses funerailles, virent, lors qu'on portoit son sainct Corps au tombeau, un certain hōme affligé de son bras aride ou perclu, & cōme mort; & qu'il le porta jusqu'à en toucher le cercueil, & fut à l'instant guery. Ce qu'une femme paralitique aiant appris; le lendemain, elle envoia son habit pour estre mis sur son tombeau: & apres s'en revestant, en invoquant le nom de nostre Seigneur, & implorant les intercessions du B. Pere Dominique: à mesme temps, elle est restitué en parfaite santé: & remerciant Dieu avec loüanges & benedictions, quitte son lict. Plusieurs affligez de fiévres, & d'autres langueurs & maladies, par la poussiere de son sepulchre, recouvrerent entiere & parfaite santé.

EN France, le venerable Pere Colombe, Prieur de Monpelier, homme, & de rare prudence, & de simplicité colombine, emploia tous les jours de sa vie en bonnes œuvres; & à sa mort, fut enterré en l'Atre de nostre Dame de Fājeu: sur son tombeau, deux paralitiques reçeurent la santé, & une multitude de personnes affligez de maladies, & d'autres infirmitez furent entierement gueries: & ce sepulchre en est en grande veneration tant du peuple, que du Clergé.

LE Pere Bernard de Cautio estoit de merveilleuse ferveur pour le salut des ames, & un marteau puissant contre les heretiques: consolant ensemble, les fideles en ses sermons; nostre Seigneur

par son entremise fit grand nombre de miracles: & ramena à la foy & à l'Eglise, à fervente & constante charité chrestienne, une multitude d'ames, durant le cours de sa vie mortelle. Il trespassa de ce monde en grande devotion, esloigné de Toulose. Et la mesme nuict de sa mort, apparut en l'Eglise de nostre Convent de Toulose, à un Religieux en prieres, en habit resplendissant, & dit; *Allons à l'Eglise de nostre Dame.* Et parvenus à la porte dorée de cette Eglise: il l'oüoit, disant avec devotion; *Edét pauperes & saturabuntur, &c. Les pauvres mangeront & seront rassasié, & ceux qui recherchẽt le Seigneur, le loüeront, & leur cœur vivra és siecles des siecles.* Et puis, entrez dans l'Eglise, il le vid couvert d'une aube de Prestre tres-belle, estre eslevé en haut: & apres rendu à soy-mesme, se ressentit comblé de tres-grande joye & consolation spirituelle. Trois jours apres, on apprit à Toulose, qu'il mourut à mesme temps, & à mesme heure, de cette vision.

A Son sepulcre, plusieurs affligez de diverses maladies & infirmitez, par ses merites, & intercessiõs, reçeurent bientost parfaite santé. Le Pere Gualtere Provincial de Provance, & le Pere Dominique de Valence, ont esté de mesme; celebres en miracles: nostre Seigneur nous signifiant l'efficace de leurs intercessions, & leurs merites.

A Toulose le Pere Bernard ou Gerard de Transusa, Predicateur de fervente devotiõn, & Religieux de parfaite obedience; mourut glorieusement en nostre Seigneur, à Urgelle: & fut enterré au Cloistre. Son sepulcre at esté bientost celebre en miracle; car on y vid, à divers temps, douze aveugles illuminez, trois sourds recevoir l'oüy, sept boiteux le marcher droit, quatre perclus de leurs membres, & plus de trente autres affligées de diverses langueurs, à l'invocation de ce S. Pere furent parfaitement gueris de nostre Seigneur. Ce que les Chanoines d'Urgelle, & ceux qui reçeurent ces graces miraculeuses, tesmoignerent.

VN certain aiant perdu sa fille par la mort, on luy avoit serré les yeux, & estoit jugée mort, son Pere s'escriãt en ces termes: *O bienheureux Bernard, rendez moy ma fille, car je vous la devoüe*: & à l'instant, cette jeune fille ouvre les yeux, & est resuscité.

Ce S. Pere guerit encore diverses autres parsonnes de fievres quartes, & autres violentes, & inveterées.

Voylà aucũs des premiers Peres, de nostre Ordre des Freres Prescheurs, qui, celebres en sapience, sain-

sainćteté, & miracles, trespasserent dans les quarante premieres années de la confirmation de nostre Ordre, & lors qu'il n'estoit qu'en son orient : il reçeut, depuis, tres-grand accroissement par les graces & faveurs de nostre Seigneur, & de la Vierge sa Mere : qu'ils nous ont tousjours perpetuellement fait, & feront, jusquà' la consommation du monde.

Le cinquiéme Roy des Abeilles mystiques de l'Ordre des Freres Prescheurs est le B. Pere Humbert cinquiéme General.

APres le B. Iean Evesque de Bes̃se, en l'office de General de nostre Ordre, fut esleu, le Venerable Pere Hũbert, à Bude, en Hongrie l'an 1254. apres qu'il eut administré l'office de Provincial de la Province de Rome si heureusemẽt, que plusieurs Cardinaux le nommerent pour estre Pape, lors qu'Innoc. IV. fut esleu, ou son predecesseur; & depuis, Provincial de Frãce, la regissant en toute perfection de justice & pieté, fut unanimement de tout l'Ordre crée Chef General.

IL maintient glorieusemẽt l'Ordre, contre les machinations de l'enfer, & parut alors, la noblesse & generosité de sa naissance. Il estoit Bourguignon de nation, doüé d'excellente grace pour la predication, & Lecteur en Theologie tres-util : ce que ses escrits sur la Regle S. Augustin, & les autres, montrent clairement : & avoir esté, en doctrine morale, un autre S. Gregoire. De sorte, que nostre Ordre, joüit comme l'Eglise, de quatre Docteurs; car pour second Hugue Cardinal a traitté l'Escriture saincte fort utilement, comme, S. Hierôme : Le B. Albert le Grand se voit avoir grand raport à S. Ambroise: & S. Thomas, avec S. Augustin.

Le B. Humbert par sa sublime sapience, & son zele pour la gloire de Dieu; enrichit nostre Ordre des tres-sainctes & discretes institutions de ses Officiers; qui le rendent incomparable : & ordonna, avec tant de perfection, le divin Service qu'on a tousjours veu le S. Siege en aggréer l'approbatiõ, qu'en fit Clement IV. Or; ce S. Docteur en son Expositiõ sur la Regle S. Augustin, traittant cette sentence; *Ne chantez, que ce que vous lisez, qu'il faut chanter; Il escrit, que S. Augustin par ces termes, fait un commandement de chanter avec maturité: à sçavoir; seulement, ce qui est ordonné de chanter, & non autrement qu'il est escrit pour chanter*. Et puis, le venerable Humbert recommande le chant, que les sacrées Canons ordonnent, & que l'Eglise observe depuis tant de siecles : escrivant presque en ces termes.

ENcore que les Heretiques arguent contre les chants vocaux de l'Eglise; toutesfois, non sans raison l'Eglise les a institué : Car ce chant, ou cette jubilation, possede beaucoup d'effects utils.

Premierement, il reoud, & fond le cœur, & le courage, en sainte affection. Pour exemple, on escrit de S. Augustin : Il pleuroit tres-abondamment, dans des vehemences d'affection, par les voix de l'Eglise, suavement sonantes, és Hymnes & Cantiques.

Secondement, ce chant Ecclesiastique sert grandement, pour souslever, & porter l'esprit en Dieu. Ce que S. Gregoire nous annonce, disant ; que, la jubilation de loüange, esleve les yeux du cœur : & dispose l'ame aux extases. *Le Psalmiste en produit une exemple ; apres le commandement, disant :* Es Eglises, donnez des benedictions à Dieu, au Seigneur, &c. *Puis;* Là, Benjamin, le jeune adolescent, est en ravissement : ou extase d'esprit.

Troisjémement, le chant delivre l'esprit de maligne tristesse. Saint Iacques en sa Canonique advise, que si on se sent accueilly de tristesse, qu'il faut prier. Et la Glosse dit ; Que la frequente douceur de la psalmodie, chasse la pernitieuse peste de melancolie. Le Prophete David nous asseure de cét effect de la Psalmodie chantée, disant, que, lors qu'il aura chanté les loüanges, & benedictions de nostre Seigneur, que ses levres seront en exultatious : *c'est à dire: que la plenitude de la joye de son cœur, paroitra sur ses levres.*

Quatriémement, le chant de l'Eglise prepare la voye pour nostre Seigneur venir à nos cœurs, & y espandre la varieté des dons de ses graces. Saint Gregoire nous en advise, escrivant sur Ezechiël : Lors, *dit-il*, que par l'intention du cœur, le chant de la Psalmodie se fait ; la voye est preparée à nostre Tout-puissant Seigneur, pour venir en nostre cœur.

Ces quatres effects du chant de l'Eglise, sont en faveur de l'ame : & pour l'ame & le corps ensemble, par la Psalmodie & le chant, on joüit des suivants.

Le cinquiéme effect du chant chasse le diable de l'ame & du corps. Ce qu'en figure est representé en la personne du Roy Saül ; qui reprenoit ses esprits, & estoit libre de corps & d'esprit de la puissance du diable, lors que David prenant

sa harpe, avec son harmonie, châtoit quelque Psalme : l'esprit de Saül estoit refocillé & n'estoit pas si chargé : d'autant que l'esprit malin le laissoit libre.

Le sixjéme fruict du chant ordinaire de l'Eglise est, que Dieu prent, par ce chant, ses plaisirs & delices avec les hommes. C'est ce, qu'és Cantiques des Cantiques, le S. Esprit nous fait voir, introduisant l'Espoux celeste, disant à son Espouse ces paroles : Monstrez moy vostre face, que vostre voix resonne en mes aureilles. *Afin donc que l'Eglise complaise à Iesus-Christ son Espoux, elle chante, hautement, ses loüanges.*

Septjémement, par le chant ordinaire, l'Eglise militante est semblable à l'Eglise triomphante : laquelle est continuellement châtant, & en perpetuelle jubilation: comme l'enfer au contraire est lamentant, sans fin, & gemissant : Il ne se rencontre rien, *dit S. Bernard sur les Cantiques*, qui nous represente, si proprement, l'estat de la celeste Patrie, comme l'allegresse de ceux, qui chantent les loüanges de Dieu.

Et le huictjéme effect du chant ordonné & observé en l'Eglise, dés son commencement ; & que l'Ante-Christ enlevera, avec son perpetuel sacrifice de loüange: confond les ennemis visibles & invisibles de l'Eglise. C'est par ce sacrifice de loüange, que nous immolons les abominations des Egiptiens, que nous confessons parfaitement & solemnellement nostre croiance en Iesus-Christ, & les grandeurs de la Vierge sa Mere, contre les Iuifs : la confession de la tres-sainte Trinité est contre les Turcqs, & les heretiques illuminez: & celle des autres articles de nostre foy, est contre l'enfer, les sorcieres, & contre tous les autres heretiques: &, en fin, par le chant, l'Eglise accomplit la Loy divine, à la plus grande confusion de ses ennemis. Ce que le S. Esprit fait voir, par des victoires si prodigieuses, que remporte le peuple Iuif, contre les rebelles & apostats Israëlites : & contre tant & de si grandes nations barbares, que trop puissantes, pour les ruiner & perdre. Pour exemple, du Regne de Iosaphat, lors que, contre la Sirie, & les nations d'Outre-mer, avec les habitans de la môtagne de Seir, le peuple de Iuda marchoit en armes: le Roy ordonna, que les Prestres & Levites chanteroient les loüanges & misericordes de nostre Seigneur: Et lors, *dit le Texte sacré,*

cré, qu'ils cõmencerent à chanter ces loüanges : nostre Seigneur tourna les embuscades de ces nations cõtre elles mesmes, avec si merveilleuse cõfusion, s'entretuants, que pas un de ces ennemis de Iuda ne survescut. *Ils estoient si puissans, que l'armée, & le peuple de Iuda, employa, trois jours, pour en transporter les tres-riches dépoüilles.*

Nostre Seigneur, & ses Apostres, ont institué, & commencé, avec les Anges, le chant Ecclesiastique. Ce que les Decrets asseurent. 3. *part. dist.* 1. *cap. De hymnis canendis & Salvatoris & Apostolorum habemus exemplum &c. Quant aux hymnes, que nous devons chanter* (disent les sacrées Loix du Christianisme) *nous en avons l'exemple de nostre Sauveur, & des Apostres.* L'Enangeliste Saint Mathieu nous asseure, que nostre Seigneur mesme, chanta, disant l'hymne. Car, selon S. Augustin, dire un hymne, c'est le chanter: autrement, ce n'est pas hymne. Et S. Paul, aux Ephesiens, escrit, en ces termes: *Es psalmes & hymnes, és cãtiques spirituels, soiez remplies du S. Esprit, respondans les uns aux autres.* Voylà donc, comme S. Paul, (afin que les Ministres de l'Eglise soient remplis du S. Esprit, institue les Chœurs. Et le S. Esprit, és Cantiques, s'en glorifie, disant ces paroles: *Que verrez vous en la Sunamite?* en l'Eglise nouvelle? autre chose, *que des Chœurs d'armées:* à sçavoir, de la parole de Dieu, & des vertus Theologales, & morales.

Sur le Psal. 70.

L'Eglise joüit de deux moiens (selon que S. Thomas remonstre) pour se nourrir & augmenter le feu de charité & de devotion, à sçavoir; *le chãt, & la predication.* Les Prelats, & ceux qu'ils envoient prescher, & exhorter, en rendent l'un au peuple: detracter, donc, de l'autre, directement ou indirectement, ou le mesestimer opiniatrement, c'est nuire, gradement, à l'Eglise : & se porter, de mesme sentiment, avec les heretiques. Ce pourquoy le S. Esprit ayant tousjours, adressée l'Eglise, és affaires, de plus grande importance, pour se maintenir en son estre: at ordonné, 3. *part. de Consecr. dist* 2. *cap. Institutio missarum. De mesme que le divin service se fait dans l'Eglise Metropolitaine; ainsi, au nõ de Dieu, il le faut observer en toutes les Provinces, tant l'ordre de la Messe, que la façon accoustumée de psalmodier, & des autres ministeres.* Et 3. *lib. tit.* 1. *Vt laici*, est cõmancée; que le chœur soit seulement ouvert pour les gens d'Eglise, pendant le divin service: & est, recommandé aux psalmodians de chanter enclos, avec l'Autel. Et d'avantage, que chaque Curé doit entretenir un Clercq pour chanter avec luy, & lire la leçon, & l'epitre: & luy, doit estre capable de tenir Escole, & d'admonester les paroissiens d'envoier leurs enfans à l'Eglise: lesquels, luy, en toute chasteté & honesteté, doit enseigner le

le Cathecisme ou la doctrine chrestienne. Et au Titre 41. du mesme livre, au Chap. *Dolentes* Innocent III. en son Concile general, dit; *En vertu de l'obedience, nous commandons bien expressement, que le divin Office, tant de nuict que de jour, pareillement, autant que Dieu en donnera la grace,* soit, avec soin & diligence, & pareille devotion, celebré : Et Honoré III. aux Prelats de l'Eglise Universelle, au Chap. *Cujus Creatura. Puis*, dit il, *que la Creature n'a rien digne des merites de son Createur, en action de grace, &c. nous commandons que ne permettiez, entre vous, aucune paresse, qui empecheroit, que vous ne celebriez, conventuellement, les Messes sollemnelles, des Anniversaires des Trespassez, & de la Feste, dont se fait l'Office; ou de la Ferie, selon que requiert le temps.* Et ainsi, les SS. Canons ont determiné & ordonné, passé tant de siecles, tout ce qui est du service de Dieu si expressement, qu'il ne faut que rechercher ces Loix sacrées, pour reformer tant d'abus, que la malice de l'enfer s'esforcera tousjours de multiplier & d'establir, pour preparer le siege de l'Antechriste. Voilà pourquoy le S. Siege Apostolique se reserve à juger & ordõner, ce qui est du divin Service : & il se faut garder d'y adjouter, changer, ou otter, d'auctorité privée, si on ne veut encourir des sacrileges. Nostre Seigneur n'est pas moins zelé pour ses Eglises, qu'il estoit en cette vie mortelle, pour la maison de son Pere. Et comme en l'ancien Tabernacle, tout y estoit sacré, & rien de profane ne pouvoit y servir : de sorte que la temerité attentât le contraire, estoit fort severement puny: de mesme, en nos Eglises; tout ce qui n'est deü, ou qui est en quelque façon irreguliere, sera, un jour, griefvement puny: & comme sacrilege.

Le Venerable Humbert sur la Regle S. Augustin, dit aussi, que ce qui est des livres à chanter le Service divin, doit estre preferé à toute autre chose. *D'autant, que par le chant*, dit il, *nous rendons service à Dieu : mais par les autres livres, le prochain est seulement servy.* Et en effect ; és Chœurs devots & Religieux, s'accomplit par exellence, la premiere Table du Decalogue : & mesme, les œuvres, de misericorde spirituelle, plus grandes, envers le prochain, & les honneurs deües à la Vierge Mere, aux Anges, & aux Saints, y sont rendus : & pour nous mesmes, le chant du Service divin est une riche table, couverte des plus excellentes pensées & affections que le S. Esprit (qui enseigne toute verité: & est le feu unique, des saintes affections) ay jamais suggeré par les sainctes Lettres canoniques, ou les SS. Peres: mais autrement, comme, en l'oraison mentale, hors les chœurs, ou l'Office divin; c'est se refectionner sur le poing, de ses conceptions : & comme par ses prop res forces, & s'exposer souvent aux perils; Puis que S. Paul nous asseure, que nous ne sçavons comment il

nous faut prier: ce pourquoy nostre Seigneur nous enseigna le *Pater noster:* mais prians au divin Service, *le S. Esprit*, presidant en l'Eglise, *postule pour nous, avec gemissemens inenarrables.*

HISTOIRES.

L'Ordre des Freres Prescheurs a tousjours esté fervent, pour celebrer ou chanter l'Office.

A Paris, un certain Religieux, de l'Ordre des Chartreux, sçavant, & ancien, accompagné d'aucuns Peres de son Ordre, vint, un jour, en nostre Convent, & traitta avec le Pere Soupprieur d'une revelation, qu'il avoit eu, de la Reyne des Anges, en cette maniere: Il estoit fort fervent pour l'honorer, & la pria long temps, & avec grandes instances, pour sçavoir, ce qui luy estoit plus aggreable; & un jour, priant en l'Eglise, il luy sembloit voir la Reyne du Ciel, seante sur un Autel: il l'approche en grande reverence, tremblant, & la prie, avec larmes, de luy dire le service, qu'il luy pourroit faire plus aggreable. Et la tres-clemente Vierge le regardant, avec joye, luy dit: *Ce qui se fait, à celuy que j'ayme, faites, à mon honneur, de mesme, si vous me voulez rendre service aggreable.* Et il dit; *Madame, quel service fait on à vostre Fils bien-aymée?* Elle respond; *On l'ayme, on le loüe, & on l'honore.* Puis, ce Religieux, prosterné, dit: *Madame, enseignez moy pour vous aymer, vous loüer, & vous honorer.* Et, pédant qu'il fondoit en larmes; elle luy dit: *Allez, aux Freres, & ils vous enseigneront.* Et luy, remontrant, qu'en divers Ordres estoient des Freres: & suppliant, de sçavoir ceux, ausquels il devoit s'addresser: Elle dit, *Allez aux Freres Prescheurs: ce sont mes Freres: & ils vous enseigneront, comme on me doit servir.* Ce Pere, susdit, raporta aux Religieux cette histoire, les exhortant à perseverer au service de la Reine des Anges.

PRoche nostre Convent de Paris, un certain homme, Ecclesiastique, grand, & puissant, une nuict, en son lict, oyant que nostre Convent chantoit, avec ferveur & allegresse, les Matines de nostre Dame, d'un Samedy: dans une inspiration divine, s'arguant soy-mesme d'estre si miserable, dans son lict, pendant que ces Religieux loüoient Dieu, à l'honneur de la Vierge sa Mere: le matin venu, il vint supplier d'estre reçeu en la Religion: & avec grande devotion, fut Religieux de nostre Ordre.

EN cette mesme ville, deux Estudians, disans journellement l'Office de nostre Dame, dont l'un, avoit devotion d'estre Religieux de nostre Ordre; un jour, pendant qu'ils disoient Vespres, celuy qui n'avoit la devotion d'estre Religieux se ressent dans des esmotions, avec componction de ses pechez, & des pleurs & des larmes, en si grande abondance, qu'il ne pouvoit se contenir: & parmy ces larmes, son cœur estoit fait autre, en bôté. Et apres avoir achevé ce service à la Vierge, il dit à son compagnõ; *D'orenavant, je ne vous contrediray plus: car je veux estre de cette bonne compagnie, à laquelle vous m'avez tant de fois invité.* Et puis; delibererent d'assister, la nuict suivante, aux Matines en la grande Eglise de nostre Dame. C'estoit un Dimanche des Advents; & apres avoir esté, en toute devotion, attentifs, à ce qui se chantoit: ils se communiquerent, ce qui les avoit touché le cœur, & l'esprit, de plus grande devotion: & l'un dit, avoir esté esmeu de grande conponction, par l'exposition de S. Gregoire, sur l'Evangile, *Erunt signa in sole &c.* L'autre dit estre fort consolé, & en devotion, d'avoir oüy ces mots: *Venite ascendamus ad montem Domini, & ad domum Dei Iacob*: Venez, montons la montagne du Seigneur, & en la maison de Dieu de Iacob. *Selon la lettre*, adjoute il, *il me semble que nostre Seigneur nous invite, d'aller à la maison de S. Iacques, des Freres Prescheurs: qui est une maison de Dieu, & située sur une montagne.* Ils obeïrent à cette vocation, & y accomplirent le cours de leur vie, en toute sainćteté.

VN ancien Religieux de vertueuse conversation, communiqua, un jour, à son Prieur une vision, qu'il avoit eu, afin qu'il eut exhorté le Convent, à avoir plus grande devotion. Il dit, que les Religieux, un jour, disans les Matines de nostre Dame; avoir veu à la porte du dortoire, nostre Dame accompagnée de deux saintes Vierges; & qu'elle disoit ces paroles: *Puissamment hommes forts.*

EN Angleterre, un Religieux appellé David, en sa maladie mortelle, ravy en esprit, & present au Tribunal de Jesus-Christ pour recevoir son jugement; dit: qu'il oüit la tres-clemente Mere de Dieu se plaindre de ceux, qui celebroient son office avec moins de devotion, & de diligence, & que nostre Sauveur dit: *Nous envoierons cestuy-cy à ses Freres, les adviser, de ne faire de mesme.* Et ce S. Religieux, rendu

du

du à soy-mesme, se levant en son lict exhorta les Religieux presents, de dire devotement l'Office de nostre Dame, racontant sa vision : & peu apres trespassa sainctement en nostre Seigneur.

EN cette Province d'Angleterre, un Religieux agonissant à la mort, & aux abois ; soudain, s'escria, disant ; *O malheur, malheur, à ceux, qui avec paresse & negligence font le divin Service!* Car les ames de Purgatoire se lamentent, qu'on leur satisfait apres tant de remises, & avec si grande tiedeur, ce qui leur est deuë : & qu'on y adjoute si peu. Et, apres, dit encore ; *Hé ! la glorieuse Vierge s'est plaint de vous, moy estant present, que le peu de service que vous luy faites, que c'est avec distraction d'esprit, & indevotiõ: & que c'est avec moins de merite.* Et puis dit: *I'ay oüy le chant du Ciel si melodieux, que personne ne se peut imaginer, rien de semblable, sur la terre.*

La Reine des Anges apparoit, à Matines, se complaire au divin Service.

LE B. Pere General Iordain dit, un jour, au Chapitre, qu'un certain Religieux, en sa devotion, au Convent de Paris, à Matines de la Purification nostre Dame, lors que les Religieux chantoient l'Invitatoire, *Ecce venit*; que nostre Dame apparut, venir au Chœur avec son Fils, & qu'elle s'assit sur un throne, qui luy estoit preparé sur l'Autel, regardant avec grande douceur les Religieux tournez vers l'Autel : &, à *Gloria Patri*, pendant qu'ils estoient inclinez, elle prit la main droite de son Fils, & luy fit faire la benedictiõ sur tout le Chœur. Et on creut que ce S. General, luy mesme, avoit eu cette vision.

AVx Matines de la Circoncision de nostre Seigneur, lors que ce S. Pere General, selon la coustume ordinaire, chantoit la neufjéme leçon; un S. Religieux, eut cette vision. Il vid une tres-glorieuse Dame, en grande Majesté, avec une couronne d'or sur la teste, & orné d'un manteau de merveilleuse beauté & richesse, se tenir debout proche le pulpitre, & regarder, avec tres-grande attention, le Pere General, chantant la leçon. Et apres qu'il eut achevé cette leçon ; elle prit le livre de ses mains, & descendit avec gravité, les dégrez du pulpitre, devant luy, plusieurs Saincts les accompagnant d'un cotté & d'au-

d'autre : desquels l'un, un peu chauve, paroissant de plus grande auctorité & dignité, avec un baton en la main, comme pour preparer le chemin, marchoit le premier. Et ce S. Religieux jugea, que cette Dame estoit la Reine du Ciel, & que celuy qui alloit devant sa Majesté, estoit S. Paul, ou S. Dominique: qui sur la fin de sa vie fut, un peu, chauve: & depuis, ce Pere requit le B. Jordain de luy dire, s'il n'avoit reçeu une cõsolation extraordinaire : & sa face montrant la grande joye de son ame, à ces paroles, ne donna autre response.

S. Augustin argue un Religieux ne chantant les Laudes de sa Feste.

EN la Province de Rome, au Convent de Peruge, un certain Religieux, apres les nocturnes de l'Office S. Augustin, ne s'excitant contre la paresse, sorte du Chœur, & vint dormir. Et bientost apres, voit S. Augustin, en habit de religieux, debout, proche de luy : l'arguant en ces termes ; *C'est maintenant que vous avez fait vostre propre volonté.* Et lors qu'il s'en alloit, ce Religieux cria: *Monseigneur, que feray-je?* Et le S. respondit : *Faites penitence.* Puis, à l'instant, le Religieux se leva de sa paillasse, & vint au Sermon, qui se faisoit de la feste S. Augustin, de nuict au Convent, dans le Chapitre.

Les Anges nous font exemples faisans des processions & solemnitez de Nostre Dame au Ciel : & des reverences à la S. Eucharistie: & chantans en cette valée de misere.

EN France, au Convent de Narbonne, un Religieux malade, voulant se confesser au Prieur; ce Pere luy dit: *Mon bien-aimé frere, c'est l'Assomption de nostre Dame, aujourd'huy, attẽdez jusqu'apres la procession : si tost qu'elle sera achevé, je viendray vous confesser.* Et ce Religieux dit: *Voila pourquoy je desire me confesser; nostre Seigneur me donnera, par sa grace, faire cette procession avec les Anges, & la glorieuse Vierge sa Mere.* Puis, il se confessa : & aussi tost apres, trespassa en nostre Seigneur, pour celebrer l'Office de l'Assomption de nostre Dame au Ciel.

A Rome, le jour de Pasques, en l'Eglise de nostre Ordre, le Pere Provincial chantant la Messe solemnelle du Convent; un homme de grande vertu & devotion, asseura, avoir veu, aux quatre coings de l'Au-

l'Autel, quatre tres-beaux adolescens, estẽdans sur l'Autel & les administrans à la Messe, un linge tres-blanc, jusqu'à tant qu'on acheva de donner la Communion.

A Boulogne, au raport du Pere Jean de Boulogne, avant que nos Peres y eussent edifié nostre Convent; au mesme lieu, des vignerons virent beaucoup de splendeurs celestes, & des luminaires. Et le Pere Clair, a tesmoigné, qu'estant jeune, & avec son Pere, (qui estoit homme vertueux & digne de foy) passant proche la place, où est edifié nostre Convent, il luy dit; qu'en ce lieu, on avoit, souvent, oüy le chant des Anges: & que c'estoit signe de chose grande, à advenir en cette place. Et le fils respondant à son Pere; que c'estoit, peut estre, les voix d'aucuns se joüans en chantant: ou le chant des Moines de S. Procul: le Pere dit; que c'estoient des voix angeliques: & qu'elles sont bien differentes de celles des hommes: & asseura que ces paroles avoient tousjours esté, parfaitement, en sa memoire.

Plusieurs Freres Prescheurs agonizans à la mort, chantent & aucuns voyent nostre Seigneur.

EN la vie de nostre Patriarche S. Dominique, on voit; qu'un jour, pendant que ses Religieux chantoient l'hymne de Prime, un Grand en doctrine, enyvré de l'amour divin, & transporté en grande ferveur pour la S. Religion: vint aux pieds du Superieur, en demander sur champ la grace. C'estoit le Pere Conrard, qui fut, depuis, homme de grande pieté & religion, & Lecteur tres-utile & gratieux en Theologie. Sur la fin de sa vie; il predit le temps, & le lieu, où il devoit trespasser de cette vie.

Il devint malade d'ardantes fievres à Magdebourg en Alemagne; & un jour, l'infirmier l'advertit de la fin de sa vie, en ces termes: Mon Frere, Jesus-Christ vous appelle pour passer de cẽ monde: lors qu'accompagné de ses Anges, il vous viendra visiter, faites nous en quelque signe: &, de la teste, insinua, qu'il feroit leur desir. Depuis, la veille de S. Catherine, en presence du Prieur & des Religieux, il chanta d'une voix douce, ces mots; *Cantate Domino canticum novum. Alleluya.* C'est à dire: *Chantez au Seigneur le cantique nouveau, Alleluya.* Et, impuissant de proferer autre parole, avec les yeux serrées, il sembloit estre mort. Puis, pendant que le Convent disoit les sept Psalmes

de penitence, il ouvre les yeux: & ayant regardé les Religieux deçà & delà, dit: *Dominus vobiscum. Le Seigneur est avec vous.* Ils respondirent; *& cum spiritu tuo*: & *qu'il soit avec ton esprit.* Puis il dit; *fidelium animæ &c. Que les ames des fideles reposent en paix*: on respondit; *Amen.* Apres, ne respondant au Prieur; le Convent dit les Psalmes des quinze degrez: & proferant; *Hæc requies mea in sæculum sæculi: Voicy mō repos au siecle du siecle*: ayant levé le bras, & estendu le doigt vers le Ciel, avec la face remplie de joye, & toute lumineuse: il rendit à Dieu son esprit. Alors, le Prieur dit à l'infirmier avec larmes, qu'il avoit satisfait à son desir & à sa demande. Puis, dit au Convent; *Mes Freres, prosternons nous; je crois certainement que nostre Sauveur est icy present.* Et plusieurs se ressentirent ardans en devotion tres-grande, & incroiable. Ceux, qui revestirent le corps du S. Trespassé, tesmoignerent, avoir esté parfumez d'odeur celeste, incomparable en suavité: & que leurs mains en furent, plusieurs jours, embaumez.

AU Convent de Tours, Frere Gueric, malade, tomba, soudain en frenesie, avant recevoir les Sacremens; & le Prieur fort affligé de cét accident, se croyant coulpable de negligence: ordanna en l'assemblée du Convent, qu'on fit des prieres pour le salut du malade. Et puis, avec des flambeaux & luminaires, portant la sacrée Eucharistie au malade: il en fut, voyant le Convent, aidé de la grace de nostre Seigneur, & rendu à soy-mesme: & avec grande devotion se confessa au Prieur. Qui luy donna le Viatique & l'Extréme-onction, & en presence du Convent reçeut ces SS. Sacremens, en grande reverence & pieté. Puis, se ressentant aux abois de la mort; il chanta, d'une voix douce, le Respond: *Libera me Domine de morte æterna &c.* avec ses versets. Il est efficace pour se recueillir en Dieu; le voicy en François: Seigneur, en ce jour effroyable, quād les cieux & la terre serōt pour s'esmouvoir, lors que vous viendrez juger le monde, par le feu: delivrez moy, de la mort eternelle. Vers. Ce jour est un jour d'ire, de calamité, & de misere: un jour grand, & fort amere. Quand les Cieux & la terre &c. *Ie suis tremblant moy, & je crains, lors que cette discussion sera venu, & cette ire à venir. Lors que vous viendrez juger le monde par le feu.* Vers. *Createur de toutes choses, Dieu, qui m'avez formé du limon de la terre, & racheté admirablement par vostre pretieux Sang: & mon corps, encore que maintenant, il pourris: au jour du Iugement, vous ferez, qu'il sera resuscité du sepulchre: exaucez, exaucez moy; afin que commandiez que mon ame soit colloquée au sein d'Abraham.* Voila, ce que cét agonisant chantoit,

toit, avec les affections, sans doute, conforme aux conceptions de son esprit, sur ces paroles, fort puissantes (comme sont toutes les autres, des Vigiles des morts) pour recueillir l'esprit en la foy, & en l'esperance, & le porter à vraie contrition & conversion, pour aymer & servir Dieu. Et apres cét agonizant rendit, aussitost, qu'il acheva de chanter, l'esprit.

AV Convent de Dijon en cette mesme Province de France, Frere Guillaume, jeune Religieux, fort devot, agonizant à la mort; le Frere medecin, voyant son poulx en defaillãce, luy dit: *Esjoüissez vous, mon benin frere, d'autant que maintenant, vous allez à Dieu.* Le Religieux, excité en liesse merveilleuse, en presence des Religieux: commença à chanter à haute voix; *Gloria, laus, & honor tibi sit; Rex Christe Redemptor &c.* avec les trois versets. Et aucuns des Religieux, luy presenterent la Croix, avec le bois de nostre Seigneur: & se levant, avec grande reverence, la baisa: & derechef, à haute voix, chanta: *O crux ave spes unica &c.* & ce, avec si grãde douceur, que c'estoit, comme la voix d'un Ange: & depuis avoir chãté, ne disant mot, bientost apres, trespassa heureusement en nostre Seigneur.

AV Convent d'Angoulesme, le Lecteur appellé Frere Nicolas, griefvement malade; & un Religieux le considerant avoir la face pleine de joye & liesse, lors qu'il s'acheminoit à la mort: avec larmes, il le pria, de luy dire, s'il ressentoit en son cœur, quelque consolation de nostre Seigneur. Et ce bon Lecteur, comblé de joye, de l'abondance de son cœur sa bouche parla, & dit: *Vrayement j'ay reçeu grande consolation de nostre Seigneur: car il m'a promy, d'estre present, à ma mort. Et je vous oblige*, dit ce Religieux, *par ce mesme Seigneur, de me signifier du doigt, ou autrement, lors que vous le verrez present. Ie le feray*, dit le malade, *si nostre Seigneur le permet.* Trois jours apres, aux abois de la mort, le Convent assemblé au son de la table en l'infirmarie, pendant que les Religieux perseveroient en prieres; ce S. Religieux, mourant, leve la main, & montre, du doigt, une certaine place, en portant les yeux sur tous les Religieux, & dit, en chantant tres-doucement: *In Galilæa Iesum videbimus sicut dixit vobis Alleluya.* Et acheva de chanter, rendant ainsi, glorieusement, l'esprit à nostre Seigneur.

AV Convent de Montpellier, un jeune Religieux chantoit de fort bonne grace ; & malade à la mort: le S.Home, le venerable Pere Colombe, alors Prieur en ce Convent, apres l'Extréme Onction, requit ce Religieux mourant, de châter la douce Antienne de Sainct Jean Evangeliste : *Domine, suscipe me, ut cum, fratribus meis sim &c. Seigneur, recevez moy, afin que je sois avec mes Freres, avec lesquels, venant, vous m'avez visité: ouvres moy la porte de la vie, & me menez au banquet de vos bonnes cheres : car vous estes le Fils de Dieu vivant, qui, par le commandement du Pere, avez sauvé le monde: nous vous rendons graces, durant les siecles infinies des siecles.* Et apres que cét agonisant eut chanté cette Antienne, en presence des Religieux, tres-doucement, lors qu'il chantoit, *Gratias referimus:* finissant & disant, *Nous vous rendons graces*: à l'instant mesme, il trespassa en nostre Seigneur : & commença ses actions de graces de l'eternité de la gloire.

EN Hibernie, au Convent de Cortage, Frere Gualtere, Religieux de grande candeur & simplicité, & fort pieux & devot, dont le trespas avoit esté preveu, & predit à un autre Religieux, du mesme Convent : le jour suivant, il devint malade. Et ce mesme jour, un Religieux, demandant de sa disposition: il respondit: *Ie suis maintenant bien: l'horreur de la mort, que j'ay eu tousjours, ne m'afflige plus : d'autant que nostre Sauveur Iesus-Christ s'est apparu à moy, & m'a consolé; disant: que dans trois jours, je viendray à luy.* Et apres minuict du troisiéme jour, qui estoit le mardy ; il commença tres-devotement à dire la Messe des Trespassez: & apres avoir dit la Preface, la chantant selon les nottes: il fit silence, comme disant le Canon: & puis, à haute voix, chanta, le *Per omnia &c.* & le *Pater noster* : & l'ayant achevé, au point du jour, il trespassa, le mesme jour, que nostre Seigneur luy avoit predit.

AU Royaume de Poulogne, au Convent de VVarstillanie, un Religieux appellé Henry, agonissant à la mort, avoit reçeu les SS. Sacrements de l'Eucharistie & de l'Extréme Onction, & regardant, en grande devotion la Croix, qui estoit devant luy : estant aux abois, il chanta ; *Securus & gaudens venio ad te: ita & tu exultans, suscipias me: Discipulum ejus qui pependit in te.* C'est à dire : *En asseurance & joyeux je viens à vous ; ainsi & vous, avec liesse, reçeüs moy : le Disciple de celuy, qui pendit en vous.*

Et le Religieux qui nous a escry cette histoire estant present, & demandant s'il voioit quelque chose : il dit: Je vois nostre Seigneur Jesus-Christ & ses Apostres : & d'avantage, interrogé s'il devoit estre associé en leur college : il respondit: qu'oüy; & dit encore, que tous les Freres Prescheurs qui observeroient leur Ordre, à sçavoir, les devoirs de la Religion, les vœux, la Regle S. Augustin,& les Constitutions: la teneur de leur profession : seroient de mesme, en la felicité eternelle au rang des Apostres de nostre Seigneur. Et derechef reïtera son dire: que les Freres Prescheurs seroient en Paradis rangez parmy les Apostres. Et puis, regardant la Croix, il commença à rire & à doucement porter les mains en signe d'applaudissement ; sa face, ses yeux, & ses mains monstrantes la joye & liesse grande de son ame. Quelque peu de temps apres, en la presence des Religieux perseverans en prieres pour son salut: il dit ; Icy sont les diables heretiques qui s'esforçent de pervertir ma croyance; mais je crois un vray Dieu, au Pere, au Fils, & au S. Esprit : & puis, en silence, trespassa ainsi, glorieusement, en la confession requise à salut.

Le diable en forme d'une religieuse noire, chantant, deçoit un Seigneur, luy prophetisant longue vie, & le temps de penitence.

Les diables usent, parmy les meschantes spiritualitez, qu'ils sement és esprits mondains, d'une ruse, par laquelle, ils attrapent une infinité d'ames, aux enfers ; c'est en donnant l'esperance de longue vie, & de faire, à la fin, vraye penitence.

Un Pere de nostre Ordre des Freres Prescheurs, m'a raconté une merveilleuse histoire, & tres-digne de memoire. Il me dit, qu'un Seigneur, en VVestphalie, de grande authorité & puissance, & fort experimenté & valeureux au fait d'armes: une nuict, cheminant parmy un bois horrible, il oüit, comme proche le chemin, la voix d'une femme, chantant ; & demanda si quelqu'un de sa suite, vouloit, avec luy, aller voir cette femme , qui chantoit. Personne ne respond, & tous le dissuadent, de satisfaire à sa curiosité, à cette fois. Il vient seul, & trouve sous une arbre, comme une religieuse, noire, debout, avec les mains eslevées vers le ciel : & chantant. Il luy demande, ce qu'elle faisoit : *Icy*, dit elle, *je loüe mon Dieu.* Et ce Seigneur, croiant que c'estoit une Sainte : il la pria, de luy reveler, ce qui luy devoit advenir. Elle luy dit; qu'il avoit fait de grands maux, qu'il en feroit encore : qu'il recevroit la Croisade d'outre-mer : & apres, qu'il auroit vaincu ses ennemis, qu'il moureroit au service de Jesus-Christ. Or, apres avoir oüy cette prophetie d'enfer, il vint re-

trouver ses gens, plein de joye. Et depuis, comme on luy avoit predit, il fit grande boucherie de ses ennemis, & les vainquit: mais attendant l'occasion de la Croisade pour se transporter outre-mer, il se vid accueilly d'une tres-ardante fiévre : ce pourquoy les Medecins & ses amis l'adviserent, en l'exhortant de se confesser, & recevoir les autres Sacremens : à cause que sa vie estoit en grand peril. Il refusa d'y entendre, en la croiance, qu'il ne pouvoit mourir de cette maladie. Et les Docteurs Medecins, admirans cette obstination; ils manderent son Frere, puissant Ecclesiastique, & de grande authorité, luy signifians le peril de la vie de son Frere germain: & la necessité urgente de l'admonester avec grãde instance de son salut. Il vient en diligence, & argue son Frere malade avec peril evident de sa vie, de ne songer pour le salut de son ame: & le malade se voyant encore aigrement traitté dit; qu'il ressembloit aux autres, estant aussi sot: & l'asseuroit qu'il ne moureroit pas de cette maladie. Le Frere replique avec larmes, pour sçavoir, d'où il avoit cét esperance si certaine. Et, en fin, le malade revela sa prophetie diabolique & trompeuse, la racontant par ordre, & comme il devoit à l'advenir recevoir la Croisade pour la Terre-saincte, & mourir heureusement au service de Jesus Christ. Or, l'Ecclesiastique touché de vive douleur au cœur par cette fausse prædiction du demon; *Vrayement*, dit il, *mon Frere, le diable est aux embuches pour vous apprehender par le talon : & cét ancien serpent, par son mensonge, tache de vous decevoir, vous faisant esperer de vivre, pendant que vous allez mourir. Faites donc maintenant ce qui est de vostre salut, la penitence de vos pechez, accomplissez ce qu'on requiert que vous fassiez pour vostre bien.* Et, à mesme heure, le malade mande un Confesseur, il lamente ses pechez, se confesse : ordonne ce qui est de son testament, reçoit son Viatique, & l'Extréme-onction : & meurt en fin (comme nous croions) en nostre Seigneur. Depuis, ce Frere Ecclesiastique, considerant en son Frere Trespassé la clemence & bonté de nostre Sauveur Jesus-Christ, quitta le monde, & se rangea, avec grande constance, en nostre Ordre à son service.

Les diables attentent contre nous à la mort, & les Saincts nous assistent.

EN France, au Convent de Lion, un Religieux agonisant à la mort, appellé Frere Pierre, dit, (en presence du Prieur & du Pere Raymond de Lausanna, qui en fit le raport au Pere General, par escrit;) *Que faits tu icy sanglante beste ?* & le Prieur dit; *Qu'est-ce mon Frere? C'est*

le diable, dit il, *qui est icy caché sous la peau d'une meschante vieille femme : mais il ne pourra, contre moy, se prevaloir : d'autant, qu'en nostre Foy tres-certaine, en verité, je jouïs de mõ salut.* Et aussitost aprés, trespasse glorieusement de ce monde en nostre Seigneur.

A Naple, un Novice estant malade mortellement, Satan transfiguré en Ange de lumiere luy apparut, & luy remit un peché mortel en la memoire, dõt il ne s'estoit jamais confessé, luy persuadant, de ne le confesser à l'advenir, ny d'en jamais parler à personne. Il consente donc à la tentation: & les Religieux le voiant se garder de parler, & ne vouloir respondre; ils se douterent, qu'il pouvoit avoir encouru quelque seduction malheureuse : & luy amenerent le Pere Nicolas de Juvenatio, homme de grande sapience & sainteté; lequel, par plusieurs raisons & exemples luy fit voir sa seduction du diable, par laquelle il le detenoit, comme envelopé, pour le precipiter aux enfers. En fin, apres grãdes instances, & les oraisons des Religieux, il est retiré de la gueule du loup infernal, il parla, & raconta la malice du diable découvrant sa tromperie: & puis, s'estant deüemẽt confessé, en toute sainteté, deceda de ce monde.

AU Convent d'Avignon, un venerable Pere Predicateur & Chantre de grande devotion, appellé Frere Bertrand, en hiver, chantant seul, de nuict ; *Crucifixus surrexit, &c.* oüit, une voix, à mesme temps disant ; *Prenez garde à vous, mon Frere, vous ne verrez pas le temps, auquel on chante cecy.* Il communiqua cette revelation de sa mort, à un bon Religieux, qui m'en fit certain. Et depuis, fut envoié en la ville d'Aurange, qui estoit le lieu de sa naissance : Et attaint de sa maladie mortelle, il voulut estre transporté au Monastere des Freres Mineurs. Où estant agonizant à la mort, en presence de son Confesseur, & d'autres personnes, il dit plusieurs fois : *Pour Dieu, ostez ces fromages, qui m'oppressent.* Il en avoit procuré pour les necessitez de son Convent, quelques jours auparavant : & son Confesseur entendant ce cas, dit ; *Ne craindez pas mon cher Frere, par l'authorité de Dieu, & de nostre Ordre, si, en quelque maniere, vous avez offensé, faisant cette queste, je vous en absous.* Et, aussitost, il fut content. Aprés, de la main, il chassoit, cõme des mouches de sa face, & son compagnon en demandant la cause, il dit : *Ie vou d-s diables.* Or, ce Religieux, luy mettant en la main une Croix, luy dit : *Deffendez vous avec cette Croix, contre vos ennemis.* Il la tenoit avec force, en fit le signe de la Croix sur soy, & la baisa : & puis, pleurant, dit : *Tu es virga directionis, virga regni* : & beau-

beaucoup d'autres loüanges. De là, elle est posée devant luy en reverence. Et puis dit : *Ie vou S. Augustin*. Il avoit tousjours eu devotion speciale pour ce grand Docteur, & Pere des Religieux, en faisant journellement memoire, apres l'Office divin. *On dit c'est un grand Sainct & un bon Pere : il est puissant de vous aider*. Puis, il commença à chanter, comme il pouvoit *Salve Regina* : & en chantant cette tres-pieuse Antienne, trespassa, ainsi, heureusement de ce monde en nostre Seigneur. Ce Convent des Freres Mineurs, & trois Religieux de nostre Ordre, avec grande devotion, l'entererent, & celebrerẽt ses honneurs funebres : & nous raporterent la suite de cette histoire.

AV Convent de Marseille, de nostre Ordre, un jeune Religieux, appellé Frere Estienne, estant à la mort, & sans aucun signe de vie, au milieu des Religieux qui veilloient, comme mort, ayant esté en agonie, toute la nuict de l'Exaltation S. Croix ; soudain, il estend ses bras, & crie : *Voila que je vois au Ciel la Croix de nostre Seigneur, dont vous celebrez la Feste*. Alors, le Prieur estonné, luy presente une petite croix, qui estoit, selon la coustume, posé devant luy ; & dit : *Voicy, mon Fils, le signe de la Croix de Iesus-Christ*. Mais, il respond ; *Ie ne vois pas celle que vous dites : mais je regarde és Cieux, la vraye Croix de nostre Seigneur*. On luy reïtera trois, & quatre fois, la mesme chose : & fit tousjours cette replique : & arguoit ceux qui estoient presents, disant ; *Ne la voyez vous pas, esclattante en splendeur*. Puis, avec gemissemens, il dit au Prieur : *Voicy, comme l'ennemy m'a voulu decevoir ; venant avec une grande trouppe de demons, il s'efforçoit, comme, si j'eusse esté de son service, de me ravir. Ce que niant tout à faict, & me disãt serviteur de Iesus-Christ, & disciple de S. Dominique* ; Il me dit : *Non ; tu és mon serviteur : d'autant qu'hier contre le conseil de la medecine, & sans licence, & seul, tu a beu du vin*. Alors, le Prieur de Casis, qui m'a raconté cette histoire, homme de grande vertu & religion, dit à cét agonisant : *Mon fils, avec regret & douleur de cœur, confessez cecy : & vous confondrez grandement le diable*. Ce, qu'apres qu'il eut fait avec larmes, en loüant & benissant nostre Seigneur, & disant les joyes de nostre Dame, il rendit son esprit.

FRere Guillaume de Iocis, ancien Religieux, des premiers de nostre Ordre, & qui avoit beaucoup travaillé pour l'edification des Convents ; mourut de nuict ; & le Religieux qui luy servit à sa mort, me raconta, qu'agonizant, effraié il regardoit souvent la parois prochaine de son lict : ou peut estre, il voioit comme S. Martin, une cruelle beste, satan : & de faict, ce Religieux luy demanda, s'il y

voioit quelque esprit malin : & fit signe, qu'oüy. Il jetta donc de l'eau benite avec priere, contre la parois, & sur le malade; qui demontroit en estre secouru & libre : & joyeux, s'inclinoit, humblement. Puis, ce bon Religieux, pour le conforter; l'exhorta à grande confiance en la misericorde de nostre Seigneur, en la pieté & clemence de la Vierge sa Mere, & en ses merites, & en son secours : & l'animoit à implorer les merites de la Passion de nostre Sauveur : ce qui fit que ce Sainct agonizant en vint jusqu'aux larmes, en ferveur de devotion: & dans ces ardeurs, peu aprés, deceda heureusement en nostre Seigneur.

Le Dimanche precedent de sa mort, il avoit fait un fort devot sermon sur ces paroles du S. Esprit: ***Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini, ibimus. Ie me suis esjoüy és choses qui m'ont esté dites : Nous irons en la maison du Seigneur.***

A Montpelier, plusieurs Religieux de nostre Ordre, attendans pour s'embarquer avec le Roy S. Loüys, & passer outre mer ; un, appellé Frere Pierre, Norman, de grande vertu & devotion, malade à la mort, fit sa confession generale avec grãde devotion : & refectionné, de son viatique, reçoit l'Extréme-onction: puis, selon la coustume ordinaire des agonizans aux abois de la mort, s'estant fait coucher sur la cendre, il requit avec instance que le Souppricur : celuy qui avoit oüy sa confession, luy vint parler. Et ayant appris, que personne, ne le pouvoit, oüir (car il ne voioit plus, par sa debilité extréme) il dit ; ***Mon bien-aimé Pere, je vous dis, ce que nostre Seigneur m'a fait voir, pour ma cõsolation, & de tous nos Freres: ausquels, apres ma mort, vous le pourrez communiquer. Maintenant, pendant que vous estiez chantans Nonne, au Chœur, le Ciel m'a esté ouvert, & ay eu revelation du mystere de la tres-saincte Trinité, & ay esté fait certain de mon salut.*** Et bientost apres, ce S. Religieux mourut, pour prendre possession de la gloire celeste : qui luy avoit este revelé.

LE Prieur de Bourdeaux, le Venerable Pere Iulien, en chemin, pour aller au Chapitre General de nostre Ordre en Angleterre, arresté malade, & mourant à Beauvais, en nostre Convent; à mesme heure de sa mort, il apparut à une personne religieuse priant en nostre Eglise des Frs. Prescheurs à Bourdeaux, esloigné, de douze journées de chemin: & fut veu, à mesme heure comme on recognut depuis, seul, enlevé de la terre au Ciel, dans une nué lumineuse. Cette persõne joüissante de cette vision, requit, sçavoir, où il alloit, & pourquoy seul. Et le

Sainct respódit: *Ie m'en vais à nostre Seigneur. Et de me voir seul, vous n'en devez rien craindre, d'autant, que je meneray bientost avec moy, entierement tout le Convent.*

La personne, qui eut cette visió, la raconta au Soupprieur de Bourdeaux avec pleurs & larmes; avant qu'on eut aucunes nouvelles, de la mort de ce S. Pere Prieur. Et l'heure & le jour ayant esté marqué: on recognut, depuis, la verité de cette prophetie. Dans les trois, ou quatre mois suivans fut, de mesme, la promesse du S. Prieur accomplie: le Lecteur, & onze Religieux, qui faisoient alors tout le Convent de Bourdeaux, moururent, & suivirent leur Prieur allant au Ciel.

EN Angleterre, au Convent de Noric un jeune Religieux de grande expectation, à raison de ses inclinations pour la vertu, de sa science, & de son eloquence, estant de pareille beauté de corps & d'esprit: or, à la mort, apres l'extréme Onction, pendant qu'autour de son lict, les Religieux psalmodioient les sept Psalmes de penitence, & les Litanies; il eut une vision divine, & la raconta aux Religieux: *Dez que vous commenciez les sept Psalmes*, dit il, *nostre Seigneur m'a visité, & m'a montré un lieu fort haut & sublime, où j'ay veu nostre Sauveur Iesus, & la Vierge sa Mere tres-benigne: & à leur suitte les Vierges. I'ay oüy le tres-doux & suave chant de ces chœurs de Vierges: & en ay esté consolé.* Depuis, il dit; *Rien ne me peut causer de terreur: d'autant que mon ame joüit de la pureté & integrité de la foy, & aussi à cause que je me suis, tout, commis à la protection & sauvegarde de la glorieuse Vierge Marie.* Apres, il donna l'Adieu à ses Freres: & puis, commence à invoquer la Vierge: proferant son S. Nom, & ensemble, comme dans un tres-gratieux sommeil, les Religieux perseverans en la psalmodie & és prieres pour son salut, il trespassa en nostre Seigneur.

C'Est un grand bonheur, d'estre preservé, non seulement des tentations, mais de la vision du diable. Dãs un Convent de nostre Ordre, un certain Religieux, une nuict, fit tel bruit, & si horribles clameurs, que le Prieur, & les autres Religieux, en furent excitez, & le vinrent trouver: apres donc qu'on eut apporté la lumiere: le Prieur luy parlant; il n'en peut obtenir responce: & on le voioit clairement, estre affligé d'horreur, tenant sa veüe fiché sur une certaine place. Depuis le matin venu, le Prieur l'examina de la cause de ses cries & de ses horreurs. Il le rendit certain, que c'estoit, pour avoir veu le diable: & que cette vision avoit esté cause de sa si grande terreur. Et interrogé de

la forme, ou figure, en laquelle il l'avoit veu: il respondit; *Ie ne sçais, comme je pourrois le descrire entierement; mais seulement je vous dis, que si, icy, estoit un four ardant, & d'autre part, le diable, en la forme & figure, que j'ay veu: j'aymerois mieux entrer dans ce four, & ses feux & ses flammes, que derechef, regarder une chose si terrible, & si horrible.*

AV Convent de Montpellier, deux Religieux, mortellement malades, Frere Pierre, & Frere Benoist, visitez, souvent, du Prieur, selon la saincte coustume de l'Ordre, un jour le Pere Prieur parlant de la mort à Frere Pierre, il luy respondit, qu'il estoit tres-bien content, ayant asseurance d'aller à nostre Seigneur: & que, pour signe de son salut eternelle, Frere Benoist moureroit le mesme jour que luy. Le Pere Prieur, depuis, demandant à Frere Benoist de sa disposition: il dit, qu'elle estoit tres-bonne. Puis; *Hier*, dit il, *considerant que c'est un grand bien, d'estre libre des liens de cette vie, & de joüir de Iesus-Christ: & pendant que j'estois dans des tres-vehemens desirs de ce bien; à cette fin, j'invocay la glorieuse Vierge Marie pour m'assister à parvenir à ce bonheur: & à l'instant, mon ame se vid accueilly de si grande devotion & ferveur d'amour pour nostre tres-bening Sauveur Iesus-Christ, que je ne veux plus, ny ne puis plus penser, qu'à luy.*

Quelques jours apres, le Convent chantant & psalmodiant portoit le corps mort de Frere Pierre à l'Eglise: & Frere Benoist ayant appris, de celuy qui le servoit, ces nouvelles; il cria aux Religieux, de le porter, de mesme: d'autant qu'à mesme jour, il devoit joüir en la gloire de nostre Seigneur. Et de fait; car le Convent, à son retour de l'Eglise, le voit trespassé: & on porte son corps, avec celuy du compagnon, que nostre Sauveur luy avoit donné: & ensemble reçoivent la sepulture. Ce que nous avons appris, de tres-fideles tesmoins oculaires.

AU mesme Convent, deux Freres jumeaux, nez le mesme jour, commencerent, à mesme jour, leurs estudes des lettres, & de la philosophie: & depuis, en mesme jour, se rangerent en nostre Ordre des Freres Prescheurs: & apres y avoir vescu en toute saincteté on les vid, aussi à mesme temps, affranchis des miseres de ce monde.

LE Pere Prieur assistant à l'un de ces deux Freres, appellé Pierre; apres qu'il s'estoit confessé de tous les pechez du cours de sa vie, munie du sacré Viatique, & de l'Extréme-Onction: ce Religieux en grande ferveur de devotion agonizant, dit au Prieur, appellé Ponce;

Mon Pere, où me voulez vous envoier? Et le Pere respondit : *A nostre Seigneur Iesus-Christ, que vous avez reçeu au tres-sainct Sacremẽt.* Cette responſe fut fort joyeuſe à ce Religieux mourant : & la grande lieſſe de ſon cœur paroiſſoit, clairement ſur ſa face. Il ſupplia le baiſer de paix, qui ſe donne ordinairement aux freres agonizans. Il le reçeut: & puis ſa ſaincte ame prit poſſeſſion de la paix de l'eternité.

QVant à l'autre Frere uterin, nommé Arnaud, lors qu'on le vid aux abois de la mort, le Convent, ſelon la couſtume, fut aſſemblé : & pendant qu'on recommandoit ſon ame à noſtre Seigneur : un autre malade, dans la meſme infirmarie, appellé Frere Vincent, vid en eſprit, une tres-belle & glorieuſe proceſſion de Saincts du Ciel, environnants le Religieux mourant: entre leſquels, il voioit noſtre Patriarche Sainct Dominique en ſplendeur de gloire merveilleuſe. Puis, Frere Arnaud treſpaſſant ainſi heureuſement en noſtre Seigneur, toute cette glorieuſe proceſſion, conduite par noſtre Pere S. Dominique, fit ſa retraitte, ſans doute conduiſſant cette ame, & l'introduiſſant au ſejour eternel du Ciel. Et l'un de ces Saincts, dit à ce Frere Vincent ces paroles: *Soyez preparé, d'autant que vous auſſi, vous viendrez bientoſt avec nous, à noſtre Seigneur.* Il revela cette viſion aux Religieux pour leur edification, & la plus grande gloire de Dieu : & peu de jours depuis, treſpaſſa de ce monde.

AU Convent d'Arles, deux Religieux malades, dont l'un eſtoit appellé Guillaume, & l'autre Iean ; Frere Guillaume dit un jour, au Prieur & aux Religieux ces paroles ; *Ie ſçay, que je mourreray de cette maladie; & que pas ſeul: car je treſpaſſeray la veille de l'Aſſomption de noſtre Dame, & Frere Iean le lendemain.* Ces Religieux luy demanderent, comment il eſtoit ainſi certain, des jours de leur treſpas : & il reſpondit : *Il me ſembloit*, dit il, *que des Religieux en habits blancs me tranſportoient dans une naſſelle, ſur un fleuve : & Frere Iean, me rencontrer, & crier ; Attendez moy, mon tres-cher Pere: j'iray avec vous.* Et cette prophetie fut, la meſme ſemaine, entierement accomplie. Où, on voit que les Saincts de noſtre Ordre entreviennent, pour nous introduire, parmy la navigation perilleuſe de ce monde, au haure, ou, au porte de ſalut, ou, de la grace.

DEux autres Peres de ce Convent, avoient long temps, travaillez au ſalut des ames, par leurs predications, & ſe predirent

l'un à l'autre, le jour de leur mort. Ils estoient lors, logez dãs un Covẽt des Frs. Mineurs: en advertirent les Religieux, requerants d'estre enterrez dans un mesme tombeau. Ce qui fut bientost verifié, comme nostre Seigneur leur avoit revelé: le jour S. Laurent, comme nostre Seigneur leur avoit predit, ils trespasserent glorieusement, au Monastere de S. François, à Vapingue: où ils furent enterré dans un mesme tombeau.

EN Espagne, le venerable Pere Ferrand, avoit enseigné les sainctes lettres en divers lieux, ayant esté sainctement nourry en nostre Ordre; il escrivit la vie de nostre Pere S. Dominique: & pendant qu'il estoit malade, proche de Lauxorie; un Religieux de grande pieté & devotion, eut cette vision: Il croioit le voir debout, sur une tres-haute montagne, & avoir la face lumineuse & resplendissante, cõme le soleil: & voioit à ses costez deux jeunes hommes, de mesme, en pieds, & esclattãts en lumiere. Cette vision, m'estant descrite le Provincial rapporté, jugea, que le Vener. Pere Pierre moureroit biẽtost; Depuis, assis proche de son lict: je luy dis; *Maintenant, Frere Pierre, vous irez bientost, au Royaume de Paradis. Salüez de ma part la glorieuse Vierge Marie, & nostre Bien-heureux Pere S. Dominique.* Il estoit comblé de joye, oyant ces paroles: & dit: *Parlez moy, Frere Gilles, parlez moy de telles choses: d'autant que c'est un grand bien, joüir de ce Royaume.* Voiant donc, qu'il alloit bientost mourir; je luy dis: *Mon Frere bien-aimé, je vous prie, apres vostre mort, de m'aider.* Et portant les mains vers le ciel, comme estant en asseurance d'y recevoir la recompense de ses labeurs, il dit: *Ie vous promets, avec nostre Seigneur, de vous secourir.* Il me communiqua une vision, en laquelle nostre Dame, & S. Iean l'Evangeliste luy apparoissans, luy avoient mis sur la teste, chacun une couronne: & me commit l'interpretation, ou la signification de cette vision. Ou, moy, cognoissant la pureté de la conscience, & la sainctetè de ce Pere, je luy dis; *Vous avez acquis ces couronnes de Docteur & de virginité, aidé des faveurs de la Vierge-Mere de nostre Siegneur, & de son bien aimé Disciple: une par vostre virginité, & l'autre par les travaux, que vous avez endurée pour la parole de Dieu.* Puis, il desira l'assemblée des Religieux: & leur dit; *Mes Freres, soyez certains que nostre Ordre est aimé de nostre Seigneur, sur tous les autres: rendez en bien à Dieu toute l'observance.* Puis dit, qu'un certain grand haïsoit Sion; *mais ne le craindez en rien. d'autant qu'il ne vous pourra nuire.* Et aussi tost apres mourut.

Nostre Dame preserve les Freres Prescheurs agonizans des tentations du diable.

EN Toscane, dans un Convent de nostre Ordre, un Religieux aux abois de la mort, muny des saincts Sacrements, commençeant à regarder fixement, avec terreur, en tremblant, une certaine place; le Religieux, qui le servoit, luy dit, *Mon Frere, je vous prie, pour l'amour de Dieu, de me dire, ce que vous voiez; si c'est une chose bonne, j'en seray joyeux: & si autrement; je feray ce que je pourray pour vous ayder.* Et ce Religieux perseveroit avec toute instance, en l'adjurant en toute maniere; En fin, il parla, en tels termes, que si, tout le service qu'il avoit fait à nostre Seigneur, n'eut esté pour luy, d'aucun merite. Ce Religieux donc, bien effrayé, l'estimant perverty par les incursions & tentations de Satan, s'esforça de le consoler, luy remontrãt que le diable est menteur & imposteur: & l'admonestoit d'invoquer la clemente Patrone de nostre Ordre la Reine des Anges à son secours: il l'advisoit, & par ses instances, luy fit proferer cette priere; *Maria Mater gratia &c. Marie Mere de grace, Mere de Misericorde, deffendez nous de l'ennemy, & nous reçevez à l'heure de la mort.* Chose merveilleuse! à l'instant que ce Religieux agonizant eut proferé ces paroles; plein de joye & de liesse, avec paix & tranquillité d'esprit, & ayant la face merveilleusement sereine, dit; *Hé mon Frere; n'avez vous pas veu la glorieuse Vierge Marie nostre protectrice mettant puissammẽt en fuite la multitude de diables qui m'affligeoit d'extréme terreur & horreur?* Les Religieux assemblez; il se confessa avec grande contrition de ce susdit desespoir: & apres avoir en grande devotion fait confession de la foy, recitant le Symbole, il deceda heureusement de ce monde.

EN Provance, un Religieux, appellé Frere Pierre Joannis, estant en l'agonie de la mort, & pendant que le Convent prioit, pour son heureux trespas; il s'inclina en grande reverence la teste, avec les mains joinctes: il saluoit la tres pieuse Reyne du Ciel, en grande devotion. Car les Religieux, qui le virent en ce mouvement de reverence, luy en demanderẽt sa cause: & il respondit. *N'avez vous pas veu nostre Dame? par sa grace, elle m'a visité.* Et dans cette devotion, trespassa en nostre Seigneur.

AU Convent de Montpellier, un Religieux, appellé Frere Leon, fit à un sien familier Religieux ce discours. *Cette nuict*, dit il, *j'ay eu une tres-aggreable vision: qui m'a comble de tres-grande consolation. I'ay veu la glorieuse Vierge Marie venir proche de moy; & me dit*: Voulez vous venir avec nous? *Et moy, luy disant*; Qui estes vous Madame? *Elle respondit*: Je suis la Mere de Dieu. *Mais moy, considerant mon indignité, je dis*: Ie ne crois pas, que vous soiez la Mere de Dieu: car je suis un pecheur trop vile & abjet, & il ne convient pas, qu'une si sublime grandeur fasse telle honneur, à si petit, comme, je suis. *Mais elle, se disant estre asseurement la Mere de Iesus-Christ: je reïteray les mesmes propos. Et, en fin, elle dit*; Ne doutez pas mon fils: car je suis la Mere de Jesus Christ. *Alors je dis*; Madame, si vous estes la Mere de Dieu: je veux bien aller avec vous. Et le mesme jour, environ l'heure des vespres, ce Religieux fut delivré des miseres de ce monde, pour joüir de nostre Seigneur.

A Paris, le Venerable Pere Henry, Aleman, Predicateur excellent, & de grande reputation de sapience, & de sainctеté; dit un jour, dans un sermon solemnel, d'un certain Religieux de nostre Ordre des Freres Prescheurs, de grande pureté de conscience, & fort devot au service de nostre Dame: qu'estant aux abois, une joye merveilleuse paroissoit, en sa face, occuper sõ cœur: & que luy, admirant cette joye, dans une ame quittant son corps, & parmy les angoisses de la mort: il lui en demanda la cause. Et le malade respondit: *Comme, lors que je frequentois les Escoles, je soulois, apres Matines, faire memoire de S. Nicolas, & de S. Catherine: j'ay fait le mesme, depuis, dans nostre Ordre. Or, une certaine nuict, j'ay eu cette vision; je voïois S. Catherine me mener dans un tres-beau lieu: & me dit: Voylà mon repos, durant le siecle du siecle. Et pendãt que j'estois ravy en admiration de la beauté de cette place: Voicy, que je vois S. Nicolas, me conduire dans un plus beau lieu: & que je l'ois me dire; Voicy mon repos au siecle du siecle: Estonné dans ces beautez; je vois, encore, la Bien-heureuse Vierge Marie venir, & m'introduir dans une place: me disant aussi: Hæc requies mea in sæculum sæculi. C'est mon repos au siecle du siecle: Or, moy, ravy dans la consideration, des fleurissans delices de cette place, je dis; Madame, je n'ay pas merité une si excellente place. Elle respondit; Oüy, j'ay preparé ce lieu delicieux & l'ay impetré de mon Fils, pour vous, & pour l'Ordre des Freres Prescheurs, vos Freres. Voila pourquoy*, dit ce Religieux agonizant, *avec tant de joye, j'attens la mort: & je me hatte volontier, pour parvenir en cette place, que la Reine des Anges a daigné me montrer, & que par sa misericorde elle nous à preparé.*

EN Lombardie une femme recluse en solitude, de grãde sainteté, & fort devote au service de la Reine du Ciel, ayant oüy de l'Ordre des Freres Prescheurs nouvellement institué en l'Eglise : elle desiroit avec ardeur d'en voir des Religieux. Cependant, il advint, que le venerable Pere Paul de Hongrie avec son compagnon, passant en cette ville, luy parlerent ; & selon l'ordinaire des Religieux, traittants de choses celestes, elle voulut sçavoir de leurs institut. Ils respondirent, qu'ils estoient de l'Ordre des Freres Prescheurs. Et cette sainte femme les voyant jeunes, beaux, & honestement couverts d'habits; elle les mesprisa en son cœur : estimant, que telles personnes, voyageantes parmy le monde, ne pouvoient vivre chastes, & en la vertu de continence. La nuict suivante (voyez, comme la Vierge veut, que l'Ordre des Freres Prescheurs soit honoré) cette femme eût cette vision ; Elle vid nostre Dame avec la face comme irritée ; & luy dire : *Depuis hier, vous m'avez griefvement offensé, ne croyez vous pas, que je puis garder mes serviteurs, cheminans parmy le monde, pour le salut des ames, qu'ils n'encourent de peché ? Afin que vous sçachiez, que je les preserve en ma speciale sauvegarde : voicy, que je vous montre ceux, que hier, vous avez contemné.* Et ensemble, ouvrant son manteau, elle luy montre une grande multitude de Religieux de l'Ordre des Freres Prescheurs : entre lesquels se voioit, ceux, que le jour precedent, elle avoit mesprisé. Ce qui l'aiant porté dans les regrets de sa faute ; depuis, elle fut fort devote, pour faire tout honneur & charité à l'Ordre des Freres Prescheurs: elle fit le raport, par ordre, de cette histoire, & en asseura nos Peres de la verité.

VN certain Religieux, envoié pour la conversion des infideles ; &, doutant, si cette obedience luy estoit salutaire, supplia les prieres d'un S. Hermite : lequel priant, la nuict suivante, eut cette vision. Il se pensoit voir un grand fleuve, avec un grand pont, & que, toutes sortes de personnes, de toutes conditions, cheminoient, seuls, sur ce pont, & voioit les Freres Prescheurs, nageants, heureusement, dans le fleuve, & tirer avec eux, chacun un char remply de personnes : & ensemble voioit la tres-pieuse Vierge Marie, aider chacun de ces Religieux, lors qu'apres grands travaux à tirer leur char, les forces leur manquoiẽt, de sa benigne main les souslevant, & confortant, tellement, qu'avec leurs troupes ils franchissoient tous heureusement la riviere. Et, apres, il voioit ces Freres Prescheurs, avec les personnes qu'ils avoient amenez,

nez, dans des lieux tres-beaux, pleins de delices, & estre comblez, tous, de joye & liesse, immense & ineffable. Ce S. Hermite raconta cette vision au susdit Religieux: lequel, y considerant les travaux que nostre Ordre doit au salut des ames, & l'aide & le secours de la Reine des Anges pour reüssir, accomplit, en toute devotion, son obedience.

LE Venerable Pere Guillaume de Mulletona, de l'Ordre des Freres Mineurs, Docteur en Theologie, à Paris, raconta à nos Peres, avoir eu, une nuict, cette vision. Il pensoit voir devant soy une tonne de cristale, pleine de vin tres-bon: & pendant qu'il admiroit cét object, voylà, soudain, la tonne en debris, & le vin espandu. Il raconta cette vision aux celebres Docteurs Alexandre de Ales, & à Iean de Rupella Religieux aussi de l'Ordre des Freres Mineurs: & recognurent en cette vision qu'un grand Docteur en Theologie devoit bientost trespasser de ce monde. Quelques jours apres, le fameux Docteur Gueric de S. Quentin, de nostre Ordre des Freres Precheurs trespassa: lequel, selon que le susdit Docteur Guillaume dit, fut vrayement une tonne de cristale, remplie de vin, en bonté de profonde, humble, & claire, & evidente doctrine. Et ce Docteur, aimant tres-tendrement le Docteur Trespassé, en avoit de la douleur extréme; & une autre nuict, nostre Dame apparut, à ce bon Pere, en gloire ineffable & immense, à costé, dans le Chapitre: & à l'autre costé, il voioit Frere Gueric, avec son chapron sur ses yeux, comme il souloit le porter, vivant, par humilité. Puis, oüit la Reine des Anges l'appeller disant; *Venez proche de moy, Frere Gueric, & escrivez les noms des esleus, au livre des vivans.* Le Docteur Guillaume, esveillé, se ressentit consolé sur la mort de son cher amy: &, luy mesme, raporta cette histoire à nos Peres, les asseuranr de sa verité.

VN jour l'ame du tres-fervent & pieux Pere des premiers de nostre Ordre, Frere Rao, Romain de nation, apparut au Pere Provincial de Rome, Frere Nicolas de Juvenatio, & luy dit ces paroles; *Mon tres-cher Frere Nicolas, la glorieuse Vierge Marie vous mande, que soiez preparé: d'autant qu'une glorieuse couronne est preparé au Ciel, pour vous.* Ce bon Prelat raconta cette vision & revelation, à ses chers & plus confidens Religieux: & de là, à quelques jours en grande ferveur de charité & de devotion, trespassa heureusement de ce monde.

A Boulogne, pendant que le Docteur Roland, qui avoit regenté en Theologie à Paris, estoit au lict mortel; le Lecteur de nostre Convent, en vision, eut le bonheur, de voir nostre Pere S. Dominique escrivant des lettres, pour les envoier aux Peres, Frere Rolland, Frere Radulphe, & Frere Lambert. Depuis, une autre fois, il vid que le Docteur Rolland demeuroit dans une chambre, riche de belles peintures; & raconta ces visions à quelques Religieux, avant la mort d'aucuns de ces Peres. Et, peu de jours depuis, moururent: le premier, le Docteur Rolland, puis Frere Radulphe Chapellain de S. Nicolas, & qui donna son Eglise à S. Dominique se rangeant en nostre Ordre, & apres, le Pere Prieur, Frere Lambert, qui fut homme de grande discretion, & de fervente devotion.

EN Angleterre, un certain Curé, fort riche, & aussi vicieux; un jour, griefvement malade: de crainte de la mort, reçeut nostre habit des Freres Prescheurs: apres, aucunement guery, il le quitta. Il se veautra depuis, encore, en divers vices, & fut argué par la pieté & misericorde ineffable de nostre Pere celeste dans une vision.

Un jour, au temps des Matines, il pensoit voir, en l'air, nostre Seigneur Jesus-Christ, seant pour juger en son Tribunal de Justice; & luy, qu'il avoit tous ses pechez escrits sur sa teste: & pensoit voir, aussi l'enfer, ouvert à ses pieds pour le reçevoir & engloutir; Et effrayé horriblement, regardant nostre Sauveur avec clameurs: il vid sa face (irrité de cholere contre luy, à cause de ses pechez) si terrible; qu'il en estoit en horreur, plus intollerable, que celle qu'il avoit de se voir, sur le point de choir, en enfer. Bientost apres, un Sainct, en l'habit des Freres Prescheurs, apparut, c'estoit S. Dominique, & il dit à nostre Seigneur; *Monseigneur, que voulez vous de cestuy-cy?* Il respondit. *Qu'il satisfasse pour ses pechez, ou qu'il aille aux enfers.*

Esveillé, apres cette vision, & la meditant & considerát en son ame; il fit entiere confession de tous ses pechez, avec larmes de contrition, au Lecteur de nostre Convent de Norentona: &, derechef, reçeut en grande devotion nostre habit. Un mois apres, il devint malade, & son Confesseur Frere Martin le voyant agonizer à la mort, avec apprehension, à cause de ses pechez, luy dit: *Ne craindez pas, mon cher Frere, mais, avec asseurance, presumez maintenant, de la misericorde de Dieu. Et, pourveu que vous esperiez la gloire eternelle avec constance; je vous donne tout le bien, ou les merites que j'ay acquis en nostre Ordre.* Le ma-

malade entendant ces paroles, fut fort consolé; & apres avoir reçeu les Sacremens en grande contrition, ou regret & douleur de ses pechez, passa heureusemẽt de ce monde immonde à l'autre. Depuis sa mort, Frere Martin son tres-charitable Confesseur aprit, en vision celeste, de son estat. Il vid ce Curé, Religieux, despoüillé de ses habits, qui estoiẽt fort remplies d'ordures, & revestu d'autres habits, de tres-grande candeur. Et Frere Martin, priant pour obtenir de N. Seigneur, des vestemens semblables: le trespassé respondit: *Mon cher Pere, ces habits sont suffisants, & pour moy, & pour vous.* Et ce, pour nous apprendre, que les biens spirituels, les merites, ne nous restent pas moindres, apres les avoir, par charité Chrestiẽne, communiqué à autruy: mais au contraire, reçoivent surcroit, à proportion de la charité, par laquelle, on a eslargie, les merites acquis.

AU Convent de Mets, un certain Religieux, dans une grande abnegation de soy-mesme, s'estant, comme totalement contemné, preschoit avec tres-grande ferveur en François, & en Aleman: & principalement és villages, conversant volontier parmy les pauvres. Il estoit prompte, pour entrevenir à edifier des nouveaux Convents; & traittoit les affaires communes, fidelement; de maniere qu'il pouvoit dire avec S. Paul: *I'ay travaillé plus que les autres.* Au Chœur, il n'usoit des sieges pour s'appuier, & estoit tres-fervent au service de la Mere de Dieu, tres-devotement disant son Office, & en tous ses sermons preschoit ses loüanges, à la fin, raportãt quelque miracle: pour, disoit il, en son vulgaire, faire bonne bouche. Venu pour prescher proche de Toul; il fut accueilly de maladie mortelle; & un vertueux Prestre qui recevoit & traittoit les Religieux, deffraié de l'Evesque, le voulant loger chez soy, il n'y voulut entendre; mais, se logea en l'hospital des pauvres; & plusieurs admirants, & aucuns murmurants de son fait, il disoit; estre vrayement convenable à un pauvre Religieux, de converser parmy les pauvres, & de vivre & mourir parmy eux. Or, les Freres de l'hospital le reçeurent avec grande devotion, & luy preparerent une place honeste. Durant sa maladie, il fut affligé de si grande tristesse de ses pechez, ou de si grande douleur de contrition, qu'il en esclattoit, en tres profonds souspirs, en gemissemẽs, & en lamentations, telles, qu'on ne les peut dire. Mais approchant de la mort, en fin, environ la minuict, le Religieux qui le gardoit, veillant, le vid, soudain avoir son cœur comblé de si grande joye & liesse, qui paroissoit en la grande jubilation resonante en sa bouche, & aux applaudissemens de

ses mains; de sorte, qu'il sembloit que son cœur alloit terminer sa vie. A voix basse, il parloit à la Vierge Marie, comme s'il luy eut esté present, & luy respondoit. Il repetoit si souvent ces paroles; *Soyez la bienvenuë, ma tres-chere Dame.* Puis disoit; *Ne vous verrois-je pas volontier?* Apres; *Madame je suis vostre Chapelain; c'est moy qui suis vostre pauvre predicateur*; & repetoit fort souvent, tout bas, ces paroles. Et, apres; clairement & à voix haute il commence à chanter: *Tu Theophilum desperatum apostatam reduxisti, & revocasti ad gratiam. C'est vous qui avez ramené, & rappellé en grace, Theophile apostat desesperé.* Il reïtera, diverses fois, chantant doucement, ces paroles: & son compagnon, ne les ayant jamais, ny leu, ny appris: les imprima, alors, en sa memoire. Puis il chanta encore à voix haute: *Congaudent Angelorum Chori gloriosæ Virgini: Les Chœurs des Anges s'esjoüissent, avec la glorieuse Vierge Marie.* Or le Religieux qui le servoit, de peur, que ceux qui l'oyoient ainsi chanter, ne s'offensassent, luy dit; *Mon Frere à quoy bon, de nous faire ainsi oüir?* Et il respondit; *Mon cher Frere, ne croyez que je fasse cecy par hypocrisie: l'Hypocrite est meschant en son ame, & bon en apparence: & est abominable à Dieu: je ne suis pas tel: mais je ne puis me contenir, que je ne chante, les loüanges de la Reine des Anges.* Depuis, il se contint: &, aux abois de la mort, en profond silence: le Religieux qui luy assistoit, achevãt les Matines, disant ce vers; *Omnis spiritus laudet Dominum*: il soufleva la teste, eslevant les mains, en faisant signe, comme il pouvoit, au Religieux, d'arrester de dire: & puis il profera ces paroles; *Omnis spiritus laudet Dominum: Que tout esprit loüe le Seigneur.* Il mourut ainsi, glorieusement faisant ce qu'il requeroit, & qu'il avoit rendu au divin Service, toute sa vie.

En Espagne, au Convent de Sancterene, Frere Gonsalve, en sa maladie mortelle, dit, un jour, à un Religieux, qu'il avoit appellé pour luy venir parler; *Si vous fussiez venu plustost, vous eussiez oüy parler ma Mere, & ma sœur, que vous sçavez, estre trespassez.* Ces femmes avoient vescu en toute honesteté & pieté, & avoient fait de grãds biens à nostre Ordre. Le malade dit derechef; *Vn peu avant vostre venue; elles vinrent icy, & je leur dis, puis que vous estes trespassez, cõment m'apparoissez vous visiblement?* & elles me respondirent: *Par l'entremise de la Reyne du Ciel, nous avons obtenu de nostre Seigneur, de vous visiter. Soyez preparé: car demain vous mourerez: & plusieurs demons, vous apparoitront; mais ne craindez pas, d'autant que nous viendrons vous secourir avec plusieurs Freres Prescheurs. Lors que vous verrez nostre Sauveur*

Iesus-Christ, ne pensez à autre chose, qu'a vous remetre entierement à luy. Il dit tout cecy, & le matin suivant il trespassa, selon qu'il avoit predit: toutefois, selon la nature c'estoit comme chose incroiable. Et lors qu'il rendit l'esprit, on voioit clairement, que son ame alloit à Jesus-Christ.

De la puissance des diables sur les hommes.

POur venir à la fin de ce livre, il faut dire de la puissance des diables, & d'où leur provient cette puissance; parce qu'ils ne sont pas seulement puissans d'affliger les infideles, & les faux & pervers Chrestiens, mais il semble qu'ils puissent s'ingerer és esprits des vrays & bons Chrestiens pour les vexer ou affliger.

Nous respondons; que ces vexations sont és meschantes ames leur correction, ou leur punition; mais és bonnes ames, ces afflictions sont leur purgatoire, & pour esprouver ou exercer leurs vertus.

Or, en quelle maniere les diables puissent vexer les hommes, voyons en un mot; On ne doute, que ce ne soit par operation energique, ou interieur; & ce seulement, au corps, & nullement en l'ame: car Dieu seulement, peut estre, & agir en l'ame, perfectionant son estre, & ses puissances; habitant en elle par la grace. Et quant aux diables; ils ne peuvent rien sur nos ames: mais seulement sur les corps, & les sens, & passions humaines: & ce, non plus, que Dieu leur permet. Il est tres-evident, qu'ils ne peuvent, que seulement ce, que Dieu leur permet faire: d'autant qu'ils sont simplement, executeurs de la divine Justice pour bourreller. Encore ne sont ils seuls, pour ces punitions des mortels: car l'Escriture disant que le Roy Saül, estoit vexé de l'esprit malin: dit aussi; que l'Ange du Seigneur frappa le Roy Herode Agrippa, apres avoir enivré le monde de son eloquence, dans un sermon, se complaisant és acclamations populaires, & ne raportant l'honneur & la gloire à Dieu, operant toutes nos œuvres: puis que nous sommes & vivons en luy.

1. Des Roys ch. 16.
Esaͤ. ch. 12.

HISTOIRES.

Le diable ne peut molester les hommes par tout, & en tout, selon son plaisir.

EN Toscane, au Convent de Viterbe un certain Religieux priât en l'Eglise, vid le diable, luy apparoitre dãs un ombre, fort laid, & luy cau-

causant tres-grãde terreur: il en prit la fuite de l'Eglise, & vint au Cloistre, le diable le poursuivant: mais se sauvant au lieu, qu'il dit, un jour, à nostre Pere S. Dominique luy estre horrible comme l'enfer, au Chapitre, où, la discipline, correction, & accusation reguliere, journellement, luy fait perdre tout son gaignage & les travaux & ses peines; il dit ces paroles: *Tu es dans une place, où je ne te puis suivre: mais une autre fois, je te vaincray*; Le malheur luy advint en effect: car par instigation de satan, il quitta nostre Ordre: & depuis, aussi, nostre Seigneur, par sa Misericorde luy touchant le cœur de contrition, il fit penitence d'avoir fait la volonté du diable, & reprit l'observance reguliere & nostre habit.

VN certain Religieux, Romain, enduroit telles afflictions de satan, qu'il n'avoit membre en son corps, qui n'en fut en douleurs & souffrances, par les flagellations des diables. Ils luy apparoissoient, souvent, visiblement, & le menaçoyent avec des horribles regards. Un jour, priant debout devant le Crucifix; pour l'empecher de le voir, le diable faisant comme un ombre, s'interposa: & voyant que ce vertueux Religieux ne cessoit pourtant de prier: il fit forces gestes & morgues pour le mouvoir à rire, & avec mines ridicules de la face, tachoit d'alentir les sainctes affections de ses prieres.

AU Convent de Sens, en France, un Nouice affligé de grandes tentations de satan, de maniere, qu'il ne les vouloit plus souffrir, & estoit deliberé de consentir: il se confessa, auparavant, à un fervent Pere, qui apres s'estre efforcé de le consoler, luy dit semblables parolles: O! *Miserable, que pensés vous faire? vous avez embrassé le vray bien, vous avez resolu servir à Iesus-Christ & à sa Mere; & maintenant, vous abandonnez vostre bonheur, pour vous precipiter & embarasser dans vostre malheur; allés prenés vostre ceinture, liez-la, comme un licol, à vostre col, & vous jettant devant l'Autel de nostre Dame, dites luy de tout vostre cœur; O Madame, je suis vostre serviteur, je suis vostre serviteur, recevez moy pour faire le bien, & apres que j'auray attendu, que je ne sois pas confus.* Il accomplit cét advis, & aussitost, se vid libre de toutes tentations: & fut depuis, religieux, de grande devotion, & fort fervent en ses predications.

EN la mesme Province de France, au Convent de Besançon, un Novice, par tentations du diable, agité en telle façon, qu'il avoit resolument deliberé de reprendre le monde, sous pretexte, d'y vendre ses

ses heritages, & puis, avec cét argent, reprendre la Religion, selon que sa trompeuse tentation luy promettoit. Cependant qu'avec le diable il machinoit ce pernitieux dessein, un bon Religieux, un jour, luy parla, presqu'en ces ces termes: *Ie vous prie, mon Frere, de ne vous fascher de ce que j'ay à vous dire*; Il respondit, qu'il ne prendroit de malpart, ce qu'il sçavoit, qu'il diroit pour son bien. Le bon Religieux dit donc à ce Novice: *I'ay eu de vous cette vision. Ie voyois un juge tres-rigoureux, avec une multitude effrené des siens, entre eux, avec tumulte confus, rechinants des dents; & venoient vous prendre, ramassoient vostre habit de l'ordre au tour de vostre col ceint d'un licol, & vous menoient, ainsi, nud, pour vous pendre: ne voulans, pour rien, vous faire misericorde. I'estou effraié par le regard de ce juge si cruel, & par la multitude de ses ministres; & debout, de loing, je pleurois n'ayant l'asseurance de vous approcher. Ce pourquoy mon Frere bien aymé, voyez quel est l'estat de vostre conscience, & que les tentations du diable ne vous deçoivent.* Ce Novice donc, considerant; & ce qu'il machinoit en son ame, & reconnoissant qu'il alloit se precipiter aux malheurs: saisi de crainte, dit à ce Pere: *Dites moy, pour l'amour de Dieu, si vous n'avez pas veu, qu'ils me pēdirent?* Il respondit, que nō: qu'il n'avoit veu que ce qu'il avoit dit. Ce Novice, depuis, considerant que le diable l'attiroit au monde, pour apres le mener aux gehennes d'enfer; il promit incontinent à Dieu & à nostre Dame, de les servir toute sa vie dans nostre Ordre des Freres Prescheurs, mesprisant cét heritage terrestre, qui l'alloit desheriter de l'heritage eternel.

LE venerable Pere Gilles estant Novice, souffrit des grandes tentations du diable; de sorte, que sa couche, & ses habits mesme, luy estoient insurportable; & ayant confessé cette misere: le Pere Confesseur l'exhorta de se souvenir des excez & pechez de sa vie seculiere, & par la souffrance volontaire de la vie austere de la S. Religion, en satisfaire à la divine Justice: & en vertu de cette exhortation imprimée en son cœur, il fut libre de ces tentations. Une autre fois, le mesme se travaillant pour observer le silence perpetuel, & se tenir dans une place, il en estoit comme en feux & en flammes; & considerant que c'estoit tentation du diable, il se delibera, de constāment l'observer, & se captiver en sa chambre, encore qu'il en devroit ardre & mourir. Et depuis, par la misericorde & la grace de N. Seigneur, il fut delivré de cét esprit d'inconstance: tellement, que son contentement estoit de vivre libre du bruit, & en silence.

A Besançon, un de nos Peres y ayant apporté une piece de drap, trempé du sang de S. Pierre Martyr, qui avoit miraculeusement decoulé d'une partie de la robbe, en laquelle, il avoit souffert le martyr, & le peuple de Besançon apportoit du vin, & le vaisseau de cristal avec cette S. Relique estoit posé dans le vin, duquel apres, les malades beuvans, estoient souvent gueris de leurs infirmitez. Or, un jour, un Novice servant la Messe, & une femme requerant que le reliquaire fut humide de son vin; lors qu'il prenoit le reliquaire, doutant de la sainteté de ces Reliques, & mescroiant les miracles : à l'instant, voylà plusieurs goutes de sang, qui decoulent de ce S. Reliquaire, sur le drap de soye, qui couvroit l'Autel, & une goute s'attacha, tellement, au vaisseau de cristal, que le Prieur ayant taché de l'enlever avec de la soye, ne la peut desécher. Ce que ce Novice recognoissant estre advenu par la Misericorde de Dieu pour confondre son obstination en mescroiance, & celle des autres, repentant, & remerciant nostre Seigneur, fut libre de sa tentation. La Ville de Besançon fut à mesme tẽps certaine de la verité de cette Histoire.

EN Flandre, à Gand, en nostre Convẽt des Freres Prescheurs, un Novice appellé Bauduin, agité de grandes & importunes tentations, vouloit quitter nostre Ordre, & principalemẽt, à cause qu'auparavant son entrée en la S. Religion, il estoit Curé d'une Eglise riche, qu'il regissoit fidelement, faisant beaucoup de bonnes œuvres de pieté & d'aumosnes: & que Novice, il vivoit d'aumosnes, n'en pouvant plus faire, ny autrement secourir le prochain, ny prescher, ny visiter les malades, ny oüir les confessions: ayant tousjours fait si volontier, & avec tant de devotion, ces services de charité à Dieu & aux hommes. En fin, apres diverses remontrances de la verité, à sçavoir, qu'il vivoit plus aggreable à Dieu & à sa Mere, qu'il ne faisoit au monde: s'opiniatrant de vouloir reprendre son service de Dieu au monde; un jour, le matin, apres qu'il eut long temps prié devant l'Autel nostre Dame: la tres-clemente Vierge luy apparut en vision, portant en ses deux mains deux tasses : & luy dit; *Bauduin, vous avez pleuré, vous avez soif : beuvez maintenant.* Et apres qu'il eut beu, nostre Dame luy dit; *Qu'avez vous beu ?* il respondit; *Du vin trouble, sans saveur, & meslé de liesse.* Alors, elle luy presente l'autre tasse; disant: *Beuvez ce vin.* Puis, luy dit; *Qu'avez vous beu ?* il respond; *Du vin tres-bon, clair, tres-doux, & sans liesse.* Alors la tres-pieuse Vierge luy dit: *Comme vous voiez, grande*

de difference, entre les vins que vous avez goutez : ainsi la vie que vous menez maintenant, est bien meilleur, que celles d'auparavant. Il y a bien plus grande difference entre vostre vie seculiere, & la religieuse, qu'entre le premier vin que vous avez gouté, & le second. Necraindez rien, ne perdez pas courage : car je suis à vostre ayde, & pour vous secourir. Puis la vision disparoissant, ce Novice fut libre de sa tentation, & confirmé, pour vivre & mourir en nostre Ordre. Il devint depuis bon Lecteur, & devot Predicateur.

AU Convent de Gennes, le venerable Pere, Frere Pierre de Albenatio, selon sa religieuse ferveur, perseverant en oraison: une nuict, il vid une grande multitude de diables, sur le Cloistre, & les autres places du Convent, qui les infectoient de diverses & horribles puanteurs. Apres, il vid des escadrons de saints Anges, se transportans en toutes diligences parmy ces places : qui en enchassoient les diables avec leurs infections, en vertu de leurs tres-suaves odeurs celestes, dont ils parfumoient le Convent.

AU Convent de Boulogne, un Frere Convers, possedé du diable, & au commencement de la premiere nuict de son malheur, faisant de grandes clameurs, les autres Freres en advisent leur Maistre : & puis nostre Pere S. Dominique. Il le fait transporter en l'Eglise : ce que dix Religieux ne peurent presque faire ; & entrant l'Eglise, en soufflant une fois, toutes les lampes en furent esteintes. Le diable affligea ce Frere en diverses manieres: S. Dominique dit : *Ie t'adjure par Iesus-Christ, de me dire, pourquoy tu affliges ce Frere: & quand, & cõment, tu es entré en luy.* Il respondit : *Ie l'afflige, d'autant qu'il l'a merité; car il a hier beu en la ville sans licence, & ne faisant le signe de la Croix: ce pourquoy, alors, j'entray en luy en la forme d'un bibron : & mesme, il me beut avec le vin.* A mesme temps on sonna Matines, & le diable dit ; *Ie ne puis plus d'avãtage arrester icy maintenant, puis que les enchaperonnez se disposent, pour venir loüer Dieu.* Et à l'instant, quittant le Frere par terre comme mort, ce tres-fort & puissant diable fait voir, l'enfer avoir horreur extréme, du divin Office de Matines à minuict, & que ce service à Dieu est de tres-grands merites : dignement & deüement fait.

Le Diable punit souvent en ce monde les pechez.

AU Convent de Sienne, en Toscane, un certain Frere infame du vice de proprieté, un jour, sur un rocher, proche l'infirma-

marie, soudain, personne ne le poussant, tombe du haut en bas: & en sa cheute, il vid un ombre noir, proche de soy, disant; *Iugement de Dieu, jugemẽt de Dieu.* Et le Prieur, le venant trouver, le vid avoir les membres rompus. Il raconta ce qu'il avoit veu & oüy; & ne peut estre presque guery durant un an: & se surchargeant de peché se deporta de son Ordre.

A Genne, un certain, ayant proferé des paroles indignes & rebelles contre son Superieur, & ne s'estant reconcilié; la nuict, allant aux chambres, esloignées, des diables le detinrent, & foïeterent furieusement de verges: tellement, qu'apres, il n'avoit les forces de se porter sur sa paillasse. Il revela les paroles, dont il avoit esté argué, & raconta sa cruelle flagellation, en montrant les effects. Il en fut long temps languissant. Et les autres Freres trouverent les verges rompuës, dont les demõs l'avoient flagellé.

EN Italie, au Convent de Boulogne, un certain, ayant reçeu à Favence, quelque peu d'argent, & une ceinture, & n'en ayant advisée son Superieur; les diables le prirent dormant, le transporterent dans une vigne du Convent, & le flagellerent, fort, rompans quantité de batons sur son corps: & puis, le laisserent à demy vivant. Apres Matines, les Religieux oyants ses clameurs, le vinrent trouver, & le reporterent tout livide & sanglant, ayant la face couverte de grandes plaiës, & les mains enflées: & n'en peut depuis, estre entierement guery.

EN la Province de Poulogne, un certain Superieur, ayant dispensé, sans (peut estre) cause legitime ou suffisante, en chemin, deux Religieux, de manger de la chair avec luy, la nuict suivante commenceant à dormir, il vid le diable entrer dans la chambre: il luy demande ce qu'il cherchoit: & ce diable respond: *Ie suis venu visiter ces Freres, qui ont mangé de la chair.* Le P. Provincial de Poulogne a escrit cette histoire, comme tesmoin, de la verité, au venerable General Humbert.

Vn certain se moquant de la devotion de sainct Loüis Roy de France, est puny.

POur nous asseurer des merites, devant Dieu, du tres-devot Roy de France Sainct Loüis; une merveille advint, au recit que m'en fi-

firent ceux, qui en sont tesmoins, selon que je raporte icy. Le souverain Roy Jesus-Christ, par un evident miracle a démontré, combien luy est aggreable l'exemple de la tres-haute humilité de ce Roy de France. Le tres-noble, entre les Comtes d'Alemagne, le Comte de Gueldre Otthon, avoit envoié en hatte un courier à Paris, avec des lettres: l'obligeant aussi de retourner avec pareille diligence. A son retour; le Comte l'interogea, s'il avoit veu le Roy de France. Et, ce courier, avec, comme subsannation, se contordant le col, dit; *I'ay veu ce Roy papellard miserable, ayant le chapron de la teste, pendant à contre sens, sur son espaule.* Et, se tournant difformement la face, elle luy demeura par punition divine, ainsi difforme. D'avantage, à propos de la devotion de ce S. Roy; le presomptueux & vile Professeur en Theologie, qui a presché que ce Roy mẽtionné, ne doit user d'habits communs, mais, qu'il devroit tousjours paroitre couvert de pourpre, & n'assister à plusieurs Messes, mais seulement à une, soit confus. Il disoit encore, que tous ceux (entendant parler des Freres Prescheurs) qui induisoient ce Roy à ces devotions, & à ces exemples d'humilité, pechoient mortellement. Ce que le Prince de nostre salut, Jesus à jugé, (de la comparaison de ceux qui sejournent és maisons des Roys estans vestus d'babits de mollesses), coulpable & moins sainement conçeu, & tres-sottement entendu de ce susdit Predicateur: & puis, qu'aussi S. Jean Baptiste tres-noble, est vestu de peaux de chameaux, & ceint d'une bende de peau. Nous avons veu plusieurs gouverneurs du mõde, & des Roys, couverts de draps communs de laine, ordinairement. Ce tres-glorieux Roy Philippe, Pere grand de S. Loüis, n'usoit en ses habits d'autre couleur, en tous temps, que de celle des chameaux. Quant à Loüis son successeur, Roy de pareille gloire, & de bonté semblable à celle de son Pere, & digne Pere du Roy S. Loüis; je n'ay pas memoire de l'avoir jamais veu couvert de pourpre. Depuis que Charlemagne fut à Rome couronné Empereur, selon que porte son histoire, il ne voulut jamais plus de pompe en ses habits.

IE crois asseurement, que personne ne peut estimer, ce que l'Eglise uniuerselle doit au tres-devot Roy de France S. Loüis: quant à ce qui est du salut des ames; quel dommage, & combien grand alloit encourir l'Eglise, si l'intollerable superbe d'aucuns du Clergé de Paris, pour destruire les Ordres des Freres Prescheurs & des Freres Mineurs, n'eut rencontré une puissance d'arrester sa procedure en son cours: C'est ce que S. Loüis a fait, tant par les prescriptions des plus meschants, que par ses lettres au S. Pere Alexandre, & aux Cardinaux de la

Cour: qui par la grace de nostre Seigneur favoriserent efficacement la justice, pour la maintenir en vigueur, dans les termes de son innocence: & pour terminer la malice en sa ruine. Le Ciel, ny la terre n'ignore, que jamais on n'a veu ny Roy ny Prince si necessairement proteger l'Eglise, la dotter d'offrandes, & l'exalter par vrayes hõneurs pour le salut & la paix des fideles. Nostre Seigneur n'a besoin, ny de richesses, ny d'honneurs du monde : ou d'estre Prince des hõmes. Sa Majesté, comme estant la verité mesme, a dit vrayement, que son Royaume n'estoit de ce monde. Il ne fit cas de l'applaudissement de Pilate : comme ne se souciant ny de sa nation Juifve, ny de ses Põtifes: Mais pour le peuple; il persevera constamment en la volonté de mourir pour son salut: & mesme, prevint le temps de sa passion, pour au ciel se faire un Royaume, qui n'aura jamais de fin. Que l'Eglise donc, rende action de grace à nostre Sauveur, mais principalement que les Freres Prescheurs & Freres Mineurs remerciẽt nostre Seigneur, d'avoir donné S. Loüis avec si grandes perfections Chrestiennes & royales; que maintenant heureusement, & puissamment son Royaume en tous devoirs, tout ensemble, il fomẽtoit, la paix, & faisoit à chacun des exemples journellemẽt, de charité, & d'humilité. L'espée est aussi bien capable de couper en son fourreau, que lors qu'une main adroitte en use. Il n'est nullement besoin, de faire tousjours, pour emporter l'honneur veritable, le furieux : il suffit, à l'occasion, de se servir de son courage.

Le bien universel que les Anges mettent en nos ames, les diables s'esforcent de le détruire par fraudes & apparences de vertu.

ENtre les Chœurs des Anges, qui perpetuellement glorifient, loüent, & benient sa Majesté, chantant ses grandeurs & sa puissance; les Vertus tiennent le troisjéme rang, & avec les Anges & Archanges composent la troisjéme Hierarchie: & celle, laquelle entrevient ordinairement pour nostre salut, & le bien universel. Ces Esprits Angeliques & bienheureux suggerent, advisent, & conseillent les hommes de s'estudier, & de s'esforcer, aidé de la grace de Dieu, pour se prevaloir des vertus, tant cardinales, que theologales : dont ils leurs en impetrent la grace : à sçavoir, des vertus infuses, qui surpassent la capacité ou puissance de la nature: ou qui repriment ses inclinations contraires de maniere speciale : pour exemple la patience, l'humilité, & l'obeïssance, & la charité, & l'esperance. Ceux qui sont si sage que de leur obeïr promptement & en perfection, tousjours se conformant famlierement à leur saincte direction ; ils parviennent à tels degrez de toutes vertus, & si

puis-

puissante & sublime perfection, que se porter continuellement aux actions & œuvres Chrestiennes, ou de vertu, leur est aussi plaisant & aggreable, que si la vertu estoit de leur estre ou essence, ou s'ils l'avoient changé en leur nature.

Or, contre ces personnes familieres aux Vertus celestes, & tres-parfaitement sousmises à leurs directions; les diables, (qui estoient, avant leur rebellion, de cét Ordre Angelique) s'esforçent, avec toute violence possible, machinant, des embuches, fraudes, & tromperies, pour detourner ces personnes de la conduite de ces esprits bien-heureux, & renverser le bien de leurs ames; de peur qu'à la mort, elles ne parviennent à estre rangées en cét Ordre des Vertus celestes, dont ils sont tombé aux enfers, par leur superbe. Et, à cette fin, on ne peut facilement raporter, ny croire, les malices qu'ils font, sans cesser; ce pourquoy, il est besoin que ces Vertus celestes apportent un grand, & admirable soin & diligence, pour preserver les ames, qui leurs sont commises en garde, contre ces méchans demons: qui avec tant, & de si grands & merveilleux artifices, attentent de les precipiter en leurs ruines.

Car tres-subtilement, & de maniere tres-cachée, ils recherchent pour les pervertir; & ce, fort souvent, par le moyen des choses, ou employes, qui sont de tres-belle & bonne apparence: &, sur tout, ces malices ennemies tachent d'embarasser les bonnes ames, dans des varietés, ou multiplicités d'employes: & s'ils ne peuvent porter à plus grand mal; ils suggerent un estat de vie, ayant les apparéces de vertu, ou de sainteté: Et puis, interieurement, font ressentir, & persuadent ces gens, estre en bon estat: & qu'ils en doivent estre contents, sans songer, ny se travailler pour choses plus grandes, au service de nostre Seigneur, ou pour leur salut. Et cette tentation est fort perilleuse: & elle se rencontre plus que jamais. Cependant, selon S. Bernard, il faut ou monter ou descendre: si on pense se tenir debout, on se trompe: de necessité, il faut tomber. Item: En la voye de Dieu si on ne fait progrez, on retourne en arriere.

Tout ceux qui se repaissent le cœur, de ce que le monde estime, sont seduits par une contagieuse persuasion; ils disent ordinairement: Nous faisons autant de bonnes œuvres que ceux-là, & les autres qui nous ont devancé. Mais helas! lors que ces malheurs susdits, auront plus grand accroissement; ce seront des tres-grandes miseres à voir en ces gens: qui croyent maintenant leur fait en bons termes, & en asseurance de bien. Car ces esprits infernaux, dont ils accomplissent les pernitieux instincts, viendront, & les ameneront à des calamitez espouventables: & enfin, sans contradiction, les precipiteront, avec eux, gehennes eternelles. Et dés

main-

maintenant, ces cheutes & ces malheurs commancent. Mais, apres que ces horribles calamités & ruines seront passées; les SS. Anges se comporteront envers les hommes, qui auront esté constant en pureté de conscience, de foy, & de charité : & ces esprits bien-heureux leur montreront, comme amis, clairement ce qu'ils devront abandonner, ou faire, ou observer.

HISTOIRES.

Tentations du diable, & comme Nostre Seigneur secourt l'Ordre des Freres prescheurs.

INnocent IV. seant Vicaire de nostre Seigneur, un Religieux de grande devotion, priant sur un demoniacle : le diable cria en ces termes : *O ! combien de maux me faites vous Freres Prescheurs; Mais nous vous jugerons bientost de vous-mesmes.* Et ce Religieux adjurant ce demon, par nostre Seigneur Crucifié, de luy dire, pourquoy, & comment. Contraint, il respondit : *Deux de nos grãds Princes sont en campagne contre vous: l'un, agit parmy les Prelats, afin d'exciter les Princes contre vous: l'autre sollicite pour vous embarasser & amuser à changer vos Convents de place, à construire d'autre façon vos edifices, & pour vous empecher parmy les livres, en varietez d'opinions.*

EN Angleterre, un Predicateur de nostre Ordre, meditant pour former son sermon, qu'il devoit faire en presence d'une Université, & l'enrichir de speculations & raisonnements avec les termes de Philosophie : dans ces meditations & resolutions sommeillant en sa chambre: il eut le bonheur, de cette visiõ. Nostre Seigneur Iesus-Christ luy apparut, luy apportant une Bible laquelle estoit à l'exterieur, fort difforme & deschirée ; & ce Religieux disant, qu'elle estoit laide : Nostre Sauveur l'ouvrit, & luy montrant sa beauté, au dedans, luy dit; *Non, elle est fort belle, mais vous, avec vos speculations & resolutions de philosophie, vous la mettez en ce desordre.*

EN Lombardie, un certain Religieux, en irresolution, à quelle estude il devoit se porter, si, à celle de la Philosophie, ou à celle de la Theologie ; un certain luy apparut en vision, avec un escrit roulé en la main: & il y leut les noms d'aucuns Trespassez, lesquels, on disoit estre dans

dans des tres-griefves peines : & ce Religieux en requerant sçavoir la cause ; on luy respondit, que c'estoit à raison de sa Philosophie : & ainsi apprit, qu'il devoit s'employer en l'estude de la Theologie.

VN certain Religieux raconta de soymesme, qu'estudiant avec ardeur en Philosophie ; une nuict, en vision, il s'estimoit comparoitre au jugement de Dieu, & qu'on luy reprocha qu'il n'estoit Religieux, mais Philosophe. Cepourquoy on le fit despoüiller, & fut tres-severement flagellé. Puis rendu à soy-mesme, il ressentit des grandes douleurs sur son dos, & comme touts ses membres rompus, presque l'espace de quinze jours : de mesme, que s'il eut esté autrement flagellé.

VN Religieux du Convent de Paris, joüissant du don d'oraison continuelle, avec effusion de larmes, & ne s'estudiant que pour se maintenir en cét entretien de larmes & de prieres, avoit quitté les Escoles & les sermons : toutes ses intentions, affections, & desirs estans pour la devotion, & la priere. Le diable luy apparut, fort souvent, en la forme de la Vierge Marie, & luy revela beaucoup de choses : & loüioit grandement l'estat de sa vie, ainsi, en continuelle devotion & prieres. Or ce Religieux raconta un jour ces visions & revelations au Pere Frere Pierre de Reins, Prieur, alors, de Paris : & ce tres-discret Pere l'advisa, la premiere fois qu'il auroit encore telle vision de nostre Dame, de luy cracher contre la face : *Et*, dit il, *si c'est la tres-clemente Mere de Dieu, elle est grandement humble, & ne sera pas indigne de ce faict : mais vous excusera, à raison que vous ferez, en cecy, l'obedience. Mais si c'est le diable, il est superbe, & confus il prendra la fuite.* Ce bon Religieux ne manqua pas ; la premiere fois que ce faux, feint encore estre nostre Dame, apparoissant en forme semblable, ce Religieux cracha contre cette apparition, & le diable se descouvrit & dit : *Que maudit soit celuy, qui t'a enseigné de faire cecy.* Il fit sa retraitte, & onc depuis, ne luy apparut.

VN Novice au commencement de nostre Ordre, ardant en grande devotion, une nuict, priant en genoux appuié sur sa paillasse ; il vid le diable en forme d'un grand singe, irrité, & disant ; *Voila que ceux-cy se rencontrent icy contre moy : mais je m'en vangeray : je les brusleray avec cette maison.* Ce Religieux eut alors peur, que le diable ne leur fit ce mal ; & l'adjura au nom de Dieu tout-puissant, de ne les

les brusler, avec le Monastere. Ce qui mit le diable en plus grande furie: & sauta sur luy, disant; *Quoy! tu nous adjurera maintenant: depuis si peu de temps, tu estois des nostres. Vrayement*, dit il, *tu mourera*. Et il l'oppressa tellement, qu'il ne pouvoit proferer aucune parole, ny aucunement se mouvoir. Il s'esforça en sa memoire, de se representer la tres-saincte Trinité: & puis ayant le cœur libre, y profera interieurement, au nom du Pere, & voulant poursuivre l'invocation de la tres-saincte Trinité, se sentit l'esprit libre prononçant, & du Fils: & ensemble, se vid la bouche puissante, de proferer, & du S. Esprit: & de la main fit le signe de la Croix. Ce qui chassa le diable. Il alla dans la cellule voisine d'un autre Religieux, & y escrivit, dans un papier, les machinations de sa malice. Ce Religieux voyant cecy n'avoit l'asseurance de se mouvoir, ny d'exciter les autres Religieux: & il se prit à dire en toute devotion, l'*Ave Maria*, la Salutation Angelique: ce que ce meschant demon ne pouvant souffrir, de rage, il prent de ses dents le papier, auquel il avoit escrit, & le deschirant s'enfuit, en faisant un grand bruit. Il frappa quelques vaisseaux, qu'il rencontra hors la cellerie, & plusieurs Religieux asseurérent en avoir oüy le tintamare.

VN autre fois, le diable apparoissant à ce Religieux susdit, s'esforçoit de luy suffoquer la vie, l'opprimât: mais il fit la signe de la Croix, & dit la Salutation Angelique, qu'il avoit appris estre fort puissante contre le diable: qui aussi, alors, en effect, prit à l'instant la fuite.

DEpuis, ce mesme Religieux ayant vescu plus de 30. ans en nostre Ordre; dans une ville, durant quelques jours, preschant: une nuict, apres Matines, dans un doux sommeil, il joüit de cette vision. Il voioit la tres-benigne Mere de Dieu luy presenter son Fils, pour mercede de ses predications. Or, la verité de cette vision celeste, parut en son effect; & qui fut admirable: car à l'instant, son ame en estoit cõblée de joye & de liesse, qui le mit en ravissante jubilatiõ, en cette joüissance de nostre Sauveur, & des si rares faveurs de sa Mere, l'espace de huict jours.

CE mesme S. Pere, un jour de S. Pierre Martyr ayant presché des trois Aureoles; apres Matines, la nuict suivante, il vid, entrant au Chœur, le Chapitre achevé, des chœurs de saints Martyrs, Confesseurs, & Vierges, & que la glorieuse Vierge Marie avec S. Pierre Martyr,

tyr, estoient au milieu d'eux debouts, & chantoiẽt avec ces chœurs, chantans en joye & liesse sempiternelle, le Cantique ayant trois Alleluya : & l'Antienne : *Lux perpetua lucebit Sanctis tuis Domine. Seigneur la lumiere perpetuelle illuminera vos Saincts.* Ce S. Predicateur, par le commandement de la Vierge, fut invité à chãter avec ces chœurs celestes : & puis la Vierge le prenant, le mena devant son Fils, disant : *Mon Fils, je vous offre encore, cettuy cy.*

CE mesme Pere priant une autre fois, devant l'Autel nostre Dame, & demandant le pardon de ses pechez ; dans un ravissement, ou extase, il se voioit approcher, & baiser les pieds de l'enfant Jesus, que la Vierge Mere tenoit contre son sein sur son giron : & de ce baiser, il en mangea, cõme un rayon de miel, mille fois plus delitieux, que toutes les saveurs & douceurs imaginables : avec tel & si ravissant effect, qu'à soy-mesme, il ressentoit sur ses levres, encore, les incomparables delices de ce miel celeste. Ce bien-heureux Pere, sous les loix du secret, raporta, luy-mesme, tout ce que dessus : & dit, que ces graces & faveurs surpassent, sans fin, tout ce qu'on en peut dire.

SAinct Thomas d'Aquin, qui fit sa Regence en Theologie à Paris, & illustra par la saincteté de sa vie, & ses perfections és sciences grandemẽt l'Eglise, & la comble de fruits & utilitez si excellẽtes : en songe, à Paris, à mesme temps que son General Humbert (qui a examiné & approuvé toutes ces histoires, & donné au publique) en la Cour du Pape, deffendoit nostre Ordre contre aucuns, qui le vouloient ruiner : S. Thomas pensoit voir nos Religieux bien estonnez, debouts, regardans le Ciel ; & apres qu'ils eurent ainsi, long tẽps perseverez, une voix du Ciel disoit ; Voiez, voiez, & S. Thomas voioit avec les autres Religieux, au Ciel, ces mots, escrits en lettre d'or : *Liberavit nos Dominus de inimicis nostris : & de manu omnium qui oderunt nos. Le Seigneur nous a delivré de nos ennemis : & de la main de tous ceux qui nous ont en haine.* Et cette revelation fut verifié, en ce, que les lettres contre les Ordres mendiants d'Innocent IV. furent, par la grace de Dieu, revoquées par le Pape Alexandre son Successeur.

LA Sœur de S. Thomas trespassée luy apparut une autre fois se disant en Purgatoire,& que,de là à quinze jours, elle en seroit libre. Il demanda de son Frere, decedée; & elle dit, qu'il estoit au ciel. Et le S. desirant sçavoir, s'il moureroit bientost, & s'il seroit sauvé: elle respondit; qu'à cette fin, il n'avoit qu'à perseverer : mais qu'il parviendroit en gloire bien d'autre maniere qu'eux. De là à quinze jours, son frere, qu'il avoit appris estre en Paradis, luy apparut : & l'asseura, que leur sœur joüissoit de la gloire. Et demandant encore s'il seroit sauvé; cette ame bienheureuse luy dit : *Mon Frere,il ne vous faut pas demander telle chose: car vous estes en bon estat: gardes les graces & merites que vous avez, & perseverez comme vous avez commencé: & sçachez pour certain, que nuls, ou peu de vostre Ordre seront damnez.* S. Thomas, luy mesme, a raconté ces visions : pour manifester les misericordes de nostre Seigneur, & nous donner de la confiance en sa Bonté.

AU Convent de Palence, en Castille, un Pere vieilly dans la ferveur de l'observance de nostre Ordre, appellé Ferdinand, fervent en Predication, assidu pour recevoir les Confessions, grand zelateur du salut des ames, & perpetuellement perseverãt en prieres; ce S.Pere,lors que le Pape Innoc. IV. affligea nostre Ordre par ses lettres, en fut en anxieté, & extréme douleur:de maniere, qu'il se travailloit assiduement en prieres:& une nuict, perseverant en oraison de toutes ses forces,il s'endormit.Et ravy en vision, oioit des grands tonnaires, & voioit des foudres, & des esclaires, tels, qu'il craindoit que l'univers n'en prit fin. Se voyant donc,sur le point d'aller asseurement mourir, il ne pensoit que pour le salut de son ame, & en prioit nostre Seigneur. Ou nous sommes enseigné du Ciel, de solliciter en telle maniere le salut commun, que nous ne postposions, ou oublions le nostre particulier.

CE S.Pere donc priant pour le salut de son ame, cette si horrible tempeste cessa ; & l'univers se vid en asseurance. Et puis, levant la teste, il vid une armée tres-grande, d'esprits malins, qui se ramassoient venãts des regions occidẽtales, avec un tres-horrible bruit & tintamare, causé par les chevaux & les armes: & branslants leurs javelots & leurs lances contre l'Orient, ils marchoient pas à pas, & rangez en escadrons, comme pour se batre. Et à mesme temps, ce devot Pere regardãt vers l'Orient, il vid aussi nostre Sauveur, avec une armée tres-puissante

sante d'Anges, venant rencontrer cette armée ennemie d'enfer, parmy l'air. Ces Esprits Angeliques paroissoient en pompe sur des chevaux armées; l'advantgarde portoit des estendarts de ravissante beauté, entre lesquels se voioit l'estendart de la Croix, avec son titre, *Iesus Nazarenus Rex Iudaorum*. Et sa splendeur estoit si grande, & si merveilleuse, que ses tres-lumineux raions esclairoient tout le monde.

NOstre Seigneur faisoit la teste de cette armée celeste;& vint vers ce S. Religieux: qui d'abord admira, que le Fils de Dieu daigna de venir à luy. Il se prosterna en profonde humilité & reverence; & nostre tres-benin Sauveur le toucha disant ces paroles: *Ne craindés pas de vous approcher de moy.* Puis nostre Seigneur luy dit: *Dites à vos freres, qu'ils fassent diligemment leur service à Dieu*, l'Office divin, *& qu'ils ne se meuvent contre les Clergez: mais qu'ils endurent avec patience, d'autant qu'ils seront bientost consolez. Car ceux qui empechoient l'affaire des predications & des confeßions, sont maintenant vaincuz. Et ce B. Pere dit; Seigneur est-ce vision ou illusion?* Et nostre Sauveur: *Ce que vous avez veu, est chose veritable.* Puis ce S. Religieux adjoutant; *Mon Seigneur, me regarderez vous apres la mort?* Sa Majesté respondit: *Dés le jours de vostre trespas de ce monde, vous serez tousjours avec moy* Et apres, ce bon Religieux s'esveilla. Puis, derechef, s'endormit. Alors la glorieuse Vierge Marie luy apparut, & dit: *D'où avez vous merité, que mon Fils Iesus viẽdroit vers vous?* Et en vertu de ces visions, son cœur fut remply de ravissante joye & liesse, jusqu'à Matines. Cette vision se fit, le jour S. Albin, premier de Mars. Et quelques jours apres, on vid des lettres en ce Convent, annonçantes la revocation des lettres d'Innocẽt IV. Ce sainct Religieux communiqua cette visiõ au Lecteur, & à d'autres Religieux du Convent: & agonizant à la mort; ce Docteur des Religieux le requit de dire, si cette vision estoit vray: Et respondit en ces termes: *La vision est telle, que je vous ay dit.*

La devotion de l'Ordre des Freres Preschenrs en ses premieres années.

DUrant que nostre Pere S. Dominique & son Successeur le B. Jordain regirent nostre Ordre, la ferveur de charité pour Dieu & le prochain, & la devotion & pieté du divin Service fut telle, qu'on ne peut la suffissamment racõter. Et la cause de ces feux, & de ces flãmes, est, que l'esprit de vie estoit és roües comme il estoit és roües, portantes,

avec les Cherubins, la gloire de Dieu, selon le Prophete Ezechiël: & par la vertu de cét esprit, les animaux alloient & venoient, se mouvoient & s'eslevoient, selon le bon plaisir de l'esprit qui les regissoit. Des hommes de pareille sapience en Theologie, & és sacrez Canõs, edifierent, avec nostre S. Patriarche, & fonderent nostre Ordre, en si grande perfection de ses Loix & Constitutions, qu'on y observe tout ce que le S. Esprit requiert des Reguliers tant és Loix divines, qu'en celles des sacrez Canõs ou de l'Eglise. Et specialement, quant à ce qui est du divin Service, pour le maintenir à jamais en l'Eglise, en son integrité, le Pape Honoré III. en la grãde Bulle de la confirmation de nostre Ordre nous oblige, à rendre les devoirs de l'Ordre Canonique de l'Eglise: qui est chanter à heure (selon que nostre Ordre a entendu, & observé durant environ quatre cent ans) jour & nuict inviolablement, les sept Heures canoniales: & tout ce qui est des institutions de l'Eglise, à observer és Chœurs, & és Chapitres. Or ces premiers Peres de nostre Ordre, observants promptement, avec liesse & jubilation, tout ce qui est, par l'Eglise, en ses loix, commandé aux Reguliers; apres l'accomplissement en toutes devotions de ces devoirs de nostre profession, soit de l'Office divin, soit des mortifications, & des abstinences, ils faisoient encore des grandes œuvres de perfection.

On voioit alors, une devotion merveilleuse en tous les Convents de l'Ordre; ils n'estoient pas seulement uniformes en l'observance de la canonique Religion, mais aussi en toute autre perfection de vertu, de pieté & charité envers Dieu & le prochain. Vous eussiez veu, escrit le Provincial de France Gerard de Limoges, parmy nostre Ordre des Religieux de ferveur merveilleuse; les uns, journellement, apres leurs confessions du Sacrement de penitence pures & entieres, apres leurs profonds souspirs entrecoupez, & leurs ameres sanglots, avec des hautes clameurs, se lamenter, & pleurer leurs pechez, & ceux du siecle. Des autres se travailloient à joindre les jours & les nuicts és veilles, les emploiant en continuelles prieres, en faisan t cent, & aucuns deux cent prostrations en genoux. De maniere que jour & nuict en l'Eglise on voioit nombre de Religieux, prians, y faire la garde à nostre Sauveur en l'Eucharistie. Aussi recherchez du Portier, ou autrement, on les trouvoit plus souvent, prians en l'Eglise.

VN certain Religieux de grãde vertu, ayant alors durant peu de temps, reçeu les confessions generales de cent Religieux, asseura en avoir recognu soixante Vierges de corps & d'esprit. Ce qui est une

marque de la grande ferveur de Religion : transportant ces ames ainsi aux bonnes œuvres de sainɛteté & de toute perfection. Et aussi plusieurs ne terminoient leurs prieres qu'apres avoir jouïs de quelque faveur celeste extraordinaire. Pour exemple; un de ces saints Religieux, dit un jour, qu'il ne pouvoit cesser de prier, ny prendre le repos de la nuict, qu'apres s'estre arrousé de ses larmes de componction, ou devotion.

VN Religieux de grande authorité raporta, avoir veu à Boulogne, devant l'Autel, un certain fort fervent en devotion, estant en prieres ravy en esprit, & sõ corps eslevé en l'air, sans toucher la terre. Nostre Ordre a tousjours eu grãde devotion pour les Complies, qui se chantoient par tout, cõme on doit faire, au soleil couchãt : c'estoit chez nos premiers Peres, cõme une grande solemnité : & apres avoir chanté ce service de Dieu, & le *Salve* à la Vierge sa Mere : ils reçevoient des dures disciplines, presque journellement, à cause que l'Office estoit presque tousjours de la Ferie : & puis, visitoient & prioient devant les autels les Saincts, & specialement nostre Dame: & ce, avec si ardante devotion, & telles pleurs & souspirs, que plusieurs seculiers, par occasion, survenans, en firent grand proufit spirituel : & aucuns en vinrent, jusqu'à se ranger en nostre Ordre. Puis, ils se separoient ; & au Cloistre, au Chapitre, & en divers coings, ou Chapelles de l'Eglise, ils examinoient leur cõscience, & se disciplinoiẽt avec des cordes noüées ou des verges. Apres Matines ils reprenoient ces mesmes devotions, & fort peu les estudes : & presque nuls le repos. Ils se confessoyent journellement, & au signe pour les Messes privées, plusieurs s'advançeoient pour servir à une, & se presentoient avec une saincte contention, pour inviter celuy qui devoit celebrer la Messe, & le servir.

Es cellules, se voyoiẽt les images de nostre Seigneur & de nostre Dame; afin qu'ils en eussent continuellement, en toutes leurs œuvres, la memoire : & ainsi, entretenir, & augmenter tousjours, les flammes de devotion & d'amour, qui les ardoient, pour leur honneur & leur gloire. Ils estoient, aussi, en toute humilité, fort ardans de charité mutuelle : & pour tous offices de charité envers le prochain, de merveilleuse promtitude & ferveur : en l'Infirmarie, en l'Hospice, pour laver les pieds, au Refectoire, & à toute autre occasion, chacun s'efforçoit de prevenir à rendre en perfection ces services : comme s'ils les eussent eu à faire à Dieu, ou aux Anges, ils les faisoient avec allegresse & devotiõ. Ils estoient fort joyeux, de se dépoüiller de leurs habits, pour

en

en couvrir les hostes, qui en avoient besoin.

Ils estoient admirables, en abstinence, & pour observer le silence. Un certain s'abstint de boire durant huict jours. Un autre durant un Caresme, ne beut qu'une fois le jour. Un autre trempoit journellement sa pitance d'eau froide, pour en esteindre la saveur, encore que ce ne fut que choux, ou racines: car la pauvreté de nostre Ordre a esté long temps fort grande. Plusieurs faisoient leur refection seulement de potage, s'abstenans de la pitance. D'autres s'abstenoient tantost de l'un, puis de l'autre: cachans leurs abstinences. Ordinairement, ils ne parloient, en tous temps, qu'interrogés, ou qu'en urgente occasion du service de Dieu, ou du prochain.

Ils ardoient de zele merveilleux pour le salut des ames; & pour dignemēt prescher la parole de Dieu: & ce, à bon droit, puis que c'est la fin de l'institution de nostre Ordre. Aussi plusieurs, s'estimoient journellement obligés en bonne conscience, de prescher, ou exhorter une ou plusieurs personnes, avant pouvoir manger. Et le S. Esprit, par onction interieur, au deffaut de science & capacité, suppleoit de maniere, que plusieurs, avec le seul texte des Epistres Canoniques, & de l'Evangile de Sainct Mathieu, (que nostre Pere S. Dominique cōmandoit, si souvent, de continuellement y mediter) ont converty des grāds peuples, aux œuvres & fruicts dignes de penitence.

Thomas de Cantimpré eut l'exemple de ces premieres pierres fondementales de nostre Ordre, & en apprit à emploier tout le cours de sa vie, ou à traitter avec Dieu en l'Office divin, & és autres prieres: ou en la lecture. Par ce qui est d'oraison, dit il, nous sommes purifiez: & par la lecture, instruits & addressez pour nostre fœlicité. L'un & l'autre sont bon, si vous en avez le temps: mais autrement, c'est bien mieux fait de prier, que d'estudier. Es leçons, nous cognoissons ce qui nous est besoin de faire: mais és prieres, nous respirons & demandons, ce qui nous est necessaire, pour nostre salut. Nostre ame se nourrit és prieres, & s'excite pour le bien, parmy ses lectures. Elle fait tousjours fruicts & proufits parmy l'oraison; encore que sans lecture: mais sans priere: c'est tres-raremēt que la lecture apporte son fruict. Ce pourquoy on ne peut facilement discerner, combien grand est le peril & le travail de tousjours lire, & ne prier que peu, ou point: c'est pour ne jamais parvenir à obtenir science savoureuse, ou vraie sapience.

HI-

HISTOIRES.

Le B. Albert le Grand est admirable en oraison.

I'Ay veu, & tres-certainement recognu, par experience (estant longues années auditeur, ou disciple au Venerable Docteur Albert le Grand, de nostre Ordre des Freres Prescheurs) que ce S. Pere a continué, beaucoup d'ânées, presque journellement, mesme, lors qu'il regentoit solemnellement en Theologie, avec si heureux succez, & si grands fruicts, de prier durant tant d'heures jours & nuicts, qu'il achevoit souvent, de dire tout le Psautier de David : apres avoir dit ses Heures canoniales. Voiez dôc que nos Peres obtinrent leur saincteté par la psalmodie, & l'Office divin. Et apres avoir achevé les leçons & disputes de ses Escoles; il s'emploioit en la contemplation de Dieu, & és sainctes meditations : qui ne sont de fruicts & vtilités, qu'entant qu'elles proviennent des divines loüanges, actions de graces, & benedictions: que nous faisons chantans & psalmodians le divin Service.

Or quelle merveille ! que ce S. Docteur ay fait progrez, és siences, incomparable, & excedant la capacité humaine: puis qu'en la pieté & devotion, & en toutes autres vertus, il a fait si sainctement, si grand fruict, & proufit.

Il est donc certain, comme nous avons dit cy dessus, que la force & violence des diables est enervée, par la vertu energique de l'oraison, & des prieres : & aussi, que non seulement l'estude des lettres, reüssit par les prieres en attention, mais & les graces, par lesquelles nous joüissons du bonheur de toutes vertus, par la vigilance & perseverance en prieres, reçoivent augmentation, & les dons de constance & de perseverance.

La puissance du tres-devot Thomas de Cantimpré contre les diables.

I'Ay veu, dit il, en Brabant, dans un Monastere de l'Ordre de Cistiaux, une Religieuse de grande vertu & devotion, & de conscience tres-tendre & serieuse. Et un jour, luy faisant la visite, & selon mon possible, pour sa consolation, pendant que je traittois de la vertu, & des choses celestes; soudain, un tresmeschant demon se tenant caché en elle, ne pouvant souffrir, durant une heure, les entretiens salutaires, commença à aboïer, comme un chien, & ouvrant au large la bouche, tordant le col, & retournant les yeux de cette Religieuse, dit des blasphemes.

mes. Et je luy dis: O! *tres-malheureux! tu n'a pas voulu, avec les bons Anges, t'emploier és loüanges de Dieu: & maintenant tu imite les bestes, & les aboïements des chiens.*

EN cette mesme Province de Brabant, j'ay veu une femme riche, & vertueuse, possedée du diable. A l'instance d'un pieux & religieux Prestre, je la visitay, & la rencontray entierement à soy-mesme, & sans vexation du diable, & parloit, de mesme, que si elle eut esté saine. Alors, en cachette, selon que j'avois appris d'un sainct Homme, je repetay trois fois, ce vers du Cantique de Moyse au Deuteronome, afin de provoquer le diable à paroitre en cette obsessée: *Deum qui te & genuit dereliquisti: & oblitus est Domini Creatoris tui. Tu as delaissé Dieu, qui t'a engẽdré, & tu t'es oublié du Seigneur tõ Createur*: Et aussitost, voylà que cette femme paroit avec les levres & la face pasle: & que deux veines s'enflent à son col, grosses, comme deux poulces. Alors, je dis: *Pourquoy tres-meschant, presume tu de vexer cette femme?* Et le diable respond: *Apres la mort de son mary, par compaßion*, pour le repos de son ame, elle luy donna tous les biens ou merites de sa vie: &, à cette occasion, je me logeay dans ce vaisseau vuide. Je luy responds; Tu as menty tres-miserable; car, à cause que par charité elle donna ses merites, ils en ont pris surcrois, au double: Et ce diable, riant avec esclats, dit: *Ie suis menteur, ce n'est pas merveille que je mens*. Et aussitost apres je dis: *La celeste patrie, que tu as perdus, est elle si belle qu'on dit? Elle est*, dit il, *infiniment plus belle qu'on dit*. Et moy, *Si tu pouvois*, dis-je, *voudrois tu bien y retourner? Et il me dit: Si je pouvois, je le voudrois bien, encore qu'il me faudroit endurer tous les tourmens imaginables, jusqu'au jour du Iugement*. Alors je dis: *Ie te promets, sur mon salut, si je suis trouvé menteur, de pouvoir recouvrer cette gloire perduë, si seulement, tu dis cecy; Mon Seigneur Dieu, j'ay offensé, pardonnez moy*. A l'instant, il detourne la teste, tordant le col: & s'escrie horriblement, disant; *Seigneur Seigneur*. Et resonnant souvent, ces mots, avec des horribles clameurs, sans proferer autre chose: je sçavois, qu'il ne pouvoit cõfesser, Dieu estre son Seigneur, ny recognoistre ses pechez, ny en prier le pardon: enfin, il dit: *Seigneur Dieu de Marguerite* (c'estoit le nõ de cette possedée) dedaignant ainsi, de confesser nostre Seigneur estre son Dieu. Alors je luy dis: O *tres-malheureux entre toutes les creatures! la superbe t'a escrassé, & chassé du Ciel, & ta superbe inexpiable, ne te permet pas d'y retourner*. Or ce meschant demon, à l'instant, confus, ne sonna plus mot: & quitta cette femme biẽtost, depuis. Et ainsi nostre Autheur, confondoit, & chassoit les diables des possedez.

Vne femme fervente pour faire des aumosnes est libre d'une tentation journaliere durant seize ans.

AU Chapitre 25. du second livre, cy dessus, le B. Pere Thomas de Cantimpré raporte, les grandes misericordes de l'une de ses penitentes, & comme sa provision de bled est prodigieusement multiplié, pour satisfaire à sa devotion, & relever la misere des pauvres, durant une grande famine : or deux autres grãdes faveurs celestes estantes obmises, audit Chapitre, elles servirõt à propos, pour terminer ce volume.

Cette bienheureuse femme, escrit nostre Autheur, selon, qu'avec larmes elle m'a revelé, a esté affligé d'une griefve tentation, l'espace de seize ans, presque journellement; & une veille de S. Martin, pendant qu'elle prioit en l'Eglise : voila que ce S. Pontife luy apparoit, couvert des saincts ornemens avec un encensoire d'or en la main, & en parfuma d'encens tous les Autels de l'Eglise : & puis, venant vers cette saincte femme, ravie à voir ces sainctes ceremonies, il la guerit, & delivra de cette si longue & tres-facheuse tentation.

Quelle merveille! chacun ayme son semblable. S. Martin, mesme avant son baptesme, grand aumosnier, eut le bonheur de couvrir Iesus d'une partie de son manteau: & nous avons veu cette bonne femme, si ardante pour les bonnes œuvres, qu'on ne la voioit joyeuse, que lors qu'elle pouvoit, ou faisoit ses aumosnes aux pauvres. Et c'est à bonne & juste raison; car nostre Seigneur ayant donné à l'homme un cœur, qui se delecte à bien faire à autruy, lors qu'il en a le moyen, & qu'il a fait desja quelques aumosnes avec allegresse, je ne crois pas, qu'il puis experimenter rien de plus doux & plaisant, que faire ses aumosnes.

CEtte mesme Venerable & Noble femme, un jour, me communica avec sincerité de cœur, & grande joye & liesse, une autre merveille : à cause que j'estois son Confesseur. Elle me dit, que, & nuict & jour, aux sept heures, qu'on appelle Canoniques, ou Canoniales, un oiseau de tres-rare & excellente beauté, plusieurs années avant sa mort, la cõsoloit de son chant tres-doux, & ineffablement ravissant. Elle fut long temps, en langueurs, malade; & je luy demanday, si quelque oiseau chantoit de façon semblable, ou à son imitation: & elle m'asseura, qu'en la terre, on ne rencõtroit rien de comparable. *Et ses melodies*, disoit elle, *ne me flattent pas seulement les aureilles: mais elles penetrent mesme*

me, jusqu'à l'interieur de mon cœur, & transportent mon esprit de plus ardans desirs, pour aspirer, & souspirer apres les plaisirs ravissans & les delices eternels.

AU Convent de Valenciennes, au Diocese de Cambray, un Predicateur de grande devotion, d'humilité de cœur, & fort sublime en contemplation, estant de complexion corporelle foible, & ensemble patient, dans ses infirmitez, raconta un jour, en secret, à son familier amy, cette vision. Il s'estimoit estre dans une maison merveilleusement lumineuse, & s'esjoüir en cette lumiere celeste, avec une compagnie tres-noble & tres-gratieuse, & y avoir oüy une fort douce & ravissante melodie, chantât ces mots: *Iste est qui contempsit vitam mundi, & pervenit ad cœlestia regna, & exoravit Altißimum: & inventus est in numero Sanctorum. C'est cestuy-cy qui a contemné la vie mondaine, & est parvenu aux Royaumes celestes, il a esté exaucé du Tres-haut, & se retrouve au nombre des Saincts.* Quelques jours apres, ce S. Predicateur termina heureusement ses jours. Et un Frere Convers, en ce Convent, affligé d'une griefve maladie, & de douleurs intollerables, sans pouvoir estre aydé des medecins, se confiant en la bonté & clemence de nostre Seigneur, & aux merites de son bien heureux Predicateur Jean Sterlin, (c'estoit son nom) requerant ses intercessions, prent de la terre de son tombeau, & la met sur son mal: & en est entierement delivré & guery: & oncques depuis, ne ressentit plus aucune de ces infirmitez.

Le diable incite à quitter l'Ordre par dispense.

VN certain, fort ancien, & venerable Religieux de nostre Convent d'Arras, Predicateur puissant pour la conversion des ames, de grande science, & authorité & credit, tant en l'Vniversité de Paris, qu'en la Cour de Frãce, & par tout, en reputation & honneur, parmy les puissances de la terre; apres qu'il eut long temps sollicité la gloire de Dieu, & le salut des ames, avec grands fruits: à raison de quelque propos, ses Suppérieurs l'imiterent sa licence, reprimãs ses divagations: &, à cause de la reverence de sa personne, le declarerẽt libre des labeurs ordinaires du Convent, & luy ordonnerent, à raison de sa vieillesse & de ses infirmitez, de faire sa refection dans l'Infirmarie, ou en l'Hospice. Mais, le diable prenant icy l'occasion, de perdre ce grand Predicateur & Docteur; le mit en impatience, & le fit aller à Lion: (où, alors, le Pape tenoit sa Cour) où, par ses grands & puissans amis, il est dispensé

pensé par la Puissance Apostolique, & est rendu libre de quitter nostre Ordre, & puissãt, de se rãger en telle religion, qu'il auroit devotion. Il vient dõc, avec patentes; change son habit : & N. Seigneur le punit; car celuy, qui auparavant, en nostre habit, estoit reveré, comme un Ange du ciel : depuis, il ne fut pas seulement esconduit par tout les Monasteres, ausquels il supplia d'estre reçeu pour y servir, mais, mesme, il ne pouvoit presque trouver de logis, pour y reposer : son nepveu, qu'il avoit auparavant, par son credit, fait Chanoine d'une grande Eglise, & qui le reveroit dans nostre Ordre, selon ses merites, ne le vouloit presque plus voir, ny luy donner aucune chose. Il promena donc vagabond, miserable, & rejetté du monde, d'une place, à l'autre : &, en fin, chez une bonne Dame d'un village (distant deux lieuës de nostre Convent d'Arras, dont il avoit esté profez) il se ressentit malade à la mort, & fit prier les Religieux de ce Convent, de luy faire la charité de le recevoir. Mais, pendant, qu'en diligence, on vouloit satisfaire à sa penitence & devotion, en presence du Curé de ce village, & de plusieurs autres personnes, s'accusant, avec grand repentir, d'avoir mal fait, de se faire dispenser par le sainct Siege, de nostre Ordre, en dit des grandes loüanges : & se recognut indigne de nostre S. Habit. Il se confessa, pour comparoitre devant le Tribunal de Jesus-Christ, & en grande devotion reçeut le Viatiq; & l'Extréme-Onctiõ, & en ferveur de pieté religieuse trespassa heureusement de ce monde : car, on croit, que les merites de ceux qu'il convertit à servir à Dieu en penitence, auront obtenu, en sa faveur, les effects de la divine Pieté & Clemẽce, & que nostre Seigneur luy aura fait misericorde. Il mourut, avant que les Religieux de nostre Convent luy eussent peu faire la misericorde. Sans doute, que nostre Dame de Bonnes Nouvelles, (qui a gratifié ce Convent edifié à son honneur, tousjours, depuis, durant quatre cent & sept ans, de rares & excellentes faveurs) luy aura fait part, des effects de sa pieté maternelle.

L'Ordre des Freres Prescheurs est une Ruche mystique, heureuse aux vrays disciples de Iesus, de la Vierge sa Mere, & de S. Ioseph : & ce par le Rosaire.

VN jeune homme, de grande science, & de pareille vanité, fut converty à servir à Dieu en nostre Ordre, à mesme temps, que l'Eglise S. Nicolas à Boulogne, fut donné à nostre Ordre: & ce, en vertu de cette vision celeste. Il se pensoit, ravy en vision, aller aux chãps;

& se voir surpris d'une grande tempeste horageuse, & se voulant sauver des ravines d'eaux, qui alloient fondre sur luy, dans une maison, qu'il voioit voisine, il la trouve serrée. Il heurte, il frappe la porte, en demandant l'entrée. Et il oït cette responce: *Ie suis la Iustice, icy est mon hostel & ma maison: & à cause que vous n'estes pas juste, vous n'entrerez pas ceans.* Il est triste de ce refus: il en apperçoit une autre, il y vient, & supplie l'entrée: mais l'Hoste dit; *Ie suis la verité, & je ne vous reçois pas chez moy: d'autant que la verité ne delivre de mal, que ceux, qui l'ayment.* De là, il voit une troisiéme demeure, & requiert d'y estre admis, pour estre à couvert de la tempeste: mais on luy dit; *Ce'st icy le logis de la Paix. Ie suis la Paix, & à cause qu'il n'y a pas de paix pour les impies, mais seulement pour les hommes de bonne volonté, vous ne pouvez entrer chez moy. Toutefois, d'autant que mes pensées sont pour la Paix, & non d'affliction, je vous donneray un salutaire conseil; au delà de moy, sejourne ma sœur, qui secourt les miserables au besoin, addressez vous à elle, & observez bien ses advis.* Ce qu'il fit: Et la misericorde (c'estoit la qualité de la Dame de cette maison) le vient rencontrer, & luy dit: *Si vous desirez vous loger en asseurance de salut, contre la tempeste que vous voiez aller fondre, allez à S. Nicolas, où demeurent les Freres Prescheurs; & là; vous y verrez l'Estable de penitence, la Cresche de continence, & vous y serez refectionné de vraye & salutaire doctrine, ou de prudence & sapience divine: vous y verrez l'Asne de simplicité, avec le Bœuf de celeste discretion; vous y joüirez des faveurs de la tres-misericordieuse Vierge Marie illuminante, & des merites de S. Ioseph pour proufiter, & y aurez tousjours Iesus pour vous sauver.* Depuis, ce jeune homme esveillé, apres avoir en toute devotion, medité cette si aggreable, & mysterieuse, & proufitable revelation des grandeurs & utilitez de la Ruche mystique de l'Ordre S. Dominique: observant le salutaire advis, qui luy estoit donné sans delay, il l'executa, se rangeant en ce sainct Ordre des Freres Prescheurs: où, par le Rosaire, on joüit d'une Betlehem celeste.

Le Pape Alexandre VI. asseure l'Eglise, du bien universel, que la ruche mystique, & les fideles Abeilles de l'Ordre S. Dominique produit en l'Eglise, en semblables termes.

LE supreme Autheur de la Foy, Protecteur principal de l'Ordre sacré des Freres Prescheurs, le celeste labourier, l'a planté au Paradis de l'Eglise, comme un arbre fertile; afin, par sa fleurissante verdure, d'estre delectable, par l'abondance de ses fruicts,

de rassasier, & par leur suavité adoucir & appaiser. Et ce doux arbre, arrousé de pluïes celestes, porte une grande multitude de belles & douces pommes, confortantes par leur odeur, & guerisantes par leur saveur la foiblesse & debililé des Ames, & affranchissantes de diverses langueurs ceux, qui en sont detenus.

C'est vrayement en cét Arbre de vie, que les mortels, chargez d'excez des infirmitez de la chair, trouvent leur refection salutaire, & reçoivent la guerison de l'interieur de leurs ames. Les Professeurs de la Foy accourent de tous costez, innombrables (depuis qu'ils ont ressentis les parfums de cét Arbre) apres ses victimes, & en joüissans assiduëment, & vivans de ses salutaires fruicts, des avant-gouts de leurs douceurs, ils en subministrent eux-mesmes, aux autres, des tres-suaves hosties de salut.

C'est cette genereuse plante, qui estend par tout ses rameaux, espandant ses fleurs d'honneur & d'honnesteté en abondance, produisant ses fruicts tres-feconds de doctrine & de vertu, & l'odeur de sa loüable & saincte conversation, s'espādant par tout, au long & au large. C'est le sacré Ordre des Freres Prescheurs, florissant en honnesteté, resplendissant en lumiere de science, & en abōdance de vertu, approuvé, à bon droit, du S. Siege Apostolique, & qui est recogneu justement, entre les plantes cultivées de nostre Seigneur, specialement exceller de pureté en sa conversation, & és dons de science & de vertu.

Les Freres de ce sacré, resplendissant, admirable, & approuvé Ordre, travaillent, avec constance, en l'estude des sainctes Lettres; pour proufiter au salut des ames, chantans sans entermises, en attention les divins Offices, & autres prieres, & ardamment insistans en la predication de l'Evangile, ils portent, par tout l'Univers, la lumiere de la divine Doctrine. Ce sont des hommes tres-celebres en science & sapience, qui veillent avec ferveur, en la contemplation des choses celestes, & travaillent, sans cesser, par l'estude de leur pieuse vie. Ils sont des hommes approuvez, & pleinement instruits en la Loy de nostre Seigneur; dont les œuvres sont de mise & d'effects: & en predication, puissans, ayans leurs levres instruites pour proferer leur salutaire doctrine aux autres, & exposer aux fideles leur universel bien, au proufit de leurs ames. D'où provient que par tout,

par-

parmy le monde, leur voix esclate, comme un clairon, & à resonnance de leurs predications retentit par toutes les terres & regions, & le son de leurs paroles salutaires est sorty, & se porte jusqu'aux confins de toute la machine de la terre. Ce sont des hommes renommez, resplendissans en sainteté de Religion, dignes d'admiration, & par leurs clairs enseignemens il sont semblables aux astres lumineux, insinuans, ou, adressans les mortels au chemin de la vie celeste. Ils sont comme phioles d'or, pleines d'odeur delicieuses, par leur sacrée conversation suavement parfumans les hommes, & exhortans & induisans les autres à promptement se lever du somne de la negligence, & à secoüer toute paresse, & en diligence faire les œuvres de lumiere & de bonté. Ce sont les cheris de Dieu & des hommes, à sçavoir; les Freres Prescheurs, en honesteté de mœurs dignes de veneration, & fameux par leurs titres de science & de sapience, que la benignité du Pere eternel a choisi specialement entre si grand nombre de personnes deputez, à faire les divins services, pour l'exaltation de la gloire de son sainct Nom, & afin de procurer le salut des fideles: en adressant tousjours leur affection en l'amour des biẽs celestes: ils publiẽt tout la vertu du S. Nom de Dieu, & travaillent, avec vigilance, pour amplifier le culte de la Religion Chrestienne.

Ce sont ceux, qui contemplans la vie & les merites du tres-glorieux Apostre S. Paul, se glorifient seulemẽt en la Croix de Iesus-Christ, & contemnans les pompes & les soulas du monde, ils ne souspirent, avec droite intention, qu'apres la celeste Patrie, & les delices de Paradis. Renonçans salutairement à eux-mesmes, ils ont choisi, par l'amour qu'ils ont pour Dieu, de luy rendre service en tres-estroite pauureté: comme n'ayans rien, & possedans toutes choses. Enfin, ils ont quitté, pour l'amour des biens celestes, les choses terrestres: vivans sobrement, justement, pieusement, & chastement, mandians de fort petites necessitez de la vie mortelle, embrassãs ainsi la perfection Evãgelique: ils imitent la pauvreté de Iesus-Christ. D'où on voit, tres-clairement, qu'ils joüissent de l'estat de perfection: & par l'observance de leur Religion, (laquelle comprẽt la forme de cette Evangelique perfection) meriter le prix, en la retribution eternelle, de tres-excellente gloire.

F I N.



TABLE DE LA DOCTRINE DES TROIS LIVRES DU BIEN VNIVERSEL.

A.


Dvis ſalutaire és occaſions de perſecutions. 305. 306.
Les Adulteres ſont abominables. 242.
Les Agoniſans doivent eſtre ſecourus par prieres. 303.
L'amour de Ieſus-Chriſt nous incite à l'aymer. 4.23. 424.
Les Animaux plus ſauvages ſont exemple d'amitié ſociale. 59. 56.
Les Anciens és Monaſteres doivent des exemples de grandes vertus. 80.
Apparition du diable en Ange du Ciel. 298.
Les Attouchemens illicites excitent les lubricitez. 252.
Avarice ſous pretexte de pieux Legats. 405.
l'Avarice deſcriée. (?) (?) 169.
l'*Ave Maria* expoſée. 202.

B.

BAiſers criminels. 249.
Les Biens des Monaſteres ſe doivent diſtribuer aux Religieux & aux pauvres. 47.
Boufonneries intollerables. 330.

C.

CHanter l'Office divin est grand service à Dieu & à l'Eglise. 292.
Au Chant de *Veni Creator*, ravissement d'une saincte Religieuse à Forest. 261.
Du Chant, ou de la jubilation spirituelle, en contemplation. 295.
Le Chant des Chœurs de l'Eglise obtient le Bien Universel. 92. 94
Le Chant gregorien est de grand merite & fruit. 469. jusqu à 501.
Chant des Anges vocale montrant les merites du chant des Chœurs. 290.
Chapitres journaliers & leurs grands biens pour maintenir la S. Religion. 281. jusqu'à 293.
Chasteté est vertu necessaire & recommandable. 196. & 231.
Confession des pechez est necessaire & recommandable. 230.
La contemplation a besoin de la paix du cœur ou de l'esprit. 306.
Le Conseil est necessaire. 297.
De la pureté de conscience.
Conscience entiere ou bonne est joyeuse. 332. & 335.
Les Freres Convers peuvent beaucoup pour le bien de la saincte Religion. 108.
Convers & Laics adversaires des Prestres : & doivent gaigner leur pain. 105. jusqu'à 107.
Le signe de la Croix est puissant contre les ennemis de nostre salut. 234.
Ne corriger est grand mal. 157.
Corriger indiscretement est vituperable. 159.
Correction fraternelle. 152.

D.

DAnses, damnables. 327.
Demons divers. 413.
Des Neptuns. 414.
Luxurieux. 415.
Occupans l'air & causans les tempestes & tonnaires. 409.
Sejournans és bois. 417.
Les diables ne font les maux qu'ils desirent faire. 557.
Les diables avec violence & lesion ravient les esprits & les sens humains. 418.

Dis-

Discordes produisſantes des effects funeſtes. 61.
Deſpence legitime requiert des conditions. 98.

E.

ELection indigne damnable. 12.& 265.
Le S. Eſprit, ſes septs dons, & leurs proprietez & effets. 349.
L'Egliſe veut que ſes fideles és ſciences ſe ſoumettent à ſes determinations. 313.
La S. Eſcriture requiert pour eſtre utilement traitté grande devotion. 315.
Erreurs abominables. 357.
Excellence de la S. Eſcriture. 308.

F.

COntre les Feſtins des Reguliers. 158.
Fidelité és offices des Monaſteres neceſſaire. (?) 70.
Et fuir les femmes. 245.
Et les cajolleries. (?) (?) 244.
Les fleurs ſignifient les grandeurs de la Cour celeſte. 150.
Il faut fuir la fornication. 253.
Six voiës de la fornication. 233.

G.

GEneration en Jeſus-Chriſt és ſermons & confeſſions. 254.
Les graces & merites proviennent des miſericordes de noſtre Seigneur. 91.
La gloire mondaine deſcrié avec l'envie. 160.
Chacun au Ciel ſera content de ſa gloire. 401.
Les gourmans facilement tombent és pechés. 407.

H.

DE l'honneur deüe aux Superieurs. 109.
Pour l'hoſpitalité. 137.167.168.

I.

LA jeuneſſe requiert diſcipline ſevere. 43.
Jeux de cartes portent pluſieurs malheurs. 325.
Illuſion des diables donnans admiration aux hommes. 425.
Indulgence requiert cauſe proportionné. 102.
Indulgence: & de la puiſſance de la donner. (?) 98.
Les Inferieurs offenſent fuians leur Superieur. 28.
Jugement pervers. (?) 270.
Les juſtes en fin triomphent des pecheurs qui les affligent. 131.
De la Juſtice & injuſtice. 269.

L.

LEcture de la S. Eſcriture tres-utile. 308.
De la Licorne & ſa ſignification. 206.
La vraye liberté provient de la grace de noſtre Seigneur. 262.
La luxure provient ſouvent de paroles deshoneſtes. 243.
Eſt abominable. 225.
On la confeſſe difficilement. 229.

M.

LEs macrelles ſont execrables. 239.
Malices celeſtes qui ne ceſſent de tenter. 422.
Malheur de ceux qui s'enrichiſſants meſpriſent les Religieux mendians. 122.
Miſericordes de la Vierge Marie. 203.
A la mort meſme, eſt tres-utile, ſe faire Religieux. 344.

O.

IL nous faut employer tout ce que nous ſommes & pouvons en l'obedience. 62.
L'obeïſſance eſt neceſſaire. 62.
Exhortation à l'obeïſſance aux hommes lors qu'ils ne commandent contre la raiſon. 96.

Exem-

Exemple d'obedience en nostre Seigneur Crucifié. 97.

Il faut obeïr aux hommes à raison de la pravité d'esprit. 96.

Exemption d'obedience genre d'apostasie. 99.

Doctrine de grande importance pour l'Office divin. 498. jusqu'à 503.

Loix de l'Eglise pour l'Office divin. 501.

Apres l'Office divin on doit autres œuvres. 39.

Par l'Office divin la Cour se fait à nostre Sauveur en l'Eucharistie. 285.

Divers s manieres d'offenser le prochain arguées. 276.

L'oraison mentale de certain temps suggerée à nostre Autheur. 251.

Exhortation à dignement faire Oraison. 257.

Conditions de l'Oraison. 260. & 239.

Des Ornemens Pontificaux. 17.

P.

EXhortation à la paix. 61.

Plusieurs mesme parmy le monde joüissent de la paix. 61.

De la paix avec Dieu. 148.

Du cœur. (?) (?) 187.

Avec le prochain. 148.

Eternelle. (?) (?) 148.

Il faut souffrir en patience. 304.

Mediter la Passion de N. Seigneur est souverain remede à tous maux & aux tentations. 73.

Contre les pensées lubriques. 234.

Les Peres s'affligent d'avantage pour leurs enfans qu'iceux pour leurs parens. 72.

Sommaire de la perfection Chrestienne & religieuse. 349.

Exhortation à la penitence. 349.

Par le peché on perd souvent avec les graces divines les dons de nature. 258.

Le Purgatoire subsistera jusqu'au Iugement general. 361.

Exhortation à secourir les ames de Purgatoire par bonnes œuvres. 307.

Les ames de Purgatoire sont aydez par les veilles & autres travaux des vivans. 374.

Par le S. Sacrifice de la Messe. 376.

Par sept sortes de bonnes œuvres. 571.

De la charge des Prelats. (?) (?) 22.

Il faut pleurer la mort des bons Prelats. 28. 72.

Prelats à cause de leurs valets dignes de compassion. 46.

La gloire de la Prelature exposé au peril de salut. 55.
Exhortation aux Prelats pour la juste distribution des biens de l'Eglise & des pauvres. 24.
Distraire le Prelat est grande offense. 35.
Les Prelats auront tousjours des tesmoins des actions de leur vie. 134. 136.
Conditions requises és Predicateurs pour faire fruits. 266. & 268.
La Predication dispose à la perfection Chrestienne. 320.
La prudence & circonspection est necessaire. 299.

R.

LEs regards lubriques portent au peché de luxure. 236.
La S. Religion joüit de sept sortes de Paix. 145.
La S. Religion ne souffre surcharge ou changement de la teneur de la profession de ses fideles sans leur consentement. 37.
Elle est destruite par les hipocrites. 43.
Les ruines de l'Eglise preveuës & predites. 354. & 347.
Regles de S. Augustin & S. Benoist pour les Superieurs. 4.
Pour les habits de la S. Religion. 20.

S.

EXhortation au silence. 141. & 144.
Les Saincts triomphent des diables. 393.
Ils s'esjoüiront de la damnation des obstinez. 401.
Ils s'esjoüiront de converser ensemble sans fin. 317.
D'estre entre les Anges. 394.
D'estre libre de perils. (?) (?) 396.
La Sapience requiert l'invocation des Saincts. 364.
On satisfait plustost pour les pechez en ce monde qu'en l'autre. 339.
Il se faut exciter au service de Dieu jusqu'à la mort. 74.
De la Superbe & de la patience. 66.
Les qualitez & conditions d'un Superieur. 2. jusqu'a 7.
Un Superieur n'a besoin de noblesse ny d'autre grandeur mondaine. 9.
Il doit adresser ses inferieurs au Ciel. 9.
Il doit exemple de vertu & d'observance reguliere. 37.
Il faut qu'il soit pacifique. 30.
Les Superieurs oppresseurs encourent maledictions. 54.
Ils se doivent garder de tiranny & d'oppression. 31.

Ils ne s'absentent du Convent sans interest de la saincte Religion. 45.
Il faut avec les anciens & les officiers qu'ils ayent des affections maternelles pour les Freres du Convent. 80.
Ils doivent s'estudier à imiter la recollection & le repos du Psalmiste. 46.
Ils doivent secours à leurs inferieurs. 54.
Les Religieux plus vertueux doivent aide & secours à leurs Superieurs. 68.
Et des prieres à Dieu. 33.

T.

TEntations du diable diverses. 403.
Contre les trahisons. (?) (?) 41.
Pour le travail. 111. & 114.
Les travaux des Predicateurs és villages. 117.
Les Trespassez en Purgatoire sont aidez par les jeunes & austeritez des vivans. 373.
Par sept sortes de suffrages. 380.
Les restitutions sont utiles aux Trespassez. 376.
Comme les larmes des survivants proufitent aux Trespassez. 377. 372.

V.

VAnité horrible de l'exercice militaire. 322.
Des exemples des vertus & des vices nous en devons reformer nos mœurs. 278.
La vertu requiert des efforts. 176. 177.
N'offense personne. (?) (?) 275.
Fait bien à tous. 275.
Un fort vertueux devient vicieux ne perseverant en prieres. 259.
Les biens de l'union ou concorde. 15.
Six voies de fornication. (?) (?) 233.
Contre les vicieux. 156.
Les vicieux sont preferez aux vertueux aimez de Dieu. 272.
De la virginité & de sa corruption. 222.
Exhortation pour les exemples de vertu en faveur du prochain. 279.
Vivre en son Convent est asseurer mieux son salut que parmy les travaux militaires mesme des Croisades de la Terre-saincte. 98.



Exhortations du Philoſophe Senec.

Exhortation pour la verité & contre le menſonge. 189.
Pour la vraye amitié. 165.
Pour la bonne conſcience. 2. & 338.
La vertu. 171. & 173.
La parſimonie. 140.
Le ſilence. 142. 143.
L'aumoſne. 184. 115.
Le travail. 114.
La pauvreté. 20. 120. & 122.
Contre l'avarice. 120. & 122. 169.
Pour les œuvres de miſericorde. 184. 115.
Pour pardonner les injures. 161.
Pour la raiſon & le bien. 7.
Pour corriger les vicieux. 153.
Pour la moderation & la correction. 43.
Pour la confeſſion des pechez. 230.
Un directeur eſt neceſſaire. 3. & 5.
Advis pour heureuſement regir. 28. 29.
Exhortation pour la lecture fructueuſe & utile. 310. 311. & 316. & 317.
Exhortation pour la joüiſſance de vraie liberté. 264.
Pour garder les ſens & l'eſprit de la vanité. 239.
Contre les penſées lubriques. 235.
Contre la luxure. 233.
Pour ſe reſoudre à bien mourir. 74.
Du bien qu'aporte la mort. 352. & 354.
Exhortation à la vie en paix. 60. juſqu'à 149.

Fin de la Table de la Doctrine.



TABLE
DES
HISTOIRES
DE CES
TROIS LIVRES
DU
BIEN VNIVERSEL.

A.


Es Abeilles font la Cour à Dieu. 286.
E B. Albert le Grand prioit journellement si long temps qu'il disoit souvent tout le Psautier de David. 545.
Amitié constante & ses fruicts. 166.
Nostre Seigneur en forme d'enfant sur la neige ravit un Religieux d'amour. 86.
Un autre languissant d'amour reçoit en vision asseurance de posseder la gloire eternelle. 397.
Un autre de mesme en langueur d'amour joüit de grande paix interieure. 398.
Un autre ainsi navré d'amour celeste goute les delices de l'eternité és plaïes de nostre Seigneur. 399.
Un jeune homme pour n'estre plus aimé à raison de sa beauté, se couvre la face de plaïes. 239.
Un autre en amour lubrique se brusle les doigts pour le vaincre. 393.
Un autre à mesme fin use avec cruauté de fer. 393.
Une fille meurt d'amour infame. 235.
Une noble Damoiselle affligé de tentation d'amour semblable, nostre Seigneur luy apparoissant sanglant & l'invitant à l'aimer, la guerit. 423.

Une vieille devote dans un ſermon de l'union d'amour divin meurt de cét heureux amour. 321.
Un Ange remet en chemin deux filles devotes. 394.
Un Ange arguë deux Religieux de ne ſe confier en la Divine Providence. 395.
Une armée d'Anges conduite de noſtre Seigneur contre une autre infernale. 541.
Attention en priere tres-conſtante. 188.
Par aumoſnes une Dame reçoit de la farine miraculeuſement. 179.
Par ſemblable merite, prodigieuſe reſurrection d'un bœuf. 178.
A meſme cauſe le vin augmente durant pluſieurs mois. 181.
Donner aux pauvres ce qu'ils ont beſoin eſt de grand merite. 183.
Apparition de N. P. S. Auguſtin. 506. & 514.

B.

VNe Damoiſelle chaſte bleſſe un inſolent reſiſtant à un baiſer, & reçoit de grandes graces temporelles & ſpirituelles. 251.
Sainct Barthelemy confond un diable tentant un ſien devot. 365.
Une Dame d'excellente beauté, par horreur, d'eſtre à autruy occaſion de peché, obtient de Dieu d'avoir la face horriblement lepreuſe. 236.
Benedictus fructus ventris tui eſt terrible & inſurportable au diable. 208.
Blaſphemateurs punis. 325.
Les blaſphemes flagellent derechef noſtre Sauveur. 326.
Un certain tirant une fleſche par rage contre le Ciel, elle retombe ſanglante. 326.
Un Docteur obſtiné en ſes pechez blaſphemant eſt puny de mort reprouvée. 319.
Un boufon tué du foudre ſon corps eſt emporté des diables. 410.
Detention de pluſieurs benefices eſt damnable. 50.
Pluſieurs grands Docteurs & Prelats aſſeurent cette detention eſtre peché mortel. 52.
Divers de ces detenteurs de benefices en nombre, morts avec ſignes de damnation. 53.
Un Prelat exacte à diſtribuer juſtement ſon benefice aux pauvres. 23. 24.
S. Thomas d'Aquin refuſa dés ſa jeuneſſe l'un des plus grãds benefices de l'Egliſe: le Pape meſme le preſſant de le reçevoir. 57. 58.

C.

SAincte Catherine Martyre ſecourt prodigieuſement des Hollandois portans ſes reliques. 369.

Un Cardinal parmy ses employes exterieurs libre pour la tontemplation. 26.
Les grands fruits & merites provenans du Chant du divin Service. 503. jusqu'à 505.
Il faut avec allegresse chanter les divines loüauges. 294.
La Reyne des Anges se complait au chant & aux ceremonies de l'Eglise apparoissant à Matines diverses fois en nostre Ordre. 505. & 507.
Le chant de *Salve Regina* delivre nostre Ordre de grandes afflictions des diables. 472.
Nostre Dame avec multitude de Saincts apparoit chantant & invitant à chanter avec elle. 538.
Le chant des Anges est ravissant. 32.
Les Anges chantent à Matines. 291.
A la mort d'un Prestre. 292.
Un saint Religieux tousjours affligé de ses Superieurs est consolé par le chant de l'Antienne *Gaudent in Cælis &c.* 31. 32.
Plusieurs des premiers Religieux de nostre Ordre meurent chantans de l'Office divin. 507. jusqu'à 511.
Divers, mourans, comblez de joye jusqu'à en chanter. 337
Le diable s'esforce d'empecher qu'on ne chante Matines à heure ordonnée & ordinaire. 294.
Le diable chantant deçoit un Seigneur. 511.
Compose des chansons & les fait chanter. 331.
Le chant est institué de nostre Seigneur & de ses Apostres ; & avec la predication, selon saint Thomas, nourrit le feu de charité en l'Eglise. 501.
L'Eglise a tousjours commandé le chant. 502.
Le Chapitre de Reins exacte à maintenir le Chœur en honneur & reverence. 283.
Rigueur d'un autre Chapitre. 44.
Les merveilleuses charitez d'un Religieux. 112.
Les Chapitres dans nostre Ordre ont esté horribles aux diables. 528.
L'obmission du commandement de l'Eglise punie. 329.
Des Communions indignes & leurs tres-horribles punitions. 290.
Confesseur fervent. 255.
Franche Confession obtient pardon. 145.
La Confirmation delivre un vacher aveugle du diable l'adressant en son Office. 427.
Par la Contrition & Confession un certain malade vomit sept crapaux dif-

differents quant à la teste & reçoit la santé du corps & de l'ame. 332. 333.
Par contrition une pecheresse mourant au Sermon sans confession est sauvée. 256.
Par la Contrition le pardon de peine & de coulpe d'un tres-grand peché. 343. 344.
La Conversion d'un pecheur. 198. jusqu'à 200.
Emulation de Freres Convers. 104.
Un Frere Convers par ses vertus malade avance le Bien du Monastere. 109.
Un Prelat à faute de corriger au Chapirre de vertueux devient vicieux. 158.
Le signe de la Croix est puissant pour preserver de pecher & chasse le diable. 234. 235. 427. 537.

D.

NOstre Pere S. Dominique est prodigieux en miracles, visions: & est Fondateur de la Confrerie du Rosaire à Rome. 431. jusqu'à 447.
Une danse de diables blancs. 430.
Plusieurs ardans pour danser punis. 328.
Les insolences des danses punies. 330.
Damnation d'un Apostat revelée. 345.
Divers Docteurs de merites & leurs morts heureuses. 81. jusqu'à 84.
Une Dame apres le faste & la pompe de sa vie, son corps mort est sans respect. 21.
Damnation d'un soldat paillard. 323.
Un Docteur Religieux ne s'estant affligé de disciplines en endure des diables en Purgatoire. 154.
Un Docteur damné apparoit. 51.
Un autre damné seulement pour avoir retenu plusieurs benefices. 51. 52.
Damnation revelée sans fruict de celuy qui reçoit cette revelation : toutefois qui proufite recitée à un autre. 231.
Un Detracteur puny. 277.
Les diables par foudres affligeans les bons : quelquesfois preservent ce qui appartient aux mechants. 401.
Le diable a quelquefois enlevé des personnes qu'on croioit à la mort. 419. 420.

La

E.

LA tres-sainte Eucharistie est honoré par les Abeilles chantantes les sept Heures canoniales. 286.
Apparitions de nostre Seigneur en l'Eucharistie à Doüay. 287. 288.
L'Eucharistie dissipe une illusion diabolique. 421.
Les Eglises plus sainctes. 366.
Un Escrivain theologien dãs un desert pour achever un livre est pourveu de S. Paul de ce qu'il avoit besoin. 307. 308.
L'intelligence de la S. Escriture acquise par le Service divin ou la recollection pour l'Office divin. 311. 312.
Le S. Esprit apparoit en feu sur un Chapitre general de nostre Ordre chantant *Veni Creator.* 474. 477.
L'estude de Philosophie n'est aggreable à nostre Seigneur. 537.
Election celeste d'un Evesque. 3.
L'election d'un jenne insolent d'esprit reüssit heureusement. 6.
Un Doien pour n'estre crée Evesque prend l'estat monastique. 57.
Refus constant de l'estat Episcopale. 56.
Un grand Seigneur priant de mourir esclave pour ne souffrir le monde est exaucé. 107.
Des Escoliers petulants punis du diable. 155.
Le diable fait gloire d'avoir tenté en songe un Exorciste. 411.
Exercice mulitaire donne grande joye aux diables. 322.
Un Chevalier mort en semblable exercice son corps est horriblement traité. 324. 425.
Faveurs prodigieuses de nostre Seigneur. 334.
Monstre marin en forme de femme. 252. 253.
Un grand feu esteint par le merite d'un Religieux admirable en silence. 143.
Les fonctions de l'Ordre des Freres Prescheurs revelées du Ciel. 26.
La vie de l'Abesse de Florival Gente. 29.

H.

POurquoy nostre habit n'est celuy des Chanoines reguliers. 487.
Nostre habit est preveu. 487.
Il nous est donné de la Reyne des Anges. 487.
Des Reguliers despoüillez de leurs habits en sont punis. 19.

Vanité des habits d'un Prelat. 18.
Un heretique par l'Escriture saincte est adressé à l'Eglise. 360.
Un autre est bruslé par disposition divine & l'entremise d'un insensé. 358.
Un heretique hipocrite recognu apres sa mort son corps est bruslé. 314.
L'hospitalité aux Freres Prescheurs merite miraculeuse augmentation de vin. 181. 182.
Une Dame devote pour l'hospitalité aux pauvres loge un lepreux au lict de son mary: qui le voit depuis plein de roses. 182.
Une famille riche par le merite de l'hospitalité. 168.

I.

LA B. Jacqueline ses actes prodigieux. 222.
Le B. Jordain General II. de nostre Ordre: ses faits & miracles. 447. jusqu'à 465.
Le B. Jean Evesque de Bosnes ses actes & ses miracles. 467. jusqu'à 473.
La joye d'une bonne conscience. 332.
Illusion du diable pour irriter deux Religieux. 428.
L'innocence delivre une possedée & fait des miracles. 273. & 274.
Dieu resuscite une femme pour donner asseurance de l'innocence de son mary. 90.
Pour faire justice un Pere tuë son fils. 271.
Les Juifs sont cruels. 214. & 218. & 220.
L'invention du Corps S. Theodulphe. 362.

L.

VN larron decapité par le merite du jeune à l'honneur de nostre Dame se confesse. 414.
S. Loüis Roy de France est de si grande sainteté que Dieu punit un temeraire representant sa pieuse contenance. 532.
Des luxurieux perient. 190. & 226. jusqu'à 234. & 253.
Une luxurieuse meurt d'amour. 235.

M.

LA glorieuse Vierge Marie obtient des grands prodiges & des miracles pour nous asseurer des merites de l'*Ave Maria*. 201. & 212.
Donne lire à l'instant à un enfant les Psalmes. 67.

Con-

Convertit une Juifve enfant jusqu'à vivre religieuse de vertu. 215. jusqu'à 217.
Resuscite une religieuse devoilée & penitente tuée d'un Juif. 217. jusqu'à 220.
Resuscite un enfant tué des Juifs pour avoir chanté ses loüanges. 214.
Montre le chant du *Salve Regina* luy estre aggreable. 474. jusqu'à 477.
Apparoit de maniere extraordinairemẽt prodigieuse. 204.205
Apparoit tres-pieuse. 206.
Fait divers miracles. 209.
Montre la Messe à son honneur, dite *de Beata*, luy estre aggreable. 211.212.
Fait des faveurs. 364.
Guerit un Seigneur & l'exhorte à son service. 367.
Argue un Chanoine à la mort sans crainte par tentation du diable. 336.
Elle envoie S. Jean Baptiste & S. Jean l'Evangeliste nous asseurer, par leurs tesmoignages, & des prodiges, qu'elle est au Ciel glorieuse en corps & en ame. 210.
Conforte à la mort contre les diables. 520.
Delivre avec S. Jean l'Evangeliste des ames de Purgatoire. 369.
La bien-heureuse Marie d'Oignies adore la divine Justice, sa Mere luy revelant sa damnation. 402.
S. Martin delivre une femme charitable de grande tentation. 547.
Une macrelle emportée des diables. 242.
Une autre tres-bien foüettée. 240.
Quelques Martyrs de l'Ordre des Freres Prescheurs. 477. jusqu'à 412.
Le Martyr d'un Duc tres-glorieux. 304.
Magie vieille faisant tempestes. 4-5.
Ny les melodies de musiques ny les voix delectables sont aggreables ou de merite devant Dieu. 294.
Mensonge vituperable. 189.
Miracles inoüis du B. Jean Vincentin de l'Ordre des Freres Prescheurs. 87. jusqu'à 90.
Miraculeuse ruïne d'un moulin. 186.
Des Freres Prescheurs marchent sur la mer ou les eaux. 209.
Un soldat à la mort sur le champ d'une bataille rend son ame avec signes de mourir en la grace. 94.

Mortification au manger. 141.
La mort de deux gourmands. 139.
Mort eſpouventable d'un autre Eſau apres avoir cauſé la mort à ſes parens. 149.
S. Michel ſecourt un jeune Religieux accuſé des diables d'avoir offenſé contre la S. Religion. 415.
Quelques miracles des premiers Religieux de noſtre Ordre. 486. juſqu'à 498.

O.

L'Oeil d'un S. Eveſque pour avoir regardé avec deteſtation de la luxure une Reyne eſt incorruptible. 239.
Aux heures de l'Office divin une ſaincte Femme oït le chant des Anges. 547.
Les Abeilles chantent à ces heures faiſant la Cour à noſtre Seigneur en l'Euchariſtie. 285. 287.
Ces Offices divins preſervent les fidelles des armes & violences barbares. 94.
L'Office de Matines chaſſe le diable. 531.
Une fille par les merites de l'Office divin triomphe du diable. 412. 413.
Vn certain quittant ſon travail pour l'Office divin, reçoit grand ſalaire du Ciel. 368.

P.

SAinct Pierre Martyr eſt puiſſant en doctrine & ſainctété, & admirable en miracles. 483. juſqu'à 488.
Vne Paroiſſe devote par la vie & les ſermons de ſon Curé. 38.
La Paſſion & mort de noſtre Seigneur doit eſtre pleuré ſelon que la harpie en fait exemple. 73.
Vn eſclave en cette devotion eſt veu porter en ſon cœur l'image du Crucifix. 77.
Vn Prieur de noſtre Ordre par cette devotion ſe formant le ſigne de la Croix ſouvent le forme ſur l'os de ſa poictrine. 75.
Vne fille par cette devotion en reçoit les plaïes du coſté de noſtre Seigneur. 76.
Vn homme ſur le Calvaire conſiderant la Paſſion de la Croix, meurt

meurt de douleur & d'amour. 75.
A l'honneur de la Passion & mort de nostre Seigneur, un Seigneur pardonnant la mort de son Frere, reçoit honneur du Crucifix. 161.
Pesche miraculeuse. 180.
Penitences severes. 339.
Penitences qu'un criminel se fait avant l'execution de la justice pour obtenir pardon de ses pechez. 342.
Predictions des portées d'une Duchesse de Brabant, & de la mort d'une belle chantant en dansant. 302. 303.
La predestination revelée à un Chanoine affligé de desespoir. 351.
La predestination revelée à S. Luthgarde par apparition merveilleuse. 351.
Vn Prelat argué de prendre trop d'honneur. 21.
Vn Prelat confond son nepveu le faisant puissant de changer de condition. 47.
La priere preserve les voyageurs de maux. 48.
La priere d'un pauvre juste est de grand merite. 33. 34.
Vne Prieure paralitique miraculeusement guerie. 69.
Vn Predicateur refuse de prescher, & sa severe punition. 63. 64.
Le diable fait prescher. 56.
La predication des humbles Religieux font grands fruicts. 164.
Les Freres Prescheurs pour prescher à l'imitation de Jesus-Christ & des Apostres, endurent des necessitez : & en leurs Convents ils observent tout ce que les autres Reguliers & Ecclesiastiques pratiquēt. 118. 119.
A cause des charitez faites aux Freres Prescheurs, une Abbesse accusée se justifie. 118.
Les Freres Prescheurs gratuitement deschargent les Pasteurs & autres, administrants la parole de Dieu & le Sacrement de Penitence. 27.
Leurs austeritez, pauvretez, & labeurs. 120.
Leurs persecutions. 126. & 128.
A l'occasion de ces persecutions les malheurs preveuës. 129.
Aucuns de leurs ennemis perient malheureusement. 131.
Le S. Siege a donné le titre de Frere Prescheur à nostre Ordre. 26.
La Vierge Marie se fait voir Patrone des Freres Prescheurs. 123. jusqu'à 125.
Le Purgatoire d'un Curé mort Frere Prescheur n'ayant bien resigné sa charge. 49.
Les Ames de Purgatoire sont caution pour un Prestre celebrant souvent de *Requiem*. 370.

Elles secourent un Duc. 377.
Elles font exhorter leurs parents & amis de les secourir par satisfactions de bonnes œuvres. 331.
Aucunes apparoissent montrantes leurs horribles souffrances. 49. & 382.
Quelques causes de leurs peines. 382.
Vne ame de Purgatoire monstre ses peines à cause d'une debte. 376.
Celle d'un Empereur requiert des grandes prieres & macherations. 372. 373.
Celle d'un mort seulement avec le *Peccavi* montre des horribles tourmens. 341.
La joye d'une à la naissance d'un enfant qui la delivreroit à sa premiere Messe, 378.
Celle du Pere de nostre Autheur est aydé par ses Messes & prieres. 376.
Un S. Prestre à sa mort delivre un certain de Purgatoire y ayant esté aydé par les jeunes & larmes de sa Mere. 373.
Pleurer desordonnement la mort d'autruy n'est aggreable à Dieu, ny ayde au trespassé en Purgatoire. 371.
Vne ame de Purgatoire ayme mieux un an de maladie qu'un jour de Purgatoire. 346.347.
Vn Prelat puny en Purgatoire; & la cause. 15.
Punitions ou tourmens d'un Prelat damné. 10.
La punition des pechez se fait ordinairement par les diables. 532.
Des devotes punies de leurs pechez de feu d'enfer en cette vie. 347.348.
Huict horribles punitions du peché de paillardise. 226. jusqu'à 229.
Punition d'un obstiné de ne pardonner. 160.
Punition horrible d'un ingrate. 110.111.
D'un adultere. 242.
D'un paresseux. 123.
D'un Prelat favorisant les Juifs. 11.
Des Pasteurs de brebis sous pretexte de la Croisade en multitude affligent le Clergé en France & puis sont punis. 102.
Punition du peché de luxure abominable d'une fille. 415.

R.

LE B. Reginald est guery de nostre Dame: & ses actes. 486.
Le tres-glorieux S. Raymond General III. ou Roy mystique des fidelles Abeilles de S. Dominique est Autheur des Decretales de nos

Constitutions, & par sa ferveur pour la foy & l'Eglise a sollicité des missions de nos Peres pour les provinces infideles. 465.466.
Le Seigneur Raymond Guasco par la valeur de ses armes effraiant les Tartares l'an 1240. preserve l'Eglise & l'Europe de leur barbarie. 84. jusqu'à 86.
Le diable s'esforce d'empecher les reconciliations. 421.jusqu'à 430.
La S. Religion des premieres Peres de nostre Ordre & leurs oraisons & macherations. 541. jusqu'à 544.
Vn Seigneur tres-fervent pour la S. Religion edifie des Monasteres & autres maisons pieuses en grand nombre. 279. 280.
Vn Religieux conforté en sa vocation par nostre Sauveur luy faisant manger un pain trempé au sang de son costé. 424.
Vn autre Religieux triomphe du diable en forme d'une femme l'approchant. 430.
Un Ange éveille un autre pour assister à la mort de son compagnon de chemin. 136.
Un certain à la mort vestu Religieux en obtient le Paradis. 344.
Des remors de conscience & des frais se remportent des Cours des Princes. 36.
Repartie hardie. 262.
Un pecheur resuscité par les merites du tres-saint Rosaire pour se confesser & faire restitution. 200.
Des revelations ou conjectures. 301.
Revelation faite par S. Pierre à un S. Heremite. 100.
Revelation de l'Ordre S. Dominique avant son estre. 301.
Une noble Damoiselle ravie des diables. 418.

S.

REfus de la succession d'un Chanoine mort intestat. 406.
Les merites du chant de *Salve*. 213.
Les fruicts, visions & miracles par les merites du *Salve* chanté. 473. jusqu'à 477.
La Sapience acheté d'un Philosophe & le fruict qui en provint. 300.
Un Superieur humiliant les bons & exaltans les insolents est argué de S.Pierre. 55.
Un Superieur perverty par la conversation mondaine. 36.
Damnation d'un Superieur. 9.
Vn Superieur reformant son Convent meurt tué. 41.

T.

VIsion celeste de S. Thomas d'Aquin. 539.
Nostre Dame envoye un penitent se confesser au B. Thomas de Cantimpré. 40. 4.
Sa puissance contre les diables. 545. 546.
Tentations des diables tres-pernitieuses. 534.
Divers secours de nostre Dame contre les tentations du diable. 528. & 531.
Diverses tentations & afflictions des diables. 527. & 531.
Les demons tentent les hommes dormans. 411.
Plusieurs demons ne tentent que de nuict. 412.
Vn jeune homme affligé de tentations pour avoir regardé une femme mesme apres la mort de cette femme, & se guerit par la laideur & puanteur de son corps pourrie. 238.
Vn testament n'estant executé celuy qui l'avoit negligé est puny. 375.
Les Trespassez reçoivent la paix à une Messe de *Requiem*. 379.
Vision de l'estat des Trespassez. 380. 381.
Transport prodigieux d'un Prestre ayant celebré en Jerusalem le jour de Pasque en sa paroisse és regions septentrionales: & de mesme un homme de grande saincteté est transporté en Jerusalem de ces Provinces du Païs-bas par un Ange dans une nuict. 288. 289.

V.

SAincte Ursule delivre de Purgatoire & assiste à la mort une Religieuse à Bruxelles: & est resuscité pour annoncer ses merites. 367.
Une Vierge tres-valeureuse & victorieuse du diable. 412. 413.
Vocation divertie par les apparences de pieté ou devotion, & la personne est advisé par grace celeste de son malheur. 359.
La vie d'une Dame de rare beauté se terminant dans le mespris du monde, elle meurt en grande joye & liesse. 335.
Un valet attentant de trahir son maistre à la mort, comme il avoit fait, un autre, est puny. 71.
Vendition d'une ame au diable, & comme il l'emporte avec son corps. 407. 408.
Vengeance cruelle en Frise, erreure extirpé par un Predicateur de nostre Ordre. 91.

Vi-

Victoire d'un Predicateur sur un grand feu sans se brusler. 246.
D'une Princesse pour vivre & mourir en nostre Ordre. 223.
De l'impudicité. 245.
De la violence des mondains. 256.
De tous vices. 174.
La virginité preferée par la sœur de S. Loüis Roy de France Isabelle, aux grandeurs & delices de l'Empire. 224.
Vne Vierge de soixante ans violée. 240.
Vision de la Cour celeste convertit un Duc de Tartarie. 399. 400.
Vision de nostre Dame, de S. Dominique, & d'autres Saincts tres-joyeuse. 521. 527.
Visions celestes confortantes contre les diables divers Religieux à la mort. 512.
En vision nostre Dame console un Predicateur luy presentant son Fils Jesus petit: & luy baise les pieds. 539.
Un Religieux du Convent de Valencienne avant sa mort se voit comme en la lumiere de la gloire, & joüit de melodie celeste. 548.
Des Usuriers obstinez & leurs punitions. 170.
L'argent d'usuriers ou de restitution a esté abominable à la S. Religion. 187. 188.

Fin de la Table des Histoires.



TA-

TABLE
POVR
LES QVINZE
MYSTERES
DV
S. ROSAIRE.

LES MYSTERES IOYEVX.

I. L'Annonciation.


Es plus grandes loüanges de la Vierge Marie se voient en l'*Ave Maria*. 202.203.

HISTOIRES. *Benedictus fructus, &c.* est terrible au diable. Et l'*Ave Maria* de merite. 208.& 201,232.

II. La Visitation.

Les misericordes ineffables de la Reine des Anges. 203.

HISTOIRES. La Vierge convertit par sa visite une petite Juifve. 215.jusqu'à 217. & 220.

III. La Nativité.

La licorne & sa nature mysterieuse. 206. 207.

HISTOIRES. La Vierge presente son Fils & donne à baiser ses pieds avec effects. 538.539.

IV. La Purification.

L'amour de Jesus. 423.424.

HISTOIRES. Un Moine ardant d'amour pour avoir levée de la neige com-

comme nostre Sauveur. 86.
Un autre, par l'entremise de nostre Dame, est nettoyé de son peché. 105.106.

V. La Dispute à douze ans.

L'Eglise veut, és sciences, la soumission à ses determinations. 313.
HISTOIRE. Un blasphemateur meurt obstiné. 319.

Ce Mystere se celebre avec Indulgence pleniere, comme tous les autres, le Dimanche dans l'Octave des Roys.

LES MYSTERES DOVLOVREVX.

I. La Priere du Iardin des Olives.

EXhortations pour l'oraison. 239.257.260.
HISTOIRE. Faveurs prodigieuses de nostre Seigneur. 334.

II. La Flagellation.

Mediter la Passion de nostre Seigneur est grand bien. 73.
HISTOIRES. Les blasphemes flagellent nostre Seigneur. 326.
Apparition de nostre Seigneur flagellé, requerant amour divin. 423.

Le Ieudy & Vendredy de la Semaine saincte se doivent celebrer ces Mysteres.

III. La Couronne d'Espines.

Il faut souffrir en patience. 73.& 304.
HISTOIRE. Nostre Seigneur apparoit couronné d'espines. 287.288.

Le 7. de May se celebre celuy de la Couronne, & l'Invention S. Croix & l'Exaltation sont les solemnitez des deux Mysteres de la Croix.

IV. Nostre Seigneur portant sa Croix.

Exhortation pour la vertu. 176.177.& 179.
HISTOIRE. Un Religieux porte la Croix. 75.77.

V. Nostre Seigneur en Croix.

Il faut pleurer la mort des bons Superieurs. 72.
HISTOIRES. La cruelle harpie enseigne à pleure nostre Sauveur. 73. jusqu'à 78.

LES MYSTERES GLORIEVX.

I. La Resurrection.

LA predication dispose à la perfection. 320.
HISTOIRES. Resurrections spirituelles. 397. &c.

II. L'Ascension.

La felicité & joye des SS. Ames. 332. 335. & 390.
HISTOIRES. Un langoureux par amour divin, reçoit asseurance de son salut. 797. voyez aussi 321. 421.

III. La Venuë du S. Esprit.

Le S. Esprit fait par ses dons, que nous aymons Dieu, & que nous observons ses commandements. 349.
HISTOIRES. Au Monastere de Forest une Religieuse ravie au chant de *Veni Creator*. 261.
Nostre Ordre reçoit le S. Esprit chantant *Veni Creator*. 474. 477.

IV. L'Assomption nostre Dame.

L'Espouse celeste est feconde, par les SS. Predicateurs & Confesseurs. 254. 255.
HISTOIRES. Miracles faits le jour de l'Assomption. 209.
Prodiges asseurans nostre Dame estre resuscité ; &, au Ciel. 210. 211.

V. La Reyne du S. Rosaire couronnée en gloire sur toute la Cour celeste.

De la felicité de la Cour celeste. 391. jusqu'à 401.
HISTOIRES. La Reine du S. Rosaire fait des prodigieux miracles, pour asseurer l'Eglise des grands fruicts & merites du Rosaire : & pour montrer le chant de ses loüanges, ses images, & autres divins Offices de la Confrerie du Rosaire, luy estre, & à son Fils, tres-aggreables. 198. jusqu'à 220.

Ce Mystere se celebre le jour de la Toussainct.

Ces Tables, Amy Lecteur, *sont seulement pour vous faire voir, comme ce Volume contient la Doctrine morale, & les Histoires, que requiert le Bien* Universel, *ou l'heureux estat de l'Vnivers: & qu'il peut tres-bien & utilement servir, pour tous genres de Sermons & exhortations : & specialement és Chapitres, & és autres assemblées & Congregations. Ce sont Tables des matieres, ou traittez : & ce Volume est remplie de si grande varieté de sentences & de merveilles, qu'en faire des tables ce seroit un autre volume.*

FIN.





